UNIVERSITE PARIS VIII - SAINT-DENIS

ECOLES D'ARCHITECTURE DE PARIS-BELLEVILLE, DE PARIS LA VILETTE, DE PARIS MALAQUAIS, DE VERSAILLES

N° attribué par la bibliothèque

THESE

pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITE PARIS VIII

Discipline : Le projet architectural et urbain

présentée et soutenue publiquement

par

Rachid OUAHES

le 19 décembre 2006

Le forum et l'informe.

Projet et régulation publique à Alger, 1830-1860.

(Volume I - texte)

sous la direction de Jean-Louis Cohen

Jury :

Mme Zeynep Çelik
M. Philippe Gresset
M. Pierre Pinon
M. François Pouillon

Sommaire du volume I
(Table générale en fin de volume)

Introduction générale 5
Introduction à l'Alger moderne 1930-1960 : urbanisme et politique. 29

Chapitre I – Occupation et "incertitude"
1 – Incertitude et volonté : la ritournelle coloniale 63
2 – Représentations de la ville 82
3 – Conflits de politique urbaine : la place du Gouvernement 104
4 – Offensive libérale et résistance militaire 125

Chapitre II – La politique spéculative
5 – Ponts et Chaussées et travaux publics 143
6 – Bâtiments publics et investissements privés 164
7 – Volonté de savoir et de puissance 177
8 – Spéculation foncière et initiative privée 200

Chapitre III – Orientalisme et libéralisme
9 – Les styles du savoir 221
10 – L'épuisement spéculatif 243
11 – L'organisation des services 263
12 – L'embellissement régularisateur 280

Chapitre IV – La ville comme "pancarte"
13 – Du comptoir au réseau 311
14 – La genèse du front de mer 336
15 – Luttes d'influence et enjeux de connaissance 358
16 – Décentrement et affichage de la ville 387

Chapitre V – Romantisme, classicisme et (lointaine) modernité
17 – L'œuvre d'art et ses implications 411
18 – Le "grand vertige des origines" 437
19 – Dissensions architecturales : le public et le libéral 482

Conclusion 529

Index 533
Table 541

Remerciements

La rédaction de cette thèse a été précédée de divers détours qui m'ont éloigné du terrain algérois. Je remercie particulièrement Jean-Louis Cohen qui en a été le témoin et le patient supporter, et qui a su me réorienter vers ce sujet en m'offrant la possibilité de me replonger dans la recherche algéroise.
Philippe Gresset et Pierre Pinon ont également suivi quelques-unes de ces interrogations et en ont encouragé l'expression ; je les en remercie tout autant.
Je suis aussi reconnaissant envers Zeynep Çelik qui, par ses écrits sur Alger et son amicale sollicitation, a également stimulé ma motivation.
Je tiens à citer ici les institutions qui ont abrité mes recherches. Le Centre d'archives de l'IFA m'a permis de me familiariser avec une grande part de la documentation algéroise du XXe siècle ; le CHAN, le CAOM et le SHAT m'ont fourni l'essentiel des documents qui font le corpus de cette thèse, pour le XIXe siècle ; la BNF ainsi que la BAVP en ont complété le tableau général et le contexte historique avec le corpus des textes théoriques. Mes remerciements vont notamment à Mme Bernadette Fournier (BAVP) et Marie-Paule Blasini (CAOM).
Enfin, mes pensées vont aussi à mes proches qui m'ont encouragé et donné les moyens de consacrer une grande part de mon temps à ce travail.

Abréviations utilisées

BAVP : Bibliothèque Administrative de la Ville de Paris
BNF : Bibliothèque Nationale de France
CAOM : Centre des Archives d'Outre-Mer (Aix-en-Provence)
CHAN : Centre Historique des Archives Nationales (Paris)
CM : Conseil Municipal
DPC : Direction des Ponts et Chaussées
EBA : Ecole des Beaux-Arts
ERD : Extrait du Registre des Délibérations
DI : Directeur (ou direction) de l'Intérieur
GG : Gouverneur (ou gouvernement) Général
MAC : Ministre (ou ministère) de l'Algérie et des Colonies
MCTP : Ministre (ou ministère) du Commerce et des Travaux Publics
MG : Ministre (ou ministère) de la Guerre
MI : Ministre (ou ministère) de l'Intérieur
MIPC : Ministre (ou ministère) de l'Instruction Publique et des Cultes
MIPCBA : Ministre (ou ministère) de l'Instruction Publique, des Cultes et des Beaux-Arts
MTP : Ministre (ou ministère) des Travaux Publics
PC ou P&C : Ponts et Chaussées
PV : Procès-Verbal
RGATP : *Revue Générale de l'Architecture et des Travaux Publics*
SHAT : Service Historique de l'Armée de Terre (Vincennes)

Nous sommes donc tentés de reporter rétroactivement sur l'ère révolue une lucidité chèrement acquise. Beaucoup de délicatesse s'impose à l'historien pour éviter ce piège. Il doit certes infliger à l'œuvre de ses prédécesseurs, eux qui, plongés dans l'époque, prétendaient l'élucider, des rectifications à la mesure des démentis que leur inflige le présent. Mais lui-même affronte d'autres risques, parmi lesquels ceux de l'inélégance, et, paradoxalement aussi, de la témérité. Inélégance du donneur de leçons qui s'inspirerait à son insu, tous comme les prédécesseurs qu'il critique, du fait accompli ; témérité d'une vision d'horizon à court terme, propice à la surprise et au retournement…

Jacques Berque[1]

[1] Préface à J.-P. Charnay, *La vie musulmane en Algérie d'après la Jurisprudence de la première moitié du XXe siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, 1965, p. vii-viii.

Introduction générale

Alger et l'urbanisme n'ont jamais fait bon ménage ; la résistance de la ville à l'aménagement ou à la planification est restée légendaire et son développement considéré comme le simple résultat des poussées anarchiques débordant toute tentative de contrôle.
En raison d'une topographie particulièrement chahutée, son "urbanisme" a ignoré la médiation du "plan", mais ce sont ses données démographiques, un taux de natalité très élevé et un exode rural initié dans l'entre-deux-guerres et qui n'a connu que le précaire répit des années 1960, qui sont tenues pour responsables d'une expansion qui contredit, si elle n'interdit la prévision et la maîtrise.
L'explosion des quartiers suburbains se manifeste de manière encore plus préoccupante dans les années 1980, au moment de l'ouverture du marché foncier et de la construction à l'initiative privée, avec le lotissement de parcelles qui élargissent l'assiette d'urbanisation de la ville en empiétant dangereusement sur les terres agricoles de la Mitidja.
Un pli avait été déjà pris dans les années 1970, avec la multiplication des opérations publiques de logements sociaux dans un style peu éloigné de celles du Plan de Constantine de 1958, et la crise algéroise de l'habitat est d'un caractère chronique tel que les objectifs quantitatifs formulés pour ce Plan sont toujours restés d'une actualité brûlante à ce jour.

La ville ou, plus exactement, l'agglomération informe qui lui a succédé, a décuplé ses extensions, ses quartiers en cités verticales, en lotissements ou en constructions précaires et bidonvilles, ses réseaux de circulation et ses autoroutes, dans toutes les directions, sur tous les espaces accessibles ou non à la construction, dans un processus de prolifération qui décourage toute idée de rationalité fonctionnaliste ou centralisatrice dont l'urbanisme est porteur.
Si Babel pouvait s'exprimer dans une image horizontale, il se pourrait qu'Alger, comme bien d'autres villes sans doute, en soit une version possible. Non pas seulement pour ses dimensions improbables, mais également pour son ignorance de toute structure globale, de plan générateur, de centre(s) rayonnant(s), ou de hiérarchie d'espaces et de réseaux.

Les tentatives de mise en place d'une organisation structurelle de ce type, aux principes matérialisés dans un plan, n'ont pourtant pas manqué. Celui du COMEDOR[2], élaboré peu après l'indépendance sur les propositions préliminaires de l'architecte Oscar Niemeyer, avait fixé des lignes de développement qui se sont superposées aux études des agences d'urbanisme de la période coloniale, de Pierre Dalloz et Gérald Hanning dans1'Agence du plan (1954-1959) ou de Jacques Wattez et Jean de Maisonseul, dans le plan de 1948.
D'autres plans (CNERU, PDAU, GPU) ont pris le relais à partir des années 1980 pour en relier les principes structurels à la libéralisation du marché. Les réseaux routiers ont notamment fait l'objet d'une préoccupation particulière qui a permis de doter l'agglomération de rocades et de traversées essentielles à son fonctionnement, dont l'absence eût été certainement paralysante et dramatique.

Mais au-delà de cet investissement incontournable, il semble que le rôle du *Plan* soit resté complètement inopérant en matière de structuration urbaine et que la fabrication de la ville en est réduite à une improvisation partagée entre une gestion bureaucratique et spéculative du foncier, et l'assaut irrépressible des nouvelles classes moyennes à l'accession à la propriété. Aucune image particulière d'un quartier quelconque, nourrissant une fonction spécifique, attractive ou singulière, ne vient s'imposer dans une machine urbaine qui semble vouée à l'étalement d'un habitat insignifiant ponctué de petits commerces sans potentiel de développement ou de cristallisation urbaine.

En d'autres termes, il s'agit là d'une expression urbanistique de la notion d'*informe* dont le concept a séduit de nombreux professionnels à la fin du XXe siècle et qui se sont posé la question de la pertinence et des limites de l'intervention architecturale sur la ville. C'est une notion qui a trouvé une expression officielle à partir de l'exposition « L'informe : mode d'emploi » tenue au Centre Georges Pompidou, à Paris, en 1996[3], et dont les concepts découlent des recherches théoriques conduites par Georges Bataille, depuis les années 1920-1930, aussi bien sur l'art et ses provenances, que sur la conception du "projet" en tant que mode de pensée ou de rapport à l'existence.

La traduction de cette vision de la théorie de la pratique se retrouve dans le domaine architectural ou urbanistique chez des professionnels comme Rem Koolhass qui présente la ville de Lagos (Nigeria) comme un champ exceptionnel de manifestation de « l'informe » et donc d'intérêt pour l'architecte, tout en étant amenés à reconnaître le fait que « les villes modernes se sont inventées sans nous et, parfois, malgré nous[4] ».

---

[2] Comité permanent d'études, de développement et d'organisation du Grand Alger, créé en 1969 ; un résumé des études d'urbanisme conduites depuis l'indépendance du pays a été fait par E. Berezowska-Azzag, "La planification urbaine, orientations récentes", in J.-L. Cohen, N. Oulebsir, Y. Kanoun (dir.), *Alger. Paysage urbain et architectures*, Paris, L'Imprimeur, 2003, p. 266-277.
[3] R. E. Krauss et Y.-A. Bois, *L'informe : mode d'emploi*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1996.
[4] Jean Nouvel, cité par J. Lucan, *Architectures en France (1940-2000). Histoire et théories*, Paris, Le Moniteur, 2001, p. 329.

En Europe, cependant, l'étalement suburbain et les problèmes qu'il soulève se trouvent inscrits dans un processus de développement doté d'une forte inertie liée à son histoire, et qui implique la coexistence et la confrontation de deux démarches, inspirées par les impulsions imprévisibles d'une modernité hétérodoxe d'une part, et par une tradition patrimoniale dont les mécanismes de formation historique servent le plus souvent à formuler et à éclairer les rapports de cette ville traditionnelle à ses transformations d'autre part.

Ceci pourrait – ou aurait pu – être également le cas d'Alger qui possède un noyau historique formé à partir de la transformation de la médina turque et de son extension coloniale au XIXe siècle, constituant le centre de la ville tel qu'il est déjà formé autour de 1930.
Du fait de la topographie de la ville, ce centre est plus exactement une colonne vertébrale puisqu'il s'étale le long d'un parcours linéaire qui part, approximativement, de la place des Martyrs (du Gouvernement) pour s'ouvrir en éventail sur les quartiers compris entre la place du 1er Mai (Champ de manœuvres) et les hauteurs de la rue Didouche (Michelet), en s'appuyant sur la structure du front de mer qui a installé, tout le long, un rapport spatial particulier entre la vie urbaine et l'activité portuaire.
Historiquement, la concentration des fonctions habituelles du centre-ville s'est portée sur cet axe, initiant une tendance au glissement en son long, vers le sud et le sud-est, en même temps que la ville se développait dans la même direction.

Or, si la densité des activités reste toujours aussi grande dans la partie Sud de cet axe, il n'est plus du tout évident que ce qui est toujours considéré comme centre-ville assume réellement cette fonction. La densification, la dégradation et l'état de déliquescence qui en frappe l'immobilier montrent l'abandon dont l'ancien centre colonial a fait l'objet, presque à l'image de la Casbah déjà ghettoisée, et sans que la fonction de centralité ou de représentation prestigieuse n'ait été assumée par d'autres parties.
Un essai a bien été tenté de poursuivre ce développement vers le Sud, avec le projet de rénover le quartier industriel du Hamma limitrophe de la mer et du Jardin d'Essai, qui prévoyait l'érection d'équipements publics prestigieux en liaison avec le monument des Martyrs qui domine ce site ; le manque de fonds d'investissement et les événements politiques des années 1990, en auront eu raison malgré de grandes démolitions et la construction de quelques bâtiments publics comme la nouvelle bibliothèque nationale.

En conséquence, la ville historique restée orpheline de toute rénovation ou transformation depuis les années 1960, se "prolétarise" graduellement et de concert avec l'ensemble des autres quartiers qui ne manifestent aucune potentialité particulière pour attirer les capitaux, les classes aisées et les entrepreneurs, même dans les hauteurs traditionnellement bourgeoises.
Aussi, les objectifs ultimes de son devenir semblent s'orienter vers un délaissement et une désertion, doublement envisagés par les autorités : par une délocalisation de la fonction de capitale sur les Hauts Plateaux, près de Djelfa, d'une part, et suivant les plans d'un projet rédigé par Ricardo Bofill et à la manière de Brasilia – la destinée commune d'Alger et de Rio n'avait-elle pas été déjà scellée par Le Corbusier ? – ; et par la construction d'une ville

satellite à Mahelma, d'autre part, à trente kilomètres à l'ouest d'Alger, destinée à dédensifier l'habitat urbain, mais dont le résultat risque, au final, d'exacerber les caractéristiques métropolitaines de l'agglomération.

Cette stratégie de "fuite" hors de la ville pour résoudre ses problèmes a été longuement expérimentée tout au long du XXe siècle par le biais de la "ville nouvelle", que ce soit à Brasilia, à Chandigarh, ou dans celles qui entourent Paris.
Du point de vue des objectifs qui en déterminent la nécessité, une distinction s'impose entre la réponse à une pression démographique prescrivant une réorganisation de type satellitaire, et celle d'un transfert de tout un ensemble de fonctions administratives, économiques, culturelles ou autres, dénotant une nette séparation entre deux niveaux de perception fonctionnelle de la société : un niveau étatique et fortement hiérarchisé et un niveau anarchique ou populaire, soumis aux aléas de la libre entreprise et, par conséquent, échappant à la régulation sociale et formelle du pouvoir.

Les connotations coloniales de ce modèle sont notamment visibles dans l'organisation structurale du réseau urbain des Etats-Unis d'Amérique qui a choisi, en même temps que s'imposait le "laissez-faire » au sein de ses principales métropoles commerciales, de les séparer de ses capitales administratives[5]. Ce modèle typiquement américain tend donc à s'imposer à Alger, sans qu'il ait été sciemment choisi, après un siècle et demi de développement colonial qui a étroitement mêlant le pouvoir politique et administratif à la croissance économique, et qui s'est fortement appuyé sur la préexistence d'une ville ancienne qui deviendra, même au XXe siècle, un argument commercial et culturel pour l'érection d'Alger en capitale de l'Empire. Comment, après près d'un demi-siècle d'indépendance, la ville peut-elle faire l'objet d'une telle disjonction fonctionnelle dont l'inspiration ne peut être que d'origine coloniale ?

Cette question appelle une réponse qui passe par la supposition d'une histoire propre aux problématiques qui se posent à une ville particulière, au-delà des principes généraux qui président aux données de l'urbanisme et de l'aménagement.
En d'autres termes, il y a une histoire d'Alger qui détermine une grande part des décisions liées à son existence actuelle et à son avenir, non pas en vertu d'un déterminisme découlant d'une quelconque philosophie de l'histoire, mais en raison du fait que la marche de cette histoire est, comme l'a noté Michel Foucault, « le produit de pratiques établies de longue date et comme le champ de mise en œuvre de ces pratiques », indépendamment même de la volonté du sujet, individuel ou collectif qui pense faire cette histoire[6].
Cela suppose aussi que la transition de l'indépendance n'a modifié les problématiques algéroises – en matière d'urbanisme, il s'entend –, que de manière temporaire et relative, et qu'une permanence du fonctionnement structurel de la ville reste inscrite dans un

[5] G. Ciucci, F. Dal Co, M. Manieri-Elia, M. Tafuri, *The American City. From the Civil War to the New Deal*, Cambridge Mass., The MIT Press, 1980 (1973).
[6] H. Dreyfus, P. Rabinow, *Michel Foucault. Un parcours philosophique*, Paris, Gallimard, 1984 (1982) p. 162.

développement historique qui en fait la particularité. Une question à laquelle cette thèse tente de répondre est donc la suivante : quelle est cette particularité et comment s'est-elle constituée dans son histoire ?

Hypothèse répressive et bio-pouvoir

En premier lieu, pour en situer la fonction politique dans le contexte de la colonisation et de la décolonisation, il faudrait peut-être noter une certaine concordance de dates qui ne sont pas que le seul fait du hasard. En amont, l'occupation d'Alger coïncide avec la révolution de Juillet et joue, de ce fait, un rôle essentiel dans la formulation du discours libéral et révolutionnaire fondateur de cette période ; en aval, les événement de 1958 symbolisés par les manifestations du Forum, provoquent un changement du régime républicain accompagné, sur le plan intellectuel, d'un bouleversement paradigmatique des fondements de la pensée, avec notamment l'émergence du structuralisme qui n'est certainement pas indifférente au phénomène de décolonisation.

Le rôle d'Alger (ou de l'Algérie) dans l'évolution de la politique ou de la culture française est évidemment périphérique et ne représente pas, en tant que phénomène colonial, de détermination prépondérante dans cette marche de l'histoire métropolitaine ; il marque pourtant les frontières fluctuantes des pensées relatives aux possibilités générées par la Révolution et la Civilisation, et constitue, en quelque sorte, les lisières du champ d'application de leurs principes, entre les terrains déjà défrichés et par conséquent saturés de la culture classique, et les contrées vierges du monde ouvert à la conquête du savoir.

La notion de "laboratoire" a souvent été utilisée pour désigner le rôle de l'expérimentation coloniale dans la fabrique des instruments de la pensée occidentale ; mais cette notion et son utilisation dans un rapport univoque de domination du colonisateur au colonisé, laisse dans l'ombre une série de nuances et de travers qui font apparaître, en marge de ce rapport, mais au sein même des controverses relatives à sa conception, toute l'importance du champ colonial dans la construction de la culture et de la politique métropolitaine.
En d'autres termes, la colonie n'était pas seulement un laboratoire, mais également un champ de bataille entre des conceptions différentes et opposées de la civilisation et de la culture, dont les idéologies sont respectivement déterminées par la coloration de ces mêmes événements qui ont encadré la colonisation et la décolonisation de l'Algérie, le libéralisme à l'origine, un certain "étatisme" d'inspiration autoritaire à l'arrivée.

L'écriture de l'histoire coloniale a abordé ces dissensions idéologiques, notamment dans la génération des "anti-colonialistes" comme Charles-André Julien ou Charles-Robert Ageron, soucieux de contrer les certitudes de l'école d'Alger et des générations précédentes ; mais leurs critiques des "dérapages colonistes" s'est le plus souvent inscrite dans une dénonciation ramenée à l'idéal civilisateur et républicain, tenant celui-ci comme une donnée incontournable de l'aventure coloniale.

A travers l'interprétation de la littérature de la période de la conquête, Julien perçoit fortement la complexité des pouvoirs qui sont en jeu dans l'interaction de ses différents acteurs, mais l'état des connaissances, au moment où il recueillait les éléments de son *Histoire de l'Algérie contemporaine* [7], ne lui a pas permis d'échapper au paradigme du rapport entre pouvoir et vérité, tel que l'identifie Foucault dans les années 1970.
La notion « d'hypothèse répressive » que celui-ci élabore en tant que donnée généalogique de la tradition de pensée occidentale, associant la libération de l'homme à la lutte contre un pouvoir omnipotent représentant « la contrainte, la négativité et la coercition[8] », permet d'expliciter un certain cantonnement de l'histoire coloniale dans la critique d'un pouvoir aveugle ou indifférent à une réalité criante de vérité, aboutissant le plus souvent à un laissez-faire coupable.

Cette procédure d'écriture était déjà celle des historiens de l'école coloniale qui, comme René Lespès, auteur de l'étude monographique sur l'urbanisme d'Alger qui fait encore autorité[9], font de l'histoire du pays, de ses institutions ou de son aménagement, un arrachement héroïque de ses dispositifs productifs et libéraux aux griffes des militaires, n'aboutissant à une heureuse modernité qu'à partir de l'instauration du pouvoir civil qui ouvre le champ à l'initiative privée.
Cette vision de l'histoire, dominée par une idéologie coloniale et libérale, souvent associée à un sentiment républicain, assoit son discours sur une opposition aux orientations autoritaires, bonapartistes ou légitimistes d'une part de l'opinion, de l'Etat ou de l'armée, avec la politique du Second Empire pour référent principal.
Avec ses tentatives simultanées de construire un Etat fort et d'instaurer un Royaume arabe limitant l'avance et la liberté des colons, celui-ci symbolise l'adversaire premier de cette idéologie qui voit les sources de sa justification dans l'association entre colonialisme et liberté et dans le rapprochement que l'histoire a induit entre la conquête de l'Algérie et la révolution libérale.

Aux yeux de la société coloniale, l'Etat métropolitain et plus significativement l'armée sont l'objet d'une suspicion dont « l'hypothèse répressive » ne fait que renforcer la puissance suggestive. La dépendance que les états de guerre imposent à la société coloniale vis-à-vis de ces institutions, pendant la campagne de Bugeaud contre Abdelkader par exemple, ou avec le retour au pouvoir de De Gaulle, exacerbe d'autant plus ces sentiments.
L'ambiguïté du positionnement politique de ces dirigeants face aux partis coloniaux et leur forte personnalité, atteste d'une opposition qui n'est pas circonstancielle. Dans sa mise en parallèle des « guerres de la France en Algérie » dans les périodes de 1830 à 1870 et de 1954

[7] Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine*. T. 1, *La conquête et les débuts de la colonisation (1827-1871)*, Paris, PUF, 1964 ; sur la littérature de la conquête, cf. du même, "Un médecin romantique, interprète et professeur d'arabe, Eusèbe de Salles", *Revue africaine* 65 (320), 3e trim. 1924, p. 472-529 et 66 (323-324), 2e & 3e trim. 1925, p. 219-322.
[8] H. Dreyfuss, P. Rabinow, *Michel Foucault…*, op. cit., p. 185 sq. et M. Foucault, *Histoire de la sexualité* I, *La volonté de savoir*, Paris, Gallimard, 1976.
[9] R. Lespès, *Alger. Étude de géographie et d'histoire urbaines*, Paris, Alcan, 1930.

à 1962, Jacques Frémeaux pointe leurs similitudes marquantes qui se résumeraient, sous la plume de Julien, au « peu de respect des Français d'Algérie pour l'autorité de la Métropole, mais aussi (à) leur incapacité à tout mouvement constructif[10] ».
Ces similitudes sont l'affirmation d'une ligne de pensée qui se rattache à un processus inauguré sous la Monarchie de Juillet, et dont les fondements doivent certainement quelque chose au rejet de la tradition impériale qui succède à la Révolution.
Dans le contexte algérien, cette pensée n'est pas sans conséquences : chaque implication de l'armée, et *ipso facto* de l'Etat, dans la détermination de la destinée coloniale, signifie l'échec du projet colonisateur tel qu'il a été conçu par les forces libérales, en tant qu'alternative à la tyrannie qui succède au projet révolutionnaire.

L'état d'esprit dans lequel s'est constitué le parti colonial algérien, dans toute sa diversité, est donc imprégné d'une défiance irrépressible vis-à-vis de l'autorité militaire et étatique, une défiance renforcée par les conflits qui l'opposent, dans les premières années d'occupation, aux cadres des corps de l'Etat, et notamment les ingénieurs des Ponts et Chaussées et du Génie militaire, dont la sensibilité morale est bien plus marquée[11].
Pour eux, l'action de l'Etat doit s'adresser avant tout en direction des "Indigènes" pour les amener à la collaboration, suivant l'exemple napoléonien en Egypte, plutôt qu'aux colons ou aux spéculateurs préoccupés de l'enrichissement personnel suggéré par Guizot.

Mais la situation conflictuelle qui résulte de ces différents idéologiques ne prend de signification véritable qu'à l'aune du jugement d'une opinion dont la force d'influence sur la décision politique devient essentielle. Et si cette opinion continue de rapporter les fondements de la civilisation aux principes positifs de la pensée des Lumières, le quotidien des événements permet néanmoins d'imprimer à l'histoire les interprétations les plus diverses que la montée du nationalisme et l'intérêt privé marqueront de leurs nuances particulières.
En vertu du peu de prestige dont jouit la société militaire de l'époque[12], le réflexe de « l'hypothèse répressive » s'y invite nécessairement avec, pour conséquence notable, l'assignation quasi-unanime et spontanée des destructions urbaines au corps du Génie que la presse algéroise se fait un malin plaisir à qualifier de « malfaisant ».
C'est un réflexe qui ne se limite pourtant pas à l'opinion ou à la presse coloniale ; les textes et descriptions des auteurs métropolitains le reprennent à l'envie, dans l'esprit même de la critique qui a vilipendé le vandalisme et qui s'adressera ensuite à l'haussmanisme.

Or, l'observation des documents relatifs à cette histoire montre une situation plus complexe dans laquelle les militaires ont le plus souvent joué le rôle des défenseurs du principe de la conservation du Domaine immobilier, aussi bien dans un esprit d'utilité pratique favorisant l'utilisation de l'existant, que dans celui d'un respect de la propriété indigène.

[10] J. Frémeaux, *La France et l'Algérie en guerre. 1830-1870 1954-1962*, Paris, Economica, 2002, p. 8 (la citation de Ch.-A. Julien est tirée d'un article daté de 1958).
[11] A. Picon, *Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières*, Marseille, Parenthèses, 2004 (1988), p. 107-108.
[12] R. Girardet, *La Société militaire de 1815 à nos jours*, Paris, Perrin, 1998 (1953).

Leur opposition aux débordements spéculatifs des premières années de l'occupation, dont le degré d'outrance est resté légendaire, a le plus souvent gardé le caractère anecdotique que lui a donné l'histoire coloniale, mais il a surtout installé un précédent dans la détestation réciproque des "indigénophobes" et des "indigènophiles" qui recoupe le différent idéologique des "colonistes" avec les adeptes d'une politique centralisée, prescrivant la limitation de l'avancée coloniale, qu'on appellera "étatistes" ou anti-colonistes.

Aussi, le « peu de respect » pour l'Etat que Julien discerne chez les colons algériens, pointe maintenant vers la notion que Foucault oppose à « l'hypothèse répressive », celle de « bio-pouvoir » dont la forme est disparate et dissoute dans les mécanismes constitutifs de la société, le fonctionnement réparti dans les dispositifs qui en font la rationalité politique, impliquant une vision complexe de la manière dont les relations s'établissent entre ses membres ou ses groupes constitutifs, interagissant les unes sur les autres selon des procédures mettant au défi l'objectif de la prévision rationaliste.
Si l'on s'en tient aux domaines de l'architecture et de l'urbanisme, « l'incapacité au mouvement constructif » est illustrée par le rôle particulier que jouent ces disciplines dans le contexte local et par le caractère récalcitrant de la mentalité coloniale à une planification encensée par ailleurs. Indépendamment des difficultés physiques ou sociales que présente la ville d'Alger face à une urbanisation rationnelle, il semble en effet que c'est l'interprétation des instruments de celle-ci, de leur insertion dans une vision particulière de l'intervention sur la ville, qui est à la base de la singularité algéroise.

A la veille de l'indépendance algérienne, l'historien de l'école d'Alger, Gabriel Esquer, spécialiste de la conquête et de l'iconographie algérienne, publie un ouvrage sur la ville qui en résume les aspects marquants : selon lui, le début de la colonisation qui, je le rappelle, était soumis à un contrôle militaire quasi-exclusif, aurait été dominé par l'esprit du « provisoire qui dure », ne le cédant qu'au « hasard des besoins » et de la spéculation dont la soumission aux « modes du goût en architecture » décline toute la panoplie de l'éclectisme, du style Louis-Philippe au néo-mauresque.

> Pendant près d'un siècle, ajoute-t-il, les architectes n'ont eu aucune intention, parce qu'ils n'en ont même pas eu l'idée, de faire une différence entre le milieu et le climat en France et en Algérie et de s'en inspirer pour en dégager des lignes et des formes appropriées.

Prise comme une critique du système global de la colonisation, cette vision des choses est certainement fondée ; or, on le verra, elle est en opposition avec les directives ministérielles et n'est nullement le fait des architectes en tant que tels, mais des idéologues coloniaux désireux de donner à la ville une forme européenne dans un double but : marquer un territoire en y apposant les signes de son appartenance à la "civilisation" ; attirer les capitaux qui ne s'investissent que là où l'espace est déjà valorisé selon les normes de cette civilisation, ou, en d'autres termes, dans le style académique du moment.

Ce n'est qu'à partir de la célébration du centenaire de la colonisation, ajoute Esquer, qu'une architecture « méditerranéenne aux grandes lignes sobres (…), adaptée au soleil et à la lumière », émerge comme aboutissement d'un style local, alors que les périodes qui précèdent sont d'une indigence particulière en matière de maîtrise urbaine : « de l'urbanisme il en a été question à Alger lorsque tout ou presque a été construit[13] ».
L'œuvre du maréchal Lyautey et les « heureuses réalisations que le Maroc doit à un urbanisme intelligent » servent de modèle comparatif à ce jugement qui n'ébranle pourtant pas ses convictions de citoyen algérois ; car, à l'urbanisme marocain, il oppose une particularité spécifique à la diversité du site de sa ville, un certain « esprit » source d'une « euphorie indicible » qui en rendent la vie « vraiment belle et bonne à vivre » et le poussent à déconseiller la recherche d'un « Alger chimérique ».
Malgré la critique ou le regret de son absence sous le régime militaire, il se positionne clairement contre une planification qui ne garantit en rien la mise en valeur de cette particularité algéroise.

Certitude, devenir et ritournelle

De fait, Esquer exprime un sentiment double et visiblement contradictoire ; d'une part, le regret d'une absence de certitude dans les premières décennies de l'installation coloniale, dont le souvenir est éveillé par les réalisations exceptionnelles de Lyautey ; d'autre part, l'affirmation d'une autre forme de certitude opposée à ce regret et rapportée à une qualité de vie irréductible à la rationalité de la prévision urbanistique ; cette nouvelle certitude s'impose d'elle-même, à partir de l'observation de la construction pragmatique de la ville, au-delà et contre la panification associée à une « chimère ».

Ce décalage du positionnement de la *certitude* de la planification prévisionnelle à un pragmatisme appuyé sur le fait accompli, me paraît un aspect essentiel de l'explication de la particularité algéroise. Pour en mesurer l'importance sur la trajectoire de cette pensée, il faut néanmoins rapprocher ce décalage des sentiments de peur et d'angoisse, suscités, tout au long de l'entreprise coloniale, par l'*incertitude*, l'*indécision* ou l'*irrésolution*, des mots couramment usités dans le vocabulaire de la conquête et de son histoire pour en décrire l'atmosphère. Non pas seulement en raison du caractère aventureux, couronné de dangers, de l'avancée dans l'inconnu qu'implique la colonisation ; mais c'est toute la pensée et le savoir classiques qui sont concernés par cette remise en cause de la certitude, issue du siècle des Lumières et nullement adoucie par les révolutions du XIXe siècle.
Avec l'installation des appareils destinés à asseoir la rationalité constructive de l'Etat et de ses institutions, c'est également « l'incertitude des causes premières » qui marque les théories et l'activité des Académies et des corps d'Etat, même si elle constitue sans doute un aiguillon pour envisager le monde sous la forme de "projets", bien plus qu'un découragement[14].

[13] G. Esquer, *Alger et sa région*, Paris/Grenoble, Arthaud, 1957, p. 15-17.
[14] A. Picon, *Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières*, op. cit., chap. II, p. 23 sq.

Son poids imprègne le discours des fonctionnaires coloniaux et elle infiltre l'écriture historienne qui, encore en 1930, fait d'elle un thème favori, en posant « l'irrésolution » comme une faute morale et en stigmatisant « l'image incohérente » et l'illogisme de la Monarchie de Juillet en cette matière : « les erreurs, les fautes, les projets des ministres sont loin de former un ensemble logique ».
Fernand Braudel notera la relativité de ce point de vue : « c'est à une même constatation que l'on arriverait en regardant les événements du côté "colonie" ». Et le hasard, ajoutera-t-il, « a été un grand ouvrier de la conquête de l'Algérie. Mettons que la Monarchie de Juillet a su, dans ce domaine, bien des fois, être à la hauteur du hasard[15] ».

Or, si l'atmosphère de l'entre-deux-guerres, marquée par le surréalisme et la découverte de la psychanalyse, est propice à l'invocation des forces inconscientes à l'œuvre dans l'histoire, le désir irrépressible de l'évitement de la contingence au XIXe siècle s'est exprimé de manière particulière dans la mouvance coloniale.
Il y a là, naturellement, l'influence d'un positivisme qui pense pouvoir faire entrer la connaissance de la nature dans le canevas d'une rationalité accordée à la capacité de l'esprit humain à la maîtrise absolue ; l'anthropologie des Lumières avait précédemment instillé l'idée de progrès et la mise en perspective d'une transcendance de la notion de civilisation, point de rencontre d'une « théorie générale des sociétés humaines, propre à servir de fondement à une philosophie de l'homme moderne[16] ».

Pourtant, si l'affirmation de la *certitude* et de la *volonté* coloniales s'exprime souvent en des termes positivistes, elle s'écarte de la transcendance universaliste ; elle s'en démarque et, telle qu'elle est formulée par certains fonctionnaires ou théoriciens coloniaux, elle se raccroche non seulement à la sensibilité des anti-Lumières, mais elle construit une théorie de la domination face à la contingence coloniale et en fonction de sa propre interprétation de l'histoire qui assure les moyens de sa propre existence et de sa survie.
Ce ne sont pas les principes des Lumières, issus d'une histoire positive de la culture, qui constituent les prémisses de son action, mais ceux de la domination conquérante et du pouvoir qui ne s'expriment pas en termes transcendantaux et universels ; de manière probable, ils se réfèrent à une ligne de pensée issue de la Renaissance et de la pensée politique de Machiavel, fondée sur une adéquation de l'action avec la réactivité supposée à l'adversaire.

Les instruments de cette action sont conçus et théorisés non pas sur la base de la valeur transcendante de la culture et de la morale, mais sur celle des pensées et des croyances attribuées à l'Autre, de manière à le soumettre avec ses propres armes. L'"Indigène" ne pouvant s'élever à hauteur du "civilisé", celui-ci qui se met à son niveau, entre dans sa peau, adopte ses manières de faire, ses armes et son langage, pour imposer sa puissance et sa

[15] F. Braudel, "Compte rendu : Christian Schefer, *La politique coloniale de la monarchie de Juillet. L'Algérie et l'évolution de la colonisation française*", *Revue africaine* 69 (337), 4 trim. 1928, p. 462 ; l'ouvrage de Schefer fait partie de la Collection du Centenaire de l'Algérie (Paris, H. Champion, 1928).
[16] M. Duchet, *Anthropologie et histoire au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, 1995 (1971), p. 20.

volonté inébranlable. « Bugeaud s'est fait Arabe pour vaincre les Arabes » dira le cardinal Lavigerie et ce principe marquera durablement la culture coloniale.

Aussi, la concordance des dates évoquée plus haut, laisse supposer que cette forme de pensée restée souterraine puisque contraire à la transcendance du savoir, refoulée puisqu'elle n'est destinée qu'à établir le rapport à l'Autre qui ne partage pas cette transcendance, n'aura pu être réellement explorée et mise à nu, qu'à partir du moment où l'hypothèque coloniale est levée. La brève allusion que Foucault fait à l'association de la folie avec l'Orient, « nuit du commencement, en quoi l'Occident s'est formé, mais dans laquelle il a tracé une ligne de partage » et qui est « pour lui tout ce qu'il n'est pas, encore qu'il doive y chercher ce qu'est sa vérité primitive[17] », est significative du décalage qui est perçu entre les visions qui se rapportent aux deux parties séparées par cette ligne de partage.

Concernant particulièrement le Maghreb, Daniel Rivet a noté le fait qu'une imagerie a été créée par les idéologues coloniaux, qui constitue un cadre mental, une idée d'arriération atavique de ces pays, qui fait « leur inaptitude congénitale à la grande histoire », un cadre dans lequel la pensée même de « l'intelligentsia maghrébine continue d'évoluer », en retournant simplement le mode de pensée colonial mais en en assumant les prémisses[18].
Parmi les fondateurs de cette imagerie, il cite l'historien algérois Emile-Felix Gautier, auteur de l'ouvrage sur les « siècles obscurs » de l'Afrique du Nord[19] qui est une parfaite illustration de cette « ligne de partage avec la vérité primitive » dans sa construction de cet espace sur un rapport de négation avec tout ce qui fait l'Etat et la nation : « un pays qui n'a pas de nom » (p. 7), « l'absence d'un centre » (p. 11), « le Maghreb est exactement l'inverse d'un pays équilibré » (p. 18), « le Maghreb est exactement l'inverse de l'Egypte et de la Chaldée » (qui ont fondé la civilisation, p. 23), etc…

Au lieu de procéder au retournement de ces constats selon le réflexe de la réaction anti-coloniale, une autre pensée s'est élaborée à partir des années 1960 qui s'attache à lever le voile de la transcendance posé sur le savoir qui "normalise" sa perception.
Dans une interprétation du concept de "déterritorialisation" qui pourrait sans doute être qualifiée d'"histoire philosophique" du colonialisme, Gilles Deleuze et Félix Guattari introduisent d'autres concepts relatifs aux impulsions immanentes aux organismes vivants, homme, animal ou plante, qui guident les entreprises qui se rapportent d'une façon ou d'une autre au territoire, par le biais de réflexes dissociés de toute quête rationnelle.[20]
En tant que réflexe "territorialisant", la notion de "devenir" répond au besoin de l'adaptation de l'individu ou d'une société à un nouvel environnement dont les caractéristiques sont "absorbées" pour ainsi dire, afin de s'y fondre et d'en faire quasiment part. Les découvertes

[17] M. Foucault, "Préface" à la *Folie et déraison. Histoire de la folie à l'âge classique* (Paris, Plon, 1961), in *Foucault. Dits et écrits I, 1954-1975*, Paris, Quarto/Gallimard, 2001 (1994), p. 189-190.
[18] D. Rivet, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Paris, Hachette, 2002, p. 10.
[19] E.-F. Gautier, *Le passé de l'Afrique du Nord. Les siècles obscurs*, Paris, Payot, 1952.
[20] *Capitalisme et schizophrénie* 2. *Mille plateaux*, Paris, Minuit, 1980.

contemporaines de Georges Cuvier dans le domaine des sciences naturelles encouragent certainement la pratique rationnelle de ce réflexe, mais la raison discursive, face à l'inconnu, prend elle-même la forme d'une "ritournelle" qui se construit sur une répétition rythmique permettant l'apaisement de l'angoisse suscitée par l'incertitude.
Renonçant à la rationalisation anticipante du discours de la transcendance, ces concepts déplacent la fondation des motivations humaines de la préconisation des valeurs "civilisatrices" à leur inscription dans une nature qui, malgré le développement d'une conscience relative, reproduit sur elle-même ses propres mécanismes d'existence.

Significativement, l'ouvrage de Deleuze et Guattari s'appuie, entre autres, sur les observations d'Emile Félix Gautier et il intègre ses constats sur la société nomade du Maghreb. Mais une fois ses prémisses "normatives" écartées, il fait apparaître un autre type de pensée « nomade » qui n'est plus dans un rapport de négativité avec la pensée rationaliste et constructive de la tradition occidentale, mais dans celui de complémentarité.
Parmi les concepts qu'il développe, l'association du "devenir" et de la "ritournelle" permet d'illustrer le partage de la culture coloniale entre l'affirmation civilisatrice et le "devenir-indigène" ; faute de la fusion préconisée comme "ritournelle" qui amorce le processus de colonisation, le "devenir" permet l'insertion locale, l'adaptation environnementale et la ré-interprétation de comportements qui ouvre sur la survie ; et, en plus d'apaiser l'angoisse et la conscience, la "ritournelle" permet la justification de ce devenir dans l'affirmation des valeurs civilisatrices dont la manifestation est investie dans l'œuvre d'art et la célébration artistique.

Cette ligne de partage recoupe également les articulations de la pensée autour des sensibilités romantique et classique du milieu du siècle. Certains auteurs ont fait récemment ressortir l'importance d'un mouvement de conquête en retour de la France par son Empire colonial, sous la IIIe République[21], et la surprise qu'il suscite pourrait moins concerner sa nature que la difficulté et le temps mis à en admettre la signification.
Certains aspects de ce retour s'étaient déjà manifestés dans les années 1840, aussi bien dans la violence imputée à l'Armée d'Afrique avec l'usage de nouvelles formes de guerre[22], que dans l'inspiration que les transformations d'Alger provoqueront, au niveau des procédures libérales de mise en œuvre, plutôt que d'urbanisme proprement dit, dans l'haussmanisation de Paris.

De même, la formulation de l'exotisme qui remonte aux tentatives bien intentionnées de certains Romantiques comme Théophile Gautier qui cherchaient à reconstruire une morale de l'innocence appuyée sur l'idée du « noble sauvage », s'inscrira tout autant dans une démarche de "ritournelle" masquant la dimension de réactivité dans laquelle la culture s'insère, particulièrement dans sa forme artistique.
Devenue sous la pression romantique une entité en-soi à l'image de laquelle se mesure la civilisation, l'œuvre d'art, se reconstruit une généalogie classique non plus dans le rapport

[21] P. Blanchard, S. Lemaire (dir.), *Culture coloniale. La France conquise par son Empire 1871-1931*, Paris, Autrement, 2003.
[22] F. Laurent, *Victor Hugo face à la conquête de l'Algérie*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2001.

traditionnel et désormais perdu de représentation du réel, mais dans celui d'une confrontation de la rationalité géométrique et typologique de sa forme face à la diversité délirante et *informe* des « documents » ethnologiques qui envahissent les perceptions algériennes du peintre-écrivain Eugène Fromentin.

En deuxième partie de cette introduction, j'esquisse une ouverture sur l'urbanisme de l'Alger moderne du XXe siècle, qui me permet d'identifier la persistance de ces réflexes dans le rapport avec la dimension politique qu'une accélération de l'histoire impose à la Colonie.
Il y a, à un premier niveau, l'écoute par laquelle la réalité territoriale est approchée, qui permet des avancées notables dans l'interprétation de la culture populaire et locale ; mais cette écoute est prise dans le conflit séculaire qui a fondé la réalité coloniale en opposant son existence à l'exigence métropolitaine et étatique d'un reflet de son attente civilisatrice.
En matière artistique, ce n'est qu'à partir du moment où la Colonie accède à un statut relativement autonome, avec la création des Délégations financières en 1900, que l'adoption de styles locaux ou orientaux déjà préconisé dans les années 1840 par l'administration étatique, sera libérée. Aussi, la détermination d'une part non négligeable des motivations qui fondent l'action coloniale semble être tributaire des rapports de rivalité établis avec cette autorité métropolitaine bien plus qu'ils ne le sont de ceux qui caractérisent la coexistence entre Colons et "Indigènes".

La problématique coloniale prend donc un tour d'une complexité particulière qui expliquerait les circonvolutions d'une politique sociale censée faire appel à l'arbitrage de l'Etat dans la mise en place de ses instruments. Les solutions préconisées, à la veille de l'indépendance, par l'Agence du Plan et son mentor, le Maire Jacques Chevallier, laissent entrevoir l'ambiguïté de cette situation. Tout en se détournant des paradigmes de la pratique urbanistique algéroise du XIXe siècle, elles tentent prioritairement d'éviter l'imposition autoritaire et de s'inscrire dans le mode libéral de production du bâti.
Le peu de temps dévolu à cette expérience ne permet pas d'en juger définitivement le principe, mais celui-ci laisse cependant voir la proximité du discours urbanistique de son principal protagoniste, Pierre Dalloz, avec les préoccupations idéologiques investies dans la pratique algéroise. Ce discours est à l'inverse de « l'attaque frontale » de Le Corbusier, à coups de « projets Obus », dans la tentative de susciter un interventionnisme étatique qui a suscité la résistance et, au final, le retrait du Maire de l'époque, Charles Brunel. Influentes ou effrayantes sur un plan formel, ce sont surtout les aspects idéologiques et autoritaires de ses solutions qui provoquent le scepticisme ou le recul des administrateurs algérois.

Du point de vue architectural, et à l'inverse du plan de Dalloz et de son confrère Gérald Hanning, le plan "Obus" s'inspire d'une tradition de l'urbanisme algérois incarnée dans la composition du Front de mer qui est à la base même de l'ambiguïté de la pratique urbanistique dans la ville. Dès sa conception, il a servi d'ossature référentielle à un aménagement colonial à caractère hiérarchique et ségrégatif, poursuivant l'objectif d'un développement linéaire du centre-ville bourgeois, sur les terrains plats valorisés par la

proximité de la mer, alors que le reste de la ville, pauvre et autochtone, se dissimule dans les replis des terrains vallonnés du Sahel.
Les tentatives de récupération de cet ensemble urbain, à travers la logique spéculative de l'aménagement, indiquent non seulement l'importance de la fonction prestigieuse de l'espace qu'il contribue à créer, mais également celle de la dimension architecturale, comme « façade » de la ville, qu'il installe dans l'imaginaire colonial.

Il oppose, cependant, des échecs systématiques à un ancrage ultérieur de l'initiative privée sur sa structure pour une extension au nord mais surtout au sud, face à l'arrière-port de l'Agha, en portant témoignage de l'intervention étatique qu'il a nécessité pour son érection, et de la cassure ultérieure des rapports entre l'Etat et l'administration coloniale.
C'est pourtant l'épisode de l'attribution de sa conception, à la veille du centenaire, à l'architecte de la ville, qui soulève encore plus la question de son importance et de la primauté donnée à la dimension artistique dans la "ritournelle" de l'idéologie coloniale.
Une conférence organisée en décembre 1924 sur l'œuvre des Chassériau, permet à l'historien de l'art Léonce Bénédite de prononcer cette paternité au cousin du peintre Théodore, Frédéric qui n'a, en réalité, aucunement contribué à l'ouvrage réalisé ; un an plus tard, entouré des autorités civiles et militaires de la Colonie, le Comité du Vieil Alger posera la plaque du boulevard de la République qui officialise l'événement[23] (**Fig. 1**).

Certaines justifications matérielles permettent cependant d'expliquer ce geste ; en tant qu'architecte de la Ville en 1860, Chassériau a reçu commande de dessiner le décor qui, dans une démarche qui n'est pas sans rappeler la « ville façon Potemkine[24] », était destiné à abriter la cérémonie de pose de la première pierre du boulevard par Napoléon III. L'initiative soulève des remous dans l'organisation protocolaire de l'événement, au sein de l'autorité militaire et du Génie chargé des études d'exécution, provoquant quelques remises en cause qui n'auront pas de suite réelle sur les destinées de l'ouvrage, mais suffisantes pour installer une incertitude sur son inspiration et la paternité de son dessin.
Avec son officialisation cautionnée par l'autorité administrative et scientifique, cette "récupération" artistique du Front de mer correspond à des motivations politiques qui dépassent le simple rehaussement du prestige de la ville : face à la réputation grandissante des réalisations des Protectorats voisins, conduites sous la bannière d'un système militaire, la préparation du Centenaire de la colonisation exigeait la mise en avant d'entreprises libérales d'une envergure similaire.

La démolition du quartier de la Marine dans la basse Casbah, décidée dans le tournant de 1930, semble procéder du même réflexe ; ce n'est pas la vieille ville arabe, synonyme d'exotisme et d'activité prometteuse en termes de tourisme, que la pioche visait mais le produit hybride et croulant que la spéculation des premiers jours de la conquête avait

[23] "Une conférence", *L'Afrique du nord illustrée*, 19 (191), 27 déc. 1924 ; "En l'honneur de Chassériau", *L'Afrique du nord illustrée*, 20 (242) 19 déc. 1925.
[24] A. Loos, *Paroles dans le vide* (1897-1900), Paris, Editions Ivrea, 1994, p. 108-110.

engendré, avec sa structure pré-coloniale et ses bâtiments mimant la physionomie européenne en se raccrochant sur la structure des vieux murs des palais ou maisons mauresques.
En plus d'offrir de nouvelles opportunités foncières à la spéculation dans le centre-ville, cette démolition permet donc d'éradiquer le souvenir de cette superposition contre-nature dont les images en provenance du Maroc semblaient devoir être une critique implacable.
Cette confrontation avec l'urbanisme marocain aura néanmoins généré une rivalité qui bénéficie de manière spectaculaire à la revitalisation de l'architecture et de l'urbanisme locaux, qui connaîtront une explosion d'intérêt et de créativité, à partir des années 1930.
Et, avec le renfort de la vision de l'art et de l'architecture comme manifestation du "génie" individuel, qui s'est emparée de l'histoire de ces disciplines au XIXe siècle, l'idée d'une conception du Front de mer par un architecte solitaire, renforce un courant de pensée qui inscrira la ville parmi les objets d'art.

Elie Faure aura beau défendre la « subordination de l'artiste à une tâche collective d'un cœur joyeux », comme paradigme des âges qui précèdent la Renaissance, expliquant la mégalomanie de Michel-Ange par son goût des dimensions géantes de « l'architecture impersonnelle des ingénieurs romains[25] », le paradigme du génie créateur avait définitivement occupé la scène.

Hypothèses, motivations et méthode

Les années 1930 et 1931 voient la célébration du centenaire algérien et la tenue de la dernière Exposition coloniale à Paris, en même temps qu'elles situent, paradoxalement, l'apogée de cette pensée de la « certitude » fondée sur la toute puissance du Sujet, et sur sa capacité à donner un sens et une forme au monde. Fortement ébranlée par la première Guerre mondiale, cette pensée est maintenant questionnée sur les plans politique ou social comme dans le domaine esthétique. Les ferments de la remise en cause qui conduit à la décolonisation naissent dans l'entre-deux-guerres et ils sont aussi à l'origine de la transformation des paradigmes qui en sont à la base, avec la dissociation de la raison du sujet d'une éventuelle raison universelle.

Le phénomène de décolonisation en libérera certaines expressions, dans les décennies suivantes, qui rejailliront sur la pensée contemporaine, et dont les fondements se nourrissent de cette expérience séculaire qui met aux prises des mondes différents, dans la confrontation mais aussi dans la découverte et l'ouverture. L'expansion de la connaissance au XXe siècle autour des questions liées aux sciences de l'Homme, est certainement le résultat de cet enchaînement historique et expérimental qui pose indubitablement, pour la société moderne, la question de la synchronie et de la résonance du savoir avec l'action.

[25] E. Faure, Préface à l'édition de 1923, *Histoire de l'Art. L'Art renaissant* (1914), Paris, Le Livre de Poche, 1964, p. 27-28.

Si le savoir trouve en effet des sources dans une action dont il contribue à en reconsidérer les prémisses, son mode de fonctionnement n'est pas loin de retomber dans le cas de figure énoncé par Gabriel Esquer lorsqu'il constatait que « de l'urbanisme il en a été question à Alger lorsque tout ou presque a été construit ».

La problématique soulevée par cette énonciation, outre qu'elle ramène à la « métaphore architecturale[26] », ouvre aussi sur l'alternative posée au plan ou au projet, urbanistique ou autre, dont l'entreprise coloniale algérienne constitue une illustration : soit c'est le plan qui organise l'espace et les modalités de l'existence selon des principes, quels qu'ils soient, nécessairement et préalablement théorisés par un savoir transcendant la réalité ; soit c'est la réalité et son espace eux-mêmes qui suggèrent les formes que prendra le plan qui n'est en définitive qu'un cliché de cette réalité, un relevé de ses « agencements immanents » qui ne découlent nullement d'une organisation ou d'une rationalisation préalable.
Une certaine sagesse et la réalité même, voudraient que la solution à cette alternative se trouve dans un troisième terme qui épouse les deux attitudes dans une sorte de « dialectique », au gré du temps et des obstacles, mais elles n'empêchent pourtant pas que les affirmations théoriques qui leur sont constitutives se dressent en dogmes qui marquent cette réalité.
Les deux termes de l'alternative renvoient notamment à la querelle du romantisme et du classicisme, contemporaine de la conquête d'Alger, et il n'est pas surprenant que cet événement soit coloré des questionnements qu'ils suscitent, et qu'en retour, le mouvement colonial en façonne quelques aspects théoriques.

Aussi, l'hypothèse première que je tenterai de développer réside dans l'identification de l'influence de l'éruption du champ colonial dans la pensée du moment, à la lumière de la confrontation des deux termes de l'alternative précédente ; elle s'exprime notamment dans la séparation induite par la distance qui en sépare les acteurs, en fonction de leur insertion dans la rationalité déjà constituée de la culture européenne, ou de leur confrontation à l'immanence, du moins pour les nouveaux arrivants, de la réalité locale.

En s'appuyant sur l'idée exprimée par Esquer et en se référant à la « métaphore architecturale » pour associer la pensée coloniale à la mise en œuvre d'une certaine forme de "régulation" spatiale, on peut donc supposer que cette pensée et ses influences sur la formation du système de pensée occidental, n'ont réellement été perçues en tant que telles et théorisées qu'une fois que le colonialisme, dans certaines de ses formes, aura atteint son terme. Mais elles étaient déjà actives dès l'origine du mouvement colonial qui consistait aussi dans l'exploration de formes d'existence et d'être qui répondaient à ce besoin d'immanence, à la nécessité de se confronter aux « forces du dehors », exprimés par la société européenne au lendemain du moment dominé par la rationalité héritée de l'âge classique et qui a marqué les Lumières.

Dans l'identification de cette alternative, les analyses de Michel Foucault m'ont été précieuses[27] comme celles de Deleuze et Guattari. Ces derniers ont plus particulièrement avancé la notion de « plan d'immanence », par opposition au « plan d'organisation et de développement », qui leur fait supposer que « le non-philosophique est peut-être plus au cœur de la philosophie même, et signifie que la philosophie ne peut pas se contenter d'être comprise seulement de manière philosophique ou conceptuelle, mais s'adresse aussi aux non-philosophes, dans son essence[28] ».
En d'autres termes, il aura fallu la philosophie pour découvrir la non-philosophie (essence du « plan d'immanence »), mais la philosophie n'a de sens que dans cette confrontation au non-philosophique.

Pourtant, dans la mise en œuvre de cette reconnaissance et de ce processus global, des étapes auront été nécessaires qui mettent en jeu la réactivité des acteurs de terrain, l'affirmation de leurs différentes "volontés", et une recherche de certitude qui, mises ensemble, brouillent les limites des deux termes de l'alternative.
C'est en ce sens que la culture humaniste s'est construite, conformément à la tradition classique et antique, en se donnant pour objectif de représenter une opposition à la "barbarie", établissant des cloisonnements et des "structures" qui s'achèveront dans ce que Freud nommera le "retour du refoulé". Le paradigme classique qui, jusqu'au XIXe siècle, avait fonctionné sur une intégration dialectique de la notion du "grotesque" propre à la culture populaire européenne comme à toutes les cultures, trouve dans le champ colonial l'opportunité d'en projeter la substance sur un "Autre", historiquement et géographiquement distancié des dispositifs de la modernité.
Et, paradoxalement, les théories romantiques, dans leur inquiétude devant la définition d'une totalité de la culture moderne, ont été instrumentales dans cette séparation qui est pourtant basée sur la motivation de rehausser le prestige orientaliste.

Aussi, les théories exprimées par Fromentin au cours de son voyage algérien, dans la tentative post-romantique d'un retour à une sensibilité d'ordre classique, rejoignent celles de Burckhardt et de l'école classique allemande qui paraissent se reposer sur cette distinction fondamentale de l'humanisme et de la barbarie.
Et, autre paradoxe, c'est en métropole que le "réalisme" y glisse les ingrédients d'une contrepartie moderne, nourrie de références au primitivisme, tout en aspirant à la certitude et à la fondation scientifique. L'impressionniste, en particulier, semble répondre à ces critères en se saisissant de la réalité extérieure comme d'un « plan immanent », inspiré notamment de la lumière orientaliste, qu'il cherche à codifier selon des procédures nouvelles de représentation[29].

---

[26] D. Hollier, *La prise de la Concorde* suivi de *Les dimanches de la vie*. *Essais sur Georges Bataille*, Paris, Gallimard, 1993 (1974).
[27] *Les mots et les choses*. *Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard, 1966.
[28] G. Deleuze, F. Guattari, *Qu'est ce que la philosophie ?,* Paris, Minuit, 1991, p. 43 et *Mille plateaux*, op. cit. p. 325-333.
[29] R. Benjamin, D. Prochaska, *Renoir and Algeria*, New Haven, Yale University Press, 2003.

L'entre-deux-guerres, et sa cohorte de mouvements qui se partagent entre avant-garde et « retour à l'ordre[30] », revivifie le conflit de cette alternative précédente sur le fond des controverses politiques liées à l'horreur de la première Guerre mondiale mais aussi à la situation coloniale qu'exacerbent la guerre du Rif ou l'Exposition de Vincennes.
C'est dans ce contexte que les arts considérés comme "exotiques" sont interrogés dans leur signification primordiale, sociale ou psychologique, à travers la notion de « document » que Georges Bataille explore dans la revue du même nom[31].
Il semble que l'articulation des notions de « document » et de « monument » ait été centrale dans l'évolution de la pensée culturelle au XXe siècle, notamment dans l'usage qu'en fait simultanément Erwin Panofsky pour la détermination de ce qu'il appelle un « cosmos de culture », une articulation qui reste encore opérante dans les années 1970, face à la nouvelle interrogation à laquelle Foucault la soumet dans sa tentative de construction d'une « archéologie du savoir[32] ».
Et, malgré la réalisation de l'échec méthodologique de l'archéologie qui tentait de rationaliser le travail souterrain et inconscient de ces "documents" et le dévoilement du processus d'élection de certains d'entre eux en "monuments", le retour à une problématique du Sujet et à l'hypothèse du « souci de soi » n'a pas moins transformé la conception de l'histoire qui s'est ouverte à une immanence que la recherche de certitudes avait écarté de son processus.[33]

À la lumière de ces instruments élaborés dans le contexte de la décolonisation, je peux donc constater que l'articulation des notions de « document » et de « monument » est déjà opérante dans cette optique épistémologique, dès le départ, vers 1830, avec la remise en question du paradigme classificateur des Lumières par la critique romantique ou avec celui de sa re-conception par les post-romantiques.
Avec la découverte de « l'Afrique » en particulier, Théophile Gautier brandit le sentiment de la vision totalisante et intuitive, portée par l'esthétique de la poésie ou de la peinture, dans la saisie de cette réalité qui sert à l'illustration du "monument" conceptuel de la théorie romantique. Ce geste est significatif de la transformation de " documents" en "monuments" puisque le *Voyage pittoresque en Algérie*[34] de cet auteur atteint en quelque sorte à ce statut (toutes proportions gardées) sur un plan littéraire, et installe, avec d'autres œuvres, le paradigme exotique qui, en tentant de s'inscrire dans l'alternative précédemment évoquée, en esquissant un pas vers l'exploration du « plan d'immanence » oriental, en clôt aussitôt la possibilité en affectant cette immanence à une organisation historique, hiérarchique et auto-justificative de la nature et de l'humanité.

---

[30] K. E. Silver, *Vers le retour à l'ordre. L'avant garde parisienne et la première guerre mondiale*, Paris, Flammarion, 1991 (1989) ; R. Golan, *Modernity and Nostalgia. Art and Politics in France between the Wars*, New Haven, Yale University Press, 1995.
[31] *Documents,* rééditée par J. Jamin, chez Jean-Michel Place, 1992 ; les textes de Bataille sont repris dans ses *Œuvres complètes I, Premiers écrits 1922-1940*, Paris, Gallimard, 1970.
[32] E. Panofsky, *L'œuvre d'art et ses significations. Essai sur les « arts visuels »,* Paris, Gallimard, 1969 (1955) ; M. Foucault, *L'archéologie du savoir*, Paris, Gallimard, 1969.
[33] Ceci est une interprétation schématique de l'évolution retracée par H. Dreyfus, P. Rabinow, op. cit.
[34] Th. Gautier, *Voyage pittoresque en Algérie (1845)*, Int. de M. Cottin, Genève, Droz, 1973 (1865).

Le caractère pérenne cette interrogation de l'usage du "document", dont les motivations n'étaient restées inconscientes que dans leur accord avec la rationalisation explicative qui rapproche l'immanence de la transcendance, établit une relation de continuité théorique entre un moment initial qui marque les débuts de la colonisation algérienne, et le contexte de la décolonisation qui en renverse les termes en en dévoilant quelques enjeux.
Pourtant, la résistance à la thèse d'Edward Said de « l'Orient créé par l'Occident », tout comme la résistance de Said lui-même à la thèse de Foucault du « souci de soi »[35], indique les degrés de complexité, mais aussi les détours auxquels cette pensée s'est pliée, dans son rapport avec la constitution de ses instruments.

*

Les motivations qui m'ont conduit à aborder ce sujet présentent aussi quelques détours qui ne sont pas indemnes des influences de cette pensée. Mon intérêt pour l'architecture est redevable à la découverte précoce de la ville d'Alger mais aussi à la vision (vers 1970) d'une maquette du plan Obus exposée dans son Hôtel de Ville.
Les connotations monumentales qu'impliquaient ces découvertes ainsi qu'une certaine mythologie du rapport intime qui rattache la civilisation à la monumentalité architecturale se sont heurtées aux orientations d'un enseignement qui, dans cette période, tentait un démontage, le plus souvent maladroit, de l'héritage classique.
Son impuissance à déconstruire réellement ce paradigme architectural aboutissait à un cantonnement dans une position idéologique consistant à effacer des cursus d'études toute l'histoire de la ville coloniale et, à défaut d'intégrer le motif de la neutralité techniciste et fonctionnelle affichée par le Mouvement moderne, à déplacer l'attention vers la question de la récupération stylistique de l'architecture mauresque, se traduisant, en ce qui me concerne, dans un engagement dans la restauration de la Casbah.

Ces considérations m'ont, de manière plus ou moins inconsciente, conduit ensuite à aller rechercher l'enseignement de Colin Rowe, aux Etats-Unis, et les ingrédients d'une connaissance architecturale affirmant son autonomie, et, par conséquent, une certaine "scientificité" indépendante du positionnement idéologique. Ce contexte a suscité mon intérêt pour l'histoire de l'art et pour l'école issue de la tradition de Warburg, mais m'a également rendu, par la suite, de plus en plus conscient du caractère éminemment hiérarchique et idéologique de cette vision de la culture.

L'évaluation de cette pensée m'a préoccupé dans sa confrontation avec la scène française telle qu'elle a été retranscrite par Françoise Choay, dont l'insistance sur l'articulation de la théorie et de la pratique urbanistique entre "progressistes" et "culturalistes" me paraissait constituer une méprise, en vertu de cette autonomie que je supposais à la connaissance.

[35] E. W. Said, *L'orientalisme. L'Orient créé par l'Occident*, Paris, Le Seuil, 1980 (1978) et *Culture et impérialisme*, Paris, Fayard/Le Monde diplomatique, 2000 (1992).

J'y ai perçu le mobile d'un dénigrement de la pratique architecturale fondée sur les déceptions ressenties face à l'échec du mouvement moderne dans les années 1950-1960, mais dont la base théorique a fini par se rapporter à son adéquation à la philosophie, suivant l'idée simultanément prônée de la « métaphore architecturale ».
La découverte du concept « d'architecture sans architectes » expérimenté notamment dans sa confrontation avec l'érection de Brasilia[36], les expériences des CIAM sur les bidonvilles ou les développements de l'ethnologie sur l'organisation de l'espace "primitif", ont été l'occasion, pour Choay, de revisiter le rôle de la dimension architecturale de la pensée dans la construction des fondements de la civilisation.

L'esprit qui y préside en a, dans un premier temps, rejeté la rationalité pour s'inscrire dans une conception de l'immédiateté calquée sur les mouvements artistiques contemporains, symbolisée par la production de Jackson Pollock notamment ; néanmoins, Choay revient dans un second temps à une conception rationaliste de la conception urbanistique dont la référence cartésienne est d'autant plus marquée que l'architecture, renvoyée à l'arbitraire du Sujet, est désormais exclue du processus conceptuel de la fabrication de la ville à l'échelle urbaine[37].
Etendu sur les décennies 1960 et 1970, ce processus frappe par son oscillation dans l'alternative entre immanence, associée ici à l'immédiateté ou au génie porté par l'inconscient populaire, et la recherche de certitude rationnelle et organisatrice de l'espace.[38]
L'oscillation entre immédiateté et rationalité, significative de la balance entre immanence et transcendance, me paraît un phénomène éclairant de la problématique architecturale qui était alors centrée sur l'articulation idéologique du progrès et de la culture.

Avec l'organisation en 2003, par l'Institut Français d'Architecture, de l'Exposition *Alger. Paysage urbain et architectures*, à laquelle je fus associé par Jean-Louis Cohen, l'occasion m'a été donnée de réinvestir cette réflexion sur le champ colonial.
La découverte des « documents » de l'architecture locale connue à Alger sous son seul aspect "immanent" et la compilation d'une documentation relativement élargie en vue de la rédaction du catalogue, m'ont révélé l'importance de l'expérience urbanistique algéroise en même temps que l'occultation dont elle a fait l'objet jusqu'en 1930, dans le champ des références architecturales, et dont la signification n'est pas indifférente.
Si l'élaboration de l'Alger moderne est relativement connue et documentée dans la presse et la littérature consacrées à ce domaine, ce n'est nullement le cas des périodes précédentes où les attributions et parfois même les identifications de bâtiments sont de l'ordre du casse-tête[39].
Aussi, par-delà les recherches principalement centrées sur le XXe siècle que j'ai effectué dans

[36] F. Choay, "Une capitale sort de terre : Brasilia", *France Observateur* (492), 8 oct. 1959 et "Une capitale préfabriquée : Brasilia", *L'Œil* (59), nov. 1959.
[37] F. Choay, *Connexions*, Paris, GICP (hors commerce), 1971.
[38] Voir le mémoire de DEA que j'ai consacré à ce sujet, sous la direction de J.-L. Cohen et Ph. Gresset : *Epistémologie et science de la ville. Chronique d'une mort annoncée*, Ecole d'Architecture Paris-Belleville / Université Paris VIII, 1999.
[39] C'était notamment le cas de la Grande Poste et de la Préfecture, édifices officiels pourtant célébrés pour leur appartenance à la mouvance néo-mauresque, indifféremment attribués à Henri Petit ou à Jules Voinot.

le cadre de cette Exposition, je résolus de les poursuivre en vue de ma thèse et de les étendre à cet "obscur" XIXe siècle dont la connaissance n'était accessible que par le biais des descriptions érudites du géographe Lespès, sur la base desquelles l'essentiel des études algéroises sur cette époque restent fondées.

Dans ses grandes lignes, le corpus de ma recherche est principalement constitué de sources imprimées et des documents d'archives : les premières comprennent la presse généraliste et les revues spécialisées d'une part, et les ouvrages historiques ou descriptifs dont la proportion est relativement incommensurable en proportion des rares documents consacrés à l'architecture ou à l'urbanisme.
De ce point de vue, le XXe siècle est excellemment documenté par la revue *Chantiers Nord-Africains* créée en 1928, qui vient s'ajouter aux journaux relevant du secteur de l'entreprise, le *Journal Général (Travaux Publics et Bâtiment)* ou les *Travaux Nord-Africains*, mais dont l'information synthétique mérite souvent d'être épaulée par la presse généraliste.
Il n'existe rien de tel au XIX siècle et le *Journal Général* n'entame son existence qu'à partir de 1887, en tant que journal « d'affiches » qui ne consacre qu'une infime part de son espace aux questions urbaines. L'information architecturale est donc tributaire de la grande presse qui est relativement avare sur le sujet mais permet néanmoins de l'asseoir bien plus concrètement dans un contexte politique, économique et social.

J'ai donc consulté les principaux journaux disponibles à la Bibliothèque Nationale de France, pour les périodes 1830-1870 et 1880-1914, sachant que la décennie 1870 est bizarrement peu pourvue en la matière. Les rares documents spécialisés consacrés à la ville sont relativement bien connus dans la masse de littérature contemporaine ou historique concernant la question coloniale, et qui n'aborde l'Alger physique que de manière fragmentaire.
Une connaissance plus ou moins élargie des principaux textes relatifs à la perception de l'architecture locale, indigène ou coloniale, s'est cependant avérée nécessaire pour se pénétrer de l'évolution des paradigmes ou des « formations discursives » qui s'élaborent dans les champs littéraire, politique ou ethnographique, et notamment ceux des principaux auteurs dont je discute, comme Daumas, Enfantin, Gautier ou Fromentin.

Les textes politiques des administrateurs principaux algérois, militaires ou civils, sont également essentiels pour expliciter le sens des orientations coloniales nourries en Algérie, en marge du discours métropolitain. Généralement réunies par les historiens de l'école d'Alger, les correspondances des chefs de la Colonie m'ont aussi donné des informations importantes, ainsi que la collection importante de textes, fort heureusement catalogués, des fonds coloniaux de la Bibliothèque Administrative de la Ville de Paris, qui offre aussi une copie du Bulletin Municipal Officiel de la Ville d'Alger, hélas limité au XXe siècle.

La partie décisive du corpus est cependant constituée par les archives qui se répartissent en trois centres : les Archives Nationales de Paris qui contiennent les fonds ministériels des administrations inscrites dans la politique des "rattachements" dans les dates correspondantes

(Cultes, Instruction publique, Travaux publics) ; les Archives d'Outre-Mer d'Aix-en-Provence qui contiennent les fonds ministériels de la Guerre et ceux du Gouvernement Général de l'Algérie ; et enfin celles du Service Historique de l'Armée de Terre de Vincennes, qui concernent les archives du Génie et des services liés à la Guerre et à la conquête.

Malgré un dépouillement qui reste forcément partiel, notamment pour les fonds particulièrement volumineux du CAOM, ces archives m'ont ouvert la voix à une double découverte. De nouveaux documents ont, d'une part, surgi de cartons qui sont, me semble-t-il, restés inexplorés : c'est le cas notamment du projet non réalisé de Harou-Romain pour le Petit Séminaire de Saint-Eugène, ou encore des multiples documents restés inédits (dont de nombreux plans) concernant le port et le front de mer.
Le rapprochement et la confrontation de documents déjà connus m'a d'autre part permis de remettre en question certaines interprétations sur le rôle respectif des administrations militaires et civiles, ou encore l'attribution politique de la conception du boulevard de l'Impératrice à l'architecte Chassériau.

*

Pour résumer brièvement le contenu des chapitres qui suivent, je reviens dans le premier sur les événements de la conquête à la lumière de ce concept d'"incertitude" qui marque aussi bien les acteurs du moment que les historiens qui y relient la doctrine coloniale. J'y examine les forces qui s'y constituent à la faveur de la révolution de Juillet, en opposition avec les objectifs du régime précédent, instaurant les prémisses d'une "volonté" coloniale élaborée en contrepoint de l'esprit des Lumières.
Je constate parallèlement que la découverte de la ville est l'occasion d'une confrontation de la conception géométrique, unificatrice et transparente de l'espace, avec un milieu déroutant, informe, mais également sublime, qui absorbe les connotations de "bizarrerie" précédemment réservées au baroque ou au grotesque.
Dans son appropriation urbanistique, deux attitudes se dessinent qui sont déterminées par le positionnement idéologique de leurs protagonistes : un parti "coloniste" qui l'ignore en cherchant à y imposer les figures géométriques du forum romain, et les militaires du Génie qui procèdent selon une attitude de "management" adaptative qui entre en conflit avec les précédents. Cette opposition de politique urbaine n'est pas sans influence sur la détermination de la suite des événements qui installeront la dualité civil/militaire.

Le deuxième chapitre poursuit l'examen de cette dualité qui fait intervenir l'institution des Ponts et Chaussées, et met l'accent sur l'importance donnée à la régularité géométrique dans la conception de l'espace, en tant que substitut à la confrontation idéologique des deux camps. La spéculation en est une motivation essentielle qui s'insinue dans les propositions d'érection d'un théâtre sur l'espace public, symbole de l'acte civilisateur, mais aussi dans la

transformation des habitations que le transfert massif de propriété dans la basse ville va permettre.
Les justifications de ces actions par des fonctionnaires coloniaux comme Genty de Bussy ou Léon Blondel qui affirment la volonté coloniale et construisent son idéologie, se traduit également dans un double discours apologétique de la table rase, d'une part, et l'appropriation de la pensée de l'Autre, d'autre part.
En contraste, j'aborde la sensibilité métropolitaine, plus nuancée dans ses milieux politiques et savants qui s'interrogent sur les modèles de l'histoire et de Rome, susceptibles d'asseoir la colonisation sur des valeurs reconnues de civilisation, en contrepoint de l'expérience américaine.

Le chapitre III approche certains aspects du débat relatif à l'orientalisme dans la dimension qui lui a été donnée par Edward Said en contrepoint de celle de Maxime Rodinson, et dans la croyance investie dans une "présence" qui se voudrait être au-delà de l'interprétation ; je tente de les éclairer par certaines conceptions de la peinture ou à l'architecture qui en situent la problématique en relation avec les interrogations que se pose l'Occident sur lui-même.
À ce titre, je considère les tentatives faites à Alger d'instaurer officiellement ce style, incitées par les autorités ministérielles, dans les bâtiments destinés aux "Indigènes" comme dans les bâtiments officiels. Elles sont en parties relayées par les corps de l'Etat, mais elles rencontrent la forte opposition des milieux et de l'administration coloniale qui œuvre pour substituer un corps d'architectes d'inspiration libérale, aux Ponts et Chaussées, avec la création du Service des Bâtiments civils.
Cette institution devient instrumentale dans l'accélération de la transformation urbaine, principalement fixée sur le centre-ville, et dans la mise en place des procédures libérales de l'alignement urbain.

Le chapitre IV aborde le contexte qui domine le tournant des années 1840 et qui décidera de la guerre territoriale totale sous la houlette du Gouverneur Bugeaud ; la position particulière de celui-ci me paraît jouer un rôle déterminant dans la singularité de l'attitude coloniale, inscrite dans un « devenir » qu'il incarne aussi bien dans la guerre que dans l'administration.
Les nouvelles certitudes qui accompagnent cette expansion se traduisent dans les travaux du port auquel une nouvelle envergure est donnée, aboutissant au traitement du Front de mer et aux modalités d'extension de la ville dont les conceptions font encore l'objet de rivalités et de luttes de pouvoir entre les mêmes forces.
À travers les institutions et les missions créées pour organiser l'architecture et les bâtiments civils algériens, j'examine les sensibilités qui s'expriment, du point de vue de la métropole comme de celui d'Alger, pour aboutir à la description des principes et des motivations qui y déterminent les décisions d'alignement et les choix opérés sur le Front de mer, centrés sur la mise en valeur du foncier.

Pour terminer, le chapitre V tente dans un premier temps de prendre quelque distance vis-à-vis de la pratique algéroise pour en situer le contexte dans la dimension culturelle qui se met en place au XIXe siècle, avant d'être contestée dans l'entre-deux-guerres.
Le fil conducteur de la distinction établie entre les notions de "monuments" et de "documents", permet d'interroger les conceptions de Burckhardt, Panofsky ou Foucault, pour en déceler ensuite les linéaments originaires dans les discours de Gautier ou de Fromentin.
La séparation de l'œuvre d'art du fonds commun des objets de la vie quotidienne me paraît être théorisée dans l'articulation géographique et coloniale de la connaissance, que l'on retrouve dans le discours de Fromentin portant déjà sur la distinction entre « forme » et « informe ».
La forme architecturale de cette séparation s'exprime dans les années 1850, avec la tentative de "sortie" de la ville esquissée par les projets d'érection de nouveaux quartiers "réguliers" à Mustapha, en même temps que se renforcent, dans l'opposition au Second Empire, les pouvoirs municipaux qui s'expriment dans la tentative de s'emparer du projet de Front de mer.

Introduction au XXe siècle

L'Alger moderne, 1930-1960 : urbanisme et politique

Le fait de juger Alger, comme l'a fait Esquer, à l'aune du modèle marocain, était sans doute incontournable à un moment où le pays du Protectorat est présenté comme la patrie de la discipline urbanistique, où tout se développe « dans l'harmonie la plus parfaite[40] », alors même que Michel Ecochard défend les vertus planificatrices de l'action du Maréchal dans la presse parisienne, en contraste avec la libre entreprise[41].
Ces prises de position reflètent les oppositions de deux camps, l'un d'influence libérale dont le terrain algérois constitue un champ d'action privilégié, et l'autre, d'obédience plutôt étatique, d'expression métropolitaine, et de référence maroco-tunisienne. Elles seront vite dépassées par les événements liés à la guerre d'Algérie et par le retour au pouvoir du général De Gaulle qui imposera les politiques donnant corps au Plan de Constantine.
Cette accélération de l'histoire aura peut-être empêché sur de longues années, l'examen des aspects politiques et techniques qui caractérisent cette période et leur trajectoire préalable ; ils auraient sans doute permis de mettre en lumière les raisons et les significations d'une opposition à la politique coloniale comme aux décisions relatives à l'aménagement de la ville.

Ancien fonctionnaire de l'Etat affecté à Alger dans le cadre de la mise en place du Plan de Constantine, Michel Marié en donne quelques clés en notant une certaine continuité des pratiques héritées de l'Agence du Plan d'Alger dirigée par Pierre Dalloz, mais aussi une filiation avec l'urbanisme marocain et la pensée de Lyautey dont l'action se situe « au

[40] M. Ecochard, *Casablanca, le roman d'une ville*, cité par J.-L.- Cohen, "Casablanca : de la cité de l'énergie à la ville fonctionnelle" in *Architectures françaises outre-mer*, Liège, Mardaga, 1992, p. 108.
[41] F. Choay, M. Ecochard, "Les plans d'aménagement de la région parisienne ne sont que du vent", *France Observateur* (317), 7 juin 1956 ; voir également F. Choay, "Les bidonvilles donnent une leçon d'urbanisme", *France Observateur* (332), 20 sept. 1956.

confluent d'un certain nombre de forces hygiénistes, constructivistes et esthétiques agrégeant des éléments métropolitains et locaux[42] ».
Son historique quelque peu condensé des institutions algéroises, ne tient cependant pas compte de l'évolution de la situation locale qui conduit le maire Jacques Chevallier à créer cette agence (en 1954) pour répondre à des objectifs qui s'écartent de ceux du Service départemental d'urbanisme (1948) de Jacques Wattez et Jean de Maisonseul, plus proches de la mouvance métropolitaine et de Le Corbusier.
L'esprit régnant dans les deux services peut toutefois être résumé dans son opinion : « Elle (l'Agence) fut le théâtre d'un effort considérable de construction qui donnait à ses architectes et à ses maîtres d'ouvrage une relative liberté d'action qu'ils n'auraient pas connue de la même façon en France[43] ». Le "retentissement" des recherches et des réalisations algéroises sur l'urbanisme métropolitain est confirmé par le fait que le ministre Sudreau envisage un alignement des villes métropolitaines sur la méthode algéroise[44], alors que Dalloz multiplie les articles dans *Techniques et architecture*[45] dans lesquels il place Alger « à l'avant-garde des conceptions de l'urbanisme ».

Un autre aspect de cette activité particulière à la sensibilité des professionnels algérois, réside dans l'attention qu'ils portent à l'habitat précaire musulman résumé par l'étude de Zeynep Çelik sur le groupe CIAM-Alger.
Plus préoccupés que leurs confrères marocains de la qualité notable de son architecture et de ses formes urbaines, ils marquent un intérêt exceptionnel pour les caractéristiques de l'espace produit dans cette forme "alternative" de construction de l'habitation et de la ville ; ils y retrouvent les éléments d'un langage caractéristique des espaces des médinas arabes ainsi qu'une organisation articulant toutes les fonctions de la vie selon des principes et des règles adaptés au mode de vie de ses occupants.

Mais, de manière plus remarquable, ils y perçoivent aussi les potentialités d'une conception architecturale et plastique à une échelle humaine, bien plus proche du geste quotidien de l'homme que les ensembles conçus selon les normes d'une rationalité abstraite, impliquant donc l'association de la réponse architecturale à des études particulières des conditions de vie et de culture de chaque société donnée.
Même l'abri précaire peut exhiber une « dignité de libres proportions » qui peut servir de leçon à la création architecturale qui fixe, traditionnellement, les croyances culturelles.

---

[42] M. Marié, "Le plan de Constantine, l'aménagement et les sciences de l'homme", in B. Barraqué, M. Marié (dir.), *L'aménagement du territoire et la colonie. Dossier des séminaires techniques territoires et sociétés*, n° 4, avril 1988, p. 65.
[43] Ibid.
[44] P.B., "Les grandes villes métropolitaines s'aligneront sur l'urbanisme algérois… a déclaré M. Sudreau", *Travaux nord-africains* 54 (3267), 7 juin 1956, p. 1, 2.
[45] "L'Opération des Annassers : une méthode", 17 (3), juill. 1957, pp. 64-77 ; "La méthode d'urbanisme", 18 (6), déc. 1958, pp. 50-55 ; "Introduction à l'examen du plan de la région d'Alger", 19 (5), sept. 1959, p. 69-73 ; "Ébauche d'une théorie d'urbanisme pratique", 21 (4), mai 1961, pp. 76-79.

L'initiative du groupe CIAM-Alger, note Zeynep Çelik, « *rompt avec la tradition*, bousculant le discours colonial, son exotisme et ses fantasmes », mais à un niveau théorique, elle exprime aussi le tournant qui marque la pensée de l'architecture dans l'après-guerre :

> Tout ce qui est planifié pour l'habitat doit être flexible et (…) capable de changement (…) L'ensemble organisé inclut l'enveloppe physique et la vie qui se développe à l'intérieur. Entre les deux, il y a constamment action et réaction.[46]

Cette expérience est longtemps restée ignorée de l'histoire de l'urbanisme et de l'architecture modernes, de même que celle de l'Agence du Plan d'Alger dont le seul interprète a été Jean-Jacques Deluz[47], agent de cette expérience qui a fortement mis l'accent sur la rupture occasionnée par le Plan de Constantine et sur l'anéantissement des recherches entreprises dans un esprit attaché à développer cette flexibilité et cette échelle humaine.
Le tournant de 1958 a effectivement procédé à un changement drastique de priorité dans les objectifs de l'aménagement et de l'habitat. L'ingénieur René Mayer, chef du service de l'Habitat algérien, l'affirme avec la conscience d'une transgression des habitudes locales qu'il souligne lors des rencontres organisées autour de l' « Enquête sur l'habitat en Algérie » :

> La première idée générale sur laquelle je voudrais insister – au risque de scandaliser certains d'entre vous – est que le problème du logement est avant tout une affaire de quantité. A l'heure actuelle, il existe en effet un tel décalage entre les besoins et la production de logements que notre effort doit porter, avant tout, sur l'accroissement du nombre de chantiers ouverts chaque année.[48]

Le mode de réponse architecturale et urbaine à la problématique de la ville, élaboré dans le contexte algérien, durant la décennie précédente, se trouve donc drastiquement renié à partir de la question de l'urgence qu'appellent l'accélération des événements politiques et le formidable accroissement de la population musulmane défavorisée.
Il serait pourtant erroné d'assimiler les deux démarches que proposent les CIAM et l'Agence du Plan à l'aune du rejet ultime dont ils feront l'objet au travers de cette prise de pouvoir par l'Etat technocratique. La tradition des premiers est associée à la prééminence de l'intervention publique appuyée sur la technicité des corps de l'Etat et de l'élite intellectuelle qui envisage le "Plan" comme une réponse concertée à une organisation rationnelle de la société, alors que l'Agence du Plan va mettre en avant un processus qui exclut, du moins en théorie, la définition préétablie d'une forme urbaine largement laissée à l'initiative de ses producteurs et des propriétaires privés.

---

[46] Z. Çelik, "Bidonvilles, CIAM et grands ensembles", in *Alger. Paysage urbain et architectures*, op. cit., p. 189, 200 (je souligne) ; l'évolution des politiques algéroises de l'habitat, depuis la première Guerre mondiale, avait été également abordé dans *Urban Forms and Colonial Confrontations. Algiers under French Rule*, Berkeley, University of California Press, 1997.
[47] *L'urbanisme et l'architecture d'Alger. Aperçu critique*, Liège, Mardaga, 1988 et "La contribution de l'Agence du Plan d'Alger", in *Alger. Paysage urbain et architectures*, op. cit., p. 228-250.
[48] R. Mayer, "Evolution de l'habitat en Algérie", *Annales de l'Institut technique du bâtiment et des travaux publics*, n° spécial "Enquête sur l'habitat en Algérie", 12 (134), févr. 1959, p. 3.

Cela étant, la particularité algéroise à l'adhésion de laquelle le groupe CIAM-Alger est plus sensible que ses collègues métropolitains ou marocains, consiste dans le refus de fixer l'organisation de la structure urbaine sur la base des schémas fonctionnalistes et rationalistes qui ont fondé le mouvement moderne, en en questionnant la pertinence ; l'influence de cette pensée se retrouve dans une définition de la ville que livre Gabriel Esquer dans une paraphrase des écrits de Marcel Poëte :

> Une ville s'explique et se comprend comme un être humain. Comme lui, elle naît, elle se développe, se transforme. Elle n'est pas faite seulement de constructions, de monuments, d'espaces vides. Elle est faite d'un passé séculaire, et aussi d'un fonds de légendes, de croyances aux forces surnaturelles, d'hagiographie, de coutumes, de traditions qui sont les apports d'éléments humains divers et successifs.[49]

C'est Gaston Bardet qui représente cette pensée du "nouvel urbanisme" à Alger, accompagné de professionnels comme Tony Socard dont les références théoriques sont également anglo-saxonnes. Tributaire de la tradition du Musée social et des architectes et urbanistes de la SFU, « très en pointe sur plusieurs aspects méthodologiques de l'analyse urbaine et de la composition spatiale[50] », Bardet s'inscrit dans la ligne des préoccupations relatives à la croissance urbaine qui convergent vers l'idée d'un développement biologique de la ville, étalé sur la longue durée, et incompatible avec les opérations de rénovation radicales qu'il rejète comme de l'« haussmannisme amélioré[51] ».
Dans le bilan qu'il fait de l'urbanisme en 1939, il pointe précisément la question du "plan" qui servira de leitmotiv à Dalloz :

> Mais quelle que soit leur puissance de suggestion, les plans d'urbanisme cessent de vivre au dernier trait de leur auteur. Ils sont déjà du passé : demain, tout sera peut-être remis en cause (…) Nous en revenons tout naturellement au traitement, à l'observation continue de chaque cité, de chaque région par un urbaniste et non à l'adoption d'un plan "définitif" d'aménagement.[52]

L'argumentation de son élève, l'ingénieur et urbaniste Pierre Dalloz qui prendra en 1954 la tête de l'Agence du Plan d'Alger à la demande de nouveau maire Chevallier, est un écho de la précédente, centrée sur la mise en valeur d'une approche opérationnelle qui rejette la "cristallisation prématurée" du plan :

> Aborder le travail d'urbanisme en n'ayant pour objet que de "faire un plan" témoigne d'une totale méconnaissance du problème. L'urbanisme n'a jamais consisté à "faire des plans", mais à modeler à chaud la vie d'une région ou d'une ville. Il ne faut pas cesser d'agir avec ou sans plan. Un plan ne sert

[49] *Alger et sa région*, op. cit., p. 18 ; cf. M. Poëte, *Introduction à l'urbanisme*, Paris, Anthropos, 1967 (1929).
[50] J.-P. Gaudin, "Tours et détours coloniaux dans l'urbanisme français", in *L'aménagement du territoire et la colonie…* op. cit., p. 50-51 ; cf. également, du même auteur, *L'avenir en plan. Technique et politique dans la prévision urbaine 1900-1930*, Paris, Champ Vallon, 1985.
[51] Ibid. Sur Bardet, cf. J-L. Cohen, "Le « nouvel urbanisme » de Gaston Bardet*", Le Visiteur* 1 (2), print. 1996, p. 134-147.
[52] G. Bardet, "20 ans d'urbanisme appliqué", *L'Architecture d'aujourd'hui* 10 (3), mars 1939, p. 3.

> qu'à limiter la marge d'erreur. Il n'est pas une fin en soi. Si on ne l'exploite pas, il n'est que matière morte. C'est cette permanente exploitation qui est importante et difficile en urbanisme.[53]

L'idée même d'une possible maîtrise, en amont, de l'aménagement urbain est radicalement questionnée en référence à "l'urbanisme de l'homme seul", de ses "rêveries plastiques sans lendemain"[54], et aux "Alger chimériques" qui ont ponctué l'histoire de la ville.
Les publications de la revue de la municipalité d'Alger qui remet au goût du jour plan de Chassériau[55], montrent que cette histoire est visiblement scrutée, alors que l'essentiel de la réflexion de Dalloz se concentre sur la question de la centralité urbaine et sur la posture à adopter vis-à-vis de son renouvellement ou de son évitement.
Une indécision manifeste est pourtant perceptible dans sa condamnation de la table rase accompagnée de la conviction qu'une intervention urbaine implique une action à « caractère totalitaire » ; le processus de l'évolution organique de la ville commande à des naissances ou à des décompositions qui dépassent le simple bricolage :

> Ce n'est pas s'employer dans le sens de la vie que de reconstruire par-ci par-là, que d'élargir des rues aux dépens des maisons, des arbres et des trottoirs. Une ville ne peut renaître que de ses décombres. Quand elle ne fonctionne plus il faut la raser, non par demi-mesures mais par îlots entiers, et différemment la reconstruire.[56]

L'historicité de la ville et le centralisme qu'elle implique sont questionnés dans cette vision biologique qui, paradoxalement, condamne aussi le degré zéro de l'urbanisme, la « sanction du fait accompli » qui ne relève que du « laisser-faire et de la facilité », les interventions qui s'inscrivent dans une perspective qui renforçent la dominance du centre.
Le schéma constitutif de Paris, basé sur la toile d'araignée, illustre son discours : « intellectuellement, l'urbanisme parisien est à Lutèce[57] », mais, pour penser son avenir, il faut s'échapper de l'emprise du schéma historique. Aussi, la solution incontournable réside dans la création d'une structure parallèle, dans une "tangente" à l'organisation existante, avec des composantes structurelles qui assumeront des fonctions de centralité jusque-là dévolues aux quartiers historiques.
Il s'agit, en d'autres termes, de créer des villes ou des quartiers nouveaux dotés de leur propre vie et reflétant les exigences de la modernité, car, malgré la critique qu'il partage avec Bardet, du fonctionnalisme réductionniste des modernes, Dalloz veut aussi assumer les acquis des dernières décennies :

---

[53] "La méthode d'urbanisme", loc. cit., p. 52
[54] Ibid.
[55] "Napoléon-ville de Frédéric Chassériau", *Alger revue*, janv. 1956, p. 20-21.
[56] Ibid. A propos de la mort des cités, Bardet (*Problèmes d'urbanisme*, Paris, Dunod, 1941, p. 284) note : « nous pensons que la meilleure méthode, pour suivre la vie urbaine et par suite mieux apprendre à la guider, consiste à méditer sur la mort des cités ».
[57] "Introduction à l'examen du plan de la région d'Alger", loc. cit., p. 69.

> Il n'est nullement question de revenir aux îlots fermés, ni aux îlots à peine ouverts (…) de sacrifier quoi que ce soit des précieuses conquêtes portant sur les prospects, l'aération, l'orientation (…) la séparation aussi complète que possible des fonctions d'habitation et de circulation ; sur la nécessité d'assurer à ladite circulation comme au stationnement les plus généreuses commodités.[58]

La proposition en 1960 d'un "Paris-parallèle" le long de l'axe de La Défense est peut-être lié aux réflexions de Dalloz et aux prémisses fondamentales des villes marocaines conçues par les urbanistes de Lyautey. Mais les fondements de ce décentrement doivent certainement une part de leur inspiration à l'expérience algéroise où s'est élaborée cette théorie de l'évitement du centre, favorisée par son histoire et sa topographie.
En regard de l'expérience marocaine, Dalloz a, en effet formulé pour Alger un grand principe selon lequel « *la solution d'un problème d'urbanisme se trouve à l'extérieur de ce problème*[59] », en s'appropriant peut-être une référence d'ordre anthropologique.
Toujours est-il que, conjointement avec Gerald Hanning et dans le peu de temps où Dalloz a pu exercer son magistère sur l'Agence du Plan, il élabore un plan dont la signification est, à l'instar des autres expériences algéroises, restée assez peu remarquée mais dont l'existence même témoigne du caractère paradoxal et ambigu de sa conception de l'idée de "plan".

Objectifs politiques et rhétorique urbanistique

Ce document, proposé en 1959, est relativement exceptionnel dans l'histoire des plans de villes, sans équivalent du genre sinon dans une parenté éloignée avec les formules mégastructurelles qui apparaîtront dans les années 1960 ou avec les démarches formalistes ou gestaltistes dont l'évidence transparaît du traitement de détail du quartier pilote des Annassers.
De par sa géométrie autonome et formalisée, il se sépare de la conception traditionnelle qui détermine prioritairement les espaces publics et leurs alignements, ainsi que du schéma fonctionnaliste qui hiérarchise l'espace en termes de zones, de flux, de nœuds ou de centralités, figurés par des symboles, flèches, hachures, pointillés, etc., et qui répugne tout autant à déterminer des espaces définis ou définitifs.
Sa dimension méthodologique a été explicitée par Dalloz mais aussi par Deluz[60] qui met l'accent sur le saut qu'implique le changement d'échelle entre la conception architecturale et celle de l'urbanisme en se basant sur la critique du plan Obus de Le Corbusier qualifié de "macro-architecture".

La remise en cause de la démesure architecturale implique néanmoins une reconnaissance de la dimension nouvelle que la ville appelle dans sa conception qui doit désormais prendre en ligne de compte des composantes ignorées de la pratique traditionnelle.
L'importance de la question de l'habitat, répondant à l'exigence démocratique et sociale de la société moderne, en est une, alors que la dimension territoriale ou géographique permise par

[58] "L'opération des Annassers : une méthode", loc. cit., p. 77.
[59] "Introduction à l'examen du plan de la région d'Alger", loc. cit., p. 69 (je souligne).

les avancées techniques et les circulations mécaniques, en est une autre, progressivement intégrée, avec les progrès de l'industrie, à l'organisation structurelle de la ville.

A l'origine de la nouvelle conception architecturale qui substitue la notion d'"organisation" à celle de "composition", Jacques Lucan situe les expériences marocaines en matière d'habitat en faisant dire à Georges Candilis que la cellule d'habitation est « le matériau de base de la construction de la ville[61] ». La question, avancée par Ecochard, de l'habitat pour le "plus grand nombre" et celle de l'adaptation des typologies inspirées des médinas anciennes permettent la constitution d'un courant architectural qu'Alison Smithson qualifie de « nouveau langage engendré par les formes de l'habitat[62] », dont les marges débordent quelque peu sur l'Algérie au travers des réalisations de l'ATBAT et de la Société coopérative musulmane algérienne d'habitation, vers 1957-1958[63].

Cet aspect "organisationnel" exprimé par les projets mégastructurels, trouve aussi, me semble-t-il, des prémisses dans la conception du plan Obus sous la forme d'une totalité organisée, qui qualifie l'ensemble comme une dilatation ou une démultiplication de l'objet unique, rationnellement et géométriquement contrôlé.
Pour être ainsi perçu, ce méga-objet requiert cependant la distance et le recul qui se mesure à l'échelle du territoire alors que la ville traditionnelle trappe le regard dans le labyrinthe de ses ruelles. Il n'est pas indifférent que la vue d'avion, expérimentée par Le Corbusier au moment de concevoir Alger ou Rio, distingue radicalement les créations nouvelles des conceptions territoriales des ingénieurs et des architectes du siècle précédent, dont la perception restait empreinte de la conception de l'espace avec « l'œil à hauteur de roseau[64] ».

Le survol aérien constitue cependant un cas limite du regard surplombant dont l'imaginaire s'est exercé bien avant les Lumières ; et la ville orientale, de par son éloignement culturel et physique, constitue l'objet par excellence de la perception à distance, précédant l'exploration "aventureuse" de son labyrinthe intérieur.
Et, dans la mesure où ils présentent l'image même de l'objet intègre qui se projette vers l'extérieur par des façades qui en expriment instantanément la qualité d'objet, les Ksars marocains dont la découverte date du XXe siècle, en sont un cas d'espèce. De même, les images qui ont marqué la perception d'Alger avant sa conquête procèdent d'un imaginaire qui en construit l'aspect fantasmatique généralement basé sur son profil, tour à tour ponctué de

---

[60] *L'urbanisme et l'architecture d'Alger*…, op. cit., p. 63-72.
[61] J. Lucan, *Architecture en France*…, op. cit., p. 138.
[62] A. Smithson, *Team 10 Meetings*, New York, Rizzoli, 1991, cité par J.-L. Cohen, M. Eleb, *Casablanca. Mythes et figures d'une aventure urbaine*, Paris, Hazan, 1998, p. 331
[63] P. Padovani, , "Étude sur l'habitat musulman actuel", *Annales de l'Institut technique du Bâtiment et des Travaux Publics*, n° spécial "Enquête sur l'habitat en Algérie", 12 (135-136), mars-avril 1959 ; cet auteur chiffre le nombre de logements construits dans ce programme à 3202 unités pour 21 cités (dont seulement 3 à Alger).
[64] Le Corbusier, *Précisions sur un état présent de l'architecture et de l'urbanisme*, Paris, Altamira 1994 (1930), p. 4.

clochers, de minarets ou de cubes insérés dans un paysage dont le sublime est tout aussi marqué, et dont la verticalité ou l'élévation domine toujours le plan.

Son caractère est, en d'autres termes, marqué par le phénomène que Hubert Damisch a appelé "Skyline", avant qu'il ne s'applique à l'Amérique, dans la mesure où ce qui le domine est le rêve ou l'imaginaire, bien plus que l'architecture[65]. Et, d'un autre côté, l'accès à une conscience plus ou moins élaborée de cette dimension de la perception de la ville et de l'architecture, a été notée par Beatriz Colomina, chez Le Corbusier même : « Le "site" est un plan vertical, celui de la vision. Le site est avant tout une vue[66] ».

Aussi, la "structure" de la ville coloniale à Alger, épine dorsale d'un Front de mer dont l'inspiration relève de cet imaginaire, présente la caractéristique d'un objet complexe dont le fonctionnement répond à des contraintes de vision et de verticalité, destiné à être perçu à distance par les voyageurs et visiteurs de la ville.
Le viaduc du plan Obus ainsi que ses autres éléments, semblent dériver d'une même logique visuelle dont l'origine remonte à l'interprétation des ingénieurs d'une politique du territoire qu'ils pratiquent depuis les Lumières :

> La forme est le produit du savoir par la nécessité constatée empiriquement (…) le territoire représente l'englobement de toutes les formes possibles, l'affirmation d'une certaine unité du monde, dans laquelle le calcul comme l'action de l'ingénieur trouvent leur place, à condition de se conformer à des logiques qui leur préexistaient. Si le pont se transforme progressivement en un processus qui se cristallise par la suite en modèle constructif, ce processus et ce modèle ont encore besoin d'une image qui vienne garantir leur cohérence.[67]

Attestant de la dimension pittoresque et sublime du paysage de la ville, cette image marquante est donc à la base d'un processus qui domine l'image perceptive de la ville autant que les tentatives de conceptualisation de son développement urbanistique.

Or, à travers le refus de l'imposition monumentale qu'ils imputent au plan Obus, Dalloz et Hanning semblent vouloir détruire cette même image d'une manière plus ou moins explicite. Leur plan inspiré du concept de « solution résidant à l'extérieur du problème », s'appuie donc sur le coup d'arrêt donné au développement de cette façade maritime qui sert de colonne vertébrale à la ville, pour initier un processus de croissance géométrique et quadrillé, orienté sur la partie intérieure du site géographique.
Distinguant les plateaux du Sahel du croissant de la baie dont ils sont séparés par des coteaux inconstructibles, ils évaluent leur étendue en forme d'équerre à la future extension de la ville englobant de larges superficies de terrains relativement plats, et inscrits dans une trame qui ne manque pas de rappeler le quadrillage romain (**Fig. 2 a, b**).

---

[65] *Skyline. La ville Narcisse*, Paris, Le Seuil, 1996, p. 12-15.
[66] B. Colomina, *La publicité du privé. De Loos à Le Corbusier*, Paris, HYX, 1998 (1994), p. 239.
[67] A. Picon, *Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières*, op. cit., p. 219-220.

Mais si les arguments de ce choix de développement de la ville est explicitement référé à l'opposition aux propositions de Le Corbusier, ils s'adressent aussi, de manière plus implicite, à une catégorie de l'opinion algéroise dont la résistance à cette "sortie" reste peu connue.

Michel Marié en rapporte un écho dans une rapide allusion qui se remémore d'un bras de fer entre les autorités et certains milieux coloniaux, qui, dit-il « a tendu à faire dériver les projets vers des opérations qui n'avaient plus rien de social (un front de mer, une route touristique…)[68] ». Le résultat de ce bras de fer se matérialise pourtant dans les projets étudiés à l'Agence du Plan pour l'extension du Front de mer aux quartiers de l'Agha-Champ de manœuvres ("le Poisson") et d'Hussein-Dey[69]. (**Fig. 2 c, d**)
De manière symptomatique, ni les écrits de Dalloz, ni ceux de Deluz ne feront référence à ces projets dont certains des dessins sont de la main de dernier. Les raisons politiques et idéologiques de ce silence semblent évidentes et elles apparaissent en contraste du caractère social que les propositions du Maire veulent imprimer à la ville : mise en chantier des cités d'habitation confiées à Fernand Pouillon ; projet de cité satellite pour 130 000 habitants sur le plateau des Annassers, dans un programme que Dalloz se charge d'appliquer prioritairement.

Il s'agissait de mettre fin à la politique de ségrégation urbaine et de multiplication des bidonvilles dans les plis cachés de la topographie algéroise, résultant de l'attention excessive exercée sur le renouvellement du centre-ville et du Front de mer, inspirée des lois du marché et de l'accumulation capitaliste, et récemment matérialisé par la démolition du quartier de la Marine.
Pourtant, le silence que Dalloz observe sur cette dimension politique de l'urbanisme, n'empêche pas que des études contradictoires avec ses orientations se poursuivent dans l'Agence qui reste soumise à la pression d'une opinion sourcilleuse sur la question de ses intérêts. Et, de fait, ce silence semble répondre plus à une posture politique qu'à une conviction car, s'il refuse l'insertion de la problématique du centre-ville dans l'élaboration de ses conceptions théoriques relatives à la "sortie" en périphérie,, il ne semble pas en désapprouver foncièrement les modalités de production.

Sa sensibilité particulière est plus encline au libéralisme et, plutôt que d'appuyer l'aspect administratif de la planification et le contrôle d'une production équilibrée de l'espace, son discours est orienté, en dépit même de son action de terrain, vers l'allégement maximale de l'action étatique. La rhétorique urbanistique dont il fait état dans la presse sur la maîtrise du développement urbain est l'objet d'un décalage manifeste avec une réalité du terrain peu propice à la régulation administrative.

[68] M. Marié, « Le Plan de Constantine, l'aménagement et les Sciences de l'homme », loc. cit., p. 68.
[69] "Le Poisson, nouveau Centre d'Alger", *Chantiers* 19 (25), 4e trim. 1956, n.p. et, pour le front de mer d'Hussein-Dey, les illustrations d'*Alger. Paysage urbain et architectures*, op. cit. , p. 234-235.

C'est un fait culturel, à Alger, que l'Etat fasse l'objet de critiques et d'une prise de distance à son égard, salutaire pour tout exercice professionnel. Gabriel Audisio en décrit l'état d'esprit dans la représentation algéroise du Gouverneur : « il était, il aurait dû être la *France*. Mais les

élus locaux étaient déjà les maîtres : par-dessus la tête du gouverneur général, par-dessus la mer, ils s'affirmaient de plus en plus à Paris les vrais seigneurs de l'Algérie[70] ».
Dans sa vision de la situation algérienne bien moins centralisatrice qu'en Métropole, Michel Marié a été sensible à une continuité de l'influence de Lyautey et à la distinction des notions de "ménagement" et d'"aménagement" appuyée sur les travaux de Paul Rabinow et de Michel Foucault, émettant l'hypothèse de l'existence de « mécanismes subtils (…) une sorte de "tiers pouvoir" (…) qui s'appuie à la fois sur des capacités techniques, des réseaux de communication et des réseaux sociaux[71] ».
Ce serait un pouvoir réformateur et gestionnaire des réalités locales, par opposition aux initiatives venues d'en haut, du carcan administratif de la bureaucratie métropolitaine[72]. Il distingue également les colonies des protectorats selon le rôle négatif ou positif – respectivement – qu'y jouent leurs administrations vis-à-vis de l'action des techniciens.

Un libre champ est laissé à ces derniers dans les protectorats où les sociétés "indigènes" dominent, alors que la machinerie bureaucratique des « règles administratives et des contradictions politiques que la métropole projetait beaucoup plus sur les colonies » les entravent beaucoup plus largement.[73]
Dalloz semble donc s'inscrire dans ce "tiers pouvoir", tenant un discours qui rejoint l'opinion de Chevallier selon laquelle « l'armature de ce pays confère à l'Administration un pouvoir considérable sur les hommes ». Pour celui-ci, l'Assemblée de 1947 aurait dû jouer un rôle important dans le rapprochement des populations, « si la haute administration algérienne n'était devenue maladroitement de plus en plus envahissante, comme pour reconquérir pas à pas les prérogatives légalement dévolues à l'Assemblée[74] ».
Dalloz en fait également un argument de sa méthode d'urbanisme :

> Vouée toute entière au bien public, l'administration n'entend se fier qu'à ses seules vertus pour y atteindre. De là vient sa manie de tout centraliser, de tout réglementer. *Cette minutie réglementaire la dispense d'ailleurs d'avoir à faire des choix, ce qui serait prendre des risques*. La mise en place de l'urbanisme aurait pu être une occasion d'éveiller la province, de la mettre au travail, de lui rendre confiance (…) Mais Paris préféra tout faire, tout décider, perdant bientôt de vue derrière ses règlements la matière même qu'il s'agissait d'administrer, l'urbanisme en un mot, qui reste à naître[75].

[70] G. Audisio, *L'Opéra fabuleux*, Paris, Claude Tchou, 2003, p. 47.
[71] "Le plan de Constantine, l'aménagement et les sciences de l'homme", loc. cit., p. 68.
[72] Un même sentiment fait sans doute dire à J. Derrida que son entreprise philosophique est en partie due à sa condition d'Algérois qui voyait la pensée métropolitaine comme procédant d'une certaine « naïveté » ou « crédulité » (entendu dans l'émission radiophonique « Le bon plaisir de Jacques Derrida », France-Culture).
[73] Ibid., p. 62.
[74] *Nous algériens*, Paris, Calmann-Lévy, 1958, p. 103, 78.
[75] "La méthode d'urbanisme", loc. cit., p. 52 (je souligne).

S'adressant à un public métropolitain, il en situe l'enjeu entre Paris et la Province mais l'exemple algérien n'est certainement pas absent de sa pensée. Or, si l'on en croit Jean-Pierre Gaudin, l'urbanisme en France est « politiquement consacré dans une ambiance très favorable

aux pouvoirs locaux » ; il aurait constitué, durant la période d'avant-guerre, une « véritable mystique municipaliste » opposée à l'interventionnisme étatique, à tel point que les communes françaises « font figure de colonies intérieures de l'urbanisme[76] ».
La centralisation étatique a pris son ampleur sous le gouvernement de Vichy, avec l'expérience marocaine comme référence. Dans ce contexte, la particularité algérienne est d'autant plus remarquable qu'elle s'est construite sur une résistance de la société coloniale aux tentatives parisiennes de contrôle des processus de colonisation et d'urbanisation, ponctuée de conflits entre l'administration métropolitaine et ses représentations locales.

Le « municipalisme » algérois dont les origines remontent à 1848, s'est institué durant la IIIe République sur les acquis politiques de son opposition à l'Empire, et plus particulièrement à partir des années 1880 qui ont vu les spectres des crises financières s'atténuer ; ses destinées urbanistiques, jusqu'à l'élection du maire Chevallier, sont largement dominées par la perspective d'arracher la ville à la mainmise militaire qui en occupait de larges portions de terrain bâtissable.
Aussi, et pour relativiser l'influence de Lyautey à Alger, il faut noter que c'est en opposition à la situation algérienne que le Maréchal a conçu sa politique marocaine[77].
La politique algéroise d'inspiration libérale, nullement accordée avec le volontarisme public et la planification rationaliste, sort certainement renforcée de la nouvelle conjoncture démocratique de l'après-guerre, nourrie en Algérie de la tradition républicaine et en Métropole de l'opposition au régime de Vichy et à l'autoritarisme des années 1930.
Les programmes des Plans de modernisation et d'équipement n'auront qu'une influence relative, et le Plan de Constantine suscitera une franche opposition.

Lors des séances du groupe de travail "Urbanisme et Architecture", au ministère de la Construction, Dalloz réitère son désaccord en juin 1958 avec la politique gouvernementale qui se prépare : « Le rôle de l'administration resterait directeur. Ce rôle est de réglementer l'action, de la provoquer, de l'aider, de la contrôler, de la sanctionner, non de la faire[78] ».
Pour lui, « faire des choix » et « prendre des risques », élaborer des « propositions utilisables pour l'action » repose non seulement sur la capacité d'étude de l'atelier pluridisciplinaire, mais aussi, et avant toute chose, sur « la preuve dûment chiffrée que l'intérêt y trouve son compte. L'intérêt est méfiant. Il faut pour le convaincre avoir réponse à tout, d'une voix que

[76] J.-P. Gaudin, "Tours et détours coloniaux dans l'urbanisme français", loc. cit., p. 59.
[77] P. Rabinow, *French Modern. Norms and Forms of the Social Environment*, Cambridge Mass., The MIT Press, 1989, p. 104 sq.
[78] Cité par E. Lengereau, *L'État et l'architecture , 1958-1981. Une politique publique ?*, Paris, Picard, 2001, p. 34.

l'on doit s'efforcer de rendre neutre. L'enthousiasme désintéressé est en effet toujours suspect[79] ».
Il écarte du geste la question de la spéculation qui trouvera, dit-il, sa solution dans l'application d'une législation appropriée, et préconise la transparence et la pédagogie pour concilier les intérêts divers à travers « les bonnes idées (qui) pénètrent peu à peu (et) deviennent articles de foi[80] ».

Le plan Dalloz-Hanning pour Alger

Le décalage entre rhétorique et action se répercute aussi, de manière symptomatique, dans un décalage équivalent entre plan et discours sur le plan. On a vu que l'idée de plan pour lui-même était condamnée en faveur d'une flexibilité de l'action quotidienne, proche du terrain et éclairée d'une connaissance élargie.
Toutefois le recours au plan, même justifié par les seuls impératifs administratifs, est rendu incontournable, avec des caractéristiques déterminées par des objectifs de planification indéniables ; le refus de fixer la représentation d'un futur qu'on évite de déterminer, est vite dépassé par le besoin d'en esquisser la forme et de canaliser ce futur dans un "canevas de plan" qui reste, en définitive, un Plan.

La confusion entre les dimensions de représentation et de planification – dotée de connotations idéologiques évidentes – n'empêche pourtant ni l'une ni l'autre.
Si du point de vue prévisionnel, l'occupation des plateaux du Sahel correspond à une extension de la ville dont les paramètres provenaient des plans établis dans les années 1930 par Danger et Prost, et spectaculairement interprétés par le plan Obus, la nouveauté du plan Dalloz-Hanning réside aussi dans la dimension représentative qu'il introduit et dans les conséquences qu'elle induit dans le processus de production de l'immobilier sur un plan organisationnel et financier.
Pour reprendre les termes de l'analyse que Manfredo Tafuri a consacré à Le Corbusier, on pourrait donc dire que, dans cette optique, ce plan devait aussi, au même titre que le plan Obus, ordonner les opérations foncières dans un cadre préconçu, planifié et contrôlé, dans une perspective qui « mettrait fin à l'anarchie paléo-capitaliste de l'accumulation foncière et qui rendrait la totalité du sol disponible pour une réorganisation unitaire et organique de la ville qui transformerait réellement celle-ci en *système urbain*[81] ».

Seul le terme « organique » pourrait ici être discuté dans la mesure où le quadrillage qu'il introduit et la ségrégation des sites topographiques qu'il opère pour définir une implantation géométriquement contrôlée, s'opposent à l'intégration géographique de la proposition urbanistique de Le Corbusier.

[79] "La méthode d'urbanisme", loc. cit., p. 51.
[80] Ibid., p. 52.
[81] M. Tafuri, *Projet et utopie. De l'Avant-garde à la Métropole*, Paris, Dunod, 1979 (1973), p. 107 (souligné dans le texte).

Mieux encore, une similarité d'approche dans ces deux démarches peut être décelée dans l'idée même que le plan Dalloz-Hanning est, selon l'expression de Deluz, « une transgression du plan Obus[82] », dans la double dimension formelle et opératoire.
En ce qui concerne la dimension opératoire, et si l'on s'accorde avec Manfredo Tafuri pour reconnaître le rôle organisateur et anticipateur que Le Corbusier attribuait à l'architecte dans le processus de production ; si l'on admet sa conception des deux échelles d'intervention qui juxtaposent un déterminisme des réseaux et des structures urbaines associées à une action étatique et une liberté/flexibilité des investissements individuels[83], on ne peut manquer de reconnaître la volonté équivalente de Dalloz à répondre à ces mêmes objectifs même s'il inverse le degré d'importance de ces échelles d'intervention.
La conception de la cité des Annassers (**Fig. 3**) en tant que ville satellite autonome en démontre l'esprit avec des réseaux et une assiette d'équipements définis et fixés par le plan et une enveloppe architecturale livrée à une liberté de conception qui n'est contrôlée que par un "plan d'épannelage" définissant de larges contours :

> Ce modelé est figuré par une mosaïque de volumes-enveloppes, ou, si l'on veut, de boîtes. Chaque boîte est pourvue d'une affectation : équipement public ou logement (…) Chaque boîte a son emprise et sa hauteur. Dans le volume ainsi défini, les constructions sont maintenues. C'est ainsi que des bâtiments de trois, de cinq, de dix niveaux sortiront de trois sortes de boîtes d'habitation des Annassers.[84]

La dimension productive de la forme architecturale par l'architecte-urbaniste représentant l'autorité administrative est donc bridée au profit de celui qui représente l'investisseur privé, définissant un deuxième niveau de conception qui accommode l'immeuble architectural proprement dit et gère sa conception à partir de ses contraintes propres rapportées à la "boite" dans laquelle il se situe. L'objectif est de faire en sorte à ce que la loi du marché puisse s'y appliquer de la manière la plus naturelle. Ainsi, Dalloz prévoit-il que

> les 26 000 logements des Annassers ne pourront pas ne pas agir comme un régulateur du bâtiment de la région d'Alger (…) Toutes les formes de construction seront accueillies : constructions privées, constructions en coopérative, constructions HLM, opérations industrialisées, constructions de logements "simple confort", logements "pour le plus grand nombre", etc.[85]

Mais en approfondissant la lecture des justifications qu'il avance pour expliciter la conception des "Annassers", on s'aperçoit qu'il s'agit également de remettre en cause certains principes qui ont accompagné la formulation des idéaux du Mouvement moderne. L'insistance sur la nécessité de tenir compte des acquis de celui-ci, la séparation des fonctions, l'ouverture des îlots, etc., implique un retour, en arrière-fond, vers une vision traditionnelle de la ville qu'il estime incontournable. Les critiques qui visent la production des grands ensembles des

---

[82] Cité par A. Gerber, "Le Corbusier cherchant à faire d'Alger une capitale du 20e siècle : 1931-1942", in *Actes du colloque "Alger. Lumières sur la ville"*, vol. I, Alger, EPAU, mai 2002, p. 298.
[83] M. Tafuri, *Projet et utopie*, op. cit., p. 105-107.
[84] "L'opération des Annassers : une méthode", loc. cit., p. 70.
[85] Ibid., p. 72.

dernières années semblent vouloir justifier une reconsidération de l'aménagement urbain dans un sens qui emprunte sa substance à l'humanisme architectural de Bardet :

> Je me suis simplement efforcé d'attirer l'attention sur une tendance qui se manifeste et qu'il convient d'encourager : celle de tempérer dans un sens plus humain les conceptions, fort opportunes en leur moment mais peut-être un peu trop théoriques de ces dernières années ; celle d'aménager des groupes résidentiels plus familiers, plus nuancés et plus urbains.
> Nous pouvons constater qu'un certain nombre d'architectes français semblent actuellement très préparés à procéder aux révisions qui sont nécessaires et à trouver le point d'intégration dans les grands ensembles sociaux d'un nouvel humanisme architectural.[86]

Ces ensembles plus urbains impliquent la réintroduction d'éléments traditionnels comme la rue et la diversité architecturale impliquée par les pratiques parcellaires et individuelles dans le procès de production de la ville. « Les villes du passé et les villes modernes les plus réussies, dit-il, sont celles où l'on voit s'accorder un ordre spatial, créé par le concert des formes élevées et l'ordre plus modeste où le piéton chemine, celui du sol[87] ».
Une certaine hiérarchie de la circulation permet de différencier les fonctions urbaines et leurs espaces, mais elle structure aussi la géométrie de l'ensemble du projet. Les espaces verts et les parcs, nombreux et largement distribués, ne s'insinuent plus dans le bâti selon la manière informelle inaugurée par Le Corbusier ; ils sont identifiés et régularisés par des fronts de construction typiques du parc urbain.
De plus, le centre urbain défini par la traversée de circulation rapide au centre de gravité du site, est matérialisé par la densité des constructions et des équipements et par l'affectation d'habitations à caractère plus urbain[88]. Le dispositif que dans son refus de définition architecturale Dalloz appelle "boîte", pourrait être ramené au concept d'îlot des opérations traditionnelles de lotissement ou d'embellissement, et le propriétaire privé et son architecte y interviendraient de manière tout à fait identique, avec la même liberté, une fois fixées que les contraintes d'alignement, de prospect, de réseaux, de densité, etc.
C'est en quelque sorte un refus du postulat de l'édifice-objet qui obéit au principe de la "bulle de savon", l'ordonnancement de l'espace extérieur étant conçu, à l'instar de la ville traditionnelle, comme devant dicter ses formes aux constructions qui le bordent.

Pour passer de la dimension opératoire à la dimension formelle, le refus de l'édifice-objet à l'échelle architecturale est cependant, et contradictoirement, compensé par l'introduction de l'ensemble-objet observée précédemment.
Le retour à la pratique traditionnelle s'accompagne d'une imagerie qui ne l'est pas moins mais dont l'expression s'oppose visiblement aux objectifs de l'Agence du Plan ; car, au lieu de l'effacement de la conception architecturale préétablie pour le schéma abstrait préconisé en théorie, le produit final se conjugue dans les termes d'une image très connotée, nes serait-ce

[86] Ibid., p. 77.
[87] Ibid.
[88] J.-J. Deluz, *L'urbanisme et l'architecture d'Alger*…, op. cit., p. 154.

qu'à un niveau de modénature globale. Ainsi en juge le ministre Claudius-Petit devant la maquette des "Annassers" :

> (elle) me paraît terriblement ressembler aux remparts d'Agadir. Les remparts d'Agadir étaient très beaux, du moins je les trouvais tels, mais c'étaient des remparts, et je redoute beaucoup les échancrures arbitraires taillées dans des grandes façades et qui semblent reconstituer des créneaux sans échelle. Mais surtout, ce que je trouve bizarre c'est la rigueur extrême des angles droits qui s'enchevêtrent quelle que soit la nature du terrain, sa forme, ses courbes, ses ondulations.[89]

Si la sensibilité de Claudius-Petit était, comme le remarque Deluz, trop "moderniste" pour apprécier une image nécessairement arbitraire d'un processus qui, pour lui, devrait viser à éloigner la production architecturale de références passéistes, c'est maintenant le lieu de noter le rôle important de la fonction paysagère dans le plan Hanning, même si sa justification est apparemment accessoire.
L'orientation unique donnée à toutes ses constructions, dans « une sorte de grande unité paysagiste[90] » qui contribue à renforcer le caractère mégastructurel de l'ensemble, ne répond pas qu'à la simple préoccupation fonctionnelle et momentanément dominante de l'ensoleillement[91]. Une autre dimension de la conception architecturale s'invitait dans le concert des principes urbanistiques qui sera théorisée presque simultanément par Kevin Lynch[92], et dont l'objectif est énoncé par Deluz dans l'explication de la grille qui permet le contrôle formel de toutes les opérations urbaines : « elle devait être à la fois le support de l'organisation visuelle et la structure d'appui de l'organisation fonctionnelle : nouveau maillage des quartiers, assemblés, "cousus" dans la trame suivant un système nucléaire[93] ».

Cette « organisation visuelle », on s'en doute, découle en droite ligne de la conception verticale de la ville en tant qu'image, et elle n'est pas sans rappeler l'approche moderniste de Le Corbusier, autant que l'imbrication sublime des volumes géométriques de la Casbah qui s'offrent au regard extérieur ; mais la surprise réside moins dans ce constat que dans celui du caractère planimétrique du support en forme de trame, choisi pour l'implanter dans le chaos volumétrique du site. La référence au quadrillage des villes romaines renvoie à un archétype de la culture coloniale, et dans son association avec une volumétrie d'inspiration orientale, il y a comme une collision de référents historiques et formels qui découlent de l'imagerie rattachée à l'histoire d'Alger.

Le Plan de Constantine n'a pas permis de voir se réaliser cette double tentative de conciliation entre planification et initiative privée d'une part, entre quadrillage et paysage d'autre part. La reprise en main des chantiers déjà entamés sur les "Annassers" par l'Etat et la Caisse des

[89] Claudius-Petit cité par Deluz, ibid., p. 159.
[90] Ibid., p. 66.
[91] M. Fankhauser, "Ensoleillement des immeubles en Algérie", *Techniques et Architecture* 12 (1-2) nov. 1952, pp. 40-42 ; cet auteur projetait de publier un ouvrage sur la question qui n'est jamais paru.
[92] *L'image de la Cité*, Paris, Dunod, 1976 (1960).
[93] J.-J. Deluz, *L'urbanisme et l'architecture d'Alger*…, op. cit., p. 66.

Dépôts et Consignations a, semble-t-il, transformé l'opération en processus de production quantitative qui a annihilé l'expérience de Dalloz.
Il reviendra, quelques années plus tard, sur le « statut foncier et ses tabous » pour constater la gravité de sa question et son entrave radicale à toute action : « sans pouvoir sur le sol, point d'urbanisme », dit-il en considérant que le libéralisme qui procède par l'achat et

l'expropriation, comme sous Haussmann, ne constitue plus une pratique suffisante pour faire désormais face à l'ampleur des problèmes urbains contemporains. Mais la question de la municipalisation des sols, dans le contexte des années 1960, se pose aussi de telle sorte que « des esprits ingénieux cherchent à s'assurer des commodités du communisme sans remettre en question les agréments et les profits du libéralisme[94] ».

Le constat de cette impossible conciliation lui donne un ton désabusé ; les perspectives qu'il entrevoit ne sont pas « gaies » car les immenses Luna-parks de la société des loisirs ne dureront que « jusqu'au jour où les citoyens des pays affamés viendront en rangs serrés prendre part à la fête ». Quelque chose, pour lui, a irrémédiablement changé dans l'urbanisme puisque c'est la faim qui maintenant en caractérise le « fait majeur » dans les trois quarts du monde[95]. En l'espace d'une quinzaine d'années, « l'irruption de la masse » a réduit à néant les tentatives de « transmettre à la société sans classes des biens qui jusqu'alors avaient été la part des privilégiés », notamment l'architecture « dont l'absence fait la disgrâce des HLM ».
Cette masse qui se répand sur l'agglomération *informe*, met à jour l'infirmité des pouvoirs publics sur bien des plans : politiques, juridiques, financiers, techniques[96].

L'expression de cette bouffée de pessimisme pourrait être assignée à l'échec de son Agence et de son mentor Chevallier et aux circonstances de l'accession algérienne à l'indépendance. Mais Dalloz avait déjà fait preuve du même défaitisme en janvier 1958, au moment où il défendait encore sa méthode, peu avant le départ du Maire.
Dans l'article déjà cité qui fait la substance du premier et unique numéro des *Cahiers d'urbanisme* publiés par la Ville, il déclare le peu d'illusions qu'il nourrit sur la portée de la discipline. Constatant que son invention est tributaire du chaos grandissant des villes et soulignant son caractère d'urgence et de précarité, il ajoute :

> Jamais les hommes n'ont maîtrisé les conséquences de leurs actes. Ils croient à la liberté de leur génie alors que tout se passe comme s'ils n'étaient que les agents d'une fatalité qui les dépasse. Ils encouragent le développement de concentrations industrielles sans pressentir l'apparition puis la domination de la force ouvrière (…) L'Europe fonde dans le monde un empire colonial dans le temps où Pasteur en rend par ses travaux la perte inéluctable (…)
> Tout urbaniste qui réfléchit ne peut que constater l'étendue du désordre, la puissance et le nombre des forces qui le provoquent et qui l'aggravent. Il se sent devant elles impuissant, dépassé. Il pensera pourtant que l'absence d'illusions n'a jamais détourné de l'action une âme hautaine…[97]

[94] P. Dalloz, "Perspectives de l'urbanisme" in Cérabati (dir.), *Cités ou termitières*, Paris, Delpire, 1964, p. 31.
[95] Ibid., p. 28
[96] Ibid., p. 29.

La remise en cause du positivisme depuis l'entre-deux-guerres a marqué la pensée de Dalloz, mais également la question de l'accession des masses à une visibilité de plus en plus grande,

sapant une conception de la civilisation fondée sur le principe d'un ordonnancement hiérarchique dont l'expression transite visiblement par la dimension artistique.
Sa reconnaissance de l'importance des pouvoirs publics pour maîtriser les processus de développement urbain, est marquée par le désir contradictoire d'en limiter autant que possible l'intervention ; et l'expression d'une angoisse évidente face aux formes que ces processus ont soudainement pris au milieu du siècle, montre la soumission à une forme de pensée masquée sous un discours républicain, visant certainement à une expression démocratique, mais dont le caractère conservateur et autoritaire n'est pas moins marqué.

Urbanisme et politique sociale

A travers la question de l'imposition du plan et du paradoxal rejet de son principe, c'est aussi celle du contrôle que l'homme peut exercer sur son milieu, et partant, de la dimension autoritaire de l'urbanisme que Dalloz interroge. Avec la répétition de la formule : « l'urbanisme doit être d'abord implanté dans le cœur des hommes », la référence à Lyautey reste toujours présente mais avec la superposition d'une situation nouvelle : « c'est la condition de sa réalité dans une société *démocratique*[98] ».
Une certaine complexité de la vie et de la ville a fait évoluer les conditions de la maîtrise politique et administrative, et si la pensée de Lyautey reste active, son style d'action, assimilé par Chevallier à la "décision au sentiment", semble réellement dépassé :

> Il y a une cinquantaine d'années, sans doute était-il encore possible à nos prédécesseurs de bien administrer avec les seules ressources de leur connaissance traditionnelle des problèmes locaux et de leur bon sens. Il n'en est plus de même aujourd'hui. Emportés par le train d'un monde où l'on entend plus parler que de concentration urbaines, d'accroissement démographique, d'insolubles problèmes de circulation, de logement et de taudis, nos villes sont devenues de très complexes et très sensibles organismes dont le gouvernement est plein d'aléas.[99]

Dans le contexte où s'instaure officiellement la politique du nouveau Maire, la situation sociale est des plus préoccupantes en raison de l'accroissement massif de la population musulmane, de la prolifération de l'habitat précaire, taudis et bidonvilles, alors que les quartiers populaires, lieux propices à la contestation et à la révolte dont les prémisses se font dangereusement sentir, voient leur taux d'occupation se démultiplier.
Face à cette situation et alors que jusqu'en 1950 il appartenait « au clan colonial le plus réactionnaire d'Algérie », Chevallier opère un revirement politique complet, décidant, à son

---

[97] "La méthode d'urbanisme", loc. cit., p. 55, qui reprend le texte de "Alger, méthode de travail, étude du site", *Cahiers d'urbanisme* (1), 1958 (Association pour l'étude du développement de l'agglomération d'Alger).
[98] "La méthode d'urbanisme", loc. cit., p. 51 (je souligne).
[99] J. Chevallier, "Lettre aux maires des grandes villes", *Techniques et architecture* 17 (3), juill. 1957, p. 48.

élection en mai 1953, d'appliquer une politique libérale éclairée, ouvrant la porte à une émancipation de "l'autochtone algérien"[100].
Dans l'ouvrage rédigé pour justifier de son action, il met principalement l'accent sur la nécessité qu'il y avait de remédier à la politique des "occasions manquées" pour conduire les Musulmans, ou du moins une certaine élite modérée, à partager pleinement les responsabilités politiques et économiques de la Colonie. Faisant référence à Soustelle et à Lyautey, il préconise une politique de « la main tendue, non la main condescendante, mais la loyale poignée de main d'homme à homme, faits pour se comprendre[101] », en insistant sur la nécessité de refonder ces rapports sur un plan *moral*.
Ce qui importe, dit-il, c'est « d'armer *moralement* l'Algérie et de rétablir (…) un climat de confiance, de compréhension, de justice et d'amitié » en notant que « hormis notre essai qui nous valut d'abondantes injures, rien n'a été fait pour armer *moralement* le pays[102] » ; « nous avons trop longtemps méconnu ou voulu ignorer l'aspect *moral* de nos problèmes algériens » ajoute-t-il encore, « nous avons encore moins saisi que cette évolution *morale* du musulman exigeait de nous-mêmes une évolution correspondante[103] ».

Cette quête de moralité ne lui est pas particulière ; elle ressort notamment des textes de Stéphane Gsell dont il cite les présages : « La conquête morale du pays tout entier s'imposera d'une manière aussi nécessaire que la conquête matérielle. Malheur aux maîtres de l'Afrique du Nord qui ne sauront pas le comprendre ». Et il ne cesse d'en réitérer les avertissements comme au gouverneur Roger Léonard auquel il conseille « d'axer son action sur le secteur moral, trop souvent négligé par (ses) prédécesseurs », notamment sur « *l'observation de la loi et d'une stricte justice* (pour) *redresser une situation compromise*[104] ».

Ce réquisitoire contre le matérialisme d'une politique qui avait placé les intérêts coloniaux au-dessus des visions politiques plus larges, sources du bien-être public et d'une plus « vaste expansion de l'administration[105] », n'est pas sans rappeler celui de Lyautey sur la situation algérienne dans l'Empire, au tournant du siècle, appelant l'attention sur les dangers de la destruction du tissu social par la colonisation : « elle a dissous toutes les forces sociales locales, laissant à la gouvernance française une poussière désintégrée[106] ».

Les solutions de Chevallier s'en inspirent également : le programme des logements sociaux prévus dans la ville en est le premier axe, et s'il s'inscrit dans une courbe déjà inaugurée dans

---

[100] Chevallier mentionne son revirement dans *Nous Algériens*, op. cit., p. 132-133 ; cf. C. Chevallier, *Jacques Chevallier maire d'Alger*, Université Paris X, 1988, et J.-L. Planche, "Jacques Chevallier, député-maire d'Alger" in J.-J. Jordi, G. Pervillé (dir.), *Alger 1940-1962. Une ville en guerres*, Paris Autrement, 1999, p. 160-165.
[101] *Nous Algériens*, op. cit., p. 54
[102] Ibid., p. 39, 43 (je souligne).
[103] Ibid., p. 102-103 (je souligne).
[104] Ibid., pp. 44-45 (souligné dans le texte).
[105] P. Rabinow, "Biopouvoir aux colonies", in *L'aménagement du territoire et la colonie…* op. cit., p. 39.
[106] P. Rabinow, *French Modern…*, op. cit., p. 114 (it had dissolved all local social forces, leaving only a disintegrated powder for the French to govern)

les années 1948-1950, il atteint vite des volumes importants avec les opérations de Fernand Pouillon et les projets contrôlés par l'Agence du Plan.
Plus importante encore, est la tentative d'instaurer une politique de non-ségrégation qui juxtapose cités européennes et musulmanes[107], en abandonnant la typologie "indigène"

inaugurée dans l'entre-deux guerres. Le caractère le plus significatif de cette politique est la mise en place de structures d'études chargée de guider la décision administrative.
Comme Lyautey qui avait fait appel aux urbanistes et aux techniciens les plus en vue de son temps, Chevallier table sur une connaissance la plus précise possible de son champ d'action pour éviter d'engager « de très lointaines et pernicieuses conséquences », pour ne pas administrer « les yeux bandés, comme on joue une partie de colin-maillard » :

> Maintenant que nous avons fait l'expérience de cette méthode, nous ne saurions imaginer de revenir aux errements qui consistent à engager l'action sur une information qui n'est que partielle, voire à décider au sentiment. Pour agir sur notre cité, pour orienter son avenir, nous voulons savoir à chaque moment, quelle est son existence, quelle est sa vocation, quels sont ses besoins et ses misères[108].

Cette action doit être apolitique. Lyautey avait engagé des « technocrates », des « initiateurs forts et désintéressés qui voient les choses d'en haut[109] », l'Agence du Plan est constituée de techniciens qui se préoccupent des besoins permanents de la ville et non des circonstances liées aux idéologies particulières. « Un carrefour routier est bien ou mal tracé quelles que soient l'opinion ou la couleur de peau de ceux qui l'empruntent » déclare Dalloz qui se refuse à assumer une quelconque parcelle de pouvoir : il faut, dit-il encore, « se cantonner dans le travail technique que l'administration ne peut pas faire[110] ».
Au-delà de l'aspect technique, c'est l'administration elle-même qui est engagée par le maire à dépasser le niveau politique en s'assurant du soutien des conseillers municipaux musulmans : « si nous voulions faire œuvre constructive dans la cité, il était nécessaire que l'on ne discutât jamais de politique, ni au conseil municipal, ni à l'intérieur de la mairie[111] ».
L'objectif visé est de faire coïncider sur le terrain les volontés d'hommes aux idéologies opposées, de placer « l'esprit de cité » au-dessus des conjonctures momentanées ou particulières.

La formule déjà citée de Lyautey sur l'urbanisme est encore mise à contribution en reliant le côté social des réalisations matérielles à l'élévation morale des populations, mais il n'échappe pas à Chevallier que cette position qui se voudrait au dessus de la mêlée est néanmoins ambiguë, qu'elle reste encore politique pour les camps dont l'idéologie est toute constituée.

---

[107] Il parle de cohabitation dans l'harmonie « dans le même immeuble, sur le même palier » (*Nous algériens*, op. cit., p. 141-142) mais elle reste, en réalité, limitée à celle des ensembles collectifs, comme la cité Diar es-Saada.
[108] « Lettre aux maires des grandes villes », loc. cit., p. 49.
[109] Paul Rabinow, "Biopouvoir aux colonies", loc. cit., p. 47.
[110] "La méthode d'urbanisme", loc. cit., p. 52.
[111] *Nous algériens*, op. cit., p. 135.

Il consacre peu de lignes à l'opposition qui le confronte et le renvoie tour à tour dans les cordes d'un néo-colonialisme considéré comme plus dangereux par les indépendantistes, ou dans celles du "maire à la chéchia" dévoué aux intérêts des Arabes, pour la frange coloniale partisane du *statu quo*. L'aveu explicite de cette incapacité à tenir une position intermédiaire entre un nationalisme intransigeant et un colonialisme ultra, révèle la profondeur d'un fossé que les prises de conscience consécutives à une accélération de l'histoire du XXe siècle ne peuvent raisonnablement combler.

Paradoxalement, c'est à la suite de la célébration du Centenaire de la colonisation que cette conscience devient de plus en plus claire. En Algérie, elle s'exprime le plus distinctement chez les intellectuels ou administrateurs les plus avisés comme Augustin Berque qui perçoit dans la situation de "l'habitat indigène", dans son évolution et sa manifestation urbaine sous la forme de bidonvilles toujours plus grands, les signes d'un déraillement de la politique coloniale dont il fait remonter les germes à son origine même :

> En 1830 et trop longtemps après, nous n'avons vu en Algérie que l'Orient et l'Islam. De sorte que nous avons contribué à les développer. Ils nous ont masqué les réalités vivantes, la glèbe, le laboureur, le berger. C'est l'éternel paysan qu'il fallait d'abord découvrir. Le paysan, son araire, son alimentation, son vêtement, sa demeure. Humbles choses certes, mais d'un intérêt capital. Et l'on ne peut se défendre de penser que si nous les avions étudiées, au lieu de nous griser de romantisme asiatique, de capiteux arabismes et de métaphysique soufite, le "problème indigène" serait peut-être résolu.[112]

Ceci est prononcé en 1936, à un moment de crise particulière qui s'accompagne d'une conscience aiguë de l'ampleur que prend la question de l'habitat précaire et des bidonvilles, autant sur le terrain que dans les journaux[113]. C'est la contrainte à reconnaître l'évolution irrépressible d'un « phénomène sordide autant que dangereux » qui, note Jean-Louis Planche, provoque « l'exaspération » d'Augustin Berque[114].
Celui-ci faisait partie de cette élite coloniale qui avait marqué le plus grand intérêt pour la culture "indigène", contribuant à diverses reprises à la mise en valeur de l'art et de l'artisanat musulmans, dans l'exposition de 1924, dans une brochure des *Cahiers du Centenaire* et par un ouvrage qui a fait date[115]. Sa critique de l'orientalisme n'est peut-être pas sans lien avec celle du romantisme, élevée par les milieux conservateurs depuis le début du siècle[116], mais elle est maintenant le signe d'une remise en cause radicale qui caractérise la situation de l'après-Centenaire.

---

[112] A. Berque, "L'habitation de l'indigène algérien », *Revue africaine* 78 (366-367), 1er-2e trim 1936, p. 100.
[113] Bibliographie citée in Z. Hamdi-Chérif Hakimi, *L'urbanisme et l'architecture à Alger entre les deux guerres : Aménagement, Embellissement, Extension et Protection*, Thèse de doctorat, Université Paris VIII, 2002.
[114] "Alger : urbanisation et contrôle ethnique, 1930-1962", in *Actes du colloque "Alger. Lumières sur la ville*", vol. I, op. cit., p. 238.
[115] A. Berque, *L'Algérie, terre d'art et d'histoire*, Alger, V. Heintz, 1937.
[116] Léon Daudet avait, entre autres, installé l'idée de « l'aberration romantique » dans son *Stupide XIXe siècle* (1922) ; cf. M. Reid, "Léon Daudet contempteur du XIXe siècle", in A. Corbin, J.-L. Diaz, S. Michaud, M. Milner (dir.), *L'invention du XIXe siècle*, II : *Le XIX siècle au miroir du XXe*, Paris, Klinclsieck, 2002, p. 99-108.

La montée des questions sociales et économiques, avec l'accession du prolétariat européen à un statut politique bien plus visible qu'au siècle précédent, transforme désormais la perception des rapports coloniaux. La constitution d'un mouvement nationaliste musulman dans les milieux urbains en un signe indéniable, et les écrits de Berque s'inscrivent certainement dans ce contexte. A propos de ses propositions d'interventionnisme économique pour sauver la paysannerie, Jean-Claude Vatin émet l'hypothèse selon laquelle Berque aurait prôné

> la sauvegarde de l'habitation traditionnelle, même amendée, au moment où le mouvement migratoire vers les villes se précise, (et) en croyant parler d'art, (il) a rencontré autre chose, des problèmes économiques, dont les solutions étaient aussi politiques.[117]

Il est frappant de constater l'intensité avec laquelle cette irruption intempestive du politique, par l'intermédiaire de la "question indigène", est ressentie dans la scène architecturale et urbanistique ; car, la réaction vis-à-vis du romantisme (qui n'est pas propre à Berque) est indicative de la dimension disproportionnée que l'orientalisme, dont la vogue est redéployée par la publicité faite aux réalisations marocaines et à l'Exposition coloniale de 1931, prenait jusque-là dans l'approche du "problème indigène".
En effet, - et c'est ce que laisse entendre Berque en opposant les préoccupations matérielles mais universelles et éternelles du paysan avec le romantisme grisant -, c'est la dimension artistique et esthétique de la question coloniale, la préoccupation avec les styles de son architecture ou les révélations de la peinture orientaliste, qui semblent jusque-là avoir pris le pas sur des considérations de la politique économique et sociale.

C'est un phénomène particulièrement remarquable dans les trois premières décennies du siècle qui, non seulement se sont appropriés les styles "indigènes" pour construire une image officielle de la monumentalité institutionnelle, mais également pour constituer les deux images extrêmes de l'habitation locale : à un bout, la villa mauresque destinée à l'exotisme touristique et à l'excentricité bourgeoise ; à un autre, la cellule en forme de voûte ou de cube blanchi à la chaux, associée aux rares opérations des HBM destinées aux musulmans. La question "indigène" semblait donc devoir se résoudre à cette appropriation stylistique qui, pourtant, ne date que de 1900 et du moment où l'autonomie accordée à la Colonie en avait libéré les forces de leur cantonnement dans une résistance acharnée au relativisme culturel, imposé par la Métropole et menaçant leut position d'avant-garde civilisatrice.

Les convictions investies dans le paradigme civilisateur sont restées actives dans les milieux académiques qui concevaient encore "l'habitacle indigène" dans une progression évolutive rattachée à la pensée du siècle précédent. L'*Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de l'Algérie*, publiée en 1921 par l'historien colonial, Augustin Bernard[118], en résume les éléments essentiels : en premier lieu, le passage nécessaire du nomadisme à la sédentarisation

[117] J.-C. Vatin, "Les parcours d'un observateur passionné", postface à A. Berque, *Ecrits sur l'Algérie* (réunis et présentés par J. Berque), Aix-en-Provence, Edisud, 1986, p. 272-273.
[118] *Enquête sur l'habitation rurale des indigènes de l'Algérie*, Alger, Fontana, 1921.

qui sous-tend la classification hiérarchisée de cet "habitacle" depuis la *Khaïma* (tente) jusqu'à la construction en dur.
Ensuite, et par-dessus tout, le positionnement de la maison européenne au sommet d'une hiérarchie qui amènerait le fellah à adopter, au fur et à mesure de ses progrès, le gourbi, la maison en terrasse, puis celle au toit de tuiles, et enfin, pour ceux qui, au contact du colon, sont les mieux assimilés, la maison européenne.

> A Dély-Ibrahim, les maisons indigènes sont construites à l'européenne, avec des matériaux européens, tout en conservant encore la cour intérieure mauresque ; mais cet usage tend à disparaître. On présume que, dans un temps plus ou moins rapproché, on ne distinguera plus les maisons habitées par des Européens de celles occupées par les indigènes, car ces derniers, qui sont dans l'aisance, adoptent insensiblement notre manière de faire.[119]

Cette sensibilité "civilisatrice" d'inspiration libérale se rattache aussi à l'assertion de l'idée universaliste qui ramène l'habitat urbain arabe ou nord-africain au prototype helléniste. Le postulat de la culture classique, impliquant la référence incontournable à la présence romaine en Afrique, a justifié l'idée de ce progrès tout au long du XIXe siècle ; aussi, la pensée relativiste d'origine romantique ne parvient-elle qu'à se superposer, tant bien que mal, à ce fond essentiel en inventant les fonctions associées à l'exotisme (le tourisme), renvoyant toujours à plus tard le moment de la l'accession des "indigènes" au statut de sujet civilisé.
La position d'Augustin Bernard vis-à-vis de la conservation du patrimoine architectural en est significative : il reconnaît que « l'expérience donne raison aux partisans de la conservation des villes indigènes » mais c'est pour des raisons pratiques ; leur « transformation en villes européennes (…) gêne à la fois les indigènes et les Européens » ; quand à leur conservation, elle est appelée par de « sérieuses raisons de pittoresque et d'hygiène ».
La nécessité de « l'interpénétration des éléments indigène et européen » a donc justifié le fait que les villes algériennes aient été « systématiquement détruites et éventrées » conformément à « la politique générale suivie en Algérie, et que ce mélange symbolise en quelque sorte[120] ».

Or ce mélange est une construction théorique que Chevallier aura encore bien du mal à appliquer dans les années 1950. Et, de fait, ce principe avait été officiellement abandonné par la doctrine coloniale que Pierre Deloncle, en 1930, se plaisait à rappeler, en regrettant de recourir à des descriptions marocaines pour « voir de nos yeux l'Algérie de Fromentin » :

> elle ne vise pas à l'assimilation des indigènes à notre propre civilisation, mais le respect de leurs villes, de leurs coutumes, de leur pensée, l'association de leurs intérêts avec les nôtres. À la lumière de l'expérience acquise depuis un siècle, ne soyons pas trop sévères pour ceux qui, en Algérie, ont transformé les villes, ont un peu trop bousculé les paysages. C'est de leurs erreurs, comme de leur succès, qu'est sortie cette expérience.[121]

---

[119] Ibid., p. 108.
[120] Ibid. p. 117-118.
[121] P. Deloncle, *La vie et les mœurs en Algérie*, in *Cahiers du Centenaire de l'Algérie* n° X, Orléans, Publications du Comité National Métropolitain du Centenaire de l'Algérie, 1930, p. 121.

Ce changement de doctrine, consécutif à la création des Protectorats, n'aura de conséquences, en Algérie, que sur le plan de la revalorisation pittoresque. C'est dans cet esprit, comme le note l'architecte Charles Montaland, que la Commission des Sites et Monuments naturels « conserve les villes indigènes, souvent très pittoresques (…) bien qu'elles soient en opposition avec les principes d'hygiène et d'urbanisme ».

Ses raisons tiennent au caractère régional qu'il s'agit de sauvegarder pour ne pas avoir à « adopter cette architecture internationale standardisée, quelles que soient la latitude et la longitude. Si on ne conservait pas ce caractère, chaque pays perdrait son originalité et l'intérêt du voyage aurait disparu[122] ».

Charles Brunel et le municipalisme

Le plan Obus de Le Corbusier a souvent été étudié et commenté, mais une dimension de sa démarche qui n'a pas non plus été ignorée, mérite qu'on s'y attarde : il s'agit de son dialogue avec le maire Brunel, sur le fond du contexte colonial. Elu en 1929, Charles Brunel était d'une sensibilité de gauche « très modérée » et se voulait indépendant des mouvements politiques traditionnels quoique sa liste municipale réunisse divers tendances, des radicaux aux socialistes et démocrates chrétiens[123].
Aux élections législatives de 1932, il se déclare « technicien » issu d'une gauche « qui rassure et qui est contre toute dictature de droit ou de fait » avec un programme préconisant « l'ordre économique, le maintien de la propriété et sa diffusion la plus large (…) et le renforcement de l'autonomie financière de l'Algérie ». Le rôle de l'Etat doit se limiter à celui d'arbitre d'une économie libre et il « ne doit pas être le producteur ou le fournisseur universel ».

En tant qu'ancien directeur de l'Agriculture, il marque par ailleurs un grand intérêt pour les questions liées à la colonisation et soutient les colons dans leurs revendications de libéralisation du marché viticole en particulier[124]. Mais la crise mondiale qui atteint l'Algérie en 1931, le pousse néanmoins à ouvrir de grands chantiers publics, comme le Forum du boulevard Laferrière ou le nouvel hôtel de ville, en 1934, pour employer les ouvriers chômeurs[125].
Or, de même que les autres candidats importants, Charles Brunel n'abordera nullement la "question indigène" dans aucune des élections qui auront ponctué l'entre-deux guerres[126].
Jusque vers le milieu des années 1930 où commence à se dessiner la participation des musulmans aux mouvements sociaux, une indifférence particulière marque la politique algéroise vis-à-vis d'une population grandissante, reléguée à la Casbah ou dans les bidonvilles en formation, dont la proportion s'inverse avec la composante européenne.

---

[122] Ch. Montaland, "L'urbanisme en Algérie. Ses directives pour l'avenir" in J. Royer (dir.), *L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux* I, La Charité-sur-Loire, Delayance, 1932, p. 51.
[123] M. Kaddache, *La vie politique à Alger de 1919 à 1939*, Alger, SNED, 1970, p. 182.
[124] Ibid., p. 252.
[125] Ibid., p. 209.
[126] Ibid., p. 104, 105, 162, 172, 253.

Cette indifférence, fortement mise en lumière par les fêtes du Centenaire[127], relègue cette question à un face à face entre extrémistes qui réclament d'une part, une « indépendance nationale pour les esclaves des colonies, première étape vers l'indépendance sociale et politique[128] », et, d'autre part, une soumission à l'idéal impérial et à l'œuvre colonisatrice, impliquant une supériorité de droit de l'élément européen. Charles-Robert Ageron parlera d'une "semi-indifférence" des socialistes qui, fidèles à Jaurès, « attendaient la libération des musulmans d'une politique de graduelle assimilation[129] ».
Ce programme qui pourtant loin d'être mis en pratique en direction de leur grande masse et, dans les faits, seuls quelques notables sont admis à une participation à une vie politique dont les aléas sont souvent commentés par les observateurs :

> La masse musulmane d'Algérie ne veut pas de notre nationalité. Les réformes politiques fallacieusement réclamées en son nom sont seulement désirées par une poignée d'arrivistes en chéchia, non mandatés par leur coreligionnaires et souvent à la remorque des partis de l'anti-France… (elle) est encore trop profondément enlisée dans l'obscurantisme et le fanatisme pour concevoir ces réformes, et, à plus forte raison pour en user avec discernement.[130]

Avec l'approfondissement des inquiétudes liées à la poussée démographique et aux revendications nationales et sociales des "indigènes", c'est l'adversaire de Brunel, Augustin Rozis, représentant la droite conservatrice, qui sortira victorieux des élections municipales de 1935 avec un programme proposant un chapitre destiné aux Musulmans et promettant d'assainir les quartiers de la Casbah et de Belcourt, et d'ériger des HBM « conçus dans le respect de leur tradition[131] ».
Et, de manière significative, c'est autour de 1936 que se multiplient les interrogations relatives à la réponse à l'habitat précaire, qui n'auront toutefois pas de suite durables à l'approche de la guerre.

Le paradoxe qui marque le partage, entre gauche et droite, des préoccupations vis-à-vis des populations indigènes remonte au XIXe siècle et au conflit entre libéraux républicains et interventionnistes conservateurs ou légitimistes.
Et c'est autour du rôle de l'Etat que ce conflit s'engage, avec en corollaire, l'association inévitable de la politique publique à la politique arabe. Aussi, dans le contexte des années 1930 marqué du poids des extrêmes et d'une adhésion à une ligne libérale inscrite dans les fondements de la politique algéroise, Brunel était loin de pouvoir répondre à la "quête

[127] Ibid., p. 191-198.
[128] Ibid., p. 164.
[129] "Jaurès et les socialistes français devant la question algérienne (de 1895 à 1914)" in *Politiques coloniales au Maghreb*, Paris, PUF, 1972, p. 176 ; le journal socialiste *Demain* reprendra la citation de Jaurès selon laquelle « la seule excuse de la conquête coloniale est pour le peuple civilisateur d'élever les indigènes des colonies jusqu'à la plénitude de la civilisation », cité par Kaddache, *La vie politique à Alger*…, op. cit., p. 167.
[130] Ch. Collomb, *Vérités Nord Africaines* (1932), cité par Kaddache, ibid., p. 87.
[131] *La vie politique à Alger*…, op. cit., p. 266.

d'autorité" fortement exprimée par Le Corbusier devant lequel il adopte « l'air gêné de gens qui ont bien envie de s'en aller bien vite[132] ».

Alors que l'intérêt privé et la propriété individuelle constituent le fer de lance du développement économique de la ville et que la spéculation atteint la gestion du Casino et des bungalows du Centenaire construits au Champ de manœuvre[133], les prétentions vis-à-vis d'un contrôle étatique des transactions immobilières ne pouvaient être reçues qu'avec dérision. Brunel était lui-même sous le feu de la critique de droite qui lui reprochait ses alliances socialistes et par conséquent, sa position « d'ennemi de la propriété algérienne[134] » ; à la veille des élections de 1932 et à quelques semaines de sa visite à l'atelier de la rue de Sèvres où il découvrira le plan Obus, la presse d'opposition qualifie de « néfaste » sa présence à la tête de la mairie, en prenant précisément les futurs travaux du quartier de la Marine comme cible de ses attaques, soit pour les retards pris, soit pour la spéculation qu'ils couvaient, soit encore pour l'opposition qu'ils suscitaient[135].

Aussi, sa prudence devant l'enthousiasme de l'architecte s'explique-t-elle aisément, celui-ci n'hésitant sans doute pas à lui livrer son opinion sur la gestion algéroise du capital, telle qu'il en fait part à Edmond Brua, « Tout devient assez écœurant. Alger est d'avance vendu aux banques et aux académies. Il n'y a pas l'élan nécessaire pour faire le saut[136] », et en connaissant pertinemment la position instable du maire : « Brunel a peur de ses électeurs, mon plan le terrifie[137] ».
Aussi, sa réponse à la "simple décision d'autorité" souhaitée par l'architecte est cinglante :

> pour décréter la destruction complète d'une agglomération de 300 000 habitants et sa reconstruction – par étapes, sans doute, mais avec la rapidité que requiert un usage ininterrompu – il faudrait un dictateur disposant du droit absolu de propriété et même de vie sur ses sujets (…) si ma mauvaise étoile m'avait placé dans ce rôle de dictateur absolu nécessaire à l'exécution de vos plans, je ne les adopterai pas en raison du fait qu'ils projettent la reconstruction de la ville sur le même site ; j'en choisirai, un meilleur, à proximité, et ce serait bien plus facile…[138]

Dans sa "Lettre à un maire" publiée dans *L'Architecture d'aujourd'hui*, Le Corbusier fait significativement apparaître le décalage entre ses objectifs ceux de l'administrateur algérois : « Alger cesse d'être une ville de colonisation. Alger devient tête de l'Afrique. C'est une

---

[132] Lettre à Brua, 25 juin 1932, citée par E. Brua, "Quand Le Corbusier bombardait Alger de 'Projets - Obus'" , *L'Architecture d'aujourd'hui* 45 (167), mai-juin 1973, pp. 72-77.
[133] *La vie politique à Alger*…, p. 132 et André Sarrouy, "La crise du logement : à-t-on prévu 1930 (plan du Champ de Manœuvres par Lucien Poulain)", *La Méditerranée Illustrée* 23 (375), 7 juill. 1928, p. 7.
[134] Ibid., p. 255.
[135] Ibid., p. 255, 257.
[136] Lettre à Brua, 2 sept. 1932, citée par Brua, "Quand Le Corbusier bombardait Alger…", loc. cit.
[137] Lettre à Brua, 22 déc. 1932, ibid.
[138] Lettre de Brunel à Le Corbusier, 26 déc. 1932, citée in M. McLeod, "Le Corbusier and Algiers", *Oppositions* (19-20), hiver-printemps 1980, n. 16 (ma traduction).

capitale. C'est, devant elle, une grande tâche, mais aussi un avenir magnifique. L'heure de l'urbanisme devait donc sonner en Alger[139] ».
Cesser d'être une ville de colonisation signifiait, en d'autres termes, un changement de cap et un oubli du passé algérois dont la gloire ne lui paraît pas bien évidente. Dans un échange

antérieur[140], il faisait encore de nombreuses allusions à « une époque d'inertie préoccupante, d'immobilité dangereuse », aux « conceptions traditionnelles d'urbanisme qui, aujourd'hui, provoquent des dépenses ruineuses », aux « regards tournés vers le passé », aux « haussements d'épaules » et au « malheur de l'inaction », qu'il opposait aux vertus de son propre plan, à un « urbanisme vrai » qui commande un progrès suscitant « le courage, l'enthousiasme et l'action ».

Du quartier de la Marine en voie de démolition, « un terrain net (entier), au cœur d'une ville intense, terrain disponible à toutes les initiatives des temps modernes », il pressent déjà l'usage que les pratiques éculées des pouvoirs locaux vont en faire :

> Mais, l'administration (les services) avait aussi établi un plan ; ce plan consistait à élever, à la place des taudis actuels, des pâtés de maison à loyer, selon les usages en cours. Là où Alger peut trouver la clé de son urbanisation, l'administration (et la banque) avaient estimé suffisant de remplacer des logis par des logis.[141]

L'administration visée dans ce propos n'est pas celle de l'Etat autoritaire que l'architecte appelle de ses vœux, mais celle qui est soumise au pouvoir de l'argent et de la spéculation. Or, le nouveau "statut du sol" qu'il désire voir s'établir dans la cité moderne a peu de chances de se substituer à un mode d'action basé sur la spéculation, instauré depuis le début de la conquête, et sur lequel l'aménagement urbain algérois n'a cessé de s'appuyer.
Brunel qui a organisé les festivités du Centenaire avec le but de « favoriser les créations susceptibles de faire mieux connaître le génie français par les populations algériennes, et mieux apprécier par la Métropole l'effort constructeur des générations de Français qui, aidées par les étrangers et les indigènes, ont fécondé, transformé et embelli le sol algérien[142] », ne pouvait rester insensible aux admonestations corbuséennes sur le système algérois ; il ne manqua pas de le lui faire entendre : « vos projets modernes et ingénieux ne semblent pas prendre suffisamment en compte des conditions présentes de la vie humaine ».

Et, pour agacer sont sentiment anti-désurbaniste, il lui administre une apologie sans concession des avantages de la vie naturelle en Afrique du Nord : « qu'a t-on besoin de gratte-ciel (…) quand chacun peut vivre en pleine campagne, loin des bruits, des fumées, des odeurs,

---

[139] "Lettre à un maire", *L'Architecture d'aujourd'hui* 4 (10), déc. 1933, p. 70.
[140] Lettre à Brunel du 10 déc. 1932, citée in McLeod, "Le Corbusier and Algiers", loc. cit., n. 16 (ma traduction).
[141] "Lettre à un maire", loc. cit., p. 71.
[142] G. Mercier, *Le Centenaire de l'Algérie. Exposé d'ensemble*, t. 1, Alger, Soubiron, 1931, p. 11-12.

de leurs voisins ? (…) Il n'y aura plus, il ne devrait plus y avoir, dans un futur proche, de "cité" de résidence…[143] »
L'échec de leur dialogue est bientôt consommé, même si la ténacité de l'architecte reste inentamée ; Brua notera sa détermination et son « courage indomptable » face à une situation de plus en plus compromise, mais il fait également preuve de lucidité en pressentant la possible récupération de son action par les adversaires politiques du maire :

> Je sais que les Algérois sont des fanatiques de politique. Moi je ne connais qu'une chose : *ce sont des plans techniques*. Je ne veux ressortir que sous un seul aspect : *l'aspect du technicien*. Je veux que mes plans aient raison, *et seulement mes plans*, malgré les partis, malgré les gens au pouvoir, malgré les fluctuations politiques. Un plan technique est en dehors de la politique.[144]

C'est pourtant une profession de foi qui détonne avec des écrits et des lettres qui montrent une préoccupation certaine pour les moyens de propagande politique avec lesquels il cherche à concrétiser sa vision de la société moderne, même s'il semble également prêt à se contenter du seul réconfort théorique qu'elle peut insuffler : « la *certitude* n'est dans l'exécution que pour les spectateurs, les badauds, les impuissants »[145].

Plutôt que la certitude, c'est donc la vision qu'il place au centre de sa démarche dans laquelle Robert Fishman a noté le caractère incarné du Plan, justifiant l'appel à l'autorité susceptible de le réaliser, à partir de sa forme dessinée : « La Ville radieuse qui dissipera notre angoissant malaise, qui succédera au crépuscule régnant, elle existe sur le papier. On attend un *"oui"* d'une autorité qui veuille et qui veille ![146] ».
Le plan Obus procède d'une signification équivalente en « fix(ant) la direction du tir, la direction vraie, (dont) le réglage interviendra ensuite [147] », et Tafuri parlera d'une « *réalité du plan* (qui) quitte le niveau de l'utopie pour devenir un mécanisme opératoire efficace[148] ».

A l'inverse de ce qu'il symbolisera pour Bardet ou Dalloz, le Plan, pour Le Corbusier, est un instrument qui peut permettre de changer la société, de dépasser les travers qui la rongent, notamment dans sa soumission à l'intérêt, pour la replacer dans un fonctionnement adapté et homogène ; son mécanisme est politique : « la civilisation violente, cruelle, sauvage et sans pitié de l'argent, remplacée par celle de l'harmonie et de la collaboration[149] ».
L'idée qu'il se fait de la colonisation est également politique et la critique indirecte qu'il en fait à Brunel provient d'une conception qui n'est pas sans relation avec une idéalisation du phénomène ; son voyage en Amérique du Sud est l'occasion d'une grande admiration pour

---

[143] Lettre de Brunel du 26 déc. 1932, citée in McLoed, "Le Corbusier and Algiers", loc. cit., n. 16 (ma traduction)
[144] Lettre du 14 mai 1934, in Brua, "Quand Le Corbusier bombardait Alger…", loc. cit. (souligné dans le texte).
[145] Cité par R. Fishman, *L'utopie urbaine au XXe siècle. Ebenezer Howard, Frank Lloyd Wright, Le Corbusier*, Liège, Mardaga, 1979, p. 177 (je souligne).
[146] Ibid.
[147] "Lettre à un maire", loc. cit., p. 71.
[148] *Projet et utopie…*, op. cit., p. 117
[149] "Programme, dénouement de crise, Enthousiasme", *L'Architecture d'aujourd'hui* 4 (10), déc. 1933, p. 67

"l'odyssée du colon" dont il voudrait écrire une "*Histoire magnifique*"[150], d'autant qu'il a conscience du caractère extraordinaire de cette aventure conduite « l'œil à hauteur de roseau », et sur laquelle il médite depuis son avion ; « les spectacles cosmiques » et les lois implacables du monde naturel deviennent enfin perceptibles grâce à la vitesse et de l'élévation au-dessus du sol.

Le « théorème émouvant du méandre » est significatif du tournant que prend son architecture, mais la gestion des choses humaines paraît aussi devoir se rattacher à l'ordonnancement parfait de la nature :

> La rosée est répartie en l'air pour une nouvelle métamorphose et une magie l'a ressaisie, *militarisée*, mise en escouades. *Cette adhésion à l'ordre est saisissante* (…) égalité, concentration autour d'un centre, institution de divers centres, première forme d'une administration constituée de cellules administratives (…) L'administration paisible des milliers de petits nuages a été subjuguée par quelque *puissance irrésistible* ; voici des rassemblements, des adhésions, des annexions, des coalitions …[151]

L'expression d'un ordre naturel qui subjugue les éléments constituant le cosmos devient métaphore pour le fonctionnement total de la société, son organisation, son administration, son harmonie. Sa dimension immanente marquée par la puissance « saisissante » et « irrésistible » ne fait pas l'économie du recours à l'autorité militaire qui semble être un médium incontournable de la métamorphose naturelle et de l'adhésion à l'ordre. Nul doute que les événements de l'histoire coloniale ne constituent le référent de cette aspiration à la militarisation :

> Une soif de l'or avait saisi ces populations en migration. Qui expliquera un jour pourquoi la laideur, l'horreur, le faux, furent la délicate nourriture de nos pères ? Amérique du Sud ou du Nord, et vous, toutes ces villes d'Europe des maîtres de forge, et cette célèbre culture que nous sommes allés porter aux Chinois, aux Hindous, aux Arabes, aux Japonais, tout fut sous le signe tortillant de l'épate, du paraître, de la plus effrontée prétention, de la plus noble abdication de la dignité.[152]

Un lien indéfectible relie la frénésie de la conquête coloniale, de la spéculation et de la soif de l'or, avec un réflexe artistique qui est mis sous le « signe de l'épate » ou, en d'autres termes, d'un académisme complaisant et oublieux de toute morale. Ses positions vis-à-vis des expériences de Lyautey dont il dit être « ébloui » par les réalisations, sont révélatrices d'une admiration tempérée par la « confusion » qu'il attribue à leur caractère classique[153].
Il partage avec lui l'aspiration à une morale élevée exprimée par les élites et la science, notamment la condamnation de la manière dont le colonialisme avait été conduit au XIXe

[150] *Précisions sur un état présent…*, op. cit., p. 4.
[151] Ibid., p. 6 (je souligne).
[152] *Précisions sur un état présent…*, op. cit., p. 27-28.
[153] Cf. A. Gerber, "Le Corbusier à Alger", *La Ville* (1), Janv. 1995, p. 36, et J.-L. Cohen, "Le Corbusier, Perret, et les figures d'un Alger moderne", in *Alger. Paysage urbain et architectures*, op. cit., p. 170.

siècle[154] ; mais, contrairement à Lyautey qui se repose sur les savoirs académiques qui marquent son époque, Le Corbusier, nourri de "l'esprit nouveau" et de la multitude de sollicitations extérieures à la culture classique qui ont transformé son siècle, conçoit le « retour à l'ordre » selon des procédures hétérodoxes qui vouent les Académies aux gémonies :

« La leçon de Rome est pour les sages, ceux qui savent et peuvent apprécier, ceux qui peuvent résister, qui peuvent contrôler. Rome est la perdition de ceux qui ne savent pas beaucoup[155] ».

Aussi, l'antidote de l'académisme, le « perturbateur », c'est l'ingénieur, mais c'est aussi la culture populaire qui a su garder son énergie et qui, dit-il à propos de la musique noire-américaine, est au « fondement d'un style capable d'être l'expression sentimentale de la nouvelle époque[156] ». Le thème de l'art populaire, présent chez lui depuis son voyage d'Orient initiateur à l'architecture vernaculaire, le pousse à la recherche des connexions qui se manifestent dans tous les signes de la présence humaine, qu'il ramène à sa vision de l'ordre :

> L'architecture est dans les grandes œuvres, difficiles et pompeuses léguées par le temps, mais elle *est aussi dans la moindre masure*, dans un mur de clôture, dans toute chose sublime et modeste qui contient une géométrie suffisante pour qu'un rapport mathématique s'y installe.[157]

Aussi, et bien que son admiration pour Haussmann l'incite toujours à la rénovation brutale, sa perception de l'Alger des années 1930, de sa structure fondamentale et du caractère spécifique des différents éléments qui le constituent, est d'une acuité inégalée dans le domaine urbanistique. Son interprétation de la manière dont la ville arabe s'est inscrite dans le site (« Sur le sol inaccessible de Fort l'Empereur, on a, dans ce plan, réinstauré les principes fondamentaux du plan de l'habitation mauresque[158] ») constitue sans doute un précédent à la transformation du principe compositionnel de l'urbanisme en principe organisationnel. De ce fait, il capture, pour la première fois peut-être, la notion de « nombre nombrant, rythmique et non pas harmonique » associée par Deleuze et Guattari à une « organisation arithmétique autonome[159] ».

Son plus proche disciple algérois, Pierre-André Emery, se livrera dès 1938, et dans le même esprite, à l'étude de l'architecture populaire des environs d'Alger, dans les maisons mahonnaises de Fort-de-l'Eau notamment, pour essayer d'en montrer la continuité du

---

[154] Paul Rabinow, *French Modern….*, op. cit., p. 104 sq.
[155] *Vers une architecture,* Paris, Arthaud, 1977 (1923), p. 140.
[156] *Précisions sur un état présent…*, op. cit., p. 14.
[157] *L'art décoratif d'aujourd'hui*, Paris, Flammarion, 1993 (1925), p. 211 (souligné dans le texte) ; lors de ce voyage, en 1911, il écrivit que « l'art populaire surnage les civilisations les plus hautes. Il demeure une norme, sorte de mesure dont l'étalon est l'homme de race, - le sauvage si tu veux » (cité par J.-C. Vigato, *L'architecture régionaliste. France 1890-1950*, Paris, Norma/IFA, 1994, p. 180)
[158] Cité par J.-P. Giordani, "Le plan Obus pour Alger", in *Le Corbusier et la méditerranée*, Marseille, Parenthèses, 1987, p. 161.
[159] *Mille plateaux*, op. cit., 482 sq.

sentiment architectural. Se plaignant qu'il n'y ait plus d'architecture, il se propose « d'analyser quelques exemples d'architecture populaire d'inspiration européenne (pour) faire comprendre les raisons de cette architecture, raisons qui sont à la base de tout l'art de

construire » en déclarant également qu'un enseignement identique serait à tirer de l'architecture domestique "indigène" qui présente un « prodigieux intérêt[160] ».

Mais, ce processus est aussi lié à l'interprétation équivalente de l'élément urbain qu'est le boulevard du front de mer, dont il traduit l'importance pour la structure de la ville par le fameux viaduc qui en reprend le principe, tout en l'arrachant à la pratique de spéculative qui le rattache au contrôle du foncier. On peut douter que Le Corbusier ait eu une connaissance de l'histoire de ce boulevard, autre que celle qui était transmise par René Lespès, dans son ouvrage déjà cité. Mais, outre que cette importance se dévoile pour lui dans ses visites algéroises, elle ressort aussi des propositions qui continuent à en envisager la transformation sur le mode haussmanien.

Autorité et projet

Les plans d'embellissement de la ville, suscités par la perspective d'un desserrement de l'étau des fortifications militaires dans les années 1880, se fondent, sans exception, sur la poursuite de la construction du front de mer à Bab-el-Oued comme à Mustapha ; le dernier en date, avant le recours à René Danger et à Henri Prost[161], est celui qui est proposé en 1928 par Hess et Coppin[162], dont une continuité conceptuelle avec la problématique traditionnelle de l'articulation du centre-ville avec le port, par le biais du front de mer.
L'Afrique du nord illustrée en publie les images et qualifie le projet de « merveilleux » en précisant que son impératif répond à l'idée que « les extensions de cités ne sont donc possibles qu'avec le concours de l'initiative privée », son premier objectif étant de « créer du sol nouveau avec emprise sur la mer » (**Fig. 4 a, b**).

Cet impératif et l'objectif qui lui est associé correspondent bien à une certaine vision de la conception urbaine d'Alger, mais ils occultent une grande part du processus qui a installé la possibilité de l'organisation spéculative. Celui-ci résulte d'une conjonction complexe de conditions particulières qui fera l'objet des prochains chapitres, intégrant des prémisses

[160] P.-A. Emery, "Remarques sur l'architecture populaire des environs d'Alger", *La Revue algérienne* 1 (2), déc. 1938, p. 5-6.
[161] Cf. Z. Hakimi, "René Danger, Henri Prost et les débuts de la planification à Alger", in *Alger. Paysage urbain et architectures*, op. cit., p. 140-159.
[162] Hess semble avoir été un des réalisateurs du boulevard Haussmann, à Paris. Cf. " Les embellissements d'Alger", *L'Afrique du nord illustrée* 23 (396), 1 déc. 1928.

relatives à la conception de la ville qui s'étendent sur une période d'une trentaine d'années et remontent aux premiers projets de connexion avec le port, au lendemain de 1830.
Les paramètre qui y contribuent sont nombreux, et touchent non seulement au port et à ses multiples activités commerciales et militaires, au réseau des rampes et des circulations, mais aux équipements et aux immeubles d'habitation, aux espaces publics, aux ouvrages de défense militaire, etc.

Divers intervenants, les corps de l'Etat, les services d'architecture, de génie civil ou de génie militaire, les administrations locales ou centrales et les sociétés publiques ou privées, sont impliquées dans cette réalisation et ont vu, tour à tour, leurs conceptions et leurs contributions être remaniées ou rejetées, dans un imbroglio de rapports et de conflits de toutes sortes.
Cette entreprise collective qui implique un investissement, sinon financier, du moins intellectuel et structurel de l'Etat, est d'une ampleur inégalée dans l'histoire de l'urbanisme ; et l'imaginaire dans lequel il fonde l'objet construit qui en résulte est inconcevable en dehors de la somme d'expérience acquise par les ingénieurs, notamment des Ponts et Chaussées, mais également du génie militaire, aussi bien pour sa conception que pour sa réalisation.
Ce type d'entreprise n'est pourtant plus possible au début du XXe siècle.

La mentalité conceptuelle de l'art et de l'architecture est maintenant investie dans la création de l'artiste de génie, et malgré les critiques qui s'élèvent, de plus en plus nombreuses à Alger, contre « le degré de fantaisie des architectes-dessinateurs » dans la conception de la ville, en affirmant que le plan d'urbanisme est « non pas "l'expression artistique d'idées personnelles préconçues, mais bien la réalisation des formes les plus susceptibles de satisfaire aux nécessités locales"[163] », c'est surtout le caractère libéral de cette production qu'il importe d'encourager, comme le confirme d'ailleurs l'appel à Le Corbusier. Se rêvant peut-être aussi dans le rôle du Michel-Ange d'Elie Faure, il s'inscrit tout autant dans le paradigme de « l'artiste de génie » qui marque l'époque ; mais sa quête d'autorité est significative de la perte ressentie en matière de possibilité de création collective.
Comme l'exigence morale qu'elle exprime, cette autorité est également souhaitée par des républicains comme Lespès[164], qui en projette la nécessité sur sa critique du passé de la ville :

> Tout d'abord et avant tout, il a manqué une pensée nette, clairvoyante, suivie et capable de s'imposer, qui aurait coupé court à toutes les improvisations et prévenu les surprises, une vue large qui aurait embrassé le site sur lequel devait se développer la cité nouvelle, perçu l'orientation naturelle de ses progrès futurs, les obstacles opposés par les accidents de la topographie et par la coexistence de deux civilisations si différentes, une décision ferme qui aurait rompu avec les errements imposés par les nécessités de la première heure...[165]

En filigrane de ces lignes se dessine nettement la figure de Lyautey mais aussi du technicien omniscient, « l'"urbaniste", dirions-nous aujourd'hui, éclairé par les avis les plus autorisés,

[163] SHAT, 1 H 576, "Plan d'Extension, d'Aménagement et d'Embellissement d'Alger", Rapport du Conseil Municipal, non daté (1922), qui cite là Unwin.
[164] Les mémoires inédites (*Ma vie*) de Tony Socard lui consacrent quelques paragraphes attestant de ses opinions.
[165] René Lespès, *Alger*…, op. cit., p. 227-228.

mais inspiré avant tout par sa propre intelligence des réalités et ses conceptions personnelles[166] ».
Lespès est cependant moins inquiet face à une situation que le pessimiste Augustin Berque, administrateur colonial très critique du système, qualifie pour sa part d'immobilisme local, n'entrevoyant de recours que dans l'appel à l'autorité : « On n'osait même pas évoquer des réformes, quand il aurait fallu l'effraction, et que le gouvernement de la République en prît l'initiative ! »
C'est en ces termes que son fils Jacques traduit sa pensée provocatrice de « mélancolie[167] », car, vraisemblablement, l'effraction aurait constitué un aveu d'échec inenvisageable.

Et, de même que Dalloz construisait un dispositif de planification et de centralisation de l'action urbanistique en vouant aux gémonies les dispositifs étatiques, Augustin Berque suggère l'utopie de l'action socio-économique « fondée sur un dialogue participant et sur l'observation sans présupposés », en sachant que les chances de sa mise en place sont nulles sans intervention structurelle. Le dilemme auquel son père et le système colonial sont confrontés est résumé par Jacques Berque dans l'idée d'une "étouffante normalité" par laquelle le régime perpétuait un *statu quo* permettant à peine d'entrevoir le paradoxe de l'impuissance à agir sur la situation algérienne :

> Il décelait maintenant dans l'action séculaire de la France le jeu alterné ou combiné de deux erreurs, qui étaient aussi des astuces : ou fondre l'identité arabo-berbère dans la nôtre, au nom des grands principes et au mépris des différences, ou manipuler ces différences pour les faire servir à la subordination indéfinie de la susdite identité. Ou l'Homme-en-soi, ou Tartarin : mais qui n'étaient naïfs qu'en apparence. Assimilationnisme ou exotisme légal, concourraient au même but.[168]

Ces lignes datent de 1986 mais elles en situent la pensée dans les années 1930, en précisant qu'il était inimaginable pour un intellectuel de l'époque de « concevoir de tels sauts ». Ceux-ci ne seront rendus possible qu'à partir de la deuxième moitié du siècle, après l'écroulement du système colonial et quand apparaîtra un discours explicitant le sens de ces « astuces » ou « erreurs » tellement opposées au discours civilisateur. En attendant, un appel muet à l'autorité continue de se faire silencieusement entendre entre les lignes d'un discours qui cherche dans « l'hypothèse répressive » la responsabilité des disfonctionnements locaux. L'interprétation que donne Lespès de l'histoire urbaine algéroise est toute empreinte de cet espoir idéologique investit dans le développement de l'économie libérale et coloniale :

> Après une crise de courte durée, l'Algérie émancipée du régime militaire et débarrassée d'une politique qui gênait l'essor de la colonisation, entre dans l'ère de la postérité. Dès lors Alger va suivre le mouvement qui l'entraîne : la ville moderne est née dans ces années mêmes qui ont vu l'agriculture algérienne s'enrichir d'une ressource de première valeur par l'exportation des vins.[169]

---

[166] Ibid., p. 228.
[167] J. Berque, "Augustin Berque par un témoin de sa vie" in *Écrits sur l'Algérie*, op. cit., p. 17.
[168] Ibid., p. 15-16.

Or, la période à laquelle il se réfère (1880-1914) n'est productive d'aucune sorte de rationalisation ou de création urbanistique à proprement parler, sinon d'une croissance prodigieuse favorisée par le démantèlement des fortifications et par la spéculation qu'elle engendre, sur les tracés même de la ville conçue avant 1870.
De manière significative, les projets d'urbanisme qui y voient le jour, répètent le même schéma de développement, et leur esprit est symbolisé par celui qu'Eugène de Redon, qui se présente comme ingénieur[170] et fait appel à Haussmann pour appuyer sa proposition[171], réitère régulièrement entre 1884 et 1925. Il obtient plusieurs fois l'accord de la municipalité, notamment en 1899, mais s'avère impuissant ou incapable de réunir les financiers susceptibles d'engager de quelconques travaux. (**Fig. 5 a, b**).

La suspicion s'éveille devant cette persistance à mettre en avant un plan qui, en définitive, n'a pour fonction que de servir de tremplin à l'affirmation de politiques "municipalistes", jouant le rôle de documents destinés à influer sur les rapports de forces qui s'exercent sur l'administration, visant le contrôle du foncier libéré par l'Etat et l'armée, un rôle qui n'échappe pas aux journalistes qui en dressent les caricatures[172]. (**Fig. 5 c, d**).
Dans l'après première Guerre mondiale, les sollicitations de Redon finissent par provoquer l'hilarité du Conseil Municipal qui associe son plan à l'idéal de sa vie et à sa longévité[173], dont l'esprit général et le contenu se retrouveront globalement dans celui de Hess et Coppin et dans la rénovation du quartier de la Marine prévu depuis 1900.

Cette rénovation était d'ailleurs sur le point d'être conduite au moment où Redon proposait encore son plan représenté en maquette, par Barthélemy Bonessio, un architecte associé à un constructeur, Fernand Andrieu, qui avaient rédigé tous les plans de réalignement de l'ancien quartier intra-muros de Bab-Azoun, entre la place du Gouvernement et le square Bresson (**Fig. 6 a, b**).
Ces documents très détaillés montrent une étude poussée sur une restructuration qui, encore une fois, est destinée à réinvestir le centre[174], mais la guerre a donné un coup d'arrêt à cette tentative, et les timides essais de la reprendre après 1918, se heurteront à une atmosphère modifiée qui, sous les impulsions de la loi de 1919 et en vertu de l'exemple marocain, aspire maintenant à une sortie désormais inéluctable du vieux centre.

---

[169] R. Lespès, *Alger*…, op. cit., p. 197.
[170] L'état-civil fait état d'une profession de "journaliste" ; Eugène (né en 1853 en Seine et Oise) est le fils de Jean de Redon, spéculateur des premières heures qu'on rencontra plus loin.
[171] Cf. " Le nouvelle surprise de M. de Redon", *La Dépêche algérienne* 4 (967), 17 mars 1888 ; " Une lettre de M. Haussmann à propos du projet de Redon", *Le Petit Colon* 11 (3621), 30 juin 1888.
[172] Le sentiment de cette fonction politique du plan de Redon est déjà visible dans le discours du conseiller de Galland qui le compare, sous les rires de l'assemblée, à Néron brûlant Rome pour mieux la reconstruire : "Le vin d'honneur à M. de Redon", *La Dépêche algérienne* 15 (5089), 7 juill. 1899.
[173] *Procès-Verbaux des séances du Conseil Municipal* (annexés au *Bulletin Municipal Officiel d'Alger*), 31 oct. 1923, p. 243-244 et 7 avril 1925, p. 103-104 .
[174] CAOM, 1 N / 7, dossier de plans, conventions et courriers concernant le plan Andrieu-Bonessio (1913-1920).

Chapitre I

OCCUPATION ET "INCERTITUDE"

-1 – INCERTITUDE ET VOLONTE : LA RITOURNELLE COLONIALE

Les trois ou quatre premières années de l'occupation d'Alger, depuis la conquête jusqu'aux décisions qui résultent des travaux de la Commission d'Afrique, ont le plus souvent été qualifiées de période d'"incertitude". Les historiens, du moins, s'accordent sur ce qualificatif en considérant le temps mis pour énoncer une politique officielle quant à la conservation des villes conquises en 1830 et, pire encore, quant à la colonisation du territoire en son entier. Les mots d'"indécision" ou d'"irrésolution", sont d'un usage tout aussi systématique dans les reproches portés au gouvernement français par les milieux intéressés à la conquête, depuis la Chambre des députés jusqu'aux corps de l'Etat et à la presse. Les militaires y vont aussi de leur couplet, et le directeur des fortifications de la ville, le lieutenant-colonel Lemercier, y revient dans son *Mémoire sur Alger* rédigé en juillet 1833, résumant l'opinion de ses pairs :

> L'irrésolution du gouvernement français à l'égard de la conquête d'Alger étonne et désole tout le monde. Il en résulte en effet que les généraux, abandonnés, pour ainsi dire, à leur propre inspiration, n'osent rien entreprendre ; qu'ils sont sans influence sur le pays qu'ils doivent gouverner, et que la colonisation n'a fait que de faibles progrès depuis 3 ans. Les ministres eux-mêmes semblent reconnaître l'inconvénient de cette marche puisqu'ils demandent des renseignements pour en changer

Ces lignes ont pourtant le don de provoquer l'irritation de l'Intendant civil en place, Genty de Bussy, qui ne peut s'empêcher de le tancer en marge :

> comment peut-il écrire que le gouvernement a montré de l'irrésolution, lorsque tous les travaux ordonnés par lui-même et exécutés font preuve incontestablement de la détermination ? C'est cependant, en tenant

> un pareil langage et en écrivant des erreurs aussi grossières, qui sont démenties par les faits, qu'un chef de service, d'ailleurs très méritant, nuit essentiellement au gouvernement et se fait tort à lui même.[175]

En 1836 encore, le député Alexandre Laborde reprend le même terme pour exercer sa critique du gouvernement et pour exalter la politique coloniale ; comme principe contraire aux « effets de l'indécision et de l'immobilité », il suggère de se placer sous la bannière « d'une puissance supérieure à toutes les autres, parce qu'elle a pour auxiliaire le temps ; c'est la volonté ferme, opiniâtre, inébranlable, qui, pour les peuples comme pour les individus, fait surmonter tous les obstacles[176] ». Ironiquement, Alexandre de Laborde fut l'un de ces députés libéraux qui, avec le changement de régime, ont également changé d'opinion sur cette même question[177].
Mais cette attitude d'indécision globale est encore résumée par un autre historien :

> Par malheur dans ces premiers temps, l'incertitude des volontés est extrême ; le gouvernement, en proie aux embarras d'un établissement nouveau, n'abdique pas le glorieux legs de la Restauration, mais, comme on l'a dit, il en est embarrassé. On ne sait ni ce que l'on peut, ni ce que l'on doit, ni ce que l'on veut faire. Ce vague des idées, ce tiraillement des volontés, se reflètent dans l'extrême et rapide mobilité dont est marqué le choix des hommes qu'on envoie gouverner l'Algérie. Naturellement, chacun de ces acteurs nouveaux arrive sur cette scène, nouvelle pour lui, avec des idées particulières qu'il veut faire prévaloir. Le fil de la tradition est sans cesse rompu par ces nouveaux arrivants ; au lieu de continuer, on recommence, et l'on piétine au lieu de marcher.[178]

Alfred Nettement exprime ainsi la réalité d'une multiplicité de volontés et de croyances qui convergent dans le phénomène colonial, visiblement mise sous la coupe de la nécessaire pensée unitaire dont l'absence est considérée comme un travers de la politique française.
Car, l'irrésolution gouvernementale quant à l'avenir des territoires conquis est indéniable et l'accord des historiens est clairement fondé sur des faits que démontre notamment Esquer, dans l'énumération des possibilités envisagées par le ministère Polignac, pour donner suite à la prise d'Alger[179].
Elle se montre encore dans le choix que le ministre Molé fait du général Clauzel pour remplacer Bourmont ; homme de confiance et « ancien condamné à mort de la Restauration[180] », Clauzel est censé ne pas marchander sa fidélité au nouveau régime. Mais, pourvu d'instructions sommaires, il a toute liberté pour agir selon son jugement et sa conscience, et au gré des circonstances.

---

[175] SHAT, Art. 8, Sect. 1, Cart. 2, Lieutenant-colonel Lemercier, *Mémoire sur Alger*, 19 juill. 1833 ; la signature de l'annotation portée sur la page de garde semble être celle de Genty de Bussy.
[176] "Discours prononcés en 1836, dans la Chambre des Députés, pour et contre la conservation, la colonisation ou le mode d'occupation et d'administration d'Alger et de ses dépendances", *Annales Maritimes et Coloniales* 21e année, 2e série, 1836, p. 18.
[177] Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, op. cit., p. 78 ; il reprend également le terme d'"incertitude" pour caractériser la période 1830-1834.
[178] A. Nettement, *Histoire de la Conquête de l'Algérie, écrite sur des documents inédits et authentiques*, Paris, Lecoffre, 2ème éd. 1870 (1856), p. 94.
[179] G. Esquer, *Les commencements d'un Empire. La prise d'Alger 1830*, Paris, Larose 1929 (1923).
[180] Ch. Schefer, *La politique coloniale de la Monarchie de Juillet…*, op. cit., p. 49.

1-1- Colonisation : des Lumières à la volonté

La mise en avant de ce qualificatif d'"incertitude" par les historiens, désigne donc une déploration qui laisse supposer, de manière implicite ou explicite, l'alternative politique souhaitée, qui serait clairement définie, positive, irréprochable et déterminante dans la marche à suivre, soit dans le sens d'une colonisation nettement affirmée comme ce sera le cas sous Bugeaud, soit dans celui de l'association ou du "système arabe" comme l'entendait Napoléon Bonaparte, et comme semblent encore le désirer quelques milieux qui tenteront d'en faire aboutir le principe sous le Second Empire. Partagés suivant les tendances favorables à l'une ou à l'autre de ces solutions, les historiens se sont accordés sur le fait que cette incertitude ou irrésolution, a marqué une déplorable marche de l'histoire qui a laissé le champ libre à des improvisations auxquelles Pellissier de Reynaud, militaire témoin de l'occupation et, après lui, Charles-André Julien, donneront l'estampille de « lit de Procuste ». A propos de cette période et de l'influence de l'expérience égyptienne qui enseignait qu'une conquête « équivaut à une gérance plus ou moins longue, en attendant le retour du propriétaire », Julien parlera de la nécessité, pour l'administration, de se constituer des précédents pour calibrer son action :

> Le précédent est le lit de Procuste de l'administration. Si les réalités n'ont pas la taille idoine, elle est encline à les étirer ou les amputer. Elle ne se débarrasse de ses conceptions antérieures que du jour où elle s'est constitué un stock suffisant de précédents locaux, où elle peut puiser. Elle n'y parvient qu'au prix de multiples expériences naturellement contradictoires. C'est ainsi que la politique algérienne peut se ramener à une succession d'improvisations temporaires tendues vers la recherche d'une approximation durable.[181]

L'expérimentation est donc le maître mot de l'entreprise coloniale, et, par ces mots, Julien fait sans doute allusion aux tergiversations de l'administration métropolitaine qui font suite aux échecs napoléoniens, bien plus qu'à la situation algéroise même. Mais ils dénotent une conception de l'histoire tributaire de l'idée de la toute puissance d'un pouvoir qui serait à même, dans l'absolu, de façonner son action sur une vision rationnelle des choses accordée à ses objectifs, excluant ou réduisant les improvisations.
Cette vision a, depuis, été nuancée par une conception du pouvoir qui en suppose la diffusion aléatoire et circonstancielle dans les diverses factions de la société et refuse de le circonvenir aux décisions et proclamations des discours officiels. Depuis la révolution de Juillet notamment, et suite à celle de 1789 qui en a cristallisé les composantes, la société française a libéré l'expression des singularités et des aspirations de ses forces constitutives, et ce saut démocratique dans une modernité inconcevable jusque-là, devait nécessairement s'engouffrer dans l'ouverture coloniale africaine qui, du moins pour certaines d'entre-elles, offre un champ d'expérimentation inespéré et inimaginable à l'intérieur du cercle des rapports métropolitains traditionnels.

[181] *Histoire de l'Algérie contemporaine*…, op. cit., p. 72.

Dans ce contexte, l'improvisation est le moyen par lequel ces forces évaluent leurs différences, se jugent et se jaugent les unes les autres, en fonction des programmes qu'elles se tracent et des objectifs qu'elles recherchent. Si le principe d'une colonisation future fait l'objet d'un consensus qui correspond au sentiment de l'expansion nécessaire et justifiée par l'état de la connaissance, de l'économie ou de la démographie, les tiraillements idéologiques qui vont opposer les légitimistes aux libéraux, et ceux-ci aux socialistes ou aux collectivistes de toutes sensibilités, se mesureront à l'aune de l'interprétation et de la correspondance de ces programmes et de ces objectifs avec l'action improvisée.
Aussi, les destinées de l'Afrique et de la colonisation varient-elles selon que l'on soit de Marseille ou de Bordeaux, qu'on y voit la possibilité de faire prospérer ses affaires en même temps que celles du pays, ou celle de s'y transplanter soi-même, comme c'est plus souvent le cas dans le Midi qui dépend du commerce africain, ou encore qu'on y voit une concurrence pour la liaison portuaire des villes de l'Atlantique avec les lointaines colonies.

La multiplication des brochures et des prises de positions relatives à "l'avenir de l'Afrique" dans la période qui va jusqu'à la nomination de la Commission d'Afrique et au-delà, indique la force de cette sourde lutte idéologique qui favorise, sur le terrain, la constitution d'un parti "coloniste" déterminé. Fondé essentiellement par les éléments rescapés des aventures coloniales antérieures et échaudés par les échecs napoléoniens, ce parti pousse non seulement à la prise de décision officielle sur un plan idéologique, mais il organise concrètement, au moyen d'une politique du fait accompli, les structures de la nouvelle administration algéroise qui assure l'inéluctabilité du processus engagé.
Dans cette optique, le choix de Clauzel pour présider aux destinées du nouveau territoire, n'est peut-être pas le produit d'un pur hasard. S'il ne peut être affirmé que ce choix a été ordonné dans ce sens, ses alliances avec le milieu "coloniste" de Saint-Domingue le désignent particulièrement pour être l'explorateur le plus adéquat de l'alternative coloniale, et cela malgré les démarches qu'il entreprend pour organiser un partage de la souveraineté du pays avec le Bey de Tunis.

Un autre personnage de son entourage, le baron Volland qui occupe le poste-clé de l'intendance militaire, joue un rôle décisif dans les domaines de la propagande visant cette action instauratrice. Les grandes lignes de son programme de colonisation apparaissent dans un rapport qu'il rédige en novembre 1830, sous forme de directives pour une politique algérienne, et dont la brochure sera éditée au tout début de 1831[182].
Il veut donner tout d'abord, à l'événement de la conquête, tout le retentissement qu'il mérite en le replaçant dans le contexte de l'avancée de la civilisation et de l'expansion inéluctable du capitalisme. Le coup d'éventail du Dey n'était qu'un élément de hasard qui a « précipité la chute d'un empire lorsqu'elle est préparée par des causes préexistantes » ; la conquête était voulue par un esprit d'époque qui voue à la destruction les régimes autocrates dont

[182] SHAT 1 H / 5, Baron Volland, Lettre de l'Intendant en chef (destinataire non identifié), 8 nov. 1830 ; SHAT 1 H / 6, *Notice sur le mode de Gouvernement provisoirement établi dans le Royaume d'Alger*, 12 janv. 1831, brochure éditée à Paris, Impr. de A. Moreau, s. d. (signée du 1er janv. 1831).

« l'existence ne pouvait se concilier plus longtemps, ni avec le mouvement général des esprits, ni avec le progrès toujours croissant de la civilisation européenne ».

Si les gouvernements européens se désintéressent de l'événement de la conquête et de ses conséquences, « c'est que soucieux de leur avenir, (ils) ne sont préoccupés que du soin de leur conservation car il faut s'assurer du soin de la vie avant de s'enquérir comment l'on vivra[183] ». Aussi juge-t-il qu'il est temps, pour préparer l'avenir, que la France prenne les devants et que, conformément au mouvement de la "déterritorialisation", elle aille elle-même au dehors, « s'élance, risque une improvisation, et ouvre le cercle », non pas du côté où « se pressent les anciennes forces du chaos, mais dans une autre région, créée par le cercle lui même[184] ».

Volland examine les trois aspects de la question, sur les plans de la politique, de la population "indigène" et de la capacité à coloniser, en signifiant d'abord le caractère incontournable de la colonisation : « le rôle de la France, dans cette scène politique, est tellement marqué qu'elle ne peut se refuser à le remplir, ni se résigner à le laisser à d'autres, sans encourir le blâme de ses contemporains et de la postérité ».
Les « autres » ce sont les Anglais qui jouent le rôle d'élément comparatif fondamental dans la définition de ce rôle colonial qui incombe à la France : « l'obstacle réellement sérieux réside en nous-mêmes : nous devons en toute humilité convenir que nous nous entendons fort peu à fonder des colonies et tout aussi peu à les gouverner ».

La conscience que les appréhensions de ses compatriotes vis-à-vis de la colonisation proviennent des expériences peu fructueuses ou manquées, relativement à celles du rival anglais, commandent donc un changement de cap et de philosophie. Car, cette rivalité est d'autant plus forte, depuis la chute de l'Empire, que toute initiative française, coloniale ou économique, est soumise à la suspicion de la coalition européenne et aux conditions humiliantes des traités de 1814 et 1815 : « jamais le sentiment anti-anglais n'a été plus puissant, jamais il n'a autant marqué les options françaises, car la classe politique connaît les exigences britanniques et sait que la France ne peut leur résister. La politique française est tenue en laisse courte par le puissant voisin[185] ».

Or, la Révolution de Juillet a changé les données de l'accomplissement de la conquête par le régime de Charles X auquel les Anglais étaient plus favorables ; la nouvelle situation implique une adaptation à cette « sortie de chez soi au fil d'une chansonnette[186] » dont Volland entonne maintenant les couplets : il s'agit de vaincre cette peur du passé et de l'inconnu, de conjurer le souvenir des expériences désagréables en exposant fortement sa

[183] SHAT 1 H / 5, Baron Volland, Lettre citée du 8 nov. 1830.
[184] *Mille plateaux*, op. cit., p. 383.
[185] A. Rey-Goldzeiguer, "La France coloniale de 1830 à 1870" in J. Meyer, J. Tarrade, A. Rey-Goldzeiguer, J. Thobie, *Histoire de la France coloniale I. Des origines à 1914*, Paris, Armand Colin, 1991, p. 319.
[186] *Mille plateaux*, op. cit., p. 383.

présence, en exprimant cette volonté de sortir à l'air libre qui affirme dans le même temps la conviction de sa propre capacité et de son courage :

> Serait-ce que nous manquons de talent et de capacité ? non sans doute, il serait peut-être exact de dire, bien que cela ait l'air d'un paradoxe, que nous pêchons par l'excès de ces qualités ; *cette extrême facilité à saisir les objets, à les voir du premier coup d'œil, sous toutes leurs faces, à les rapprocher entre eux*,
>
> imprime à toutes nos entreprises un caractère de versatilité qui fait que nous obtenons de très rares succès dans celles de ces entreprises qui exigent de la persévérance ; c'est la persévérance qui supplée à tout et à laquelle rien ne saurait suppléer, pas même la plus haute capacité.[187]

Quoiqu'il prétende par là critiquer « sans trop d'irrévérence » l'administration intérieure du Royaume comme celles des lointaines colonies, les lignes de Volland s'adressent plus sûrement à cet esprit des Lumières dont Foucault décrira l'*a priori* historique de son caractère classificateur qui autorisait toutes les analyses « en leur dispersion, en leurs projets singuliers et divergents, qui rendait également possibles tous les débats d'opinions dont elles étaient le lieu[188] ». Nul doute que la versatilité que reproche Volland à l'esprit français ne soit liée à tous ces débats qui empêchent la persévérance observée outre-Manche :

> Ce n'est pas ainsi qu'en usent les Anglais qui, en cela, sont nos maîtres et que nous devons prendre pour modèles (…) C'est ainsi qu'avec un corps régulier de 25 000 hommes, ils sont parvenus à régir et à contenir une population immense, égale à toute celle de l'Europe, prodigieux phénomène de l'esprit de suite et de persévérance dans les mêmes idées. Ce gouvernement a cet immense avantage que, quel que soit le parti qui domine, les traditions sur lesquelles repose sa puissance sont toujours respectées et demeurent inaltérables.[189]

Cette position exprimée par Volland trouve un écho chez de nombreux publicistes, hommes politiques ou colons, qui cèdent à la fascination du dynamisme anglais et du modèle américain, exemple de réussite coloniale. Le colon André de Lacharrière, en déplorant la vente de la Louisiane, s'étend aussi sur le « peu d'habileté du gouvernement français en matière de colonisation », qu'il assigne aux mêmes causes que Volland, et quasiment dans les mêmes termes :

> Pour peu que l'on connaisse l'histoire de notre nation et que l'on ait étudié son esprit, on ne peut s'empêcher de reconnaître que douée d'un grand nombre de qualités brillantes, elle ne possède cependant pas cet esprit de suite, et cette persévérance, sans lesquels il est impossible de fonder des choses grandes et durables. Elle semble plutôt faite pour changer et vaincre, que pour créer et conserver. Changeant toujours il arrive très souvent qu'on détruit ce qui est mal ; mais aussi il arrive également qu'on détruit ce qui est bien. Ce changement continuel est lui-même un très grand mal.
> Jamais peuple n'a été moins libre. Il y a toujours une idée qui le domine. Malheureusement elle ne tarde pas à être remplacée par une autre qui exerce le même despotisme sur les esprits.[190]

---

[187] SHAT 1 H / 5, Baron Volland, Lettre citée, 8 nov. 1830 (je souligne).
[188] M. Foucault, *Les mots et les choses*, op. cit., p. 171.
[189] SHAT 1 H / 5, Baron Volland, Lettre citée, 8 novembre 1830.
[190] A.-C. de Lacharrière, *Du système de colonisation suivi par la France. Alger*, Paris, Imprimerie Auffray, 1832, p. 8-9.

Appuyée sur l'exemple des Etats-Unis, l'attaque contre l'esprit révolutionnaire l'est aussi sur la remise en cause du principe de la liberté du commerce qui ne profiterait qu'aux nations les plus fortes et ne ferait que renforcer le triomphe de l'Angleterre. C'est donc aussi une position conservatrice et antilibérale qui se pare des atours de la liberté pour octroyer aux

entrepreneurs "colonistes" les moyens de leur action ; ses propositions pour Alger consistent à mettre en place un collège électoral similaire à celui de la Métropole (selon le système censitaire) mais dont la disposition des lois serait ajustée pour « se prêter à toutes les volontés (du législateur), afin de pouvoir s'adapter aux temps et aux lieux ».
Car, l'ennemi de la colonisation pointé du doigt n'est pas tant l'"Indigène" ou le guerrier nomade que le politique français qui se targue de réglementer l'économie et la liberté : « Il est nécessaire que, dès sa naissance, la nouvelle province ait ses défenseurs ; il lui en faut en France comme au pied de l'Atlas ; et j'avoue que les Cabaïles ne me paraissent pas être ses ennemis les plus redoutables[191] ».

Le conflit politique naissant porte donc des germes qui ne sont pas simplement réductibles au processus même de la colonisation. Et ceux-ci ne sont pas sans rapport avec les ruptures survenues dans la pensée classique au tournant du XIXe siècle, et la nécessité de confronter maintenant le connu à d'autres modes d'existence, à d'autres conditions naturelles. Elles s'expriment particulièrement dans les évolutions de la conception du vivant qui se met en place avec Cuvier qui fait montre d'un intérêt particulier pour l'exploration de l'Algérie, dans les tous premiers jours de la conquête, en faisant appel à collaboration de l'armée pour en rapporter « les productions naturelles (…) incomplètement connues des naturalistes (…) tellement variées et tellement nombreuses qu'il suffirait de les recueillir, presque sans choix, pour enrichir la science et le muséum…[192] » (**Fig. 7**).
Un nouveau monde s'ouvre donc à la science avec sa variété qui bouleverse l'ordre des choses et la continuité des êtres :

> Rompant l'ancienne continuité classique de l'être et de la nature, la force divisée de la vie va faire apparaître des formes dispersées, mais toutes liées à des conditions d'existence. (…) A partir de Cuvier, le vivant s'enveloppe sur lui-même, rompt ses voisinages taxinomiques, s'arrache au vaste plan contraignant des continuités, et se constitue un nouvel espace : espace double à vrai dire – puisque c'est celui, intérieur, des cohérences anatomiques et des compatibilités physiologiques, et celui, extérieur, des éléments où il réside pour en faire son corps propre. Mais ces deux espaces ont une commande unitaire : ce n'est plus celui des possibilités de l'être, c'est celui des conditions de vie.[193]

La pensée de Cuvier sert de bréviaire aux acteurs de la colonisation comme le docteur Guyon, chirurgien en chef de l'armée à Alger, qui célèbre « l'alphabet qui lui a ouvert l'histoire » en

[191] Ibid., p. 66.
[192] SHAT 1 H / 4, Cuvier, Administration du Muséum d'histoire naturelle au Jardin du Roi, au Ministre de la Guerre, 12 juill. 1830
[193] M. Foucault, *Les mots et les choses*, op. cit., p. 287.

établissant l'évolution de la création à partir d'une succession de grandes catastrophes et la disparition des « êtres morts, sans postérité », des créations antérieures, s'interrogeant même sur une éventuelle stabilité future de l'espèce humaine. Nul doute que les observations algéroises du praticien militaire ne soient conçues comme des illustrations privilégiées de cette théorie qui, pour l'anatomie zoologique et comparée des médecins, ouvre « l'immensité de la vie, comme l'astronomie, pour l'espace, le monde de Cuvier celle des tems !… [194] ».

Aussi, les considérations de Volland sur « cette extrême facilité à saisir les objets, à les voir du premier coup d'œil, sous toutes leurs faces, à les rapprocher entre eux », se rapportent aisément à ce sentiment d'insuffisance de la vision classique à maîtriser les conditions du vivant tel qu'il se manifeste dans l'élargissement d'optique qui est maintenant celui de l'Europe. Sa position reflète aussi ce dédoublement de l'espace dont parle Foucault et dans lesquels le rapport à la colonie est maintenant perçu ; il y a celui qui se rapporte aux normes que fixent le savoir médical ou hygiénique, scientifique ou mathématique, mais aussi économique et politique, dont il s'agit de reconstruire la cohérence en rapport avec les nouvelles conditions de vie ; et il y a l'espace extérieur, support de ces conditions et reflet des mystères et de la "sauvagerie" de la création, dont il s'agit de s'approprier les caractéristiques en le transformant et en neutralisant sa "bizarrerie". Sa perception du rapport de l'"Indigène" à la gestion de l'espace de la ville en est significative :

> Le dogme du fatalisme qui dispose à la vie contemplative éloigne les habitans de tous ce qui peut contribuer à l'utilité publique et les rend indifférens sur les moyens à adopter pour l'embellissement, la propreté et la salubrité. Ils ne s'en forment d'ailleurs aucune idée, puisque ne sortant pas de leurs pays, ils n'ont pu faire aucune *comparaison*. Il convient donc de les initier, petit à petit, dans ces voies de civilisation, en leur en faisant sentir les avantages.[195]

La « comparaison » comme l'analogie pour Foucault, implique une translation du jugement sur la civilisation, depuis les critères qui font sa logique propre, jusqu'à sa mise en rapport comparatif avec l'Autre, inscrit dans un milieu naturel où l'histoire peut être réinvestie. Le dédoublement de la perception du réel, tout en se référant aux acquis de la construction classificatrice et analogique du classicisme, élabore un dehors naturaliste contre lequel l'espace classique est confronté selon les modalités d'une nouvelle historicité qui peut permettre à la vie de se « maintenir dans ses conditions d'existence » et face à « une certaine menace qui la sanctionne de mort[196] ».

Ceci transparaît dans cet "ensauvagement" dont l'idée est aujourd'hui appliquée à cette perception de l'Orient qui naît surtout du contact établi à partir de 1830. D'un autre côté, il donne aussi lieu à une interprétation du discours politique où l'exemple anglais, « maître et

---

[194] "Hôpital d'instruction d'Alger. Discours prononcé par M. Guyon, chirurgien en chef de l'armée, premier professeur, à l'occasion de la distribution des prix", *Le Moniteur algérien* 4 (169), 17 avril 1835.
[195] *Notice sur le mode de Gouvernement provisoirement établi dans le Royaume d'Alger*, op. cit. (je souligne).
[196] M. Foucault, *Les mots et les choses*, op. cit., p. 288 ; sur ce sujet, cf. également G. Deleuze, *Foucault*, Paris, Minuit, 1986, p. 131 sq. et Deleuze et Guattari, *Mille plateaux*, op. cit., p. 286-287.

modèle à suivre », est toujours perçu à travers la recherche, que permet l'analogie, de l'élément fixe de son action, de son constituant inébranlable qui permet le respect et l'inaltérabilité des traditions sources de sa puissance.
Ce que Volland cherche à dégager de l'expérience anglaise n'est pas le principe d'un empirisme adaptatif même si, dans le reste de ses directives, il préconise aussi l'adoption d'un comportement expérimental dans l'avance de la colonisation ; ce qui l'attire et le fascine chez le maître anglais réside plutôt dans un principe transcendantal qui, paradoxalement, ne réside plus dans l'introspection propre aux Lumières, dans « le langage limpide des principes », mais dans l'affirmation d'une « volonté nue » qui s'appuie sur une continuité des traditions, ou en d'autres termes sur une *histoire*.

Jean Starobinski a noté la manière dont cette volonté s'insinue au lendemain de la Révolution de 1789 pour « ajouter la force aux principes », se muant rapidement en « volonté sombre, volonté "factieuse" (qui) sépare et fomente la division » dans sa pénétration du monde et sa rencontre avec « une résistance qui est faite tout ensemble de l'inertie des choses et de la volonté oppositionnelle de ceux qui n'acceptent pas la nouvelle vérité[197] ».
Ce processus qui déplace les déterminants de la pensée et de l'action, de la sphère des principes et des fonctions à celle de l'idéologie et de la réactivité nietzschéenne, se confronte au doublet "empirico-transcendantal" foucaldien dont il assigne la caractéristique essentielle à la naïveté : « un discours qui se veut à la fois empirique et critique ne peut être que, d'un seul tenant, positiviste et eschatologique ; l'homme y apparaît comme une vérité à la fois réduite et promise. La naïveté pré-critique y règne sans partage[198] ».

C'est cette naïveté que Foucault perçoit dans les critiques suscitées par Cuvier, des critiques qui, « par tout un jeu d'amalgames, de métaphores, d'analogies mal contrôlées, dessine(nt) le profil d'une pensée "réactionnaire" qui tient passionnément à l'immobilité des choses, pour garantir l'ordre précaire des hommes[199] ». Par analogie, sans doute, on pourrait, je pense, transposer le même jugement au domaine de l'histoire coloniale, qu'elle y soit favorable et donc propagandiste d'une volonté dont elle déplore le manque, ou défavorable et critique de la non adéquation de cette même volonté aux principes humanistes des Lumières.

Nul mieux que Tocqueville n'a incarné l'oscillation impliquée par ce partage de la vision théorique du monde, dans sa conception du principe démocratique et en rapport avec un voyage américain dont l'inspiration remonte aux années de sa jeunesse, mais qui s'effectue au moment même où la question algérienne s'invite publiquement dans le débat français[200], associant de très près la problématique américaine à la conduite de la colonisation algérienne. L'esprit dans lequel la conquête algérienne a été mené ne peut être séparé des rivalités liées à

[197] J. Starobinski, *1789 Les emblèmes de la raison*, Paris, Champs-Flammarion, 1979 (1973), p. 45.
[198] *Les mots et les choses*, op. cit., p. 331.
[199] Ibid., p. 287.
[200] F. Furet, "Le système conceptuel de « *De la démocratie en Amérique* »" in *L'atelier de l'histoire*, Paris, Champs-Flammarion, 1982, p. 217-254.

la confrontation économique et culturelle avec l'ennemi anglo-saxon, de la tentative de répétition d'un modèle qui montre tous les aspects de la réussite, mais dont l'aspect pragmatique et souvent cruel est contredit par les principes hérités des Lumières. C'est sans doute pour cette raison que « la force s'ajoute aux principes », et qu'une volonté tente de s'exprimer par la tentative de plier les principes à la réalité mais aussi de d'interpréter la réalité ou de la modeler pour l'accorder aux principes.

1-2- Bourmont et les premières interventions urbaines

Les consignes dont était pourvu le comte de Bourmont, Commandant en chef du corps expéditionnaire, furent de « faire sauter les fortifications d'Alger, de détruire son port qui ne vaut rien pour le commerce, de reprendre notre ancien établissement de La Calle en y joignant, à titre d'indemnité la ville de Bône qui a un bon port[201] », et cela, dans la perspective d'une restitution du reste du territoire algérien (et donc d'Alger) à l'empire Ottoman. Elles découlaient du difficile choix ouvert au Gouvernement de Charles X parmi les solutions (pas moins de sept) qu'offrait la conquête, depuis le maintien du Dey Hussein jusqu'au partage du pays entre les puissances européennes[202].
La colonisation du territoire n'entrait visiblement pas dans ses vues et Alger ne semblait nullement être une visée d'occupation à long terme, La Calle et Bône devant suffire à la présence et au quadrillage méditerranéens qui rétabliraient l'équilibre de rivalité entre la France et l'Angleterre.
Pour Pellissier de Reynaud, Bourmont était resté dans l'ignorance des intentions du Gouvernement et « il se tint prêt pour tout événement. Ainsi, d'un côté, il se fit présenter un travail sur les moyens de détruire les fortifications de la Marine et de combler le port, et de l'autre, il se livra à quelques actes administratifs qui, s'ils n'annonçaient pas une grande prévoyance, du moins semblaient indiquer le désir de conserver le pays[203] ».

Esquer estime pourtant que son opinion est déjà faite et se faisant « l'interprète de toute l'armée », il objecte dès le 15 juillet à l'abandon de la ville « place forte inexpugnable par mer même pour la flotte anglaise et facile à défendre du côté de la terre ». Il juge nécessaire de conserver Constantine pour jouir des avantages du commerce africain et, comme preuve de désintéressement, il ne pense devoir restituer à la Sublime Porte qu'Oran et son territoire[204].
Dans cette discussion sur les consignes initiales de destruction et sur la décision prise, consciemment ou non, par de Bourmont de conserver Alger, on retrouve encore la problématique de "l'incertitude" des historiens, et la volonté de la réduire en l'associant avec l'intervention urbaine des premiers jours.

[201] G. Esquer, *Les commencements d'un Empire…*, op. cit., p. 394.
[202] Ibid., p. 391 sq.
[203] Pellissier de Reynaud, *Annales algériennes*, 3 vol., Paris, Dumaine, 2ème éd. 1854 (1836-1839), p. 73.
[204] *Les commencements d'un Empire…*, op. cit., p. 397.

Dans les quartiers les plus centraux, en effet, au point de jonction des trois rues principales et le long de celles-ci, certaines démolitions sont commises dont l'ampleur reste toujours discutée. Dès le 23 juillet 1830, le consul anglais Saint-John fait état de l'élargissement des rues de la ville, dans une dépêche à son gouvernement, et, le 4 août, il mentionne encore des destructions[205].
L'ouverture d'une place face à l'entrée de l'ancien palais du Dey (ou de la Jénina) où s'est installée la manutention militaire, est entamée à ce moment, et elle prendra la forme définitive de la place du Gouvernement dont les dimensions nettement disproportionnées par rapport à l'échelle de la ville et de ses rues, seront arrêtés sous les gouvernements successifs de Clauzel à Rovigo. Pellissier de Reynaud explique ce geste par la nécessité militaire mais aussi, et surtout, par le recours à un réflexe culturel :

> Avant notre arrivée à Alger, il n'existait pas dans cette ville de place, *de forum proprement dit*. Les marchés se tenaient sous des portiques, ce qui certainement était beaucoup plus commode, vu la chaleur du climat. Cependant, *comme nos habitudes exigent une place, et qu'ensuite on désirait avoir un lieu de ralliement pour la garnison*, on commença, sous l'administration de M. Bourmont, à agrandir, par la démolition des maisons voisines, le petit espace quadrangulaire qui se trouvait au centre de la ville, en face de l'entrée principale du vieux palais de la Djenina.[206]

Outre que l'idée de forum renvoie nécessairement à la tradition gréco-latine, référence obligée des nouveaux occupants de la ville, la nécessité militaire est mise en seconde position dans l'ordre des raisons qui le dictent. Or, dans la plupart de ses récits, l'histoire de la ville semble avoir renversé cet ordre au profit d'une critique, explicite ou latente, des premières entreprises militaires. René Lespès en résume la teneur essentielle en reprennant le thème de l'indécision gouvernementale qui a laissé le champ libre aux improvisations des militaires :

> On comprend que, dans de telles conditions, les chefs du corps d'occupation aient songé avant tout à pourvoir aux besoins immédiats de l'armée ; les mesures qu'ils arrêtèrent pour en améliorer et pour en consolider la situation devaient néanmoins engager sérieusement l'avenir. La question de l'installation des troupes, des officiers, des états-majors et des services de l'armée fut la première à résoudre.[207]

Les démolitions des maisons, les occupations des palais et mosquées, les dégradations de tout ordre sont donc essentiellement assignées à la force militaire qui, autre grief à son égard, s'oppose à la constitution du Domaine public auquel elle ne restitue les propriétés occupées qu'après de longues années : « On ne peut nier en tous cas qu'il y ait eu de graves abus, même en tenant compte des nécessités : ils sont dénoncés, sans aucune réticence, dans les rapports de la Commission d'Afrique de 1833. Il fallut attendre plusieurs années pour que les immeubles inutiles fussent remis au Domaine (…) Le domaine militaire de la Place restait en tous cas considérable…[208] ».

[205] National Archives, Londres ; citées par P. Péan, *Main basse sur Alger*, Paris, Plon, 2004, p. 144, 147.
[206] *Annales algériennes* I, op. cit., p. 185 (je souligne).
[207] R. Lespès, *Alger*…, op. cit., p. 199.
[208] Ibid., p. 203-204.

La thèse de Lespès est des plus claires à cet égard. Il s'agissait de montrer le grand tort qu'a constitué pour Alger, une occupation militaire néfaste à son développement urbain.

L'aménagement de la ville, au moment où il écrit son livre, est encore dépendant des terrains que l'autorité militaire rechigne toujours à libérer et, dans le climat de célébration coloniale du centenaire, il s'agit de rehausser le prestige d'une construction conduite en dépit des nombreux obstacles imprimés par l'armée :

> On ne saurait oublier en effet que la colonie resta sous le régime militaire jusqu'à 1871, et que, jusqu'à cette date, toutes les questions relatives à l'urbanisme devaient être soumises à des commissions multiples en attendant la décision suprême du Ministre de la Guerre. De là bien des difficultés, bien des lenteurs dans l'élaboration, la transmission, la discussion et la ratification des projets, même les plus modestes ; de là aussi bien des conflits entre des intérêts souvent opposés, ceux du commerce et ceux de la défense, bien des entraves à la libre expansion, à la transformation et à l'embellissement d'une ville bâtarde, qui, paraissait déjà vieille et fanée, quelques années après sa naissance.[209]

Sa grande érudition, couplée à un sens de l'humour remarqué par l'architecte Tony Socard[210], a établi l'autorité du radical-républicain Lespès sur l'histoire de la ville, mais sa pensée participe du discours dominant et du retranchement libéral vis-à-vis d'une autorité qui affirme une certaine divergence avec le système de colonisation algérien.
À sa décharge, il faut peut-être noter la lourde tradition historiographique qui lui sert d'appui, et dont les thèmes dominants sont construits en dépit des témoignages des acteurs de terrain les plus dignes d'intérêt.
Pellissier de Reynaud qui a sans doute le tort d'être un militaire mais qui a suivi jusqu'en 1842 le processus de l'occupation avant de s'intégrer à la Commission de l'exploration scientifique, attribue les destructions immobilières au phénomène spéculatif que l'armée, dans sa grande proportion, n'a eu de cesse de condamner : « Quoi ! la famille que vous aviez dépouillée était sans asile, et, dans la rue même dont le pavé lui servait de lit, vous osiez spéculer sur une maison au lieu de la lui donner ! »
Mais cette condamnation est affaiblie par le fait que l'intervention urbaine s'est systématisée dans des processus qui diluent leurs motivations dans la complexité et le chaos de la gestion quotidienne de l'occupation :

> les démolitions qui ont fait d'Alger un vaste amas de ruines, pendant plusieurs années, ruines d'où sortit plus tard une ville européenne, aussi maussadement qu'illogiquement construite, ces démolitions, dis-je, n'ont eu très-souvent d'autres causes que les idées systématiques de quelques ingénieurs routiniers, qui ont mis cette malheureuse cité sur le lit de Procuste, taillant et coupant sans être arrêtés par aucune considération.[211]

Pellissier de Reynaud s'adresse à un système auquel il oppose une attitude morale souvent dominante dans les commentaires des observateurs qui lui succèdent. Pourtant, les arcanes de

[209] Ibid., p. 196.
[210] T. Socard, *Ma vie*, op. cit.
[211] *Annales algériennes* I, op. cit., p. 125.

ce système et les motivations de ces « idées systématiques » sont souvent restées ignorées ou considérées comme allant de soi, du fait même de sa perpétuation et de l'intérêt que l'histoire a généralement porté à ses parties les plus apparentes et aux seuls acteurs de premier plan. La condamnation se fait au nom de la civilisation qui questionne les procédés des vainqueurs :

> Jamais, peut-être, une occupation ne s'est faite avec autant de désordre administratif même dans les siècles les plus barbares. Les hordes du Nord, qui s'arrachèrent les débris de l'empire romain, se conduisirent avec plus de sagesse et de raison. Les Francs dans les Gaules, les Goths en Espagne et en Italie, eurent le bon esprit de conserver ce qui existait, tant dans leur intérêt que dans celui des nations soumises. Lorsque les Arabes remplacèrent ces derniers en Espagne, ils ne se hâtèrent pas non plus de tout détruire ; il nous était réservé de donner l'exemple d'une telle extravagance.[212]

Elle est sans appel et généralisatrice d'un processus complexe qui a pourtant vu des oppositions à la destruction et provoqué des sauvegardes de mosquées ou de maisons, et ne pouvait constituer un jugement acceptable pour la postérité. Elle s'inscrit certainement dans une optique réactionnelle qui n'est peut-être pas sans référence avec le discours patrimonial qui a cours en métropole, mais dont l'application algéroise est loin d'être acquise.
Cette optique réactionnelle est aussi expérimentée par Alexis de Tocqueville qui, dans sa première "Lettre sur l'Algérie" (1837), s'exprime à partir du même point de vue universaliste où le Sujet de son récit se substitue au vaincu, dans une fiction redevable au précédent de Montesquieu, en imaginant un envahissement de la France par les Chinois :

> La conquête fut une nouvelle ère, et de peur de mêler d'une façon irrationnelle le passé au présent, nous détruisîmes même un grand nombre de rues d'Alger, afin de les rebâtir suivant notre méthode, et nous donnâmes des noms français à toutes celles que nous consentions à laisser subsister. Je pense, en vérité, que les Chinois dont je parlais plus haut n'auraient pu mieux faire.[213]

Il faut noter le caractère ambigu et généralisateur du « nous » de Tocqueville qui devient Sujet universel imprégné d'une rationalité susceptible de se substituer à l'Autre, et qui reste tout aussi inaltérable dans la différence qu'il construit en même temps que le sentiment national à partir de cette même rationalité dont on verra l'usage plus loin. De la même façon, le critère civilisateur semble flotter dans un espace interlope puisqu'il sert autant à condamner qu'à justifier ces mêmes actions.

Pour expliciter ces considérations, il faut à nouveau interroger les premières interventions sur Alger qui sont donc loin d'être l'apanage de la seule action militaire mais un reflet de conceptions, pour certaines déjà coloniales, que les nouveaux arrivants ont diversement plaqué sur l'espace local, le plus souvent de manière consciente et délibérée ; elles ouvrent le champ à une spéculation foncière qui supporte économiquement la colonisation, mais qui sert aussi de champ d'application des principes urbains forgés durant les Lumières, que les contraintes de la ville européenne auront empêché de mettre en application.

---

[212] Ibid., p. 75.
[213] *Sur l'Algérie*, op. cit., p. 45.

Le commandement de Bourmont, jusqu'à la nomination de Clauzel, aura duré deux mois durant lesquels les actions entreprises sur la ville sont principalement le fait de l'Intendant en Chef Denniée que Pellissier de Reynaud tient « en quelque sorte pour le chef civil de la Régence qui doit supporter la responsabilité morale de tout ce qui fut fait, ou plutôt de tout ce qui ne fut pas fait à cette époque[214] ».
Julien partage cette opinion et constate que « Bourmont laissa la haute main sur l'administration à Denniée » auquel il reproche aussi son sens particulier des affaires[215]. Quoi qu'il en soit, celui-ci prend en charge le règlement des questions relatives à l'occupation de la ville et édicte les instructions contenues dans un rapport daté du 11 juillet, dont la préoccupation principale est l'organisation de l'intendance militaire, la répartition et distribution des vivres et des matériels de l'armée, ainsi que le couchage des soldats.

Constatant la difficulté de s'approvisionner dans Alger même, pour un effectif de troupes dépassant les capacités de la ville et dont on se préoccupe déjà du rapatriement, Denniée tente, en premier lieu, d'organiser le transfert depuis Sidi Ferruch des approvisionnements de l'expédition, leur débarquement et leur stockage dans le port, ainsi que leur transport aux portes de la ville et aux bivouacs extérieurs.
Le port se trouve être un point essentiel d'ancrage de toutes les opérations touchant à l'occupation puis à la colonisation et il constitue le cordon ombilical qui relie la colonie à la métropole. Mais, la question de sa liaison avec l'extérieur de la ville, à travers ses rues principales, s'en trouve nécessairement exacerbée :

> Un mulet chargé de ses deux cantines ne peut librement circuler dans l'unique rue de la ville, rue qui n'est proprement qu'une ruelle tourmentée et encombrée par des échoppes saillantes. Ainsi, nos caissons et nos mulets, dans l'état actuel de communication de la Marine, c'est-à-dire du port aux portes Babaloued et Babazoun, resteront pour ainsi dire inertes.[216]

Denniée mentionne des consultations avec le Génie pour débarrasser ces rues de tous les obstacles saillants empêchant la circulation, et il parle également de l'agrandissement de l'espace triangulaire situé face au palais de la Jénina[217], qu'il choisit pour servir de manutention en raison de la proximité des marchés et des fours à pain.
Au-delà des questions de mobilité, il y a également celles du casernement et des hôpitaux à créer, pour lesquels il envisage l'occupation des plus grands édifices de la ville dont il se plaint de l'exiguïté et de la rareté. Les casernes des Janissaires Caratine et Bab-Azoun servent déjà d'hôpitaux et, dans le but d'élargir la capacité d'accueil des malades, il propose l'utilisation des jardins de la résidence Mustapha Pacha (l'actuel hôpital du même nom) et la

[214] *Annales algériennes* I, op. cit., p. 73.
[215] *Histoire de l'Algérie contemporaine…*, op. cit., p. 73, 75.
[216] SHAT, 1 H / 4, Intendant Denniée à Bourmont, 11 juill. 1830 ; repris dans sa publication *Précis historique et administratif de la Campagne d'Afrique*, Paris, Delaunay, 1830, p. 163-173.
[217] Pour une description de ces espaces centraux avant l'occupation, voir A. Raymond, "La région centrale d'Alger en 1830", in *Alger. Paysage urbain et architectures*, op. cit., p. 46-63.

construction de baraques en bois, sans mentionner nullement et nulle part, l'idée d'une quelconque appropriation pour cet usage, des mosquées ou autres édifices privés ou religieux. Ce sont là, semble t-il, les seules décisions militaires prises, en matière d'aménagement urbain et d'ouverture d'espace à la circulation, durant cette période.

C'est pour le logement militaire, cependant, qu'il prend des décisions qui auront des répercussions à plusieurs niveaux, dans l'évolution d'une mise en œuvre restée obscure. Devant la multiplication des maladies qu'il attribue au bivouac « sur cette côte brûlante et décharnée », il suggère un plan d'occupation de maisons particulières répondant naturellement à des impératifs de défense, autour du Fort l'Empereur, de la citadelle, et surtout le long des remparts de la ville selon un système qu'il décrit en ces termes :

> Dans tous les cas, il serait urgent de faire évacuer par les habitans la ligne de maisons qui forme la lisière de la ville, de la porte Neuve à la porte Babazoun, et (…) de la Cazauba à la porte Babaloued, en assignant aux habitans dépossédés une partie des maisons qui appartiennent à la Régence et qui, d'après les rapports que j'ai reçus, forment près d'un quart de la ville. Les maisons étant évacuées, et elles sont contiguës, je pense qu'il serait très praticable d'ouvrir des communications des unes aux autres et de dégager leur intérieur de quelques murs de refend, car elles sont toutes faites sur le même modèle…[218]

Le choix topographique de ces maisons correspond à un quadrillage de la ville destiné à contrer un ennemi extérieur, anglais ou arabe, plutôt que la population de la ville jugée inoffensive, et la possibilité de regrouper les forces militaires à l'intérieur des murailles devait nécessairement intervenir dans les motivations de ces décisions.
Mais, la conséquence de cette occupation de tout un rang de maisons, moins spectaculaire que l'ouverture de la place du Gouvernement et l'alignement des rues de la basse ville, gardera un caractère confidentiel malgré l'inspiration qu'elle imprime aux théories que développera Bugeaud sur la quadrillage urbain et la guerre des rues. Sa mémoire est peu conservée dans les années qui suivent et elle reste même ignorée du futur intendant civil Pichon qui impute la mise en communication intérieure de ces maisons aux "volontaires parisiens" qui s'y sont échoués. Il relève néanmoins un double effet de cette décision sur l'avenir de ces constructions :

> Ce qu'il y a de sûr c'est que le logement militaire et les démolitions, qui ont agi et agissent comme deux épouvantails, ont détruit toute sécurité dans la jouissance des maisons, par suite attiédi la disposition à les entretenir ; et ces mêmes causes en ont fait passer un nombre, à charge d'une rente modique, dans les mains des Européens qui ont l'espoir d'éviter le logement militaire ou de le faire cesser.[219]

Ceci concerne les périodes qui suivront le remplacement de Bourmont et anticipe sur la suite des événements ; mais, pour ce qui concerne la décision de Denniée, les historiens de la ville qui en ont pris connaissance ne le mentionnent qu'au passage, comme Lespès qui laisse croire

[218] Ibid., p. 171.
[219] Pichon (Baron), *Alger sous la domination française. Son état présent et son avenir*, Paris, Théophile Barrois et Benjamin Duprat, 1833, p. 255, 257-258.

pourtant que, du même coup, l'occupation de plusieurs mosquées s'en serait suivie alors qu'elle n'interviendra qu'avec Clauzel[220].
Henri Klein lui consacre aussi quelques lignes en précisant que le projet accepté par Bourmont, ne sera réalisé qu'en partie par son successeur, du fait que « les bureaux de Paris s'étaient prononcés pour la conservation des biens du Beylick » ou, qu'en d'autres termes, ils se refusaient à céder aux habitants délogés les propriétés relevant du domaine public[221]. Klein est lui aussi, pour le moins, victime d'une interprétation historique peu conforme aux faits. Car, Clauzel nanti des pleins pouvoirs et instruit d'agir selon son bon jugement, n'a bénéficié d'aucune autre directive parisienne pour décréter, deux mois après son arrivée à Alger, la prohibition de la vente des biens du domaine et, en conséquence, l'arrêt du transfert de propriété aux populations déplacées.

Je reviendrai sur la chronologie de ces faits pour examiner le rôle de la spéculation et de la gestion foncière dans la fabrication de la nouvelle ville, mais il faut insister sur le fait que les premières décisions de l'administration militaire, particulièrement sous Bourmont (puis, sous le successeur de Clauzel, le général Berthezène) sont encore largement empreintes de sentiments de justice vis-à-vis de la propriété, qu'elle soit "indigène" ou autre, malgré les tentatives de mises en cause construites par l'histoire coloniale. Ce n'est qu'avec l'entrée en jeu de la société civile, sous la houlette du parti "coloniste", que les enjeux de propriété urbaine commenceront à occuper le devant de la scène.

1-3- Conquête et improvisation

Durant le commandement de Bourmont, l'appel à l'initiative privée avait été évoqué pour faire face l'ampleur des besoins exprimés pour réorganiser la ville, et l'Intendant Denniée comptait aussi s'appuyer sur les autochtones pour les amener à la coopération, après avoir « étudié l'état et les besoins du pays », réformé son administration et « fait concourir, s'il y a lieu, les Français et les citoyens notables des différentes castes indigènes à l'exercice des fonctions qui constituent l'ordre civil, examiner les moyens et les conditions de cet amalgame, en prévoir les résultats… »
C'est avec un enthousiasme non feint qu'il s'adresse au Ministre de la Guerre en estimant qu'au bout d'à peine quelques séances du Comité de gouvernement, la vérité du pays commence déjà à se révéler autrement mieux que par « toutes les relations ou mémoires sur lesquels on aurait vainement tenté d'édifier quelque chose de bon et de durable » ; cela augure, ajoute-t-il, d'une coopération des plus fructueuses :

> il y a parmi ces Maures, des hommes essentiellement intelligents, capables de saisir avec promptitude nos formes administratives, et qui, déjà revêtus de fonctions subalternes où leur amour propre trouve encore une distinction flatteuse, vont devenir pour nous des agents actifs et d'utiles intermédiaires. C'est par eux

[220] Lespès, *Alger*…, op. cit., p. 200 ; il se contente de renvoyer son lecteur à Merle et à Esquer.
[221] H. Klein, *Feuillets d'El-Djezaïr*, Alger, L. Chaix, 1937, p. 12 (réédité à Blida, Editions du Tell, en 2003).

> que ces immenses tribus d'Arabes seront en peu de temps pour nous des alliées et nos pourvoyeurs. Nous avons, à cet égard surtout, le droit de concevoir les espérances les plus heureuses : peut-être les ressources du pays suffiront-elles non seulement pour faire face aux besoins de l'armée, mais encore pour couvrir, par des compensations bien entendues, les frais de solde et une partie des dépenses extraordinaires.[222]

La lettre est écrite avant l'excursion de Bourmont hors des limites de la ville où il peut juger de la résistance des populations environnantes ; malgré la condescendance de son contenu, et tout en mettant le poids des futures entreprises sur le seul compte de l'initiative militaire, elle peut faire sentir que les options premières des chefs de l'expédition étaient relativement éloignées de la conception coloniale qui marquera leurs successeurs.
La chute de Charles X et l'accession au pouvoir du parti libéral suffiraient sans doute à expliquer l'évolution de cette attitude vers une radicalisation de l'aventure coloniale ; mais d'autre facteurs constitutifs y contribuent également.

Au moment de l'embarquement des troupes, à Toulon et Marseille, Julien rapporte que de nombreux français répétaient à l'envie l'argument développé par la presse libérale selon lequel « nous ne pouvons pas rester dans le pays que nous allons conquérir plus d'un mois après nous en être rendus maîtres. Un traité a été passé à cet effet avec l'Angleterre[223] ».
C'est une conviction probablement destinée à écarter les craintes relatives à une intervention anglaise et à rassurer les opposants à la conquête; et elle présente aussi les aspects de la ritournelle entonnée au moment d'affronter le danger.
L'idée d'un retour prochain et d'une évacuation du pays reste solide, à quelques jours de l'entrée dans Alger. Si Paul Raynal, un officier affecté à l'intendance militaire, se persuade que « nous occuperons et peut-être longtemps », il envisage aussi un retour certain : « Je ne pense pas que nous puissions songer au départ avant un mois ou six semaines. Il faut tout organiser, il faut peser et emporter l'or, il faut inventorier et vendre les denrées. Tout cela est immense, immense[224] ».

Mais une fois Alger investie et occupée dans tous ses recoins, une fois la pensée admise que « rien n'est plus facile que d'occuper Alger aussi longtemps qu'on le voudra[225] », l'idée d'un petite promenade militaire à Blida germe dans l'esprit du Général en chef et de ses officiers qui y voient « une affaire d'exercice, de curiosité, peut-être un peu de politique. On n'était pas fâché de faire voir à une des villes du pays un échantillon de notre armée[226] ».
Avec les premiers succès, la voix s'affermit et la ritournelle entonne un nouveau refrain qui façonne « l'agencement territorial » de la future occupation restreinte. La peur qui l'accompagne transpire du compte rendu de Raynal : mis en garde par l'Agha Ibrahim de différer la promenade pour rassurer les tribus de ses intentions pacifiques, Bourmont était prêt

[222] SHAT 1 H / 4, Intendant Denniée de l'Armée d'Afrique au MG, lettre citée, 11 juill. 1830.
[223] Lettre d'Eusèbe de Salles du 12 mai 1830, citée par Julien, "Un médecin romantique…" I, loc. cit. p. 495.
[224] P. Raynal, *L'expédition d'Alger 1830. Lettres d'un témoin*, Paris, Société d'Éditions Géographiques, Maritimes et Coloniales, 1930, p. 98 (lettre du 9 juill. 1830).
[225] Ibid., p. 123.
[226] Ibid., p. 115 (lettre du 3 août 1830).

à s'exécuter : « L'avis était précieux. Le général en chef paraissait, dit-on, prêt à l'accueillir, quand son chef d'état-major (le général Desprez) représenta que reculer serait montrer de la peur et qu'il ne fallait tenir aucun compte des conseils de l'aga[227] ».

La « promenade » eut donc lieu et se solda par des escarmouches qui donnèrent l'impression de victoire aux deux belligérants : « cette victoire est funeste en plus d'un sens. Nous voulions revenir à Alger : les Bédouins croient qu'ils nous y ont fait rentrer de force ». Raynal ne manque pas d'invectiver la « légèreté sérieuse et déprisante du général Desprez (qui) a compromis pour quelques temps la pacification des Etats barbaresques » mais l'échec de la solution de facilité ne l'empêche pas de suggérer celle qui s'ensuivra :

> Il y aurait bien un moyen de les soumettre par la guerre ; mais je doute qu'on veuille l'employer. Ce serait de former, au sein même des montagnes, des sortes de colonies de soldats laboureurs. Voilà de la terre et de la gloire pour les gens qui ne savent que faire en Europe. Le pays est beau, la terre excellente, le climat admirable. Prêchez ma croisade et les charrues suivront les canons ; je répons du succès sur ma tête.[228]

Il y a donc comme une progression des événements qui conduisent, insensiblement, vers une solution dont on se défie mais qui semble être déjà toute tracée dans les esprits de ses acteurs, dont certains s'y résignent comme à reculons. Raynal est probablement influencé par les mêmes projets saint-simoniens qui influeront sur Bugeaud dont la réticence, du moins verbale, au projet colonial est tout aussi affirmée.

L'arrivée du baron Volland, en remplacement de Denniée au poste d'intendant militaire en chef, marque nettement la transformation du discours dans le sens du volontarisme qu'on a observé. Dans son plaidoyer déjà cité de la colonisation, il dresse de la terre d'Alger, à l'encontre des colonies lointaines et à l'instar de Raynal, un portrait idyllique susceptible d'éveiller toutes les convoitises :

> Un beau climat, plus tempéré et moins variable qu'aucun des climats du midi, un ciel magnifique, un sol d'une immense étendue, fécond au delà de toute espérance, promettant de rendre au centuple ce qu'il recevra, appartenant au premier occupant, pouvant être concédé à l'industrie sans spoliation, propre à toute la production, et particulièrement aux productions coloniales, à portée et pour ainsi dire dans les eaux de la métropole, réunissant ainsi à elle seule, toutes les conditions de prospérité qui manquent aux autres colonies.[229]

Comme pour Raynal, ce pays de cocagne où la spoliation serait même superflue, est destiné à résorber, « par un écoulement facile et convenable, (le) trop-plein de cette population inquiète et effervescente qui déborde de toute part ». Mais alors que Raynal doute d'un moyen qui entraînerait la guerre, Volland se dépêche de minimiser le danger et les appréhensions des nouveaux venus, dans ce qu'aurait de redoutable la composante nomade des "Indigènes" qui « de temps immémorial n'a pu être domptée, qui vous menacerait sans cesse de ses

[227] Ibid., p. 116.
[228] Ibid., p. 117-118.

excursions, ne vous laisserait ni paix ni trêve, porterait le fer et le feu dans vos possessions et se réfugierait dans des repaires inaccessibles où elle serait à l'abri de vos coups ». Il dessine déjà le programme des futurs événements qui construiront la mouvance colonialiste et esquisse la solution inéluctable qu'il se propose d'adopter à l'égard de ces guerriers réfractaires au système d'une l'économie étatique et libérale, même s'il suggère d'abord de les amadouer dans un premier temps :

Reste donc les Arabes, peuplade grossière et sans lois mais non cependant au point de ne pas être guidée par son intérêt. Il est permis d'espérer qu'un bon nombre d'entre eux sera attiré à nous par l'appât du gain et ne sera pas insensible aux bienfaits de l'industrie dont nous leur donnerons l'exemple. D'ailleurs ces peuplades ne sont pas tellement déshéritées des idées du juste et de l'injuste pour qu'on ne puisse pas en retrouver le germe et le féconder. Mais après tout, en supposant que ces présomptions ne se réalisent pas, il n'est pas question de tout envahir brusquement d'un premier jet ; mais bien d'entrer en possession de proche en proche et de refouler ainsi, par ce mouvement progressif, doucement et sans trop de violence, la partie de cette population retardée qui s'obstinerait à ne pas subir la fusion et cela s'opérerait sous la protection permanente d'une force militaire dont la présence prédominerait sur toute chose.[230]

L'enchaînement des arguments du nouvel Intendant et l'association faite entre l'idée de justice et l'attrait de l'appât du gain, laisse le lecteur perplexe. Mais il faut également remarquer la profonde transformation qui affecte le rôle de l'armée, passant du premier plan des préoccupations de Denniée à celui de support protecteur de la colonisation.
La vision libérale de l'Etat moderne s'exprime dans ce glissement qui met la population civile et l'industrie au pinacle de l'avancée coloniale, tout en freinant l'adhésion de l'armée qui a forgé la sienne au contact de l'Egypte, sous les conceptions napoléoniennes.

[229] SHAT 1 H / 5, Baron Volland, Intendant en chef, rapport cité, 8 nov. 1830.
[230] Ibid.

-2 – LES REPRESENTATIONS DE LA VILLE

Dans un commentaire sur l'imposition de l'éclairage devant chaque maison ordonné aux habitants de la ville, dès le 11 juillet, Assia Djebar y voit le surgissement de l'Occident qui « prétend tout naturellement que la façade même, que le *front* de toute demeure est d'abord exposition[231] ». Indéniablement, ce geste est le premier d'une série qui vise non seulement au quadrillage de la ville pour des motifs de défense et de contrôle disciplinaire[232], mais aussi dans un esprit de pénétration d'une intimité, une sorte de "volonté de savoir" touchant les mœurs des habitants et les aspects cachés de leur culture.
L'idée d'une exposition du front de la maison, de les rendre accessible à la force publique, rejoint le concept de la "ville pestiférée" de Foucault et accompagne une série de mesures qui entrent dans l'arsenal de dispositifs qui font installent le contrôle disciplinaire de la ville[233].

Il y a la numérotation des portes des maisons et boutiques, le marquage coloré des parcours privilégiés menant aux bâtiments publics (sous Clauzel), les obligations imposées par mesure d'hygiène (ramassage des ordures, balayage des rues, ou blanchissage des maisons, édictées par Genty de Bussy), mais tous ces dispositifs n'étanchent pas la soif de connaissance suscitée par ces intérieurs « protégés par des murailles », l'envie de pénétrer cette intimité considérée comme « jalouse et arriérée », et le désir de donner à ces ruelles tellement insolites, le caractère visible et offert au regard de l'espace public tel que se le représente l'Occident.
Avant qu'une littérature particulière ne se consacre, avec la peinture, à la révélation des mystères de cet espace, les descriptions se sont multipliées dans les différents comptes-rendus que les événements algérois ont suscités, publiés par les militaires, les fonctionnaires ou les simples visiteurs de la ville, et leur compilation devrait, *a priori*, permettre de dresser un portrait de la ville occupée, et de se faire une idée des sentiments et croyances véhiculés par ces observateurs improvisés.

Or, si la deuxième partie de cette attente est plus ou moins exaucée, les commentaires descriptifs sur la ville restent d'une affligeante pauvreté, se répétant d'une manière quasi-textuelle, d'un ouvrage à l'autre. Les descriptions, pour leur grande part, se transmettent quasiment inchangées d'auteur en auteur, et trouvent souvent leurs sources dans les rares textes des voyageurs qui ont précédé la conquête.
L'idée de la « formations discursives » et de la « rareté de l'énoncé » avancés par Foucault[234] semblent se vérifier dans ce phénomène qui place toujours sous les yeux le paysage attendu,

---

[231] "Alger, juillet 1830" in N. Khadda, P. Siblot (dir.), *Alger. Une ville et ses discours*, Montpellier, Université Paul Valéry - Montpellier III, 1996, p. 99 (souligné dans le texte).
[232] Absent de la *Collection des actes du Gouvernement depuis l'occupation d'Alger jusqu'au 1er octobre 1834* (Paris, Imprimerie Royale, 1843) édité par le ministère de la Guerre, cet arrêté est cité par Klein (*Feuillets d'El-Djezaïr* op. cit., p. 50) en tant qu'ordre du Général en chef « afin de protéger contre les agressions possibles les soldats, et de rendre plus facile la poursuite des malfaiteurs ».
[233] *Surveiller et Punir. Naissance de la Prison*, Paris, Gallimard, 1975.
[234] M. Foucault, *L'archéologie du savoir*, op. cit.

alors que le concept de chronotope proposé par Mikhaïl Bakhtine en tant que procédé littéraire qui provoque « la fusion des indices spatiaux et temporels en un tout intelligible et concret », en permet peut-être l'explication. En tant que catégorie de la forme et du contenu, « le chronotope, dit-il, établit aussi (pour une grande part) l'image de l'homme en littérature, image toujours essentiellement spatio-temporelle[235] ». Et parmi ceux qu'il définit dans l'histoire de la littérature occidentale, on ne manquera pas de reconnaître les contours d'une nouvelle réalité algéroise telle qu'elle est re-conçue par ses nouveaux occupants.

-2-1- Visions et descriptions

Cette vision de la ville inlassablement répétée, dont certaines expressions clés frappent le lecteur, par leur retour incessant, commence avec l'un des premiers rapporteurs militaires de la situation algéroise, le baron Denniée, qui assoit en quelque sorte comme un modèle :

> Alger est une carrière de pierre, de forme triangulaire, d'une blancheur éblouissante ; assise sur un plan fortement incliné (30 à 32°) dont la base est le port, et le sommet la Cassauba.
> Cette ville n'a d'autres communications que des ruelles étroites et tourmentées, dont la pente est adoucie par des marches de pierre espacées de cinq à six pieds.
> La plupart de ces ruelles sont voûtées et tellement resserrées que, de distance en distance, on a ménagé des retraites pour que deux bêtes de somme puissent y avoir passage.
> Aucune maison n'a de jour extérieur ; elles sont toutes closes par de hautes murailles et n'ont d'issue qu'un poterne basse et enfoncée, à laquelle on ne parvient souvent qu'en descendant deux ou trois degrés.
> Toutes ces ruelles aboutissent vers la partie inférieure de la ville, à une ruelle parallèle au port (Marina), un peu plus large que les autres et communiquant sur un plan uni de la porte Babazoun à la porte Babaloued (…)
> Alger ne possède d'établissements ni de monumens d'aucun genre (la marine exceptée) ; car on ne saurait décorer de ce nom les mesquines mosquées ni les caserne des Turcs et de Castratine…[236]

Ce paragraphe d'une demi page environ résume approximativement sa perception de la ville durant les deux mois de sa présence, et indiquent les éléments qui y ont attiré son attention. Elle ne diffère pourtant que par quelques détails des descriptions construites selon un schéma préexistant à l'occupation et dérivé des relations de voyages antérieurs. On peut le retrouver dans la description de Laugier de Tassy au début du XVIIIe siècle :

> Elle forme un parfait amphithéâtre, aucune maison ne borne la vue de l'autre (…) Sa forme est celle d'une voile de hunier de vaisseau (…) les terrasses sont toutes bien blanchies (…) on dirait en la découvrant, que c'est une blancherie où l'on a étendu le linge.
> Ses rues sont si étroites qu'à peine deux personnes y peuvent aller ensemble commodément (…) Il n'y a qu'une rue assez large (…) plus grande en certains endroits où sont les boutiques de s principaux marchands…[237]

---

[235] M. Bakhtine, *Esthétique et théorie du roman*, Paris, Gallimard, 1978, p. 237-238.
[236] Denniée, *Précis historique et administratif de la Campagne d'Afrique*, op. cit., p. 58-59.
[237] Laugier de Tassy, *Histoire du Royaume d'Alger. Un diplomate français à Alger en 1724* (1ère éd. 1724), Paris, Loysel, 1992, p. 99-100.

Le procédé de la description inspirée de textes plus anciens est courant et il est visible, par exemple, dans le *Voyage à Alger* publié en deux éditions en 1830 par un auteur anonyme qui, de toute évidence, n'a jamais vu l'Afrique (**Fig. 8**) :

> Alger ne contient qu'une seule grande rue qui la traverse d'un bout à l'autre ; c'est là que sont les maisons des riches, les magasins des principaux marchands et le marché des comestibles ; le reste de la ville n'offre que des rues si étroites qu'à peine six personnes peuvent y passer de front. C'est sans doute pour se garantir des rayons du soleil qu'on les a tenues si resserrées ; mais leur extrême malpropreté rend le séjour d'Alger très-désagréable. Néanmoins les maisons offrent quelques agrémens, elles sont presque toutes bâties sur le même modèle, et ressemblent à une tour (sic) carrée à deux étages surmontées d'une plate-forme qui sert à la fois de jardin et de promenade. Tous les ans on blanchit l'extérieur de ces maisons et des édifices publics. Aucun fenêtre ne donne sur la rue, elles sont percées du côté des galeries et ne prennent jour que de la cour…[238]

Quelques mentions sur les mosquées, la Marine, les casernes, le port « peu sûr et entièrement ouvert aux vents », et les maisons de campagne entourées de jardins, font le tour de la question et elles s'appuient, selon le cas, sur des images qui persisteront tout au long du siècle comme des signes de reconnaissance : carrière de craie ou de marbre, en forme de triangle ou d'amphithéâtre, murailles enfermant les maisons qui se touchent au sommet, pyramides renversées, etc…
En consacrant plusieurs pages aux différents édifices de la villes, à leurs fonctions ou aux détails de leur construction, Laugier de Tassy aura fait étalage d'une bien plus grande curiosité que le capitaine du Génie Rozet tente d'imiter en traitant du fort de la Marine, de certaines mosquées et casernes et de la citadelle ; mais la vision de la ville se fixe toujours sur une image dominante :

> L'intérieur d'Alger est très-mal bâti ; les rues sont si étroites qu'un chameau chargé a de la peine à passer dans les plus larges ; il y en a beaucoup dans lesquelles on ne peut marcher que deux de front (…) Les maisons sont toutes construites de la même manière ; elles n'ont ordinairement point de fenêtres sur la rue ; les appartements, formant deux et même trois étages, sont disposés autour d'une grande cour carrée ; une galerie (…) fait communiquer les appartements dont les fenêtres et les portes donnent dans cette galerie[239] ».

Fernel, officier de l'armée d'expédition, trouve la ville « extraordinaire » et s'il s'attarde sur les intérieurs des demeures consulaires des environs dont le « comfortable » est européanisé, sa description s'inscrit dans le même moule que les précédentes :

---

[238] *Voyage à Alger, ou Description de cette ville, de ses environs et du royaume d'Alger : avec l'état de son commerce, de ses forces de terre et de mer, son gouvernement et les mœurs et usages de ses habitants*, Paris, Lecointe, Avignon, P. Chaillot, 1830, p. 7-8.
[239] C.-A. Rozet, *Voyage dans la régence d'Alger, ou Description du pays occupé par l'armée française en Afrique : contenant des observations sur la géographie physique, la géologie, la météorologie, suivies de détails sur le commerce l'agriculture, les sciences et les arts, les mœurs*, Paris, A. Bertrand, 1833, p. 14-15.

> Bâtie en amphithéâtre (…) les rues y sont fort étroites exceptées celle qui va du faubourg de Bab Azoun au faubourg de Bab el Ouet, qui est un peu plus large et où se tiennent les marchés. Les maisons, construites en pierres et en grosses briques, sont blanchies à la chaux, ce qui donne à l'ensemble de la ville l'aspect d'une vaste carrière…[240] ».

La question des emprunts que tous ces auteurs ont pu se faire les uns aux autres reste posée, mais ce qui remarquable dans ce consensus littéraire, est la détermination des caractéristiques qui leur paraissent essentielles et sur lesquelles se fixe la description, avec, en arrière plan, la référence naturelle de la ville occidentale comme élément de comparaison.
Il faut noter, à cet égard, la similarité de ce processus avec la représentation planimétrique de la ville datant de la période napoléonienne et connue sous le nom de son auteur, Boutin[241] (**Fig. 10**), dont une diffusion militaire a été faite à la veille de l'expédition.
La caractéristique principale de ce plan réside dans l'adéquation de son schéma avec les formes générales d'une structure urbaine qui lui sera imposée au fur et à mesure de sa transformation coloniale. La manière dont le tissu est organisé par des axes majeurs et des "équipements" ou bâtiments publics inexistants en 1830, indiquent une logique spatiale et urbaine tout à fait théorique qui ne sera mise en place qu'avec la colonisation et dans les futurs plans des années 1840.

Boutin méconnaît visiblement la ville qu'il n'a pu arpenter à loisir durant son séjour algérois, et dont la structure n'apparaîtra qu'avec son relevé ultérieur. La rue de la Marine est ignorée, de même que celles de la Casbah ou de la Porte-neuve, plus animées, qu'il ne fait pas aboutir dans la basse ville. La logique du quadrillage urbain voudrait que le tissu de la haute ville soit irrigué comme dans la basse ville, et il invente une rue parallèle à l'axe Bab-Azoun-Bab-el-Oued qui trouvera naturellement sa place dans les futurs percements de la rue Randon.
En plus des axes, il y a leurs rapports avec des édifices dominants qui, dans la logique monumentale du XIXe siècle, sont singularisés et dégagé du tissu environnant. Le palais de la Jénina et certaines mosquées sont traités en monuments isolés qui servent de point focal à la perspective de ces axes, et la citadelle est coupée de la ville comme elle le sera plus tard, avec l'ouverture du boulevard de la Victoire.

S'il est vrai que le dessin est réalisé de mémoire et qu'il met en branle des mécanismes culturels inévitables, on peut se demander, pourtant, dans quelle mesure ce schéma qui est réinvesti dans le plan que dresse le capitaine Slatter, cette fois après l'occupation d'Alger, ne procède pas de ce qui pourrait être considéré comme l'équivalent d'une "formation discursive", ou d'un "chronotope", créant sa propre logique.

---

[240] Fernel, *Campagne d'Afrique en 1830, avec un portrait du Dey d'Alger, le tableau de l'organisation de l'armée et un plan des travaux du siège*, Paris, Barrois et Duprat, 1831, p. 95-96.
[241] Cf. G. Esquer (éd.), *Reconnaissance des villes, forts et batteries d'Alger, par le chef de bataillon Boutin (1808) suivie des Mémoires sur Alger par les consuls de Kercy (1791) et Dubois-Thainville (1809)*, Paris, H. Champion, 1927.

Ce processus de représentation graphique est encore plus prononcé dans l'iconographie imaginaire de la ville qui s'est évertuée, jusqu'en 1830, à en donner des interprétations mi-occidentales, mi-orientales. Malgré le mélange de fantastique et de sublime qui y est investi, elle indique beaucoup plus l'idée théorique que les auteurs de ces images se font de ville, fût-elle arabe, que la réalité déroutante qui s'offre à l'imaginaire européen, contraint de faire référence à des éléments naturels ou à des objets insolites (carrière de craie, blancherie, voile de vaisseau…), pour en transmettre l'idée.

Dans l'écrit cependant, le caractère extraordinaire de cette juxtaposition s'émousse vite dans la répétition qui cède à la tentation de la copie textuelle. A la fin du XIXe siècle, Bittard des Portes n'hésite pas à résumer l'essentiel de cette ritournelle, en se référant aux descriptions de Nettement qui ne sont elles-mêmes qu'une reprise du texte de Denniée :

> Cette cité dont les voyageurs ont reproduit assez exactement la physionomie en la comparant à une ville latine, présentait mieux encore l'aspect d'une carrière de pierres d'une blancheur éblouissante, ayant pour base le port et pour sommet la Casaubah. Les seules communications étaient des ruelles étroites et tourmentées dont la pente étaient adoucies par des marches de pierre, espacées de 2 en 2 mètres. La plupart de ces ruelles étaient voûtées et tellement resserrées que, de distance en distance, on avait ménagé des retraites pour que deux bêtes de somme, marchant en sens inverse, puissent y trouver passage. Aucune maison n'avait de jour extérieur. Toutes étaient closes par de hautes murailles et n'offraient pour issue qu'une poterne basse et enfoncée, à laquelle on ne parvenait souvent qu'en descendant deux ou trois degrés…[242] »

La clé de lecture de ce que Bittard des Portes appelle une « reproduction assez exacte » réside donc dans la comparaison avec la ville latine et le sentiment d'étrangeté ressenti dans cette vision « extraordinaire » s'estompe vite dans la confrontation à la réalité rapportée à la norme latine. Cette dualité de la perception est exprimée par Raynal :

> Rien n'égale la *bizarre* laideur d'Alger, mais rien n'égale sa magnificence. On se fait de loin de fausses idées des choses. Dans le mélange qui forme la population, il est difficile au premier aspect de distinguer les éléments (…) Tout cela circule dans les rues dont les plus larges n'ont pas cinq pieds et dont les toits se rapprochent tellement que l'air et la lumière y circulent à peine. Mais tout cela, et c'est ce qui me faisait dire qu'on se faisait dans l'éloignement des idées peu justes des choses, s'entend à merveille, se classe, se range sans qu'il survienne de disputes, sans que nous puissions concevoir la moindre inquiétude sur notre séjour ici[243] ».

Le bizarre rapporté au connu provoque forcément le jugement esthétique de laideur, mais la possibilité d'une vie autre et la possibilité de l'"Autre", dans cette dimension de vie nouvelle, de mélanges et de mouvements qui s'opèrent selon des modalités inconnues, suscitent

[242] R. Bittard Des Portes, *Les Campagnes de la Restauration. Espagne, Morée, Madagascar, Alger d'après les archives historiques des dépôts de la guerre et de la marine, les mémoires et les souvenirs contemporains*, Tours, A. Cattier, 1899, p. 707-708.
[243] P. Raynal, *L'expédition d'Alger* …, op. cit., p. 99 (je souligne) ; quelques-unes de ces lettres ont été publiées dans des journaux contemporains.

certainement ce sentiment de magnificence irréductible à la représentation qui lui est habituellement associée. Ce ne sont pas les monuments, les espaces urbains ou les paysages qui en constituent l'essence, mais cette possibilité indistincte qui s'ouvre face aux fausses idées qu'on se fait de loin ».
Si ce sentiment a été partagé, il est pourtant resté assez peu exprimé ; la magnificence s'est le plus souvent limitée à la désignation de l'approche du paysage de la ville dont l'iconographie a été reconstruite conformément à la réalité du terrain par les peintres du Dépôt de la Guerre, même si certains d'entre eux travaillent toujours depuis Paris[244]. Et le fossé qui sépare l'imaginaire fantasmatique de la ville de la perception de sa réalité intérieure se fait sentir de manière bien plus décevante chez le militaire moyen comme chez l'officier Quatrebarbes qui en expérimente le contraste :

> La vue du côté de la mer de cette ville triangulaire, bâtie en amphithéâtre, présente au premier coup d'œil un aspect de *grandeur*. Mais quant au sortir du fort de la marine, l'on pénètre dans ces rues étroites, infectes et tortueuses, où se presse un peuple demi-nû ; que l'on voit ces maisons qui se touchent par le sommet ; cette hideuse population juive, ces femmes toujours voilées dont on ne distingue que les yeux noirs, et ces cafés silencieux qu'un Français traversait le jour même de la conquête sans attirer un seul regard ; l'on éprouve un sentiment inexprimable d'impatience et de dégoût ; un grand malaise sert le cœur ; et l'on se hâte de sortir de cette ville d'esclaves pour respirer un air plus pur.[245]

Cette vision de la ville perdurera dans le milieu "coloniste" qui y investit une dimension idéologique que l'on retrouve, vers 1930, chez Gautherot par exemple, dont l'inspiration remonte encore aux descriptions de l'intendant Denniée.
Assimilant la citadelle et la ville à de sombres et tristes tombeaux, il reprend les éléments typiques de la description algéroise, les ruelles tortueuses, étroites et voûtées, escaliers, boutiques en forme de niche, etc., pour décrire une « cité immobile et croupissante où allait pénétrer, le 5 juillet 1830, à midi, le soleil de la civilisation française[246] ».
La référence aux Lumières est, pour ainsi dire, transparente, mais elle dénote paradoxalement la manière dont les attributs de l'universalisme et du progrès sont réinvestis par une idéologie dont le caractère "réactionnaire" consiste justement dans ce détournement à des fins nationalistes ou communautaires.

2-2- "L'inquiétante bizarrerie…"

Le mot "bizarre" intervient très fréquemment dans les textes de cette période relatifs à ces descriptions, et cet usage n'est pas sans relations avec la notion d'*Uncanny* (étrangeté) qu'Anthony Vidler examine dans des épisodes culturels remontant jusqu'au siècle précédent,

---

[244] I. Bruller, *L'Algérie romantique des officiers de l'armée française 1830-1837*, Vincennes, SHAT, 1994.
[245] Th. de Quatrebarbes, *Souvenirs de la Campagne d'Afrique*, Pais, Dentu, 1831, p. 71-72.
[246] G. Gautherot, *La Conquête d'Alger 1830,* préface de L. Bertrand, Paris, Payot, 1929, p. 106. G. Esquer en critique sévèrement la thèse selon laquelle Charles X aurait longuement préparé la conquête ; cf. "Compte rendu" in *Revue africaine* 70 (338-339), 1e & 2e trim. 1929, p. 114-121.

comme la découverte de Pompéi, et dont les conséquences continuent de jouer dans la détermination de l'architecture actuelle.
A partir d'origines proches de la mouvance romantique, elle se fait sentir dans les évolutions dans la littérature de la fin du XIXe siècle, dans la théorie freudienne qui en assoit le concept avec la notion d'*unheimlich* , et prend une dimension théorique importante dans la deuxième moitié du XXe siècle chez des penseurs comme Heidegger ou Derrida[247].

Il ne relie cependant pas ce concept à la question coloniale ou orientale qui me paraît pourtant essentielle dans la constitution du réflexe culturel déterminé par « l'intrusion de l'étrange », sans doute parce qu'au moment de la conceptualisation de *L'inquiétante étrangeté*, cette question est déjà absorbée par l'interrogation sur le doublet nature/culture, dans le processus qui conduit Freud à noter que « les thèmes de l'angoisse et de la peur paraissaient particulièrement appropriés à décrire le processus de régression barbare de l'Europe, berceau de la civilisation occidentale[248] ».
C'est une angoisse qui devient nettement visible au début du XXe siècle, avec le déclenchement de la première Guerre mondiale, mais elle n'est pas absente de la scène du XIXe siècle où elle s'exprime concrètement au contact de deux paramètres ; d'une part, un darwinisme social qui renforce le poids de l'incertitude existentielle, d'autre part, la présence de ce monde considéré comme "barbare", reflétant l'image de la provenance et de la chute éventuelle de l'homme.

Ce reflet s'exprime dans les premières expériences des observateurs coloniaux, qui traduisent de manière quelquefois candide, le trouble de la découverte qui s'offre à eux. Le témoignage de Raynal, à ce propos, est particulièrement significatif puisqu'il fait preuve d'une ouverture exceptionnelle pour la nouveauté qu'il perçoit, pour une certaine ambiance algéroise qui lui semble dénuée de menaces, et pour la sympathie qu'il exprime pour certains aspects de cette vie. Mais un nuage plane au dessus de cette perception qui n'en est pas moins heurtée par une étrangeté menaçante, un cosmopolitisme contrariant, ou un défaut d'hygiène lassant ; son hommage à la douceur de ses habitants ne dissimule plus la croissante irritation qui l'envahit en même temps que l'ennui :

> Rien n'est plus sale et plus étroit qu'Alger, mes bons amis. On s'y coudoie, on y est heurté par le ânes, les chameaux et les mulets, et il faut toute la douceur de mœurs des Français et des Turcs pour s'arranger de cette façon de marcher.
> Cette ville d'Alger a d'ailleurs un aspect si *bizarre*, si détestable, que je voudrais ne pas sortir de ma chambre rien que pour éviter de la regarder. C'est un *chaos*, c'est l'image du *désordre* et rien ne déplaît, ce me semble, dans un *spectacle* quelconque, que la vue du désordre.

[247] A. Vidler, *The Architectural Uncanny. Essays in the Modern Unhomely*, Cambridge, Mass., The MIT Press, 1992, p. 24-25.
[248] Ibid., p. 7 (« Themes of anxiety and dread, seemed particularly appropriate to a moment when the entire "homeland" of Europe, cradle and apparently secure house of western civilisation, was in the process of barbaric regression ; when the territorial security that had fostered the notion of a unified culture was broken, bringing a powerfull disillusionment with the universal "museum" of the European fatherland »).

> (…) il est difficile de s'ennuyer plus complètement que je ne le fais ici. Le pays est fait tout exprès pour cela. Rien de plus hideux comme l'aspect de la ville, quand on marche dans ses ruelles ; rien d'empoisonné comme l'air qu'on y respire ; pas une promenade vers laquelle on puisse se diriger, pas une maison à voir, pas une figure de femme qui vous donne un sourire.[249]

L'ambiance grouillante de la ville, l'étrangeté des sons et des langages, des senteurs, des impressions et des paysages lui deviennent bientôt insupportable. La rue Bab Azoun notamment, demande une « habileté surhumaine » pour s'y mouvoir.
En comparaison, dit-il, le Pont-Neuf est un désert : « c'est une confusion étourdissante, au milieu de laquelle il est impossible de suivre une idée et d'où l'on sort la tête étourdie et les yeux papillotants[250] ». Avec le temps, entre juillet et septembre, le ton de ses lettres devient aigre et les griefs contre la ville se multiplient. La distinction qui s'établit entre espace public, hideux et insupportable, et espace privé, propre, élégant, source des seuls moments de délectation, indique le malaise dans lequel l'Européen est bientôt plongé.

Cet ennui et ce malaise surviennent également chez l'interprète Eusèbe de Salles dont les ambitions métropolitaines s'accordaient mal avec la « parfaite tranquillité » de la ville. Ch.-A. Julien constate qu' « il en vint bientôt à prendre Alger en horreur » et tout ce qui s'y rapportait avec dépit et impatience, d'autant qu'il partageait les mêmes sentiments que Raynal vis-à-vis de la physionomie de la ville :

> Les bien portans ne s'amusent guère plus que les malades ; à Alger, la ville la plus horriblement construite qu'il soit possible d'imaginer, on ne peut faire un pas sans monter à pic ou sans descendre, au risque de se rompre le cou. Les rues sont de vrais escaliers ; les plus larges ont six pieds et presque toutes sont fermées sur votre tête par la saillie que font les étages supérieurs des maisons. Il y a même des centaines de toises pendant lesquelles la clôture est complète. Le pâté des maisons n'est percé que par une espèce d'égout. Dans les ordures et l'obscurité circulent les chameaux, les ânes, les mules, les Bédouins, les Turcs et les Français. Les propriétaires des maisons voisines de la mer n'ont seulement pas eu l'esprit d'y ménager des quais et la magnifique baie d'Alger ne s'aperçoit que de dessus les terrasses[251].

Les exagérations relatives aux pente des rues indiquent la force du dépaysement de l'activité (que Fromentin qualifiera plus tard de frénétique) que les Français tentent d'introduire et d'imprimer à un milieu franchement inadapté à cette conception du mouvement :

> Les Turcs s'étonnent de nous voir gravir plusieurs fois par jour la pente rapide et longue de leur ville, tandis qu'assis, les jambes croisées sur le banc élevé qui garnit le devant de leurs maisons, ils caressent, haletants de chaleur, leurs orteils et leur pipe.[252]

Ce jugement de Raynal date d'à peine deux semaines après l'entrée dans Alger et il est encore admiratif de ces gaillards aux mollets ronds, aux bras potelés, au cou large et blanc, au point

[249] P. Raynal, *L'expédition d'Alger*…, op. cit., p. 101, 112, 132 (je souligne).
[250] Ibid., p. 113 (je souligne).
[251] Ch. A. Julien, "Un médecin romantique…" I, loc. cit., p. 515, 517-518.
[252] P. Raynal, *L'expédition d'Alger*…, op. cit., p. 104-105. (lettre du 18 juillet)

d'affirmer, sans distinguer aucune de ses composantes, qu' « il est difficile d'imaginer une plus belle race d'hommes que celle qui peuple Alger ».
Sa sympathie ne s'arrêtait pas au physique ; en constatant l'admiration des Maures pour la force qui a permis de « terrasser en 20 jours une ville qui faisait trembler le monde », il aussi est surpris de trouver parmi eux des éléments pénétrés de la civilisation, capables de jouer une « paisible partie de whist » tout en menant une élégante discussion sur les mœurs comparées d'Alger, Londres et Paris : « cela me fournit l'occasion de rectifier une erreur dans laquelle vous êtes peut-être comme j'y étais moi-même. Vous vous imaginez sans doute qu'il n'y a pas de gens comme il faut à Alger. Quel serait donc votre étonnement, si, sous le turban et le burnous, vous rencontriez des hommes qui parlent français presque comme à Paris, qui connaissent l'Opéra italien et qui vantent Frascati ?[253] ». Avec cette conception tout à fait mondaine de la civilisation, Raynal indique le préjugé avec lequel les nouveaux occupants approchent la culture locale. Mieux encore, il perçoit même la distance structurelle qui sépare deux types d'attitudes vis-à-vis du savoir :

> Les lumières des Turcs cependant sont d'une nature différente des nôtres. Nous apprenons en étudiant : la vie semble être leur seul maître. Ils raisonnent à merveille de toutes choses, ils calculent leur intérêt avec une extrême sagacité, ils connaissent le cœur humain comme des philosophes, ils sont polis comme des bons gentilshommes et ils ne savent rien, dans l'acceptation professorale du mot.[254]

Raynal résume ainsi le malentendu classique et la volonté d'imposition d'un savoir formé sur un moule académique, centré sur les paradigmes de l'érudition et de la répétition du connu. Et, ajoute t-il, « lâchez un mot d'histoire, le barbare a reparu ».
Cette distance culturelle et les conceptions qu'elle implique se mesure aussi sur un le plan du rapport à l'action et dans le jugement porté sur la nonchalance africaine. Les oppositions établies entre travail et oisiveté ou entre volonté et fatalisme, en sont des exemples qui vont marquer le rapport qui s'instaure entre colons et "indigènes" et qui prend ses sources dans ce que Deleuze et Guattari appellent un "agencement" en en relativisant les fondements : « la rationalité et le rendement d'un agencement n'existent pas sans les passions qu'il met en jeu, les désirs qui le constituent autant qu'il les constitue », passions et désirs que l'aventure coloniale exacerbe au plus haut point.
Cet "agencement" prend toujours une forme dont les contours participent du but poursuivi : « Le régime du travail, disent-ils, est inséparable d'une organisation et d'un développement de la Forme, auxquels correspond une formation du sujet ». A la "forme-Etat" produit par cet agencement, ils opposent celui des affects qu'ils associent à l'action caractéristique de la "machine de guerre nomade".

> De ce point de vue, l'immobilité la plus absolue, la pure catatonie, font partie du vecteur vitesse, sont portés sur ce vecteur qui réunit la pétrification du geste à la précipitation du mouvement. Le chevalier dort sur sa monture, et part comme une flèche.[255]

[253] Ibid., p. 108.
[254] Ibid., p. 109.
[255] *Mille plateaux,* op. cit., p. 497-498.

La forme de cet agencement-travail transparaît du plaidoyer que Michel Chevalier dresse pour une politique d'association qui pose la question de la *soumission* pacifique de l'oisif au travailleur, sachant que « les *oisifs* sont les successeurs des conquérants , les *travailleurs* procèdent des vaincus, (que) la travailleur est exploité (et que) la position de l'oisif par rapport à lui est de fait violente[256] » ; il indique une distinction qui, translatée au contexte colonial, projète les caractéristiques d'un "agencement" sur un autre, qui ne tardent pas à se radicaliser en différences raciales investies, entre autres, dans la paresse légendaire de l'Arabe.

Sur le plan architectural, un même processus de projection s'établit dans la perception de la "bizarrerie" en relation avec l'agencement géométrique de la forme urbaine dont se languissent les militaires parisiens. La force du modèle et le dépaysement qu'il opère fait de la "bizarrerie" une caractéristique de la description algéroise, supportée sans doute par l'association entretenue entre l'arabesque et le grotesque, même si la relativité s'invite aussi dans la comparaison :

> On peut voir en Orient beaucoup de villes construites dans le genre de celle-ci : maisons carrées comme des dés, façades blanchies à la chaux, galeries à terrasse ; mais je n'en connais pas une qui présente comme celle-ci une *masse si imposante de constructions, si serrée et si compacte, qu'on la dirait taillée d'un seul bloc dans une carrière de marbre*. Et lorsqu'on pénètre dans son enceinte, c'est bien *le tableau le plus bizarre, le plus étrange* qu'il soit possible d'imaginer. La civilisation européenne avec sa mobilité continue s'y mêle à l'impassible physionomie des races orientales, y porte de tous côtés ses *habitudes élégantes, ses fantaisies capricieuses et ses formes grotesques*. [257]

Après plus d'une décennie de contacts, le renversement du jugement sur les « fantaisies capricieuses et de formes grotesques » de l'architecture ou des mœurs importées, s'adresse non pas tant à leurs caractéristiques propres qu'à leur étrangeté dans le nouveau contexte. Mais le relativisme ainsi exprimé n'est pas sans effet sur un ébranlement des paradigmes importés et sur l'appropriation des valeurs associées aux conditions locales de vie, que j'examinerai dans les chapitres suivants.

Car, l'architecture qui est clairement un enjeu de la conquête en tant que reflet du degré de civilisation, voit sa conception historique ébranlée par l'affirmation de plus en plus courante de son lien inséparable avec les conditions de vie et les contraintes de son environnement, selon l'esprit que Pierre Leroux, Jean Reynaud et l'*Encyclopédie nouvelle*, à la suite des saint-simoniens, voudraient lui conférer : « L'art n'est que l'expression successive et prophétique des époques de l'humanité[258] ».

---

[256] M. Chevalier, *Politique industrielle et système de la Méditerranée*, Paris, Bureaux du Globe, 1832, p. 31 (souligné dans le texte).
[257] X. Marmier, *Lettres sur l'Algérie*, Paris, Arthus Bertrand, 1847, p. 39-40.
[258] Cité par B. Bergdoll, *Léon Vaudoyer. Historicism in the Age of Industry*, Cambridge, Mass., The MIT Press, 1994, p. 118.

On en retrouve la formule chez Baude qui pense que « l'architecture d'un peuple porte l'empreinte de ses mœurs[259] » comme chez Tocqueville qui y mêle une appréciation pittoresque nouvelle, tout en étendant la détermination climatique à celle de la sociologie :

> Les Français substituent de grandes rues à arcades aux petites ruelles tortueuses des Maures. C'est une nécessité de notre civilisation. Mais ils substituent aussi leur architecture à celle des Maures et ils ont tort ; car cette dernière est très appropriée au besoin du pays et de plus charmante. (…)
> L'architecture peint les besoins et les mœurs : celle-ci ne résulte seulement pas de la chaleur du climat, elle peint à merveille l'état social et politique des populations musulmanes et orientales : la polygamie, la séquestration des femmes, l'absence de toute vie publique, un gouvernement tyrannique et ombrageux qui force de cacher sa vie et rejette toutes les affections du côté de l'intérieur de la famille.[260]

Les critères qui font la justification de la politique libérale et visent à l'émancipation de l'individu se projettent donc sur les formes architecturales, mêmes « charmantes », en laissant paraître les contradictions ou les perplexités de ce rapport entre politique et gestion de l'espace, et de l'imposition de modèles ambigus comme ceux des arcades qui se justifient plus par l'exemple de la rue de Rivoli que par la protection contre la chaleur et le soleil.
Un siècle plus tard, René Lespès exprimera une opinion équivalente qui situe la comparaison en termes d'évolution culturelle :

> L'idée même d'une adaptation de la maison mauresque à la vie européenne était un contre-sens flagrant. La demeure de l'Indigène était en effet, dans son plan et dans ses détails, l'expression d'une civilisation très-spéciale et très-éloignée de la nôtre (…) l'agencement de la ville elle-même reflétait une conception de la rue, de la place, de la boutique, et du marché toute différente de notre conception moderne. (…)
> Tout cela fait songer évidemment aux cités européennes du Moyen-age, resserrées derrière leurs fortifications.[261]

Lespès oublie pertinemment que les demeures les plus recherchées par la bourgeoisie coloniale et les riches touristes étaient les habitations mauresques suburbaines, quelque peu réadaptées au confort moderne. Mais c'est une opinion qui a couru tout au long du XIXe siècle en désignant « la peur qui se cache, l'avarice qui dissimule ses richesses, la jalousie qui se voile, toutes les passions de la servitude (qui) respiraient dans cette architecture[262] ».
Aussi, la connotation de "bizarrerie" appliquée dès les premiers jours à cette architecture qui refuse de se révéler au regard, tient-elle surtout de cette difficulté de lecture restée inscrite dans sa caractérisation. Aujourd'hui encore, elle opère pour expliciter les dessins effectués par les officiers de l'armée française que l'auteur de leur recueil justifie en notant qu'ils peuvent « donner une juste idée de la construction bizarre de cette ville[263] » (**Fig. 9**).

---

[259] J.-J. Baude (Baron), *L'Algérie*, Paris, Arthus Bertrand, 1841, p. 23.
[260] A. de Tocqueville, *Œuvres complètes* t. V, *Voyages en Angleterre, Irlande, Suisse et Algérie*, Paris, Gallimard, 1964, p. 191-192.
[261] Lespès, *Alger…*, op. cit., p. 242-243.
[262] R. Bittard des Portes, *Les campagnes…*, op. cit., p. 708.
[263] I. Bruller, *L'Algérie romantique des officiers de l'armée française…*, op. cit., p. 22.

La fascination de l'unicité absolue et de la transparence impliquée par la construction géométrique se déclare chez Tocqueville, à propos de son voyage américain :

> En Amérique, toutes les lois sortent en quelque sorte de la même pensée. Toute la société, pour ainsi dire, est fondée sur un seul fait ; tout découle d'un principe unique. On pourrait comparer l'Amérique à une grande forêt percée d'une multitude de routes droites qui abordent au même endroit. Il ne s'agit que de rencontrer le rond-point, et tout se découvre d'un seul coup d'œil.[264]

Le rapport de cette pensée avec la ville-forêt de l'abbé Laugier qui laisse pourtant quelque latitude à la "bizarrerie" dans le désordre forestier[265], indique la force de la volonté de transparence et de savoir qui guide aussi la découverte algérienne. La métaphore du rond-point dominant se traduira littéralement dans l'urbanisme jusqu'aux entreprises haussmaniennes, mais sur le plan de la pensée, elle implique aussi une "formation du sujet" qui passe à travers la distinction que Quatremère de Quincy avait établi entre *bizarrerie* et *grandeur*.
A propos de la Révolution française et du "nouveau régime" de sensibilité qu'elle instaure, Jean Starobinski note qu'il « ne veut plus s'en remettre à la multiplicité des sensations, mais à l'unité d'une grande intuition spirituelle », une attitude platonicienne dont l'idéalisme est infléchi « dans le sens d'un volontarisme d'accent résolument moderne » :

> La nouvelle doctrine réprouve l'art baroque et rococo comme un art de l'éphémère, excitant de fugitives impressions selon l'inconstant caprice de la mode ; elle veut que l'architecture redevienne un art de la permanence, et que dans cette permanence l'homme reconnaisse non seulement l'autorité des formes géométriques, simples et éternelles, mais le décret d'une conscience qui a imposé sa marque massive dans la durée des choses.[266]

Si dans les textes de 1830, cette vision du rapport des mœurs d'une population à son architecture n'est pas formellement conceptualisée comme elle commencera à l'être une décennie plus tard, elle est cependant soumise à la doctrine dominante qui préside aux croyances visant à la transformation de la ville et de ses habitants.

A titre d'exemple, le journal *La Propriété* aborde la question de la transmission des caractères de civilisation dans un article sur l'architecture à différentes époques et chez différents peuples. Il y distingue l'état stationnaire dans lequel celle-ci végète dans certaines parties du monde alors qu'elle ne cesse de progresser et de s'enrichir de « productions de plus en plus parfaites » dans d'autres. La raison en est dans le travail et l'étude qui en développe la partie intellectuelle alors que la partie mécanique, proprement matérielle, reste à la portée de tous. Cette partie intellectuelle,

> celle des conceptions, ne saurait être abordée avec succès que par les hommes privilégiés que la nature y appelle. Transportons la proposition des individus aux nations, et nous la trouverons pas moins exacte. Il

[264] Cité par F. Furet, *L'atelier de l'histoire*, op. cit., p. 224.
[265] A. Picon, *Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières*, op. cit., p. 189.
[266] *Les emblèmes de la raison*, op. cit., p. 54.

> y a des peuples qui naissent poètes, artistes, qui respirent le génie pour ainsi dire, dans l'air qui les environne, et ont des pensées d'art, belles et éclatantes, comme leur climat ou comme les fruits qui croissent autour d'eux sans effort et presque sans qu'ils y songent. Ces peuples-là ont vraiment reçu mission d'en haut ; ils sont poètes, architectes, sculpteurs et peintres de droit divin. L'art circule dans leurs veines, s'il est possible de s'exprimer ainsi. [267]

Les Grecs anciens sont ainsi décrits dans une vision qui défend clairement une conception aristocratique de l'art opposée aux productions et aux enseignements qui reposent sur les données de la science ou sur le relativisme historique, le fonctionnalisme et l'éclectisme. Quoique paradoxal dans le contexte qui suit la révolution, ceci ne s'écarte pourtant pas des énonciations de la sensibilité régnante car, pour citer encore Furet interprétant Tocqueville, « les individus "révolutionnaires" héritent de la démesure des ambitions aristocratiques ; leur sentiment de créer un monde totalement nouveau participe de cette démesure, et le renouvellement des hommes et des lois barre la route au mécanisme d'ajustement des désirs sur les chances[268] ».

On peut reconnaître cet obstacle dans la distinction qui se crée entre l'art et la science que *La Propriété* explique par le fait que « l'art nous paraît consister surtout dans l'inspiration, et la science dans l'étude approfondie des règles » ; l'exemple de cette soumission aux règles n'est autre que celui de l'Egypte qui « semble n'avoir considéré l'architecture que sous deux rapports, celui des besoins qui la réclamaient et celui des moyens offerts par le sol pour satisfaire ces besoins », négligeant toute dimension artistique de perfection, d'art même. Sans doute, la critique porte sur l'architecture égyptienne antique dont « le génie le portait vers les formes colossales, les dimensions exagérées, l'entassement des masses[269] », mais c'est globalement la dimension fonctionnelle qui est ainsi visée dans une défense du goût, des proportions et de l'harmonie qui s'attachent à la tradition classique.
Aussi, pour ce qui est de la question coloniale, la conséquence en est une inéluctable sujétion des formes "barbares" aux créations de Génie :

> Il y a une preuve de sentiment, sinon de démonstration, qui atteste la haute supériorité que les Grecs ont toujours possédé dans les beaux-arts. Jamais, en face des momuens admirables élevés par ce peuple, les populations barbares qui sont venus l'envahir n'ont osé se servir de leur propre architecture, ils y ont renoncé pour celle du pays vaincu (…)
> Tandis que chez elle la Grèce soumettait par les arts les nations qui l'avaient vaincue par les armes, elle emportait chez l'étranger au contraire ses propres connaissances, et ne tardait pas à en imposer le joug aux contrées où allaient s'établir ses colonies. Ainsi l'Afrique, la Sicile et l'Italie s'éclairèrent successivement au flambeau de la Grèce, dans toutes les parties de l'art qu'elles ont cultivé avec succès.[270]

[267] "De l'architecture à différentes époques et chez différents peuples", *La Propriété* I (11), 16 févr. 1834, p. 1-2.
[268] F. Furet, *L'atelier de l'histoire*, op. cit., p. 245.
[269] "De l'architecture à différentes époques et chez différents peuples", loc. cit., p. 1-2.

2-3- Espace public et chronotope

Entre l'insertion dans une réalité empirique toujours singulière et la formulation de principes transcendantaux, il y a donc une double attraction pour l'homme moderne que Foucault identifie dans ce qu'il a appelé un "doublet empirico-transcendantal". Pour s'échapper, il formule la notion de "formation discursive" dont la logique serait indépendante de la manière dont l'empirique et le transcendantal établissent leur emprise sur la pensée moderne.
Si le modèle classique et l'opposition qu'il entretient avec la production vernaculaire ou "barbare" du cadre bâti, peuvent illustrer la manière dont ces deux approches (empirique et transcendantale) se confrontent dans la pensée occidentale, il y a aussi la narration (dont l'exemple qui précède est une illustration) qui permet de restituer l'instauration de discours destinés à prendre en charge la réponse aux interrogations du présent.

Cette représentation de la supériorité de l'architecture grecque est équivalent au récit qui rejoint la définition que donne Bakhtine du chronotope, cette sorte de "formation discursive" qui « assimilait certains aspects du temps et de l'espace, accessibles à tel stade historique de l'évolution humaine, et élaborait dans les méthodes des genres (littéraires) correspondants, des procédés pour refléter et traiter dans l'art littéraire des côtés connus de la réalité[271] ».

On a vu, dans les descriptions précédentes, comment a fonctionné le procédé qui a fixé l'image d'Alger sur un certain nombre d'images élaborées à partir de la comparaison au modèle de la ville occidentale, que ce soit sur un plan purement littéraire ou sur celui du dessin et de l'iconographie. En fonctions des éléments qu'analyse Bakhtine, on pourrait examiner quelques uns des chronotopes qui y prennent des formes multiples.
L'une d'entre elles est la *métamorphose*, thème d'un roman antique d'aventures et de mœurs, *L'Ane d'or* d'Apulée – qui se trouve, par un singulier hasard, être né en Algérie –, et qui vise à la transformation du héros au bout de ses aventures. Or, l'aventure coloniale s'inscrit justement dans ce processus métamorphique qui, pour Bakhtine, « signifie spécifiquement la mutation, invariablement merveilleuse (quasiment magique) d'un phénomène en un autre phénomène » qui sera aussi le thème des *Métamorphoses* d'Ovide[272].

L'Ane d'or raconte l'histoire de Lucius dont « la carrière se confond avec la route (les pérégrinations) de par le monde, sous forme d'un âne » , et la tentative de Pétrus Borel qui quitte le milieu littéraire parisien pour pérégriner à travers l'Algérie, en tant qu'inspecteur de la colonisation, est l'illustration la plus singulière de l'inscription dans ce processus de métamorphose. Le lien de Borel avec Apulée et son roman *L'Ane d'or* ne fait aucun doute puisqu'en 1845, à la veille de son départ pour Alger, il publie une feuille intitulée *L'Ane d'or. Ecrin littéraire*, supposée réunir en marge de la *Revue pittoresque* plusieurs textes « bizarres, impubliables en d'autres lieux ». En introduction à cette feuille, Borel explique la référence à

[270] Ibid., 23 févr. 1834, p. 2.
[271] M. Bakhtine, *Esthétique et théorie du roman*, op. cit., p. 237.
[272] Ibid., p. 263-264.

Apulée sous la protection duquel il place son entreprise : « cela signifie qu'on peut valoir plus que son apparence, qu'on peut être à la fois rustique et précieux[273] ».
En plus de la transformation de soi, et ceint d'une « enveloppe mythologique qui contient l'idée d'évolution », il y a également le désir d'y associer le contexte dans lequel elle s'opère, et ce n'est sans doute pas un hasard si l'embellissement de la ville prend le nom de "transformation" et ses acteurs principaux, celui de "transformateurs".
Une autre forme de chronotope abordée par Bakhtine est celle du rapport de l'homme biographique avec la place publique. Pour exister, l'homme a besoin de s'exposer sur cet espace qui devient essentiel à la conception de la cité :

> Nulle solitude. Cet homme est ouvert de toutes parts. Il est entièrement à l'extérieur. Il ne garde rien "pour lui seul". Rien en lui qui ne soit du ressort d'un contrôle ou d'une déclaration publique et nationale. Tout ici était public de bout en bout.[274]

Les angoisses de Raynal ou de Salles peuvent illustrer l'aspiration irrépressible à l'expression publique de l'homme occidental dans un milieu où nul endroit ne semble pouvoir s'y prêter, et la manière dont l'ouverture de la place du Gouvernement sera décidée permettra de considérer les modalités architecturales particulières à ce chronotope.

Une troisième forme de chronotope consiste dans la pénétration de l'intimité de cet « *homme intérieur,* subjectif et purement "naturel" », dans le but de « dénoncer toute espèce de conventionnalité fausse, pernicieuse pour toutes les relations humaines » découlant de « l'ordre féodal et de l'idéologie féodale, qui ont dénigré tout ce qui était spatio-temporel[275] ». Bakhtine parle de personnages particuliers, le bouffon, le fripon ou le sot, qui assument la charge de cette pénétration, dans le roman du Moyen Age, mais il faut sans doute l'étendre ici aux artistes puisque, aussi bien,

> ils jouissent d'une particularité et d'un droit insolites : *étrangers* dans ce monde, ils ne sont solidaires d'aucune situation existant ici-bas, aucune ne leur convient car ils entrevoient l'envers et la fausseté de chacune. Aussi, peuvent-ils utiliser n'importe quelle situation comme un masque.[276]

J'examinerai cette forme du chronotope dans le chapitre V, en relation avec Gautier, mais je note déjà que les péripéties qui accompagnent l'introduction de Delacroix dans les appartements des *Femmes d'Alger*, la mobilisation de l'ingénieur Poirel pour arranger les conditions de cette pénétration (qui n'est bien sûr pas exempte de connotations sexuelles), et peut-être surtout, le caractère d'exploit que la littérature artistique lui donne[277], marquent l'importance, pour la société coloniale, de « faire passer la vie par le chronotope intermédiaire des tréteaux, de la représenter comme une comédie, et les gens comme des acteurs ; le droit

[273] J.-L. Steinmetz, *Pétrus Borel. Vocation : poète maudit*, Paris, Fayard, 2002, p. 215.
[274] Ibid., p. 280.
[275] M. Bakhtine, *Esthétique et théorie du roman*, op. cit., p. 308-309 (souligné dans le texte).
[276] Ibid., p. 306 (souligné dans le texte).
[277] Cf. les articles cités par J. Alazard, "Eugène Delacroix et l'Orient", *Revue africaine* 69 (334), 1 trim. 1928, p. 23-48 et E. Lambert, *Delacroix et les Femmes d'Alger*, Paris, 1937.

d'arracher le masque d'autrui, de proférer de gros jurons (quasiment rituels), enfin de rendre publique la vie privée, avec tous ses replis les plus secrets[278] ».
En 1832, *Le Moniteur algérien* consacre un entrefilet à la question des intérieurs arabes qu'il qualifie de couvents et dont il se plaint du manque de données positives autres que la simple admiration artistique. L'ouverture de ces lieux aux autorités est une obligation que recommande la nécessité publique autant que l'intérêt privé :

> En France et en Europe d'ailleurs, s'il est vrai qu'on ne retrouve point ce caractère mystérieux qui environne les demeures du peuple au milieu duquel nous ont jeté la gloire et la conquête, il y a place encore pour cacher cette vie privée qui doit être murée, il y a encore des sanctuaires impénétrables pour tous, excepté pour l'autorité. Pour elle, l'intérêt public domine tout, et quand son point d'appui est là, elle est dans ses limites, elle est dans son droit.
> Dans cette ville où sur les rangs inférieurs de l'amphithéâtre, vit si resserrée une population triple de celle qui habite les rangs supérieurs, il y a nécessité de s'enquérir de la tenue d'asiles jusqu'à présent soustraits à tous les regards, nécessité qui rend plus impérieuse encore la comparaison fâcheuse que chacun est à même d'en faire avec ceux qui sont livrés au grand jour.
> (…)
> Si à l'extérieur et dans ce qui frappe les regards, nous avons souvent été si péniblement impressionnés, que ne devrait-on pas craindre de ces habitations jusqu'ici invisibles, si elles continuaient à échapper à toute surveillance ?[279]

Le discours hygiéniste ne masque pas l'intérêt spéculatif, et l'appel à l'autorité pour exercer une surveillance source de transparence, se fait au nom de la société civile et du regard égalisateur de la concurrence privée ; l'immixtion est demandée au nom de l'hygiène, mais c'est visiblement la réclusion qui est condamnée et l'intimité qu'on voudrait rendre publique.
Un autre exemple de cette pénétration du regard au plus près des intérieurs de la ville et de l'habitation est le Panorama d'Alger que peint Charles Langlois, dans une tradition désormais établie pour ce genre de représentation, mais qui inverse ostensiblement le point de vue avec lequel cette ville a toujours été représentée, pour se placer dans le rôle de l'observateur intérieur, à la place d'un habitant du palais du Dey découvrant son appartement, puis le paysage depuis les terrasses de la citadelle :

> M. Langlois a pensé que ce n'était pas assez de faire voir l'extérieur des édifices turcs et qu'il pouvait ajouter beaucoup à l'intérêt en reproduisant matériellement un de ces appartements orientaux dont les meilleurs descriptions ne sauraient faire assez bien connaître les dispositions et le luxe. Il introduit donc le spectateur dans une des chambres d'habitation (…) où le jour a peu d'accès, non pas comme l'on prétendu les amplificateurs des *Mille et une nuits*, pour que les voluptés sans cesse renaissantes et toujours diverses aient plus de poésie, plus de douceurs et de mystères ; mais pour que la chaleur y pénètre moins, pour qu'elle n'écrase pas de son poids (…) le loisir nonchalant des femmes et de la plupart des hommes riches.[280]

---

[278] M. Bakhtine, *Esthétique et théorie du roman*, op. cit., p. 308-309.
[279] *Le Moniteur algérien* 1 (36), 29 sept. 1832.
[280] *Panorama d'Alger, peint par M. Charles Langlois, chef de bataillon au corps royal d'état-major, officier de la Légion d'honneur, auteur du panorama de Navarin*, Paris, Imprimerie Selligue, 1833, p. 4.

La tendance à vouloir vérifier de visu le caractère mythique de la volupté orientale dans une rationalisation climatique n'exclut pas un certain « loisir nonchalant » tout à fait incompatible avec la transparence et l'activité occidentale.

Rationalisation et appropriation de l'espace

Tous ces chronotopes agissent donc dans le sens d'une perception de l'espace arabe qui ne peut qu'être transformé pour permettre l'adaptation européenne. On a souvent parlé des bouleversement que subit la ville au lendemain de son occupation, mais il n'a pas été dit que ceux-ci sont moins le fait de l'autorité (militaire en l'occurrence) que celui d'un réflexe collectif, consistant principalement à ouvrir les maisons sur la rue, et transformant la ville à un point jamais égalé jusque-là dans l'histoire urbaine.

Les premiers témoignages à ce propos sont explicites : le médecin du duc de Joinville, Henri Lauvergne, qui avait déjà visité la ville à deux reprises, au moment de sa prise et en 1819, « alors que M. Deval était le conseil et l'ami du Dey », est du voyage méditerranéen qui ramène le duc à Alger, en 1831. Cette connaissance préalable des lieux lui permet d'en apprécier particulièrement les changements :

> Aujourd'hui les temps sont changés, Alger ville silencieuse et obscure, est devenue, par le seul fait d'une population transplantée, bruyante, animée, en un mot presque européenne. On démolit de toutes parts, on lézarde des murs ; mais on ne réédifie encore rien. *On croirait à la colossale intention de raser la cité barbare pour la reconstruire sur un plan moderne*. J'ai vu une grande place européenne aux lieux mêmes où je vis une vaste mosquée rempli de fidèles osmandis. On s'agite dans les rues étroites comme sur les boulevards de Paris.[281]

Il y a certainement quelque exagération à considérer le grand espace à peine ouvert par les démolitions comme une place européenne ou à comparer les rues d'Alger aux boulevards de Paris, mais l'activité dont il est question semble s'être répandue dans toute la basse ville dont la vocation européenne semble déjà scellée.

Les seuls travaux du Génie ne peuvent être la source de cette comparaison et l'effervescence architecturale y règne en de nombreux points où la transfiguration opère. Un an plus tard, à propos de l'étendue des destructions, l'Intendant civil Pichon fera sensiblement le même constat : « Si la première intention de la conquête a été de nous établir en permanence à Alger, jamais conduite ne fut plus opposée à ce but que celle qui a été tenue après l'occupation. Nous avons occupé Alger (…) comme (un) pays qu'on veut ruiner et évacuer…[282] »

Pichon que Pellissier de Reynaud qualifie « d'ennemi déclaré de l'injustice », qui « n'est point de l'avis de ceux qui veulent gouverner Alger comme s'il n'y avait ni Maures, ni

---

[281] "Voyage du prince Joinville à Alger" (extrait des *Souvenirs d'un voyage en Corse, à Livourne, à Pise, à Florence, à Naples, à Palerme etc., par M. Henri Lauvergne, professeur de médecine navale au port de Toulon, médecin de la frégate* L'Artémis*e, pendant la campagne de S.A.R. le Prince de Joinville, en 1931*), *Annales maritimes et coloniales*, 19e année, t. 2, 1834, p. 189 (je souligne).

[282] *Alger sous la domination française…*, op. cit., p. 2.

Arabes, ni Cabyles, comme si son territoire était vacant[283] », est dans une position particulière, du fait peut-être de sa précédente expérience coloniale, qui l'empêche de voir que la vacance n'aurait probablement pas suscité la même ardeur et le besoin urgent de transplanter sa propre civilisation et ses signes extérieurs, pour conjurer la menace d'un retour en arrière qui n'est pas exclu par les autorités militaires ou métropolitaines.
A propos de la société civile algéroise, le même Pellissier de Reynaud parle déjà d'hommes « à position toute faite » qui se livraient au commerce plutôt qu'à l'agriculture : « il s'élevait de toutes parts des maisons de commerce et des magasins ; on trouvait à Alger, dès le mois de janvier 1831, à satisfaire à peu près tous les besoins de la vie européenne[284] ».
C'est une effervescence constructive durable que constateront les voyageurs de la décennie suivante, et elle amènera Tocqueville à la comparaison américaine : « Toute la basse ville paraît en état de destruction et de reconstruction. On ne voit de toutes parts que ruines récentes, édifices qui s'élèvent ; on n'entend que le bruit du marteau. C'est Cincinnati transporté sur le sol de l'Afrique[285] ».

Quelque temps plus tard, elle étonnera encore Marmier qui en décrit le chantier :

> Rien ne manque pour constater l'incessante activité de la France, avec son caractère entreprenant, ses tendances utiles et ses besoins vulgaires. De magnifiques hôtels s'élèvent sur les ruines des chétives maisons en plâtre qui jadis inondaient ce quartier (la basse ville) ; de larges rues à arcades ont remplacé les ruelles tortueuses où naguère deux mulets n'auraient pu passer de front. Ici, la grue gémissante porte à un troisième étage les poutres d'un nouvel édifice ; là, le hoyau et la pelle déblayent les avenues d'un carrefour. Ingénieurs et architectes, menuisiers et maçons, partout sont à l'œuvre…[286]

Ce qui fait l'admiration des observateurs est la manière dont la vie européenne est reproduite au fil de cette activité. Marmier note la vive empreinte de la population parisienne dans les « restaurants à la carte et à prix fixe, cafés et divans, marchandes de mode et coiffeurs, les omnibus, qui déjà séduisent les Arabes, et les diligences qui ont leur service régulier… » ; Lauvergne, de son côté, déplore les changements brutaux qu'il constate dans la ville mais ne s'en réjoui pas moins des significations culturelles qu'ils impliquent :

> admirez avec moi l'heureux changement que la conquête a introduit dans ces boutiques, jadis habitées par de stupides marchands de pipes, d'eau de rose ou de babouches ; leur imperturbable gravité, jointe à l'air méprisant du dédain, vous eût fait comme moi rebrousser chemin. Rien de cela maintenant ; de jolies marchandes à taille fine, à visage un peu pâle et sentimental, tentent votre cœur et votre bourse…[287]

Le sentiment esthétique qui domine ce jugement est d'abord signe de cette maîtrise de la corporéité, de cette « économie des droits suspendus » dirait Foucault, destinée à « priver

[283] Cité par Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine…*, op. cit., p. 99.
[284] *Annales algériennes* I, op. cit., p. 164.
[285] A. de Tocqueville, *Œuvres complètes* t. V, op. cit., p. 191-192.
[286] X. Marmier, *Lettres sur l'Algérie*, op. cit., p. 40-41.
[287] "Voyage du prince Joinville à Alger", loc. cit., p. 189.

l'individu d'une liberté considérée à la fois comme un droit et un bien[288] », au sens où l'intervention sur le corps, et son exposition dans l'espace public, participent de la mise en place de cet agencement deleuzien par l'intermédiaire du travail.
Il exprime, d'autre part, la mise en place de cette ségrégation urbaine condamnée sur le plan moral par les militaires et le général Berthezène : « Etrange contradiction de l'esprit humain ! Nous parlions *humanité*, et tous nos actes étaient empreints de violence, d'iniquité, de fraude et de cruauté[289] ». Mais la double signification que ce sentiment semble promouvoir n'est évidemment pas assumée en tant que telle dans la mesure où elle s'inscrit dans une conception de l'acte civilisateur qui passe au travers de cette esthétique.
Pour en témoigner, le même Lauvergne saisi l'occasion de la vision de cavaliers zouaves évoluant dans le faubourg Bab Azoun pour évoquer des images de l'antiquité maure associées à des prémisses de civilisation à venir, images qui le subjuguent clairement :

> Fermes comme des rocs sur leurs chevaux à jambes grêles, à naseaux écumeux (…) avec leur teint olivâtre, leur pause noble et hardie, la lance en arrêt, on les prendrait pour ces antiques Maures d'Espagne, gardiens fidèles de l'Alhambra (…) c'est le premier pas de la civilisation africaine ; vous le voyez, les fruits, quoique précoces, en sont beaux et promettent une amélioration croissante.[290]

La référence à l'antiquité orientale rappelle l'enthousiasme d'un Delacroix au moment de sa découverte des Marocains de Tanger[291] et elle indique peut-être une influence de l'aspiration saint-simonienne à une politique d'association entre Orient et Occident. Mais la conscience du fossé qui les sépare se lit nettement dans la distance qu'il établit entre les deux réalités. Naturellement, c'est le référent parisien qui conduit la réflexion de Lauvergne et la rue de Rivoli fait figure de comparatif avec les changements algérois.
Sa pensée s'y porte encore à travers dans l'imagination du « Parisien qui écrit à son ami en Afrique, demeurant rue Royale ou bien rue des Troglodytes, (et qui) ne s'imagine pas que les rues en question n'ont pas 20 fois la largeur de sa lettre, et que les sentines les plus empestées sont des bocages auprès de ces boyaux habités et farcis d'immondices ».

La rationalité occidentale lui semble être une démesure face à l'archaïsme local : « c'est un génie polytechnicien qui a ainsi baptisé les rues d'Alger, il y a mis trop d'esprit même pour les plus vulgaires (…) la population qui végète dans ces sales tanières ne s'imagine pas respirer sous la garde de tant de philanthropies et d'amabilité[292] » ; le caractère cocasse de cette métamorphose héroïque est confirmé par Pellissier de Reynaud qui note que le baptême des rues par la Commission de voirie fût si bien mené que « les habitants d'Alger ne se reconnaissaient plus dans leur propre ville[293] ». Mais le recul éprouvé par le médecin devant

---

[288] M. Foucault, *Surveiller et Punir…*, op. cit., p. 16.
[289] Berthezène (Baron), *Dix-huit mois à Alger, où récit des événements qui s'y sont passés depuis le 14 juin 1830, jour du débarquement de l'Armée Française jusqu'à la fin de décembre 1831*, Montpellier, A. Ricard, 1834.
[290] "Voyage du prince Joinville à Alger", loc. cit., p. 193.
[291] E. Delacroix, *Souvenirs d'un voyage dans le Maroc*, Paris, Gallimard, 1999, p. 99 sq.
[292] "Voyage du prince Joinville à Alger" loc. cit., p. 190.
[293] *Annales algériennes* I, op. cit., p. 120.

les conditions d'hygiène des rues algéroises n'affecte pas la vision d'horizons lointains où l'acte civilisateur prendrait un sens proche de la perspective américaine :

> Qui connaît les secrets de l'avenir ? personne ; peut-être la conquête de la France doit-elle étendre sur ce vaste continent le faisceau de ses acquisitions morales et politiques. Ce point du littoral méditerranéen sera pour l'Afrique un Orient nouveau d'où aura surgi la lumière des peuples. Qu'on dise que la guerre et l'usurpation n'enfantent que le mal ! Loin de là ma pensée ; elles doivent exister dans l'harmonie des choses, puisque depuis le commencement du monde c'est par elles que les hommes ont communiqué ensemble, ont fait échange de leur sociabilité, se sont épurés par une sorte de fusion qui les a rendus plus éclairés et meilleurs. Mais, entendons nous ; l'esprit de conquête n'a fait du mal aux peuples que lorsque le conquérant a substitué la féodalité au droit, la tyrannie au pouvoir, l'esclavage à la liberté ; retournez ces propositions, vous aurez l'énigme de cette invasion durable que l'on nomme *colonisation*, ou *Nouvelle France*, ou *Nouvelle Angleterre*. S'il en est ainsi pour Alger, nul doute qu'un jour cette métropole se séparerait de la mère-patrie ; mais alors l'arbre de la civilisation aurait poussé de profondes racines, et ses fruits seraient cultivés par delà les bornes de l'Atlas.[294]

Le scepticisme de Lauvergne sur la capacité de la rationalité à s'insinuer dans les tanières algéroises est compensé par des visions qui ne reculent pas devant la prédiction enflammée de cette *métamorphose* inspirée de l'exemple américain, et nourrie des mythes associés à la marche de l'histoire. Le retour sur les considérations de Constant sur l'esprit de conquête et sur l'usurpation[295] montre l'ampleur des interrogations que le libéralisme, désormais au pouvoir, se pose sur la question coloniale et les choix mis en jeu par la prise d'Alger. Devant cet enthousiasme cependant, il faut sans doute rappeler, avec Jean Starobinski, que le rapport entre les principes et la volonté est désormais rompu et que seul demeure un langage qui, « au contact de l'obstacle, s'est usé, s'est faussé (…) appauvri, obscurci ». Benjamin Constant portait déjà une dénonciation des mystifications du Directoire qui reste tout aussi opérante dans la considération de la question coloniale :

> Dans toutes les luttes violentes, *les intérêts accourent sur les pas des opinions exaltées*, comme les oiseaux de proie suivent les armées prêtes à combattre. La haine, la vengeance, la cupidité, l'ingratitude, *parodièrent* effrontément les plus nobles exemples, parce qu'on en avait recommandé maladroitement l'imitation. L'ami fidèle, le débiteur infidèle, le délateur obscur, le juge prévaricateur, trouvèrent leur apologie écrite d'avance *dans la langue convenue*.[296]

La richesse mobilière et industrielle se posaient déjà comme « base de la démocratie », et leur propriété était assimilée au fruit du travail ouvert par la renaissance des arts, de même que « la propriété des terres est originairement le produit de la conquête ou de l'occupation[297] ». Alors que la raison révolutionnaire vise à promouvoir « les idées primitives de l'égalité », c'est au contraire une hiérarchie de valeurs qui s'installe à travers le critère de la propriété.

---

[294] "Voyage du prince Joinville à Alger" loc. cit., p. 193-194 (souligné par l'auteur).
[295] B. Constant, *De l'esprit de conquête et de l'usurpation dans leurs rapports avec la civilisation européenne* (1814), prés. R.-J. Dupuy, Paris, Imprimerie Nationale, 1992.
[296] *Des effets de la Terreur* (An V) cité in *Les emblèmes de la raison*, op. cit., p. 47 (souligné dans le texte).
[297] Cité par Starobinski, ibid., p. 159.

Dans la section qu'il consacre aux « barbares, ilotes et prolétaires », à propos de l'histoire du suffrage universel, Pierre Rosanvallon fait ressortir la dimension politique que prennent ces appellations et leur relation au statut foncier qui les définit. Un commentateur de l'époque en tirait des conclusion tranchées : « la classe moyenne serait dupe si elle donnait follement des armes et des droits à ses ennemis, si elle laissait entrer le flot des prolétaires (…) dans tout ce qui est l'Etat (…). C'est aller contre le maintien de la société que de donner des droits politiques et des armes nationales à qui n'a rien à défendre et tout à perdre[298] ».

Louis Chevalier rappelle, de son côté, que l'aspect criminel des mots "sauvage, barbare, nomade", renvoie, chez Balzac, aux espaces de *la Prairie* ou, en d'autres termes, aux colonies : « Paris est, pour eux, ce qu'est la forêt vierge pour les animaux féroces[299] ».
La hiérarchie sur laquelle ils sont construits procède d'une « dialectique des rivaux et des prétendants[300] » et le replacement de ces termes dans leur contexte d'origine signifie la continuité et l'approfondissement de la désescalade dans l'échelle sociale.
C'est sur la base de ce principe que sont établies les mesures disciplinaires qui viseront les "transportés" politiques et les créations de colonies, et qu'au lendemain de la Révolution, dans le but d'assurer « la tranquillité de la capitale », le baron Baude, préfet de Police de Paris, dirige 4500 hommes « de sa population la plus audacieuse et la plus turbulente » sur Alger où il seront mieux connus sous l'appellation de "volontaires parisiens".[301]

Aussi, en référence à cette dialectique des rivaux et des prétendants mise en lumière par Deleuze, et qui organise les valeurs selon un principe de hiérarchie auquel se conformerait l'échelle sociale, il faut constater que les nouveaux rapports sociaux qui se mettent en place dans l'Alger de l'après conquête, créent nécessairement un fossé infranchissable entre les nouveaux arrivants et les "Indigènes".
Basés sur des croyances culturellement ancrées, ces rapports ont peu de chances d'être ébranlés par les discours civilisateurs, prônant l'association ou la fusion qui, au contraire, exacerbent le sentiment de la différence chez les uns et les autres. Il en découle une action sans doute consensuelle, mais dont la justification est diffuse, résultant de la convergence des croyances dominantes avec les discours qui les recouvrent et qu'il serait difficile d'attribuer à la décision unilatérale d'une autorité définie.

Pour expliquer les changements qui s'opèrent dans la ville, on ne peut incriminer un plan, civil ou militaire, d'ailleurs inexistant jusque dans les années 1836-1837 ; la soudaine métamorphose d'Alger, ou plutôt son travestissement puisqu'elle conserve une structure morphologique générale inchangée durant cette première décennie, s'habillant de façades européennes et s'exhaussant de quelques étages en l'espace de quelques années, est le fait

[298] P. Rosanvallon, *Le sacre du citoyen. Histoire du suffrage universel en France*, Paris, Gallimard, 1992, p. 256.
[299] L. Chevalier, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Paris, Perrin, 2002 (1958), p. 494-495.
[300] G. Deleuze, "Platon et le simulacre" in *Logique du sens*, Paris, Minuit, 1969, p. 293.
[301] J.-J. Baude, "Alger. Du système d'établissement à suivre", *Annales Maritimes et Coloniales,* 20e année, 2e série, t. 1, 1835, p. 449.

d'un consensus social qui pointe vers cette activité libérale qui, pour Constant, devrait laisser les citoyens « dans une indépendance parfaite sur tout ce qui touche à leurs occupations, à leurs entreprises, à leur sphère d'activité, à leurs fantaisies ».
Mais, paradoxalement, cette indépendance est dépendante de ce consensus et des moyens autoritaires qui l'assurent, se résolvant en une dynamique de groupe tout a fait contradictoire avec l'esprit libéral. Le privilège de cette liberté a été acquis dans le contexte qui suit l'occupation de la ville, et la fixation d'une certaine catégorie de population dans son quartier central a constitué le moteur de cette métamorphose.

Selon Joseph-François Aumerat, rédacteur de *La Dépêche algérienne* dans les années 1890 et auteur de *Souvenirs algériens* dont il parsème son journal, le quartier de la Marine était le plus riche de la ville et, « à cause de sa situation, il mérita ce qualificatif longtemps encore après la prise de possession de la ville ». Les notables y ont élu quartier en même temps que les administrations qui ont occupé les immeubles vacants, auprès des consuls déjà présents :

> A partir de 1830, ce fut principalement dans le quartier de la Marine que furent installés les divers services (…) Il va sans dire que les logements environnants étaient aussi occupés par les chefs et employés (…) C'est aussi et très naturellement dans ce quartier que les avocats, les défenseurs, les notaires, les greffiers, les huissiers, avaient leurs études, les banquiers leurs comptoirs, les négociants leurs bureaux et leurs entrepôts.[302]

L'opération de renouvellement urbain qui s'opère sur la basse ville est sans précédent et le phénomène de concentration du centre sur lui-même accélère une « transformation[303] » d'autant plus grande que la morphologie plane de cette partie de la ville va permettre des travaux relativement aisés.
Mais, pour se donner les moyens de cet objectif, il faut d'abord s'assurer du consentement de l'autorité militaire et initier une politique urbaine qui assoit les éléments publics de cette transformation.

[302] Aumerat, "Souvenirs algériens : le quartier de la Marine", *La Dépêche algérienne* 16 (5374), 18 avril 1900 ; *Souvenirs algériens*, Blida, Impr. A. Mauguin, 1898.
[303] Aumerat utilise aussi ce qualificatif de « transformateur » passé dans le langage algérois courant pour désigner certains architectes, urbanistes ou entrepreneurs comme de Redon ou Mélé.

-3 – CONFLITS DE POLITIQUE URBAINE : LA PLACE DU GOUVERNEMENT

La question de l'accession à la propriété est évidemment primordiale dans tout processus de transformation urbaine comme dans celui de la colonisation. Mais pour qu'elle puisse prendre l'ampleur qu'on lui connaît à Alger, il aura fallu le déclenchement d'un événement majeur, qui frappe les esprits et donne l'impulsion de la transformation.
Cet événement, c'est la création de la place du Gouvernement autour de laquelle s'est cristallisé un conflit dont l'importance et l'influence sur l'évolution de la future politique de la ville n'ont pas été suffisamment soulignées, ni par les historiens de la conquête qui l'ont considéré comme une simple conséquence des luttes politiques en jeu, ni par ceux de la ville dont la sensibilité coloniale interdisait la mise à jour de motivations perturbatrices pour l'image de la colonie.
Pourtant, c'est à partir de la création de cet espace, des querelles sur sa forme, sur le type d'architecture qui lui convenait, sur les expropriations et démolitions auxquelles elle donne lieu, et sur les agents de sa réalisation, que se cristallisent des rapports, à l'intérieur de la colonie mais en relation avec l'autorité métropolitaine également, que vont se déterminer les enjeux de la politique urbaine qui domineront la ville sur des décennies.

C'est autour de la place du Gouvernement, dont quelques contours sont grossièrement esquissée par les premières démolitions de la période de Bourmont, que s'articulent ces premières luttes dont font brièvement état les historiens de la ville, Klein et Lespès notamment, sans pourtant en faire ressortir les tenants et les aboutissants.
Leur exposition des faits n'est pas en défaut, mais elle reste partielle et laisse dans l'ombre des faits importants ; dans le cadre d'une pensée coloniale qui, au début du XXe siècle, tenait pour acquis le système même dont elle relève, considérant ses enjeux comme allant de soi, ces faits pouvaient sans doute apparaître comme relevant du conflit, somme toute habituel, d'attributions entre administrations civile et militaire, et correspondaient même, souvent, à l'idée d'une évolution progressiste de la société libérale s'arrachant à l'emprise autoritaire des archaïsmes centralisateurs ou même féodaux.

La motivation principale de Henri Klein, animateur principal du Comité du Vieil Alger, était d'ordre pédagogique ; il militait pour la connaissance de l'histoire de la ville et pour la sauvegarde de ce qui en restait ; comme de nombreux savants, historiens ou universitaires qui reconstruisaient cette histoire, il condamnait les nombreuses démolitions que l'occupation française a dû pratiquer pour poursuivre son installation sur la ville existante et il déplorait le fait que les Français n'aient pas procédé, comme cela se pratiquait désormais au Maroc, à des créations nouvelles à proximité des centres anciens :

> Ah ! pourquoi les conquérants de 1830 s'obstinèrent-ils à vivre en cette cité qui leur déplaisait tant et au sein de laquelle tant de transformations maladroites n'aboutirent qu'à des enlaidissements irréparables,

> alors qu'il était tout indiqué de créer une ville nouvelle à l'entour du rivage de Mustapha, création par laquelle eut été sauvé le merveilleux et unique pittoresque d'El-DjezaÏr ![304]

Avec le recul, et l'observation de l'expérience des protectorats, ces créations nouvelles paraissaient d'autant plus réalistes que, sur un plan financier et pour ce qui concerne les établissements publics, elles n'auraient probablement pas coûté plus au budget de l'Etat. Mais, outre que sur un plan militaire et politique, une installation parallèle était à ce moment inconcevable, cette idée néglige aussi la force spéculative et la puissance des intérêts privés, de même que l'état des croyances dont on a esquissé précédemment les contours.
Pour se faire une idée des faits ainsi négligés ou ignorés, il faut essayer, au risque du fastidieux, d'en faire une récapitulation.

Les prémisses de la création de la place du Gouvernement sont jetés sous Bourmont, entre juillet et août 1830, par la décision du colonel commandant du Génie, Lemercier, d'ouvrir « en toute hâte (…) une place d'armes et de rassemblement pour les troupes », vu que, à l'intérieur des remparts de la ville, « nulle part il n'y en avait, ni d'assez vaste, ni de convenablement située[305] ». Dans un souci strictement fonctionnel, le choix du lieu se porte sur le devant du palais du Dey (ou de la Jénina) où sont disposées la Manutention et « toutes nos ressources militaires , mais dont on ne pouvait approcher, à cause de l'extrême rétrécissement des rues ».
Le choix de cet emplacement n'est certainement pas anodin puisqu'il correspond aussi à une pratique fondamentale de l'urbanisme occidental, consistant à dégager l'espace faisant face aux palais et monuments de la ville, et dont l'exemple paradigmatique, en termes architecturaux, est le palais Farnèse à Rome. Et l'idée de place urbaine, dépassant les strictes prérogatives militaires, n'était pas absente des préoccupations de Lemercier puisqu'il admettra que l'espace ainsi créé « était alors, il est vrai, fort petit encore, mais susceptible d'extension en étendant les démolitions déjà commencées ».

Mais, dans cette optique, « agrandir et régulariser la place était un objet secondaire où les raisons d'embellissement et de convenance commerciale allaient avoir la plus grande influence », dans lesquelles le Génie devait s'abstenir de participer.
En matière de démolition, il tient à préciser que, jusque-là, « on n'abattit que de mauvaises baraques à simple rez-de-chaussée, et qui servaient de boutiques aux orfèvres et aux teinturiers juifs » après qu'une estimation préalable eût été faite par le Cadi des maisons et les propriétaires assurés d'être indemnisés. Il note aussi le soin avec lequel les mosquées ont été respectées « afin de na point blesser les idées religieuses des Maures qui n'ont d'autre règle de conduite que celle que leur suggère la superstition la plus aveugle[306] ».

[304] H. Klein, *Feuillets d'El-Djezaïr*, op. cit., p. 38.
[305] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, Lieutenant-colonel Lemercier, Commandant du Génie, Rapport sur la place neuve dite du Gouvernement projetée à Alger, 22 août 1831.
[306] Ibid.

Entre-temps, l'officier du Génie Gallice étudie l'éventualité formulée par Lemercier d'agrandir la place et de lui donner des formes définitives, et propose un plan qui est soumis à Clauzel le 30 octobre 1830 (**Fig.12**) ; celui-ci le rejette, ou du moins n'y donne aucune suite, ne suscitant nulle réaction de la part du Génie qui n'escomptait pas une réalisation immédiate. En conséquence, cet état de choses dure jusqu'au début du mois d'avril 1831, durant le commandement de Clauzel qui a pris la succession du maréchal de Bourmont depuis septembre de l'année précédente, et alors que la place ouverte se limite aux dimensions restreintes de ce triangle élargi qui sert de carrefour aux trois rues les plus grandes de la ville.

Avant de procéder plus avant, il faudrait revenir sur l'interprétation qu'en donne Lespès en 1930. S'il mentionne, sans le citer, ce rapport de Lemercier, c'est pour constater qu'un conflit s'est ouvert entre le Génie et « l'élément civil », qui dure jusqu'en 1833, « premier exemple des vicissitudes auxquelles étaient vouées presque tous les projets de percement et de construction d'une ville née de l'occupation militaire[307] ».
Il n'ignore nullement les intérêts en jeu et note que « le général Clauzel qui visait à la "création immédiate" de la place "Louis-Philippe", voyait au delà des intérêts purement militaires ». Mais il choisit de citer un autre rapport concernant les fortifications et la défense de la ville dont les quelques lignes d'introduction consacrées à la place du Gouvernement, laissent entendre que les démolitions de maisons avaient été initiées, dès le départ, par le Génie et son commandant Lemercier :

> on démolit beaucoup de mauvaises boutiques, plusieurs maisons, et l'on obtint promptement une place très utile pour les troupes, les stations des voitures, l'établissement des marchés. Si on l'agrandit d'après un plan bien entendu, cette place rendra ce quartier le plus beau et le plus commerçant de toute la ville.[308]

Mais, Lespès ignore les propositions de ce même rapport qui rejoignent les considérations de Lemercier et qui concernent les éventuels travaux à exécuter pour faire face à des « attaques en règle ». La priorité est donnée au moyens de communication entre le port et la ville et à l'aménagement des rampes, et ne mentionne l'ouverture de la place qu'en tant qu'éventualité liée au développement futur de la place d'Alger : « si la ville prenait une certaine importance commerciale, on pourrait exécuter le plan projeté par M. le commandant Gallice et surtout la nouvelle rampe d'une pente douce…[309] ».
Une priorité est donc établie pour les motifs de défense et la question de l'embellissement subordonnée à une évolution future entrant nécessairement, à titre prévisionnel, dans les projets du Génie. Or, alors que Clauzel est déjà remplacé par Berthezène en avril 1831, Lemercier constate une extension des démolitions autour de cet espace, sur la plus grande mosquée de la ville (Es-Sayida) et les maisons alentours.

[307] Lespès, *Alger*…, op. cit., p. 206.
[308] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, Collas, chef de bataillon, chef d'état-major du Génie, *Mémoire sur la Place d'Alger (1830)* 1er mars 1831 ; cité par Lespès, op. cit., p. 205.
[309] Ibid., section 2, "Front à la mer", n. p.

Il fait presque immédiatement cesser les travaux, provoquant ce conflit que Lespès condamnera en notant l'incohérence du colonel qui, en s'opposant aux démolitions, « n'hésitait pas cependant à demander l'affectation de la mosquée de la Pêcherie à des magasins de l'armée[310] ».

L'argumentation de Lespès est appuyée sur la critique du projet Gallice et de sa représentation en façade, reprenant à son compte le qualificatif de "bizarre" qui revient chez l'ensemble des protagonistes contemporains qui lui sont opposés : « La mosquée de la Pêcherie était en partie masquée par un rez-de-chaussée de constructions ; la Djénina, du côté opposé, émergeant au dessus de maisons à deux étages, produisait un effet *bizarre* » **(Fig. 12 b)**
Dans le contexte des années 1930 qui déplorait les démolitions subies par la ville, Lespès tente non seulement d'en renvoyer la responsabilité aux militaires, mais il justifie les décisions de « l'élément civil » en dénigrant le projet du Génie qu'il oppose à celui que propose l'architecte Luvini.
Celui-ci est appelé à Alger par les fonctionnaires civils qui secondaient Clauzel, et après le rejet du plan Gallice, la commande lui est faite de concevoir la forme de l'espace de représentation envisagé en ce lieu. Aussi, le conflit ne se résout pas seulement dans la question du volume des démolitions consenties par les uns et les autres, mais il met en jeu des choix de conception de la ville qui impliquent des options politiques et culturelles dont l'affrontement est maintenant ouvert.

3-1- Le premier commandement de Clauzel

Ce que l'on a appelé la valse des Gouverneurs d'Alger a commencé très tôt, avec Clauzel qui remplace Bourmont, le 2 septembre 1830, et sera très vite remplacé (le 20 février 1831) par Berthezène dont la longévité de Commandant en chef ne sera guère plus enviable ; celui-ci est à son tour remplacé en décembre 1831, soit neuf mois plus tard, par le duc de Rovigo qui décédera au terme d'un peu plus d'un an de commandement (mars 1833).
Ces changements intempestifs, parfois dus à des raisons de force majeure, reflètent les évolutions des gouvernements qui se succèdent en France, alors que la question de la conservation d'Alger reste suspendue à des impératifs politiques et diplomatiques divers[311].

Sans avoir à aborder le contenu de ceux-ci, il importe cependant de préciser la position de Clauzel vis-à-vis des positions incertaines des gouvernements Molé et Laffitte qui, face aux pressions anglaises notamment, mais aussi face aux polémiques qui divisent l'opinion entre « colonistes » et « anti-colonistes », se bornent à gagner du temps[312]. Son attitude est

[310] Lespès, *Alger…*, op. cit., p. 206-207 (je souligne).
[311] Quoique daté (1928), *La politique coloniale de la Monarchie de Juillet…*, op. cit., de Ch. Schefer constitue la meilleure introduction aux rapports comparés entre événements métropolitains et coloniaux.
[312] Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, op. cit., p. 77-78.

clairement volontariste et, dira Schefer, « ne s'embarrassant pas de scrupules constitutionnels, entreprenait de tirer, à lui seul, le pays du chaos » en multipliant les arrêtés réglementant la vie algéroise, les initiatives diplomatiques et militaires, y compris les négociations avec Tunis et Tanger.

« On assistait, en somme, à la reconstitution hâtive d'un embryon d'Etat » note encore Schefer, sans omettre d'ajouter qu'il ne délaisse pas non plus ses propres intérêts : « si Clauzel ne disait rien des terrains qu'il achetait pour son propre compte, il faisait connaître la constitution d'une société qui exploiterait la ferme modèle dans la banlieue d'Alger, parlait des encouragements à donner à de futurs colons et en arrivait ainsi à développer des vues sur la mise en valeur du pays[313] ».
Lié par son mariage au monde des planteurs de Saint-Domingue, Clauzel était, aux yeux des colons algérois, loin de correspondre à ces officiers de la campagne d'Egypte qui « ne séparèrent jamais l'autorité civile de l'autorité militaire (…) et exercèrent, en outre, un pouvoir à la fois dictatorial, arbitraire et précaire, sans aucune ressemblance avec l'état de choses que nous voulions introduire maintenant dans l'Afrique du Nord[314] ». Pour toutes ces raisons, ses rapports avec le Gouvernement « toujours effrayé de sa hardiesse », et avec le ministère de la Guerre qui se plaint d'être court-circuité par les fonctionnaires civils[315], s'avérèrent être la cause de la précarité qui provoqua son retour.

Les opinions de Julien sont bien plus sévères, notamment en matière de spoliations pour son propre compte, imputant à son exemple « une véritable fièvre d'agiotage (…) au point que les soldats déclaraient ouvertement qu'ils n'étaient pas venus en Afrique pour enrichir les spéculateurs[316] ».
Le jugement a peut-être le tort de responsabiliser le seul Clauzel pour un mouvement qui s'inscrit dans une perspective plus large, mettant en jeu toute la constellation du volontarisme libéral à l'apogée de son triomphe. Mais, au delà de la politique libérale de Clauzel, de ses "malversations" ou de sa complicité dans des entreprises sortant du cadre légal et moral que lui assigne sa fonction, c'est la duplicité de son action pour amener le Gouvernement à asseoir la colonisation et à en arrêter le principe, que pointent Julien et Ageron[317].
Selon ces auteurs, les rapports de Clauzel et de ses collaborateurs sur la situation militaire, sur l'avancée de la colonisation, comme sur ses initiatives diplomatiques, semblent être destinés à provoquer la décision officielle et impatiemment attendue de la conservation et de la fondation de la colonie.

A titre d'exemple, Roland de Bussy qui dirigera *Le Moniteur algérien* et l'Imprimerie du Gouvernement, fait état au ministre de l'Intérieur du « succès complet » obtenu dans

[313] Ch. Schefer, *La politique coloniale de la Monarchie de Juillet…*, op. cit., p. 54-55.
[314] Ibid., p. 58-59, 125.
[315] Ibid., p. 68 ; et du même auteur, "Thiers et Clauzel", *Revue africaine* 68 (329-330), 1&2 trim. 1927, p. 29-46.
[316] Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, op. cit., p. 77.
[317] *Le gouvernement du général Berthezène…*, op. cit.

l'assainissement de la ville qui, dit-il, « est prête à recevoir pour le balayage et l'éclairage, les mêmes règlements que les villes du Royaume ». La justice française, ajoute-t-il, « succède avec facilité au régime des coups de bâtons », alors que les Bédouins des campagnes, « seuls ennemis que comptent les Français, informés (…) du respect qu'on porte aux mosquées, aux harems, etc., se sont réunis en congrès (…) pour proposer leur soumission[318].
Le Chef d'état-major général Delors y met du sien pour pronostiquer les résultats futurs de la ferme modèle : « des attelages y sont réunis, et sous peu, la Mitidja sera sillonnée par plusieurs charrues conduites par des soldats français, le fusil en bandoulière. Il est triste, ajoute-t-il, que le commencement de la civilisation ait besoin d'être protégé, en Afrique, par le moyen si peu philanthropique des armes chargées ; pour l'acquis d'une conscience philosophique il faut dire cependant que les armes des soldats laboureurs ne seront jamais que défensives ».
Il consacre également un paragraphe aux questions urbaines qui dénote déjà les conflits et les interrogations qui se posent sur la question de l'embellissement :

Je ne sais si je ne dois pas vous dire un mot des changements que l'on fait subir à la ville d'Alger ; s'il ne s'agissait dans ces changements que d'embellissements, sans autre utilité que de plaire à l'œil, peut-être m'abstiendrais-je d'en parler, mais les changements que l'on opère influeront sur la salubrité de la cité (…) Un grande et vaste place permet à la population et aux troupes (…) d'aller respirer un air pur que l'on ne trouve pas toujours dans les rues étroites et passablement sales…[319]

L'intendant militaire Volland pousse à la colonisation et son courrier stresse l'importance d'affirmer l'emprise sur le pays par le biais d'un volontarisme qui devrait s'exprimer dans la transformation des villes. Ayant préconisé, comme on l'a vu, la constance dans les idées, il émet un commentaire sur Clauzel qui mérite mention :

La connaissance des lieux et des hommes ne lui a rien appris : son expérience avait anticipé sur toutes ces notions : il est venu avec des idées toutes faites et le système dont il a si heureusement fait l'essai ne lui a pas été suggéré par les circonstances, cependant l'événement a prouvé qu'il leur était en tous applicable ; mais lui seul peut continuer ce qu'il a commencé.[320]

L'application d'un système dont la rationalité et les modalités n'empruntent rien au terrain et aux circonstances, demande, par-dessus tout, de s'y maintenir fermement, d'avoir recours à cette suite dans les idées toute britannique qui a tant fait défaut à la pensée française.
Cette pensée qui est reprise en janvier 1831 pour démentir les bruits d'une possible évacuation de l'Afrique : « Il est bon que l'on sache que le général en chef est invariable dans la marche qu'il s'est tracée, que ce qui est en fait ne saurait être remis en question ».
Le volontarisme sans faille est encore affirmé mais la question des rapports entre principes et volonté, qui vient questionner le bien fondé de l'action, introduit un relativisme qui fait recours, selon l'expression de Starobinski, à "la volonté de la volonté" :

[318] SHAT 1 H / 4, Roland de Bussy au Ministre de l'Intérieur, 18 sept. 1830.
[319] SHAT 1 H / 5, Delors, chef d'Etat-major au Ministre de la Guerre, 3 nov. 1830.
[320] SHAT 1 H / 5, lettre citée (destinataire non identifié), 8 nov. 1830.

> Il a fallu établir un mode quelconque de gouvernement ; celui dont on a fait choix n'est peut-être pas le meilleur en soi ; mais il est le mieux adapté aux circonstances, et il est exact de dire que, dans l'état actuel des choses, le meilleur est celui qui est établi. Ainsi, le général en chef ne saurait trop recommander à ceux à qui le maniement des affaires va être confié, de rester fidèles, sinon servilement à la lettre des actes de gouvernement, du moins à l'esprit qui a présidé à leur rédaction. Car, sans la fixité dans les idées, il n'est aucun succès possible. [321]

La question de la participation des "naturels" à la gestion des affaires de la ville se pose en termes condescendants, fondés sur le sentiment de la supériorité qui se manifeste dans la gestion de l'espace public : « il convient donc de les initier, petit-à-petit, dans des voies de civilisation en leur en faisant sentir les avantages. Il faut qu'ils reconnaissent la nécessité de ne pas borner au seuil de leur porte cette propreté recherchée qu'on remarque dans leur intérieur ». Son *Budget de recettes* insiste sur le caractère civilisateur de cette gestion :

> Il faut subvenir aux dépenses qu'exigent l'embellissement et la salubrité des villes, l'entretien et les réparations du port, les établissements à fonder, les communications à ouvrir et les améliorations de tout genre qui doivent marquer le passage de la barbarie à un pouvoir conservateur et régulier.[322]

Au final, le Ministre de la Guerre Gérard est parfaitement convaincu de la bonne marche des affaires algériennes et confirme à Clauzel la détermination du gouvernement à en conserver la possession ainsi que celle « d'améliorer l'état du pays et de tirer parti de ses ressources dans l'intérêt de la France combiné avec celui des indigènes ».
Ironie du sort, il lui demande même de veiller à « mettre un terme au mouvement rétrograde de la population (indigène de la ville) en ranimant l'industrie et le commerce », une décroissance qu'il met sur le compte de « la tyrannie capricieuse et ignorante sous laquelle gémissait le pays ».

Cet intérêt pour l'"attachement des indigènes" semble être un leitmotiv constant de ses instructions qui encouragent aussi l'entreprise de la ferme modèle : « la colonisation, sous un régime libéral, est une noble et vaste entreprise. Tout le succès repose principalement sur vos lumières et sur votre patriotisme. Le gouvernement voit avec plaisir qu'elle préoccupe votre esprit ; il compte qu'elle sera le but de vos constans efforts[323] ».

Loin de s'intéresser à restituer un équilibre entre un système considéré comme appartenant au passé et celui de l'aspiration coloniale, Clauzel s'emploie plutôt et cependant, à substituer une administration civile à l'armée et à créer les attributs de cet Etat moderne et libéral dont les idéaux emplissaient les colonnes de journaux. Après avoir institué un comité de Gouvernement en octobre 1830, qui établi une « démarcation rigoureuse entre les dépenses

[321] SHAT 1 H / 6, Baron Volland, Notice sur le mode de Gouvernement provisoirement établi dans le Royaume d'Alger, 12 janv. 1831.
[322] SHAT 1 H / 5, Baron Volland, Budget des recettes, 11 nov. 1830.
[323] SHAT 1 H / 5, Ministre de la Guerre (Gérard) à Clauzel, 30 oct. 1830.

civiles et les dépenses militaires[324] », il promulgue divers arrêtés concernant l'administration de la ville, la gestion du Domaine, la création d'un théâtre, ainsi que d'une commission de voirie pour laquelle il nomme Etienne Melchion au titre d'architecte voyer avec un traitement annuel de douze cent francs[325].

3-2- Le projet « civil » et l'opposition militaire

A partir de cet arrière-plan, la politique urbaine de Clauzel se justifie clairement sur la double nécessité d'affirmer la volonté de conserver la ville et une partie du pays, et d'y investir les projets qui instaurent le fait accompli, particulièrement dans l'embellissement de la ville qui en est l'aspect le plus voyant. Le rejet du plan Gallice par Clauzel et ses collaborateurs correspond sans doute à la mise en place de cette politique, puisqu'un plan militaire n'aurait pu être entièrement contrôlé par l'administration civile qui tenait à avoir les coudées franches dans son entreprise d'embellissement.
Le corps du Génie, par ailleurs, est fortement noyauté par les ingénieurs militaires et officiers formés à l'Ecole polytechnique, qui « se montrent très réceptifs au message saint-simonien[326] ». Les réactions de son chef Lemercier montreront qu'il n'y est pas insensible même si rien n'indique son appartenance à un mouvement quelconque. Aussi, son opposition à Clauzel qui prendra des proportions particulières au fil des ans, se met-elle en place à partir du conflit que suscite le rejet de ce premier plan, malgré l'approbation consentie par la Commission de grande voirie.

Le plan Gallice et la nomination de Luvini

La particularité du projet Gallice est d'organiser la place selon une forme pentagonale qui se cale sur la géométrie suggérée par le terrain et les bâtiments existants. La façade du palais de la Jénina détermine le grand côté que borde l'axe Bab-Azoun-Bab-el-Oued, alors qu'à l'opposé, l'angle obtus de la figure est formé par la limite de la mosquée de la Pêcherie (désignée par erreur comme la Grande mosquée), et la limite de la batterie qui domine les quais du port ou le rivage.
Les deux petits côtés sont formés par les perpendiculaires aux deux rues citées, mais les angles qu'ils établissent respectivement avec la grande façade de la place (et du palais) sont légèrement ouverts, donnant ainsi à la place une forme évasée. Celle-ci a déjà sensiblement la taille qu'elle prendra dans sa forme définitive, mais sa situation topographique est quelque peu décalée au nord, ne laissant, en ouverture sur la mer, qu'un espace réduit par rapport à la dimension de celui qui sera réalisé.

---

[324] *Collection des actes du Gouvernement …*, op. cit., p. 15-16.
[325] SHAT 1 H / 5, Arrêté du général Clauzel, 12 novembre 1830 ; le traitement annuel est surligné du chiffre douze à la place de quinze.
[326] A. Picon, *Les saint-simoniens. Raison, imaginaire et utopie*, Paris, Belin, 2002, p. 102.

En outre, la pente naturelle du terrain est conservée, établissant une différence de niveau entre la limite est (sur le rivage) et le palais, d'une hauteur approximative d'un étage d'arcades. Et c'est justement la ceinture d'arcades destinée à en unifier le pourtour, qui constitue la "bizarrerie" dénoncée par ses opposants, dans sa juxtaposition aux parties hautes de cette façade qui laisse apparaître les monuments arabes existants (**Fig. 12**).

Dans le contexte de 1830, où l'idée éclectique était encore embryonnaire, ce type d'association de styles, quoique fortement dépouillés, a dû faire susciter un mouvement de recul aux fonctionnaires algérois soucieux de grandeur et probablement adeptes de l'exportation coloniale que théorise le journal *La Propriété*.
Rétrospectivement, cependant, on peut y voir les germes de ce style moderne qui s'imposera à l'école d'Alger, dans l'entre-deux guerres, et qui est refoulé au XIXe pour les raisons que j'expose dans cette thèse.
Au-delà des questions stylistiques, ce projet est un exemple singulier de fonctionnalisme doublé d'un éclectisme que combattront les architectes de formation classique : sa forme est le résultat d'une insertion adaptée à la géométrie du terrain ; les arcades répondent au souci climatique en unifiant l'espace ; les monuments sont mis en valeur dans leur distinction sur ce fond répétitif ; et enfin, les éléments de circulation et de défense sont mis en avant dans le rapport que la place entretient avec le port.

L'esprit de cette proposition du Génie correspond, comme je l'ai noté, à un réflexe prévisionnel qui conçoit l'ouverture de la place dans l'éventualité liée au développement futur de la place d'Alger et à son importance commerciale, un esprit qui découle sans doute d'une pensée dominante au XVIIIe siècle et avec laquelle Pierre Pinon qualifie le "plan des Artistes" : « l'idéal du moment est celui de la constitution ou de la réformation de la ville par fragments », et non pas d'un bouleversement total à coups de tracés et de démolitions qui seront le fait du XIXe[327].

Les commentaires d'Antoine Picon sur le plan de Paris de Pierre Patte (1765) peuvent encore éclairer les motivations probables des fonctionnaires du Génie. La réflexion de cet architecte, dit-il, « s'organise autour de la question du plein et du vide », associant dans des conceptions encore empreintes « d'incertitude », l'ouverture de grands espaces vides et monumentaux comme dans le cas de l'île de la Cité, à « l'effet prodigieux que produirait l'embellissement » mais surtout à l'accroissement des richesses, la facilitation des circulations et des échanges : « l'architecte songe d'ailleurs à installer des greniers d'abondance autour de son dispositif[328] ».

Même si Patte reprend certaines caractéristiques de la ville baroque, ajoute-t-il, « le tracé géométrique du plan importe finalement assez peu », à la différence des opérations royales qui

[327] P. Pinon, "A travers révolutions architecturales et politiques 1715-1848", in L. Bergeron (dir.), *Paris. Genèse d'un paysage*, Paris, Picard, 1989, p. 192.
[328] A. Picon, *Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières*, op. cit., p. 178-179.

insistaient sur la régularité des places. L'important est de faciliter maintenant le fonctionnement de ces espaces et d'organiser également les mécanismes de leur financement et de leur réalisation, dans une perception « prémonitoire d'une ville de mouvements et de flux » qui « se heurte aux pesanteurs de la ville classique[329] ».

Or, ces pesanteurs qui marquent la ville européenne, du fait des longues procédures liées aux processus d'expropriation, aux traditions établies de l'administration, aux résistances sociales ou culturelles et aux difficultés financières récurrentes dans les crises économiques, peuvent désormais être contournées dans le transfert de ces modèles à un contexte marqué par l'état de guerre, dans lequel le pouvoir a tout loisir pour d'instaurer une situation de table rase.
Le caractère scrupuleux du projet du Génie, conçu dans un esprit équivalent à celui de la métropole, n'a donc pas lieu d'être pour les "colonistes" précisément décidés à se délivrer des obstacles qui freinent l'initiative libérale.

Après le rejet du projet Gallice, la place du Gouvernement quittera le devant de la scène durant quelques mois au cours desquels Clauzel est poussé à la démission par un gouvernement agacé de ses initiatives diplomatiques qui outrepassent ses prérogatives. Entre-temps, on fait venir de Corse[330] l'architecte François Luvini[331] qui produira, un mois plus tard, le plan de « la nouvelle place d'Alger » signé par Clauzel le 1er février 1931, et également visé par les signatures respectives du capitaine Morin pour l'Etat-major et de Lemercier, pour le Génie. Celui-ci y inscrit quelques commentaires critiques, recommandant de rétrécir la place jugée trop grande « si l'on voulait conserver la Batterie et la grande mosquée[332] ». (**Fig.13**)

Pour des raisons inexpliquées, qui ont probablement à voir avec la lenteur de la prise de décision, la mise en exécution des travaux et des modalités financières ne seront pas prises par Clauzel qui se contentera de nommer, à la veille de son départ officiel d'Alger, Luvini à la fonction d'architecte du gouvernement[333].
Ce n'est qu'à la fin du mois de mars que le projet est présenté à Berthezène pour approbation de l'exécution, lequel, sans se poser de questions, signe l'arrêté selon lequel,

> pour donner suite aux dispositions précédemment prises et aux travaux commencés pour l'achèvement de la place d'Alger (…) il est concédé en toute propriété à M. Luvini architecte, une partie de terrain situé

[329] Ibid., p. 185, 188.
[330] SHAT 1 H / 6 : Clauzel prendra un arrêté de remboursement de frais de voyage (1204 fr.) sur les fonds disponibles de l'exercice 1830, attribués au « Sr. Luvini, architecte du gouvernement » (arrêté du 9 janv. 1831) ; deux jours plus tard, ces dépenses supplémentaires, parmi d'autres comme celles de la construction du Lazaret par Luvini, seront inscrites au budget de 1831 (arrêté du 11 janv. 1831).
[331] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2 ; une lettre de l'Inspecteur des Finances Fougeroux à Clauzel (22 mai 1831) en donne quelques éléments biographiques (voir les notices des professionnels en annexe).
[332] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, Ville d'Alger, Travaux civils, Luvini, arch. du Gouvernement, Plan de la nouvelle place (Louis Philippe), 1er févr. 1831 (par "grande mosquée", il faut encore entendre "de la pêcherie").
[333] SHAT 1 H / 6, arrêté du 19 févr. 1831, avec effet rétroactif puisqu'il prend effet à partir du 1er janvier, avec un traitement annuel de 4000 francs.

> sur la place du Gouvernement (…) formant une superficie de 806 mètres carrés, à la charge pour lui, premièrement, de démolir la mosquée et les bâtiments adjacents situés sur le dit emplacement, et deuxièmement, de construire dans le délai de 15 mois à partir du premier avril prochain au 1er juillet 1832 (…) une façade donnant sur la place, de 15 arcades avec l'étage supérieur et une autre façade donnant sur la rue Babaloued…[334]

L'arrêté stipule également que les matériaux récupérés seront sa propriété à l'exception des marbres qui devront être conservés au profit de l'Etat et du Domaine, rendant impératif le délai de 15 mois sous peine de révocation.

L'intervention de Lemercier et la position de Berthezène

L'idée selon laquelle les officiers du Génie, et en particulier leur chef Lemercier, auraient gardé une rancune à l'égard de l'administration de Clauzel, pour le rejet du projet Gallice, de manière à justifier leur opposition au projet des « civils », a été insinuée par l'Inspecteur des Finances Fougeroux dans un argument que reprend également Lespès[335].

C'est un sentiment qui ne peut être écarté, sachant que cette opposition ne s'exprimera qu'une fois Clauzel remplacé, et que Lemercier avait consenti à approuver le plan Luvini, même avec des réserves sur la dimension de la place et sa relation au port et à la batterie. Dans ses rapports ultérieurs, il affirme ne s'être préoccupé de la question qu'à partir du moment où il constate, au moment du lancement des travaux (vers le 20 avril) et à la faveur d'une reconnaissance des lieux demandée par Berthezène, que le dessus des voûtes de la pêcherie devait être comblé par les décombres de la démolition programmée de la mosquée Es-Sayidda et des bâtiments adjacents.

La consultation des plans auprès du Maire Cadet de Vaux lui fait alors constater de nombreux inconvénients qu'il énumère dans son rapport au Général en chef :

> 1) aucune construction n'est indiquée pour l'assainissement et la conservation des souterrains qui paraissent devoir être recouverts de 29 pieds de terre ; 2) les jours soigneusement ménagés par les constructeurs (turcs) pour renouveler l'air des magasins et pour les éclairer, sont supprimés ; 3) la grande entrée des souterrains est bouchée par un large escalier descendant à la mer ; 4) la batterie, l'une des plus belles et des plus utiles de la Place, se trouve, sinon supprimée, du moins sans communication et sans évents pour l'évacuation de la fumée (…) ; 5) l'enceinte de la Place est changée entre la Pêcherie et la Marine sur le terrain qu'occupe maintenant la grande mosquée (de la Pêcherie), car se second édifice doit aussi être abattu et comblé à 12 pieds de hauteur environ ; 6) les accès de la Place se raccordent si peu avec les rues existantes qu'il en doit résulter de grandes démolitions et d'interminables embarras pour la circulation (…) 7) l'ancien Palais du Dey et le vaste établissement militaire de la Jénina qui en dépend, loin de se trouver démasqué par la démolition de la mosquée (Es-Sayida) et de faire partie de la place, doit être relégué dans une petite rue en arrière de 9 pieds de large.

Lemercier pense pourtant que c'est « l'édifice le plus beau, le plus solide et le plus considérable de la ville », faisant état des nombreuses fonctions et ressources militaires qu'il

[334] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, arrêté du 30 mars 1831.
[335] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, lettre de Fougeroux à Clauzel, 22 mai 1831 ; Lespès, *Alger…*, op. cit., p. 208.

abrite en plus de son architecture proprement dite : un si bel établissement « aurait peut être du être l'objet de plus de considération et mériter l'honneur de figurer sur la nouvelle place ». Si les considérations de défense militaire qui impliquent la batterie dominant le port, ou encore celles de la circulation occupent largement les arguments de Lemercier, il exprime aussi des principes d'aménagement concernant les objectifs de l'insertion du projet dans l'existant, avant de conclure en demandant la suspension de l'exécution des travaux :

> J'ajouterai à cet égard qu'il ne s'agit pas seulement d'une place de ville où l'agrément des habitans et les convenances du commerce doivent être l'unique but qu'on se propose d'atteindre (…) Il serait fâcheux de voir sacrifier toutes les considérations d'un haut intérêt militaire à *des vues chimériques d'embellissement* qui contrastent si fort avec *la misère actuelle des habitans.*[336]

Ce rapport est complété par un autre qu'il consacre à la démonstration de l'importance des magasins qui dépendent de la batterie et des dangers que leur fait courir le projet Luvini. La batterie Exmouth, dit-il, « a été très habillement tracée et fait toute la sûreté du port ». De plus, « rien n'est plus précieux, soit en temps de paix, soit en temps de guerre » que les magasins qui occupent le rez-de-chaussée de l'ensemble, de plein pied avec le port, qui abritent les approvisionnements de l'administration. Situés en contrebas de la place projeté, dans un enfoncement qui en sépare le dessus des voûtes d'une dizaine de mètres (27 pieds environ), ils sont « le réceptacle des fumiers de la ville et on commence à y jeter avec des tombereaux les décombres d'une mosquée en démolition ».

Lemercier constate aussi que ces voûtes de construction récente ont une petite épaisseur qui lui font supposer que l'objectif des Turcs était de les surmonter d'une autre rangée et que, par ailleurs, elles ne seraient jamais à même de supporter la charge du remblai prévu. « Le projet des turcs doit avoir été de recouvrir le tout d'un second étage de souterrains à l'instar de ce qui été pratiqué au Fort Neuf ». Aussi, juge-t-il que la meilleure décision à prendre,

> *serait indubitablement de construire l'étage supérieur projeté par les Turcs.* Mais la précipitation que l'on met à abattre les maisons et à entasser leurs décombres sur les souterrains paraît avoir fait renoncer à cette idée quoiqu'elle soit la meilleure. On n'a pas même cherché si quelque spéculateur en voudrait faire la dépense. L'esprit de destruction l'emporte, et on ne calcule pas tout ce qu'on perdra, annulant à la fois, avec ce qui existe, la possibilité de créer ailleurs.[337]

Après un temps de réflexion et de consultation, il adresse un courrier officiel au Général en chef, au nom du Service des fortifications, pour demander l'arrêt des travaux, ce que Berthezène ordonne le jour même à Cadet de Vaux.

> Les lois et ordonnances, écrit Lemercier, prescrivent en pareil cas de soumettre le projet au commandant du Génie pour qu'il donne son avis et obtienne l'approbation du Ministre. Cette formalité de rigueur,

[336] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, Lemercier à Berthezène (copie), 22 avril 1831 (je souligne).
[337] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, Lemercier, Rapport sur le danger dont peuvent être menacées les magasins voûtés dépendant de la Batterie Exmouth à la porte de la Pêcherie, par les amas de décombres dont on les couvre, 28 avril 1831 (je souligne).

> toutes les fois qu'il s'agit de constructions dans le rayon de servitude des Places de guerre ou de destruction des établissements militaires existants, n'ayant point été remplie, il en est résulté un projet qui ne satisfait à aucune condition, et *qui semble avoir été fait pour toute autre localité que celle où on l'applique*.

Rappelant les arguments déjà énoncés dans sa lettre du 22 avril, il demande à Berthezène de faire revoir et corriger le projet « qui porte la seule approbation du général Clauzel », en ce qui concerne les conditions relatives à la défense aussi bien que celles relatives « au respect à porter aux propriétés des habitans *dont les intérêts paraissent avoir été autant négligés que ceux du Domaine*[338] ».

Officiellement, les arguments de Lemercier sont donc spécifiquement appuyés sur les débordements du plan Luvini sur les impératifs de défense, mais quoique ceux-ci soient légitimement motivés, ils ne cachent pas une préoccupation politique qui se situe à l'opposé des objectifs de Clauzel et de ses amis "colonistes". Et il apparaît que son initiative n'est pas distincte des efforts que, dans le même temps, Berthezène déploie pour introduire des mesures législatives nouvelles, tendant réduire la spéculation et assurer la transparence des transactions immobilières.
Ancien général de l'Empire, commandant de la 1ère division du corps expéditionnaire lors de la prise d'Alger, Berthezène avait déjà été pressenti pour remplacer Bourmont, mais ses opinions républicaines et son peu d'empressement à revendiquer ce poste, l'ont placé en alternative de Clauzel, malgré une probité rapportée par de nombreux témoins.
Ses opinions politiques ne l'ont pourtant pas rapproché de la mouvance coloniale qui, rétrospectivement, ne le place nullement dans le panthéon de ses héros.

Face au dénigrement dont il fait l'objet de la part des historiens de l'école d'Alger, Ageron a jugé nécessaire de lui consacrer une thèse dans laquelle il tente de rétablir une image d'officier au comportement héroïque et désintéressé, et sa motivation dans la mise en place d'une colonisation effective, exercée dans un cadre positif et selon une vision qui aurait permis une cohabitation pacifique des musulmans et des européens[339].
Pour Ageron, Berthezène en aurait posé de réelles bases durant les quelques mois de son gouvernement, mais elles ont été conduites à l'échec par l'opposition systématique exprimée par les fonctionnaires civils et l'opinion "coloniste".

Au-delà d'une simple dispute sur le personnage du général, c'est toute la conception de l'histoire coloniale qui est également en jeu ; la réhabilitation de Berthezène, également poursuivie par Julien[340], s'inscrit dans un renversement de l'historiographie entamée dans les

[338] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, Lemercier à Berthezène, 6 mai 1831 (je souligne).
[339] Ch.-A. Ageron, *Le gouvernement du général Berthezène à Alger en 1831*, Paris, Bouchène, 2005 ; l'ouvrage principal que vise la critique d'Ageron est lui même issu de la thèse de V. Demontès, *Les préventions du Général Berthezène contre la colonisation* (1918).
[340] *Histoire de l'Algérie contemporaine*… op. cit., p. 84-86 ; il soutient contre les historiens les plus dignes de foi comme Pellissier de Reynaud que son jugement était ferme et ses décisions réfléchies et justifiées, et se demande

années 1930 à la lumière d'expériences coloniales dont le caractère est nettement plus humaniste que celles qui ont été pratiquées en Algérie.
De fait, si son gouvernement n'avait été aussi court et ses actions moins vouées à une contestation efficace, Berthezène aurait pu rentrer dans cette lignée d'hommes (Bugeaud, Napoléon III, Lyautey et De Gaulle) que retrace Jacques Frémeaux, et qui partagent le trait commun de n'avoir pas « obtenu les faveurs de la colonie européenne » dans leur volonté de placer la politique coloniale dans un équilibre répondant aux idéaux métropolitains[341].

Il convient pourtant de nuancer la portée de son action, car on peut se demander si Berthezène poursuivait réellement une politique consciente, basée sur des objectifs affirmés comme dans le cas de Bugeaud ou de Lyautey, et s'il celle-ci ne se contentait pas de réagir selon les circonstances, face aux abus que sa morale réprouvait.
Un drame familial semble avoir empêché son investissement total dans sa fonction, et, du fait peut-être de ce détachement sentimental, ou du peu de passion qu'à la différence de Clauzel, il montre dans l'engagement politique, sa position théorique est à l'opposé de celle de son prédécesseur qui, Volland l'avait noté, était venu avec des idées toutes faites.

Berthezène n'a pas nourri de plan particulier pour l'Afrique et semblait ouvert à la découverte expérimentale mettant les "natifs" au centre de sa préoccupation : « le pays, dira-t-il, était inconnu et, au lieu de consulter l'expérience pratique des habitans, on ajoute foi aux descriptions pompeuses, aux tableaux de fantaisie de certains écrivains qui n'ont jamais vu la Mitidjah, ou ne l'ont aperçue que des hauteurs d'Alger[342] ».
Pourtant, s'il ressent le caractère irréel de certaines conceptions construites en métropole, il n'en exprime pas moins la nécessité de modifier les conditions de vie dans la ville : « les rues d'Alger sont étroites et tortueuses. Dans beaucoup les faîtes des maisons se touchent. L'air y circule difficilement et l'enlèvement des immondices s'y fesait avec lenteur…[343] ».

Au moment où le projet Luvini lui est présenté, il n'en mesure probablement pas les conséquences sociales et politiques, et en approuve les modalités sans restrictions.
Il s'en expliquera dans un *mea culpa* au ministre, en invoquant ses problèmes personnels : « dans un moment où frappé du plus affreux malheur, j'étais tout entier à la plus cruelle douleur, MM. Voland et Fougeroux vinrent me trouver et me présentèrent un projet de place (…) sans examiner quels étaient ses rapports avec la ville et les fortifications de la place, en quoi j'eus tort. Mais mon excuse est dans ma position personnelle et dans le système que

---

si « la réputation d'incompétence qu'on lui a faite n'est pas due, dans une large mesure, à sa probité qui fut considérée par le *lobby* algérien, comme une incapacité à comprendre les nécessités de la colonisation » (p. 86).
[341] J. Frémeaux, "Une tradition critique sur la colonisation française de peuplement. Bugeaud, Napoléon III, Lyautey, De Gaulle" in A. Saussol, J. Zitomersky, *Colonies, territoires, sociétés, l'enjeu français*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 121-126 (Lyautey en est une exception, mais il aura peu exercé en Algérie).
[342] Berthezène, *Dix huit mois à Alger…*, op. cit., p. 170.
[343] Ibid., p. 196.

j'avais adopté de ne rien changer à ce qu'avait arrêté M. le Gal Clauzel[344] ». L'inconsistance de cette position se manifeste dans la volonté de vertu qu'il affecte de montrer aux conventions institutionnelles, alors qu'il adopte, dans le même temps, une position extrêmement critique sur l'héritage « nuisible » de son prédecseeur.
Tout au long de son commandement, Berthezène ressentira toujours l'influence et le contrôle de Clauzel dans la résistance opposée à son pouvoir, et il le voit encore dans le projet de Luvini à travers les « lettres que cet architecte reçoit de Paris » :

> cette concession de terrain dont je me repent beaucoup me paraît une spéculation de certaines gens et on a profité de ma situation pour tirer, avec ma patte, les marrons du feu. Ici tout est intrigue et le projet le plus spécieux de bien public cache au fond quelque motif d'intérêt personnel et particulier. (ibid.)

Lemercier et Berthezène se retrouvent donc dans le rejet de ce projet et, en invoquant le motif des impératifs militaires pour ordonner l'arrêt des travaux (« *il résulte que ce plan nuit aux établissements militaires, modifie les fortifications de la Place et annule un de ses principaux moyens de défenses*[345] ») ils s'en saisissent comme d'une occasion pour mettre fin à l'opération spéculative qu'ils réprouvent en exprimant leur condamnation de ce type de transformation urbaine :

> Je reconnus qu'outre les motifs légitimes de la défense de la Place, ce projet obligeait à détruire la plus grande des mosquées et la plus grande partie des rues Bab Azoun et Bab el Oued, et jetait ainsi l'Etat dans des dépenses énormes sans utilité et sans avantages. Je reconnus aussi qu'aucune des rues existantes ne venait aboutir à cette même place et que l'on avait tout sacrifié à l'idée de faire un palais pour le Gouverneur et un théâtre, bâtiments qui seuls auraient coûté plusieurs millions.[346]

Berthezène reprendra ces arguments dans son livre en mentionnant « la grande quantité de maisons qu'il fallait abattre » et le coût prohibitif des bâtiments en marbre proposés pour embellir la place, tout en déplorant la démolition de la « mosquée magnifique (Es-Sayida) monument de la piété de Hassan-Pacha[347] ».

Avec l'opération Luvini il met en cause le système d'occupation anti-social mis en place par son prédécesseur : « dans la ville, beaucoup de maisons et de boutiques, unique ressources des classes ouvrières et moyennes, avaient été abattues pour motifs d'utilité publique, mais surtout pour des embellissements projetés[348] » ; de plus, il signifie sa franche opposition en matière de gestion des biens du Domaine aux autorités civiles restées en place.
Enfin, la nomination de Luvini au poste d'architecte du gouvernement, « vraie sinécure qui coûtait 4000 francs à la France », n'a visiblement pas été de son goût, du fait d'un salaire

[344] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, Berthezène au MG, 14 juill. 1831 ; il fait allusion à la perte de sa fille au moment de sa nomination.
[345] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, Copie d'une lettre de M. le Général commandant le corps d'occupation écrite à M. le Commissaire du Roi près la municipalité (copie et notification à Luvini), 6 mai 1831 (soulignée dans le texte).
[346] Berthezène au MG, lettre citée du 14 juill. 1831
[347] Berthezène, *Dix huit mois à Alger…*, op. cit., p. 199.
[348] Ibid., p. 186.

supérieur à 3 fois celui de l'architecte de la ville alors que son travail consiste à faire fructifier, pour le compte d'intérêts privés et pour le sien, les concessions qui lui sont faites « en toute propriété ».

3-4- Le premier plan Lemercier

La décision de suspendre les travaux de la place provoque de vives réactions chez Luvini et ses protecteurs, Fougeroux et Clauzel. Au1er mai, l'architecte rédige une missive destinée à ce dernier, dans laquelle il fait recours à sa « puissante protection pour défendre l'exécution (…) d'un projet qui mérite le respect des autorités secondaires dès ce moment qu'il a été revêtu de votre signature et qu'il a eu le bonheur de vous plaire ».

La résistance de Luvini, Fougeroux et Clauzel

Il récapitule les faits, se déclarant non dupé par les prétextes avancés par Lemercier qui n'a « non seulement manifesté aucune opposition au moment de l'adoption du plan qui lui était connu, mais n'a pas fait la moindre réclamation au moment que j'ai commencé les travaux de la démolition et pendant tout le mois d'avril qu'il a été témoin de l'activité avec laquelle je poussais la destruction de la mosquée, des maisons contiguës, et de l'enlèvement des déblais que je faisais transporter dans le grand vide qui est à côté de la batterie ».

Il réfute tout autant les arguments relatifs à la solidité des voûtes destinées à supporter les gravats de la démolition, en soutenant que Lemercier est dans l'erreur, et il demande une intervention de Clauzel auprès du ministre en lui exposant le caractère précaire de sa position : « deux mots de votre part feraient tomber toutes les contrariétés (…) mon existence, ma fortune y est actuellement compromise, dix-huit mille francs déjà par moi avancés (…) m'engagent à vous supplier de vouloir bien mettre un terme prompt aux tracasseries…[349] ».

Une autre lettre adressée à Fougeroux sur un ton personnel et plus prolixe, fait état des intentions hostiles dont il est l'objet depuis le départ de ses protecteurs ; l'usage de la poudre à mine pour faire tomber le minaret de la mosquée, « au moyen de quelques pétards tout-à-fait inoffensifs », lui a été prohibé malgré son expertise prétendue en la matière, et il en est de même du prêt d'outils nécessité par une destruction manuelle : « ce n'est pas pour le gouvernement, disait-on… », faisant allusion aux officiers du Génie.
En rapportant les résultats d'une conférence tenue avec Lemercier, Volland, Cadet de Vaux et le sous-intendant militaire Guiroye, il dit s'être soumis aux injonctions du chef du Génie, eu égard au « respect que je dois à un officier supérieur revêtu des fonctions aussi importantes, ma déférence pour les conseils des trois messieurs présents à l'entretien, un esprit de docilité

[349] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, Luvini au Gal. en Chef (Clauzel), 1er mai 1831

et de condescendance que j'ai cru devoir employer dans une affaire aussi grave, malgré le tort infini qu'on fait à mes intérêts… ».

Il y accepte la compensation suggérée par Lemercier d'une concession de terrain en amont de la place, à l'opposé de la batterie, sur un nouveau plan rédigé par ses services et que l'architecte décrit comme un espace formant une place qui « ne sera plus un carré long et régulier, elle sera d'une forme *bizarre*, ni carrée ni triangulaire, l'emplacement de la mosquée ne sera plus destiné à bâtir, il fera corps de la place ».
Son incompréhension devant la transgression géométrique est aussi grande que celle qu'il éprouve à voir le plus gros de l'espace laissé libre de construction.
Il attend de Fougeroux un avis « pour conformer sa conduite d'après ce que (lui) dictera l'état des choses » et regrette le déchaînement des passions « qui s'acharnent à contrarier un plan régulier, beau et d'exécution facile[350] ».

Fougeroux prend à son tour la plume pour faire un historique de l'affaire et des motivations du contentieux avec le Génie, avant de transmettre le dossier à Clauzel. Il situe celles-ci dans la réunion de la Commission de voirie d'octobre 1830 et dans la rancœur suscitée par le rejet du plan Gallice qu'il juge « *dépourvu de raison et de bon sens, si mesquin, si bizarre,* que vous et M. Volland le répudiâtes tout d'abord ».
Il rappelle le recours à Luvini dont il énumère les références et dont le plan « tranchait des difficultés que l'auteur du premier regardait comme insurmontables, offrait un travail complet, *grand, beau et digne du nom français* ». Ce projet, ajoute-t-il, a non seulement été l'objet de l'assentiment de l'autorité, mais « reçu en quelque sorte un soutien populaire ; car les Maures eux-mêmes n'hésitèrent pas à placer des capitaux dans une entreprise qui devait avant peu transformer leur mosquée en boutiques et maisons élégantes ».
Selon lui, les difficultés éprouvées par Luvini font suite au départ de l'intendant Volland, après celui de Clauzel : « mais, à peine M. Volland fut-il éloigné qu'il se manifesta contre l'architecte et son plan une opposition (illisible) soulevée par l'amour propre blessé du corps savant, auteur du premier plan rejeté[351] ».

Outre l'incompréhension du caractère contextuel du plan présenté par le Génie, les arguments de Luvini se placent d'abord dans l'esprit commercial de l'architecte-entrepreneur qui caractérise son époque[352] ; ses investissements personnels et l'opération spéculative passent au premier plan de ses préoccupations.
Mais ceux de Fougeoux prennent une dimension nettement politique au travers des calculs financiers qui supportent sa vision argumentée de la spéculation ; selon lui, la démolition de la mosquée, propriété nationale, permettait au gouvernement de récupérer des marbres d'une

[350] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, Luvini à Fougeroux, 7 mai 1831 (je souligne).
[351] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, Fougeroux à Clauzel, 22 mai 1831 (je souligne).
[352] F. Loyer, A. Picon, "L'architecte au XIXe siècle", in L. Callebat, *Histoire de l'architecte*, Paris, Flammarion, 1998, p. 153-171.

valeur de plus de 200 000 francs, en plus de la plus-value que les nouvelles constructions apporteraient aux terrains à l'entour.

> Il (le gouvernement) obtenait donc par cette concession, des marbres précieux et une construction de 15 arcades de la place, sans le plus léger sacrifice (…) Au lieu de ces dispositions dont il est impossible de contester l'avantage pour le gouvernement, le Génie veut faire à Alger une place irrégulière, sans goût, sans art, et pour une misérable question d'amour propre, substitue des idées mesquines à vos vues élevées, sans s'inquiéter des pertes qui pourraient en résulter pour le Trésor public. [353]

Concluant sa lettre sur l'idée que le projet Luvini est un « moyen d'arracher la ville d'Alger au vandalisme qui la menace », Fougeroux fait jouer la mémoire de la Terreur, un argument qui reviendra souvent dans le discours colonial qui associe initiative privée, économie libérale et liberté.

Le dossier de cette correspondance est transmis le 27 mai suivant au ministre de la Guerre, par un Clauzel qui dénie à Berthezène le droit de remettre en cause des décisions réfléchies et motivées, même sur le plan de la défense, en jugeant « inexactes » les conclusions du Génie qu'il estime suscitées par des « arrières pensées[354] ».
Mais l'administration parisienne, restée dans l'ignorance de ces vicissitudes algéroises, mettra plusieurs semaines à réagir, prenant d'abord le soin de s'informer auprès de la direction du Génie qui fait état de la même méconnaissance[355].
Une demande d'explication sera finalement adressée, le 20 juin, à Berthezène, qui lui rappelle l'obligation d'informer officiellement le ministre de ses décisions « sous le rapport de la défense de la ville comme sous celui de l'intérêt particulier[356] », et à laquelle le général répondra par la lettre du 14 juillet déjà citée.

Les plans Luvini et Lemercier

Une conférence provoquée entre-temps par Cadet de Vaux et Guiroye est tenue avec Lemercier dans le but d'arrêter des dispositions susceptibles de satisfaire les divers intérêts. Une conciliation éventuelle, pour ce dernier, impliquait d'écarter le plan Luvini pour en imposer un autre : « les données du problème m'ont conduit à une forme qui, sans être quarrée, n'est pas moins régulière. Les conditions que je me suis imposées sont : 1) la conservation de la batterie de la pêcherie ; 2) celle de l'ancien palais du Dey qui se trouve sur la place ; 3) celle de la grande mosquée (de la Pêcherie) ; 4) le moyen de descendre en voiture à la pêcherie ; 5) la nécessité d'avoir des accès faciles par les rues de Babazoun, de la marine et de Babeloued[357] ».

---

[353] Fougeroux à Clauzel, lettre citée du 22 mai 1831.
[354] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, Clauzel au Ministre de la Guerre, 27 mai 1831.
[355] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, Bureau du Génie au Directeur du Dépôt de la Guerre et des opérations militaires, 8 juin 1831 ; Lieutenant-Général Pelet, Directeur du Dépôt de la Guerre, Rapport fait au Ministre, 17 juin 1831.
[356] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, MG à Berthezène (minute), 20 juin 1831.
[357] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, Lemercier à Berthezène, 17 juin 1831.

Les préoccupations de Lemercier sont centrées sur des objectifs de fonctionnalité, sur un plan urbanistique comme sur celui de la connexion avec le port. Mais il insiste sur le critère de la conservation de l'existant, qui est à l'opposé des objectifs de ses opposants.
Pourtant son attitude ne dérive pas d'une position théorique quelconque, d'ordre politique ou urbanistique ; c'est un positionnement pragmatique qui est aussi à l'œuvre dans l'approche de la défense de Tlemcen, vers 1835 : sa perception du Méchouar repose entièrement sur la manière dont il pourrait être réorganisé dans la perspective d'une occupation permettant de défendre la ville en même temps que de s'en défendre.

La topographie, les murailles, les arrivées d'eau, les maisons, les jardins ou les monuments sont donc analysés séparément, pour permettre ensuite de peser les arguments an faveur d'une transformation éventuelle de chacun d'eux. Constatant que les obstacles qui gênent la domination du Méchouar sur la ville sont le minaret de la grande mosquée et le retranchement du bazar, l'intervention qui s'impose est ensuite passée au filtre des objectifs politiques qu'il poursuit, en la circonstance, de ne pas heurter les convictions des populations :
« Les scrupules religieux des indigènes s'opposent à ce que le minaret soit abattu ; mais il convient du moins de baisser la face du bazar qui regarde le Méchouar[358] ».
De la même manière, il n'hésite pas, si la nécessité de son service le demande, à demander la réquisition de mosquées comme l'a noté Lespès, mais sans en faire un principe d'action.

Aussi, les caractéristiques particulières de son plan algérois se déduisent d'une comparaison avec celui de Luvini qui se place d'emblée dans la perspective d'une création prestigieuse destinée à asseoir une image de la colonie face aux partisans de son abandon, à attirer les capitaux en créant de la plus-value au centre de la ville, et à ouvrir ce « forum » tant désiré par la population européenne.
La conception de Luvini tient compte de la critique précédente du plan Gallice, en mettant en valeur les données opposées à la *mesquinerie*, la *bizarrerie*, et la *bâtardise* de cet espace, selon l'expression que Lespès utilisera un siècle plus tard pour qualifier toute la ville.
Ainsi, s'attache-t-elle prioritairement à éviter tout écart au goût et à l'harmonie du modèle académique dans sa forme générale comme dans le traitement de ses façades.

De forme rectangulaire, ses proportions sont proches du forum gréco-romain conçu comme unité autonome, bordé d'éléments rapportés qui rejettent dans l'arrière-plan les composantes de la ville dont l'existence devient aléatoire, hormis l'ouverture sur la mer domestiquée par la géométrie ininterrompue des arcades. Deux édifices (palais du gouverneur et théâtre) dominent l'axe longitudinal de ce forum et font office de temples contrôlant la vie publique en symbolisant la représentation des divinités de la pensée coloniale : l'Etat et la civilisation.
Le renversement d'optique sur l'espace de la ville, opéré par l'imposition de cette géométrie parfaite sur un tissu qu'elle ignore sciemment, correspond nettement à la différence des attitudes caractéristiques de Berthezène et de Clauzel.

[358] CAOM F 80 / 1671, Analyse d'un rapport du Colonel de Génie Lemercier sur la défense de Tlemcen, s.d.

Au pragmatisme du premier s'oppose la recherche d'imposition d'un système de l'autre et, architecturalement, l'espace de Luvini est justement perçu par Lemercier comme étant « fait pour toute autre localité que celle où on l'applique ».
Les critiques que celui-ci profère dans ses rapports se fondent, au point de vue fonctionnel, sur la difficulté du raccordement de cette figure parfaite à un existant géométriquement récalcitrant, d'autant que l'axe principal de ce plan est calé sur le rivage et le front de mer plutôt que sur les directions suggérées par la rue Bab-el-Oued, le palais de la Jénina, et l'orientation générale du tissu.

Avec le recul, il apparaît que le projet Luvini se place dans une géométrie liée au rivage et au port, correspondant au futur projet du front de mer et contredisant la trame du tissu du quartier de la Marine qui ne survira pas à ce mouvement directionnel. (**Fig. 11**)
Une indifférence implacable au tissu et aux structures économiques et défensives de la ville, condamnant ses monuments religieux pour les remplacer par des édifices représentatifs de l'idéologie coloniale, en font un manifeste dont l'image ne manquera pas de resurgir dans les propositions ultérieures de transformation de la ville, visant à sa "régularisation" idéale.
Aussi, son rejet par Lemercier et Berthezène est nécessairement perçu comme un acte anti-national dont les conséquences retentiront sur le devenir de ces deux personnages.

Le plan que Lemercier (**Fig. 14 a**) substitue aux deux précédents, revient sur les fondamentaux de la proposition de Gallice, réactivant la forme pentagonale en s'alignant sur la Jénina qui s'ouvre sur la place, en ayant soin de ne pas se soumettre au feu de la critique stylistique et à l'anathème de la « bizarrerie ».
Choquante à l'époque pour les tenants du classicisme, cette forme finira par imposer son caractère incontournable à la fin de la décennie ; mais son pourtour est, cette fois, constitué de bâtiments neufs qui dissimulent l'existant, à l'exception du palais de la Jénina dont Lemercier prévoit une reprise en sous-œuvre pour faire y passer des arcades en rez-de-chaussée, ainsi que l'érection d'un clocher en son centre, pourvu d'une horloge.

Les associations de stylistique « bizarre » sont réduites au minimum, malgré la conservation de ce bâtiment et de la mosquée de la Pêcherie qui fera l'objet d'un camouflage dans un projet futur. Je n'ai malheureusement pas trouvé de documents d'archives concernant l'élévation des façades de ce projet, ni de celles de Luvini.
Les propositions ultérieures de Lemercier qui feront suite aux réactions du nouvel ingénieur des Ponts et Chaussées, permettent de donner une idée de l'effet architectural visé, mais j'insisterai auparavant sur l'aspect fonctionnel qui dicte ses motivations, attestés par les documents (coupes et dessins de détails) relatifs aux souterrains de la place (**Fig. 14 b, c, d**).

Alors que Luvini escamote les éléments d'infrastructure qui dénatureraient le caractère idéal de son projet, et alors qu'il ne prévoit l'accès au port qu'à travers une rampe-escalier centrée sur l'axe transversal de la place, Lemercier y investit une grande part de son étude.

La préoccupation fonctionnelle se lit clairement dans l'attention portée aux circulations entre la place et le port qui prévoit l'installation de rampes véhiculaires à pente réduite, coupées par un pont-levis à caractère défensif, l'accès à la batterie et la sauvegarde des magasins du sous-sol dont l'extension future retardera d'autant plus l'achèvement des travaux en surface. Cette conception se retrouvera plus tard dans le projet du front de mer, par opposition à l'"urbanisme d'alignement" pratiqué dans la partie plane de la ville.

-4 – L'OFFENSIVE LIBERALE ET LA RESISTANCE MILITAIRE

En plus des options qu'il prend vis-à-vis de l'embellissement de la ville, Clauzel avait, à peine arrivé à Alger, adopté l'arrêté de séquestre des biens turcs au profit du Domaine public, première entorse aux engagements pris par Bourmont à la capitulation.
C'est là l'une des premières « improvisations » tentée par Clauzel, mais qui s'inscrit dans un programme clairement préétabli ; Julien remarque, en effet, que « dans tous les domaines, le général prit des mesures qui annonçaient ses desseins de coloniser[359] ».

Cette décision, comme les suivantes, se situe dans la perspective libérale qui dégage le nouveau gouvernement de la politique suivie par l'Ancien Régime et ouvre le champ de l'initiative individuelle en déplaçant le centre de gravité de la puissance étatique depuis la hiérarchie de la structure militaire et aristocratique au champ économique que la nouvelle colonie ouvre aux classes moyennes.
Clauzel a beau être une « homme du XVIIIe siècle, incapable de concevoir un autre régime que l'Exclusif », il ne s'en accommode pas moins de l'entourage d'une société civile dont les fonctionnaires sont recruté pour une part parmi les anciens colons de Saint-Domingue, et dont le mot d'ordre favori est celui qu'il décline dans ses écrits : « coloniser c'est s'enrichir[360] ».

4-1- La politique foncière

Pour résumer la teneur de ses décisions en termes de foncier et d'immobilier, après la réquisition des biens turcs, il faut mentionner les arrêtés concernant la prohibition de l'aliénation des immeubles du Domaine, le paiement des indemnités d'expropriation des maisons et immeubles démolis, la création du théâtre et de la ferme-modèle, la nomination de l'architecte voyer et celle de deux commissaires-priseurs, et enfin, l'affectation au Domaine des biens religieux et des corporations, une décision souvent discutée et commentée.

La décision d'indemniser les propriétés urbaines à démolir pour réaliser les plans d'embellissement de la ville est décidée le 26 octobre, au moment où il rejette le plan Gallice pour faire appel à Luvini. Elle prévoit que les habitants concernés seront « indemnisés au prorata de la valeur locative » de leurs locaux et que les immeubles tombés dans le Domaine seraient « spécialement affectés à ces indemnités », instaurant un registre de réclamations sans y imposer de date limite[361] ».

---

[359] *Histoire de l'Algérie contemporaine*, op. cit., p. 76.
[360] Cité par Ch.-R. Ageron, *Le gouvernement du général Berthezène…*, op. cit., p. 55 ; parmi les anciens colons ruinés de Saint-Domingue, Ageron parle du Commissaire du Roi à la municipalité Cadet de Vaux, familier de Clauzel, et dont il avait fait le directeur de ses propriétés.
[361] *Collection des actes du gouvernement…*, op. cit., p. 27.

Deux semaines plus tard, un autre arrêté interdit d'aliéner ces immeubles « soit à titre de vente, soit à titre de concession à temps ou à perpétuité », ne laissant de possibilité qu'à la conclusion d'affermage de terrains ou de location ne dépassant pas le terme des trois ans. Non seulement il exclut la possibilité de l'indemnisation, mais il empêche aussi le Domaine d'acquérir les moyens d'y répondre sur un plan financier.
Par ailleurs, au moment où Luvini présente son plan (1er février), - et là encore la coïncidence des dates ne peut être que frappante -, un arrêté qui fait suite à celui du 26 octobre sur les indemnisations, est pris pour le compléter, fixant un délai d'un mois à compter de sa publication aux éventuels propriétaires pour « produire leurs titres de propriété devant les muphtis et le cadi assemblés en commission », en précisant qu'aucune réclamation ne sera reçue passé ce délai « à moins d'une décision spéciale du général en chef[362] ».
Cette curieuse manière d'instaurer la loi est certainement destinée à écarter autant que possible les réclamants tout en laissant la porte ouverte à des opérations qui n'en portent pas nécessairement le cachet.
Toujours est-il que, à la suite de la mise en place de cette batterie législative, les propriétaires lésés ne seront indemnisés qu'avec les quelques miettes que pourra lâcher l'intendant Pichon en se plaignant de la gestion opaque de cette affaire :

Il y avait un obstacle plus sérieux : c'était la base et le taux de l'indemnité. Un arrêté du général Clauzel avait affecté spécialement tous les biens domaniaux à l'indemnité des démolitions, et ordonné des états de réclamations. Le cadi (…) avait présenté des états de loyers au taux antérieur à notre arrivée, ce qui était d'une grande modération. Je n'ai pas pu, jusqu'en juin, avoir les états arrêtés avant mon arrivée et savoir si, et comment, ces loyers avaient été capitalisés. J'ai fait payer quelques a-compte, et tout est resté sur le pied d'une simple promesse.[363]

C'est en juin 1832 que Pichon quitte Alger sans avoir pu accéder aux registres du Domaine durant les six mois de son activité. Cette opacité avait déjà été expérimentée par le successeur de Clauzel qui ne bénéficiait d'aucune information sur la question, mais voyait aussi ses décisions rester lettre morte pour tout ce qui concernait le secteur civil. Le boycott de Berthezène n'était pas seulement provoqué par une réaction à son attitude anti-coloniste ou à ses positions, - et sa volte-face -, relatives à l'approbation du plan Luvini ; il en est lui même, en quelque sorte, un initiateur puisque, selon Ageron, il déclare ne pas vouloir donner suite aux arrêtés de Clauzel, concernant les séquestres des biens turcs et ceux des fondations religieuses, ouvrant ainsi le rapport de force qui mettra fin à son commandement[364].

Or, les indignations morales de Berthezène pèsent de peu de poids face à une opinion générale clairement favorable à une colonisation qui assurerait le prestige national, et face à la menace de l'ennemi anglais dont l'action néfaste est redoutée plus que toute autre chose.

---

[362] Ibid., p. 77-78
[363] *Alger sous la domination française*…, op. cit., p. 265.
[364] *Le gouvernement du général Berthezène*…, op. cit., p. 47 ; Ageron note que, sur la table des *Actes du gouvernement*, il serait porté une annotation face à l'arrêté de séquestre des propriétés des Turcs selon laquelle il est regardé : « comme non avenu puisqu'elles sont garanties par la capitulation ».

Le ministre auprès duquel il se plaint de la question des expropriations et du séquestre des biens turcs, lui répond que Clauzel et Volland avaient déjà mentionné la « convenance » des indemnités et lui propose de rédiger un mémoire sur les « moyens praticables » d'y répondre. Quant au séquestre des biens turcs, il souligne le caractère provisoire de la mesure : « elle n'a d'autre objet que d'empêcher des compagnies anglaises d'acheter à vil prix ces possessions, et de s'emparer de cette manière du pays ou au moins d'y exercer une influence nuisible à la France[365] ».

Berthezène veut néanmoins reprendre la vente des terrains et des immeubles en constatant que « beaucoup de personnes se présentent pour acheter (…) jusqu'à présent, il n'en a été cédé, et à titre onéreux, qu'à un architecte, chargé de la construction du Lazaret et de démolir la grande mosquée…[366] ». Il s'agit de Luvini qui avait été également chargé par Clauzel de la construction du bâtiment de la Santé sur les quais du port, dont Berthezène poursuivra la réalisation suivant la forme prototypique du temple romain[367] (**Fig. 44**).

La décision de prohiber les ventes domaniales était motivée par le désir de Clauzel de constituer un monopole des transactions immobilières auquel Berthezène tente de mettre fin, obtenant, pour ce faire, l'autorisation du ministre de la Guerre qui recommande l'adjudication publique : « vous pouvez mettre en vente les terrains vacants en vous concertant toutefois avec le Directeur des Domaines et l'Inspecteur des Finances[368] ».

Mais, les relations conflictuelles du Général avec les fonctionnaires des finances et de la municipalité, rendent ces tentatives vaines et le seul moyen que Berthezène trouve pour exercer son contrôle sur une partie des biens du Domaine, aura été de concéder au Génie, par un arrêté du 26 novembre 1831, la charge de la gestion de tous les immeubles affectés aux militaires. L'intérêt particulier de cet arrêté tient dans ses considérants qui laissent entendre que beaucoup de ces immeubles sont volontairement laissés à l'abandon de manière à en provoquer la ruine et la démolition :

> il résulte que : les maisons de la rue du Rempart déjà réparées par le Génie sont journellement dévastées par les colons qui habitent aux environs et que plusieurs de ces maisons sont entièrement en ruines (…) que d'autres occupées militairement dans le voisinage de la Cassebah et du Rempart sont dans un état de caducité, qu'il devient dangereux de les habiter et que si cet état se prolonge encore, on ne pourra tirer de ces maisons aucun parti, soit pour le logement des troupes et des colons, soit pour la vente lorsqu'on sera décidé à la faire… [369]

Au vu des propositions architecturales faites pour la place du Gouvernement, la politique d'abandon et de destruction de ces maisons prend tout son sens, car, aux yeux des

[365] SHAT 1 H / 8, MG minute de la lettre à Berthezène, 5 juin 1831.
[366] SHAT 1 H / 8, Berthezène au MG, 18 juin 1831
[367] SHAT 1 H / 6, arrêté du 11 janv. 1831, (Clauzel), supplément au crédit ouvert pour 1831.
[368] SHAT 1 H / 8, MG à Berthezène, 12 juill. 1831.
[369] SHAT 1 H / 10, arrête (Berthezène) du 26 nov. 1831.

spéculateurs, il est évident que le terrain acquière encore plus de prix que l'immobilier dont le caractère architectural est tenu pour *bizarre* et dévalorisant.
Aussi, l'arrêté de Berthezène spécifie que tous la bâtiments occupés militairement, que ce soit pour le service ou pour le logement, « restent affectés à leurs destinations actuelles et dans les attributions du génie militaire à qui elles sont concédées et qui est en charge de leur conservation, réparation et entretien ».
C'est sans doute là aussi une des sources de la rancœur que la mémoire coloniale éprouvera tout au long du siècle vis-à-vis du Génie militaire, mais pour le moment, le général prendra encore un autre arrêté dans lequel il invoque, en s'appuyant sur les instructions ministérielles, la nécessité de vendre

> les propriétés domaniales qui en seront susceptibles, en commençant par celles dont l'entretien est onéreux et le produit insignifiant, par le motif que loin de profiter à l'Etat, la possession de ces biens est très certainement dans ses mains une charge très onéreuse, et qu'il est très intéressé à s'en défaire promptement, qu'ils dépérissent rapidement faute d'un entretien convenable, que rentrés dans la circulation, ils donneront par les droits sur les transactions, un revenu supérieur à celui que l'Etat en retire comme propriétaire ; qu'en économie politique, l'Etat ne peut ni posséder ni administrer avec avantage…[370]

A cet effet, l'arrêté décrète qu'une commission formée de six membres (les officiers Danlion et Lemercier, le sous-intendant militaire Guiroye, le directeur des Domaines Girardin, le maire Cadet de Vaux et l'architecte voyer Melchion) procèdera au recensement de ces propriétés et statuera sur chacune d'entre elles.

Or, à ce moment, le sort du général est déjà celé et le travail de cette commission n'aura pas de suites immédiates. Par contre, l'arrêté précédent concédant au Génie la gestion des biens occupés par l'armée ne reste pas sans effets et son importance est indiquée par la réaction de l'Inspecteur des finances Fougeroux qui rédige une protestation invoquant des faits inexacts et des motifs non fondés, « car pas une des maisons dont il s'agit n'appartient au Domaine » ; il suggère plutôt de « désigner de préférence les maisons appartenant à la Mecque et Médine, aux mosquées et divers autres services, immeubles qui ne supportent aucune charge publique, mais on affecte de les exclure de la mesure dont est menacée le Domaine sur lequel doit retomber tout le poids des logements militaires[371] ».

Avec le manque de diplomatie qui le caractérise, Berthezène lui répond que la discussion pourrait très bien trouver un point final dans sa considération supérieure des intérêts de l'Etat, mais qu'il consent néanmoins à s'expliquer, « malgré le ton peu convenable » qui règne dans la lettre de l'intendant, le priant de s'en « abstenir une autre fois ».
Remettant en cause la légitimité des services civils qui devraient se soumettre aux injonctions du ministère de la Guerre, il fait état du caractère rebelle de son correspondant : « il est fâcheux de vous le rappeler ; une opposition systématique, une délation continuelle qui

[370] SHAT 1 H / 10, arrête (Berthezène) du 12 déc. 1831.
[371] SHAT 1 H / 10, Fougeroux à Berthezène, 5 déc. 1831 (datée par erreur du 5 nov.).

équivaut à un refus (…) Après un tel refus, pouvais-je vous consulter encore sur les affaires du Domaine ? évidemment, c'est impossible ».
Récapitulant ensuite les arguments pour la vente et l'intérêt à confier la garde des immeubles à des officiers « tous élèves de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole spéciale de Metz », il révèle incidemment les visées de son interlocuteur :

Si ces immeubles, au lieu d'être confiés, dans le principe, à des *agens subalternes* improvisés à Alger, sans antécédents dans les Domaines, avaient été remis au Génie, pensez-vous qu'avec son esprit d'ordre et les moyens en personnel et en matériel qu'il a de pourvoir à leur entretien et à leurs réparations, il y aurait à présent des centaines de maisons tellement en ruine que vous déclarez vous-même qu'il est *impossible de les réparer et qu'elles ne peuvent être vendues que comme matériaux et non plus comme immeubles ?*[372]

Il s'avise même de lui démontrer que ses décisions destinées à préserver les maisons de la ruine « préviennent autant que possible de nouvelles constructions toujours très-lentes et très-coûteuses » alors que l'intérêt de Fougeroux semble aller plutôt à la construction neuve.
On a déjà vu que l'état particulier de ces maisons, pour la plupart situées le long des remparts de la ville, avait été provoqué par la décision de Denniée de les faire occuper militairement, et on a observé également l'état dans lequel l'intendant Pichon les a trouvées. Il ne fait donc pas de doute que la politique poursuivie par l'administration civile consistait à les laisser se dégrader pour ensuite les démolir et les reconstruire selon une procédure qui permettait d'ouvrir de nouveaux terrains pour la spéculation et, par la même, d'accélérer la métamorphose de la ville.
L'opposition de Berthezène à cette politique est néanmoins conduite avec une maladresse et un mépris pour les agents du service civil qui ne peuvent le conduire qu'à l'échec et qui justifient l'opinion de Julien qui le tient pour un « vieux soldat, peu intelligent et médiocrement cultivé, brutal mais honnête quoique avare ». Et, la poursuite des principes conformes à ses convictions ne l'a nullement poussé à se protéger de ses contrecoups éventuels[373].

4-2- Le recours aux Ponts et Chaussées.

Avec l'envoi d'un rapport sur les travaux de consolidation du môle et des ouvrages exécutés sur le port par l'ingénieur des Ponts et Chaussées Charles Noël, mis à la disposition de la Marine, Berthezène conçoit de faire la demande au ministre d'un deuxième ingénieur pour les travaux urbains et routiers, car, dit-il, « tout y est à créer dans cette partie ; ayez la bonté, je vous prie, d'ordonner qu'un employé de ce corps se rende sur les lieux pour y étudier les

[372] SHAT 1 H / 10, Berthezène à Fougeroux, 12 déc. 1831 (souligné dans le texte).
[373] C'est une opinion qui étonne Jeannine Verdes-Leroux qui remarque que son action renforce la démonstration de Julien ; ceci n'empêche cependant pas cela et son rappel confirme cette opinion. Cf. *Les Français d'Algérie de 1830 à aujourd'hui. Une page d'histoire déchirée*, Paris, Fayard, 2001, p. 130.

localités et proposer au Gouvernement ce qu'il aura jugé de convenable. Il ne faut pas oublier qu'une grande route est un grand moyen de civilisation[374] ».
La liaison entre la création des Ponts et Chaussées et l'importance économique des routes remonte historiquement à l'âge classique et la nécessité d'ouvrir celles-ci pour la colonisation devait nécessairement impliquer l'appel à ce corps[375].
Mais, compte tenu de ses rapports avec la municipalité et de sa méfiance chronique pour « l'élément civil », on ne peut exclure que cette inspiration lui soit peut-être venue avec l'idée de contrebalancer, par le biais d'un corps de l'Etat, la haute main que les autorités civiles avaient, avec les deux architectes, sur l'aménagement de la ville.

Nomination de l'ingénieur Prus

Sa demande est transmise, dans les mêmes termes et sans qu'il y soit fait d'objection, au ministre du Commerce et des Travaux Publics[376] qui, en accord avec le directeur des Ponts et Chaussées, Bérard, désigne Jean-Charles Prus, ancien élève à l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole des Ponts et Chaussées, doté d'une grande expérience de terrain et des colonies puisqu'il a exercé au Sénégal et en Martinique.
C'est une nomination que l'intéressé accueille sans grand enthousiasme, jugeant « ses intérêts fortement froissés, puisqu'il y a plus de 40 ingénieurs en chef moins anciens que moi[377] ». L'ancienneté dispense, en effet, les ingénieurs de ce voyage redouté, et on verra que cette tradition contribue à affaiblir considérablement les capacités du service algérien qui ne sera constitué que de jeunes recrues.

Prus entre en contact avec le ministère de la Guerre et, dès le 28 juillet, estimant sans doute que cette nomination lui ouvre le droit à des exigences particulières, il exprime les conditions dans lesquelles il conçoit l'engagement de son travail « pour rendre immédiatement des services d'une grande importance pour la Colonie », et la conception de ses attributions :

> Pour que le Directeur des Ponts et Chaussées puisse présenter des résultats satisfaisants de sa gestion, il est de toute nécessité qu'il ait des relations directes avec le premier chef de l'établissement et qu'il n'ait avec l'administration militaire ou civile que des rapports analogues à ceux qui existent entre l'intendance militaire et les Directeurs des fortifications. Toute autre disposition ferait naître des entraves et compromettrait gravement la marche du service. Vous reconnaîtrez sans doute, M. le Ministre, qu'il convient de laisser aux ingénieurs la responsabilité de leurs actes et qu'il convient en même temps de leur laisser une grande latitude dans l'accomplissement de leur devoir. [378]

Ayant ainsi fixé le degré de responsabilité auquel il entend se situer, Prus énumère les postes du personnel qu'il estime nécessaire pour organiser le service algérien : deux ingénieurs

---

[374] SHAT 1 H / 8, Berthezène au MG, 21 juin 1831.
[375] Cf. A. Picon, *L'invention de l'ingénieur moderne. L'Ecole des Ponts et Chaussées 1747-1851*, Paris, Presses de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées, 1992, p. 39 sq. et 338 sq.
[376] SHAT 1 H / 8, MG, minute de la lettre au Comte d'Argout, MCTP, 12 juillet 1831.
[377] CAOM F 80 / 1447, Prus au MG, 28 juill. 1831.
[378] Ibid., dossier de lettres portant sur les attributions et organisation de la DPC à Alger, les allocations des ingénieurs et conducteurs, et les formulaires de comptabilité.

ordinaires, pour les travaux hydrauliques (il garderait Noël, si celui-ci souhaite demeurer en place) et pour les travaux routiers et urbains ; deux conducteurs de travaux attachés à ces ingénieurs, l'architecte voyer de la ville (Melchion) pouvant aussi assumer ce rôle. Prus rédige également des notes jointes à cette lettre, dans lesquelles il précise les allocations réclamées pour les ingénieurs et les conducteurs, accompagnées d'une copie de la circulaire rédigée en 1814 par le ministre de la Guerre de l'époque, le Comte Daru, concernant les grades des ingénieurs qui sont employés dans l'armée, ainsi que des demandes de formulaires de comptabilité et d'objets divers.

Outre qu'il exige que cette demande de collaborateurs soit satisfaite et il tient donc à fixer lui-même leurs traitements respectifs, et pour calculer les indemnités qu'il entend percevoir, en même temps que ses futurs subordonnés, il se réfère au barème des émoluments du personnel militaire dans les colonies et dresse un tableau qui récapitule, pour chacun, les appointements, indemnités de logement et d'ameublement, dépenses de bureau, rations de fourrage et frais de tournées, ainsi que les indemnités de privation des frais départementaux et des ports de commerce, le tout étant référé aux circulaires qui régissent la profession[379].

Pour avoir satisfaction, il demande enfin à être reçu par le ministre, dans une note adressée à celui-ci par un collaborateur, ses revendications sont ainsi résumées : « Il avait 16 000 francs en Martinique. Il demande à être traité à tous égards comme le serait un colonel du Génie, commandant de cette arme à Alger. Les mêmes rations de vivres et de fourrage et plus de 3000 francs de frais de tournée ». Rien n'indique que le ministère ait reçu l'ingénieur, mais il répond favorablement à la question des traitements[380], permettant à Prus de soumettre au colonel Prétot, chef de bureau au Dépôt général de la Guerre, les noms des candidats qu'il entend recruter, alors que le directeur Bérard des Ponts et Chaussées lui fait savoir qu'aucun autre ingénieur ne sera nommé à Alger à l'exception des conducteurs[381].

Prus écartera l'éventualité d'utiliser l'architecte Melchion qu'il finit par « réserver exclusivement pour le service de la voirie » et prévoit en conséquence un conducteur supplémentaire[382], qui s'avérera être le futur chef du Service des bâtiments civils, Pierre-Auguste Guiauchain, dont le statut de dessinateur est assimilé aux conducteurs de 2ème classe. Il proposera en plus deux secrétaires et la direction des Ponts et Chaussées lui adjoindra quatre conducteurs, Meiffret et Ubaud, de 2ème classe, qui avaient travaillé sous ses ordres dans le Antilles, et Marie et Dupont, de 3ème classe. Aussi, au début du mois d'août, le ministre peut prévenir Berthezène de la nomination de Prus et de ses collaborateurs et lui transmettre les instructions qu'il avait dictées la veille à l'ingénieur :

[379] CAOM F 80 / 1447, copie de la circulaire écrite par le Ministre directeur de l'administration de la Guerre à MM. les commissaires ordonnateurs des divisions militaires, 13 mars 1814 (rédigée de la main de Prus).
[380] CAOM F 80 / 1447, Lieut. Général Pelet, Directeur du Dépôt de la Guerre, rapport au Ministre, 5 août 1831.
[381] CAOM F 80 / 1447, Bérard, Directeur des PC au MG, 11 aout 1831.
[382] CAOM F 80 / 1447, Prus au colonel Préteau (sic), 2 août 1831.

> Vous serez sous (l)es ordres immédiats (du général). Vos rapport avec l'Intendant seront analogues à ceux des ingénieurs en chef des départements avec le Préfet. Vos attributions comprendront la construction des routes, des ponts et ouvrages hydrauliques, bâtiments civils, et en général l'exécution de tous les travaux civils et maritimes dont la dépense serait supportée par l'Etat ou par la Colonie. Vos opérations seront concertées avec le Génie militaire toutes les fois qu'il y aura lieu. Un règlement déterminera sur ces premières bases les détails du service (…) concerté entre vous et l'intendant (il) sera soumis à l'approbation du Général commandant du corps d'occupation. Vous pourrez correspondre avec la direction des Ponts et Chaussées sous le rapport des intérêts généraux de l'art. Vous me rendrez des comptes directs de vos opérations, indépendamment de ceux que vous ferez au Général commandant, de manière à me tenir au courant de tout ce que vos travaux, vos projets ou vos observations pourront avoir d'important.[383]

Ainsi renforcé dans l'idée d'une certaine indépendance vis-à-vis des autorités locales, Prus arrive Alger en septembre, quelques semaines avant le retour à l'ordre du jour de la question de la place du Gouvernement.
Le plan Lemercier avait été soumis à l'avis du Comité des fortifications, approuvé et adopté par le ministre qui demandait à ce que les travaux soient repris et « poussés avec vigueur » sur les nouvelles bases[384], tout en recommandant toutefois de n'imposer ce plan à la ville qu'en ce qui concerne les servitudes militaires, le tracé et les pentes de la place et des rues, « l'organisation des bâtisses et leur forme extérieure devant être laissée entièrement à la disposition des architectes[385] ».
Pour se conformer à la recommandations d'ouvrir une conférence entre tous les intervenants concernés, Berthezène s'empresse de suggérer de réunir, le 19 novembre, Prus, Lemercier, Cadet de Vaux, et Luvini, en escomptant d'exercer une pression sur ce dernier : « Il est temps que M. Luvini s'explique et déclare s'il entend ou non profiter de la concession qui lui a été faite[386] ».

Le parti pris pour les « civils »
Or, dès le lendemain, Prus lui oppose une fin de non recevoir en suggérant de surseoir à l'exécution des ordres du ministre, faisant allusion à un conflit entre autorité militaire et autorité civile, et remettant en cause les décisions prises en faveur du Génie.
Les termes de cette lettre qui n'a pas été conservée, peuvent être déduits de la réponse de Bethezène qui y voit un engagement de l'ingénieur aux côtés des intérêts des « civils » : « cette affaire a été commencée bien longtemps avant qu'il ne fut question de votre arrivée ici et conséquemment vos attributions et vos droits ne se trouvent lésés en aucune manière », lui dit-il en insistant sur la latitude laissée aux architectes d'organiser les bâtiments et leur forme extérieure alors que personne ne peut contester au Génie « *le droit ni le devoir* de s'occuper de ce qui est relatif à la défense de la ville ».

[383] CAOM F 80 / 1447, MG, minute de la lettre à Prus, 7 août 1831 et à Berthezène, 8 août 1831.
[384] CAOM 1N / 3, Berthezène à l'Intendant Bondurand, 11 et 14 nov. 1831 (annotées par Bondurand : envoi le 12 et 15 nov. à Prus et à Cadet de Vaux).
[385] CAOM 1N / 3, MG à Berthezène, approbation du projet de place publique à Alger, 28 oct. 1831.
[386] CAOM 1N / 3, lettre citée du 14 nov.

Mais il n'ignore pas que c'est la dimension idéologique de son conflit avec les fonctionnaires civils qui provoque la réaction de l'ingénieur :

> Dans le délai que vous me proposez, je n'y vois que la suite d'un système de délation (auquel assurément vous êtes bien étranger mais auquel on veut vous associer tout de même sans vous en douter), système qui tend à remettre tout en question, à tout entraver, et à tout frapper d'inertie (…) Les détails que vous ignoriez vous prouveront que tout ce qu'on vous a dit est bien loin de la vérité et vous porteront peut-être à penser qu'on veut vous rendre l'instrument de certains projets qu'on n'avoue pas.

Cette tentative d'amadouer l'ingénieur en lui présentant le sombre tableau des intrigues locales, est suivie du recours à la référence à l'autorité ministérielle, « militaire, je ne connais que l'obéissance », pour le sommer de participer à la conférence : « je vous ai désigné pour en faire partie, c'est incontestablement dans vos attributions, et j'aime à penser que vous vous rendrez au poste où vous êtes appelé[387] ».
Prus ne démord pourtant pas de sa position d'abstention et il reprend la plume pour en expliquer les motifs :

> Je commence par déclarer que je repousse toute espèce de participation à des projets d'opposition systématique. Je ne suis et ne veux être l'homme d'aucun parti. Le motif qui m'a conduit à Alger est l'ambition d'attacher mon nom à des constructions de quelque importance ; ainsi je ne dois pas être disposé à chercher à entraver la marche de l'administration et au contraire, si mes vœux étaient exaucés, la Colonie d'Alger aujourd'hui si restreinte, prendrait bientôt un accroissement considérable.

Il ne conteste pas les droits du Génie militaire, mais il estime que la marche des opérations n'a pas été conforme aux ordonnances en vigueur, dans la consultation de la Commission mixte des Travaux Publics, notamment. Il avoue néanmoins, et par-delà de cet accroc à la légalité, que son opposition à la décision du ministre réside dans « l'irrégularité du tracé (de la place) et la suppression facultative des galeries », en laissant entendre qu'il revendique le droit de redessiner lui-même les plans de la place, car, dit-il, encore,

> cette irrégularité n'est point une conséquence nécessaire des considérations alléguées en faveur de la défense. On peut, en ayant égard à ces considérations, modifier le tracé de cinquante manières et comme il n'y a pas eu de commencement d'exécution, il entre incontestablement dans mes attributions de proposer le modifications qui me paraissent nécessaires.

À l'appui de cette affirmation, il cite l'exemple des départements dans lesquels un ingénieur placé dans l'obligation d'exécuter le projet de son prédécesseur, lors d'un remplacement, « est toujours admis à présenter une demande de changement ».
Il brandit ensuite à la menace de départ en citant une correspondance adressée au Lieutenant-général Pelet, faisant état de sa soumission à exécuter du mieux possible un tracé défectueux, si la poursuite du projet en l'état est maintenue. Mais le refus de l'entendre « sur ce

[387] SHAT 1 H / 10, Dossier des lettres échangées avec Prus et envoyées par Berthezène au MG, le 18 nov. 1831.

point capital de (s)on service » que constitue la question des galeries, rendrait impossible son séjour à Alger et il se verrait contraint à solliciter son rappel.

> L'établissement de galeries en avant du rez-de-chaussée des maisons est tout-à-fait approprié au climat. Dans un pays où l'on a toujours à se préserver du soleil ou de la pluie, des galeries doivent être établies sur la première place publique du chef lieu, et le gouvernement a autant le droit d'imposer cette condition aux propriétaires d'une place à Alger, qu'à ceux de la rue de Rivoli à Paris.

Le retard que prendraient les travaux, et qu'il estime à deux mois au plus, lui semble de moindre importance face à l'exécution d'un tracé défectueux ; aussi, son absence à cette conférence se justifie-t-elle par la « fausse position » dans laquelle le refus d'accueillir sa demande de délai le trouve placé. En tout état de cause, il envisage également de prendre un congé maladie et, sentant sa santé faiblir, il n'exclut pas un prochain départ pour France[388].

Il y a peine à croire que les arguments architecturaux de Prus soient réellement à l'origine de sa rébellion contre Berthezène, d'autant que les questions qu'il soulève, notamment celle de la généralisation des galeries au pied des immeubles, qui jouera un rôle non négligeable dans l'histoire urbaine de la ville, sont résolues par la liberté de conception laissée aux architectes. Cet épisode est cependant symptomatique de la manière dont certains éléments formels de l'architecture ou de l'art en général, peuvent se substituer à des questions d'ordre idéologique dont la formulation reste indicible. Les arcades d'Alger sont donc entrées dans la ritournelle coloniale à travers ce processus de substitution qui leur a donné un statut particulier, lié à la recherche de la définition d'un espace cherchant ses formules.

Le Général ne s'est certainement pas trompé en supposant que Prus s'était laissé influencer par l'entourage de la municipalité algéroise, contribuant à affaiblir sa position déjà compromise par les rumeurs de son remplacement prochain.
Compte tenu des motivations et des ambitions nourries par l'ingénieur dans son aventure algéroise, il faut supposer que cette influence a trouvé un terrain favorable dans la traditionnelle rivalité de corps entre ingénieurs militaires et civils, que Prus semble avoir largement investi en revendiquant l'équivalence du rang de colonel qui le met sur un pied d'égalité avec Lemercier.
Ses jugements sur le projet de ce dernier ne sont donc pas exempts des arrière-pensées nourries au sentiment de « l'inutilité presque absolue du Génie militaire », et arborées par les anciens pensionnaires de l'Ecole[389]. Et, si l'on ajoute à cela un autre sentiment de solidarité avec la société civile, qui n'est sans doute pas insensible au discrédit dont jouissait l'armée sous la Restauration[390], on peut s'expliquer la rapidité avec laquelle Prus a choisi son camp dans son insertion algéroise.

[388] Ibid., copie de la lettre du 17 nov. 1831.
[389] A. Picon, *L'invention de l'ingénieur moderne…*, op. cit., p. 215.
[390] Cf. R. Girardet, *La Société militaire de 1815 à nos jours*, op. cit.

Quoi qu'il en soit, il s'inscrit en faux contre un projet dont la multiplication des critiques, l'irrégularité du tracé, l'absence d'arcades, l'illégalité de la décision, indiquent bien une opposition de principe plutôt que de fait. Berthezène n'a donc d'autre choix que d'ordonner la tenue de la conférence en l'absence de Prus et de Luvini, également excusé pour raison de santé, en désignant l'architecte Melchion pour les remplacer[391].
Le procès-verbal de cette réunion dressé par Guiroye, reprend toutes les conclusions du plan du Génie tel qu'il a été adopté par les autorités parisiennes et prescrit de matérialiser le tracé de la future place, de mettre en adjudication les terrains à bâtir et le deuxième étage des voûtes à construire, et de fournir au Génie les moyens financiers pour réaliser les opérations dont l'exécution lui revient, rampes du port, pont-levis, soutènements des magasins et de la batterie.
Le rôle de Luvini est laissé en suspens en raison de son absence, et c'est Melchion qui est désigné pour entamer, en collaboration avec le Génie, les premières opérations de délimitation et d'ouverture d'adjudications[392].

4-3- Le rappel de Berthezène

Le jour même, Berthezène adresse sa missive au ministre, accompagnée de la correspondance échangée avec Prus, en récapitulant leurs arguments respectifs. Son leitmotiv est la cabale qui, lui semble-t-il, préside à toutes les tracasseries dont il est victime : « je n'ai vu dans (la) demande (de Prus) que la suite de ce système de délation qui paralyse tout, et frappe tout d'inertie, système dont M. Fougeroux a donné l'exemple ».
C'est au nom de l'autorité que la condamnation de l'ingénieur est faite, mais en avouant du même coup l'absence de cette autorité dans son gouvernement : « Si tout le monde se croit le droit de ne faire que ce qui lui convient, l'anarchie sera complète. Vous observerez, je vous prie, que sa réponse m'était connue six jours d'avance ; elle avait été fastueusement proclamée dans une maison tierce et par un tiers[393] ».
Ces quelques mots, plus encore que le reste, montrent la faiblesse du général et l'état de défi constant auquel il est soumis ; son impuissance, clairement apparue dans les affaires liées à la gestion des propriétés et biens du Domaine, est ainsi confirmée dans ses rapports avec les corps de l'Etat. Ses jours à Alger sont désormais comptés, et sur cette même lettre, le ministre appose l'annotation de son départ prochain : « faire écrire à ce sujet au duc de Rovigo pour qu'il fasse connaître les suites à y donner ».

Bien que son remplacement ne sera effectif qu'à la fin de décembre, il était déjà décidé depuis plusieurs semaines. Dans une lettre au général Pelet, Berthezène dit avoir connaissance « depuis longtemps, par les journaux », du fait qu'il lui était donné un successeur et qu'il n'avait nul désir d'en arrêter l'exécution. Mais il estime que son devoir de soldat et de citoyen

[391] CAOM 1N / 3, Berthezène à l'Intendant Bondurand, 18 nov. 1831 ; Bondurand à Cadet de Vaux, même date.
[392] CAOM 1N / 3 & SHAT 1 H / 10, PV de la conférence tenue le 19 novembre 1831.
[393] SHAT 1 H / 10, Berthezène au MG, 18 nov. 1831.

le pousse néanmoins à éclairer le gouvernement sur la situation locale en insistant sur l'importance de connaître les forces en place :

> il me restait un devoir à remplir, celui de faire parvenir au Gouvernement la vérité sur ces contrées et de dissiper les ténèbres dont l'intrigue et l'intérêt personnel cherchent à l'envelopper (…) il est instant que le Conseil soit bien convaincu qu'il est ici une sorte de gouvernement occulte dont le chef et le centre sont à Paris. Ses agents vous sont connus ; les emplois lucratifs et élevés qu'ils occupent leur donnent le moyen de paralyser toutes les mesures de l'administration et même l'exécution des ordres du gouvernement. Leurs intrigues et leurs menées sont fort actives et fort étendues ; ils n'ont qu'un but auquel ils veulent arriver *per fas et nefas*. Vous le connaissez comme moi, le retour de M. C…[394]

M. C… c'est bien sûr Clauzel porté entre-temps à la dignité de maréchal et qui n'a pas renoncé à revenir à Alger où il investi pour son compte personnel, dans la colonisation agricole et dans l'immobilier.
Membre de la Chambre des députés, Clauzel s'active à Paris et demande au ministre de la Guerre une carte des environs d'Alger pour en proposer un plan à ses collègues députés[395] ; il publie des observations sur son commandement à Alger qui donne les clés de sa vision : « J'entrevis dans (la) formation (d'un corps de naturels du pays), une des causes qui devaient produire peu à peu une espèce de fusion entre les Indigènes et les Européens, et conduire les premiers à une participation à nos usages, à notre manière de vivre, à nos habitudes d'hygiène dont ils ne devaient pas tarder à reconnaître la supériorité ; et enfin, comme conséquence toute simple, malgré la différence de religion, produire plus de sympathie[396] ».
Ce résumé de ce qui deviendra la politique de l'assimilation explique les choix architecturaux préconisés dans le recours à Luvini, politique qu'il poursuit depuis Paris, dans la défense de ses protégés, autant pour l'affaire de la place du Gouvernement que pour celle du théâtre qu'il a aussi initié.

C'est dans la presse que semble s'exercer sa plus grande influence et Ageron assigne à celle-ci un bon nombre d'articles qui éreintent Berthezène dont le droit de réponse est peu respecté. *Le Sémaphore* marseillais publie nombre d'articles de correspondants algérois anonymes et hostiles, alors que *Le Constitutionnel* ignore sa réponse du 20 novembre ou n'en fait mention que deux mois plus tard, le 22 janvier, lorsqu'il est déjà remplacé.
Mais la maladresse de celui ne l'aide nullement face à la verve de son rival : l'assignation à Clauzel de la responsabilité de la décision de commencer les travaux de la place d'Armes

> valut à son auteur, dira Ageron, une réponse cinglante du maréchal reproduite par la totalité des journaux parisiens. Clauzel y prenait avec superbe ses responsabilités : « Quant à la place d'Armes commencée par M. le Maréchal de Bourmont, elle a été agrandie et embellie par moi et je prends l'occasion de dire que c'est à tort que *vos ennemis* vous ont imputé la démolition de la mosquée qui gênait les travaux. Cette

[394] SHAT 1 H / 10, Berthezène au Gal Pelet, 9 déc. 1831 ; cf. Ageron, *Le gouvernement…*, op. cit., p. 239.
[395] SHAT 1 H / 10, Clauzel au MG, 9 nov. 1831.
[396] *Observations du gal Clauzel sur quelques actes de son commandement à Alger*, Paris, Dénain, 1831, p. 35.

> démolition a été ordonnée par moi après y avoir fait consentir les chefs de la religion mahométane et au besoin je l'aurais fait sans leur consentement vu la nécessité ».[397]

Après une année d'occupation, la " volonté de puissance" coloniale s'est constituée en opinion qui place les principes moraux de Berthezène sur un plan tout à fait marginal. En réponse à une plainte exprimée au sous-intendant Barrachin sur ses ennemis, celui-ci lui adresse un mémoire confidentiel qui est un véritable manifeste de réalisme politique. Les historiens ont qualifié ce personnage d'obscur, qui n'a joué, semble-t-il, aucun rôle particulier et Ageron reproduit des extraits de ce mémoire qui donnent une idée de la vision avec laquelle Berthezène et sa politique sont perçus de la société civile algéroise, en laissant entendre néanmoins, le peu d'estime dont son auteur jouissait dans l'administration[398].

Peut-être parce que ses propos frôlent le cynisme le plus choquant, le contenu de ce mémoire n'est-il pris que comme l'expression du « souffle des haines suscitées par Berthezène », même si sa lecture semble avoir déterminé Soult et Pelet, au ministère de la Guerre, à lâcher le général[399]. Pourtant, la franchise des propos transmis par ce document est peut-être l'illustration la plus convaincante de ce que M. Foucault a, dans le « grand jeu de l'histoire », appelé le micro-pouvoir :

> c'est à qui s'emparera des règles, qui prendra la place de ceux qui les utilisent, qui se déguisera pour les pervertir, les utiliser à contresens et les retourner contre ceux qui les avaient imposées ; qui, s'introduisant dans le complexe appareil, le fera fonctionner de telle sorte que les dominateurs se trouveront dominés par leurs propres règles.[400]

Barrachin résume l'état d'esprit des Européens et des fonctionnaires qui gravitent dans la sphère gouvernementale en mettant l'accent sur l'anonymat du Sujet qui parle : « les opinions que j'émets sont les opinions communiquées en conversation par toutes les divisions de la société sans désignation de personne » ; il consacre un préambule de plusieurs pages à expliciter ce point qui peut sembler une justification de cette démarche peu commune, mais qui insiste particulièrement sur le fait qu'il n'est que l'interprète d'un discours, d'une "formation discursive" dira-t-on, dont il pourrait partager la croyance, mais qui est surtout destinée à laisser entendre qu'elle est largement partagée :

> toutes mes citations doivent rester sous l'anonyme, je ne les personnifie en moi que pour plus de facilité, et puisque je vous ai dit ailleurs que je ne partageais pas votre sentiment sur votre manière d'opérer en diverses circonstances et envers les différentes classes ou catégories d'individus, c'est assez vous dire, qu'en beaucoup de cas, je m'identifie à ce que je dis.

---

[397] Ageron, *Le gouvernement…*, op. cit., p. 232-233, 236-237 (souligné dans le texte).
[398] Ibid., p. 230-232 ; Ageron note qu'il est mal jugé par Boyer, commandant d'Oran, qui le qualifie de « triste administrateur ».
[399] Ibid., p. 79-80.
[400] "Nietzsche, la généalogie, l'histoire" in *Hommage à Jean Hyppolite*, Paris PUF, 1971, réédité in *Dits et écrits I*, op. cit., p. 1013-1014.

Même s'il confirme qu'une cabale est bien dirigée contre le général (« quoique l'on reconnut généralement votre intégrité, la malignité ne s'en exerçait pas moins contre vous »), il lui fait comprendre que sa personne privée n'est nullement en cause, et l'opinion n'a pour lui que « des sentiments d'estime et de respect ».
Mais dès qu'il s'agit de politique, « Oh ! alors la scène change : il est impossible de concentrer plus d'antipathies ! ». Evidemment, ce désamour provient de sa politique vis-à-vis de la « matière mouvante » que constitue la population indigène :

> Je dis matière car pour nous elle ne peut être considérée autrement que comme du fer du plomb, du bois, de l'argent, si vous voulez. Non que je veuille qu'on la détruise, mais qui, eu égard aux Français nos compatriotes, ne doit être employée que pour notre utilité, notre satisfaction et notre prospérité dans le pays.

Ajoutant qu'il considérait le refoulement de cette "matière" par la population européenne comme le seul mode de colonisation praticable et compatible avec l'idéal de patrie plutôt qu'à celui de « culte de toutes les autres nations d'Afrique », il justifie ainsi le désaveu complet de la politique de Berthezène et l'opposition sourdement active qu'il rencontre :

> On est mécontent, on gémit et on attend en espérant (…) un changement (…) plus rigoureux contre les gens du pays. Vous devez ici avoir deux monnaies, deux poids, deux mesures, les uns pour nos compatriotes, les autres pour les gens de ce pays ; les uns réglés par le libéralisme, les autres par l'arbitraire. Eh ! que voit-on ? le contraire ! ! ! On dépense du libéralisme avec des sauvages qui le regardent comme une faiblesse, une impuissance (ne cherchez pas d'autres idées, il n'en ont pas même les rudimens) et on en est avare avec des Européens, des Français !
> Toute la mansuétude ici est pour les indigènes (…) Vous avez tiré de l'abjection des individus qui n'auront jamais d'autre pensée que celle de vous trahir. A-t-on jamais vu deux peuples faire fusion ! Où est l'histoire qui en donne une preuve ? Ces hommes habitués à ramper sous les Turcs, élèvent maintenant une rivalité insolente avec les Français (…)
> Sommes-nous donc venus ici pour faire le bonheur de ces animaux ? [401]

La question du nationalisme surgit clairement au devant de la scène et Tzvetan Todorov en remarquera plus spécifiquement les effets chez Tocqueville qui en fait un principe conducteur du colonialisme, victime comme Bugeaud de la propension à donner priorité au principe de réalité face à la morale[402]. Karl Popper s'indignera de l'émergence de ce principe nationaliste qu'il qualifie d' « idée folle » issue de la philosophie du XVIIIe siècle et des guerres napoléoniennes, et qui vient contrecarrer ou freiner le progrès d'une raison classique surtout fondée sur le clash des civilisations[403].

Ce principe exige de la fondation l'idée de Nation face à l'Autre, et la progression crescendo dans la caractérisation des "Indigènes" depuis la « matière mouvante » jusqu'à l' « animal » montre clairement comment ce processus se cristallise ; elle montre en même temps la colère

[401] SHAT 1 H / 9, Barrachin, mémoire confidentiel à Berthezène, 5 sept. 1831.
[402] Introduction à A. de Tocqueville, *De la colonie en Algérie*, Bruxelles, Editions Complexe, 1988, p. 9-34.
[403] "On Culture Clash", in *In Search of a Better World*, London, Routledge, 1994, p. 121.

et la violence retenue qui animent Barrachin, et à travers lui, l'opinion qu'il représente, face à l'incompréhension de ce principe de réalité.

Les jugements et les qualificatifs qui désignent l'"Indigène" sont évidemment chargés de mépris, mais si l'on se tourne encore vers Foucault pour resituer le rôle de l'animalité pour l'homme de cette époque, il semble laisser entendre que c'est le sentiment nouveau de la mort qui déclenche cette association : la mort, « de toutes parts, l'assiège ; bien plus, elle le menace aussi de l'intérieur (…) Ramenant sa plus secrète essence du végétal à l'animal, la vie quitte l'espace de l'ordre, et redevient sauvage. Elle se révèle meurtrière dans ce même mouvement qui la voue à la mort ».
Dans le contexte colonial, cette mort qui rode de toutes parts est d'autant plus présente, sous la menace de l'"indigène-animal" qui en épouse les traits, ou des maladies qui « menacent de l'intérieur » et se répandent en fléaux, qu'elle sera l'un des thèmes que Gautier viendra y explorer une quinzaine d'années plus tard.

> Par rapport à la vie, les êtres ne sont que des figures transitoires et l'être qu'ils maintiennent, pendant l'épisode de leur existence, n'est rien de plus que leur présomption, leur volonté de subsister. Si bien que, pour la connaissance, l'être des choses est illusion, voile qu'il faut déchirer pour retrouver la violence muette et invisible qui les dévore dans la nuit. L'ontologie de l'anéantissement des êtres vaut donc comme critique de la connaissance…[404]

Dans cette critique de la connaissance, l'idée de civilisation ne pèse plus très lourd face à l'intérêt de la conservation et du pouvoir. Et l'incertitude qu'elle fait peser sur la vie, implique la pratique de la certitude de la puissance et de la domination. C'est ce que Barrachin laisse clairement entendre à Berthezène à propos des travaux urbains par exemple : « mais qui voit ces travaux ? sont-ce les colons qui ne l'occupent que de leurs affaires ? est-ce par la place qui reste dans le même encombrement et n'avance pas ? »
Plus important, lui semble-t-il, est l'attachement qu'il faut montrer à l'idée coloniale, à la défense de l'esprit communautaire qui œuvre pour la conservation du pays : « d'un autre côté, et voici des bruits de ville qui ne cessent pas, ne voit-on pas le général en chef ne faire aucun frais d'installation, de représentation, ne pas même faire venir d'argenterie pour le service de sa table, ce que tout le monde remarque. Ne le voit-on pas s'isoler comme quelqu'un qui ne veut pas lier des relations qu'il quittera bientôt ? »

Au lieu d'ouvrir leur porte à des "Indigènes" que, partout, il n'entend « désigner que par des imprécations de mépris », Berthezène et sa femme devraient se lier et recevoir des compatriotes ; bref, il devraient afficher au grand jour leur appartenance et leur insertion au corps et au courant de pensée de ceux qui n'aspirent ardemment qu'à la décision justifiant leur présence en Afrique, la mise en jeu de leurs vies et de leurs intérêts, la colonisation.
C'est à ce prix que les antipathies s évanouiraient et que l'homme public rejoindrait l'homme privé dans l'estime de la société européenne.

---

[404] *Les mots et les choses*, op. cit., p. 290-291.

Dans l'esprit de Barrachin, l'affabilité et la sympathie dont le général est si avare à l'égard de cette société pourraient transformer le cours des choses s'il daignait l'afficher : « nous ne sommes pas encore républicains, nous aimons les formes monarchiques ; une petite cour, il la faut ». Mais, ce n'est pas seulement pour les questions de cour que Barrachin demande un esprit anti-républicain ; tous les idéaux sous lesquels le système de gouvernement du Général voudrait se placer tombent sous le feu de la critique la plus violente : « Je veux donc que l'on fasse des grands travaux, des routes, des casernes, des villages fortifiés, mais non avec les deniers des contribuables de France ».

Prenant exemple sur les guerres européennes où les vaincus étaient razziés, réquisitionnés, spoliés, il suggère d'appliquer la même punition aux Africains qui n'attendent que la moindre occasion pour trahir la confiance accordée. Le but recherché, il ne le cache pas, est leur départ pour faire de la place. Aussi, toutes les composantes de la ritournelle civilisatrice et assimilatrice s'envolent en éclats devant l'impuissance à réaliser le programme colonial dont la référence au libéralisme est particulièrement significative.
Cet appel à l'expression d'une "sympathie" dans une forme de "partialité" assumée par Barrachin, prend singulièrement la forme de ce que Deleuze discerne chez Hume, et qui s'oppose pour lui à la transcendance du "tout" :

> *Tous les éléments de la moralité (sympathies) sont donnés naturellement, mais sont impuissants par eux-mêmes à constituer un monde moral*. Les partialités, les intérêts particuliers ne peuvent pas se totaliser naturellement, puisqu'ils s'excluent. Un tout ne peut qu'être inventé, comme la seule invention possible est celle d'un tout (…) Le problème moral est celui du schématisme, c'est à dire de l'acte par lequel on réfère les intérêts naturels à la catégorie *politique* de l'ensemble ou de la totalité, qui n'est pas donnée dans la nature.[405]

De la même façon que la pensée nomade est liée à une vision de la "race" qu'il faut cependant dissocier de toute connotation raciste, le caractère « inquiétant et dangereux » de ces concepts lui font dire que tout se passe « comme si chaque effort et chaque création se confrontaient à une infamie possible[406] ». Et c'est bien dans ce champ de manœuvre étroit que s'effectue la colonisation, entre un ensemble de "touts" qu'imposent l'histoire (le nationalisme, la morale, la civilisation) et des sympathies qu'il s'agit d'*étendre* : « le problème moral et social, ajoute encore Deleuze, consiste à passer des sympathies réelles qui s'excluent à un tout réel qui inclut les sympathies elles-mêmes[407] ».
Dans la lettre que Barrachin adresse, cette fois, au ministre de la Guerre, il explique les raisons de l'opposition que rencontre le général au sein même de son administration :

> Quelques-uns des agents du gouvernement qui ont acquis des propriétés à tel ou tel prix ne voyant pas marcher l'affaire s'agitent, accusent (…) et ayant plus ou moins trempés dans des intrigues financières grandes ou petites sous une administration qui y trouvait aussi son compte, ne voyant pas dans le général

[405] G. Deleuze, *Empirisme et subjectivité*, Paris, PUF, 1953, p. 28 (souligné dans le texte).
[406] *Mille plateaux*, op. cit., p. 470.
[407] *Empirisme et subjectivité*, op. cit., p. 27.

> Berthezène une main facile, le considèrent comme un obstacle, par conséquent comme un ennemi de la colonisation.[408]

Symbolisant le type même du despote malgré ses aspirations républicaines, obstacle à la réalisation du programme libéral, la personne de Berthezène devient le prétexte colonial pour donner libre court à l'expression des sentiments voilés sous les principes dont on voulait parer les entreprises de la volonté.
La notion de liberté, conquête des temps modernes, qui, pour Benjamin Constant, demande une indépendance parfaite des citoyens « sur tout ce qui touche à leurs occupations, à leurs entreprises, à leur sphère d'activité, à leurs fantaisies », est conçue, avant toute chose, à partir du rejet du gouvernement absolu, quel qu'il fût, qu'il soit calqué sur celui de l'Ancien Régime ou sur celui de la Terreur.
Mais, cette conquête ne va pas sans quelques sacrifices des principes que le progrès rend inévitable : « lorsqu'on considère d'une manière un peu générale la marche de l'espèce humaine, on voit que, dans le mouvement progressif, tout a servi, et que les abus d'aujourd'hui étaient les besoins d'hier. Ces abus ont eu leur temps utile[409] ».

Dans cette logique de progrès, la liberté moderne s'oppose aux conceptions que la Révolution se faisait de la cité antique et du modèle gréco-romain, puisque ces peuples antiques qui « soumettaient les individus à une juridiction sociale presque illimitée » méconnaissaient cette idée même de liberté.
Si l'on considère que cette logique implique la permanence de la hiérarchie sociale qui s'exprime clairement dans le discours précédent, il est d'autant plus clair qu'il ne saurait être question, pour des "Indigènes" dont la menace est synonyme d'un retour de l'animalité, de partager des principes de même hauteur, ou encore moins d'envisager une quelconque fusion.
Aussi, devant l'incapacité historique de ces "sauvages" à comprendre le libéralisme, Barrachin demande la mise au jour de l'action volontaire non encombrée de principes déplacés :

> La marche que nous suivons est vicieuse, nous faisons ici une quintessence de l'égalité que les naturels ne comprennent pas et qui entrave tout. Et comme nous ne pouvons arriver à une meilleure direction que par quelques exactions plus ou moins adoucies, ou plus tôt ou plus tard on prolongera, pire le mal sera.[410]

[408] Ibid., lettre datée du 9 sept. 1831.
[409] "Pensées détachées", *Le Mercure de France*, 24 mai 1817, cité par P. Bénichou, *Le temps des prophètes. Doctrines de l'âge romantique* (1977), in *Romantismes français* I, Paris, Quarto/Gallimard, 2004, p. 460.
[410] SHAT 1 H / 9, Barrachin au MG, lettre citée.

Chapitre II

L'OFFENSIVE SPECULATIVE

-5 –PONTS ET CHAUSSEES ET TRAVAUX PUBLICS

Un embarras évident du Gouvernement français se lit dans la succession des nominations algéroises et dans celles, quasi-simultanées et particulières, du baron Pichon, en tant que premier Intendant civil, et du duc de Rovigo en tant que Commandant en chef en remplacement de Berthezène. Gabriel Esquer examine les circonstances du rapprochement colonial des deux personnages qu'il attribue aux difficultés de politique intérieure que rencontre Casimir Périer et qui provoquent la création de l'intendance civile algéroise. Mais il s'étonne surtout de leur réunion, malgré un passé commun qui ne plaide nullement en sa faveur. Né en 1771, Pichon qui a connu les anciennes colonies pendant les révoltes de Saint-Domingue, en garde un souvenir qui influera fortement sur ses conceptions algéroises. Sa sensibilité était très proche, en cette matière, de celle de Berthezène et on ne peut s'empêcher de penser que son choix aurait été judicieux s'il s'était accordé à un calendrier politiquement et psychologiquement plus adapté.

Après son mariage avec la fille de l'architecte Brongniart, il devient consul de France aux Etats-Unis où, entre autres tâches, dont la vente de la Louisiane, il est chargé d'empêcher le mariage du frère de l'Empereur, Jérôme Bonaparte, avec une Américaine. Son échec à mener cette tâche à bien aurait, semble-t-il, provoqué sa disgrâce auprès de Napoléon, mais ce pourrait être aussi le fait de s'être livré au poète Esménard qui rapporte ses propos à Paris et provoque sa destitution.
Or, ce poète était un protégé du duc de Rovigo qui l'aurait fait admettre à l'Académie française avant qu'il ne se suicide, un an plus tard. Aussi, en plus d'une divergence de points de vue sur la question coloniale qui « suffisait à faire présager de perpétuels conflits », l'association à Alger « du protecteur et de la victime de l'espion poète Esménard ne laisse pas

d'être ironique. L'un représentait l'esprit libéral ennemi du césarisme et persécuté par lui ; l'autre incarnait le despotisme napoléonien dans ses procédés les plus discutables[411] ».

Les qualificatifs destinés à Rovigo sont loin d'être usurpés, et, quant à ses méthodes héritées de ses expériences avec la police impériale, certains parlent de « police terrifiante[412] » et d'un « mépris des garanties légales et de la vie humaine » appuyé sur « la certitude que l'autorité ne peut être efficace si elle ne s'appuie sur des démonstrations de force[413] ».
Cependant, l'ironie de la situation n'aurait été réellement complète que si, en temps que remplaçant du prétendu ennemi des libertés coloniales Berthezène, il eût assumé aussi ce rôle aux yeux des colonistes libéraux, ce qui ne fut nullement le cas. Son despotisme, essentiellement dirigé contre les "Indigènes", était bienvenu dans la mesure où il correspondait au programme de refoulement souhaité par ceux dont Barrachin se faisait le porte-parole, corrigeant les "préventions" de Berthezène vis-à-vis de la propriété, et assumant l'occupation de la mosquée Ketchaoua et les profanations de cimetières en tant qu'exemples bien connus de son action[414].

5-1- Le gouvernement de Rovigo

Un véritable rapport de force s'établit entre Pichon et Rovigo que celui-ci ne manque pas de rappeler, à toute occasion, au ministre de la Guerre. Dès l'arrivée de l'Intendant civil à Alger, il lui expose les motifs d'un futur désaccord en déclarant que s'il s'efforcerait d'éviter tout sujet de collision parce que sa préoccupation était dans « la belle part de gloire à recueillir en faisant prospérer la colonie », il ne laisserait pas porter atteinte à la « considération qui est due au titre dont (il est) revêtu et qui a besoin d'être entière pour que ce pouvoir ne soit pas nul aux yeux de ces peuples qui n'en n'ont jamais connu d'autre » ; ses craintes résident dans la possibilité de perdre ou de diviser un pouvoir qu'il voit comme seul à même d'en imposer aux Arabes qui auront besoin d'un siècle de civilisation pour les assimiler à la France :

> Voyez vous-même ce qui pourrait arriver ici s'il s'élevait un pouvoir rival du mien qui prétendit diviser son action exécutive en agissant indépendamment de moi et peut-être encore en me refusant de prêter main forte (…) assurément, je ne me laisserai pas tomber dans cette position. [415]

Rovigo tient donc à rester seul maître à bord et son différent préalable avec Pichon encourage certainement ses préventions contre une issue nécessairement conflictuelle, qui ne manquera pas de se produire. Leurs rapports sont marqués par une détestation que les conflits de gestion administrative ne font qu'alimenter, mais dont le caractère hystérique transparaît dans les descriptions qu'il en donne lui-même ; il y prie le ministre de ne pas s'inquiéter des collisions

[411] G. Esquer, "Les débuts de l'administration civile à Alger. Le personnel", *Revue africaine* 56 (285-286), 2e & 3e trim. 1912, p. 304, 317.
[412] M. Gény, *Victor Poirel, 1804-1881*, Nancy, multigr., 1970, p. 17.
[413] Ch. A. Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine…*, op. cit., p. 88.
[414] Ibid., p. 90.

qui l'opposent à Pichon et qui « ne seront jamais que des enfantillages », en lui relatant une prise de bec qui se termine par un « rire aux éclats de tant d'humeur pour si peu de chose » ; mais la bonne humeur ne l'empêche pas de continuer à revendiquer un pouvoir non partagé pour lequel il n'hésitera pas à accuser son rival d'être sous l'influence des Anglais[416].
Il y a peut-être un réflexe policier dans cette suspicion paranoïaque que Rovigo ne cesse d'exercer sur toute la population algéroise réunie, car il dit ressentir autour de lui des prétentions tendant « à me diriger et à m'apprendre pour la besogne dont je suis chargé. Je veux parler des lisières que chacun croit pouvoir m'imposer ; cela s'étend du grand au petit. Chez les uns, c'est de la censure, chez les autres de la critique, et chez certains des conseils[417] ».

Il ne supporte visiblement pas la manifestation de tous ces "micro-pouvoirs" et déclare devoir s'affranchir de toutes les entraves pour empêcher la « foule de jeunes gens qui ne doutent de rien, qui sapent, qui frondent » de détruire la considération du gouvernement. Mais, convaincu que « jamais caractère n'a été mieux fait pour les conspirations que celui des peuples orientaux », ce sont les « menées subversives » des "Indigènes" qui l'inquiètent le plus et s'il « couvre le pays d'émissaires », il cherche encore à en organiser plus étroitement la surveillance à travers des dispositifs de contrôle disciplinaire.
Ce semble être une véritable obsession puisqu'il dit « rêver, depuis plusieurs mois, à créer des moyens naturels de les réunir entre eux et loin des regards des Européens qu'ils ne veulent pas hanter, à une très minime exception près ». Ces moyens naturels, il les imagine sous la forme d'un casino dont l'entrée leur serait exclusivement réservée en se défendant de la confusion avec l'idée de former un tripot, assurant le ministre que jamais il ne permettrait l'ouverture de ce genre d'établissement :

> J'espère réussir parce qu'il y a ici quelques Maures de bonne compagnie qui ont voyagé en Europe et je compte me servir d'eux pour les engager à se former un casino exclusivement pour eux et dans lequel il me sera facile de jeter un observateur et même au besoin un insinuateur de leur nation (…)
> Mes frondeurs de toute espèce croient apercevoir dans mon projet de casino (…) la formation d'un tripot de jeux dont je ne veux point permettre l'établissement pour les Européens et que je ne laisserait point former à Alger…

Les interprétations malveillantes ne tardent pas à circuler dans Alger et, il y est bientôt question d'une commande de roulette alors que les bruits courent sur le caractère spéculatif de l'entreprise, obligeant Rovigo à mettre fin à l'expérience au bout de quelques semaines :

> Il me deviendrait impossible de rien faire ici, au milieu de ces intrigailleries qui veulent me pénétrer, me diriger ou critiquer ce que je fais et je ne puis rien faire par eux. Je crains plus leurs indiscrétions que

[415] Rovigo au MG, 30 janv. 1832, in G. Esquer (éd.), *Correspondance du duc de Rovigo (1831-1833)* vol. I, Alger, Adolphe Jourdan, 1914, p. 162-163.
[416] Ibid., lettres du 5 et du 27 mars 1832, vol. I, p. 303-306, 354-359.
[417] Ibid., lettre du 15 sept. 1832, vol. II, p. 105-109.

> toutes les finesses des Arabes. Je vous assure que toutes vos affaires avec la guerre et la droite de la Chambre ne sont pas pire que cela.[418]

L'expérience qu'il fait des contre-pouvoirs algérois n'est cependant pas la seule raison qui lui fait renoncer à son casino ; comme on peut le supposer, le succès de cet établissement aura été quasiment nul puisque, dit-il, « personne n'y va ».
Il réalise en effet que, paradoxalement, le fait d'en limiter l'accès aux seuls "Indigènes" en constitue justement le handicap qui fait s'écrouler toute sa théorie : « En voyant les Européens exclus de cette maison, ils paraissent avoir conçus l'idée qu'on voulait les isoler pour leur jouer quelque tour, et peut-être se défaire d'eux (…) je suis porté à croire que cela est encore trop loin de leurs mœurs[419] ».
Cette tentative de contrôle de la population à travers l'institution pour le moins insolite d'un casino, et son lamentable échec, situent nettement le personnage dont les idéaux semblent se limiter aux degrés de discipline et de surveillance qu'il est à même d'instaurer, et dont les actions consistent à vérifier la réalité des vertus que les Arabes semblent vouloir lui opposer, car la justification de son projet s'appuie aussi sur une interrogation de type psychologique :

> Ces peuples accoutumés dès l'enfance à la dissimulation de l'abaissement ont pour nous une répugnance que le temps lui-même aura beaucoup de peine à vaincre. Quand ils sont obligés de paraître devant nous, leur attitude est toute d'observation, et en général, leurs démarches sont calculées pour ne rien laisser apercevoir de ce qui est le fond de leur pensée. Entre eux, ils sont confiants parce qu'étant, à peu de choses près, élevés de la même manière, ils sont dans la même ignorance et ils ont les mêmes mœurs, les mêmes défauts et les mêmes vices. A côté de cela on trouve beaucoup d'esprit naturel et de pénétration. Elevés dans la mollesse et étrangers à toutes les distractions, leurs passions naturelles ont exercé chez eux tout leur empire.[420]

Le réflexe de la comparaison avec l'Arabe, du jaugeage de la véracité de ce qu'il semble montrer de vertu ou de sa capacité à résister ou à succomber à l'appât du gain prend, au delà de cet aspect un peu dérisoire, une dimension importante dans la constitution de la culture coloniale, dans la mesure où la sensibilité romantique et orientaliste se construit, comme on le verra, à partir d'une recherche des vertus supposées être toujours présentes chez ces peuples proches des "anciens", une croyance que les théoriciens de la colonie s'attacheront à combattre de plus en plus fortement.
On ne peut prétendre que Rovigo soit de ceux-là, mais il semble clair que son discours s'inspire abondamment de la vulgate coloniale.

L'ouverture des routes extérieures

Dans les mémoires qu'il publie sur son passage dans l'administration algéroise, le baron Pichon note que Rovigo donne ordre à l'Intendant militaire Bondurand d'ouvrir les routes qui devaient relier Alger à ses environs avant de les poursuivre plus avant ; cet ordre donné à la

[418] Ibid., lettre du 28 nov. 1832, vol. II, p. 301-303.
[419] Ibid., lettre du 3 nov. 1832, vol. II, p. 232-233.
[420] Ibid., lettre citée du 15 sept. 1832, vol. II, p. 107.

veille de son débarquement à Alger, sont promptement exécutés et dès le 20 janvier 1832, deux cent ouvriers auraient déjà été mis à l'ouvrage.
Ce n'est qu'en avril, voyant « la demande croissante de la part de l'ingénieur civil, qui pendant mes cinq mois d'administration, a absorbé la moitié de mes ordonnancements » que Pichon éprouve une inquiétude qui le pousse à découvrir alors que ce travail est une improvisation : « point d'arrêté consacrant les directions, les largeurs, les nivellements, et évaluant les dépenses ; on travaillait quant aux fonds seulement, sur un projet de budget envoyé à Paris, mais non approuvé ».

Il y a là encore, à la manière de Clauzel, les signes de poursuite de la politique du fait accompli déguisée sous le costume de l'urgence que récuse Pichon : « il n'y avait aucun motif d'urgence (…) pourquoi M. de Rovigo s'en est-il mêlé ?[421] ».
Mais, à la différence de Clauzel, cette politique est moins destinée à provoquer un décision finale en faveur de la colonisation qu'à faire reconnaître son pouvoir personnel, face à l'administration de l'Intendant civil. Car, si Rovigo « jeta les hauts cris sur ce qu'ils présentaient d'excessifs », ces travaux constituaient pourtant, à l'aube de son commandement, le moyen d'exprimer sa détermination à poursuivre la politique coloniale, et la présence tout nouvelle du Service des Ponts et Chaussées offrait l'opportunité de mettre en œuvre le fameux précepte relatif à la « route comme meilleur moyen de civilisation ».

Le motif de la ritournelle revient encore à l'esprit, dans la mesure où ce commandement s'engage dans le sens du mouvement général, et la ville étant déjà investie dans sa métamorphose, le cercle s'ouvre pour « s'élancer, risquer une improvisation au fil d'une chansonnette » ; la sortie s'organise pour investir le territoire, déplacer l'attention des problématiques placées sur les intérêts de la spéculation urbaine et commerciale vers celles de la colonisation des terres alentours.
Berthezène avait mené une politique prudente de conciliation des intérêts des tribus implantées autour de la ville alors que la préservation de ceux des urbains semblait un combat déjà perdu ; celle de Rovigo vise précisément à quadriller le territoire sub-urbain. Le premier des obstacles est celui des sépultures qui parsèment, sans limites, le pourtour de la ville ; mais c'est un obstacle apparent qui cache l'avantage de l'appartenance de ces terrains aux biens des fondations ou des Habous réquisitionnés par Clauzel : l'action de l'Etat peut donc s'y déployer sans freins. Les dimensions politiques de cette opération ont été relatées par les historiens[422], et on se contentera d'en considérer les dimensions technique et "artistique" participant de la ritournelle civilisatrice, alors que Pichon constate que les routes sont tracées sur un plan européen :

> M. Pruss (sic) a malheureusement taillé ses projets sur un patron européen ; au lieu de céder aux mouvements du terrain et de suivre les directions et nivellements des anciennes routes en améliorant, il a voulu sur ces deux points, direction et niveau, faire du grand : pour répudier les pentes trop fortes, selon

[421] Pichon, *Alger sous la domination française…*, op. cit., p. 48-50.
[422] Notamment par Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine…*, op. cit., p. 89-90.

> les idées de la beauté routière, il a voulu, comme à Mustapha, passer sur le flanc d'une montagne, jeter de nouveaux ponts. Tout cela est hors de proportion avec les moyens (…) Du reste, si l'on achève son projet de route fort avancée jusqu'à Mustapha, il en résultera une magnifique sortie ; mais la dépense sera fort au-dessus de ce que M. Pruss a d'abord imaginé.[423]

La critique est d'ordre économique et elle vise à épargner les deniers de l'Etat. Mais, en arrière-plan, elle suppose aussi la remise en cause, comme celle de Lemercier, d'une démarche qui adopte le principe la table rase, au lieu de s'appuyer sur l'existant et ses éventuels mérites :

> je crains que nous n'abandonnions trop légèrement les anciennes routes conduisant à la Cassauba et au plateau de Boudjaréah, de la porte Babazoun et de la porte de Bab-el-Oued ; les rampes du duc de Rovigo sont encore bien précaires pour prendre ce parti (…) Je ferai, sur les routes des Maures et des Arabes, une remarque : ces routes destinées seulement aux bêtes de somme et aux chevaux de selle, sont remarquables lorsqu'elles suivent, ce qui arrive fréquemment, le flanc des montagnes ; elles y sont tranchées et laissent habituellement un parapet qui cache à l'animal les précipices ; cela a lieu, même dans les rochers.[424]

Dans le climat oppositionnel qui s'instaure vis-à-vis des Maures et des Arabes, cependant, une telle prise de position a peu de chances d'être entendue pour ses vertus techniques et fonctionnelles ; mais elle a l'avantage de s'accorder aux préoccupations financières du duc de Rovigo qui adopte, singulièrement, le pont de vue de Pichon, pour blâmer Prus.
Commentant une lettre de l'ingénieur, il écrit à l'Intendant : « je m'empresse de vous prier de lui ordonner d'abandonner de suite les tracés qu'il a fait à l'extrémité supérieure de la route militaire. Je n'avais pas demandé un chemin neuf ; l'ancien était très bon. Il ne fallait que le rendre viable dans quelques endroits détériorés… » ; l'ampleur donnée à son ouvrage est imputée aux ambitions de Prus : « Je ne partage pas l'opinion (de l'ingénieur) qui veut faire des monuments dont nous n'avons pas besoin et qui ne peuvent s'achever qu'aux dépends de ce qui nous est nécessaire (…) Je vous engage à veiller à la direction que prend M. Prus, elle peut faire honneur à son talent, mais je doute que son résultat ait l'approbation du Gouvernement ».
Rovigo lui impute aussi la responsabilité des profanations de cimetières et il va jusqu'à lui reprocher de s'être occupé des travaux de routes dont le caractère d'urgence n'a pas celui que la ville réclame, comme le pavage des rues :

> Les dégagements aux portes de la ville, particulièrement à Bab Azoun, auraient été plus utiles que la démolition de ces tombeaux dans le but unique d'aligner la route. Je désire me tromper, mais je crois qu'il vous entraînera dans beaucoup de dépenses qu'il aurait évitées en faisant partir ces travaux du centre à la circonférence au lieu de les amener de la circonférence au centre, parce que dans le premier cas, vous eussiez pu vous arrêter quand vous auriez voulu, tandis que, dans le second, vous serez forcé par la nécessité d'aller au-delà de votre but.[425]

---

[423] *Alger sous la domination française…,* op. cit., p. 279-280.
[424] Ibid., p. 280.
[425] Rovigo à Pichon, 30 avril 1832, in *Correspondance du duc de Rovigo…* vol. I, op. cit., p. 435-436.

Les visions grandioses de l'ingénieur civil permettent donc à Rovigo de se défausser lâchement de la responsabilité économique de ses premières décisions, entraînant une correspondance polémique sur la question des attributions militaires et civiles liées au coût des travaux. Prus rappelle l'ordre de Rovigo du 10 janvier que celui ci conteste en déclinant le calendrier des événements : l'Intendant civil étant arrivé, sa responsabilité est donc dégagée : « vous avez dû lui soumettre l'ordre que j'avais fait donner. C'est dès lors sous sa direction et d'après son approbation que vous avez dû travailler[426] ».
Il blâme également le choix de l'administration civile pour les Ponts et Chaussées plutôt que le Génie militaire : « vous eussiez trouvé parmi les troupes un grand nombre d'ouvriers pour la moitié de ce que vous payez aux vôtres ; mais on avait alors la manie de s'isoler du militaire et vous voyez où cela a mené ».

Rovigo veut cependant garder la haute main sur les décisions futures, et il recommande à Prus une réorientation de sa tâche, « il faut vous préparer à changer totalement cette direction de travail », en lui en dictant les nouvelles priorités : prise en main de l'hydraulique (canaux, conduites d'eau, aqueducs) dont il refuse qu'elle soit confiée aux mains des Maures ; pavage des trois rues principales de la ville ; création d'une place et d'un marché à la sortie de la porte Bab Azoun ; entretien des anciennes routes[427].
A partir de ces escarmouches administratives, le Commandant en chef clarifie donc les prérogatives de chacun dans la progression coloniale, il confie les routes aux forces militaires en utilisant les Condamnés pour l'achèvement des travaux commencés par Prus, l'ouverture de l'esplanade de Bab-el-Oued et des diverses communications entre villages sub-urbains, Birkadem et Kouba notamment[428]. Le rôle des Ponts et Chaussées se limitera au périmètre urbain jusqu'à ce la colonisation soit effective au-delà.

Cette polémique exacerbe encore les rapports des deux chefs de la colonie, et elle servira sans doute au remplacement de Pichon par Genty de Bussy, « antithèse de son prédécesseur (qui) montra, vis-à-vis du général, une souplesse qui lui permit d'agir en égal quand il ne s'assura pas la direction effective des affaires de l'Algérie[429] ». Le nouvel Intendant civil, bien plus diplomate que le précédent, aura sans doute contribué aussi à réconcilier Rovigo avec Prus, lequel, élu commandant de la Garde nationale, ne semble pas avoir gardé de rancune à l'égard du duc qu'il salue dans les toasts qu'il porte « au bien que son administration a déjà faite dans ce pays, au bien qu'elle doit encore lui assurer[430] ».
Bien qu'il soit question, en juillet, d'un retour en France qui interviendra effectivement l'année suivante, les rapports de l'ingénieur avec Genty de Bussy sont également apaisés :

> quel que soit ou l'indépendance ou l'exigence qu'il ait montré vis-à-vis de mon prédécesseur, il est de mon devoir de déclarer que je l'ai constamment vu ici plein de déférence aussi bien pour le Général en

[426] Rovigo à Prus, 30 mai 1832, ibid., vol. I, p. 516.
[427] ibid., p. 517-518.
[428] Rovigo au général Trezel, 20 juin 1832, ibid. vol. I, p. 572-574.
[429] Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine*…, op. cit., p. 100.
[430] Cf. *Moniteur algérien* 1 (40), 27 oct. et (48), 23 déc.

> chef que pour moi, et que les travaux (…) que votre excellence a si justement blâmés, ont été bien plus le résultat du défaut d'instruction positive…

C'est Pichon qui assumera le blâme des affaires passées et Genty, quant à lui, tient à garantir au ministre de la Guerre qu'il tiendra la main à ne pas excéder les dépenses engagées, tout en assurant que Prus est bien rentré dans le rang : « Vous verrez, M. le Maréchal que ce fonctionnaire proteste aujourd'hui de son désir de ne pas franchir les limites qui lui sont tracées par l'administration ». Il n'exclut pas la possibilité de le faire remplacer par le jeune ingénieur ordinaire Poirel, récemment nommé à la place de Noël aux travaux du port, et « plein de zèle, de capacité, d'activité, qui serait enchanté de rester ici chef du service et les travaux ne sauraient être en de meilleures mains[431] ».
Une lettre que Genty transmet au Ministre montre cependant un Prus qui n'est pas si soumis qu'il veut le laisser croire. A propos des travaux de routes incriminés, l'ingénieur tient à souligner que le ministre actuel avait lui-même procédé à l'organisation du service en promettant que « l'argent ne manquerait pas » ; dans son opinion, « les dépenses de travaux ont été beaucoup au dessous de ce qu'elles auraient dû être, pour se trouver en rapport avec les frais d'occupation dont elles sont destinées à produire la réduction progressive ».
Il développe ensuite sa propre vision de la politique à suivre en matière coloniale :

> (…) dans un pays neuf, ces dépenses doivent être plus considérables que là où il n'y a lieu de faire que des réparations ou des améliorations ; dans un tel pays, il y a plus de profit pour le gouvernement à faire certaines dépenses qu'à lever des impôts et enfin, il serait à désirer qu'on fit supporter, comme dans les Antilles, les frais d'administration par la colonie, et les frais de protection par la métropole.
> Si l'on veut avancer la colonisation, il faut se hâter de faire des routes et de continuer ce que j'ai commencé. Des préventions fâcheuses nées de débats qui viennent de finir disparaîtront ; aussi, bientôt, on reconnaîtra qu'il n'aurait pas été convenable d'ouvrir des routes principales, aux abords de la ville, sur des dimensions moindres que celles que j'ai adopté.
> (…) des routes bien faites assureront mieux que des armées la conquête du pays. Ma conviction est si forte, sur ce point, que, malgré le blâme et les désagréments (…) je n'hésiterais pas un seul instant à suivre le même système, si les mêmes circonstances se représentaient. [432]

L'influence saint-simonienne transparaît peut-être de l'apologie que Prus fait du réseau routier, mais il n'est pas évident qu'il en ait partagé toute la doctrine. Ses ambitions personnelles contrariées, combinées à l'absence des moyens qu'il escomptait pour le développement de la colonie lui font suggérer son propre rappel pour réduire les frais du Service, regrettant « de n'avoir pu terminer aucun travail d'importance » et souhaitant la mise en place d'un système d'administration qui permette « de réaliser enfin les espérances que la conquête avait fait naître ».

[431] CAOM F 80 / 1447, Genty de Bussy au MG, 12 août 1832.
[432] CAOM F 80 / 1447, Prus à l'Intendant civil, 16 juill. 1832.

5-2- Modalités de l'intervention urbaine

L'action de Prus sur le plan urbain mérite d'autres commentaires. En février 1832, Rovigo et Pichon publient deux arrêtés dans le journal officiel de la colonie, *Le Moniteur algérien* qui vient d'être créé, qui concernant la reprise des travaux de la place du Gouvernement et l'arrêt définitif de son tracé. Le premier reprend les conclusions générales de la conférence du 19 novembre à laquelle Prus s'était abstenu de participer, mais dont le texte y associe maintenant le service des Ponts et Chaussées : « quant à la direction des dits travaux, elle reste confiée aux deux services du génie militaire et du génie civil… »
Un article spécifique adresse les réserves formulées par l'ingénieur en introduisant une nouvelle clause jusque-là absente de toutes les délibérations :

> Il sera loisible à M. l'Ingénieur en chef de proposer à l'angle obtus central du tracé du génie militaire, une construction dont il fournira incessamment à l'Intendant civil les projets et les devis. Cette construction, touchant à la batterie, et devant permettre d'une part la continuation du chemin de ronde, et de l'autre le passage en rampe à suivre par les voitures pour aller à la batterie, à l'étage supérieur des magasins projetés et au quai du commerce, elle sera l'objet de conférences ultérieures…

Les articles suivants concernent la décision à prendre sur les magasins à alénier ou à faire construire aux frais de l'Etat, l'estimation des immeubles à démolir, le déblaiement des gravats, la conservation des marbres, et le traitement en façade du palais du Dey qui devra être exécuté plus tard « par les soins des officiers du Génie, et en se conformant à l'ordonnance architecturale adoptée pour la façade de la place[433] ».

Le deuxième arrêté pris par Pichon seul, traite de l'annulation de la concession faite à Luvini qui vient de décéder et des éventuelles indemnités dues à ses héritiers ; du déblaiement de la place et de la vente des emplacements à construire ; de la demande de propositions, de la part des particuliers, pour la construction des magasins ; et, enfin, de la régularisation des indemnisations des propriétaires des maisons déjà démolies[434].
L'ingénieur était apparemment revenu de ses dispositions rebelles, et l'Intendant militaire Bondurand pouvait annoncer au ministre qu'il était « bien rétabli », que malgré son opposition au tracé de la place, il se soumettra à l'autorité des ordres : « avec son retour à la santé, son esprit d'opposition et de résistance à l'autorité a cessé entièrement[435] ».

L'ambition de l'ingénieur reste néanmoins grande, postulant à l'admission au Conseil d'administration et rechignant à accepter sa subordination à l'Intendant civil Pichon ; d'ailleurs, le Ministre de l'Intérieur lui reprochera encore un écart aux règles de la hiérarchie

[433] "Arrêté de MM. le commandant en chef et l'Intendant civil concernant la reprise des travaux de la place du Gouvernement et en arrêtant définitivement le tracé, 14 févr. 1832", *Le Moniteur algérien* 1 (3), 18 févr. 1832 ; cf. *Collection des actes du gouvernement*…, op. cit., p. 163-165.
[434] "Arrêté de M. l'Intendant civil concernant les travaux civils sur la place du Gouvernement, les alignement et indemnités, 15 févr. 1832", Ibid. ; *Collection des actes* …, op. cit., p. 165-167.

administrative et aux convenances, à propos du courrier que Prus s'évertue à adresser directement à Paris, pour ce qui concerne la place publique[436].
Dans les mémoires de Pichon, les commentaires sur Prus reviennent souvent sans être toujours élogieux. Comme pour sa vision des travaux de routes qu'il juge disproportionnée, il le qualifie de « démolisseur déterminé » en référence aux travaux urbains et aux maisons et boutiques qu'il fait disparaître dans l'alignement de la place du Gouvernement et des trois rues principales :

> Pour l'élargissement de ces rues, que le passage de nos charrois rendra nécessaire, il faudra successivement faire des retranchements : mais il ne manque pas de personnes qui veulent y aller plus largement et procéder par démolition. Les maisons d'Alger se tiennent tellement, que l'on risque en abattant une maison d'en abattre plusieurs. J'étais fort contrarié de me voir engagé dans une voie semblable par M. Pruss.[437]

Le spectateur anonyme

Il rend néanmoins hommage à son savoir faire en tordant le cou à la légende, visiblement très précoce, formée autour de l'opération de mise à bas du minaret de la mosquée Es-Sayida, souvent qualifiée de « miraculeuse ». En janvier 1832, dit-il, « la place était un amas de décombres et de démolitions (…) ces travaux étaient suspendus depuis six mois, par suite des conflits entre les deux services (génie militaire et génie civil), et entre eux et l'administration des finances ; celle-ci s'opposant, par des motifs imaginaires de domanialité ».
La version des faits que relate Pichon est quelque peu déformée à quelques mois de distance ; il n'y est plus question du plan Luvini qui a laissé place à l'opposition qui s'est installée entre Prus et Lemercier. L'Intendant est lui-même pris dans ce conflit, dans un renversement de situation qui ne facilite certainement pas l'éclairage de celle-ci.
En tant que civil et défenseur d'une attitude plus humaine et libérale vis-à-vis de la société et de la propriété "indigène", Pichon devient un obstacle de la politique "coloniste", alors que le commandement militaire de Rovigo, hostile à Pichon pour les raisons que j'ai noté, se rallie à l'opinion civile. Aussi, c'est maintenant contre l'Intendant que les attaques se concentrent, avec l'accusation d'avoir fait suspendre les travaux de la place pour les confier à un entrepreneur de son choix. « J'ai fait précisément le contraire » répondra Pichon en s'attribuant le mérite d'avoir dénoué le nœud gordien de l'imbroglio algérois : « j'ai ordonné la reprise de la démolition nonobstant le marché (passé avant moi) pour lequel j'ai disposé qu'il se pourvoirait en liquidation par devant l'intendance civile[438] ».

Il s'agit là de la concession Luvini dont il a été question dans l'arrêté du 15 février, et du déblaiement de la place dont Pichon précise qu'il a été réalisé par les services de l'Artillerie.

---

[435] CAOM 1N / 3, Intendant Bondurand au MG, 31 janv. 1832.
[436] CAOM 1N / 3, Ministre de l'Intérieur, minute de la lettre à Pichon, 14 mars 1832.
[437] Pichon, *Alger sous la domination française…*, op. cit., p. 258-259.
[438] Ibid., p. 119-120.

Sa sensibilité architecturale face aux dimensions de la place est également à l'épreuve dans le contexte du moment, et il sera l'un des seuls à en critiquer les proportions :

> J'ai pensé qu'il était temps de nous arrêter pour la place, qui, depuis son déblaiement, et lorsque mes démolitions ordonnées du côté ouest furent achevées, me paraissait présenter une étendue suffisante pour le climat et pour l'étendue de la ville (elle m'a paru avoir au moins celle de la place Saint-Sulpice à Paris). Je comptais proposer au ministre de borner là l'exécution du plan.[439]

Une enquête sur le nombre de maisons restant à démolir (300, selon le Maire) et la vision du « nombre de mendiants et de désespérés que font ces démolitions » l'incitent aussi à s'opposer à la poursuite d'une entreprise pour laquelle

> nous n'avons encore arrêté, depuis deux ans, ni base ni fonds d'indemnité, d'où il résulte que, depuis deux ans, il n'a encore été fait que deux répartitions mesquines et partielles, quant à la masse de la dette et quant au nombre de réclamants…[440]

Il ordonne néanmoins à Prus la poursuite des démolitions qui comprennent celle du minaret de la mosquée qui avait arrêté Luvini devant l'impossibilité d'avoir recours à l'explosif.
La chute de cet édifice est entrée dans la légende coloniale qu'Albert Devoulx rapporte dans son étude des *Edifices religieux de l'ancien Alger*, en précisant qu'il n'en fut pas témoin car, dit-il, « bien que je me trouvasse déjà à Alger, j'étais bien trop jeune pour que mes souvenirs me soient aujourd'hui d'aucun secours ».
C'est un ancien membre de la Société historique algérienne (A. Lodoyer) qui raconte que « l'ensemble de cette mosquée n'avait à l'extérieur rien de remarquable ; c'était une masse à peu près *informe*, englobée dans un grand nombre de maisons agglomérées et enchevêtrées les unes aux autres, sans symétrie ni aucune séparation de rues visibles à vol d'oiseau[441] ».

C'est une vision qui rejoint la conception contemporaine de l'embellissement des monuments, mais la notion « d'informe » appliquée au bâtiment à la manière de celle de « bizarrerie », renvoie au référent géométrique qui justifie l'intervention du « décodage » urbain et la vision « à vol d'oiseau », que j'examinerai dans les prochains chapitres. La description de l'intérieur est plus admirative, mais c'est l'épisode de la chute du minaret qui retient l'attention :

> (…) la démolition avait commencé en 1830 et ce ne fut qu'en novembre 1832 que l'on fit tomber le minaret. Mais enlever pierre par pierre, à coups de pioches et de marteaux, cette hauteur compacte de matériaux, parut trop long au gré du Chef des travaux. Celui-ci fit donc attacher des cordes au sommet de l'édifice, et au moyen de cabestans, il tenta de l'ébranler et de l'abattre. Mais les cordes cassèrent sous les efforts des travailleurs, et le minaret resta debout. Ce résultat provoqua l'intervention officieuse et spontanée d'un spectateur, dont le nom est resté ignoré, lequel, - semblable à celui qui, autrefois, pour l'érection de l'obélisque de Saint-Pierre, cria : *mouillez les cordes*, mais dans un but contraire, puisqu'il

[439] Ibid., p. 121.
[440] Ibid. p. 122.
[441] A. Devoulx,, "Les édifices religieux de l'ancien Alger", *Revue africaine* 11 (65), sept. 1867, p. 451 (je souligne), articles réunis sous le même titre à Alger, Bastide, 1870 ; à noter que J.-F. Aumerat reprend ce récit dans "La propriété urbaine à Alger" I, *Revue africaine* 41 (227), 4e trim. 1897, p. 321-330.

> s'agissait d'abattre au lieu d'élever, - proposa de saper le minaret par sa base, à l'exemple de ce que firent jadis les Turcs pour renverser les remparts de Rhodes, de remplacer les matériaux, au fur et à mesure que la pioche les enlèverait, par des supports en bois debout d'un demi-mètre de hauteur, et lorsque les trois côtés opposés au palais seraient ainsi minés, d'enduire les bois avec du goudron et autres matières inflammables et d'y mettre le feu également sur tous les points à la fois.[442]

Les détails de cette anecdote sont rapportés avec une précision qui relève du récit circonstancié ou du conte légendaire appelant l'introduction de références mythologiques et bibliques vraisemblablement destinées à asseoir la fondation de la ville sur une intervention miraculeuse. L'attribution de la responsabilité de la démolition de l'édifice religieux est, du même coup, transférée à la sphère divine en même temps qu'elle est rapportée à un épisode des luttes de la Grèce contre la Turquie.
Or, nous apprend Pichon, le faiseur de miracles en question n'est autre que Prus dont l'action n'a rien de spontané :

> Le minaret était tombé quinze jours ou trois semaines avant mon départ et en vertu de mes ordres réitérés à M. Pruss ; s'il y a eu miracle, c'est à M. Pruss qu'il faut l'attribuer. Cet ingénieur habile a fait tomber le minaret par affaissement (en brûlant des étais dont il l'avait soutenu après l'avoir sapé), ce qui a évité les explosions pour les maisons voisines.
> (…) Je puis revendiquer l'honneur de l'état d'avancement où j'ai laissé, le 20 juin dernier, à mon départ, la place jusque-là dite du Gouvernement et que je voulais appeler place Royale.[443]

La correspondance de Rovigo confirme ce calendrier et atteste qu'en mars la mosquée n'est plus qu'un souvenir : « L'Artillerie aura, d'ici à huit jours, fait disparaître jusqu'aux traces de la mosquée qui a été démolie sur la place de la ville, c'est à dire qu'elle aura créé la place[444] ».
Le schème mythologique n'est naturellement pas innocent ; il a pour but d'asseoir la légitimité de l'occupation précisément dans l'association de la dimension religieuse à l'architecture qui est non seulement fondatrice sur un plan matériel évident, mais aussi sur le plan métaphorique dans lequel la structure même de la pensée est assise. J'y reviendrai à propos de la fondation de la cathédrale qui s'appuie justement sur la rivalité religieuse qui s'instaure vis-à-vis des mosquées existantes.

Pour clore cette digression, il faut maintenant revenir sur les débats suscités par la forme pentagonale, "irrégulière" de la place du Gouvernement, dont Prus n'accepte toujours pas le tracé. L'opportunité que lui fournit Pichon et son arrêté du 14 février de proposer des modifications par une construction fermant l'angle obtus, n'a pas été saisie par l'ingénieur qui est néanmoins chargé de présenter un premier projet d'alignement de la ville[445].

---

[442] Ibid., p. 453-454 (souligné dans le texte).
[443] Pichon, *Alger sous la domination française…*, op. cit., p. 119.
[444] Lettre du duc de Rovigo au MG, 27 mars 1832, in *Correspondance du duc de Rovigo…* I, op. cit., p. 364.

Idéal géométrique et insertion au contexte

A l'occasion de la présentation de ce plan d'alignement dont l'objectif se limite en vérité au tracé des trois rues principales et à la délimitation des constructions à ériger sur la place (**Fig. 15**), Prus revient encore au projet Lemercier pour lequel, au Conseil d'administration, il propose « des modifications, pas importantes, mais destinées à donner plus de régularité aux constructions, et à faire arriver par le milieu des cotés de la place où elles débouchent à présent », les trois rues en question.

Naturellement, Lemercier s'y oppose, suivi du directeur de l'Artillerie et des membres du Conseil qui votent le strict maintien du plan ministériel. On concède à l'ingénieur l'ouverture d'une rue mitoyenne au palais de la Jénina au prix d'une « démolition d'une petite partie de ses dépendances, s'il y a lieu », et on arrête également la largeur des rues Bab-Azoun, Bab-el-Oued, de la Marine, à 8 mètres de chaussée et 3 mètres de largeur d'arcade, pour un total de 15,50 mètres y compris l'épaisseur des piliers.

Dix jours plus tard, à la séance suivante, Prus revient à la charge en proposant de nouvelles modifications au plan du Génie qui concernent, cette fois, l'architecture des façades, la proportion des arcades, la suppression d'un étage et le placement de pilastres sur les trumeaux des deux édifices publics.

La décision sur ce dernier point, peu urgent, est renvoyée à plus tard, mais la limitation des hauteurs des constructions à deux étages est rejetée en raison du peu de terrain disponible dans la ville ; la façade de la place sera donc construite selon un plan uniforme « auquel tous les constructeurs seront tenus de se conformer », sur une hauteur de trois étages. C'est une décision que Prus contestera en arguant du peu de solidité des constructions qui en résulterait et il demande à ce que sa protestation soit inscrite au procès-verbal[446].

Dans le dessin d'alignement qu'il propose pour les rues principales, il tente de contrôler le plan de la place par une géométrique fondée sur un positionnement symétrique de ces rues par rapport au plan des façades, reconstituant une forme pentagonale proche du rectangle, dont les effets de symétrie devaient faire oublier l'irrégularité.

Les rues elles-mêmes sont dessinées selon des tracés rectilignes au possible, aménageant des espaces pour absorber les inclinaisons, à l'endroit de la mosquée Ali Bitchin (Notre-Dame des Victoires) notamment ; des marchés sont également créés à cet effet, dans l'espace adjacent à la place, le long de la rue Bab-Azoun et entre les deux mosquées.

Cette géométrie est cependant orientée vers l'objectif majeur qui va dominer la conception de cet espace sur plusieurs années : la détermination du centre de la ville sur lequel convergent les investissements financiers et autour duquel la vie coloniale se constitue, impliquant un rayonnement physique de la place à ses espaces adjacents.

---

[445] Arrêté du 30 avril 1832 concernant les alignements de la ville d'Alger, *Moniteur algérien* 1(13), 3 mai 1832 ; l'article 1 prescrit à Prus de dresser un plan de la ville à l'échelle 1/500 et interdit toute construction sans permis, dans les trois rues principales.

[446] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, Extrait du registre des délibérations (désormais ERD) du Conseil d'administration de la Régence, PV de séances 29 sept. et 8 oct. 1832 (signé Genty, Lemercier).

Dans cette optique, Prus est le premier à introduire l'esquisse d'une quatrième rue, imposée par une exigence de symétrie, qui relie la place aux hauteurs de la ville, et dont on retrouvera la proposition dans le futur plan d'alignement de 1846.
La présence de Pierre Guiauchain à ses côtés, en tant que conducteur des travaux urbains, pose la question d'une éventuelle attribution du dessin à l'architecte plutôt qu'à l'ingénieur, mais elle informe aussi sur une continuité de conception que l'on retrouvera dans les années 1840, impliquant ce sourd combat entre l'exigence de géométrie et la résistance de l'existant.
Cette proposition procédant d'un esprit et d'une inspiration géométrique, peut être encore confrontée au projet que le Génie militaire envisage d'entreprendre dans les hauteurs de la ville et dont le motif est inspiré des premières interventions sur la basse ville.
Le projet date de 1834, et il est donc postérieur aux débats précédents, mais la problématique qu'il aborde n'en est pas moins similaire, alors que le Génie poursuit les études concernant les communications au titre de la défense de la ville, dont l'ensemble est récapitulé dans un rapport accompagné d'un plan général (**Fig. 16**).
Ce document qui reprend le procédé de Pierre Patte consistant à représenter sur le plan de la ville les projets envisagés en ses différents endroits, montre donc la future place et les rues de la basse ville, le projet de place d'Armes en construction sur l'esplanade de Bab-el-Oued, les routes de communication extérieure, et le dispositif de défense générale incluant la liaison de la citadelle aux nouveaux aménagements réalisés à l'extérieur de la porte Bab-el-Oued.

Porté sans doute par un réflexe de symétrie générale, le capitaine Morin, rédacteur du projet, envisage la création d'une porte urbaine sur le rempart nord, dénommée « nouvelle porte Bab-el-Oued », à l'image de la Porte neuve et également connectée aux routes extérieures, permettant d'établir une liaison intérieure par une « rue carrossable unissant les deux portes et traversant toute la ville ».
Si l'on en croit Lemercier, les motivations de ce projet, en plus de la défense militaire, étaient basées sur la volonté de redonner vie à ce quartier en répétant le processus installé dans la basse ville avec les rues Bab-Azoun et Bab-el-Oued ; la nouvelle rue « vivifierait un quartier qui est sans vie puisque rien n'y circule, si ce n'est quelques malheureuses familles maures qui grimpent chez elles par des rues rapides et nécessairement étroites ».
Il s'agissait donc de régénérer ce morceau de ville par la rectification ou l'élargissement de voies porteuses d'activité et de circulation, un principe que l'on retrouvera dans la conduite des percées ultérieures, comme la rue Randon qui traversera la ville à un niveau inférieur, mais dont les résultats seront toutefois mitigés puisque l'animation de son parcours reste ponctuel et ne pallie pas la séparation des deux villes.

Néanmoins, une distinction s'impose dans la comparaison des propositions du Génie de 1834, et celles qui seront menées à bien dans les décennies suivantes. Ces dernières, percées rectilignes ou quasiment, inscrites dans un plan géométrique dont la cohérence obéi à une logique globale, correspondant peut-être au plan archétypique supposé par Boutin, impliquent des démolitions sur de grandes profondeurs pour compenser la fausse équerre et l'exiguïté des

parcelles libérées et pour laisser place à des constructions nouvelles dont l'ampleur est susceptible d'accroître leur valeur.
Elle sont dépendantes d'un investissement financier extérieur à la logique du quartier, qui ne se porte que là où la reproduction d'une rente foncière est garantie par l'élimination des contraintes de l'existant, et elles conduisent généralement à un renouvellement des composantes sociales et des activités qui en transforme le caractère. C'est ainsi que la rue Randon, coincée entre la nécessité de sauvegarder le plus de maisons possible et la faiblesse des investissements que suscite la perspective d'occuper la haute ville, ne sera achevée qu'aux prix de gros investissements publics et de longues décennies de travaux.
A la différence de ce type de rue rectiligne, celle que proposent Morin et Lemercier s'appuie sur l'exemple réalisé dans les trois grandes rues de la ville, économe en démolition et respectueux de la structure générale des quartiers traversés ; son parcours se superpose avec le tissu existant, épousant le contour des rues les plus planes qui suivent les courbes de niveau du terrain, créant une place intérieure à l'endroit de la convergence de leur plus grand nombre.
Cette attitude de « ménagement » est encore plus lisible dans la critique que fait Lemercier à Morin, rédacteur du projet, en présentant son contre-projet qui semble plus en retrait par rapport à l'objectif de vivification du quartier :

Le chef du Génie, pour aller à la Casbah après avoir passé la porte neuve de Bab-el-Oued, est obligé de regagner obliquement la rue dite de la Casbah en abattant beaucoup de maisons. Je ne suis pas contraint à cette mesure, je tourne immédiatement à droite après être entré, et je remonte la rue du Rempart jusqu'à la place des Victoires. Il est en effet inutile d'avoir 2 rues carrossables si près l'une de l'autre…[447]

Cependant, faute de crédits et en l'absence d'investissements privés inenvisageables dans la composante locale de la population, ce projet ne connaîtra pas de suite sauf sous son aspect militaire (dégagement de la citadelle par le boulevard de la Victoire).
Néanmoins, on verra encore Lemercier demander le désenclavement de ce ghetto en devenir dans la haute Casbah, aspirant sans doute, à défaut de fonds privés, à des opérations ou du moins à des encouragements d'inspiration publique par une autorité qui ne concevra pas encore, et pour longtemps, son rôle en ces termes.

5-3- La géométrie retrouvée : le deuxième plan Lemercier

Dans la promotion de la régularité architecturale, Prus mettra une obstination qui va finir par porter des fruits puisqu'un mois après les discussions provoquées par l'ingénieur au Conseil de la Régence, Lemercier présentera une rectification de son propre plan, portant sur le tracé et la forme de la place. Il justifie a posteriori le « tracé angulaire » par la nécessité de conserver la batterie et la « belle mosquée », mais il admet que le résultat n'était pas « très heureux ».

[447] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 3, Projets pour 1834, Apostilles du Directeur (Lemercier), 26 juill. 1834 ; Plan d'ensemble de la ville daté et signé Morin et Lemercier, 5 juill. 1834.

Il dit avoir essayé d'atteindre une forme géométrique optimale, idée partagée avec tous, depuis le début, malgré les contraintes de la conservation du tissu, et qu'il ne l'avait abandonnée que face aux difficultés d'exécution. La solution consistait à trouver le moyen par lequel une ligne parallèle à la façade du palais de la Jénina pourrait être matérialisée, formant ainsi un rectangle parfait, sachant que cette ligne « 1) passait obliquement à travers la batterie et l'annulait presque ; 2) coupait les voûtes en biais et obligeait à des constructions dans les magasins inférieurs qui détruisaient la continuité des galeries ; 3) se raccordait mal avec la rue de la Marine qu'elle rencontrait à angle très aigu ».
Ces difficultés géométriques ont donc prévalu sur le premier choix qu'il reconnaît maintenant comme peu convenable puisque « le désir de rendre la place parfaitement rectangulaire et de satisfaire ainsi au vœu général, (lui) a fait tenter de nouvelles recherches, au moment où l'exécution va rendre définitive la forme de la place ».

Temple chrétien sur la place du Gouvernement

Un nouveau plan est obtenu au prix de manipulations qu'il justifie encore selon les objectifs fonctionnels des éléments qui constituent la place ; d'abord la largeur disponible entre les plantations prévues diminue légèrement l'espace des manœuvres militaires ; la ligne créée pour limiter la place passe en arrière de la batterie, et cette limite prend la forme d'un parapet d'un mètre de hauteur dominant les magasins qui restent organisés selon leur propre géométrie.
La plus grande attention est toujours donnée aux communications entre la place et les plates-formes intermédiaires, les rampes, le pont-levis, et l'accès aux quai du commerce ; mais, plus symptomatique et à peine mentionné dans son rapport, est le monument qu'il propose dans l'axe central de cette ligne, face au palais de la Jénina, dont la fonction n'est spécifiée que de manière aléatoire dans la légende des documents graphiques : « édifice central disposé de manière à masquer complètement l'angle de la mosquée ».
Il constitue pourtant la pièce centrale de la place en supportant l'axe de cette ligne régulatrice, et il est conçu selon le canon le plus classique de l'architecture gréco-romaine pour constituer, vraisemblablement, l'église ou le temple chrétien que la communauté européenne appelle de ses vœux[448]. (**Fig. 17 a, b, c**)
Lemercier note donc que :

> En général la disposition du côté adossé à la mosquée est belle et satisfaisante, tout s'y présente avec une régularité qui plaît, on y voit des masses de bâtiments bien réguliers, et au centre, un monument qui, en se détachant du reste, donne à tout l'ensemble un aspect agréable de légèreté. A droite est l'esplanade d'où l'on découvre la mer, à gauche on aperçoit, par la percée de la rue de la Marine, le beau minaret de la mosquée dont l'architecture mauresque forme un contraste qui ne nuit point à l'effet du tableau.[449]

[448] Voir *Le Moniteur algérien* 1 (26) du 28 juill. 1832 et la section finale du chapitre V.
[449] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, Lemercier, Rapport fait le 2 nov. 1832 au Conseil de la Régence sur une rectification à proposer au tracé de la Place d'Armes de la ville d'Alger, adopté par le Ministre le 25 octobre 1831; Lemercier, Morin, Plan général et élévation de la place d'Armes, 1er nov. 1832.

En sollicitant l'appui du Conseil, Lemercier précise que cette rectification « a l'assentiment de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées », indiquant qu'une part de ses motifs est aussi dans la recherche de compromis qui mettrait fin aux prétentions des tenants de l'idéal géométrique dominant. De plus, le rapport de force s'étant inversé depuis le départ de Berthezène puis de Pichon, la défense du point de vue "conservateur" s'est nécessairement affaiblie et n'offre plus la même résistance aux entreprises des « civils ».
Mais, si ce geste renforce le bien-fondé de l'idéal géométrique, il ne rapprochera pas pour autant les parties antagonistes et, un siècle plus tard, le retour de Lemercier sur son projet sera réinterprété par Lespès comme un reniement et une preuve de son inconsistance :

> Le projet définitif – ou censé tel – qui peut être considéré comme son œuvre et qui en tout cas reçut son approbation, témoignait de moins de modestie qu'on ne l'aurait attendu après ses déclarations antérieures (…) Le général Monfort fit fort heureusement supprimer "un temple chrétien à forme antique" qui aurait voisiné avec la mosquée et collaboré avec les maisons pour la cacher complètement.[450]

La critique de Lespès, faite au titre d'une logique rétrospective qui recommandait désormais la coexistence simultanée d'un espace colonial moderne et d'un espace exotique sauvegardé, ignore ou feint d'ignorer tout le contexte qui pousse Lemercier au pragmatisme, et à dessiner un temple greco-romain pour accorder la prééminence architecturale requise par l'opinion au paysage de la place du Gouvernement.
Ce pragmatisme est aussi à l'œuvre dans son interprétation des signes politiques du moment, car, s'il est attentif aux scrupules religieux des "Indigènes", il ne l'est pas moins aux scrupules architecturaux de ses compatriotes et à leurs aspirations spirituelles. Il apparaît que la suggestion d'un temple chrétien, dans le style le "plus approprié" pour l'époque à ce type d'édifice, répondait aussi à une demande qui ne manquera pas de conduire, un mois plus tard, à l'occupation de la mosquée Ketchaoua qui sera transformée en cathédrale.
Sa proposition visait peut-être à satisfaire cette demande qui aurait évité, les conséquences politiques et architecturales de cette occupation (voir chap. V).

Sur un plan spécifiquement architectural, ce deuxième plan Lemercier va démontrer une évolution paradoxale de la perception des édifices mauresques, puisque le geste qui consiste à en obstruer la vue va soulever des protestations qui sont en nette contradiction avec les premières réactions aux façades du plan Gallice, signe que la « bizarrerie » n'est plus investie dans l'architecture elle-même, mais dans son association à un ordre imposé et impropre.
Dans l'espace de temps qui sépare la formulation de ces projets de la réalisation définitive de la place, vers 1840, l'objet singulier et insolite que représente la mosquée de la Pêcherie sur le fond des façades régulières des nouveaux bâtiments, s'impose comme un marqueur de l'espace, lui imprimant un caractère particulier qui finira par jouer, au XXe siècle, un rôle emblématique pour toute la colonie.
Cette singularisation participe sans doute de la politique générale d'isolation des monuments historiques au XIXe siècle, mais son caractère exceptionnel résulte surtout du contraste

[450] R. Lespès, *Alger*… , op. cit., p. 208-209.

architectural que cet édifice acquiert dans l'encadrement que lui offre le fond uniforme et relativement austère des façades de la place.

Par quelque ironie du sort, le forum de la colonie qui devait abriter des édifices représentatifs du pouvoir colonial, se retrouve symbolisé par une mosquée mauresque dont le charme fini par séduire même les plus ardents défenseurs des valeurs classiques, et malgré les tentatives répétées du "transformateur" Redon de la déplacer (**Fig. 5 d**).
Cette adoption cependant, ne va pas sans un baptême qui passe par la construction d'un autre mythe, également rapporté par Devoulx mais démenti par des historiens scrupuleux. Il s'agit de la légende bien répandue selon laquelle cette mosquée aurait été construite par un esclave chrétien qui, pour « jouer un mauvais tour aux musulmans, crut devoir adopter la figure d'une croix pour recouvrir son monument[451] ».
Si le peu de véracité de cette histoire a souvent été opposé à la légende, sa motivation est ce qui pose question dans l'idée d'une importation nécessaire de l'architecture, en tant que structure de pensée et en tant que style.

La notion de grandeur en est le critère essentiel comme le laissent entendre les descriptions de Devoulx, entièrement axées sur son absence de ces édifices : les mosquées à *khotba* (de prêche), de taille moyenne, sont en général des « édifices dont la façade manque essentiellement de caractère architectural et de grandeur », dont le crépi est prosaïque, l'ornementation sobre, « œuvres de maçons et non d'artistes » ; leur intérieur n'est pas plus pourvu que l'extérieur, à peine blanchi, « sans qu'aucune ornementation vint relever la monotonie de cette teinte et la froideur de cette simplicité austère ».
Les petites mosquées sont encore moins digne d'intérêt : dépourvues de minarets et de dômes, elles présentent « des locaux exigus, bas et mesquins, dont l'intérieur, nu et froid, ne rachetait nullement la pauvreté de la façade ».
Les *zaouïa* (chapelles ou écoles coraniques), sont de « pauvres locaux, bas, exigus, à proportions irrégulières et mesquines » sans aucune prétention à « l'élégance ni au confort et jamais la moindre ornementation ne cherchait à disputer la place à l'éternel et éblouissant crépi blanchi ».

Les raisons historiques de cet état de choses sont liées à la décadence de l'art arabe sous la domination turque et à « l'influence abrutissante du despotisme ottoman » qui n'a laissé aucune chance de floraison nouvelle. Devoulx affirme un grand respect pour les réalisations de l'architecture arabe, mais c'est justement pour en distinguer la masse « irrégulière et mesquine » qu'il découvre à Alger ; et hormis les deux mosquées Es-Sayida et Ketchaoua « charmants et élégants produits de l'architecture algérienne » dont il avoue un sentiment de honte à constater que ce sont celles « que nous nous sommes empressés de faire disparaître », le reste ne mérite aucunement le qualificatif architectural.[452]

[451] "Les édifices religieux de l'ancien Alger", loc. cit., p. 393.

Les rapports de l'inspecteur Monfort

Le rapport du maréchal de camp Monfort, Inspecteur spécial du Génie, auquel Lespès faisait allusion dans sa critique de Lemercier, date d'une année plus tard (décembre 1833) durant laquelle la question de la localisation du culte catholique avait été résolue par la décision d'ériger Ketchaoua en cathédrale.

Son voyage à Alger mérite sans doute une explication puisque sa mission n'est pas que de routine et elle concerne aussi l'adoption de ce deuxième plan qui n'est toujours pas approuvé. On peut imaginer que le Ministre de la Guerre ait été quelque peu décontenancé par les révisions que Lemercier y a apporté, et qu'il se soit interrogé sur les atermoiements des travaux algérois. Il s'abstient donc d'approuver un plan qui contredirait ses décisions précédentes et envoie Monfort sur le terrain faire un état général de la situation des travaux publics pour jauger la nature des conflits qui opposent civils et militaires à propos des démolitions et de la régularisation de la ville.

La mission de Monfort est relativement vaste et, à son retour, il rédige une série de rapports sur les alignements de la ville, sur le tracé de la place, la question des voûtes et des magasins de son sous-sol, ainsi que sur les logement en nature et sur l'occupation des mosquées. Concernant la place, il rejoint les conclusions de Lemercier sur la praticabilité et la supériorité de la forme rectangulaire sur la pentagonale, assumant l'idée que le temple projeté est destiné à matérialiser cet espace et à servir de point d'équilibre entre le côté construit, au nord-est, et le côté ouvert sur le paysage, au sud-est :

> La forme rectangulaire se prêtera bien mieux que la forme pentagonale à la régularité des constructions. On craint que l'inconvénient d'avoir un des côtés de la place à moitié fermé et à moitié ouvert ne soit beaucoup plus sensible dans le premier tracé (le rectangulaire) que dans le second et que l'église projetée au centre de ce côté n'interrompe point assez la ligne pour empêcher cet effet désagréable. Cette crainte ne me paraît pas très fondée ; la vue de la mer et des coteaux du fond du golfe dédommagera bien amplement de ce qui pourra manquer en régularité et empêchera de le regretter.

C'est en tant qu'élément de composition de la place que le temple est perçu, dont la fonction tient plus de l'esthétique urbaine que de son usage ; le défaut d'exécution du temple n'est donc pas redevable à une quelconque décision de Monfort qui n'écarte pas l'éventualité de sa construction future, mais qui ressent aussi que seules les circonstances économiques seront opérantes en la matière :

> Je ne crois même pas que la construction de l'église soit nécessaire pour dissimuler ce défaut : cette construction sera, sans doute, longtemps différée, et en attendant qu'elle se fasse, l'espace qu'elle doit occuper formera une petite place attenante à la grande et qui sera merveilleusement commode pour la tenue du marché en laissant toujours libre l'espace de la grande place…[453]

---

[452] "Les édifices religieux de l'ancien Alger", *Revue africaine* 6 (35), sept. 1862, p. 370-382.

[453] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2 et CAOM, 1N / 3, Monfort (général du Génie), Rapport sur le tracé à adopter pour la place d'Armes d'Alger, 3 déc. 1833.

Au sujet des alignements de la ville dont l'Inspecteur du Génie récapitule les instructions exprimées par le Ministre, à savoir, « apporter en général, plus de simplicité dans les projets d'embellissement de la ville d'Alger et qu'on soi extrêmement sobre de démolitions », il tient à le rassurer en estimant qu'on « n'avait point dépassé, ni peut être même atteint les bornes du nécessaire ». Seules les démolitions qu'il juge indispensables ont été entreprises, ou sont à entreprendre, dans le trois rues principales de la ville destinées à la circulation ; au moment de sa présence dans la ville, seules celles des rues Bab-el-Oued et de la Marine ont été entamées alors que pour la rue Bab-Azoun, « on paraît disposé à attendre le résultat des règlements de voirie, du moins on n'a rien fait jusqu'à présent ».
Il pense pourtant qu'il y a urgence à les poursuivre :

> je ne crois pas, pour mon compte, qu'on puisse opérer aussi lentement et je regarde comme indispensable, attendu l'extrême importance de cette rue, qu'on procède comme on l'a fait pour celles de la Marine et de Bab-el-Oued. Ces deux-ci, quand je suis arrivé à Alger, étaient de véritables cloaques, par suite des démolitions tant volontaires que forcées qui y avaient été déjà opérées : journellement les voitures qui transportaient au môle des blocs de pierre s'y embourbaient et obstruaient le passage (…)
> La largeur adoptée pour ces rues est de huit mètres. Il n'y a certes, dans cette dimension, aucun excès (…)
> Quant aux galeries couvertes (…) que vous paraissez considérer comme un luxe, on peut dire que c'est une véritable nécessité, sous le soleil d'Alger…[454]

Trois maisons nouvelles avaient été construites dans ces rues principales, selon le type urbain prescrit : le quartier de la gendarmerie, rue de la Marine et deux maisons privées, rue Bab-el-Oued. Le chantier général traîne en longueur malgré la propension des nouveaux propriétaires à s'insérer dans le mouvement général de la construction. Ces transformations publiques ne concernent que les trois rues frappées d'alignement mais le reste de la ville est également inclus dans un programme à venit.
Le système relayé par l'initiative privée a toujours pour objectif la transformation résumée par le médecin Lauvergne et que confirmera, un peu plus tard, Genty de Bussy : « nos maisons devenues plus commodes, se sont assainies, nos rues élargies, nos villes *européennisées* (…) et n'étaient la vue des indigènes, l'étrangeté encore flagrante des hommes et des choses, nous pourrions nous croire dans quelques-unes de nos cités du midi[455] ».
Les observations de Monfort sont sans doute inspirées de ses discussions avec les autorités locales, et on peut légitimement supposer que ce qui suit s'y réfère également :

> Pour les autres rues de la partie basse de la ville, dont quelques-unes devront aussi être élargies, mais avec de moindres dimensions, je crois qu'on devra laisser toute liberté aux constructions. Quant à celles de la partie en pente de la ville, on devra même renoncer à les élargir et se borner à les redresser un peu, à mesure que les maisons seront à reconstruire. Ce cas arrive fréquemment parce que la mauvaise construction des maisons et le défaut d'entretien les met souvent dans le cas de menacer la sûreté des passans. Il arrive souvent alors que, les propriétaires refusant ou étant dans l'impossibilité absolue de les reconstruire, l'administration est obligée de les faire reconstruire aux frais de l'Etat en se substituant aux

[454] CAOM ,1 N / 3, Monfort (Maréchal de Camp par intérim) au MG, 3 déc. 1833.
[455] P. Genty de Bussy, *De l'établissement des Français dans la Régence d'Alger*, Paris, Firmin Didot, 1835, p. 41 (souligné dans le texte).

> propriétaires pour la jouissance pendant un certain nombre d'années déterminé par un arrêté qui a reçu, je crois, votre approbation.[456]

L'objectif de transformation a donc une portée générale qui s'appuie sur les instruments juridiques expérimentés en métropole, et sur le critère spéculatif auquel l'Etat est aussi amené à s'associer. Peu d'années passeront avant que de nouvelles opérations d'alignement ne soient entreprises dans les rues de Chartres, des Consuls, de la Lyre et d'autres encore, avec des résultats variables que l'on examinera dans les prochains chapitres.
Pourtant, le statut foncier inextricable et obscur qui caractérise la propriété algéroise va, dans un premier temps, booster la métamorphose urbaine jusqu'à ce que le transfert de propriété ayant atteint son maximum dans la basse ville, il oppose les mêmes obstacles qu'en Europe à de nouvelles entreprises.

[456] CAOM 1 N / 3, Monfort au MG, lettre citée, 3 déc. 1833.

-6 – BATIMENTS PUBLICS ET INVESTISSEMENTS PRIVES

Dans l'entreprise coloniale, l'initiative privée reste une procédure incontournable que Berthezène, malgré ses préventions contre une société civile dont il ressent l'hostilité, est amené à faire intervenir dans certains secteurs publics que l'institution militaire ne peut prendre en charge.
Les bâtiments civils en sont l'illustration et le lazaret, ou bâtiment de la Santé en construction dans l'enceinte de l'Amirauté, est l'œuvre de Luvini qui inaugurera ce procédé. La concession de la construction de ces bâtiments publics aux entrepreneurs privés passe souvent par un mode de financement qui fait recours à la spéculation immobilière, et Luvini s'y reporte en suggérant de poursuivre les travaux du lazaret à ses frais (12 000 francs supplémentaires, le bâtiment ayant déjà consommé les 12 000 francs alloués par Clauzel), en se payant sur le produit des premières ventes de terrains de la place du Gouvernement[457].

Le bâtiment sera achevé après le décès de l'architecte, mais son exiguïté le condamne à un déplacement derrière le Fort Bab-Azoun, dans un projet qui, en 1831, est déjà dans les cartons du Génie. Pichon le jugera « trop petit pour sa destination », exigeant « des réparations considérables nécessaires à sa solidité » et il finira, en 1847, par être transformé en logement pour le directeur du port.[458] (**Fig. 44**).

6-1- Le théâtre instrument civilisateur

Dans le domaine des concessions à l'entreprise libérale, le théâtre aura cependant été le bâtiment qui aura le plus fait couler d'encre et fait susciter de projets dans l'espace des vingt ans que nécessite sa mise en chantier.
Le projet en est formé avec l'arrivée de Clauzel qui prend deux arrêtés à cet effet : en premier lieu, il décrète qu'il sera construit une salle dont le choix de l'emplacement et le devis seront soumis à son approbation ; et, en référence au premier arrêté, il décide qu'il sera joué des opéras italiens et des ballets au théâtre d'Alger et que sa direction sera confiée à une entreprise selon un traité qui sera également soumis à son approbation[459]. Son emplacement dominant l'un des petits côtés de la place du Gouvernement, face au palais du Gouverneur, est conçu sur le modèle du temple antique et du forum, à laquelle Bakhtine associe un autre type de théâtre qu'il identifie au « chronotope de la place publique ».
Pour lui, l'art théâtral qu'il réfère à la description de Pouchkine, serait né sur les places des villes du Moyen Age et serait un art populaire sans rapport avec la conception du forum ou de l'agora de l'Antiquité où l'Etat s'incarne lui-même, avec tous ses organes :

[457] SHAT 1 H / 8, arrêté du 31 août 1831 (Berthezène), achèvement du Lazaret.
[458] Pichon, op. cit., p. 277 ; le dossier concernant cette transformation est au CAOM, 2N /30.
[459] SHAT 1 H / 5, arrêtés (Clauzel), 12 novembre 1831.

> Extraordinaire chronotope où toutes les instances supérieures, depuis l'Etat jusqu'à la Vérité, étaient représentées et incarnées concrètement, visibles et présentes ! Dans ce chronotope concret, qui semblait englober le tout, avait lieu l'exposition et la récapitulation de toute une existence de citoyen, passée au crible publiquement et civiquement.[460]

La place du Gouvernement, même dans sa réalisation tronquée de tous les monuments qu'elle était censée accueillir (théâtre, bourse, palais du Gouverneur, palais de Justice, etc…), a néanmoins joué ce rôle éminent de visibilité et de centralité, comme symbole de la colonie, reflétant ce chronotope de l'antique ou « tout était public de bout en bout ».
Le modèle sur lequel elle s'est édifiée s'est pérennisé tout au long de la construction de la ville coloniale pour se réaliser, toujours sous d'autres formes il est vrai, quasiment un siècle plus tard, dans l'association de l'espace public aux bâtiments représentatifs et symboliques du pouvoir colonial, sur les plans de l'autorité politique (palais du Gouvernement), et culturelle (théâtre). Cette association va suivre le mouvement de la ville et de son centre représentatif dans son déplacement vers le sud, se répétant régulièrement dans les projets conçus pour l'instauration de ce forum qui ne verra sa réalisation définitive qu'en 1930, dans le boulevard Laferrière (Khemisti).

Cette association des fonctions représentatives de l'Etat et de la Culture n'est pas fortuite et la symbolique du théâtre joue un rôle qui devient fondamentalement politique dans le sens où le critère civilisateur auquel il est associé constitue un vecteur essentiel de la légitimité coloniale. L'histoire de sa matérialisation urbaine qui se heure à des vicissitudes financières et politiques, atteste de l'importance attachée à cette symbolique qui est plaquée tour à tour sur les espaces les plus représentatifs de la ville.
Après la place du Gouvernement dont la centralité domine jusqu'au Second Empire, c'est le square Bresson qui assumera temporairement ce rôle jusqu'au XXe siècle, et où le théâtre sera finalement construit en 1850 mais pas les édifices prévus au titre de la représentation gouvernementale ou juridique, en raison du même principe de réalité qui en a empêché la réalisation sur la place du Gouvernement : le prix des terrains.
Ce n'est que dans le boulevard Laferrière qui perdra, au XXe siècle, le caractère géométrique de l'espace antique, que cette association se réalisera dans le réceptacle du Forum qui regroupe le moderne palais du Gouvernement et la salle de spectacle Bordès (Ibn Khaldoun).

Cette dernière cristallisation de la forme urbaine, par opposition au fonctionnement politique et social des précédentes, est qualifiée par Jacques Berque de « dangereuse en vérité », à cause de la mutation sociologique à laquelle elle aboutit et dont l'image se reflète dans l'espace du nouveau Forum « vide de Musulmans, hormis les balayeurs, les chauffeurs et quelques caïds[461] ».

---

[460] *Esthétique et théorie du roman*, op. cit., p. 280.
[461] *Le Maghreb entre deux guerres*, Paris, Le Seuil, 1979 (1962), p. 230-231.

Cette évolution est inséparable du retrait que la fonction théâtrale semble devoir de plus en plus assumer par rapport à sa dimension populaire pointée par Bakhtine. Par opposition à la ville du Moyen âge ou à la ville arabe « où tout est intime de bout en bout », et où le théâtre populaire procédait d'une intimité d'autant plus grande qu'Alger ne connaissait que le Karagouz importé de Turquie et qui se jouait marginalement dans des cafés ou à domicile, l'affichage public de cette image de l'homme que Bakhtine appelle "biographique", où « il n'y avait, il ne pouvait y avoir, rien d'intime, de privé, de personnel et secret, d'introverti[462]» consistait justement en l'affirmation d'une conception de la civilisation qui déplace son attention de la parole au regard.

L'ambiance de la place du Gouvernement est décrite par Ernest Feydeau qui résume l'état d'esprit de cet homme public obsédé par un seul sujet : « tous ceux qui pensent, agissent et parlent n'ont qu'un idée, qu'un but, qu'une préoccupation ; et cette préoccupation honorable du reste, n'est autre chose que la grande question de *l'avenir de la colonie* ![463] ». Des décennies plus tard, ce même esprit préside à la chronique de ce journaliste qui raconte, le plus sérieusement du monde, la rencontre sur la place du Gouvernement, d'Héraclite (en redingote et chapeau haut de forme) qui lui résume les faits philosophiquement marquants de l'année écoulée – nous sommes au jour de l'an – , suivie d'autres propos avec Démocrite[464].
L'association de cette effervescence et de cette inquiétude politique avec la pénétration théâtrale pourvoyeuse d'ouverture et de transparence, constituait donc un chronotope dont l'origine n'est cependant pas uniquement liée à la redécouverte de l'antique. Si la tradition théâtrale s'y rattache naturellement, l'importance de sa fonction doit beaucoup à l'influence de ce « pouvoir spirituel laïque » que Paul Bénichou décèle dans le tournant du XIXe siècle[465] et que Victor Hugo traduit dans la métaphore de l'avènement de l'imprimerie en remplacement de l'écriture architecturale[466].

La prédominance de la langue écrite et parlée dans la formation de la nouvelle société moderne passe aussi, chez Hugo, par l'intermédiaire du théâtre qu'il positionne au centre de la formation culturelle des masses : « Le théâtre, dit-il, est une chose qui enseigne et qui civilise. Dans nos temps de doute et de curiosité, le théâtre est devenu, pour les multitudes, ce qu'était l'église au moyen-âge, le lieu attrayant et central. Tant que ceci durera, la fonction de poète dramatique sera plus qu'une magistrature et presque un sacerdoce[467] ».
Cette vision du théâtre en tant qu'église est profondément ancrée dans la pensée du Hugo de la période des années 1830 et Bénichou cite plusieurs textes dans lesquels le poète réitère sa

[462] Ibid.
[463] *Alger. Etude*, op. cit., p. 53.
[464] P. Anselme, "Chronique algérienne", *Afrique du nord illustrée* 6 (157), 1er janv. 1911.
[465] *Le Sacre de l'écrivain* , op. cit.
[466] Voir le chapitre "Ceci tuera cela" ajouté à la réédition de *Notre-Dame de Paris*, Paris, GF-Flammarion, 1967 (1831-1832).
[467] *Littérature et philosophie mêlées* I, éd. A. R.-W. James, Paris, Klincksieck, 1976, p. 45 ; voir P. Bénichou, *Les Mages romantiques* (1988), in *Romantismes français II*, Paris, Gallimard, 2004, p. 1253-1260.

croyance dans une mission du théâtre qui « peut ébranler les multitudes et les remuer dans leurs dernières profondeurs » :

> aujourd'hui plus que jamais le théâtre est un lieu d'enseignement. Le drame doit donner à la foule une philosophie, aux idées une formule, à la poésie des muscles, du sang et de la vie, à ceux qui pensent une explication désintéressée, aux âmes altérées un breuvage, aux plaies secrètes un baume, à chacun un conseil, à tous une loi .

En un mot, ajoute-t-il, « le théâtre doit faire de la pensée le pain de la foule[468] ».
Le théâtre comme église et l'humanité comme religion, c'est aussi un apostolat qui rejoint la promotion saint-simonienne développée par Emile Barrault dans son appel aux artistes[469] et qui semblerait avoir influé sur la conversion hugolienne. Mais en plus de ces positions théoriques, Hugo développe aussi un contenu dans son théâtre, notamment historique, qui n'est pas sans rapport avec la conception civilisatrice de l'époque.
Ce n'est sans doute pas un hasard si Tocqueville parle d'Abdelkader comme d'un « Cromwell musulman » qui a merveilleusement compris la psychologie des peuples qu'il subjugue[470] ; mais le système de valeurs qui se trouve ainsi promu n'est certainement pas contradictoire avec les aspirations coloniales de la nouvelle société anti-aristocratique :

> c'est en somme une mise en œuvre romantico-humanitaire du spiritualisme moral, avec un caractère particulier d'hostilité aux conventions sociales : discordance acceptée, voire postulée, du rang et de la qualité d'âme ; rêve des amours socialement dépareillées ; rejet des bienséances communes, émotion de l'idéal toujours conçue dans le défi aux valeurs et aux conduites consacrées.[471]

Quel meilleur endroit pour revendiquer cette discordance sinon dans les colonies mais, paradoxe de la condition coloniale, en y transposant aussi les valeurs et les conduites consacrées dans un nouveau rapport qui s'établit entre ce qui est considéré comme sublime ou comme grotesque, ainsi que Hugo les articule lui même dans sa conception du drame. Bénichou rend ce paradoxe de manière très explicite :

> On s'est demandé comment le mélodrame humanitaire, doté de nouvelles couleurs féodales et royales par la palette romantique, a pu prospérer au moment où le terre-à-terre et le juste-milieu triomphaient dans la société. Il faudrait poser la question, non seulement pour le drame, mais pour tout le romantisme. Il faut croire que la littérature n'exprime pas la société au sens étroit où on le croit d'ordinaire ; elle accueille et élabore aussi – surtout, peut-être – les imaginations idéales auxquelles la société, étant ce qu'elle est, a besoin de s'adonner, et jusqu'à un certain point de se conformer, pour s'estimer, c'est-à-dire pour vivre.[472]

[468] Ibid., p. 1254-1255.
[469] *Aux artistes. Du passé et de l'avenir des Beaux-Arts. (Doctrine de Saint-Simon)*, Paris, A. Mesnier, 1830.
[470] *Sur l'Algérie*, op. cit., p. 104.
[471] *Les mages romantiques*, op. cit. p. 1258.
[472] Ibid.

6-2- Les préventions de l'Etat contre le secteur privé

On ne peut mieux résumer le processus qui sous tend la création du théâtre algérois.
Les imaginations idéales s'expriment dans ce projet d'opéra conçu dès novembre 1830 et qui n'est pas sans rappeler les aspirations amazoniennes de Fitzcarraldo. Elles prennent la forme gréco-romaine proposée par Luvini et ruinée par l'opposition de Berthezène et Lemercier.
Le terre-à-terre des faits nous apprend que, d'un côté, pour tromper l'ennui des troupes, un théâtre est déjà créé, « presque au lendemain de la prise d'Alger (…) qui fut aménagé rue de la Marine, puis rue du Soudan[473] », dans des édifices de fortune où la cour intérieure faisait office de scène.
Mais ce n'est sans doute qu'une entreprise sans lendemain puisque *Le Moniteur algérien* réexamine, deux ans plus tard, la question de savoir si un théâtre est indispensable à Alger. La réponse est bien entendu affirmative et elle récapitule les arguments de l'antidote à l'inaction, de la foule étrangers qui aspirent à un « noble délassement », prenant l'exemple de Napoléon en Egypte qui a fait jouer la comédie à ses troupes, faute de comédiens professionnels. Le point fort de l'argumentation du *Moniteur* concerne la question des subventions que l'Etat, « protecteur avoué des Beaux-Arts », devrait accorder à l'exploitation d'un théâtre dont les avantages sont à nouveau associés à la civilisation dont l'avance « ferait chuter la barbarie ».

> Il n'est point de ville en France, si minime qu'elle soit, qui n'abandonne la salle au directeur et presque toujours (accorde) une subvention dont le chiffre est en harmonie avec l'importance de la ville et la variété des genres scéniques exigés. [474]

L'article du *Moniteur* est donc un appel au Gouvernement français pour que le « nouveau directeur obtienne du Ministre le privilège qu'il sollicite », assurant même (on ne sait sous quel titre) qu'il obtiendrait la gratuité de la salle qui n'est autre que la mosquée de la rue des Consuls « qui sert de magasin militaire (et) serait merveilleuse pour cette destination ».
La pression s'exerce aussi sur le Gouvernement algérois, par la suggestion de solutions immobilières qui ne sont probablement pas du goût des militaires, et par la défense du caractère digne et désintéressé du directeur en question : « M. Mirecourt n'est point un spéculateur avide (…) et si nous le laissons échapper, peut-être que jamais l'occasion de posséder une troupe aussi distinguée que la sienne ne se présentera pour Alger ». S'il y a pression, pourtant, cela signifie qu'un différent, ou une controverse, existent déjà sur cette question, notamment pour ce qui est de sa subvention et de la salle à y affecter.

Ce différent a son origine dans le projet de théâtre de Clauzel et dans l'ampleur des conséquences prises par ses décisions précoces, contredites par Berthezène. Le courrier ministériel garde trace de ces "improvisation" manquées qui se traduisent dans la demande

[473] Cf. H. Klein, *Feuillets d'El-Djezaïr*, op. cit., p. 28.
[474] "Un théâtre à Alger", *Le Moniteur algérien* 1 (25), 21 juill. 1832, p. 3-4.

d'indemnité de dédommagement pour préjudices subis, émanant d'un certain M. Pellissier, et du refus que le Ministre lui oppose, au 31 décembre 1831.
Prenant la défense de son ancien protégé, Clauzel conteste ce refus en retraçant les principes et les motivations politiques qui l'ont conduit à projeter la construction du théâtre :

> L'armée était entièrement découragée et abattue. L'ennui qu'éprouvaient les officiers et les soldats leur faisait vivement regretter la France et tous demandaient à quitter l'Afrique. D'un autre côté, les naturels du pays commençaient à s'accoutumer à nos mœurs et témoignaient le désir de voir se multiplier les occasions de rapprochement entre les habitans et notre armée.
> (…)
> Je crus devoir profiter de cette heureuse disposition des esprits et l'établissement d'un théâtre, lieu commun de réunion, me paru éminemment propre à remplir le but que je me proposais avec d'autant plus de raison que les Maures annonçaient l'intention de mener leurs femmes au spectacle, dans des loges grillées. De leur côté, les Israélites ne faisaient aucune difficulté de laisser aller leur familles au théâtre ; et les officiers de tous les corps applaudissaient unanimement à ce projet.

L'accent mis sur l'unanimité des opinions favorables au théâtre cache mal le silence sur les souhaits du véritable commanditaire, les fonctionnaires civils et le parti coloniste qui ont déjà une vision de la fonction future de la ville : Clauzel la dévoile dans l'idée précoce d'en faire un lieu d'hivernage en concurrence avec Nice ou l'Italie : « j'avais pensé qu'une salle de spectacle jointe à la beauté du climat devait attirer une partie des étrangers qui vont passer l'hiver en Italie ».
Il affirme la légalité et l'opportunité de ses décisions algéroises et menace qu'il n'hésitera pas à témoigner en faveur de Pellissier et à invoquer lui-même les témoignages de « plusieurs fonctionnaires et augustes personnes[475] ». Soult lui rétorque que seuls comptent les écrits qui ont un caractère d'obligation, et que la régularisation d'un marché quelconque aurait du passer par la ratification du ministre[476], et revenant sur les arrêtés pris dont il dit ne pas nier l'existence en tant que projets mais dont les dépenses d'exécution auraient dues être soumises à sa consultation, il ajoute :

> Or, sans attendre le construction projetée d'une salle de spectacle et quatre jours seulement après votre arrêté du 12 novembre, vous avez passé avec le sieur Pellissier un traité pour l'organisation d'une troupe de comédiens, traité avec lequel vous consentiez, entre autres charges, une subvention annuelle de 90 000 francs dont la non création a donné ouverture à une demande d'indemnité de 118 000 francs.

Soult lui reproche donc le fait accompli et refuse d'en prendre la responsabilité en renvoyant la réclamation par devant le Roi, au Conseil des Ministres[477].
Quel que soit son parcours, le dénouement de cette affaire semble s'être fait en faveur de Pellissier puisqu'un an plus tard, Soult fait remarquer à l'Intendant civil Genty de Bussy qu'il « désapprouve toute convention qui tendrait à engager, de quelque manière que ce soit, l'administration dans l'entreprise d'un théâtre à Alger ». Il ne s'agissait alors que de corriger

[475] CAOM F 80 / 1601, Clauzel au MG, 18 janv. 1832.
[476] CAOM F 80 / 1601, MG à Clauzel, 10 févr. 1832.
[477] CAOM F 80 / 1601, MG à Clauzel, 26 mars 1832.

les articles définissant le cahier des charges pour la vente des lots de terrains de la place du Gouvernement dans lesquels il était fait appel à des adjudicataires pour construire un théâtre. Sa désapprobation porte sur l'idée même de théâtre en raison des engagements qu'il induit, compte tenu du précédent Clauzel-Pellissier : « Je n'ai pas oublié le sacrifice considérable qu'une première tentative a déjà coûté au Trésor et je ne veux pas l'exposer de nouveau à une perte semblable[478] ».
Naturellement, les Algérois s'insurgent contre cette position et l'Intendant civil revient à la charge, en insistant sur le fait que « toute l'opération est laissée aux risques du concessionnaire » en évitant toute promesse de subvention.
Toute l'entreprise théâtrale de la colonie est en jeu, et il en souligne encore la nécessité : « Je persiste à croire que l'érection d'un théâtre est l'un des premiers besoins de la ville d'Alger et je suis convaincu qu'il serait facile de créer, sans aucun secours du gouvernement, une société d'actionnaires qui, moyennant un privilège théâtral de plusieurs années, entreprendraient, mais à leurs frais, sa construction ». Outre que l'insistance de Genty porte sur le fait que l'Etat n'aurait rien à débourser, son plaidoyer est, quant à lui, basé sans détour sur la nécessité de retenir la population civile dans la colonie :

> S'il y a nécessité d'attirer et de fixer une population européenne à Alger, si c'est bien là le but que nous devons nous proposer, ne faut-il pas, sur cette terre étrangère, loin de ses foyers, qu'elle puisse retrouver quelques-uns des plaisirs de la métropole ? Et n'est ce pas à leur absence et au malaise qui en résulte que nous devons attribuer cet abandon de nos soldats aussitôt qu'ils ont fini leur tems de service (…) Au premier rang des remèdes à appliquer, on doit sans doute placer le développement rapide des institutions françaises. Ce ne sera qu'en retrouvant, loin de leurs pays, leur vie d'Europe, que les Français cesseront de se regarder comme exilés sur la terre d'Afrique, et de rêver d'autres lieux, d'autres besoins, d'autres habitudes.[479]

Pour Genty de Bussy il n'est plus question des populations locales et il adopte une attitude agressive qui plaide pour une revendication décomplexée de l'intérêt colonial et débarrassée du paravent civilisateur. La réponse ministérielle met toutefois l'accent sur le rôle de l'Etat engagé par une politique culturelle qui ne peut confier ce type d'activité à l'initiative privée sans que sa responsabilité ne soit engagée.
De plus, Soult exprime un manque de conviction évident vis-à-vis des motifs de l'opération :

> J'ai dû voir dans cette obligation de construire imposée à l'acquéreur, l'obligation pour le gouvernement de laisser jouir de la construction faite, d'en laisser jouir pour le seul usage auquel elle soit propre, et par suite le danger de donner ouverture à des demandes d'indemnité, si, par quelque motif que ce fût, l'administration jugeait convenable d'en suspendre ou d'en interdire l'exploitation (…)
> Si, ce qui ne m'est pas encore bien démontré, l'établissement d'un théâtre à Alger est effectivement d'une utilité réelle, je ne refuserai pas mon assentiment à cette entreprise, mais sous la condition expresse que le gouvernement n'y interviendra que pour consentir et non pour obliger (car en obligeant les autres, on s'oblige soi-même). [480]

[478] CAOM, F 80 / 1277, MG à l'Intendant civil , 10 janv. 1833.
[479] CAOM, F 80 / 1277, Genty de Bussy au MG, 11 févr. 1833.

C'est la capacité de l'Etat au contrôle qui lui importe en définitive, et, compte tenu des dissensions qui se font entendre entre la société civile et l'autorité militaire, la raison lui impose de ne pas permettre une activité qui s'exercerait « sans que l'autorité puisse jamais être désarmée du droit de prendre, à l'égard des représentations théâtrales, toutes les mesures qu'exigera, soit le maintien de l'ordre, soit même son intérêt de politique ou de haute administration ».

6-3- La proposition de Redon

Ces échanges restent cependant théoriques, car la construction du théâtre n'a attiré aucun soumissionnaire aux adjudications ouvertes pour la place du Gouvernement. Plusieurs mois seront nécessaires avant qu'un projet ne soit présenté à Genty de Bussy et soumis au Conseil d'administration. Il émane de Jean de Redon, géomètre arpenteur qui avait travaillé à la délimitation des villages du Sahel et sera également employé, autour de 1835, à la délimitation des communes d'Alger[481].
Se présentant comme ingénieur élève de l'Ecole Royale des Arts, il interviendra, comme plus tard son fils Eugène, dans de nombreuses opérations spéculatives, la construction de la ligne de chemin de fer Alger-Blida, ou la construction de la partie basse de la rampe Bugeaud qui sera achevée par l'architecte Henri Petit à la fin du siècle.

Au moment de présenter son théâtre, il avait déjà soumissionné pour la construction de moulins à blé dont il réalise un exemplaire à Bab-el-Oued, et avait proposé des établissements d'usines sur l'oued El-Harrach. S'étant vu refusé l'attribution d'une concession pour un second moulin, il comptait sur une multiplication de son activité à la faveur de la publicité que lui donnerait le théâtre.
Il dit se voir « obligé de tourner (s)es vues et (s)on industrie d'un autre côté afin de ne point rester inactif dans ce pays en y élevant (s)a petite famille, (s)e mettre à même d'y faire (s)es affaires honorablement et (s)e rendre utile en travaillant à son accroissement », sans faire mystère de son peu d'intérêt pour les questions théâtrales ; seule l'inactivité le pousse à explorer ce créneau qui n'attire pas les spéculateurs et dont les constructions sont « très onéreuses et peu lucratives ».

Ses conditions se résument à la valeur de vente du terrain qu'il fixe à 5 francs le mètre carré, très en dessous du prix du marché, à l'adoption des grandes lignes de son plan qui lui octroie la liberté de disposer du rez-de-chaussée selon son choix, et à des délais de réalisation totalisant 3 ans et 3 mois.

---

[480] CAOM, F 80 / 1277, MG à l'Intendant civil , 6 mars 1833.
[481] Voir *Le Moniteur algérien* du 31 janvier au 24 avril 1835.

Une planche de dessins schématiques est jointe à sa proposition, représentant le projet en plan, coupe, et élévation sur la place, ainsi qu'un plan de situation représentant la place du Gouvernement dans une forme qui n'est pas sans rappeler le plan Luvini[482] (**Fig. 57**).
La façade respecte les spécifications arrêtées pour la place, avec des arcades sur le pourtour et une hauteur de trois étages, alors que les plans de coupe laissent voir un niveau de rez-de-chaussée laissé entièrement libre pour des activités sans doute commerciales.

La proposition et les observations du Conseil sont transmises au Ministre qui perçoit le caractère commercial de l'entreprise et son peu de sérieux (« elle ne tend pas à autre chose, écrit-il, qu'à lui assurer, moyennant une concession de gré à gré, un privilège dont il devra nécessairement trafiquer pour en tirer parti, puisqu'il ne présente pas lui-même aucune des garanties désirables »). Soult adoucit quelque peu ses positions sur le principe global qui consisterait à permettre la possibilité d'envisager une concession théâtrale : « Il pourrait en être autrement s'il se présentait une compagnie dont la composition et les ressources offrissent une garantie réelle à l'administration ».
Mais il reste néanmoins convaincu de son inutilité : « s'il ne s'en présente pas, c'est que sans doute il n'existe encore à Alger aucune chance de succès pour une telle entreprise ».
Ses arguments n'ont pas sensiblement varié depuis 1833 mais il ouvre des portes à des solutions intermédiaires et libérales dont le but essentiel est le dégagement de l'Etat. C'est à ces seules conditions qu'il déclare rester ouvert à d'éventuelles propositions :

> Il suffit donc que le domaine vende les terrains dont il a la libre disposition sans leur assigner une destination spéciale (…) C'est aux acquéreurs ensuite à en faire l'usage qu'ils trouveront le plus convenable à leurs intérêts. Si parmi eux, il y en a qui annoncent l'intention de bâtir un théâtre, l'administration déterminera elle-même les conditions de police et de voirie auxquelles cette exploitation devra être assujettie. Jusque là, elle n'a rien à faire, et elle doit surtout s'attacher à ne prendre aucune initiative à cet égard.[483]

Un nouveau débat s'esquisse entre le ministre et l'intendant dans une correspondance où les arguments s'appuient sur la nécessité de défendre, selon le cas, le rôle de l'Etat libéral ou celui de la libre initiative sans qu'il soit question d'une spécificité relative à l'activité en question, culturelle en l'occurrence. Genty s'empresse de répondre quelque peu sèchement au ministre en égrenant ses points de désaccord : il s'agit, d'une part, des conditions onéreuses à imposer à un quelconque concessionnaire et Redon ne représente qu'un principe plutôt qu'un individu particulier ; ce qui importe, d'autre part, est l'encouragement des entrepreneurs et des spéculateurs :

> Alger étant comme les autres villes et plus que toutes celles de France, peut-être une arène où viennent s'élancer à chaque instant industriels et spéculateurs, ce serait porter le découragement parmi eux que de

[482] CAOM, F 80 / 1277, de Redon à Genty de Bussy, sans date (jointe au PV du Conseil d'administration du 20 janv. 1834) ; dessins du théâtre proposé (annoté : joint à la dépêche de l'Intendant civil du 24 janv. 1834).
[483] CAOM, F 80 / 1277, MG à l'Intendant civil , 22 févr. 1834.

> s'attaquer en quelque sorte à leurs intentions et de leur supposer l'envie de trafiquer de telle ou telle concession.

« En admettant même qu'il trafiquassent » dit-il, l'essentiel est que les engagements pris soient tenus, et pour se faire, l'administration devrait nécessairement s'assurer des garanties présentées par l'acquéreur. Aussi, pour ce qui concerne de Redon dont Genty défend l'honorabilité face au mépris du Ministre, il défend un principe qui tient à la réalité des choses, la situation locale ne laissant pas de choix,

> Je le répète : il m'est complètement indifférent qu'elle (le Ministre) s'arrête au sieur Redon ou à tout autre, car je ne parle ici qu'en thèse générale.
> Si pour choisir il y a obligation d'écrémer une population que je n'ai pas composée et que je dois en définitive prendre telle qu'est, aucune proposition ne surgira…[484]

Quant à la proposition de ne pas astreindre l'usage de la concession au moment de la vente, elle lui semble l'évidence même puisque tous les terrains doivent être vendus et que les traités n'interviendraient qu'ultérieurement. Bref, c'est, semble-t-il, un dialogue de sourds dans lequel la fixation des règles générales ne semble trouver aucun point d'accord avec le principe de liberté.
Redon n'obtiendra aucune réponse sous Genty, mais il renouvelle sa demande en 1835 en blâmant l'ancien Intendant qui avait pourtant pris sa défense mais qui, pour lui, « promettait toujours et ne s'en occupait plus ensuite ». Il revoit ses conditions et ramène le délai de construction à 18 mois, le reste demeurant inchangé[485], et il propose, en garantie, un cautionnement de 25 000 francs provenant de fonds familiaux que la mort récente d'un oncle devait sans doute lui permettre de disposer en héritage. Comme parrains de l'opération, il suggère les noms de « Sol, aide de camp du maréchal Clauzel et Melkion (sic), le plus courageux des colons constructeurs[486] », révélant le lien qui le rattache à la nébuleuse Clauzel et la conformité de sa proposition avec l'ancien plan Luvini.

Le nouvel Intendant civil Lepasquier se borne à transmettre encore une fois le dossier au nouveau ministre de la Guerre qui lui rappelle à nouveau « le sacrifice considérable que la première tentative faite vers la fin de 1830 par M. le Mal Clauzel a déjà coûté au trésor » et que la règle invariable serait d'éviter tout engagement du même genre. Au-delà de ce principe, il explique aussi que l'opération est destinée à acquérir un terrain situé « dans le plus beau quartier de la ville » à un prix dérisoire, sous couvert d'entreprise publique[487].
Ceci met donc fin aux prétentions de Redon qui ne peut entreprendre d'acheter le terrain à prix coûtant et abandonne l'affaire.

---

[484] CAOM, F 80 / 1277, l'Intendant civil au MG, 8 mars 1834.
[485] CAOM, F 80 / 1277, de Redon au Commissaire du Roi près la municipalité, sans date (jointe à la dépêche de l'Intendant civil du 30 avril 1835).
[486] CAOM, F 80 / 1277, de Redon à l'intendant civil Lepasquier, 23 avril 1835.
[487] CAOM, F 80 / 1277, MG à l'intendant civil, 22 mai 1835.

Une proposition, « en tous points semblable » à celle de Redon aurait été faite en 1836, par Chardon, propriétaire de la salle de spectacle provisoire « formée de deux cours mauresques réunies et appropriées à leur destination nouvelle » et serait aussi restée sans suite[488].

L'éventualité de la construction réelle du théâtre prend corps avec la proposition étudiée en 1837 par l'Ingénieur en chef Poirel qui préside temporairement aux destinées urbanistiques de la ville en même temps qu'aux travaux du port.
Son étude porte sur l'extension et les alignements de la ville que j'examinerai plus loin, mais elle inclut des projets de bâtiments publics parmi lesquels il propose une série de trois théâtres sur deux espaces différents ; un grand théâtre occupant la parcelle de terrain située entre la future place de Chartres et la place du Gouvernement ; un autre théâtre de moindres dimensions situé sur la façade ouest de cette même place du Gouvernement, et occupant son axe central, sur les terrains de la Jénina ; et un troisième projet de la capacité est intermédiaire, proposé pour servir de solution alternative à un rejet éventuel des deux autres.

Ses prévisions sur le rejet des deux premiers projets pour leurs dimensions, hors de proportion pour l'un (2 000 places), et mesquines pour l'autre, se réalisent et ont pour conséquence de faire approuver le troisième, prévu pour 800 places, dont le calcul du produit annuel était supposé susciter l'intérêt de l'industrie privée. Ses arguments, l'emplacement qu'il choisit, comme l'architecture qu'il propose séduisent et constituent un précédent pour les futurs et nombreux projets qui seront proposés en 1846.
L'intérêt de la proposition de Poirel, dont les dessins sont malheureusement absents des archives, réside cependant dans ses arguments justificatifs, dont l'inspiration saint-simonienne rejoint la nécessité d'attirer les capitaux dans la ville et de fonder l'établissement sur le mode spéculatif dont il calcule le coût et les intérêts. Son insistance se pose pourtant sur le caractère monumental qui pourrait qualifier un tel édifice et sur l'intérêt architectural qu'il peut susciter en référence à l'exemple romain qui marque l'imaginaire colonial à travers les études poursuivies dans l'exploration de l'Algérie :

> Le théâtre, dit-il, est l'un des principaux délassement d'un peuple civilisé ; c'était la plus importante création des Romains dans leurs colonies et l'on peut juger de la magnificence qu'ils y apportaient par ces immenses cirques qu'ils ont laissés dans les Gaules et dans l'Afrique, et qui excitent encore aujourd'hui notre admiration.[489]

Le projet de Poirel restera cependant dans les tiroirs, pour des raisons que j'aborderai dans les prochains chapitres, relatives à ses difficiles relations avec les entrepreneurs privés, mais aussi à la prise de pouvoir dont l'urbanisme de la ville fera l'objet de la part des fonctionnaires civils et des architectes des Travaux coloniaux.

[488] CAOM, F 80 / 1277, MG, analyse des diverses propositions ayant pour objet la construction d'un théâtre à Alger, 21 juill. 1846.
[489] CAOM, F 80 / 1277, Poirel, P&C, Trois projets de théâtre avec une Bourse, 22 juin 1837.

Les voûtes de la Pêcherie

La question du rapport entre l'initiative libérale et le contrôle étatique que le Ministère de la Guerre se voudrait contraint d'exercer sur son action, ne se limite pas au théâtre. L'opération d'exhaussement des voûtes de la Pêcherie pour permettre l'achèvement de la place du Gouvernement, mais aussi la mise à disposition d'une précieuse superficie de stockage pour le commerce et pour l'armée, fait aussi l'objet d'une interrogation sur les moyens de sa réalisation. Prévue par l'arrêté Pichon-Rovigo du 14 février 1832, l'éventualité de leur aliénation à des particuliers à défaut de les faire construire par la ville pour son propre usage, était déjà lancée, mais elle ne semble pas attirer de prétendants.

Le manque de moyens publics de financement pousse à la solution de la concession, mais les mois et les années passent sans succès, et le Conseil d'administration constate que « rien n'indique que l'on doive espérer un autre résultat aujourd'hui (et) que dès lors il appartient au gouvernement seul d'entreprendre des travaux de cette importance qui devront coûter environ 350 000 francs[490] ». Le général Montfort adoptera les mêmes conclusions à la fin de 1833, considérant que l'espoir de voir un particulier se charger de cette entreprise lui paraît une illusion qu'il faut cesser de nourrir :

> D'ici à un grand nombre d'années, pour ainsi dire jamais, le commerce d'Alger n'aura pris assez d'extension pour pouvoir faire ou provoquer de la part de quelques spéculateurs, une entreprise aussi considérable. Il faut que le gouvernement se décide à renoncer à ce second étage de voûtes ou à en faire seul les frais.[491]

La situation coloniale s'étant éclaircie dans le sens de la poursuite de l'occupation, une proposition apparaît en 1835 émanant de l'architecte Melchion qui résume à Lemercier les conditions auxquelles le marché serait astreint : réaliser les travaux selon les plans et spécifications fournies par le Génie, les terminer dans les deux ans, donner un cautionnement en immeubles ; en échange de quoi il obtiendrait une concession pour 99 ans, une modification de la hauteur des voûtes, l'exécution par la municipalité des travaux concernant les abords et l'accession aux carrières de pierre exploitée par le Génie.
Lemercier émet néanmoins des objections sur le déroulement successif des travaux aux abords extérieurs de l'ouvrage, susceptibles d'obliger la ville « à lui payer 25 à 30 000 francs par an jusqu'à l'acquittement de la dette qu'elle contracterait avec lui[492] ».
Ces conditions sont jugées inacceptables par le Gouverneur général intérimaire Rapatel qui estime, dans l'opinion qu'il adresse au Ministre, qu'il vaudrait mieux s'en tenir à la réalisation étatique :

---

[490] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, Conseil d'administration de la Régence, PV de séance, 29 nov. 1832.
[491] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 2, Gal Monfort, Rapport sur le projet de construire un 2e étage de voûtes…, 3 déc. 1833.
[492] SHAT, Art. 8, Sec. 1 Cart. 4, Lemercier, Rapport sur une demande de M. Melchion, architecte, et dont l'objet est d'obtenir la concession du dessus des magasins de la Pêcherie, pour y construire, à ses frais, un second étage de voûtes, qui doit s'élever jusqu'au niveau de la Place, 1er juill. 1835.

> Je regarderais comme très avantageux que le second rang de voûtes dont il s'agit, pût être construit par le Génie (…) si, au contraire, cette importante construction sans laquelle la place du Gouvernement ne peut être achevée, est abandonnée à une entreprise particulière, l'exécution peut en être retardée. Il est à craindre, d'un autre côté, que l'administration militaire, qui a besoins de ces magasins, ne soit obligée, pendant de longues années, d'en payer un loyer considérable.[493]

L'achèvement de la place du Gouvernement n'en sera pas moins retardé par les lenteurs de la construction de ces voûtes dépendantes d'un budget de l'Etat que les Chambres distillent avec parcimonie ; ce n'est qu'aux alentours de 1840 que l'espace est ouvert à un aménagement extérieur. La méfiance des militaires vis-à-vis de l'initiative privée et du profit qu'elle tire des lenteurs de l'administration semble être à l'origine du refus opposé à Melchion, et elle influera sans doute sur la réalisation du front de mer.
Aussi, l'investissement privé s'orientera de préférence vers la spéculation urbaine et les réalisations de surface, plutôt que vers les infrastructures laissées au soin du Génie ou des Ponts et Chaussées.
Le conflit politique entre libéraux et étatistes, et principalement les militaires, s'est transposé sur le terrain colonial dans des termes liés à la question foncière visible dans le domaine de la colonisation agricole proprement dite, mais il n'est pas moins opérant sur la plan urbain dont la spéculation lui sert de point d'appui.

[493] CAOM 1N / 3, GG au MG, 29 nov. 1835.

-7 – VOLONTE DE SAVOIR ET DE PUISSANCE

La "période d'incertitude" prend fin avec la prononciation officielle de la conservation, après que la Commission d'Afrique ait rendu son rapport qui fait suite à l'enquête menée dans les villes occupées, de septembre à novembre 1833. Julien en résume les péripéties, les positions de ses membres et des acteurs concernés, membres du gouvernement, députés de la Chambre, et représentants des la société civile algéroise, Colons ou Musulmans[494].
La nomination de cette Commission était destinée à sortir le gouvernement de l'alternative qu'il confrontait, depuis trois ans, sous la pression des débats contradictoires de la Chambre, entre une politique colonialiste résolue et le retrait plus où moins contrôlé des côtes de l'Afrique, en faveur d'une solution arabe.
La controverse Clauzel-Berthezène sert de fond à ce débat qui se poursuit en métropole, jusque dans les travées de l'Assemblée où, invités à s'exprimer, ils réitèrent leurs positions respectives entre un « optimisme sans ombres » célébrant le pays de cocagne où se déverseraient des milliers de colons, fussent-ils encouragés et un pessimisme désabusé prévoyant de lourdes dépenses pour des résultats qui n'ont rien des « contes orientaux dont on berce les imaginations françaises ».

La Commission d'Afrique

Les conclusions de cette Commission sur la manière dont l'occupation a été menée jusque-là sont accablantes et elles mettent en lumière les abus, les travers et les faillites des actions entreprises, qu'elle soient dues au régime militaire (visant notamment Rovigo) ou aux spéculateurs civils « exigeant des lois naissantes, et souvent à créer, un appui honteux de honteuses transactions ».
Elle constate que c'est « une maladie qui a gagné toutes les classes » faisant sans doute référence aux hauts fonctionnaires impliqués dans un accaparement immoral, blâmant enfin une politique indigène qui poussait les Arabes, « spoliés, humiliés, brimés (…) de la crainte au mépris ». Le passage du constat aux solutions proposées indique cependant l'impuissance politique à s'opposer à un courant porteur qui mobilise une grande part de la société, de même qu'il pointe vers la dominance incontournable des conceptions libérales et des croyances particulières liées au contexte politique du moment.

En dépit de la faillite constatée jusque-là, Julien note un état d'esprit de résignation qui préside à la conclusion de la Commission selon laquelle, « par les divers motifs d'utilité, de convenance, de nécessité qui se sont exprimés, la Régence d'Alger doit être définitivement occupée par la France » :

> Proposition faite sans enthousiasme, pour des raisons de prestige et pour répondre au désir de l'opinion. Ce fut, en effet, à ce qu'elle assura, une « concession arrachée en quelque sorte par le cri public » et l'un

[494] *Histoire de l'Algérie contemporaine*, op. cit., p. 106-118.

de ses membres déplora « l'aveugle engouement de la France pour sa conquête ». C'est ainsi que le pays légal, représenté par les chambres, se résigna à l'occupation que le pays réel lui paraissait exiger. [495]

C'est en quelque sorte une exigence irrationnelle recouverte par une argumentation rationaliste (« utilité, convenance, nécessité »), que Julien présente comme une faiblesse que le « pays légal » aurait pu éviter ou du moins atténuer, s'il avait pu faire preuve de plus de fermeté et de consistance.
Les actions administratives entreprises à la suite de cette décision, les hésitations et les atermoiements des hommes placés au sommet du pouvoir, la conjoncture politique qui plaça quatre ministères et six ministres de la Guerre au somment de la hiérarchie administrative en moins d'une année (juillet 1834 à juillet 1835), le réflexe conservateur qui maintient l'Algérie sous la coupe de ce même ministère, et enfin, le choix de Drouet d'Erlon, vieux général incapable de s'habiller sans l'aide de son ordonnance, « très lent à comprendre et sans idées personnelles », comme gouverneur, tout cela constitue les manquements d'une administration peu préparée à une gestion cohérente et coordonnée du programme de réformes que la Commission avait suggéré d'entreprendre pour rétablir les principes qui devaient guider une gestion légaliste et égalitaire de la colonie.

Mais, face au consensus général et à l'action de sociétés privées qui poursuivent leur propre conception de la colonisation, soutenus par des croyances et des motivations qui s'éloignent notablement de ces principes, le pouvoir réel de ce « pays légal » ne semble pas peser de beaucoup de poids. Face à la puissance productive du « pays réel », face aux intérêts cumulés par les investisseurs que la politique du fait accompli avait rassemblés autour de la vision optimiste développée par Clauzel et ses partisans, décidés à poursuivre un rêve dicté par leur volonté ; face, enfin, au consensus mettant la colonisation à la hauteur du prestige nécessaire à l'affirmation nationale, le pouvoir politique ne peut que s'incliner en produisant le discours, ou la "ritournelle" qui accompagne et légalise ce mouvement.

La Commission semble avoir compris la force de ce phénomène et les expressions de « cri public » ou d'« aveugle engouement » résument l'impuissance politique à laquelle elle fait face. Le programme des réformes, ou des non-réformes qu'elle suggère au gouvernement n'en est pas moins éclairant de cette impuissance : « l'Algérie devrait être une colonie de travailleurs libres, français ou étrangers, et non une colonie militaire ou pénitentiaire[496] » ; en d'autres termes, ce sont toujours les principes transcendants de la colonisation honorable ou vertueuse qui sont préconisés, et les manquements à ces principes sont assimilés à la prédominance militaire, source principale de « l'abus de force » vis-à-vis des natifs.
Les réflexes libéraux et anti-militaristes donnent paradoxalement gain de cause au clan coloniste et à Clauzel, même si c'est à regret et si le système envisagé pour le futur ne modifie en rien la domination de la force armée.

[495] Ibid., p. 111.
[496] Ibid.

Les jeux de chaises musicales des responsables civils et militaires algérois ont néanmoins rendu inextricable la complexité du problème ; et le dernier en date, le tyrannique duc de Rovigo (remplacé depuis son décès par le baron Voirol), avait dû laisser un souvenir particulier qui a très probablement influé sur les opinions des enquêteurs parisiens.

Aussi, la condamnation de « la rage des spéculations (…) poussée jusqu'au scandale » et des gros capitalistes formant le « *lobby* algérien » responsable de l'agiotage, pèse moins lourd que celle de l'institution militaire, cible de la critique des parlementaires,
Sous couvert de la « protection des intérêts du faible », de « l'humanité » et de « l'honneur national », selon les expressions de Lamartine, la conservation est prononcée, les crédits votés et le *statu quo* reconduit, aux seules différences près que le Commandant en Chef devient Gouverneur et chapeautant les civils et les militaires, et que la Province est désormais régie par ordonnances, limitant le droit de regard de la Chambre sur la législation algérienne.
Et dans l'espoir de mieux le contrôler, le Ministre de la Guerre Gérard, « faute de la compétence et de l'autorité de son prédécesseur » (Soult), y nomme un vieillard comme Gouverneur « incapable d'avoir une politique personnelle[497] ».

Pourtant, un aspect important des travaux de cette Commission réside dans l'officialisation de la nouvelle attitude à adopter vis-à-vis des "Indigènes" : un de ses membres constatait que « pour les coloniser, il faut d'abord les civiliser ; sans civilisation, point de colonie utile à l'Europe. Malheureusement la tâche est difficile et probablement impossible »[498] ; l'assimilation est maintenant considérée comme une « dangereuse illusion » et le boulet de la tâche civilisatrice que le Colon se voyait forcé de traîner dans son entreprise peut désormais être abandonné.
A partir de 1835, la séparation communautaire ne manquera pas de s'affirmer très nettement dans les textes et dans les faits. Malgré le poids du discours moralisateur qui préconise d'associer « la justice à la fermeté », de « mettre fin aux abus » et de « tenir compte de la nombreuse population indigène, à qui il faut faire oublier la violation de la capitulation, par de justes compensations[499] », ce glissement dans l'appréciation de la question de l'assimilation (qui reste néanmoins une revendication prioritaire de la société coloniale) apporte un souffle de liberté qui ne manque pas d'être immédiatement perceptible.
Avant d'en examiner les manifestations sur le plan urbain, on peut déjà voir comment il s'exprime dans la "littérature" algérienne.

[497] Ibid., p. 119.
[498] *Colonisation de l'ex-Régence d'Alger. Documents officiels déposés sur le bureau de la Chambre des Députés*, Paris, Michaud/Delaunay, 1834, p. 30.
[499] Ibid., p. 111.

7-1- Le manifeste de Genty de Bussy

Au moment de la désignation du nouveau gouverneur, Genty de Bussy quitte Alger sans laisser de regrets à une population qui n'a pas apprécié un « administrateur de qualité », futur confident de Bugeaud, plus féru de réflexion théorique que de politique ou d'administration. Son successeur Lepasquier se plaindra d'ailleurs de l'état de désorganisation épouvantable dans lequel il trouve les documents de l'intendance civile, où aucun papier n'est « classé régulièrement, méthodiquement, et par ordre des matières » :

> Pour vous donner une idée de la confusion que j'ai trouvée, il me suffira de vous dire que mon prédécesseur m'a remis lui-même, dans son cabinet, un volumineux dossier intitulé : *Lettres ministérielles*, où se trouvaient entassées les différentes décisions rendues sur diverses questions (…) Il a fallu rechercher un à un tous les dossiers (…) (qui) se trouvaient , soit chez l'ingénieur en chef, soit chez le directeur des Domaines, soit chez tout autre chef de service…[500]

Ce détail anecdotique donne une idée du personnage moins attaché à la règle conventionnelle de l'administration qu'à son esprit qu'il tentera de rendre dans l'ouvrage qu'il compose à son retour d'Alger. Publié en 1835, *De l'établissement des Français dans la Régence d'Alger et des moyens d'en assurer la prospérité* est, précisément, et à la différence de ceux qu'ont publiés les différents acteurs de la courte histoire de l'occupation, un manifeste tourné vers l'affirmation d'une culture coloniale nouvelle, faisant fi de toutes les appréhensions qui avaient jusque-là accompagné la découverte d'un monde construit selon des projections et des modèles qu'il s'agissait de détruire, et prônant une approche décomplexée et démystificatrice de la réalité du terrain.

Alors que les écrits publiés jusque-là s'attachaient à dénigrer la manière dont l'action coloniale avait été conduite par les uns ou les autres, au nom d'une morale héritée des principes humanistes, Genty de Bussy s'attache spécifiquement à rehausser le moral du Colon, à lui indiquer les moyens d'échapper à la culpabilité inscrite dans le schéma civilisateur. Il annonce son intention en préambule : « Nous essayons de décrire par quelles voies on peut fonder une société nouvelle sur cette terre qui, après avoir passé par la civilisation, est depuis tant de siècles replongée dans la barbarie[501] ».
Si la Commission d'Afrique avait fait un pas dans le sens du désillusionnement, Genty de Bussy laisse entendre que les rêves entretenus en métropole sur la fusion avec l'Orient ne sont que fantasmes littéraires :

> Entre les Maures de Grenade et ceux de la Régence, il y a toute la distance qui sépare les peuples avancés des peuples rétrogrades (…) Aujourd'hui, revenus sur leurs pas, dégénérés de leurs ancêtres au point de

[500] Lepasquier, intendant civil au Gouverneur général (désormais GG), 6 nov. 1834, in G. Esquer (éd.), *Correspondance du Général Drouet d'Erlon (1834-1835),* Paris, H. Champion, 1926, p. 78-79 (souligné dans le texte).
[501] P. Genty de Bussy, *De l'établissement des Français…*, op. cit., p. I.

> s'en trouver à plusieurs siècles, encore bien plus loin de nous, ils n'ont ni l'industrie nécessaire pour habiter la ville, ni l'activité qu'il faut pour habiter la plaine. L'esprit humain tout entier serait en marche que seuls, ils resteraient en arrière : tels sont encore les Maures. Profondément inconciliable avec tout progrès, le mahométisme engourdit les facultés de l'âme et fait d'individus énervés et incapables de porter les armes, une réunion de moines ou d'ilotes.[502]

La vision de l'Orient transmise dans l'imaginaire qui a accompagné l'occupation est maintenant confrontée à la situation africaine où les « conditions de vie » montrent une toute autre réalité. On a le sentiment que les arguments que Barrachin exposait à Berthezène sont repris ici dans des termes moins prosaïques.
Les conceptions qu'il défend sont, en tous les cas, marquées du sceau d'une vision de terrain dont il célèbre l'influence salutaire sur la pensée et le sain jugement : « Quand on a vécu sous le beau ciel d'Afrique, quand on a été stimulé par l'ardeur de son climat (…) on n'est point à demi pour (notre conquête). C'est là un rêve peut-être ; mais ce rêve a des charmes si puissants que la réflexion ne suffit pas pour les rompre » (p. II). C'est aussi un rêve qui ne l'empêche pas de développer, de manière concise, les arguments qui feront les fondements de la pensé coloniale.

Les questions de gloire et de puissance étaient celles de l'occupation ; « la vraie question d'utilité » est maintenant celle de la colonisation (p. 280) qui consiste à déterminer les conditions par lesquelles ce pays pourra devenir « une province qui ajoute à la fois à notre puissance et à notre richesse, de démontrer qu'avec plus d'éléments que les Romains, comme eux il nous faut l'esprit de suite et la persévérance pour accomplir une aussi noble mission » (p. I). Le thème de l'affirmation de la volonté est présent mais il s'y ajoute la référence romaine et l'affirmation justificatrice à partir, non pas des principes issus du « champ unitaire de visibilité et d'ordre » de la raison classique (suivant l'expression de Foucault), mais des circonstances qui marquent la différence entre les affections des uns et des autres, leurs incompréhensions et leur séparation inéluctable :

> et, si malgré tant de loyauté de notre part, de vaines terreurs se sont glissées parmi eux, à qui la faute ? est-elle à nous ou au contact ? A moins qu'on ne nous rejette ces exigences inséparables du séjour d'une armée, ces mosquées occupées, ces maisons abattues, ces routes ouvertes, ces rues élargies, quand il nous a fallu improviser des hôpitaux, soigner des malades, bâtir des casernes, élever des magasins militaires, quand, en un mot, il fallait tout créer pour nous établir dans le pays ? (p. 49)

Nécessité a fait loi mais la raison aussi a commandé de s'adapter à la réalité et d'agir selon le jugement qu'on se fait des besoins. L'idée de la découverte et de l'adaptation progressive renforce la défense de l'empirisme de la démarche coloniale :

> Ne nous appartenait-il pas de mesurer les besoins du culte des Maures, et devant ceux bien autrement impérieux de nos troupes, devions-nous leur laisser vingt fois plus de mosquées qu'il ne leur en fallait réellement ?

[502] Ibid., p. 47-48.

> (…) fonder n'est pas l'affaire d'un jour. Mais avons-nous su de suite ce que nous ferions d'Alger ? Nos besoins n'ont-ils pas été graduels ? Ne se sont-ils pas augmentés de ces démolitions indispensables aussi pour nous éclairer sur une ville dont la topographie devait éveiller toutes nos précautions ? (p. 50-51)

Il faut noter le rapprochement fait entre démolition et connaissance qui présuppose une propension à la justification de la table rase, mais aussi à une nouvelle vision de la science et de l'histoire qui s'appuie sur les nouveaux concepts de la science de l'anatomie censés pénétrer « l'invisible visibilité » de la vie et de ses principes, dans la dissection de la mort[503]. Je reviendrai sur cette vision dans le chapitre V, mais elle s'exprime aussi à propos de politique architecturale que Genty aborde en référence à l'Espagne mauresque. Sans doute ouvert à la problématique patrimoniale discutée en France, il tient à se placer dans la perspective historique de la conservation des temples, « souvenirs trop précieux pour qu'une main hardie se permette jamais de les effacer » :

> plus tard, ils deviendront la tradition vivante du passé, et quelles que soient les modifications qu'entraîneraient d'autres exigences, nous avons voulu que les nouveaux asiles ouverts au catholicisme, églises par leur culte, mais mosquées par leur architecture, fussent comme ces monuments qui ont bravé les siècles ; qu'il suffit de les parcourir pour en retrouver l'origine, et qu'ils fussent eux-mêmes leur propre chronologie. (p. 144)

Mais la conservation de la mémoire n'empêche pas d'y pratiquer les modifications que de nouvelles fonctions exigeraient, d'autant que les motivations d'une telle attitude sont référées à une supériorité technique, scientifique et artistique, demandant la re-conception de tout l'espace africain sur de nouvelles bases. L'entretien des réseaux hydrauliques, des aqueducs et des fontaines, est un exemple de cette reprise en main totale du système existant. Alors que Pichon avait choisi la position pragmatique d'en laisser le soin aux anciens habitants qui les avaient créés et gérés jusque-là, qui présentait l'avantage de les responsabiliser et de réduire leurs budgets d'entretien, Genty se cantonnera dans la position de principe qui avance que la science hydraulique occidentale dépasse aujourd'hui la connaissance des Maures qui dans le passé, « s'entendaient merveilleusement la conduite des eaux ».
Son objectif est de relativiser l'admiration portée par les admirateurs de l'Orient à des savoirs faire qui n'ont plus cours, et il en est ainsi de leur référence principale, l'architecture andalouse qui n'offre pas les caractéristiques qui font la "grandeur" de l'Occident ; pour celle du pays, il diagnostique d'autant plus un dépassement et une décadence manifestes :

> A l'exception de la cathédrale de Cordoue et de l'Alhambra seuls monuments remarquables qu'ils aient laissés, leur architecture n'avait rien de grandiose, mais elle était délicieuse, et son élégance était un des charmes qui retenaient dans cette vie sensuelle et solitaire que chacun d'eux recherchait au fond de sa demeure.
> Nous n'avons pas plus retrouvé ici les Maures d'Espagne que les arts qu'ils avaient jadis cultivés. D'une extrémité à l'autre du détroit, la main du temps a tout effacé. Quelques belles maisons, bien rares et

[503] Voir F. Hartog, *Evidence de l'histoire. Ce que voient les historiens*, Paris, EHESS, 2005, p. 143 et M. Foucault, *Naissance de la clinique* de Foucault, Paris, PUF, 1963.

> venues d'Italie par compartiments, quelques mosquées bâties par des Européens, c'est tout ce qu'Alger a offert à nos regards. (p. 295-296)

Genty installe donc le mythe de la provenance européenne de l'architecture du Maghreb, peut-être lié aux conceptions conquérantes que développait *La Propriété*. Le chronotope de l'espace public s'y insinue aussi dans l'association faite entre l'absence, le peu d'affirmation de ce type d'espace chez ces peuples et la conception architecturale de la demeure.
Aussi, le "décodage" de l'existant devient une nécessité qui se traduit dans l'idée d'une association de la connaissance avec la destruction régénératrice, une association certainement fondatrice d'une sensibilité profondément inscrite dans la pensée moderne, de Nietzsche à Heidegger, en passant par Le Corbusier :

> Mais leurs aqueducs, mais la généralité de leurs maisons, tout est à recréer dans un autre système ; et, en vérité, puisque nous en étions là, peut-être aurait-il mieux valu prendre un grand parti sur le champ, et reconstruire successivement toutes les parties de leurs villes. Nous aurions fait plus tôt ce qu'il faudra inévitablement faire plus tard, et nous n'aurions pas absorbé en entretien, qu'il faudra sans cesse recommencer, des sommes considérables. Nous n'aurions trouvé qu'une plage déserte, qu'avec d'abondantes carrières et des bois de construction, nous aurions fondé en moins de temps, il est permis de le dire, qu'il ne nous en faudra pour réparer. (p. 296).

La table rase comme principe de création de la société nouvelle, se superpose donc aux difficultés de la restructuration, selon les modes de la rationalité abstraite, d'un espace qui résiste au "décodage". Ces idées mettront quelque temps à se transmettre, mais il semble clair que l'expérience algéroise poussera, dès la fin des années 1840, vers la création *ex nihilo*, d'abord dans les colonies, puis en Europe même.
Cette politique de l'espace ne peut cependant pas être séparée de la recherche de la démonstration de puissance, par le biais de la subjugation que permet la maîtrise de l'environnement, de l'espace et de la supériorité culturelle ou technique ; et Genty fait même appel aux inventions les plus récentes de l'industrie pour atteindre ce but : « la vue d'un chemin de fer, d'une machine à vapeur, de ces pas de géants que le génie nous a fait faire, subjuguerait les indigènes par l'admiration, et ces prodiges ne pourraient que leur inspirer le plus vif attrait pour la civilisation qui les crée » (p. 298).

Le but ne sera atteint que dans la mesure où c'est la crainte, plutôt que l'admiration, la fuite plutôt que la séduction, qui seront suscitées par cette démonstration de puissance. Parlant de l'invention du robot, Gilbert Simondon note que :

> Le désir de puissance consacre la machine comme moyen de suprématie, et fait d'elle le philtre moderne. L'homme qui veut dominer ses semblables suscite la machine androïde. Il abdique alors devant elle et lui délègue son humanité. Il cherche à construire la machine à penser, rêvant de pouvoir construire la machine à vouloir, la machine à vivre, pour rester derrière elle sans angoisse, libéré de tout danger, exempt de tout sentiment de faiblesse, et triomphant médiatement par ce qu'il a inventé.[504]

[504] G. Simondon, *Du mode d'existence des objets techniques*, Paris, Aubier, 1989 (1958), p. 10.

Le rêve de la domination absolue se dessine donc derrière le "philtre machinique" que construit Genty pour combattre l'indifférence "indigène" à la puissance coloniale. L'introduction, au même moment, du paradigme romain dans la constitution de l'espace africain, renforce la réalité d'un tel rêve qui fait entrevoir le passé de la brillante civilisation des Romains et induit l'exemple à suivre :

> sous la direction de leurs troupes, les peuples conquis exécutaient ces immortels ouvrages, qui, depuis tant de siècles, attestent leur grandeur et leur persévérance. Et, cependant, ils n'imposaient point aux vaincus leurs usages et leurs lois ; ils se contentaient de leur donner le régime municipal ; ils se réservaient uniquement la haute domination.[505]

Un certain caractère "machinique" de cette domination transpire à travers l'idée de son imposition fonctionnelle qui exclut la fusion et la participation sociale. La référence au régime municipal évite certainement la mention de l'esclavage qu'elle n'exclut pas totalement dans le concept de « haute domination ». Car, la présence de Rome n'est pas suscitée uniquement par l'histoire antique de l'Afrique ; comme le rappelle Foucault, « le modèle romain, à l'époque des Lumières, a joué un double rôle ; sous son visage républicain, c'était l'institution même de la liberté ; sous son visage militaire, c'était le schéma idéal de la discipline[506] ».

Les réflexions de Genty de Bussy ne manqueront pas d'influer sur les conceptions métropolitaines et l'influence de son ouvrage pourra être jugée à l'aune du fait qu'il est couronné par l'Académie des sciences, l'année même de sa parution. Ses propositions pour Alger se cantonnent dans un registre tout à fait opérationnel qui soutient la motivation de l'action transformatrice : « Nous sommes engagés dans une autre voie : voudra-t-on en sortir ? Je l'ignore ; mais en attendant, depuis que nous y sommes, les villes que nous occupons sont en cours de construction, et chacun y est la truelle à la main » (p. 296). Mais sa pensée a de plus grandes ambitions qui visent à réviser la vision française du monde tributaire de l'héritage des Lumières.

7-2- Blondel et Berbrugger

A la suite des tremblements de terre qui, dans les années 1840, ont menacé de nombreuses constructions « hâtivement et spéculativement » édifiées, un débat s'instaure, de manière quasiment officielle, sur l'éventuelle prise en compte des pratiques locales dans la conception architecturale. On verra comment les habitants de la rue des Consuls s'investiront dans la défense de leurs propriétés en se fondant principalement sur les critères relatifs à ce débat, et les mouvements du sol auront, si l'on peut dire, contribué à secouer les conscience en cette matière.

---

[505] P. Genty de Bussy, *De l'établissement…*, op. cit., p. 57.
[506] M. Foucault, *Surveiller et punir…*, op. cit., p. 148.

En 1843, le directeur des Finances Blondel s'adresse confidentiellement au Ministre de la Guerre pour soulever cette question d'un « intérêt majeur », en notant le fait que « les vieilles habitudes des peuples ont toujours une haute raison pour cause » :

> Avertis par l'expérience, les Indigènes n'élevaient pas leurs maisons de plus de deux étages ; (…) il appuyaient tous les édifices les uns sur les autres au moyen de morceaux de bois qui passaient d'une maison à l'autre (…)
>
> Sans ternir compte de ces avertissements, nous supprimons toutes les voûtes ; nous détruisons tous les supports qui appuyaient les maisons les unes sur les autres ; nous négligeons le soin de mettre de longues pièces de bois dans les murailles ; nous bâtissons des maisons de quatre à cinq étages dans des rues larges ; nous élevons des casernes, des hôpitaux de plusieurs étages.[507]

Blondel n'ose imaginer les dégâts que produirait une violente secousse qui anéantirait tous les efforts consentis jusque-là ; aussi, sa critique des procédés de l'architecture spéculative et importée met l'accent sur la solution de l'ouverture vers l'adaptation des conditions locales . Ces secousses sismiques qui permettent d'évaluer une certaine évolution de l'état d'esprit colonial ne sont qu'un indice révélant, à un moment de crise, un effort d'adaptation au milieu qui secoue le vernis civilisateur pour s'approprier les modes indigènes de cette insertion. Beaucoup plus que dans les domaines architectural ou culturel, ceci est particulièrement évident dans le champ politique et dans l'art de la guerre qui préoccupent les responsables politiques et autour desquels il élabore une réflexion continue.

La théorie de Blondel

Arrivé à Alger avec le gouverneur Drouet d'Erlon, en 1834, pour y faire une brillante carrière entrecoupée de départs dus à sa mésentente avec Bugeaud, le directeur des Finances Blondel est qualifié par Julien de fonctionnaire « autoritaire et compétent[508] », dont la réflexion ne se limite pas à la science politique mais semble aussi avoir assimilé la leçon de Cuvier.
Et alors que se préparent à la Chambre d'autres discussions encore sur l'avenir de l'Algérie, en 1836, il édite une brochure faisant un état de la situation politique, commerciale et industrielle de la colonie, dans laquelle il défend la pensée coloniale en mettant en exergue l'idée que « les difficultés de la colonisation (…) sont en nous[509] ».

Sa formation et sa fonction d'économiste l'amènent sur ce même terrain où la référence à l'Angleterre et à l'Amérique reste dominante, pour préconiser la création de sociétés nouvelles susceptibles de consommer les produits générés par la modernité, au travers de leur « circulation surabondante d'activité, de savoir, de connaissances sans occupation ».
Pour pallier aux crises périodiques et inévitables qui ne manqueront pas frapper en France comme en Angleterre, il faut, dit-il, déplacer cette surabondance vers les colonies :

---

[507] CAOM 1N / 1, Blondel au MG, du 10 avril 1844 ; il récidive avec une lettre datée du 11 nov. 1844 pour inciter à la prise de mesures à l'occasion d'un voyage parisien de l'architecte en chef des Bâtiments civils.
[508] *Histoire de l'Algérie contemporaine*…, op. cit., p. 120.

> Ce que les marchés de l'Afrique sont à nos industries, ce monde presque inconnu sera pour les esprits. Des spéculations nouvelles à tenter, une partie du globe à étudier, l'Atlas à explorer, le désert à franchir, des peuplades à découvrir, un grand secret à dévoiler sur l'intérieur de l'Afrique, des ruines, ensevelies sous la poussière des Romains, des Vandales et des Turcs, à faire sortir de la tombe, l'antiquité à saisir toute vivante dans des mœurs qui se sont conservées depuis deux mille ans : quel champ à parcourir ! quelle carrière ouverte à l'activité française ! (p. 22-23)

C'est une ouverture formidable de la conquête coloniale sur la découverte que permet la nouvelle conception de l'histoire qui se met en place au même moment : le « grand secret » de la vie et de son développement est à trouver dans les ruines, cette vie du passé et de la mort que représente « l'antiquité toute vivante » des populations qui s'ouvrent à la dissection du savoir. Elle s'oppose en même temps au principe de l'économie classique traditionnelle qui calcule ses entreprises en fonction de ses besoins immédiats, pour ainsi dire mesquins ; elle se met en jeu, au contraire, dans une aventure qui prend presque les accents de la "dépense" que développera Georges Bataille dans *La part maudite*[510], un rapprochement qui est pourtant vite tempéré par la besoin d'ordre qui recouvre l'apologie de l'effervescence romantique :

> (…) il est peu dans le caractère de l'homme de songer à ce qu'il a sous la main, à ce qu'il a négligé longtemps, tandis qu'une activité incessante, une curiosité inquiète le portent à s'élancer dans les routes nouvelles et dans les spéculations aventureuses.
> Les sociétés d'ailleurs ressemblent à un échiquier sur lequel on aurait jeté pêle-mêle les pièces du jeu. Rangées et classées avec soin, toutes trouveraient leur place, leur emploi et un espace libre pour agir ; mais, entassées au hasard, elles couvrent toute la surface et disparaissent les unes sous les autres, sans pouvoir être utilisées.[511]

L'association de ces deux pensées, incursion dans l'inconnu du monde et rétablissement d'un ordre salutaire, constitue l'intérêt particulier de cette brochure dans le sens où Blondel aborde l'obstacle contre lequel s'est confronté le mouvement colonial dans l'interprétation, face à la réalité du terrain, de son idéal civilisateur.
Cet idéal a bien vite été démystifié par la violence du contact, les divergences d'intérêts, de vues et de cultures, et surtout, peut-être, par le caractère univoque de la conception civilisatrice, faisant bientôt reconnaître, de manière officielle, la dimension illusoire de l'objectif de fusion brandi par la conquête.

Deux camps se sont *grosso modo* constitués de part et d'autre de cet obstacle, pour tirer des conclusions qui, d'une part, rejettent la société "indigène" dans un « ensauvagement » qui réduit ce contact à un affrontement déclaré, au refoulement et à l'accaparement de ses biens ; qui, d'autre part, appellent soit à l'abandon du processus colonial pour quelques-uns, soit à l'observation d'un *statu quo* qui se résumerait dans une occupation restreinte, perpétuant la

---

[509] L. B. (L. Blondel), *Aperçu sur la situation politique, commerciale et industrielle des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, au commencement de 1836*, Paris, Imprimerie Royale, 1836.
[510] Paris, Minuit, 1967 (1949).
[511] L. Blondel, *Aperçu sur la situation politique*…, op. cit., p. 23.

vieille politique des comptoirs commerciaux, dans le respect scrupuleux des « ressorts de l'organisation sociale et politique » des sociétés "indigènes".

Les considérations de Blondel se veulent être une réponse aux critiques acerbes qui visent le caractère des populations qui se déversent dans les colonies et le compte rendu très élogieux qu'en fait *Le Moniteur algérien* (de la main de Berbrugger sans doute), en reprend des passages entiers qui concernent le caractère inéluctable d'un phénomène lié au développement de la nation et de son savoir :

> Cette surabondance qui se fait remarquer dans les produits matériels existe, à un plus haut degré peut-être, dans les intelligences. Nos révolutions ont développé les esprits à un point extraordinaire. Effet ou cause, le fait est positif. L'instruction s'est répandue et devient un des premiers besoins de la société. Chacun appelé à goûter l'arbre de la science s'est élancé hors de sa sphère, plein d'une activité brûlante, et demandant à prendre aussi sa part dans les travaux, les soins, les avantages réservés autrefois aux classes privilégiées.
> Ce mouvement général est salutaire, et, par la concurrence, il amène à la surface des talents qui se seraient enfouis et perdus pour la société. Mais, comme tout ce qui tient à l'humanité, il a aussi ses inconvénients ; et la somme des intelligences dépassant la masse des affaires dans lesquelles elles peuvent utilement s'employer, il y a pour ainsi dire en circulation surabondance d'activité, de savoir, de connaissances sans occupation, qui se fatiguent elles-mêmes en cherchant un aliment, et qui tourmentent le corps social d'un mal difficile à guérir.[512]

Il y a là comme une définition précoce de la "déterritorialisation", et l'interprétation que *Le Moniteur* en déduit est évidemment liée au conflit qui oppose les Colons à ceux qui les accusent, en Métropole, de nuire aux intérêts de la France, à sa moralité, par le débordement de cette « activité brûlante » de l'accaparement colonial :

> de même que certain général disait à Louis XIV que les ennemis qui lui donnaient le plus de peine à combattre étaient à Versailles, nous pourrions affirmer que les nôtres sont réellement à Paris. Etrange renversement des choses ! C'est de la métropole que nous devrions attendre tout secours et protection, et c'est d'elle que nous arrivent les seules difficultés capitales qui entravent notre marche.[513]

La mise en évidence de ce conflit n'est pas le seul mérite, au yeux du *Moniteur*, du discours de Blondel ; il fait également ressortir un autre sentiment qui, cette fois, lie les Colons et la généralité des Français dans une communauté d'intérêt liée à cette ouverture au savoir provoqué par les révolutions qu'ils ont connus. L'insistance sur le caractère « salutaire de ce mouvement » laisse entendre qu'il permet aussi, désormais, de dépasser le clivage qui faisait le mérite aristocratique et la stagnation prolétarienne ; la notion clé de ce dépassement est celle de l'intelligence ou de la "volonté de savoir" qui est à sa base.
L'expression de cette conviction se lit chez Drouet d'Erlon par exemple, qui, à l'installation du Conseil municipal d'Alger, parle de « population intelligente », par opposition aux

[512] *Le Moniteur algérien* 5 (229), 29 avril. 1836 et *Aperçu sur la situation politique*…, op. cit., p. 22.
[513] *Le Moniteur algérien*, ibid.

"Indigènes", ceux de ses compatriotes venus « se livrer en Afrique aux spéculations d'une légitime et respectable industrie[514] ».

Berbrugger et la propagande

Liée à des sentiments universalistes plus prononcés, et de manière cependant plus élaborée, elle se retrouve aussi chez le directeur de ce journal, Adrien Berbrugger qui rend compte de l'installation de la bibliothèque publique destinée à réunir « l'aliment intellectuel indispensable aux sociétés modernes », mettant l'intelligence au pinacle des impulsions qui en font son développement :

> La plupart ne demandent pas mieux que de cultiver leur intelligence (…) D'un autre côté, sans croire à une fusion complète entre les Indigènes et les Européens, nous pensons aussi que la bibliothèque pourra être avant peu un terrain neutre où ils se rencontreront ; et il nous semble que ces rapprochemens et cette communauté d'étude ne peuvent manquer de détruire une grande partie des préjugés qui séparent encore les deux races. Tous ces enfans d'Alger qui nous étonnent par la facilité avec laquelle ils parlent le français seront un jour des hommes, et leur intelligence réellement remarquable nous fait espérer qu'ils viendront puiser dans les ouvrages de notre bibliothèque une connaissance plus exacte de notre civilisation et les moyens d'agir à leur tour sur ceux de leurs compatriotes qui auraient conservé des sentiments hostiles à notre domination.[515]

L'utopie de cette position n'est pas tant dans l'idée d'arriver un jour à la fusion espérée et d'amener les "Indigènes" à partager les bienfaits du progrès, mais dans la considération que la capacité à comprendre le monde, à multiplier le savoir et développer l'intelligence, puisse prendre le pas sur les mouvements instinctifs qui poussent aux vices de l'égoïsme et de la cupidité. C'est ce produit de la raison qu'il situe à la base de la société nouvelle à la création de laquelle il voudrait aussi voir se constituer un sentiment national, un sentiment dont il ne mesure certainement pas le caractère contradictoire avec l'aspiration universaliste, tout pénétré qu'il est de la nécessaire domination de l'intelligence française.
Parlant cette fois, de l'orientation qu'il voudrait donner à son journal, il explique que :

> Nous voulons agir à la fois et sur la colonie et sur la métropole. Ici nous voulons développer un sentiment de nationalité (subordonné bien entendu à celui qui nous lie à la France) qui nous fasse regarder l'Afrique comme notre seconde patrie et qui nous inspire de l'amour pour cette contrée où nous avons la belle mission de créer un nouveau peuple et de résoudre de grandes et importantes questions sociales (…)
> En cela notre tâche sera facile ; car tout le monde sait que quiconque a posé le pied sur la terre d'Afrique aspire toujours à y revenir, tant il est vrai qu'il y a dans les circonstances locales et surtout dans l'avenir de ce pays un puissant attrait qui l'emporte même sur les calculs de l'intérêt personnel (ibid.).

L'idéal fouriériste de Berbrugger s'exprime probablement dans l'aspiration à la création d'un "nouveau peuple" et le rejet moral de la cupidité, mais il ne dépasse pourtant pas l'affirmation du sentiment nationaliste dont la contradiction avec cet idéal n'est nullement perçue.

---

[514] *Le Moniteur algérien* 3 (150), 19 déc. 1834.
[515] *Le Moniteur algérien* 4 (204), 6 nov. 1835.

Julien parle, à son propos, de l'« étonnante polyvalence » d'un homme qui a été le secrétaire de Clauzel à partir de 1834[516], une polyvalence qui s'explique par cette formidable croyance dans l'utopie de la raison dont les conséquences se font aussi sentir dans l'impulsion qu'il donne aux études historiques de l'Afrique du Nord, avec la création de la Société historique algérienne et de la *Revue africaine*.
Pourtant, et de manière très paradoxale, il est peut-être aussi à l'origine de la propagande coloniale dont l'ampleur se mesurera au tournant du siècle, et qu'il destine à la transformation de l'état d'esprit moral et idéologique de la Métropole, pour suivre et soutenir les entreprises de la nouvelle société en formation :

> Nous voulons que nos frères de France connaissent bien ce qui se passe à Alger et ce qu'on peut y espérer. *La publicité est l'âme de toutes les entreprises* ; assez long-tems cette arme puissante des sociétés modernes a été employée exclusivement contre nous par nos détracteurs. Il est tems que nous fassions usage des ressources, des avantages que nous possédons en grand nombre. Prouver à la métropole que l'Afrique est susceptible de devenir pour elle un élément incalculable de puissance et de richesses ; montrer qu'il y a ici des œuvres à faire qui peuvent exercer utilement l'ardente énergie de ces jeunes capacités qui, faute de trouver une place dans la société, emploient leur force et leur intelligence à la troubler sans cesse ; prouver que l'immense question du travail des armées, en partie résolue ici, peut être poussée facilement dans ses dernières conséquences, et amener des solutions imprévues pour la plupart et dont les résultats sont incalculables ; tels sont les principaux pivots sur lesquels roulera notre politique toute d'organisation.[517]

Il fait appel pour cela à tous les « hommes spéciaux » de tous les secteurs de la société, à « leurs lumières et à leur zèle », pour créer une sorte d'union sacrée à cheval entre les deux nationalismes français et "algérien", dans le but de fédérer toutes les forces du pays contre l'opposition anti-coloniale. Il rejoint en ceci la pensée de Blondel, mais on peut penser qu'il ne partage pas entièrement certaines des solutions que celui-ci préconise selon des motivations plus spécifiquement libérales.
Dans le compte rendu déjà cité de l'ouvrage du directeur des Finances, Berbrugger évite toute référence aux « moyens d'exécution » dont l'orientation politique heurte probablement sa vision universaliste de l'action civilisatrice. Blondel y développe, en effet, une version de la volonté de puissance digne des futures réflexions nietzschéennes, et en dehors de la référence à Machiavel, on peut se demander si une version de la dialectique hégélienne du maître et de l'esclave n'est pas déjà opérante dans ces réflexions.

C'est la dominance du principe de « la nécessité d'être fort » qu'il perçoit chez les peuples d'Orient, principe qui lui semble parfaitement applicable au contexte politique français dans lequel la force ou la faiblesse constituent, pour lui, les facteurs essentiels de la prise, du maintien ou de la chute du pouvoir. Ceci devient évident sur le sol africain où ces forces s'expriment, pour ainsi dire, en toute ingénuité puisque les "Indigènes" eux-mêmes appellent

[516] *Histoire de l'Algérie contemporaine*…, op. cit., p. 447-448.
[517] *Le Moniteur algérien*, loc. cit., 6 nov. 1835 (je souligne).

cette force dans tous leurs actes et leurs paroles, n'obéissant et ne demandant qu'à obéir à son imposition.
Blondel fait appel à de nombreux exemples pour illustrer ce principe, citant des lettres, des propos entendus ou rapportés, sur le jugement des Arabes relatif au commandement des Français, notamment dans sa comparaison avec celui des Turcs :

> Vous êtes généralement bienveillants, humains, familiers, justes ; vous ne prenez que peu d'impôts, et cependant nos compatriotes vous apprécient moins que les Turcs ; pourquoi ? C'est en raison même de vos qualités, que le commun d'entre nous ne comprend pas : votre irrésolution, vos changements, votre patience, vous ont fait regarder comme des femmes. Vous ne montrez ni votre générosité en donnant à vos amis, ni votre force et votre puissance en vous vengeant de vos ennemis ; votre simplicité paraît de la petitesse : vous n'êtes pas grands et forts à nos yeux. L'Arabe est comme un cheval de guerre ; il renverse un mauvais cavalier, il est soumis à la main vigoureuse qui le dompte et le châtie.[518]

Il va sans dire que ce type de croyance était sans nul doute sincère et que la multiplication des exemples qui l'appuient est une fonction proportionnelle de cette sincérité. La *Revue africaine* semble éprouver quelque surprise à constater, en 1927 (!), que les "Indigènes" pouvaient, en 1835, regretter le régime turc et estimer que « les Français ne comprennent pas le pays et ne sont pas faits du tout pour lui (…) ils ne viennent ici que pour s'enrichir eux-mêmes, le plus vite possible[519] ».
Le jugement de Blondel est, comme pour Volland avant lui, marqué par le fait que la faiblesse des Français est justement dans ce qui est constitutif du caractère civilisateur, des principes d'humanité et de justice transmis par les Lumières, dont l'extériorisation provoque le mépris de ceux qu'on voudrait civiliser.
Ce constat a pour conséquences de préconiser une adaptation de comportement et l'adoption du rôle du maître que l'esclave lui impose, de faire de cette volonté de puissance le trait du caractère colonial qui élimine l'introspection et met fin à « nos irrésolutions, nos variations, nos méticuleuses précautions, l'abandon de nos conquêtes aussitôt qu'elles sont faites[520] ».

La transformation radicale des méthodes de guerre inadéquates pour contrecarrer celles des Nomades, en est une autre conséquence, sachant que la supériorité de l'ordre, de la discipline, de la science militaire ou de celle des fortifications, est impuissante face à la supériorité du guerrier, face aux qualités de ces hommes « durs, infatigables, sobres, d'une santé robuste, agiles, très-bons cavaliers, tirant bien, tirant à propos, et habitués dès l'enfance à faire la guerre de tirailleurs ». C'est là le programme d'une *appropriation* de la "machine de guerre nomade", calquant ses méthodes sur celles de l'ennemi, et usant, en plus, de moyens matériels et intellectuels supérieurs.

---

[518] *Aperçu sur la situation politique, commerciale et industrielle…*, op. cit., p. 33.
[519] "Les dominations turque et française appréciées par un Juif Algérois en 1835", *Revue africaine* 68 (332), 3e trim. 1927, p. 269-270.
[520] *Aperçu sur la situation politique, commerciale et industrielle…*, op. cit., p. 34.

Mais c'est en donnant la priorité à l'homme particulier, face aux institutions, que ce résultat est atteint, sans hésiter à favoriser, soutenir, appuyer, pousser an avant la distinction, quitte à ce que les médiocres se récrient :

> L'administrateur est écrasé de détails (…) les difficultés qui se renouvellent chaque jour sont peu comprises en France, et, quelque pur qu'il soit, il voit trop souvent sa vie souillée dans la fange de la calomnie dans un pays où l'on croit à peine à la probité. Idée désolante, qui lasse les caractères les plus énergiques, et dont l'estime des honnêtes gens peut seule adoucir l'amertume ! (p. 41)

Pour finir, Blondel examine l'économie et les mœurs indigènes, notamment pour ce qui concerne la pratique du don, dans une interprétation destinée à en démontrer le caractère matérialiste et universel en des termes typiquement libéraux : « Sous le burnous comme sous le frac, l'intérêt privé guide les hommes ; ici, cet intérêt est tout matériel. C'est un puissant levier qui, bien employé, de concert avec la force, peut avoir une grande efficacité ».
Pour l'exemple, il rapporte deux anecdotes : un Arabe, envoyé en députation par une tribu, achète « de ses propres deniers » les présents qu'il aurait dû, au yeux de ses pairs, recevoir des autorités françaises en signe de considération ; ce même Arabe, selon lui, était prêt à « se faire tuer à la première occasion, et peu s'en fallu qu'il ne tint parole », pour avoir reçu en présent une paire de pistolets du duc d'Orléans (p. 43-44). De là, il déduit le principe d'un « attachement des hommes de quelque valeur » par le biais d'une politique basée sur l'instrumentation de l'appât du gain :

> L'intérêt personnel peut seul balancer le fanatisme politique et religieux. La pauvreté des Arabes et leur peu de besoins actuels ne sont pas un obstacle : ils aiment l'argent, le pouvoir, le honneurs qui, chez eux comme chez les autres peuples, font dominer ceux qui les possèdent ; ils recherchent toutes les occasions d'en acquérir, et leurs besoins grandissent à mesure qu'ils peuvent les satisfaire. (p. 64)

L'architecte Georges Guiauchain, fils de Pierre-Auguste, se souviendra encore en 1905, des leçons de Blondel sur la volonté de puissance coloniale, citant ses reproches aux « hommes de mérite les plus distingués (qui se) sont rangés parmi les adversaires de la colonie et l'attaquent avec énergie » pour ne faire que du provisoire[521].

Décentrement et micro-pouvoir

Les considérations de Blondel sont visiblement suscitées par ce que, bien plus tard, Deleuze appellera « l'actif et le réactif » en référence à la philosophie de Nietzsche, sachant que « la conscience exprime seulement le rapport de certaines forces réactives aux forces actives qui les dominent (et que) la conscience est essentiellement réactive[522] ».
C'est, en d'autres termes, cette réactivité de la conscience qui pousse Blondel, et tout le mouvement colonial, à cette appropriation des traits marquants de la culture du colonisé, en même temps qu'il contribue à constituer, à partir de la réaction à son action, les prémisses

[521] G. Guiauchain, *Alger*, Alger-Mustapha, Imprimerie algérienne, 1905, p. 15.
[522] *Nietzsche et la philosophie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1962, p. 46-47.

d'une science coloniale sans doute opératoire dans l'émergence du vitalisme face au mécanisme du siècle précédent.
C'est aussi une science dont la motivation fondamentale rejoint le point de vue mécaniste dans le sens ou elle place encore le Sujet dans la position de « principe qui convertit l'être en être pour-nous », et c'est ce qu'impliquera encore l'interprétation de Deleuze :

> Que vaut le vitalisme tant qu'il croit découvrir la spécificité de la vie dans des forces réactives, les mêmes que celles que le mécanisme interprète autrement ? Le vrai problème est la découverte des forces actives, sans lesquelles les réactions elles-mêmes ne seraient pas des forces. L'activité des forces nécessairement inconsciente, voilà ce qui fait du corps quelque chose de supérieur à toutes les réactions, et en particulier à cette réaction du moi qu'on appelle conscience (p. 47).

La dimension inconsciente ainsi désignée comme principe "actif" par excellence ne paraîtra évidemment qu'au XXe siècle et elle ne sera spécifiquement identifiée au colonialisme que dans les années 1960, une fois que la chute de celui-ci aura libéré une certaine dose « d'impensé » qui en avait construit la constellation.
Foucault parlera d'un devenir occidental constitué à partir d'un imaginaire de l'Orient comme dimension-limite, alors que Jacques Derrida, à propos du Structuralisme et du "logocentrisme", mentionnera un ébranlement de la pensée occidentale, « cette pensée dont toute la destinée consiste à étendre son règne à mesure que l'Occident replie le sien », tout en attribuant à l'histoire le mérite « de concerner par privilège, dans les actes et dans les institutions de l'homme, l'immense région du somnambulisme, le *presque-tout* qui n'est pas l'éveil pur, l'acidité stérile et silencieuse de la question elle-même, le *presque-rien*[523] ».

Ces lignes s'adressent au rapport de la forme à la force et peuvent donc se ramener aux thèmes évoqués ici, dans la mesure même où « la *forme* fascine quand on n'a plus la force de comprendre la force en son dedans. C'est à dire de créer. » (ibid.).
On peut donc supposer que si la déterritorialisation coloniale s'exerce selon un mode qui tend à une appropriation des effets induits par le territoire, comme le remarquent Deleuze et Guattari en parlant d'une *réorganisation des fonctions*, d'un *regroupement des forces* (« création de nouvelles fonctions comme construire un logis, transformation d'anciennes fonctions, telle l'agressivité qui change de nature et devient intra-spécifique[524] »), elle s'accompagne aussi des effets que l'homme y introduit de son propre chef, sachant que « l'art humain restait longtemps pris dans des travaux et des rites d'une autre nature » ; et que si toutes les activités dans un territoire prennent une allure pratique nouvelle, « ce n'est pas une raison pour en conclure que l'art n'y existe pas pour lui-même, puisqu'il est présent dans le facteur territorialisant qui conditionne l'émergence de la fonction-travail[525] ».

[523] *L'écriture et la différence*, Paris, Le Seuil, 1967, p. 11.
[524] *Mille plateaux*, op. cit., p. 394.
[525] Ibid., p. 395.

Il s'agit là de l'art proprement dit, mais également de l'art de la politique comme de celui de la science, et notamment de cette science à laquelle Derrida accorde une place privilégiée dans la mesure où elle naît justement au moment qui nous occupe :

> On peut en effet considérer que l'ethnologie n'a pu naître comme science qu'au moment où un décentrement a pu être opéré : au moment où la culture européenne – et par conséquent l'histoire de la métaphysique et de ses concepts – a été *disloqué*e, chassée de son lieu, devant alors cesser de se considérer comme culture de référence. Ce moment n'est pas d'abord un moment du discours philosophique et scientifique, il est aussi un moment politique, économique, technique, etc. On peut dire en toute sérénité qu'il n'y a rien de fortuit à ce que la critique de l'ethnocentrisme, condition de l'ethnologie, soit systématiquement et historiquement contemporaine de la destruction de l'histoire de la métaphysique. Toutes deux appartiennent à une seule et même époque.[526]

L'éclairage de Derrida sur les conditions de cette naissance permet de situer précisément le discours de Blondel dans le contexte de sa production. La *dislocation* dont il est fait allusion tient évidemment à la situation politique, au bouleversements des rapports sociaux introduits par les révolutions, et à la recherche de "systèmes" susceptibles de s'y substituer ; mais elle tient aussi aux bouleversements observés dans les sciences, comme on a pu le voir avec Cuvier, et dans les arts, comme on le verra avec le romantisme et la montée de l'éclectisme. Derrida fait également ressortir la dimension du rapprochement entre métaphysique et conditions de la vie politique, économique, technique, etc., donnant comme une priorité à celles-ci sur celle-là (même si on peut aussi y lire une équivalence) dans la détermination de ce décentrement, et rejoignant le verdict de Foucault sur la question du micro-pouvoir.
Si cette priorité s'exerce dans les faits et si les conditions de vie sont déterminantes dans la constitution et l'évolution de cette culture décentrée, elle n'empêche pas l'emprise d'une affirmation philosophique et scientifique dont les fondements sont toujours référés à une pensée centrale dominante, véhiculant les *a priori* de l'empirisme mécaniste :

> Gardons-nous des exagérations : elles inspirent la défiance et trompent le jugement. Soyons simples, soyons vrai ; c'est dans la raison que repose notre force. Bornons-nous à exposer les faits, à en déduire les conséquences…[527]

Or, si la force repose sur la raison, et si c'est la raison qui a conduit la culture européenne à adopter comme vertueuses les qualités de générosité, d'humanité, de justice, de bienveillance et d'introspection, il y a certainement une contradiction à déplacer maintenant cette force vers une adaptation réactive à des désirs de soumission réels ou projetés ; c'est tout le concept de rationalité qui en est ébranlé et sa toute puissance n'est sauvegardée dans l'esprit de ses promoteurs qu'au moyen du rétablissement acrobatique que permet le partage instauré entre l'Orient et l'Occident, sous le couvert d'un intelligence capable d'en assumer la dichotomie, mais aussi, corrélativement, dans la division de la pensée que ce partage implique.

---

[526] *L'écriture et la différence*, op. cit., p. 414 (souligné dans le texte).
[527] L. Blondel, *Aperçu sur la situation politique, commerciale et industrielle…*, op. cit., p. 10.

Blondel, je l'ai noté, avait placé en exergue de son texte l'idée selon laquelle « les difficultés ne sont ni dans le climat, ni dans le sol, ni dans le caractère des indigènes. Elles sont en nous » ; il la répète encore dans sa préface et en clôture de sa conclusion, signifiant très certainement que c'est la pensée même de l'Occident qu'il faut maintenant changer, en impliquant par là même le fait que *ce qui est déterminant dans le changement, c'est la pensée elle-même et non les conditions de vie ou le milieu*, et que c'est le discours philosophique et scientifique qui prime sur les conditions de la vie politique, économique, technique, etc.

Alors que le décentrement culturel semble vouloir impliquer l'adaptation empirique à un nouveau milieu, réclamant le questionnement des *a priori* de la raison, ce processus est paradoxalement bien plus à l'œuvre en métropole que dans la colonie où, autre paradoxe, les impératifs de la politique imposent d'affirmer la conjuration du décentrement par le biais d'autres *a priori* qui opèrent sélectivement sur le contexte empirique, et y exercent des modélisations spécifiques renvoyant au centre perdu.
Ceci explique sans doute la persistance temporelle d'une querelle qui s'instaure entre la colonie et la métropole, qui atteint son apogée au tournant du XXe siècle, mais dont les conséquences se feront encore sentir au moment de l'indépendance algérienne.

7-3- La référence à Rome

La brochure de Blondel était destinée à influer sur les futurs débats de la Chambre que les décisions de 1834 n'avaient certainement pas apaisés. Le caractère instable des forces politiques françaises et les nombreux changements de gouvernement multipliaient les prises de position relatives à la possession de l'Afrique du nord, parmi lesquelles s'affirme encore celle du retrait total qui, si elle perd du terrain avec le temps, continue de faire entendre encore quelques voix[528].
Inspirée de principes similaires, celle de Gasparin, auditeur au Conseil-d'Etat, s'exprime en 1835 dans une brochure intitulée *La France doit-elle conserver Alger ?* où il répond négativement à cette question en abordant de manière lucide et particulièrement tranchante, les enjeux qu'elle soulève. Il livre d'abord un historique du concept de colonisation depuis la Grèce antique qui impliquait une problématique plus humaine que politique ou économique, jusqu'à l'école mercantile dont le but était « d'assurer des pratiques aux marchands de la métropole (…) qui ont tout sacrifié à leur intérêt privé[529] ».

Dans la récapitulation de ces systèmes coloniaux, Gasparin singularise les colonisations romaine et américaine pour en démontrer l'inadéquation à l'Algérie. Organisée par la

[528] Notamment les brochures que le député Desjobert fait paraître, année après année, jusqu'à *L'Algérie en 1846*, Paris, Guillaumin, Paris, 1846.
[529] *La France doit-elle conserver Alger ?*, Paris, Imprimerie de Béthune et Plon, 1835, p. 24.

république, la colonisation romaine était destinée à résoudre la question « désespérante » des prolétaires pris entre les classes possédantes et les esclaves :

> Ne pouvant donner des terres à Rome, on en distribuait largement dans les provinces. La présence des populations vaincues et les droits de la propriété n'arrêtaient pas les conquérants d'alors comme elles nous arrêteraient aujourd'hui. La république prenait les terres à sa convenance, et y établissait ses colons. (p. 9).

Les colons étaient eux-mêmes soldats et Rome élevait et étendait autour d'elle « comme une fortification vivante » qu'elle repoussait chaque fois plus loin, à mesure de ses conquêtes. Les colonies américaines, à l'inverse, sont nées du « génie des spéculations » ouvert par les découvertes et leur esprit d'aventure ; alors qu'il n'a donné lieu qu'au commerce en Orient, il a créé les établissement durables de l'Amérique formés par ces « hommes hardis (qui) faisaient fuir devant eux les peuplades faibles et timides qu'effrayaient leurs vaisseaux, leurs coursiers, leurs armes à feu ». Les gouvernements, ajoute-t-il, « restèrent étrangers à ce grand mouvement dont ils se disputèrent ensuite les résultats ». (p. 14)

Positivement destiné à récuser toute analogie avec la situation algérienne, cet historique aura peut-être servi à inspirer des solutions à une colonisation qui usera de tous ces systèmes, simultanément et à tour de rôle ; mais ce texte est sans doute exemplaire de la manière dont l'action se voulait être fermement encadrée dans les limites d'un discours rationnel qui devait en définir les possibilités. Gasparin pose plusieurs questions représentatives des motivations principales des "colonistes" et s'attache à en réfuter les principes.

Aussi, la question du débouché des produits est contredite par la concurrence européenne qui exclut la protection douanière ; celle du débouché de la population surabondante par la condamnation morale qui pèse sur des types d'établissements calqués sur Botany-Bay ; celle de l'école pratique pour l'armée par le retour de la barbarie qu'elle engendrerait en France ; celle du commerce d'entrepôt par les faibles communications qu'engendre la mauvaise position d'Alger ; celle de la prépondérance maritime en méditerranée par le fait que seule la puissance de la Marine peut atteindre ce but ; celle de la mission civilisatrice par le travers du Don Quichottisme politique et son échec américain ; celle, encore, de la persévérance par la pente glissante des abus, des injustices et des violences ; bref, ce recensement non exhaustif des contre-arguments de Gasparin le conduisent à demander l'abandon d'Alger « avant qu'une guerre générale nous y contraigne », dans un singulier appel à l'opinion, arbitre incontournable de ce qui lui paraît pourtant comme une vérité démontrée :

> Et moi aussi, j'en appelle à l'opinion, à l'opinion de l'avenir et d'un avenir prochain, à cette opinion d'abord timide et faible, qui, sans cesse, grandit et se fortifie par la discussion, à cette opinion saine et vraie sur laquelle il faut avoir les yeux fixés, parce qu'elle seule juge sans recours les fautes des gouvernements, quand ils n'ont pu se placer au-dessus des entraînements du jour. (p. 72)

Le discours rationnel censé former l'opinion en est donc réduit à attendre la constitution « saine » de celle-ci pour, en retour, sanctionner sa validité, dans un cercle qui peut se révéler aussi vicieux qu'il peut être vertueux. Or, si une généralité telle que l'opinion peut avoir un poids politique durable pour influer sur le cours des événements, sa préoccupation doit être liée à des intérêts bien compris qui sembleraient bien résider dans le principe colonial, ne serait-ce qu'à titre de concurrence avec le rival anglais.
Aussi, si ces facteurs écartent toute possibilité d'un retour en arrière, il reste la position intermédiaire entre le tout et le rien, et qui se rattache à des solutions déjà expérimentées par le passé, comme celle des comptoirs coloniaux.

Le baron Baude, membre en son temps de la Commission d'Afrique, est représentatif de ce courant intermédiaire qui perçoit la possibilité d'y instaurer une société régénérée par le travail, partageant l'idéal affiché par Berbrugger et Blondel sur la nécessité d'occuper les forces effervescentes qu'ont produit les révolutions françaises, mais se rattachant plus clairement aux idées saint-simoniennes d'"association" avancées par Michel Chevalier à propos de l'Orient :

> Chaque peuple, chaque classe a son génie propre, sa destination particulière. L'œuvre humaine est une et multiple à la fois. Les peuples sont les membres de l'humanité ; l'humanité ne sera heureuse que lorsqu'elle aura le libre exercice de tous ses membres, c'est à dire, lorsque chaque peuple occupera dans l'atelier, dans le laboratoire et dans le temple, la place que lui assigne la nature.[530]

Le sentiment universaliste de Baude s'oppose à la progression coloniale et au refoulement des "Indigènes" ; il s'élève contre l'idée du transfert de la propriété « des mains de leurs détenteurs actuels à des mains civilisées, condition du développement de la colonisation telle que l'entendent les personnes qui ont inscrit ce mot sur leur bannière[531] ».
En référence à Clauzel qui élabore des plans de défense du périmètre d'Alger, il refuse de concevoir l'alternative de « la guerre la plus longue et la plus acharnée » et reprend la critique désormais habituelle chez les "anti-colonistes", de l'attitude observée vis-à-vis des Arabes, provocatrice de leurs « dispositions hostiles ».

Ses ambitions ne sont pas moins interventionnistes car, dit-il, « l'Arabe est comme son cheval : celui-là seul en tire parti qui sait comment il veut être conduit » (p. 427) ; mais elles sont limitées par la capacité à établir avec les habitants du pays des relations auxquelles ceux-ci consentiraient : « nous ne saurions nous approprier l'Afrique et la civiliser que par le concours de l'organisation des Turcs et du développement de relations commerciales » (p. 441). Là encore l'expérience anglaise est profitable, mais dans un sens qui en contredit son utilisation par les "colonistes" : « les Anglais ont agi de même en Inde (…) la faculté de devenir propriétaire a été circonscrite (…) on a religieusement conservé tous les ressorts de son organisation sociale et politique, et l'on s'est restreint à son exploitation commerciale »

[530] *Politique industrielle et système de la Méditerranée*, op. cit., p. 120.
[531] J.-J. Baude, "Alger. Du système d'établissement à suivre", loc. cit., p. 429.

(p.435). La référence romaine est également présente, comme chez Genty de Bussy, mais avec un même décalage dans l'interprétation :

> Nous n'avons pas eu le bon sens des Romains qui se gardaient d'aller disputer aux peuples conquis leurs demeures et bâtissaient la ville romaine à côté de la ville barbare ; nous avons promis de respecter la religion, et nous avons établi nos manutentions dans les mosquées ; la propriété, et nos dévastations n'ont épargné ni une maison dans les villes, ni un jardin à l'entour ; les mœurs, et nous avons accablé de logements militaires un peuple chez lequel l'appartement de la fille mariée est sacré pour le père. (p. 444)

Comme chez Genty de Bussy, le modèle romain s'interpose dans la vision de l'organisation urbaine et sociale de la colonisation, mais à s différence, il stresse plutôt l'approche concertée et respectueuses de valeurs de l'Autre. S'il y a un consensus sur l'idée que la puissance impériale française en devenir doit investir et "strier" l'espace géographique, maîtriser l'espace méditerranéen par « l'anéantissement de la piraterie » et « l'exploitation commerciale du nord de l'Afrique et la colonisation agricole, telle à peu près que la firent les Romains », les positions respectives divergent fondamentalement sur la manière dont ce « striage » est conçu ; dans un cas, c'est l'impératif de domination qui l'emporte, et Rome sert à en justifier les options ; dans l'autre, c'est la constitution du dispositif impérial auquel il faut associer les peuples conquis qui domine, et le modèle romain devient un contre exemple à la colonisation américaine qui a fait l'objet de la réprobation humaniste :

> Les mœurs, les préjugés des indigènes devraient être l'objet du respect le plus minutieux ; une seule de nos institutions pourrait leur être proposée avec avantage : la fixité et l'inviolabilité de la propriété sont choses qui se comprennent parfaitement dans les pays qui en sont privés. (p. 453)

Jacques Frémeaux a consacré une analyse à cette référence romaine montrant les liens profonds qui s'établissent entre les "souvenirs de Rome et la présence française au Maghreb" ; il fait ressortir la perméabilité française, imprégnée des humanités classiques, vis-à-vis de du paradigme romain, établissant avant le XIXe siècle, la notion de « peuple-valeur » dans Rome par opposition à la foule « des serpents, des Arabes, des Tartares, de prêtres, des bêtes féroces, des ronces, des épines », selon l'expression de Diderot. L'identification française à la démarche romaine a donc des aspects qui se superposent à une vision manichéiste des choses, lisible chez Genty, qui font de cette référence une "ritournelle" :

> On peut donc dire que se référer à Rome en Afrique consiste en deux choses : retrouver un monde familier dans un univers exotique ; et aussi pouvoir penser des problèmes spécifiques sans s'écarter des traditions culturelles en matière de gouvernement et d'administration. [532]

Cependant, Frémeaux met aussi en lumière la « prudence du monde savant vis-à-vis de la référence à Rome entendue comme modèle » (p. 35), même si on a parfois l'impression qu'il sous entend, dans l'utilisation de ce modèle, une sorte d'homogénéité de la position coloniale

[532] J. Frémeaux, "Souvenirs de Rome et présence française au Maghreb : essai d'investigation", in J.-C. Vatin (prés.), *Connaissances du Maghreb. Sciences coloniales et colonisation*, Paris, CNRS, 1984, p. 31-32.

qui se traduirait dans ses répercussions sur les Colons européens, auxquels il n'est fait allusion qu'en fin d'article, et sur le caractère flatteur de leur position de « soldats-laboureurs » garants du système impérial.
Le consensus qui a fini par s'instaurer dans le processus colonial, à partir de 1870 et après le rejet définitif du « système arabe », n'en a pas moins été précédé d'une lutte sourde qui marque l'*incertitude* de l'interprétation assignée au rôle de Rome dans la conquête coloniale et aux formes qu'elle prend au XIXe siècle. Par ailleurs, Frémeaux souligne le décalage de certains hommes politiques ou de certains militaires influents avec les aspirations des Colons européens qui leur refusent « leurs faveurs[533] » ; ce décalage indicatif de « la discorde des autres choses, (du) disparate, (…) commencement historique des choses[534] », inaugure une distance par rapport au modèle et à sa répétition qui est néanmoins, sur le moment, difficilement assumée par l'opinion.

Cette prise de distance se concrétise dans la mise en place des moyens de connaissance et d'interprétation de la présence romaine en Afrique, comme des périodes qui l'ont suivie, et elle se traduit par les positions qu'adoptent, par exemple, un Frédéric Lacroix ou certains membres de l'Académie Royale des Inscriptions et Belles Lettres qui refusent l'usage instrumental et idéologique de Rome dans un objectif de pure domination.
Politiquement, cette position se concrétise aussi autour des débats qui font suite à l'enquête de la Commission d'Afrique en 1833 et qui donnent lieu, à l'initiative du maréchal Soult, à l'organisation de la Mission scientifique d'exploration de l'Algérie qui place la connaissance au premier plan de l'action coloniale.
Le souvenir de Rome, mais aussi sa connaissance élaborée devient donc le garde-fou ou le préalable civilisateur de cette action, et se pose en concurrent du modèle "démocratique" américain, anarchique et spéculatif défendu par les franges les plus libérales du pouvoir.

Marie-Noëlle Bourguet note que la constitution de cette mission scientifique répond à l'idée du « dispositif » foucaldien[535] et, de son côté, Bernard Lepetit la place dans un processus obéissant au protocole du « mouvement de territorialisation de la connaissance », mis en place depuis 1760, sous l'égide de l'Etat[536].
Le caractère saint-simonien des influences qui la composent, indépendamment même de la présence du Père Enfantin[537], explique le refus d'en limiter l'idée à une exploration des seules conditions de la présence romaine, « isolée de l'histoire postérieure et antérieure[538] » sans se préoccuper des populations locales, de leur culture et de leurs connaissances spécifiques.

[533] J. Frémeaux, "Une tradition critique sur la colonisation française de peuplement…", loc. cit., p. 125.
[534] M. Foucault, "Nietzsche, la généalogie, l'histoire", in *Dits et écrits* I, op. cit., p. 1006.
[535] M.-.N. Bourguet, "De la Méditerranée", in M.-.N. Bourguet, B. Lepetit, D. Nordman, M. Sinarellis (dir.), *L'invention scientifique de la Méditerranée. Egypte, Morée, Algérie*, Paris, EHESS, 1998, p. 15.
[536] B. Lepetit, "Missions scientifiques et expéditions militaires : remarques sur leurs modalités d'articulation", in ibid., p. 98.
[537] M. Emerit, *Les saint-simoniens en Algérie*, Paris, Les Belles Lettres, 1941, p. 88 sq.
[538] J. Frémeaux, "Souvenirs de Rome…", loc. cit., p. 34.

Mais c'est la dimension organisatrice du territoire (ou de la ville) comme de la société qui est au cœur de l'exploration de l'Afrique romaine pour tenter des solutions alternatives à la politique de refoulement pratiquée ou souhaitée par les "colonistes".

Je reviendrai sur les propositions d'Enfantin et sur l'idée de l'assimilation associée au principe de la « domination universelle », mais l'application de ces principes se heurte précisément aux conceptions de Blondel ou de Genty de Bussy, dans une évolution qui conduira aux discours de l'après 1870, renversant les interprétations de la présence de Rome en Afrique conçue maintenant à partir de la réalité coloniale algérienne même.
Aussi, la "ritournelle" coloniale se transforme-t-elle en adoptant le refrain romain siffloté à l'origine en contrepoint, et en en récupérant les interprétations diversement applicables à la situation algérienne, comme celle de Tocqueville qui note que les Romains usaient indifféremment du gouvernement indirect et de la colonisation de peuplement[539].

[539] *Sur l'Algérie*, op. cit., p. 100.

-8 – SPECULATION FONCIERE ET INITIATIVE PRIVEE

L'influence exercée par ces théoriciens coloniaux sur le monde professionnel peut se lire dans l'observation des projets que Genty de Bussy suscite à dix années de distance, comme celui de l'architecte Dupuy (C. ?)[540] pour l'aménagement du centre de la ville, autour de la place du Gouvernement (**Fig. 19**).
La planche de cette proposition porte en signature un « hommage à Monsieur Genty de Bussy » qui indique un rapport très probable avec la pensée de ce mentor dans l'interprétation de l'embellissement des terrains du centre de la ville, voués à être libérés par le palais de la Jénina qui venait d'être condamné à la démolition par l'incendie de 1844.
Le plan est daté du 2 août 1845, et Lespès en attribue l'impulsion aux travaux de la Commission de alignements sur les établissements à créer sur des emplacements réservés, qui ne dateront, en fait que de mai 1846, cette Commission en étant à s'interroger sur ses prérogatives en la matière (voir chap. IV), dans son rapport du 22 septembre 1845[541].

8-1- Répercussions urbaines : la ville libérale

Centré sur la place du Gouvernement (dénommée alors Place Royale), ce projet reprend l'état des alignements en cours comme la rue et la place de Chartres, la place créée en avant de la cathédrale et de l'hôtel du Gouvernement (nommée, quant à elle, place du Gouvernement).
Il fait table rase du palais du Dey (Jénina), de l'ancienne extension de ce palais servant à l'Evêché (aujourd'hui Dar Aziza), et des pâtés de maisons qui les entourent.
A la place, il propose une série de bâtiments publics qui s'organisent selon un plan symétrique en relation avec la place du Gouvernement (Royale) ponctuée d'une fontaine sur l'angle obtus dominant la mer. Toutes les institutions publiques représentant le pouvoir colonial, civil, militaire et religieux, y sont prévus, hôtel de ville et bibliothèque-musée, palais de justice, bourse et tribunal de commerce, hôtel de l'intendance, théâtre et évêché.

On devine, à partir du plan qui situe l'hôtel de ville au centre de la place, précédé d'un jardin encadré de deux ailes marquant un axe monumental, avec la fontaine comme point focal, le style classique de l'ensemble qui rejette toute référence au contexte local, mis à part, peut-être, la prononciation de la vue paysagère. Dans cet ordre d'idées, un autre constat significatif est celui de la disparition de la mosquée de la Pêcherie qui laisse le champ libre à une sorte de promenade en boulevard, du moins on le suppose, le long du front de mer et en continu sur la rue de la Marine.

---

[540] Je n'ai pu identifier le Dupuy dont il s'agit, ni établir s'il a été l'un des élèves de l'EBA mentionnés dans le dictionnaire de Delaire.
[541] R. Lespès, *Alger*…, op. cit., p. 333 ; CAOM, 1N / 3, Commission des alignements, Rapport au Directeur de l'Intérieur et des Travaux Publics, Présentation du plan d'ensemble des alignements généraux de la ville, 22 sept. 1845.

Dupuy reprend là fidèlement les conseils de Genty de Bussy de « tout recréer dans un autre système et reconstruire successivement toutes les parties de la ville » à partir du vide créé par l'ouverture de la place du Gouvernement. Le palais de la Jénina en est un enjeu particulier puisqu'il occupe une position privilégiée le long de la place, sur une superficie appréciable, et qu'il ne sert qu'aux activités improductives du service militaire.
Les convoitises sur ce terrain s'étaient déjà exprimées dès le début des années 1830 et elles en trouvent encore l'occasion en 1836 lorsqu'une partie de sa façade s'écroule, sous l'effet de pavés entreposés par le service des Ponts et Chaussées le long de la rue Bab-el-Oued.
Alors que le Génie annonce l'intention de réparer et de reconstruire sa façade, l'intendant civil Bresson se saisit de cette opportunité pour demander la démolition de l'édifice qui, dit-il, menace la sûreté publique, d'autant qu'il est pris dans l'alignement de la rue et que « les lois et règlements de voirie s'y opposent formellement[542] ».

Dans ses propositions d'alignement, l'ingénieur Prus l'avait également condamné en prévision d'une traversée carrossable qui ferait le lien avec la future cathédrale et l'hôtel du Gouvernement. Les mêmes objectifs seront réactivés à la fin de la décennie et au début des années 1840, jusqu'à ce que l'incendie du le 26 juin 1844, qui détruit les boutiques en bois alignées le long de sa façade, ne provoque sa démolition définitive sur le motif de menace pour la sécurité du quartier.

En 1844, le ministre de la Guerre rappellera au gouverneur général Bugeaud que les prétentions du Conseil d'administration quant à la démolition de la Jénina, dans le but de construire « divers édifices publics », n'ont jamais cessé, et se sont répétées dans les délibérations du 6 janvier 1841, du 12 juillet 1843 et du 3 avril 1844 ; à chacune de ces dates, il dit avoir répondu par l'affirmative mais en en remettant l'exécution qu'il subordonne au transfert des activités militaires et à la mise à disposition des crédits nécessaires, manière sans doute diplomatique de ménager le point de vue des militaires en repoussant indéfiniment l'échéance de la décision.[543]

Cette façon ministérielle de gagner du temps, notamment chez les prédécesseurs de Soult, n'était pas qu'une simple dérobade face aux difficultés financières et matérielles des entreprises algéroises ; elle fait partie d'un positionnement consistant à opposer une résistance aux pressions algéroises, avec, sans doute, l'espérance que le temps en réduirait l'ampleur. On verra, dans un échange de lettres avec les fonctionnaires du gouvernement général, à propos de l'ouverture de la place de la Cathédrale, le reproche qui leur est fait de cette précipitation tendant à instituer le fait accompli.

[542] CAOM F 80 / 1274, Intendant civil au GG, 4 juill. 1836 ; cf. également du chef du Génie Morin au GG (Rapatel), la confirmation de la volonté de réparer, 7 juill. 1836.
[543] CAOM F 80 / 810, MG au GG, La démolition des baraques en bois aux abords de la Jénina est approuvée…, 30 août 1844.

Mais on peut aussi juger de cette pression algéroise dans les délibérations du Conseil d'administration réuni au lendemain de l'incendie en question.
Le Conseil décide, en premier lieu, de la non reconstruction des baraques brûlées, faisant appel pour soutenir ce point de vue, à « une pétition d'un assez grand nombre d'habitants » allant dans ce sens ; il demande l'éloignement des activités non compatibles avec le caractère du centre-ville et revient sur la nécessité, pour le Théâtre provisoire, de disposer d'un local qui ne soit pas confronté aux conditions dangereuses de son emplacement actuel résultant de la réunion de deux maisons mauresques ; enfin, il demande l'ouverture de l'espace pour la spéculation privée, seule à pouvoir résoudre les problèmes dont souffre la ville :

> L'espace manque pour toutes les constructions privées les plus indispensables au commerce, pour tous les édifices les plus nécessaires : la population, le besoin de logement, de magasins, de boutiques, et la circulation augmentant journellement ; la cherté excessive des loyers, l'encombrement perpétuel dans les rues basses, les seules accessibles au commerce, paralysent l'essor de la prospérité publique, retiennent l'argent dans la bourse des capitalistes qui se livreraient aux grandes constructions et retardent l'achèvement d'une ville qui deviendrait en peu d'années l'une des plus intéressantes et des plus animées de la Méditerranée.[544]

Comme remède, le Conseil préconise la remise des bâtiments de la Jénina aux autorités civiles qui y implanteraient les édifices publics « dont le besoin se fait impérieusement sentir », hôtel du Gouvernement, palais de justice, théâtre, offrant ainsi à tous, français, étrangers et indigènes, « un aspect digne de notre pays ».
Est-ce pour justifier l'idée que ces édifices publics doivent être confiés à l'initiative privée que la référence à l'Angleterre et aux principes du libéralisme est encore affirmée, où ne sert-elle que de prétexte à la récupération du terrain, la question reste posée ; mais il s'agit de se dégager déjà d'une tutelle qui paralyse cette initiative : « en Angleterre, le gouvernement fait beaucoup parce qu'il n'entreprend par lui-même que ce que les particuliers ne sauraient exécuter ».
On verra les difficultés qui présideront à la réalisation des édifices publics qui, pour certains, ne naîtront qu'au XXe siècle, mais il servent déjà de miroir à l'image future de la ville :

> A la place des ruines dont nous parlons, mettez par la pensée l'hôtel du Gouvernement fesant façade à la grande place qui doit recevoir la statue du duc d'Orléans ; à gauche de cet édifice, le long du prolongement de la rue de la Marine ouvert à travers les bâtiments incendiés de la Jénina, le théâtre ; plus loin, séparé par une rue et sur le même prolongement, le palais de Justice ; vous changerez immédiatement l'aspect de cette partie capitale de la ville, les rues s'élargissent et s'alignent au profit de la circulation, les vieilles maisons disparaissent pour faire face à des maisons nouvelles, les locaux et les boutiques si nécessaires se multiplient. Les fonds qui arrivent en assez grand nombre se dépensent dans ces constructions et se répandent parmi la population ouvrière augmentée ; les produits de toute nature s'accroissent, comme intérêt des sommes dépensées par l'Etat, la consommation des villes fesant naître la production dans les campagnes, la culture s'étend et se propage d'après des lois naturelles.[545]

[544] CAOM, F 80 / 1277 & F 80 / 810, ERD Conseil d'administration, 3 juill. 1844.
[545] Ibid.

Ce rêve de prospérité libérale alimenté par la doctrine économique anglo-saxonne, définit une image de la ville qui est sans doute celle que le plan de Dupuy voudrait traduire en illustration concrète. Mais c'est un rêve qui tourne aussi autour de la question des investissements qui seraient à même de s'y placer, ou que l'Etat est près à y consentir, d'autant qu'il s'agit là surtout, d'édifices publics.
La pression s'exerce en un double sens : d'une part, pour que l'Etat consente à l'ouverture de crédits ; mais surtout et d'autre part, étant donné que ces crédits publics sont toujours parcimonieusement comptés, pour que l'Etat mette tout en œuvre pour encourager l'investissement capitaliste, une tâche dans laquelle le rôle de l'image prospective n'est certainement pas négligeable.

C'est le rôle assigné au plan, mais pas le seul ; son auteur envisage aussi de prendre à sa charge le financement et la réalisation de tous ces édifices, et autant dire de tout le quartier, à charge d'être rémunéré en annuités différées ; au début de 1842, alors que Bugeaud vient de s'installer au poste de Gouverneur, Dupuy s'associé à un certain Gamon et prend contact avec le Ministre puis avec le directeur de l'Intérieur Guyot, sans doute sur recommandation de Genty de Bussy ; l'architecte se rapproche également de l'Evêque auquel il suggère la réalisation d'églises suivant le même mode de règlement.

Les courriers échangés en juillet, après que des renseignements aient été pris sur les propositions de Dupuy, permettent de juger de son initiative ; le directeur de l'Intérieur Guyot est séduit et il transmet son offre au Ministre en suggérant les formes qu'elle pourrait prendre : l'architecte-entrepreneur s'engage à réaliser tous les travaux qui lui seraient confiés, en consentant à des payements sur des délais allant jusqu'à cinq ans ; sa proposition « lève momentanément les difficultés d'argent, qui jusqu'à présent ont arrêté l'exécution de la plupart des travaux et bâtimens projetés par l'administration ».
Sans vouloir engager l'avenir par la généralisation du procédé, il propose néanmoins d'en faire une règle d'action et d'y recourir pour faire appel à l'industrie du pays. La synagogue, la prison civile, l'achèvement du temple protestant de la rue de Chartres, de la façade de l'évêché et même de la Cathédrale, pourraient ainsi être confiés à ce type de réalisation[546].

Comme on peut l'imaginer, c'est une voie dans laquelle le ministre n'entend nullement s'engager, et il fait état de sa réponse en marge de la lettre même de Dupuy, datée du même jour, où celui-ci laisse entrevoir les conceptions qui guident son offre :

> Ainsi les ministres du Roi proclameront à la face des méchans députés et journalistes mal intentionnés que les gouvernans veulent autant que les gouvernés, la prospérité et la conservation de l'Algérie, puisqu'ils auront décidé d'y fonder des établissements à racines profondes.

[546] CAOM, F 80 / 1259, Guyot au MG, Au sujet des offres de MM. Dupuy et Gamon, entrepreneurs en bâtiment, 5 juill. 1842.

> Ainsi j'aurai répondu aux désirs vivement exprimés par M. le Gouverneur général qui nous engage à faire un appel continuel aux capitaux des particuliers.[547]

Dans les années 1840, la question des édifices publics prend, pour la société coloniale, un caractère d'urgence particulière en raison même de l'absence de crédits, distillés à faibles doses par l'Etat et les Chambres qui donnent la priorité aux investissements à caractère militaire. La frustration ressentie vis-à-vis de cet état de choses est d'autant plus grande que l'immobilier est devenu un moyen extraordinairement porteur de la prospérité des nouveaux algérois qui pressentent l'effet vertueux du phénomène qui relie l'investissement consenti sur un espace à la valeur de celui-ci.
Le succès généré par l'opération de mise en vente des terrains de la place en 1836 avait vite servi d'argument à une généralisation des transactions et des transformations urbaines de ce type, que le directeur des Finances Blondel rapporte au ministre :

> Les résultats, dit-il, ont dépassé mes espérances. Les enchères ont été très animées entre un assez grand nombre de personnes d'Alger ou de France, venues pour cette adjudication et les six lots sont restés en définitive à la même compagnie, Jamart, Dernier (?) et Mérot cautionnés par une riche capitaliste (le comte de la Tour du Pin), plus habitué à faire de sa fortune un noble emploi lucratif, et qui, dans cette circonstance, a eu en vue à la fois une spéculation utile et l'avenir du pays.[548]

Les lots mis à prix pour un total de 9 000 francs de rente annuelle se sont vendus à 15 000 francs, lui laissant croire que cette opération lucrative « va jeter dans la colonie des capitaux assez considérables, augmenter le nombre des ouvriers qui se rendent en Afrique et commencer une place qu'on achèverait promptement d'une manière utile aux intérêts généraux, si les travaux des magasins de la pêcherie, confiés au Génie, pouvaient être commencés ». Le reproche relatif à la lenteur avec laquelle l'Etat et l'armée mènent les travaux publics est à peine voilé et il soulève nécessairement le problème de leur répartition entre services publics et secteur capitaliste.
Blondel sous-entend que le capital est prêt à "investir", si l'on peut dire, l'aménagement urbain de surface si l'Etat est résolu à prendre promptement en charge le type d'opération liée aux infrastructures, non susceptible de générer le prestige associé à l'architecture proprement dite, et qui n'attire, comme on l'a vu pour les voûtes et comme on le verra pour le front de mer, que peu de fonds privés.

La transformation en surface de la ville est en bonne voie puisque le capital ne saurait manquer : « En mettant en adjudication les terrains parallèles à la Jénina, nous pourrions imposer pour obligation la construction de la rue Bruce et des points qui s'achèveraient ainsi sans frais pour votre budget ». A cette promesse d'économie suscitée par la spéculation, s'ajoute celle de l'équité liée à l'expropriation des immeubles à démolir ou déjà démolis.

[547] CAOM, F 80 / 1259, Dupuy, architecte constructeur, au MG, 5 juill. 1842.
[548] CAOM, 1N / 3, Blondel au MG, 15 juill. 1836.

La décision d'interdire l'aliénation des biens du Domaine avait, on s'en souvient, asséché ses moyens d'indemnisation. Blondel y revient en suggérant la révision de cette procédure dans un « haut intérêt public » et dans un souci d'équité vis-à-vis des expropriés :

> Il faudrait que les produits du Domaine fussent affectés aux villes, en les chargeant du payement des indemnités dues pour les expropriations et démolitions. Il y a quelque chose de pénible à penser que l'Etat va recevoir 15 000 francs de rentes pour la vente de ces terrains et que les malheureux anciens propriétaires des immeubles qui les couvraient ne peuvent être payés, faute de crédits.
> En supposant que cette affectation soit contraire aux principes ordinaires, je crois qu'il n'y aurait pas de Chambre au monde qui peut refuser un bill d'indemnité pour une mesure aussi équitable et aussi politique.[549]

Politique, cette mesure l'est certainement puisque elle semble destinée, en plus de s'acquitter généreusement d'une mesure de justice, à favoriser les conditions de futures expropriations, compromises par les précédentes expériences spéculatives que la Métropole, les ministères, les journaux ou l'opinion publique jugent et condamnent avec de plus en plus de sévérité.

Je reviendrai sur la vision particulièrement intéressante que Blondel affiche au même moment sur la poursuite de la politique coloniale, mais il faut aborder maintenant le rôle que joue cette spéculation dans la ville et dans la mise en place de rapports particuliers entre les composantes des forces impliquées politiquement dans ce processus. Car, si elle suscite une condamnation morale expressément mise en lumière, elle n'en est pas moins inscrite dans une double cohérence du phénomène colonial, s'appuyant sur les critères du libéralisme et du nationalisme, qui finiront par en absoudre les travers.

8-2- Spéculation et « décodage » du système pré-colonial

La manière dont cette spéculation foncière s'était abattue sur Alger et sur le reste du territoire algérien, aura largement été commentée par les observateurs contemporains comme par les historiens. En 1847, Xavier Marmier l'attribue à certaines catégories de la population européenne, « gens sans profession et souvent sans aveu, gens de sac et de corde » qui, se sentant la « conscience embarrassée de quelque démêlé avec la justice », trouvaient en Alger « l'occasion facile d'exercer une industrie ». Celle-ci est encouragée par d'autres individus qu'il tient pour non moins dangereux, formant « cette race de courtiers qui, sans avoir pour la plupart ni sou ni maille, entreprennent des spéculations gigantesques et jettent la perturbation dans les affaires ».
Le fait avait été souvent répété et Marmier ne fait que ressasser une condamnation morale qui, espère-t-il sans doute, par sa mise en lumière réitérée, par sa connaissance du public, pourrait « éviter les dangers du mal en les signalant », et se garderait éventuellement de « donner aux

[549] Ibid.

Arabes, qui nous observent en silence, un funeste spectacle ». Car, dit-il encore, les bornes avaient été dépassées par rapport à ce qui a déjà observé en la matière :

> la rareté des capitaux, les nécessités soudaines d'une ville envahie par une population nouvelle, tant d'édifices à construire, tant de libres propriétés à occuper, ont enfanté à Alger un agiotage qui dépasse tout ce qui se peut voir de plus beau en ce genre dans les ingénieux procédés des vieilles capitales de l'Europe (…) on spécule ici sur des terrains qu'on ne peut enlever à leurs légitimes possesseurs, sur des champs dont on ignore les limites, quelquefois même sur un sol qui n'existe pas. Quel que soit l'objet de ces calculs insensés, les chances de succès n'en sont pas moins *mathématiquement* démontrées, et la spéculation n'en va pas moins son train.[550]

Deux choses seraient à souligner dans ce passage qui, en répétant la condamnation morale du phénomène, reproduit les présupposés sur le caractère libre de la propriété tout en en donnant une clé d'interprétation. Pour cela, il faut se tourner vers le texte qui sert souvent de référence à ce propos, "La propriété urbaine à Alger" publié par la *Revue africaine* en 1898-1899.
Son auteur Aumerat, fervent défenseur de la cause coloniale, y reconnaît clairement l'ampleur du phénomène en notant qu'en 1842, « la propriété immobilière dans la ville d'Alger et sa banlieue était en grande partie possédée par l'Etat et les Européens, alors qu'en 1830 nous l'avions trouvée presque exclusivement aux mains des musulmans[551] ».
Et, ajoute-t-il dans la seconde partie de son article,

> On a pu voir que la propriété individuelle avait peu d'importance en 1830, surtout après la confiscation des propriétés des Turcs ; et cependant, en 1842, la situation immobilière s'était profondément modifiée, la propriété musulmane avait presque entièrement disparu pour faire place à la propriété européenne possédée par l'état et par les immigrants européens.[552]

L'explication du phénomène lui paraît limpide et se lit aisément dans la formulation de la question. Selon lui, il n'existait presque pas de propriété individuelle dans le système pré-colonial, ou en tous cas dans une proportion très minime – Aumerat évalue à 1000, sur la totalité des 8000 recensées dans Alger, les propriétés strictement individuelles[553] –, qui puisse se confronter à armes égales avec le système européen, d'autant que « la plus grosse partie de ces mille immeubles appartenait aux particuliers turcs[554] » que l'on s'est empressé d'embarquer pour leur pays natal sous prétexte d'un caractère potentiellement subversif.
Une logique implacable semble donc présider à l'histoire de la privatisation du foncier en association avec l'occupation de la ville, car, au séquestre des biens turcs succède, non sans mal, le transfert au Domaine public de la gestion des biens des corporations religieuses ou

[550] X. Marmier, *Lettres sur l'Algérie*, op. cit., p. 45-46 (je souligne).
[551] Aumerat, "La propriété urbaine à Alger" I, loc. cit., p. 321.
[552] Ibid., II, *Revue africaine* 42 (229-230), 2e et 3e trim. 1898, p. 173.
[553] Ces chiffres sont évidemment discutables du fait que les recensement effectués dans les années 1830 ont été faussés par le payement sur la base du nombre d'éléments recensés. Cf. notamment T. Shuval qui résume ces discussions dans *La ville d'Alger vers la fin du XVIIIe siècle*, Paris, CNRS, 1998, p. 41 sq.
[554] "La propriété urbaine à Alger" I, loc. cit., p. 325.

laïques (Habous) qui finiront, comme le reste des biens publics (Beylick), par être en grande part aliénés à la propriété individuelle.
Ainsi, la complexité des rouages du régime pré-colonial inscrit dans un système collectif, social et institutionnel des plus souples, est littéralement « décodée » pour s'insérer en l'espace d'une décennie dans le mode abstrait de la propriété individuelle qui justifie le terme de *mathématique*, utilisé par Marmier. C'est l'Etat lui-même, et Clauzel en tête, qui préside dès le départ à ce « décodage », dans le but de favoriser l'action spéculative en s'ouvrant au commerce, à l'agriculture et à l'industrie capitalistes :

> Toutes les difficultés disparurent dès que l'Etat put mettre en vente les immeubles qu'il possédait (…) Se conformant à l'usage des rentes pour prix de vente, les résultats devaient être satisfaisants ; les acquéreurs au lieu de payer le capital n'en payaient que l'intérêt, sans pot-de-vin à verser ; pas de droit d'enregistrement à payer, pas de courtier, pas de frais d'acte, c'était le directeur des finances qui délivrait le titre sans que le notaire eût à intervenir.[555]

De fait, le conflit qui a opposé Clauzel à Berthezène et qui s'est poursuivi entre Pichon et Rovigo, réside dans les différences de leurs visions respectives de la colonisation et dans la position que chacun adopte vis-à-vis de la question foncière.
Sous la pression de « "l'école américaine" et de la masse des adhérents des clubs et sociétés secrètes », l'Etat libéral qui s'installe au même moment à Paris, a naturellement besoin de mettre en place les conditions d'une économie fondée sur les principes énoncés par Jean-Baptiste Say, la libre entreprise, la croissance dans la concurrence intégrale, le « laissez aller » de l'ordre naturel[556] ; il doit, pour la conduite des affaires algériennes, s'appuyer également sur la remise en cause de l'ancien état des choses dans la Régence, le rejet de la dimension "aristocratique" de cette société restée en arrière de l'évolution naturelle de l'homme civilisé[557].

Aussi, le caractère collectiviste de la propriété algérienne qui immobilise la société à l'inverse de l'individualisme, est une cible toute désignée pour la politique libérale de la table rase, et c'est avec la plus grande candeur que, contrairement à Marmier, Aumerat explique que si la propriété des immeubles eût été aux mains des seuls "Indigènes", « la propriété ne se fût pas aussi promptement constituée[558] ».

---

[555] "La propriété urbaine à Alger" II, loc. cit., p. 174.
[556] L. Girard, *Les libéraux français 1814-1875*, Paris, Aubier, 1985, p. 123, 141.
[557] Le qualificatif d'"aristocratique" attribué aux tribus arabes est récurrent chez divers auteurs, notamment Tocqueville (*Sur l'Algérie*, Paris, GF Flammarion, 2003, p. 110) qui reprend sa comparaison avec l'individualisme dans *De la démocratie en Amérique* ; Pierre Manent note qu'il l'utilise indifféremment pour la cité grecque, Rome, l'Ancien Régime européen « et peut-être même pour les tribus indiennes » ("Guizot et Tocqueville" in M. Valensise (dir.), *François Guizot et la culture politique de son temps*, Paris, Gallimard/Le Seuil, 1991, p. 152).

Tocqueville et la spéculation

La notion de "naturalisme" sert ainsi de fondement au système capitaliste alors que le consensus établi autour de l'objectif colonial se double de celui qui fait de la propriété l'objet "naturel" de la libre entreprise, ne provoquant le choc ou l'indignation que par la disproportion des valeurs atteintes par la spéculation.

Au moment où Marmier publiait son livre, Tocqueville conduisait une enquête algérienne publiée dans *Le Moniteur universel*, dont certains passages sont repris par *Le Moniteur des architectes*, vraisemblablement pour mettre en lumière l'outrance d'une situation jugée injustifiable.

Estimant que la comparaison avec les événements français de 1825 serait insuffisante pour en décrire l'ampleur, Tocqueville note que la spéculation observée à Alger et Blida s'est également construite sur une illusion de prospérité que le mouvement colonial et industriel, poussé par un accroissement effréné de la population, ne cessait de susciter :

> Des terrains qui, jusque-là, ne pouvaient trouver d'acquéreurs, se sont tout à coup vendus presque aussi chers que ceux qu'on achète dans les quartiers les plus riches et les plus populeux de Paris. Sur ce sol nu ce sont élevées des maisons magnifiques. Ces terrains étaient achetés non en capital, mais en rentes ; ces maisons étaient bâties, non par la richesse acquise, mais par le crédit. Sur le rez-de-chaussée, on empruntait de quoi élever le premier étage, et ainsi de suite. Les maisons passaient en plusieurs mains avant d'être achevées, le prix en doublait ou en triplait d'un jour à l'autre ; elles se louaient avant qu'on eût posé le faîte.[559]

Pour Tocqueville, cette situation de fureur spéculative n'aura pourtant été qu'un moment passager dont la crise des années 1840 constitue le juste retour des choses, conduisant à une résorption "naturelle". Il croit à un équilibre du marché qui devrait rétablir une balance des prix à un niveau constant et juste, correspondant à une valeur réelle du foncier :

« on peut croire que (la crise) durera jusqu'à ce que le prix des maisons soit arrivé à représenter exactement, non la valeur fictive et passagère que la spéculation avait donnée aux immeubles, mais leur valeur réelle et constante ».

Cette croyance en une « valeur réelle » ressort aussi des développements que Pierre Manent lui consacre dans une comparaison avec Guizot ; alors que ce dernier ne conçoit l'action libérale qu'en relation avec la structure économique et sociale héritée d'un passé forgeant et expliquant le présent, c'est l'avènement démocratique et donc égalitaire qui, pour Tocqueville, constitue cette dimension "naturaliste" de la société et implique l'existence ultime d'un équilibre immanent.

Ce processus égalitaire, il le distingue cependant de celui de la liberté, accessible à une seule minorité éclairée, mais qui n'est plus la liberté aristocratique des puissants privilégiés dont la destinée est d'être détruite par l'ascension démocratique. En conséquence :

---

[558] "La propriété urbaine à Alger" II, loc. cit., p. 174.

[559] "Rapport fait par M. de Tocqueville sur le projet de loi portant demande d'un crédit de 3 millions pour les camps agricoles de l'Algérie" in *Sur l'Algérie*, op. cit., p. 273 ; première publication dans *Le Moniteur universel* du 8 juin 1847 et extraits dans *Le Moniteur des architectes* vol. I (5), 1847, p. 34-35.

> l'historicité de la démocratie, son irrésistibilité, se confondent ainsi avec le poids, la tendance de sa nature ou de ses instincts. Le cercle tocquevillien est alors le suivant : la démocratie est conforme à la nature de l'homme ; mais par sa nature, elle met en danger la nature de l'homme (…) qu'il faut protéger par un art que la démocratie rend possible.[560]

Paradoxalement, c'est donc la liberté laissée au commerce et à l'industrie qui devrait permettre de donner les moyens d'un équilibre démocratique, tel qu'il l'a vu s'exprimer en Amérique, pour retrouver cette nature de l'homme brouillée par les principes aristocratiques. Si le « laissez faire » des années 1830 est supporté par un courant de pensée qui s'accorde positivement avec la défense par Benjamin Constant de l'individu contre toute velléité d'autoritarisme collectiviste, la pensée tocquevillienne permet d'asseoir la légitimité du libéralisme économique en vertu de ce principe démocratique et rationaliste dont la conception procède de la Nature.

Il y a là une caractéristique qui donne toute son importance à la vision de l'action coloniale à travers l'idée d'un Sujet conçu comme « principe qui convertit l'être en être pour-nous » et comme fondement de la pensée républicaine.
Si pour Tocqueville « toute la société, pour ainsi dire, est fondée sur un seul fait ; tout découle d'un principe unique » et que ce principe peut se ramener à la vision géométrique du Sujet qui n'a besoin « que de rencontrer le rond-point » pour tout découvrir « d'un seul coup d'œil[561] », on peut comprendre comment l'association entre géométrie et restructuration abstraite de la propriété se rejoignent dans cette pensée moderne en formation : à l'inverse de la « proto-géométrie » ou géométrie « primitive » qui caractérise l'espace de l'Alger turc, « où les figures ne sont jamais séparables de leurs affections, les lignes de leur devenir, les segments de leur segmentation : il y a des "ronds", mais pas de cercle, des "alignements", mais pas de droite, etc. », l'espace colonial va, au contraire, se constituer à partir de

> la géométrie d'Etat, ou plutôt (du) lien de l'Etat avec la géométrie (qui) se manifestera dans le primat de l'élément théorème, qui substitue des essences idéales ou fixes aux formations morphologiques souples, des propriétés aux affects, des segments prédéterminés aux segmentations en acte. *La géométrie et l'arithmétique prennent la puissance d'un scalpel. La propriété privée implique un espace surcodé et quadrillé par le cadastre*.[562]

C'est l'essence même de cette liaison entre la *mathématique* de la spéculation, le quadrillage cadastral de la propriété et le fondement géométrique de la pensée qui va guider la transformation de cet espace, et elle est au fondement de la nécessité pour la « démocratie » de remplacer ce régime « aristocratique » définissant autant le règne de la Régence turque que le mode de vie nomade des tribus du désert.
Ce principe s'exprime dans le "Travail sur l'Algérie" de Tocqueville, écrit à partir des observations du voyage antérieur de 1841, où une analyse de la situation locale le mène à conclure à la nécessité de la guerre. Centrée sur la figure de cet homme « démocratique » dont

[560] "Guizot et Tocqueville", loc. cit., p. 153.
[561] Cité par F. Furet, *L'atelier de l'histoire*, op. cit., p. 224 (voir le chap. I).

les caractéristiques procèdent des mouvements induits par cette « nature » univoque, cette analyse lui oppose l'Arabe à demi civilisé, soumis à ses affects toujours en devenir, et qui peut donc être amené aux « résolutions les plus opposées à (ses) tendances habituelles (car son) cœur sauvage est comme une mer perpétuellement agitée, mais où le vent ne souffle pas toujours du même côté[563] ».

Sur un plan politique et organisationnel, Tocqueville prend le contre-pied des nombreuses voix qui s'élèvent pour mettre fin à l'anarchie du développement urbain, notamment à Alger, mais aussi dans d'autres centres comme Blida, Bône ou Oran, en canalisant la colonisation selon des structures contrôlées par l'Etat, l'armée ou l'église.
Réitérant les thèmes ressassés de la persévérance dans la conduite et de la suite dans les idées tant enviées à l'Empire britannique, il décrit le colon comme un homme libre et fondamentalement récalcitrant à un acclimatement africain réalisé sous les contraintes que voudraient lui imposer les systèmes collectivistes, qu'ils soient saint-simoniens, militaires, religieux ou autres :

pour lutter contre les difficultés sans nombre d'un premier établissement, il ne faut rien moins que toute l'énergie des passions que la propriété individuelle fait naître ; que dans ce premier et rude travail, il est nécessaire de laisser les mouvements des colons aussi libres, et d'ouvrir à ses espérances un champ aussi vaste que possible. Il ne faut jamais perdre de vue que les colons ne sont pas des serfs, mais des hommes indépendants et mobiles qui peuvent ne pas venir ou ne pas rester, suivant leur bon plaisir (…) c'est sur l'action libre et passionnée et énergique de chaque homme qu'il faut principalement compter pour le succès.[564]

L'action est tributaire de la passion et celle-ci de la possession individuelle qui garantit la liberté, car d'elle dépend la maîtrise de soi, des biens, et l'ouverture de l'espérance ; elle est seule compatible avec « les mouvements naturels du cœur humain ». Le danger qui menace cet homme moderne pensé selon une interprétation naturaliste du colon américain, est la perte de liberté que les divers types d'associations que l'homme ne peut s'empêcher de se créer lui-même, imposent.

8-3- Nationalisme et défense de la spéculation

Le caractère utopique de cette liberté sans contraintes est cependant inscrit dans la dimension nationaliste du phénomène colonial. Le fait de faire reposer le concept de liberté sur l'individu en tant qu'unité autonome, par-delà la correspondance à une "Nature" originaire de ses aspirations et des « mouvements naturels de son cœur », est évidemment un leurre, puisque l'approche et la mise en place de cette liberté s'inscrivent dans une dynamique de

[562] *Mille plateaux…*, op. cit., p. 258 (je souligne).
[563] "Travail sur l'Algérie" in *Sur l'Algérie*, op. cit., p. 110.
[564] Ibid., p. 139-140.

groupe qui a, de plus, besoin de la confrontation à d'autres groupes pour en établir la dimension transgressive et les nouveaux contours.
Tzvetan Todorov a souligné, chez Tocqueville, la manière dont la liberté est assujettie au principe du critère nationaliste. Les règles qu'il voudrait proscrire dans toute limitation de la liberté individuelle sont, « de manière cohérente » dit-il, également écartées dans la poursuite du processus colonial visant à assurer une domination complète de la France.

De fait, le thème naturaliste n'a qu'une consistance à usage interne à la civilisation et il exclu l'éventuelle morale universelle que semblait présager ses écrits antérieurs[565]. La "Lettre sur l'Algérie" déjà citée et inspirée du procédé des *Lettres persanes* invitait à « se mettre simplement, et autant que notre civilisation le permet, à la place des vaincus ; loin de vouloir en commençant substituer nos usages administratifs aux leurs, disait-il, il fallait pour un temps y plier les nôtres, conserver les délimitations politiques, prendre à notre solde les agents du gouvernement déchu, admettre ses traditions et garder ses usages[566] ».
C'était le programme même de Berthezène, de Pichon et de ceux qui désiraient restreindre la liberté des nouveaux arrivants en vue de créer un équilibre respectueux des intérêts préexistants à l'occupation. Son nationalisme n'était sans doute pas moindre à ce moment puisqu'il poursuivait déjà l'objectif d'élever sur la côte de l'Afrique « un grand monument à la gloire de notre patrie[567] », mais il faut croire que sa vision américaine, confrontée au voyage algérien effectué au lendemain du soulèvement d'Abdelkader, décidera de la radicalisation simultanée de ses sentiments nationalistes et libéraux.

La somme des arguments qui supportent cette évolution ne concerne pas le souci d'une adaptation quelconque à la nature ou à l'organisation des "Indigènes", comme ce sera le cas d'autres acteurs comme Blondel ou Bugeaud, mais elle s'appuie sur les dispositifs qui seraient à même de modifier et de transformer l'Etat tel qu'il dérive du système aristocratique.
L'évolution du discours de Tocqueville, inspiré des enquêtes de terrain, n'est pas indemne d'un basculement que l'on retrouve aussi dans celui qui est tenu par les courants "colonistes" qui, désormais, revendiquent hautement l'appellation de *spéculateurs* dans un sens en même temps nationaliste et progressiste. Gaétan Citati, négociant et juge au tribunal de commerce d'Alger, pose nettement la question en termes de liberté commerciale qui est supposée prendre en compte la volonté même des "Indigènes".

> Nous sommes tous *spéculateurs* à Alger ; en produit du sol, en produit des manufactures, en propriétés urbaines et rurales. Les *spéculateurs* sont d'autant moins blâmables qu'ils ont été généralement priés, par les Indigènes mêmes, de spéculer. Pourquoi s'y seraient-ils refusés ?(…)
> Un accaparement, dit-on, a eu lieu. Qu'y a-t-il d'étonnant ? (…) L'accaparement n'eût pas eu lieu si les Indigènes n'avaient pas eu, eux les premiers, la manie de vendre.

[565] T. Todorov, Introduction à *De la colonie en Algérie,* op. cit., 1988.
[566] "Lettre sur l'Algérie" in *Sur l'Algérie*, op. cit., p. 50.
[567] Ibid., p. 57.

> Cependant, un grand résultat a été obtenu par la *spéculation* et par *l'accaparement*. L'une et l'autre ont contribué puissamment à créer la colonie en constituant la propriété européenne…[568]

La condamnation morale qui pèse sur la spéculation a été d'abord combattue à partir d'un point de vue qui a le défaut d'inscrire la colonisation dans des termes négatifs, invoquant des justifications défensives, les circonstances particulières ou la faute de l'autre (« c'est lui qui a commencé »).
Mais la question nationaliste (qui se rattache invariablement au critère civilisateur) prend vite le dessus pour recouvrir en partie la dimension moralisatrice de cette défense. Le tournant en est pris dès le début des années 1830 et s'affirmera pleinement à partir du milieu de la décennie, avec l'accentuation du fossé qui sépare la barbarie de la civilisation.
Naturellement, celle-ci implique un aspect idéologique et le mérite se fait révolutionnaire face au conservatisme de la société arabe :

> lorsque les Indigènes jouissent des lois pénales qu'une révolution sanglante seule put donner à la France, lois qu'ils ne méritent, ni ne comprennent, les Français, conquérans, civilisateurs, seraient soumis encore long-temps, pour leurs droits de propriété, aux lois maures qui ont leur origine dans les temps de la féodalité ! ![569]

La morale n'est pas sauve pour autant et c'est pourquoi la dimension progressiste de cette spéculation vient surmonter ce plaidoyer à partir d'un rapprochement historique avec les événements liés à la *bande noire* des premières années de la Restauration, qui permet de poser l'équation en termes d'évolution économique et de démocratisation de l'accession à la propriété :

> C'est donc un véritable service que les *spéculateurs* ont rendu au pays ; ils ont retiré des mains des indigènes toutes les propriétés qu'ils leur ont achetées. Ces propriétés sont, une fois pour toutes, européennes ; n'importe, pour le moment, qu'elles soient ou non cultivées, elles ne peuvent plus appartenir aux Arabes ; par ce seul fait les *spéculateurs* méritent une récompense, de l'encouragement ; car ils ont jeté les bases de la colonie européenne (…)
> On ne tarda pas à s'apercevoir que (l)e morcellement des terres était utile au pays ; que de nouvelles contrées, de nouveaux villages surgissaient comme par enchantement ; que l'aisance se répandait dans la classe des laboureurs. La même chose pourra avoir lieu en Afrique.[570]

Dans le contexte politique du milieu du XIXe siècle où la propriété est l'enjeu de débats passionnés, on comprend l'intérêt que suscite cet aspect de la colonisation qui sépare les sensibilités entre "indigénophiles" et "colonistes".
Mais, même si l'argument du progrès que représente, en termes de marché, l'inscription de cette propriété dans le domaine spéculatif, si, en d'autres termes, les biens habous, ana, melk, les biens indivis des corporations, doivent être « rachetables » pour s'inscrire dans le

[568] G. Citati, *Des propriétés et des propriétaires d'Alger*, Toulon, Imprimerie d'Eugène Aurel, 1840, p. 11-13 (souligné dans le texte).
[569] Ibid., p. 27.
[570] Ibid., p. 14-15.

« striage » de l'espace économique occidental, il n'en reste pas moins que c'est une opération dont l'aspect moral constitue un handicap durable dans la psychologie coloniale.

Au XXe siècle encore, elle s'exprime toujours en usant du renversement de rôle déjà opéré par Citati ; à propos des conclusions sévères de la Commission d'Afrique sur les premières années d'occupation et dans son compte rendu des activités et de l'ouvrage de Hamdan Khodja, *Le miroir*, Georges Yver multiplie les notations sur sa recherche de l'intérêt personnel, sa moralité douteuse, la possible duplicité de son caractère et ses rancunes personnelles vis-à-vis de Clauzel, qui placent clairement leur auteur dans le refuge de l'idéologie nationaliste[571].
Albert Devoulx ne procède pas autrement en justifiant la réunion au Domaine des biens religieux et des corporations par un parallèle avec les biens du clergé et la Révolution française, ramenant cette décision à une mesure qui aurait consisté à soustraire aux *oukils* (gestionnaires) le bénéfice qu'ils en retiraient pour leur compte propre :

> Comptant tromper facilement des agents peu initiés encore aux affaires du pays, les oukils n'hésitèrent pas à réclamer, comme étant leur patrimoine, des biens dont ils n'avaient jamais eu et n'avaient pu avoir que la simple gestion à titre précaire et essentiellement révocable. L'administration sut faire, plus tard, bonne justice de ces prétentions étranges. Mais quelques oukils n'attendirent pas la décision de l'autorité : ne se contentant plus de consentir à vil prix des locations à long terme, sous la condition de toucher plusieurs annuités par anticipation, ces mandataires infidèles ne reculèrent pas devant le stellionat. Ils aliénèrent pour leur propre compte des immeubles dont ils étaient purement et simplement les gérants, se justifiant sans doute, à leurs propres yeux, par cette considération que les fonds qu'ils volaient seraient devenus la proie des chrétiens, et que, du moment qu'ils étaient détournés de leur affectation primitive, autant valait qu'un musulman en profitât.[572]

Il y a là, en définitive, une réciprocité de la préférence ethnique ou religieuse dans un raisonnement dont Devoulx se garde bien d'expliciter les dessous, mais en en donnant tout de même quelques clés (« proie du chrétien », « profit du musulman »).
Et, dans sa précipitation à fournir une explication qui sauvegarde la moralité des motivations de la réquisition, il ne semble pas considérer que l'Etat avait aussi le loisir de reprendre à son compte le système de gestion qui avait fonctionné jusque-là et procéder, au besoin, à la révocation des individus indélicats. Or, cette recherche de justification morale qui se métamorphose, souvent maladroitement, en stigmatisation nationaliste ou ethnique, parle d'une dimension de la conquête coloniale qui est moins en rapport avec le transfert de biens matériels que de l'incapacité à formuler les raisons pour lesquelles l'"Indigène" reste confiné aux limites d'une loi qu'il n'a pas la capacité d'assimiler à son profit.

Du nationalisme à la géométrie

Il y a là comme une sorte de fatalité, un « impensé » pour reprendre le terme de Foucault, qui fait que le système abstrait dans lequel opère la loi française ne peut se superposer en aucune

[571] G. Yver, "Si Hamdan ben Othman Khodja", *Revue africaine* 57 (288), 1 trim. 1913, p. 96-138.
[572] A. Devoulx, "Les édifices religieux de l'ancien Alger" 3, *Revue africaine* 7 (39), mai 1863, p. 185.

manière avec la morphologie chahutée de l'organisation pré-coloniale. Devoulx en est pourtant parfaitement conscient et ses réflexions relatives à la topographie de la ville pourraient aisément illustrer le discours que Deleuze et Guattari font sur la distinction entre espaces lisse et strié : les Algériens, dit-il,

> indifférents aux idées d'ordre qui nous sont habituelles, ne donnaient pas un nom à chacune de leurs rues ; ils se contentaient de diviser leurs villes en quartiers, et encore ces quartiers n'avaient-ils pas de limites bien précises. Souvent, la proximité d'un monument, d'une fontaine, du rempart, de l'une des portes de la ville, était la seule indication dont on se servit.[573]

Autant dire qu'ils n'avaient pas la notion de cette géométrie et de cette arithmétique qui « prennent la puissance d'un scalpel » et qui sont à l'origine de la surimposition de lois dans lesquelles ils ne pouvaient aucunement se reconnaître. Cet « impensé » qui est à la base de toute l'action coloniale, a gardé ce caractère dans la mesure où, pourrait-on peut-être suggérer, la trop facile justification de la nationalité, au niveau politique, ou celles de l'ethnicité et de la religion, aux niveaux scientifique et culturel, se sont subrepticement et nécessairement installées sur le champ de sa connaissance.
Si l'on admet l'idée de la colonie comme laboratoire de la pensée moderne, on pourrait tenter de verser quelques arguments dans l'affirmation foucaldienne selon laquelle « l'Orient est pour (l'Occident) tout ce qu'il n'est pas, encore qu'il doive y chercher ce qu'est sa vérité primitive[574] ». A propos de ce qu'il appelle « impensé », il faut rappeler qu'à ce moment de l'histoire occidentale, Foucault identifie un déplacement de la question transcendantale, « qui ranime le cogito », dans le fait que

> il s'agit non plus de la vérité mais de l'être ; non plus de la nature mais de l'homme ; non plus de la possibilité d'une connaissance, mais de celle d'une méconnaissance première ; non plus du caractère non fondé des théories philosophiques en face de la science, mais de la reprise en une conscience philosophique claire de tout ce domaine d'expériences non fondées où l'homme ne se reconnaît pas.[575]

Mais alors que le cogito moderne, s'éloignant de la transcendance cartésienne, s'appliquait en Occident à « parcourir, redoubler et réactiver sous une forme explicite l'articulation de la pensée sur ce qui en elle, autour d'elle, au-dessous d'elle n'est pas pensée, mais ne lui est pas pour autant étranger, selon une irréductible, une infranchissable extériorité », alors qu'il devient une « interrogation toujours recommencée pour savoir comment la pensée habite hors d'ici, et pourtant au plus proche d'elle-même, comment elle peut *être* sous les espèces du non-pensant », il semblerait que la confrontation coloniale fige plutôt cette interrogation dans les espèces du différent, de l'erreur et de la vérité, et en définitive, de la nature qui nourrit la distinction nationaliste et ethnique.
Le fait que la pensée coloniale soit confrontée à une "autre" pensée dont les segments s'organisent selon des procédures supposées archaïsantes, où la logique cartésienne peine à se

[573] "Les édifices religieux de l'ancien Alger" 1, *Revue africaine* 6 (35), sept. 1862, p. 370-382.
[574] M. Foucault, *Dits et écrits* I, op. cit., p. 190.
[575] *Les mots et les choses*, op. cit., p. 334.

retrouver, ce fait ranime justement la dimension du cogito qui a fait la force de la pensée de Descartes :

> il s'agissait de mettre au jour la pensée comme forme la plus générale de toutes ces pensées que sont l'erreur ou l'illusion, de manière à en conjurer le péril, quitte à les retrouver, à la fin de la démarche, à les expliquer, et à donner alors la méthode pour s'en prévenir.[576]

Dans cet ordre d'idées, Hubert Damisch récapitule le processus menant de la vision cartésienne de la ville au programme de la « table rase » institué par les modernes qui se servaient du modèle architectural de la ville pour fonder une philosophie « dont le dessein constructif était avéré et qui visait avant tout (selon Descartes), à "rejeter la terre mouvante et le sable pour trouver le roc et l'argile"[577] ».
C'est, en quelque sorte, le processus par lequel l'action coloniale a investi la ville existante en s'inspirant presque littéralement de la pensée cartésienne selon laquelle la disposition des anciennes cités résulte de « la fortune plutôt que la volonté de quelques hommes usant de raison[578] ». Si le programme de la table rase, en termes de constructions, n'est pas littéralement mis en œuvre pour des raisons de convenance pratique et économique, il l'est en revanche en termes d'instruments juridiques recréés à neuf pour permettre le décodage et l'appropriation de la propriété.

Le concept "d'assimilation" sans cesse revendiqué par la société coloniale se rattache indubitablement à ces principes qui devaient permettre une réécriture de l'espace colonial selon les termes de cette pensée correctrice, sur un plan philosophique, mais éminemment spoliatrice sur le plan économique.
D'autant que l'instrument de la loi constituait un enjeu politique qui n'était pas sans arranger le spéculateur mais aussi l'administrateur acquis à la cause nationale et peu soucieux de l'esprit des lois ; l'inaccessibilité de celles-ci aux "Indigènes" a permis d'éviter leur opposition éventuelle, avec la complicité d'instructeurs ou d'hommes de lois occidentaux, à des opérations lésant leurs intérêts.
La correspondance du duc de Rovigo en donne des exemples significatifs pour ce qui concerne l'acquisition de terrains suburbains destinés aux colons débarqués en 1832 ; comme pour les maisons urbaines, la solution préconisée consistait à s'emparera de tous ceux dont les titres de propriété n'auraient pas été produits dans un délai déterminé. Ainsi, exposait-il au Ministre, éviterait-on

> le danger qu'il y aurait à créer aux Turcs un droit public qu'ils ne se reconnaissaient pas eux-mêmes, qu'ils ne songeaient pas à défendre au sujet de ces terres qui n'étaient à personne ; mais que probablement des avocats français allaient s'emparer de cette circonstance pour les défendre pour eux, et que dès lors on s'engageait dans difficultés inextricables.[579]

---

[576] Ibid., p. 335.
[577] H. Damisch, *Skyline*…, op. cit., p. 21.
[578] *Discours de la méthode*, cité par Damisch, ibid., p. 20.
[579] Rovigo au MG, 3 févr. 1832, *Correspondance*…, vol. I, op. cit., p. 179-180.

Quant à Pichon dont il pressentait les réticences, il lui rappelle que l'administration est déjà débordée de procès, excités par « les craintes, la jalousie et la cupidité de tous les habitants de la ville et des gens d'affaires européens qui y pullulent », et qu'elle n'en désire point d'autres :

> De quels moyens de chicane manqueront-ils dans un pays où la propriété des terres s'établit par l'usage, par témoins, par tradition ? où elle est rarement fondée sur des actes écrits, où personne n'a jamais su ce que c'était qu'un plan terrier. Le Cadi serait-il vis-à-vis de nous un bon juge de toutes les prétentions que ses concitoyens élèveraient d'avance contre l'établissement au milieu d'eux de colons étrangers et chrétiens ?[580]

Le procédé a été utilisé par Clauzel et il sera repris par Genty de Bussy qui donne des délais de présentations de titres qui seront jugés ridicules et odieux par Pellissier de Reynaud[581], et qualifiés de « projets de prestidigitation foncière[582] ». La généralisation du procédé correspond moins à une volonté délibérée de spoliation en soi, contre laquelle tous ces personnages seraient prêts à affirmer tout autant que quiconque le principe de la condamnation morale, qu'à la volonté de réaliser ce décodage synonyme de modernité, que Rovigo comme Genty de Bussy justifient selon leurs visions respectives de l'obsolescence de la tradition turco-musulmane.
Pichon insiste justement sur un aspect essentiel de ce phénomène : « On paraît donc être devenu sensible, à Alger, aux embarras de tous genres, qu'on s'est faits en provoquant tant de folles espérances que l'on ne peut pas satisfaire ! (…) Je le dis sans hésiter, les personnes qui excitent ces émigrations sur Alger sont responsables de grands malheurs[583] ».

L'idée que l'Afrique est un vaste terrain libre, couvert de domaines dont la propriété est organisée selon le mode féodal et qui reviennent nécessairement à l'Etat, ouverts en conséquence à la concession, se construit en France même. « Quel ne fut donc mon étonnement d'apprendre que nous n'avions point de terres ! » note Pichon qui s'imaginait n'avoir qu'à gérer les dépenses d'installation des colons, ajoutant que Rovigo lui-même, avant son départ, nourrissait le rêve d'y reconstituer ses domaines perdus en Prusse[584].
La bienveillance de l'administration algéroise vis-à-vis de la cause coloniale ne suffit pourtant pas à apaiser les craintes des colons sur leur sort ; après que le phénomène spéculatif eût été dénoncé, ils jugent le gouvernement métropolitain trop éloigné de leurs préoccupations et ne manqueront sans cesse de le rappeler, comme Devoulx, trois décennies plus tard :

> il est à remarquer que les hésitations et les appréhensions du Gouvernement étaient le fait, non de l'autorité locale, se rendant un compte exact des choses et jugeant sainement de la situation, parce qu'elle

[580] Rovigo à Pichon, 7 févr. 1832, ibid., p. 198.
[581] Cité par Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine*…, op. cit., p. 100.
[582] Ch. Schefer, *La politique coloniale de la monarchie de Juillet*…, op. cit., p. 149.
[583] *Alger sous la domination française*…, op. cit., p. 87-88, 90.
[584] Ibid., p. 80, 83.

était en contact avec la population indigène, mais bien du pouvoir central, résidant à Paris, loin du théâtre des événements.[585]

C'est maintenant la situation locale qui devient justificatrice de la pensée coloniale, et malgré son attachement a un idéalisme de la raison, elle avance désormais la supériorité de la vision empirique inspirée de l'expérience du terrain. Ce renversement prend toute sa signification dans le mot de Foucault selon lequel « il s'agit non plus de la vérité mais de l'être », et l'administration parisienne passe au premier plan d'une critique que le souvenir vivace de ses atermoiements face à la colonisation totale, renforce et perpétue.
Aussi, le grand mal et l'ennemi que vise Citati ne sont pas incarnés par les "Indigènes" et leurs mœurs rétrogrades, mais la politique gouvernementale qui leur accorde une protection qu'elle refuse aux colons, qui affecte de mépriser les spéculateurs alors qu'en son sein, ses membres aspirent à cette même propriété qu'elle les empêche d'acquérir.
Les interventions de l'administration n'auront fait que « contribuer puissamment à entretenir, entre la population civile et ses employés, un éloignement qui sera encore long à détruire[586] ».

Et, de fait, une résistance aux aspects les plus libéraux de la politique coloniale s'organise aussi bien à Paris qu'à Alger où, malgré le rappel de Berthezène et de Pichon, l'administration et notamment l'armée, restent noyautées par des fonctionnaires ou officiers qui, loin d'être d'irréductibles protecteurs de l'"Indigène" en-soi, n'en sont pas moins réfractaires au système de spéculation et d'accaparement.

Danse territoriale et bascule gouvernementale
La dispute sur la conception du modèle colonial à appliquer en Algérie, opère sur le fond politique très instable de l'après 1830, qui conduit inévitablement à un effet de "bascule" dans les commandements ; les "erreurs" ou les faiblesses de l'un sont compensées par la détermination et les "volontés" de l'autre, sans tenir compte du fait que les dispositifs du pouvoir exécutif ainsi constitué sont également à la merci de forces parallèles qui œuvrent aussi pour déterminer les opinions et les actions des hommes en place, qu'ils soient colons, spéculateurs, fonctionnaires ou officiers.
Les croyances qui s'élaborent autour de la question coloniale sont loin de correspondre aux les directives gouvernementales qui restent tributaires d'une grande réactivité à l'expérience du terrain. Et la question de "l'occupation restreinte" envisagée dans ce contexte, correspond à une sorte d'expectative, une position de « recul pour mieux sauter » qui fait se reposer les incertitudes de l'avenir sur les expériences du passé.
C'est elle que préconise Guizot qui, sous la Présidence du Conseil de son ami de Broglie, fait de la « conception doctrinaire des affaires algériennes » la pensée gouvernementale ; il circonscrit, en d'autres termes, la poursuite de l'entreprise coloniale dans une espèce de *statu quo* qui permet de préserver l'acquis de l'occupation et de limiter en même temps les abus de

[585] "Les édifices religieux de l'ancien Alger" (3), loc. cit., p. 184.
[586] *Des propriétés et des propriétaires d'Alger*, op. cit., p. 10.

la spéculation et de la liberté individuelle du colon ou des affairistes[587]. Mais un *statu quo* n'est observable qu'en relation avec la durabilité des événements qui le déterminent, et l'instabilité politique de la France n'accorde de répit à aucun système de pensée, alors que la reterritorialisation africaine ne fait qu'entamer le processus de marquage de ses bornes :

> Le territoire, c'est d'abord la distance critique entre deux êtres de même espèce : marquer ses distances. Ce qui est mien, c'est d'abord ma distance, je ne possède que des distances. Je ne veux pas qu'on me touche, je grogne si l'on entre dans mon territoire, je mets des pancartes. La distance critique est un rapport qui découle des matières d'expression. Il s'agit maintenant de tenir à distance les forces du chaos qui frappent à la porte.[588]

Si les "doctrinaires" et une part de l'opinion métropolitaine considèrent que le conflit territorial ainsi conçu relève bien d'une dispute entre « deux êtres de la même espèce », les différents traités passés avec Abdelkader (Desmichels, Bugeaud), envisagés avec le Bey de Constantine, ou avec Tunis ou Tanger, s'expliquent comme des tentatives de fixer cette distance critique, d'esquisser les pas de ces « danses territoriales dites baroques, ou maniéristes, où chaque pose, chaque mouvement instaure une telle distance » (ibid.). L'idée d'appartenance à la même espèce n'est pourtant pas un fait acquis comme le montre l'association de l'Arabe à son cheval, chez les "colonistes" comme chez les partisans de l'occupation restreinte ; elle dénote peut-être l'influence grandissante des théories relatives au "milieu" et à l'animalité, et explique sans doute les travers et les "articles secrets" dont sont entachés les traités passés avec les Algériens.

Or, ces faux-pas, tout comme la politique de la bascule qu'ils provoquent, font partie de cette danse territoriale qui ne laisse de champ libre à aucun *statu quo* ni à l'éventualité d'une politique réellement suivie qui ne prendra quelque consistance qu'avec le gouvernement Guizot et son Ministre Soult, à partir de 1841.

Jusque-là, le remplacement d'un Rovigo par un Drouet d'Erlon « déprimé peut-être par son âge, à l'esprit remarquablement confus, essentiellement influençable et changeant d'opinion avec une facilité surprenante », correspondait à une tentative de garder en main les rênes d'une politique incontrôlable sur le terrain, qui sera bientôt reniée pour le choix d'un gouvernement local, capable de susciter des initiatives sur lesquelles le gouvernement métropolitain devrait s'appuyer, quitte à faire encore recours à Clauzel malgré son expérience antérieure et controversée malgré son expérience antérieure et controversée, mais qui n'avait cessé de « s'offrir avec obstination en déclarant qu'il se sentait l'homme nécessaire »,[589].

Pour Schefer, les motivations de ce choix correspond au besoin que les ministres avaient d'un « homme d'initiative capable de leur suggérer des solutions » (p. 234-235) mais, pour poursuivre la métaphore territoriale, on peut suggérer qu'il représente peut-être l'acteur le

[587] Ch. Schefer, *La politique coloniale de la Monarchie de Juillet*…, op. cit., p. 226-229.
[588] *Mille plateaux*, op. cit., p. 393.
[589] *La politique coloniale de la Monarchie de Juillet*…, op. cit., p. 231-232.

plus doué dans l'esquisse de ces mouvements de danse qui instaurent de nouvelles distances. Et, fidèle à sa manière, il renouvelle quasiment les modalités de son premier passage à Alger, ignorant les directives parisiennes et dépassant toutes les prévisions des autorités supérieures en matière de conquête et de colonisation :

> Les bureaux de la Guerre se sentaient débordés par cette avalanche : comme lors du premier commandement de Clauzel, l'impression dominante semble avoir été l'effarement. Le Gouvernement, lui, continuait à être subjugué par une volonté plus forte que la sienne. Les mesures prises étaient donc pour le moins acceptées… (ibid., p. 239)

De manière prédictible, cette même volonté sera la cause d'une chute qui sera définitive à la suite de l'échec de la première expédition de Constantine dont les tenants et aboutissants sont également opératoires dans les basculements gouvernementaux en métropole.
Une de ses conséquence est qu'elle sanctionne l'échec de la politique de Guizot et des doctrinaires pour susciter un "système arabe" dans lequel une territorialisation négociée aurait pu éviter les fatigues d'une conquête totale, une politique maintenant jugée absurde par le cabinet Thiers (p. 241-245) ; désormais la politique coloniale s'affirme sur le principe d'une souveraineté sur la totalité du territoire de la Régence, même s'il demeure encore des hésitations sur les procédés à employer quant à la domination, et si les vues de Guizot sur « l'infiltration pacifique », la négociation, la domination « par degrés », resteront encore de mise dans le gouvernement Molé qui succèdera à Thiers.

Une autre conséquence de l'échec de Clauzel est le discrédit moral qui va frapper « sa valeur militaire et sa probité[590] », entachant du même coup la constellation "coloniste". Partant, le gouvernement algérien connaît encore un retour de bascule dans la nomination de Damrémont, soldat discipliné qui revient à une politique d'occupation « restreinte, progressive et pacifique[591] », dont les effets sur Alger se mesurent à l'aune du projet de Poirel pour la place de Chartres, mais aussi dans l'épisode relatif à l'érection d'arcades le long de la façade de la Grande mosquée, au moyen des colonnes récupérées lors de la démolition de celle d'Es-Sayida.
Au même titre que dans la période marquée par le gouvernement Berthezène, l'orientation des efforts du Gouvernement, relayé à Alger par une administration nettement plus sympathique vis-à-vis des "Indigènes", porte sur une mise en valeur de l'architecture locale autrement ignorée ou menacée de démolition. A ce titre, le relais algérois se situe plus précisément dans la personne de l'intendant civil Bresson, dont la mission, sous le gouvernement Clauzel, consistait également à surveiller les « irrégularités de gestion du Gouverneur », se voyant donc « concentrer dans sa main toute l'administration » et investi de pouvoirs particulièrement élargis[592].

[590] Ch.-A. Julien, *Histoire de l'Algérie contemporaine*…, op. cit., p. 135.
[591] Ibid., p. 136.
[592] Ibid., p. 132 ; & Schefer, op. cit., p. 249.

Bresson qui, alors qu'il était député était selon Julien un partisan déclaré de la colonisation, a conservé toute son indépendance de jugement face au parti "coloniste" d'Alger, assumant fidèlement sa fonction vis-à-vis des autorités parisiennes, s'attachant même à Poirel qu'il défendra face aux difficultés qu'il rencontre dans son projet de Port.
J'examinerai au prochain chapitre les conséquences de cette association Bresson-Poirel qui s'inscrit dans une perspective de rapprochement avec la population "Indigène", avant que les événement ne se retournent une fois de plus, dans la mise en place d'un système à tendance radicalement coloniale. Mais auparavant, il faut examiner aussi le contexte métropolitain et les influences du mouvement romantique sur l'entreprise algérienne.

Chapitre III

ORIENTALISME ET LIBERALISME

-9 – LES STYLES DU SAVOIR

On a pu le constater dans ce qui précède, l'adaptation aux conditions de vie locales commence à se dessiner dans les milieux coloniaux, et ce sont certainement les plus éclairés, les plus proches des nouvelles conceptions élaborées dans les sciences naturelles, les plus ouverts aux bouleversements éclectiques qui secouent les arts, qui portent un nouveau regard sur l'architecturale locale et son rapport au climat sans, pour autant, que les principes de la culture classique soient remis en cause.
Les découvertes multiples de ruines romaines autour d'Alger ou dans l'est du pays où leur conservation est d'autant plus grande que les sites antiques y sont plus nombreux, renforce le sentiment de la validité intemporelle et universelle du modèle antique. Une double référence s'impose donc, simultanément, dans la sphère coloniale mais aussi dans l'imaginaire métropolitain, relatif à la signification culturelle de la possession algérienne.

Le contexte conjoncturel de la conquête est marqué par les constellations révolutionnaires alimentées par l'esprit de 1789 et le sentiment de la modernisation européenne, mais la défiance vis-à-vis de la charge utopique de la Révolution est désormais plus grande et elles s'impliquent plus particulièrement dans des champs particuliers du savoir de l'art et de la société. Les idéaux de liberté prennent aussi une ampleur particulière dans la révolution de Juillet, en référence aux conséquences de la précédente, mais ses conséquences politiques ne s'expliquent aussi qu'en référence aux bouleversements équivalents qui affectent les domaines de la connaissance et des arts qui en supportent le développement.

Paul Bénichou note, à propos de la littérature, que 1830 est un moment de crise qui met à jour le conflit qui oppose les « thèmes conçus pour accompagner la société nouvelle » avec les formes de cette société, et qui donnera au romantisme son expression particulière « dans le

langage de la solitude et de l'anathème[593] ». On verra l'importance de cette expression chez Gautier, concernant la découverte de l'Algérie (chap. V), mais le romantisme touche aussi aux domaines de l'art et de l'architecture, et il n'est pas indifférent que, pour celle-ci, 1830 soit aussi le moment d'une révolution visant à la reconsidération de ses modèles et de ses idéaux séculaires et classiques, conduite par ses plus jeunes professionnels.
Foucault relie cette période à la conscience nouvelle que l'homme du XIXe siècle prend des notions de "nature" et d'"histoire" dans le processus de la connaissance, dans un rapport qui se superpose à l'Ordre classique et où l'histoire devient « le fond d'où tous les êtres viennent à leur existence et à leur scintillement précaire » :

> L'Histoire est ainsi devenue l'incontournable de notre pensée : en quoi sans doute elle n'est pas si différente de l'Ordre classique. Lui aussi, on pouvait l'établir dans un savoir concerté, mais il était plus fondamentalement l'espace où tout venait à la connaissance ; et la métaphysique classique se logeait précisément en cette distance de l'ordre à l'Ordre, des classements à l'Identité, des êtres naturels à la Nature (…)
> La philosophie au XIXe siècle se logera dans la distance de l'histoire à l'Histoire, des événements à l'Origine, de l'évolution au premier déchirement de la source, de l'oubli au Retour. Elle ne sera donc plus Métaphysique que dans la mesure où elle sera Mémoire et nécessairement elle reconduira la pensée à la question de savoir ce que c'est pour la pensée d'avoir une histoire.[594]

La « crise de la représentation architecturale » autour de 1830, se rapporte à ce basculement dans l'Histoire à partir d'une assise jusque-là centrée sur la définition d'un Ordre qui a occupé la Querelle des Anciens et des Modernes. Le modèle antique et gréco-romain avait, jusque-là, présidé à la définition de la conception architecturale dans la notion de "type" qui symbolisait l'insertion de ce modèle dans un ordre naturel dont l'archétype était la hutte primitive[595]. L'architecture était définie à travers une série d'exemples canoniques qui appartenaient exclusivement à la civilisation romaine, réputée avoir conduit la discipline à la perfection. Les années 1830 verront la remise en cause drastique de cette croyance, après les envois de Rome de Vaudoyer, Labrouste et Duban qui exploraient la voie d'un élargissement historique et géographique des référence architecturales, ouvrant la voie à la palette illimité de l'expérimentation éclectique[596].

Le renversement de ce paradigme universaliste, incarné dans un ordre immuable transmis par l'antiquité, se justifie aussi dans la relation avec les nouveaux principes qui fondent les sciences naturelles, en liaison avec l'adaptation aux conditions locales, culturelles, climatiques ou techniques, et tributaires au final de la constellation historique qui les produit.

---

[593] P. Bénichou, *Le temps des prophètes*…, op. cit., p. 445.
[594] *Les mots et les choses*, op. cit., p. 231.
[595] A. Vidler, "The Idea of Type : The Transformation of the Academic Ideal, 1750-1830", *Oppositions* 8, printemps 1977 (réédité in *Oppositions Reader*, New York, Princeton Architectural Press, 1998, p. 437-459).
[596] P. Rabinow, *French Modern*, op. cit., p. 47-57 ; cf. également B. Bergdoll, "Le chef de la nouvelle école : Duban, sa fortune critique et sa théorie de l'architecture » in S. Bellenger, F. Hamon (dir.), *Duban. Les couleurs de l'architecture*, Paris, Gallimard/Electa, 1996, p. 20-25.

Dans le milieu architectural, le débat est posé en termes relativistes : « ce n'est point d'après les règles de l'art qu'ont été créés les premiers monuments de l'antiquité, c'est dans ces monuments, au contraire, qu'ont été puisées des règles que les maîtres sont venus commenter et qu'ils ont appliquées selon les impressions différentes de leur goût et de leur génie[597] ».
A l'opposé, la position positiviste est exprimée dans le *Journal du génie civil, des sciences et arts* qui fait de l'architecture une « fille des mathématiques » dont les rapports « sont la conséquence des ordres grecs, résultats d'un principe fondamental des éléments d'où dérivent les quatre ordres de l'architecture antique[598] ».
Ce débat implique l'assertion d'une vérité transcendantale que l'éclectisme naissant tente de déplacer vers un empirisme référé à une histoire plurielle, mais où s'insère aussi les ingrédients d'une subjectivité incontournable.
La référence au goût et au génie, dans le journal *La Propriété*, se superpose à l'usage de cette subjectivité face à la question de la colonisation déjà notée au chapitre I, en distinguant le style dont l'apologie est associée au génie gréco-romain, de la méthode jugée inférieure, et qui est caractéristique de l'antiquité égyptienne. Dans la bataille des styles qui s'ensuit, cette subjectivité s'appuie sur le principe de rétention du langage classique dont la transformation est esquissée par les « Néo-Grecs » qui s'engagent dans l'idée d'une « expression » architecturale fondée sur des principes abstraits plutôt que sur les vieilles règles du passé[599].

Cette abstraction s'accommode des théories de la science et de l'histoire sociale qui sont aussi à la base de ses déterminations. « Telle Société, telle Architecture » notait César Daly dans le premier volume de la *Revue générale de l'architecture* avant d'associer encore, à la fin du siècle, plus intimement celle-ci aux sciences sociales : « il est impossible d'étudier une forme historique d'architecture sans chercher à se rendre maître des systèmes d'idées qu'elle représente (…) sans toucher à l'ethnologie[600] ».

La conséquence de cette position est un éclectisme radical qui met les styles du passé sur un même plan, doté chacun d'une légitimité déterminée par les conditions de son émergence, les formes de la société qui lui donne naissance, son climat, ses traditions ou ses modes de pensée. Marc Saboya a mentionné les raisons pour lesquelles la *Revue générale* s'est ouverte géographiquement et artistiquement aux diverses périodes et contrées du monde, de l'Asie à l'Afrique, jusque-là ignorées ou négligées, de la même manière qu'elle s'est ouverte au style médiéval ou à l'art arabe, et qu'elle a élargit le champ de ses études à diverses autres disciplines, la préhistoire, l'archéologie, la technique des matériaux, la science des ingénieurs,

---

[597] *La Propriété. Journal d'architecture civile et rurale, des beaux-arts et d'économie sociale*, prospectus n.d. (1833), p. 2.
[598] L. Lebrun, "Dénonciation du cours d'architecture et du cours de construction à l'École royale d'architecture", *Journal du génie civil, des sciences et arts*, t. 1, 1828, p.475 ; et du même, "Seconde leçon sur les principes fondamentaux de l'architecture grecque et romaine", t. 3, 1829, p. 140.
[599] N. Levine, "The Romantic Idea of Architectural Legibility : Henri Labrouste and the Neo-Grec", in A. Drexler (dir.), *The Architecture of the Ecole des Beaux-Arts*, New York, Museum of Modern Art, 1977.
[600] Cité par M. Saboya, *Presse et architecture au XIXe siècle. César Daly et la Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, Paris, Picard, 1991, p. 190.

l'hygiène, etc.[601] Pour Daly, cette exploration ne constitue pas seulement l'ouverture vers d'autres répertoires de formes ou d'autres perceptions du monde, mais elle est aussi le prétexte d'une interrogation réelle et profonde des principes qui sont au fondement des formations sociales, historiques et artistiques des sociétés.
Dans ce contexte, l'orientalisme qui accompagne intimement le romantisme de l'époque, joue un rôle essentiel, quasiment au même titre que le gothique à la formation duquel il est associé[602], en tant que reflet des principes architecturaux dégagés du formalisme dont ils sont culturellement et traditionnellement marqués.

9-1- La critique de l'orientalisme

Maxime Rodinson situe la naissance de l'orientalisme au début du XIXe siècle, avec pour motifs et arrière-fond, les recherches du romantisme allemand et les préoccupations de l'*Aufklärung* : « La réaction contre le classicisme atteint, d'abord en Allemagne, un degré inégalé avec les courants de pensée nés de l'échec ou du triomphe ambigu de la Révolution française et de l'éveil du nationalisme allemand » ; cette réaction contre le classique passe par l'alliance du gothique avec l'orientalisme demandée par Schlegel : « c'est en Orient que nous devons chercher le romantisme suprême[603] ».
Ce mouvement s'accélère considérablement jusqu'à 1830, et à la veille de la prise d'Alger, l'orientalisme institutionnel ou savant et l'orientalisme exotique, littéraire ou artistique sont résolument implantés dans le paysage de la pensée française, encouragés par les événements de Grèce, et alors que Victor Hugo déclare que si « au siècle de Louis XIV on était helléniste, maintenant on est orientaliste[604] ».
Pourtant Rodinson précise que le mouvement n'est pas uniforme et que l'engouement fort et rapide qui se saisit de l'Europe n'en abandonne pas moins des réflexes issus d'une histoire antagoniste qui a marqué les imaginaires et fait apparaître les pays orientaux

> comme les témoins dégénérés d'un passé qu'on peut se donner le luxe d'exalter alors que les hommes politiques et les hommes d'affaires font tout pour accentuer cette dégénérescence. Leur redressement, leur modernisation éventuels ne suscitent aucun enthousiasme. Ils risqueraient d'y perdre cette touche d'exotisme qui fait leur charme. Le poète, l'artiste et le grand public dont ils forment le jugement s'effraient de cette perspective comme, pour des raisons plus positives, le feraient les meneurs de la politique et de l'économie si elle était concevable (…)
> L'idée de civilisations différentes, évoluant chacune dans une zone déterminée, devient alors admise par tous, théorisée encore sous une forme purement philosophique qu'influence l'ère des revendications nationalistes en Europe même. Chacune est dotée d'une essence propre… (p. 84)

[601] Ibid., notamment p. 189 sq. et 205 sq.
[602] Notamment par Alexandre Lenoir ; voir A. Vidler, *L'espace des Lumières. Architecture et philosophie de Ledoux à Fourier*, Paris, Picard, 1995 (1987), p. 135.
[603] M. Rodinson, *La fascination de l'Islam. Les étapes du regard occidental sur le monde musulman*, Paris, Maspero, 1980 (1968), p. 77.
[604] Préface aux *Orientales*, cité par Rodinson, ibid., p. 82.

Ce résumé d'une histoire qui va s'étendre sur plusieurs décennies, est cependant conçu par Rodinson comme un raccourci (exigé par la taille de son ouvrage) qui laisse dans l'ombre toutes les expérimentations, les interrogations, les espoirs et les déceptions suscitées par cette proximité, et par l'alternative d'une assimilation par opposition à la confrontation, fut-elle pacifique. Elle laisse également dans l'ombre le fait que ce sont peut-être ces expérimentations et ces interrogations, par le fol espoir de renouvellement philosophique, moral, artistique ou politique qu'elles suscitaient, qui ont encouragé un renfermement théorique de la science historique ou philologique sur ses présupposés.
Aussi, est-il amené à en faire un constat d'échec :

> Alors que le savoir théorique du XVIIIe siècle cherchait à aider l'homme pratique dans la compréhension du présent, on peut dire, très généralement, que les rares interventions des savants du XIXe et du début du XXe siècle dans ce domaine sont plutôt néfastes, influencées par les préjugés courants plus que par la science. Ils enfoncent dans des erreurs graves ceux qui les sollicitent et en suivent la direction, impressionnés par la haute compétence des savants, compétence réelle, mais limitée et orientée. (p. 86)

Cet échec met l'accent sur une évolution des rapports entre l'Occident et l'Orient, considérés comme entités constituées dans leur différences incontournables et sur les jugements que l'un porte sur l'autre, sans réellement tenir compte du fait que ces jugement se rapportent d'abord à l'évolution propre à chacun, et dans le cas de l'Occident, à cette introspection qui le fait se loger, selon le mot de Foucault, « dans la distance de l'histoire à l'Histoire.. ».
En notant que l'exotisme naît d'une « évolution de la sensibilité occidentale » et non d'un changement de ces rapports (p. 76), Rodinson fait porter sa critique sur le manque d'attention porté à ceux-ci et à leur évolution dans le temps ; s'il mentionne certaines des déterminations de ces rapports par des sensibilités particulières, il n'aborde pas réellement les raisons qui donnent naissance à celles-ci.

En définitive, il distingue les idéaux de l'époque positiviste et scientiste des « idées générales de la société » auxquelles les savants choisissent de se fier « pour organiser et orienter leur vision » (p. 86), pour condamner ces savants qui établissent inconsciemment leurs conclusions sur celles-ci plutôt que sur ceux-là, des savants qu'il considère comme peu rigoureux ou peu confiants dans leur science qu'ils détournent de ses objectifs.

Rodinson laisse donc implicitement supposer qu'une manière scientifique absolue et sans doute plus morale, existerait d'aborder la question orientale, dotée d'une rationalité supérieure, qui n'a pas eu toutes ses chances d'expression. Cet « impensé » est évidemment tributaire du même idéalisme qu'il perçoit pour l'époque, et qui laisse entendre que, d'une part, le savant serait (ou devrait) être nécessairement attaché aux idéaux (positifs) de la science (positive) ; d'autre part, que les résultats de ses recherches et de ses réflexions sont, nécessairement aussi, instrumentales dans l'orientation de la société.
Pourtant, cette condamnation morale des protagonistes de la science de l'époque n'opère qu'à un niveau de généralité qu'il tempère en notant des « conceptions moins schématiques » chez

des hommes politiques, des économistes ou des techniciens, élaborées « dans des conditions plus ou moins favorables ».

Sans donner de place particulière à l'Egypte napoléonienne dans son esquisse de la naissance de l'orientalisme, il laisse entendre que l'enthousiasme que suscite ce pays est nécessairement lié à une politique anti-britannique, de même que « les visions apologétiques, souvent sans nuances, du passé ou du présent » se rattachent la plupart du temps à « un *curieux* mélange d'anti-colonialisme théorique et de patriotisme anglophobe » (p. 87, je souligne).
Rodinson entrevoit donc aussi, dans cette histoire, des explications liées à motivations indirectes associées à des idéologies ou à des rivalités de pouvoir, mais l'usage du terme « curieux » laisse entendre qu'il n'est pas disposé à les prendre réellement en considération.

Edward Said et la création de l'Orient

Dans ce contexte, il faut citer la critique d'Edward Said qui aborde plutôt l'orientalisme français à partir de cette expérience égyptienne, qui tend à montrer, pour sa part, le caractère impérialiste de l'entreprise dans sa dimension de rivalité avec le concurrent britannique.
Même s'il admet, chez l'Empereur, une certaine sincérité dans son admiration de l'Islam qui lui fait conquérir la confiance des cairotes[605], il attribue cette attitude et celle qui consiste à utiliser des savants pour approcher les "Indigènes", au double objectif de domination et d'ouverture au regard occidental, réduisant le pays au statut de miroir historique « schématique » reflétant l'histoire de l'Occident : « L'Orient existait comme un ensemble de valeurs attachées, non à ses réalités actuelles, mais à l'ensemble de contacts qu'il avait eus avec un lointain passé européen » (p. 103).
Aussi, les idéaux défendus par Rodinson, sont dénoncés comme des chevaux de Troie d'un impérialisme déjà constitué, alors que celui-ci ne le prend en considération qu'à partir de la deuxième moitié du XIXe siècle, lorsque « la supériorité économique, technique, militaire, politique, culturelle de l'Europe devient écrasante (…) que la spécificité irréductible est supposée à tous les niveaux (…) et la seule universalité possible conçue comme l'adoption du modèle européen sous tous ses aspects[606] ».

Or, s'il est clair que l'impérialisme prend des visages qui s'accordent aux circonstances et à l'évolution du contexte historique, on peut toujours se demander si son omniprésence condamne nécessairement l'expertise orientaliste et scientifique sous le prétexte que la savant manifestera toujours ses sympathies et sa loyauté à l'Occident conquérant auquel il appartient, face à un Orient idéalisé dans une « présence » qui le soustrait à toute possibilité d'interprétation extérieure :

> Ses plans pour l'Egypte inaugurent donc une longue série de contacts entre l'Europe et l'Orient, dans laquelle la spécialité de l'orientaliste était mise directement au service de la conquête coloniale ; en effet, à partir de Napoléon, quand vient pour l'orientaliste le moment crucial où il doit choisir si sa loyauté et

[605] *L'Orientalisme…*, op. cit., p. 101, n. 69.
[606] *La fascination de l'Islam*, op. cit., p. 87-88.

> ses sympathies vont du côté de l'Orient ou du côté de l'Occident conquérant, il choisit toujours ce dernier. Quant à Bonaparte lui-même, il ne voyait l'Orient que tel qu'il avait été codé, d'abord par des textes classiques, puis par des experts orientalistes dont la vision, fondée sur ces textes classiques, paraissait un substitut commode à tout contact avec l'Orient réel.[607]

Une « véritable rencontre avec l'Orient réel », cette vision doit certainement quelque chose au rousseauisme, dans la réplique de la distinction entre représentation (par l'écriture ou la parole) et la mise en avant de la présence symbolique, mettant en rapport « l'idéalité de la vérité et la valeur[608] ». Si Rousseau choisit de cacher sa présence pour exprimer sa valeur à travers l'écriture, c'est aussi pour « donner à son absence le sens le plus fort : la vérité est absente de cette société, j'en suis absent aussi, je *suis* donc la vérité absente ; en opposant aux autres la valeur de mon moi, je leur oppose l'universelle autorité de la nature, qu'ils méconnaissent[609] ».
Le pendant de cette absence est la mise en avant d'un « Orient réel » caché aux yeux des observateurs extérieurs, et soustrait aux turpitudes de ce monde sans vérité où la force de la domination prime la vérité. Starobinski s'étonne de l'égale importance que les actes de cacher (ou se cacher) et d'écrire prennent au yeux de Rousseau ; mais c'est pour constater qu'il s'agit d'être reconnu comme une « belle âme », un rôle qui ne sera pas loin d'être celui qui sera dévolu à l'Orient exotique qui ne conserve sa valeur que dans la différence cultivée et la soustraction de « l'âme aux plaisirs communs[610] ».

A la différence de Rodinson qui base son analyse de l'*histoire* de l'orientalisme sur une critique qui sous-tend sa distance à une Histoire, Said, pour sa part, entreprend cette histoire à partir d'un discours dont les prémisses sont foucladiennes, mais qui n'est peut-être pas débarrassé des préjugés associés à une *nature* de la connaissance humaine « qui en détermine les formes et qui peut en même temps lui être manifestée dans ses propres contenus empiriques[611] ».

La méthode de Said, qui rejoint celle de Foucault, consiste à montrer comment, en Occident, l'approche de l'Orient s'est constituée, en vertu de la raison colonisatrice et dans l'extériorité du texte, en tant que représentation occidentale : « Mon analyse du texte orientaliste met donc l'accent sur le témoignage, nullement invisible, donné par ces représentations en tant que représentations, et non en tant que descriptions "naturelles" de l'Orient[612] ».

L'illustration de ce principe qu'il emprunte majoritairement à la littérature anglo-saxonne, pourrait s'augmenter de quelques exemples concernant l'Algérie, chez des auteurs qui questionnaient déjà leur approche "orientée" au XIXe siècle. Fromentin notait en effet que

---

[607] *L'Orientalisme…*, op. cit., p. 99.
[608] J. Derrida, *De la grammatologie*, Paris, Minuit, 1967, p. 203 sq.
[609] J. Starobinski, *Jean-Jacques Rousseau. La transparence et l'obstacle*, Paris, Gallimard, 1971 (1957), p. 152.
[610] Ibid., p. 153.
[611] *Les mots et les choses*, op. cit., p. 330.
[612] *L'Orientalisme…*, op. cit., p. 34.

« la question se réduit à savoir si l'Orient se prête à l'interprétation, dans quelle mesure il l'admet, et si l'interpréter n'est pas le détruire », en s'inquiétant du caractère "équivoque" du terme même d'"interprétation" qu'il traduit par « ce procédé de l'esprit qui consiste à choisir son point de vue, à déterminer la scène, à l'isoler du milieu qui l'absorbe, à sacrifier les fonds, à les faire imaginer plutôt qu'à les montrer » pour atteindre « ce difficile équilibre des vraisemblances qui oblige à demeurer vrai sans être exact, à peindre et non pas à décrire, à donner non pas les illusions, mais les impressions de la vie[613] ».
Gautier se posait également la question de la réalité de son regard, et je reviendrai plus longuement sur leurs conceptions au chapitre V. Toujours est-il que l'idée d'un « Orient créé par l'Occident » s'est insinuée de manière indéniable dans la pensée occidentale, dès le début du XXe siècle, comme on le constate chez Augustin Berque qui remarque que « nous n'avons vu en Algérie que l'Orient et l'Islam. De sorte que nous avons contribué à les développer…[614] » ; ou encore chez Louis Bertrand qui exprime aussi une distance interprétative en parlant d'un « Alger romantique, un Alger azur et or, inventé par des imaginations de poètes (…) invention candide de nos romantiques (qui) fait un contraste étrange et même un peu comique avec l'Alger qui terrifiait les imaginations de nos ancêtres », mais incomparablement moins beau que « l'Alger véritable[615] ».

Or, le concept même d'un "Alger véritable" qui, dans ce cas est une représentation de Bertrand, dans les années 1930, pointe vers l'idée d'un "fonds" réel et sous-jacent à toute interprétation, ou vers une "présence" indicible qui serait l'essence même d'Alger (ou de l'Orient) et resterait inaccessible à toute tentative de saisie interprétative.
Tous ces auteurs ont conscience de la faiblesse de leur expression d'une réalité qui les dépasse nécessairement, mais dont ils n'en postulent pas moins la "vérité" essentielle qui échappe au discours et qu'ils ne désespèrent pas de faire voir ou entendre, percevoir ou comprendre. Aussi, en stipulant la possibilité d'une « véritable rencontre avec l'Orient réel », Said s'inscrit dans le même réflexe, même s'il insiste particulièrement sur le fait que son étude ne concerne pas une adéquation éventuelle de ces représentations avec une positivité de l'Orient en tant que tel, qui ne peut être dépeint qu'au travers de signes obéissant au caractère arbitraire qui régit la relation signifiant/signifié.

Devant la conscience de cette difficulté, sinon de son impossibilité, c'est la question du choix idéologique sous-jacent à l'entreprise interprétative qui s'impose comme pivot de l'arbitraire qui imprègne les lectures qui s'offrent, ou se sont offertes dans le passé, dans les descriptions, les peintures ou les politiques de l'Orient.
Pour les intellectuels du début du XXe siècle c'est l'idéologie romantique qui est principalement en cause ; Bertrand se contente ici de la qualifier de "candide" alors que

[613] *Une année dans le Sahel*, in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard-La Pléiade, 1984 p. 320.
[614] "L'habitation de l'indigène algérien », loc. cit., p. 100.
[615] L. Bertrand, "L'Alger que j'ai connu. L'Alger barbaresque", *Revue des deux mondes*, 15 juin 1934, réédité in J. Caussé, B. de Cessole (dir.), *Algérie 1830-1962*, Paris, Maisonneuve & Laroze / Valmonde, 1999, p. 314.

Berque est plus sévère en blâmant la « griserie » provoquée par les « capiteux arabismes[616] ». Le rejet du romantisme, thème dominant et un cheval de bataille de la critique conservatrice, concernera spécifiquement la question coloniale au début de ce siècle, mais c'est la critique de l'impérialisme qui lui succédera à partir de 1945, pour devenir le leitmotiv de la même critique sous la bannière de l'anti-colonialisme.

Les motivations de Said s'expriment dans les termes non équivoques de cet anti-colonialisme à partir duquel il espère pouvoir faire tirer les leçons des aveuglements précédents : « J'espère avoir illustré la redoutable structure de la domination culturelle et montré, tout particulièrement aux peuples qui furent colonisés, les dangers et les tentations d'appliquer cette structure pour eux et pour les autres[617] ».
L'idée d'un démontage d'une structure culturelle conçue en vue de la domination, rejoint la condamnation morale de Rodinson en matière d'idéaux : « La tâche la plus importante serait peut-être d'entreprendre des recherches sur ce qui remplace actuellement l'orientalisme, de se demander comment l'on peut étudier d'autres cultures et d'autres populations dans une perspective qui soit libertaire, ni répressive ni manipulatrice » (ibid.).
La réaction de Rodinson aux thèses de Said en souligne le danger "jdanoviste" des séparations idéologiques dans la science[618], mais en réalité, leurs points de vue ne sont pas éloignés de ce registre idéaliste qui suppose la soumission du savoir à une universalité transcendantale et téléologique qui guiderait l'action du Sujet humain.

C'est précisément à propos de la question du Sujet, dans l'affirmation de « l'influence déterminante de l'écrivain individuel[619] », que Said a pris ses distances vis-à-vis des premières inspirations tirées de l'œuvre de Foucault, en se séparant aussi de l'esprit dans lequel ce dernier poursuit celle-ci, en l'occurrence le décalage qui imprègne fondamentalement la formulation du discours de raison, ses motivations et sa réalisation effective. Si Foucault finit par écarter les "formations discursives" à caractère anonyme de ses recherches pour revenir à une conception de l'histoire liée au Sujet, c'est néanmoins avec l'acquis de cette archéologie qui ouvre la voie à la notion de biopouvoir que Said récuse également.
Il s'en sépare plus clairement dans *Culture et impérialisme* en repoussant les nouvelles directions dans lesquels s'oriente le philosophe français, en caractérisant la « déception » ou le pessimisme supposé de celui-ci, à travers une image très significativement empruntée à la géométrie, assimilant le processus de la pensée à une droite, à la manière de Tocqueville qui y voyait un rond-point : « Il n'y a rien devant nous à fixer des yeux : nous sommes pris dans notre cercle. Désormais, la ligne droite est enfermée par un cercle[620] ».

[616] "L'habitation de l'indigène algérien », loc. cit., p. 100.
[617] *L'Orientalisme…*, op. cit., p. 38.
[618] *La fascination de l'Islam*, op. cit., p. 14-16.
[619] *L'Orientalisme…*, op. cit., p. 37.
[620] E. Said, *Culture et impérialisme*, Paris, Fayard/Le Monde diplomatique, 2000 (1992), p. 66.

James Clifford a analysé les intentions et les présupposés méthodologiques de Said, dans ce qui le sépare de Foucault mais aussi de Derrida dont il rejète aussi la limitation au texte. Pour Clifford, il adopte une « perspective hybride » qui abandonne la critique culturelle pour « retomber dans l'histoire intellectuelle traditionnelle[621] » et ses descriptions du discours orientaliste « sont fréquemment déviées par les fables humanistes de l'authenticité réprimée » (p. 268). En reconnaissant que son livre soulève des questions de grande portée et permet « de voir le fonctionnement d'une dialectique plus complexe, grâce à laquelle une culture moderne se constitue en permanence à travers ses constructions idéologiques de l'exotique » (p. 269), il n'en reste pas moins « pris de façon ambivalente au piège des habitudes totalisantes de l'humanisme occidental » (p. 268-269).

L'expérience égyptienne et l'Algérie

L'Egypte napoléonienne, dans les influences qu'elle inspire à l'aventure algérienne, pourrait illustrer l'exemple de la complexité historique qui refuse de s'inscrire dans ce schéma de transcendance et d'interprétation univoque. Malgré sa très courte durée, l'expérience égyptienne a probablement servi à alimenter un conflit, non pas entre l'Orient et l'Occident, mais à l'intérieur même de l'Occident ente colonistes et libéraux d'une part, et certaines sensibilités "étatistes", militaires ou savants, bonapartistes ou saint-simoniens dont les conceptions idéalistes marqueront les futurs mouvements anti-colonialistes, devenant des vérités admises et évidentes au XXe siècle, alors qu'elles étaient minoritaires au XIXe.

La déduction d'une évolution d'idéaux qui finissent par s'imposer au contact de la réalité serait facile et tentante, mais cette évolution est marquée de détours et de logiques contradictoires qui mettent en scène toute une histoire relative aux diverses sensibilités qui s'en ressentent. J'ai a déjà noté, dans une citation de Schefer, l'opinion que se faisaient les colons algérois des officiers de la campagne d'Egypte qui « exercèrent un pouvoir à la fois dictatorial, arbitraire et précaire » sans jamais séparer les pouvoirs civils et militaires[622]. Cette opinion résulte certainement de la condamnation que la pensée libérale porte sur l'esprit de conquête, et même si, dans l'ouvrage qui en porte le titre, Benjamin Constant ne fait mention que des seuls peuples européens, il n'en sous-entend pas moins que les nations modernes font maintenant régner un autre esprit sur le monde :

> Carthage, luttant avec Rome dans l'Antiquité, devoit succomber : elle avoit contre elle la force des choses. Mais si la lutte s'établissoit maintenant entre Rome et Carthage, Carthage auroit pour elle les vœux de l'univers. Elle auroit pour alliés les mœurs actuelles et le génie du monde.[623]

Mais si les principes libéraux posent la fin de la conquête guerrière et belliqueuse par rapport à l'expérience napoléonienne, les franges nationalistes et "colonistes" ne manquent pourtant

[621] J. Clifford, *Malaise dans la culture. L'ethnographie, la littérature et l'art au XXe siècle*, Paris, Ecole Nationale des Beaux-Arts, 1996 (1988), p. 265.
[622] *La politique coloniale de la Monarchie de Juillet…*, op. cit., p. 125.
[623] *De l'esprit de conquête…*, op. cit., p. 59.

pas d'en faire une expérience profitable à la conquête algéroise, déduisant de l'échec impérial face à l'alliance anglo-turque, toutes les leçons de ce qu'il ne faut pas faire à Alger.
Faisant référence à l'administration, Julien a remarqué les leçons de cet enseignement qui équivaut, dans une conquête, « à une gérance plus ou moins longue, en attendant le retour du propriétaire », en rendant explicite le défaut de la prévision à long terme[624]. Mais d'autres forces ont suppléé à ce défaut en précipitant les événements susceptibles d'interdire tout retour en arrière.

Et, précisément, un des traits marquants de l'expérience égyptienne, dont l'influence sur les libéraux sera d'ailleurs partagée avec certains saint-simoniens déçus de ce qu'ils considèrent comme un despotisme capricieux du pacha dans l'affaire du canal[625], est le rejet du principe du maintien des autorités locales ou du « système arabe », impliquant nécessairement celui d'une colonisation de peuplement.

L'expédition égyptienne a politiquement servi de calque, en négatif, à celle d'Alger, mais elle a également constitué une formidable source d'inspiration pour les mouvements utopiques rêvant de la civilisation universelle, éveillant les images d'un passé dont on a pu mesurer l'éclat en Egypte, en les mariant avec les possibilités nouvelles de la modernité occidentale. En plus de l'égyptomanie suscitée dans tous les domaines de la art et de la culture, en France et en Europe, elle met également cette civilisation au rang de symbole de la science et de la connaissance[626], en raison du déploiement de l'entreprise napoléonienne.
Le mariage envisagé de l'Occident avec l'Orient n'est pas qu'une métaphore puisque ceux-ci sont conçus par les saint-simoniens comme « les pôles masculin et féminin de l'existence[627] » donnant ainsi au voyage d'Orient la connotation symbolique de l'envolée nuptiale que certains adeptes prendront au pied de la lettre et au risque d'un rejet communautaire.

Le credo saint-simonien ne saurait être entendu sans le souvenir de l'action antécédente de l'Empereur, ce que le Père Enfantin ne manque de faire savoir à ses disciples : « Le Nil a rompu ses digues et les répand plus loin qu'il n'a jamais marché, portant les germes que la main de Napoléon a secoués sur les bords et que Méhémet a fécondés[628] ». Et même si son panthéisme ne lui permet pas de suivre totalement l'Empereur dans son admiration de l'Islam qu'il envisage débordé par la presse moderne et « la forme multiple du verbe qui ronge le livre Un, le Coran », l'affirmation de la multiplicité a sans doute besoin de s'incarner au travers de ces hommes particuliers qui traduisent des totalités encore distinctes.

---

[624] *Histoire de l'Algérie contemporaine…*, op. cit., p. 72.
[625] M. Emerit, *Les saint-simoniens en Algérie*, op. cit., p. 56.
[626] J.-M. Humbert, "La réinterprétation de l'Egypte ancienne dans l'architecture du XIXe siècle : un courant original en marge de l'orientalisme", in D. Armogathe, S. Leprun (dir.), *Pascal Coste ou l'architecture cosmopolite*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 18.
[627] A. Picon, *Les saint-simoniens. Raison, imaginaire et utopie*, op. cit., p. 154.
[628] Cité par Picon, ibid.

Mais, si les saint-simoniens doivent beaucoup de leur inspiration à Napoléon, ils en doivent aussi une part à la pensée libérale dont ils partagent sûrement l'idée d'accompagner le progrès qui marque l'évolution européenne, tout en étant sensible à la sévère critique que Constant porte sur l'uniformité engendrée par la Révolution.
Dans quelle mesure l'appel de l'Orient répond au rejet de cette uniformité et des exigences de la « forme-Etat » qui transforme le paysage de l'Europe en un espace « strié », c'est une question qui peut être posée en relation avec l'importance du costume que ce mouvement se donne. Le voyage d'Egypte (puis d'Algérie) est entrepris en raison « des désillusions du mouvement à l'égard d'une France engluée dans la routine », et si les saint-simoniens considèrent que « l'expansion de l'Occident vers l'Orient est indispensable pour délivrer l'Occident du double fléau de l'apathie et de l'anarchie[629] », une part de ces jugement sont aussi inspirés d'une critique qui vise la Révolution et l'Empire :

> Les conquérans de nos jours, peuples ou princes, veulent que leur empire ne présente qu'une surface unie, sur laquelle l'œil superbe du pouvoir se promène, sans rencontrer aucune inégalité qui le blesse ou borne sa vue. Le même code, les mêmes mesures, les mêmes réglemens, et, si l'on peut y parvenir, graduellement la même langue, voilà ce qu'on proclame la perfection de toute organisation sociale.[630]

Cette critique du striage universel est accompagnée de commentaires sur l'espace physique dignes de mention : en remarquant que seule la religion fait exception au processus qu'il décrit, « peut-être parce qu'on la méprise, la regardant comme une erreur usée », Constant estime que tout le reste est passé au moule de l'uniformité :

> C'est dommage qu'on ne puisse abattre toutes les villes pour les rebâtir toutes sur le même plan, niveler toutes les montagnes, pour que le terrain soit partout égal : et je m'étonne qu'on n'ait pas ordonné à tous les habitans de porter le même costume, afin que le maître ne rencontrât plus de bigarrure irrégulière et de choquante vérité (…)
> Pour bâtir l'édifice, ils commençoient par broyer et réduire en poudre les matériaux qu'ils devoient employer. Peu s'en est fallu qu'ils désignassent par des chiffres les cités et les provinces, comme ils désignoient par des chiffres les légions et les corps d'armée, tant ils sembloient craindre qu'une idée morale ne pût se rattacher à ce qu'ils instituoient ! (p. 86-87)

C'est comme si la position des saint-simoniens s'insinue justement dans l'interstice du libéralisme et du collectivisme, celui-ci s'incarnant dans leur doctrine associée à une religion et symbolisée par le port de l'uniforme, « un vêtement bleu et rouge, avec un gilet qui se boutonnait par derrière et leur prouvait chaque matin que l'individu ne peut se passer d'autrui, avec un plastron blanc sur lequel chacun devait porter son nom brodé en rouge[631] ».

[629] Ibid., p. 155 et 160.
[630] B. Constant, *De l'esprit de conquête…*, op. cit., p. 87.
[631] M. Emerit, *Les saint-simoniens en Algérie*, op. cit., p. 10.

Mais la complexité de leurs propositions pour la ville les éloignent des utopies du siècle précédent ou du fouriérisme[632], même s'ils contribuent fortement à instituer la géométrie d'Etat, à travers la notion de réseau notamment.

9-2- Delacroix et l'espace intérieur

Les termes du débat sur l'éclectisme qui visait à dépasser la régulation esthétique du néo-classicisme, à « exprimer les valeurs contemporaines et à construire l'architecture des temps présents », ont été résumés par Jean-Pierre Epron qui pose que son programme en architecture « est un projet politique qui s'inspire d'une philosophie qui a renoncé à fonder une nouvelle théorie (et) s'élabore dans une discussion permanente dont le but est d'aboutir à une manière d'être au monde, pratique et efficace[633] ».
Dans ce contexte, l'importance expérimentale du style oriental dans ce questionnement a été souvent notée, mais, par rapport à la situation de métropolitaine, la pratique coloniale observée en Algérie se positionne à contre-courant, et en cohérence avec la dévalorisation et de la dégradation politiquement motivée, entamée par la conquête et poursuivie tout au long du XIXe siècle.

Le lien établi entre les architectures gothique et arabe, faisant soupçonner des origines communes, est défendu, par Jean-Nicolas Huyot par exemple, dans les années 1820. Ce sentiment est largement répandu et Pierre Pinon note que les contemporains de Huyot sont « frappés par la relation semblant exister entre elles[634] ».
Fondée ou non de cette théorie témoigne de l'importance que prend maintenant la dimension historique de la méthodologie de la connaissance qui s'implique dans cette recherche de l'origine. Les rapprochements entre les styles arabe et gothique auront ainsi une vie parallèle qui garde un caractère relativement marginal mais dont la longévité particulière ne se dément pas puisque après Viollet-le-Duc qui « se fit le préfacier complaisant » d'ouvrages sur l'architecture arabe dans lesquels il voyait « des alliés objectifs dans sa lutte contre l'académisme[635] », on retrouvera, un siècle plus tard, une association similaire chez l'architecte André Ravéreau qui reconstruit ce lien sous forme d'un "dictionnaire raisonné" à dimension essentiellement rationaliste et fonctionnaliste, des éléments de construction des maisons et palais de la Casbah d'Alger[636].

---

[632] Ces propositions pour la ville sont résumées par A. Picon, *Les saint-simoniens…*, op. cit., p. 245 sq.
[633] *Comprendre l'éclectisme*, Paris, Norma/IFA, 1997.
[634] P. Pinon, "L'Orient de Jean-Nicolas Huyot" in Bruant, C., Leprun, S., Volait, M. (dir.), *Figures de l'Orientalisme en architecture*, Aix-en-Provence, Edisud, 1996 (n° spécial de la *Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée* 73/74, 1996), p. 49.
[635] M.-J. Dumont, *Paris Arabesques*, Paris, Eric Koehler/IMA/CNMHS, 1988, p. 19.
[636] *La Casbah d'Alger, et le site créa la ville*, Paris, Sindbad, 1989 ; A. Picon en souligne l'ambition dans l'idée de « cerner au plus près son essence » dans "Une question d'attitude" in R. Baudouï, P. Potié (dir.), *André Ravéreau, l'atelier du désert*, Marseille, Parenthèses, 2003, p. 9.

L'usage par Marie-Jeanne Dumont du terme « complaisant » montre aussi, et cependant, le caractère ambigu et marginal de cet intérêt, au sein de démarches dont l'ambition est de retrouver le chemin d'une évolution déterministe que résume la lettre d'un prélat à Viollet-le-Duc en 1855, à propos de l'architecture gothique décrite par son *Dictionnaire* : « Je n'avais jamais aussi bien remarqué le sens profond qui a présidé à toutes ses dispositions. Tout y est logique, fortement raisonné, et l'on serait tenté de croire que sa théorie a été inventée et calculée avant toute expérience », comparant en outre sa démarche à celle d'un « Cuvier refaisant, avec une empreinte fossile, un être antédiluvien[637] ».
La théorie et la méthode semblent donc vouloir à tout moment prendre le pas sur la pratique en tant que telle, mais elles n'empêchent pas Viollet-le-Duc de manifester un réel intérêt pour les expériences de certains disciples comme Benjamin Bucknall qui se spécialise à Alger dans la restauration et la construction de demeures mauresques destinées aux hiverneurs anglais[638].
C'est pourtant dans la peinture que, dans les années 1830, l'engouement orientaliste est manifeste, que la *Revue de l'Orient* encourage sans détours :

> Ce n'est plus en Europe que le ciel allume ses clartés, c'est en *Orient* ! L'Orient est une mine toute neuve, une mine féconde (…) Là, tout est nouveau pour nous, et tout est antique. Le ciel y est d'un bleu inconnu aux hommes de l'Occident ; la végétation s'y déploie dans sa poésie tour à tour aride et luxuriante ; les hommes y ont conservé ce type qui existait du temps de Jésus-Christ, du temps d'Abraham ! [639]

Une volonté de retour aux sources, « de l'oubli au Retour », en même temps qu'une critique de la stérilité de l'art de l'époque, malade de l'ignorance et de l'imitation servile, se lit clairement dans l'espoir de régénération suscité par la nouveauté d'un regard qui reste pourtant rivé à la règle et au "type" hérité de l'antique.
La campagne d'Egypte a imposé l'Orient dans la peinture d'histoire, et il prend une vigueur nouvelle à partir de 1830 et du voyage consécutif de Delacroix qui parlera désormais « une nouvelle langue » dans des toiles qui représentaient pour la première fois des scènes orientales « d'après des documents précis[640] ».
L'émerveillement du peintre face à Tanger a été souvent décrit et sa perception des bizarreries des couleurs, des formes, des mœurs et surtout de l'architecture, contredit singulièrement les réactions de la plupart des voyageurs et futurs colons algérois, le remplissant plutôt d'une admiration qui fait rejaillir à son esprit des sensations « semblables à celles de son enfance[641] ». La fatigue qu'il finit aussi par ressentir de ces débordements de spectacles et de la profusion des couleurs, ne l'empêchera d'en garder une hantise qui marquera son travail ultérieur.

---

[637] CHAN F19 / 7220, lettre de S. E. Monseigneur F. Donnet, Cardinal-Archevêque de Bordeaux, à Viollet-le-Duc, 10 avril 1855.
[638] E. Viollet-le-Duc, "Sur l'architecte et son éducation" *L'architecte* 5 (14), 12 avril 1877, p. 451-452
[639] A. de Ronzières, "Salon de 1844 (sujets orientaux)", *Revue de l'Orient* t. IV(13-16), 1844, p. 24-25 (souligné dans le texte).
[640] J. Alazard, "Eugène Delacroix et l'Orient", loc. cit., p. 35.
[641] Ibid., p. 27.

Son passage à Alger est marqué par le tableau qu'il dresse d'un intérieur algérois, les *Femmes d'Alger dans leur appartement* qui symbolise une prise de conscience singulière, dans la représentation occidentale de l'espace, de la question de l'espace intérieur en tant qu'entité spécifique séparée du domaine public dominant. La prise de conscience de cette différence entre extérieur et intérieur des espaces européen et arabe, se lit dans les notes de Delacroix, à propos d'une promenade autour de Meknès

> cette absence totale d'architecture extérieure que l'on remarque à la ville est plus triste et menaçante dans les maisons des champs. Elles ont l'air de forteresses sans fenêtres et même sans porte : cette unique issue est toujours masquée avec tant de soin ou rendue si petite qu'on ne l'aperçoit presque point.[642]

La maison comme forteresse qui établit très distinctement la séparation du dedans et du dehors, c'était déjà le thème de la description des maisons d'Alger par ses conquérants, qui laisse entendre la nécessaire conquête d'un espace clos au regard, où les secrets et les mystères de la culture orientale se dérobent à la connaissance.
La suite des réflexions du peintre rend explicite le fil de son désir :

> Les femmes dans les rues sont comme ces maisons. Ce sont des paquets ambulants (…) Cet usage du voile dans tout l'Orient, si l'on fait abstraction de la tournure un peu grotesque qu'il donne aux femmes, ne laisse pas d'avoir quelque chose de très piquant.

Et, dans la supposition que cette pudeur n'est que feinte et destinée à tromper quelque « passant à barbe et à turban », l'imagination de Delacroix doit sans doute se porter sur l'idée d'un monde intérieur bien moins austère que l'extérieur, et révélateur de cette différence spécifique au monde oriental.
La séparation entre les deux mondes étant attribuée à une tradition tyrannique et arriérée, il n'envisage de transgression possible qu'à Alger où la pénétration française peut lui ouvrir les portes de quelque harem ; et, aidé d'un ancien raïs employé de l'ingénieur Poirel, il fait entrer la représentation occidentale dans cet intérieur avec sa peinture des *Femmes d'Alger*, « la première sans doute dans la peinture européenne, habituée à traiter littérairement le thème de l'odalisque ou à évoquer seulement cruauté et nudité du sérail[643] ».

Assia Djebar a parlé du « traditionalisme de l'homme Delacroix et (de) son image conservatrice de la femme » qui lui fait s'écrier à intervalles réguliers, comme le rapporte Poirel, « c'est beau ! c'est comme au temps d'Homère ! La femme dans la gynécée s'occupant de ses enfants et brodant de merveilleux tissus. C'est la femme comme je la comprends ![644] ».
L'aspect paradoxal de cette position conservatrice relativement au besoin ressenti d'un dévoilement de l'intimité de la gynécée, mérite quelques commentaires. On ne peut manquer

[642] *Souvenirs d'un voyage dans le Maroc*, op. cit., p. 124-125.
[643] A. Djebar, *Femmes d'Alger dans leur appartement*, Paris, Albin Michel, 2002 (1980), p. 243.
[644] Ibid., p. 265 ; également cité par J. Alazard, "Eugène Delacroix et l'Orient", loc. cit., p. 32.

de songer au paradoxe du même type traité par Foucault, dans son *Histoire de la sexualité*, aboutissant à l'hypothèse que « ce qui est propre aux sociétés modernes, ce n'est pas qu'elles aient voué le sexe à rester dans l'ombre, c'est qu'elles se soient voués à en parler toujours, en le faisant valoir comme *le* secret[645] ».
Aussi, l'entreprise de Delacroix semble moins correspondre à une ouverture de cet espace intérieur qui y transformerait, en conséquence, la condition féminine, qu'à donner à voir son existence singulière qui deviendra un thème favori de la peinture moderne.

Cette existence est donc rendue sensible par « les murailles de la maison arabe » qui marquent la frontière entre espace public et espace privé. La mise en scène de femmes dans un intérieur mauresque donne à cette existence une dimension de réalité qui frappe bien plus les regards que les fantasmes de sérail ou de harem.
Jean Alazard note la « forte impression » ou la « profonde impression d'ensemble » faite sur le public, alors que la critique y ressent une « langue nouvelle », un « morceau capital », tout en s'attachant à ce que l'introduction de cette nouveauté reste strictement confinée au domaine pictural et formel : le critique Gustave Planche insiste à diverses reprises sur le fait que « c'est de la peinture et rien de plus (…) la peinture réduite à ses seules ressources, sans le secours d'un sujet qui s'interprète de mille façons », reniant la possibilité à ce sujet d'avoir à faire avec « la niaiserie littéraire des badauds ou la sentimentalité des femmes frivoles[646] ».
Le saut entre l'"intérieur" et le "frivole" est vite accompli pour en établir la dimension de « secret ».
Cette préoccupation avec l'espace intérieur et son caractère secret ne peut échapper à la confrontation avec la mise en lumière du « refoulé » que Freud associera, près d'un siècle plus tard, à « l'inquiétante étrangeté » ; Delacroix n'est, en effet, pas loin d'en exprimer, dans sa perception de l'Orient, une présence qui rejaillit nécessairement sur l'observateur :

> Je serai exposé à dire que les hommes que j'avais sous les yeux me paraissaient alternativement horribles ou admirables et j'en dirai autant de leurs usages. Je trouvai là des hommes plus hommes que nous : qui unissent au sentiments naïfs, énergiques, d'une civilisation ébauchée, la ruse la plus diabolique et les vices sordides qui semblent le fruit de la corruption des sociétés. Ce ne serait pas une médiocre tâche pour quelqu'un qui saurait l'accomplir avec talent que de présenter un tableau vrai de ces oppositions bizares. C'est que pour peindre de tels hommes, il faut affronter la plus grande des difficulté de l'art d'écrire, celle qui consiste à passer à chaque instant du style admiratif au style familier qui se prête à la peinture de scènes grotesques. On voit passer sous ses yeux et sans transition les objets les plus imposants et les plus ridicules.[647]

Ces « oppositions bizarres » qu'il voudrait voir s'ébaucher dans l'écriture, correspondent à thème romantique dominant de la dualité incontournable de la beauté et de la laideur, que l'on retrouvera chez Gautier. La juxtaposition de ces opposés est liée à l'irruption de la mort dans l'imaginaire de l'époque, symbolisée par le récit la découverte faite à Pompéi d'un moulage à

[645] *La volonté de savoir*, op. cit., p. 49.
[646] J. Alazard, "Eugène Delacroix et l'Orient", loc. cit., p. 35-37.
[647] *Souvenirs d'un voyage dans le Maroc*, op. cit., p. 110-111.

vif d'une poitrine de femme imprimée sur la lave séchée, formant une "nature morte" en négatif qui donne à ces ruines le sentiment mêlé de la vie et de mort.[648]
En relation avec cet imaginaire, les *Femmes d'Alger* pourraient avoir joué un rôle équivalent, à l'intérieur d'une architecture qui représente une forme de ruine encore vivante de l'habitat humain, un type d'habitat que Marx associait à un "naturalisme" de l'abri du sauvage qui s'y sent comme un poisson dans l'eau, par opposition à l'artificialité, l'hostilité, et l'étrangeté de l'habitation de l'homme contemporain[649].

La transgression de ces « oppositions bizarres » opère donc beaucoup plus à l'intérieur de l'espace occidental qui, en cherchant à "dévoiler" l'Orient, se dévoile bien plus qu'il ne le dévoile, dans la mesure où l'espace intérieur accède, dans le monde moderne, à un statut qu'il ne pouvait disputer à l'espace public, du fait de la « distance infinie qui les sépare » dans la tradition occidentale[650]. Alors que les signes de la tradition antique étaient presque toujours placés dans l'idéalisation d'un espace public porteur « des émotions, des rituels et des convictions qui prennent forme dans une ville », Delacroix les investit maintenant dans l'intérieur de la maison mauresque en même temps qu'il affirme que « Rome n'est plus dans Rome » déplaçant le regard du peintre de la Grèce à la Barbarie.

Aussi, la découverte nord-africaine de Delacroix semble avoir introduit une double tradition qui va sensiblement influer sur ses contemporains et continuateurs ; d'une part, on le verra avec Fromentin, il met fortement en jeu un retour au classicisme qu'il perçoit dans une sorte de vérité originelle opposée au « trivial » de la civilisation, un classicisme qui pourrait également être traduit par la volonté qu'on retrouve chez Gustave Planche de séparer le média de la signification réaliste ; mais, d'autre part, à travers la recherche d'une expression véridique dénuée des constructions conventionnelles accumulées par la tradition classique, il ouvre aussi la voie à une modernité qui ne prendra son sens qu'avec Manet, laissant également entrevoir une part de cette négativité qui restera associée à l'Orient et dans laquelle Baudelaire puise un peu de son spleen :

> Cette mélancolie respire jusque dans les *Femmes d'Alger*, son tableau le plus coquet et le plus fleuri. Ce petit poème d'intérieur, plein de repos et de silence, encombré de riches étoffes et de brimborions de toilette, exhale je ne sais quel haut parfum de mauvais lieu, qui nous guide assez vite vers les limbes insondés de la tristesse. En général, il ne peint pas de jolies femmes, au point de vue des gens du monde toutefois. Presque toutes sont malades, et resplendissent d'une certaine beauté intérieure.[651]

[648] A. Vidler, *The Architectural Uncanny*, op. cit., p. 47-48.
[649] K. Marx, *Manuscrits de 1844*, cité par Vidler, ibid., p. 5.
[650] Cf. R. Sennett, *La ville à vue d'œil*, Paris, Plon, 1992 (1990), p. 26.
[651] Ch. Baudelaire, *Curiosités esthétiques. L'Art romantique,* éd. Lemaître, Paris, Bordas/Classiques Garnier, 1990, p. 128.

9-3- L'Orient architectural : style et interprétation

Avec la peinture, le sentiment oriental envahit également la pensée et divers secteurs de la culture occidentale. Dans une recherche de points de comparaison entre Orient et Occident, Fortin d'Ivry, un futur colon algérien, collaborateur de la *Revue de l'Orient* et correspondant d'Hector Horeau, met l'accent sur la décadence du premier, du fait du fatalisme que lui inspire sa religion, alors que l'Occident bénéficie de la doctrine chrétienne qui « laisse subsister la liberté humaine, liberté entière et consciencieuse d'elle-même, qui laisse au cœur, à l'âme, à l'intelligence, un développement moral complet, l'appréciation du juste et de l'injuste, et la distinction du fait et du droit[652] ».
La description de l'Espagne musulmane situe les mœurs et les arts mauresques dans une continuité avec l'héritage antique, et laisse supposer une possible ré-appropriation par la pensée positive, en même temps qu'une domestication, du vieux corps des traditions passées de l'esprit musulman. « L'esprit européen, et notamment l'esprit français, les sape chaque jour plus ou moins violemment, et heureusement c'est une phase importante de transition[653] ».
Le modèle de l'Andalousie joue un rôle important dans la tentative de transcription africaine, avec son architecture arabe qui a su être intégrée avec ses qualités formelles et récupérée à une nouvelle vie, dominée par le dogme catholique certes, mais tempéré par un rationalisme éclairé.

À cette conception conquérante de la supériorité spirituelle et intellectuelle de la civilisation occidentale qui trouve dans l'Orient une fonction de dépaysement et d'expansion pour son esprit positif, s'oppose une conception qui interroge l'universalité de ce caractère positif.
En constatant que la conquête d'Alger avait aussi opéré en sens inverse et en observant les changements des modes vestimentaires et comportementales, induits par cet événement, Théophile Gautier va jusqu'à déclarer, à la veille de son voyage algérien, que

> la vie barbare est supérieure à notre fausse civilisation. Pour peu que cela continue, dans quelques temps d'ici la France sera mahométane, et nous verrons s'arrondir sur nos villes le dôme blanc des mosquées, et les minarets se mêler aux clochers comme en Espagne du temps des Mores. Nous voudrions bien vivre jusqu'à ce jour là…[654]

Ce constat peut être rapproché des commentaires de Benjamin Constant sur l'uniformité, ou des réflexions de Delacroix sur l'introduction en Afrique de « nos fracs et nos casquettes[655] », qui posent le problème de l'adéquation de la culture et de sa représentation, et de l'interprétation des concepts de classicisme et d'éclectisme appliqués à la vie quotidienne.

---

[652] Th. Fortin d'Ivry, "Orient et Occident", *Revue de l'Orient* IV(13), 1844, p. 212.
[653] Th. Fortin d'Ivry, "Des origines mauresques en Espagne. Traces qu'y a laissé dans la langue, dans les mœurs et dans les monuments, le séjour prolongé des Arabes", *Revue de l'Orient* I(1-4), 1843, p. 153.
[654] *La Presse* du 6 janv. 1845, cité par M. Cottin, "Introduction" à Th. Gautier, *Voyage Pittoresque en Algérie…*, op. cit., p. 19.
[655] *Souvenirs d'un voyage dans le Maroc*, op. cit., p. 109.

Dans le domaine architectural, si l'on en croit le compte-rendu que Marie-Jeanne Dumont fait du Paris de l'époque, « capitale du monde », l'engouement pour les styles de l'Orient, en dehors des événements spécifiques liés aux Expositions universelles, est tel que la prolifération des édifices et des décors arabes commencent à effrayer les critiques : « Ah, qu'on ne nous délivre ni des Grecs ni des Romains, mais bien plutôt de ces bâtisseurs mauresques qui, s'ils continuent, nous dégoûteront à jamais de l'Alhambra, de l'Albaïcin et du Généralife…[656] ».
Louis Hautecœur parle aussi des édifices nombreux qui s'inspirent de ce style et rapporte notamment la polémique suscitée par le concours de Rome pour un palais du Gouverneur de l'Algérie, dont les envois en style arabe sont écartés par un Jury qui récompense un projet académique[657], alors que le *Bulletin monumental* rapporte les débats des savants, archéologues et spécialistes de l'histoire architecturale qui, au Congrès scientifique de Poitiers de 1834, ont tous le souci de l'origine du style ogival et des toits plats.
C'est une discussion qui occupe toute la décennie 1830 et l'éventualité d'une influence de l'architecture mauresque d'Espagne sur « la légèreté et sur les caprices élégants des ornements extérieurs des églises gothiques[658] » reste en suspens face à la mise en avant des arguments fonctionnels et structurels et la comparaison de différentes régions.

Dans une publication des extraits de son cours d'histoire de l'architecture au Moyen âge, en 1836, De Caumont en résume les termes qui consistent à la supposer dans le fait des croisés ou de l'Espagne, ou à la rejeter comme ce sera finalement le cas, dans les décennies suivantes, dans le refus du nomadisme comme base possible pour une civilisation : « Les Arabes n'ont rien pu inventer en architecture ; cela ne pouvait être dans la destinée d'un peuple, primitivement et pour la plus grande partie, nomade[659] ».
A un moment ou l'art oriental fait un nouveau retour dans le questionnement occidental, Emile Mâle ressentira le besoin de conforter les « impressions vagues comme un rêve des premiers romantiques » face au jugement des sévères archéologues qui les suivirent : « il arrive parfois que l'instinct des poètes est plus clairvoyant que la science des savants. C'étaient les romantiques qui avaient raison[660] ».

La démarche stylistique que l'engouement orientaliste pousse à la prise de distance vis-à-vis des règles classiques, ne peut empêcher un retour aux règles du néo-classicisme, mais elle ne jugule cependant pas la révision drastique du regard qui voudrait maintenant se saisir des rapports complexes que l'architecture entretient avec les sociétés qu'elle abrite.

---

[656] A. Delvau, cité par M.-J. Dumont, *Paris Arabesques*, op. cit., p. 27.
[657] *Histoire de l'architecture classique en France*, t. VII, *La fin de l'Architecture classique 1848-1900*, Paris, A. et J. Picard et Cie, 1957, p. 294.
[658] Schweighauser, "Du style ogival", *Bulletin monumental* 1[er] vol. (3), 1834, p. 90.
[659] A. De Caumont, "Histoire sommaire de l'architecture religieuse, militaire et civile au Moyen Age", *Bulletin monumental* 3[e] vol. (), 1836, p. 129.
[660] E. Mâle, *Art et artistes du moyen âge*, Paris, Flammarion, 1968 (1927), p. 40.

César Daly qui parsème la *Revue générale* de ses notations, y exprime une nouvelle vision qui intègre la recherche d'un lien entre les mœurs, la culture et les connaissances des peuples, et leurs expressions artistiques, en appelant aussi au doute méthodologique de l'interprétation :

> Il serait donc à propos peut-être, avant de pénétrer dans la forteresse musulmane, et pour ne pas nous livrer à de fausses interprétations en expliquant le génie arabe à l'aide du génie gréco-latin francisé, de tacher de glaner auprès des Arabes mêmes quelques notions sur leur goût, sur leur idéal du bon et du beau, idéal nécessairement en rapport avec l'état climatérique, les productions et l'aspect de leur pays, en rapport aussi avec leurs mœurs et leurs croyances religieuses.[661]

Il fait preuve d'une clairvoyance particulière en préconisant le retrait par rapport à une pensée "ethnocentrique" dont il perçoit les prémisses dans la dominance de la référence gréco-latine. Comme la plupart de ses contemporains, il avait adopté la théorie relative au partage entre l'Orient et l'Occident en matière de raison et de sentiment, de principes actif et passif, de progrès et de conservation. « Sans les civilisations primitives de l'Orient, dit-il, l'Occident serait peut-être encore barbare. Sans l'esprit remuant de l'Occident, l'Orient serait demeuré éternellement plongé dans sa léthargie[662] ».
Plutôt que de lui inspirer le principe d'une supériorité de l'un sur l'autre, ces oppositions sont pour lui une source de richesse qui laissent présager un approfondissement de l'esprit universel : « une esthétique universelle ne pourrait se formuler qu'au nom de l'humanité entière et qu'à la condition, par conséquent, d'embrasser toutes les affirmations des esthétiques réunies de l'Orient et de l'Occident[663] ».

Influencée par la doctrine saint-simonienne, sa position s'exprime dans l'idée d'associer la pratique à la théorie, l'expérience courante à l'idéal projeté sur le futur ; cette pensée met le savant et l'artiste au centre du projet de construction d'une société moderne fondée sur une science sociale, ou sur « l'étude des lois qui gouvernent les intérêts de l'homme en société et qui ont pour but le développement de l'ordre et du bien-être général, ainsi que celui de notre étude morale et intellectuelle[664] ».
Marc Saboya en a résumé les aspects essentiels, de même qu'il a noté, à travers l'interprétation de *L'Alhambra* d'Owen Jones, le rôle que joue l'art arabe sur un plan de méthodologie historique, inscrivant l'architecture dans une constellation de déterminants qui vont de l'idéal à la géographie, aux mœurs, ou aux conditions politiques et sociales[665].
J'aimerai insister ici sur l'ouverture que lui inspire cette étude de *L'Alhambra*, qui ne deviendra réellement opératoire dans la pensée occidentale qu'au milieu du XX siècle :

> Y aurait-il par hasard deux poétiques, cent poétiques ? et celle qui a régi le monde antique et que nos académies ont ressuscité depuis quelques siècles, correspondrait-elle seulement à une forme particulière

[661] C. Daly, "L'Alhambra", *RGATP*, V (7), 1844, col. 98.
[662] C. Daly, "Monuments orientaux", *RGATP* VIII (24), 1849-1850, col . 376.
[663] Ibid.
[664] *RGATP* (XXIX), col. 37, cité par M. Saboya, *Presse et architecture*…, op. cit., p. 135 ; pour les influences du fouriérisme et des saint-simoniens, cf. p. 127-136.
[665] M. Saboya, *Presse et architecture*…, op. cit., p. 190-191, et 209-210.

> du beau ? Ne serait-elle qu'une des touches d'un merveilleux clavier dont le jeu complet réclamerait le concours de toutes les races humaines (…) ; clavier dont les accords seraient destinés à se perfectionner et à s'accroître en éclat, en richesse et en variété, dans la proportion même des progrès des races humaines vers l'unité universelle ; clavier dont jusqu'aujourd'hui les hommes n'ont jamais pu entendre ni même pressentir le jeu complet ?[666]

La recherche de l'unité et de la totalité dans le "jeu complet" d'un clavier universel, qui découle de la philosophie de l'histoire d'influence hégélienne, n'empêche pas un questionnement sur un pluraliste, une multiplicité de l'être, qui pourrait presque être rapprochée de l'idée deleuzienne de rhizome ; on pourrait peut-être parler aussi, pour cette époque, d'un point de départ à ce « décentrement comme pensée de la structuralité de la structure », et l'introduction, à la suite de la métaphysique, de ce relativisme qui va *travailler* l'idée de la conception de la pensée à partir d'une « présence hors jeu[667] ».
C'est néanmoins un questionnement qui reste souterrain et marginal, face à la recherche de la totalité et de la centralité dominant la métaphysique occidentale. Dans son interprétation de l'influence de l'orientalisme sur cette période, Siegfried Giedion rejoint le souhait de Daly de la soumission intellectuelle à la pensée du « clavier universel » en opposant le goût dominant aux formes nouvelles que l'époque portait en son sein, et que Napoléon a ignoré pour se tourner vers l'imitation de l'histoire[668].

Or, Giedion qui reprend les analyses d'Alazard à propos de Delacroix, soulignant sa recherche des « manières nobles et sereines des Berbères », de « cette sagesse que l'époque semblait avoir perdue » (p. 317-318), est également tributaire des interprétations à caractère classique d'un Henri Clouzot dont il reprend les citations littéraires, pour déterminer la dimension décadente des styles de cette période, face à la montée de l'industrie et des nouvelles classes : « Au lieu de créer des nouveaux modèles, les industriels trouvent plus commode reproduire les chefs d'œuvre du passé en les adaptant plutôt mal que bien à l'outillage mécanique[669] ».
Aussi, Giedion, qui signale que l'influence orientale, au contraire de celle des styles européens du passé, « agit fréquemment en profondeur, si bien qu'on ne la reconnaît pas tout de suite », en déplore l'effet qu'il attribue à cette décadence morale et psychologique qui affecte le XIXe siècle :

> Il faut regarder l'influence orientale comme l'une des nombreuses tentatives d'évasion qui marquèrent la vie affective du siècle dernier et lui conférèrent une note tragique. L'homme ne supportait pas de vivre dans sa propre peau. Cette attitude ne pouvait conduire qu'au grotesque.[670]

On est loin des positions de Daly qui prévoit qu'au contraire, la régénération s'opère au contact d'autres modes de pensée ou de styles de vie, à partir de la distance prise par rapport à soi-même.

---

[666] C. Daly, "L'Alhambra", loc. cit., col. 98.
[667] J. Derrida, *L'écriture et la différence*, op. cit., p. 410-411.
[668] *La mécanisation au pouvoir*, Paris, Centre Georges Pompidou, 1980 (1948).
[669] H. Clouzot, *Le style Louis-Philippe - Napoléon III*, Paris, Larousse, 1939, p. 7.
[670] *La mécanisation au pouvoir*, op. cit., p. 318.

La référence de Giedion au « grotesque » indique nettement l'influence de la distinction hiérarchique établie par le classicisme dans la perception de l'expression stylistique, indépendamment de son rapport avec la fonction.

C'est cette problématique qui va dominer l'ensemble de la création architecturale au XIXe siècle, et qui va établir, le terrain algérien, la distinction entre une architecture néo-classique, née de « l'idée » et donc de la volonté humaine pour créer un environnement qu'il voudrait « modeler à son image », et une architecture mauresque qui garde l'attribut de « grotesque », associé à la nature, au milieu ou aux mœurs locaux, dont la conception obéit sans doute à des règles formelles nécessairement rapportées à celles de l'architecture classique.
Ce n'est qu'au début du XXe siècle que ce processus sera quelque peu questionné face à l'imposition de ce style aux monuments symbolisant les institutions de la population européenne, impliquant une refonte globale des images et des règles qui ont fait le lien entre les deux types d'architecture.

-10 – L'EPUISEMENT SPECULATIF

Une résistance contre la politique d'alignement et la transformation de la ville, apparaît dans les nouvelles décisions qui concernent les rues des Consuls et de Chartres, dont la motivation est double. D'une part, elle est relative à une montée de la sensibilité "associationniste" qui voudrait faire participer les "natifs" à l'aménagement de la ville et leur donner une place dans les circuits économiques qui se mettent en place ; d'autre part, elle est aussi relative à l'installation de la société européenne qui n'admet plus les anciennes modalités de transformations de la basse-ville, dont la presque totalité de la propriété est passée entre ses mains. Le bouleversement de cette partie de la ville aura été réalisé en profondeur, mais il aura également été de courte durée.
En 1835, *Le Moniteur industriel* dit de la « capitale de (la) future colonie-modèle » que les constructions « s'y élèvent comme par enchantement[671] », renforçant le caractère de métamorphose spectaculaire induit par la transformation de la ville ; mais une fois un certain niveau de transfert foncier atteint, cette partie de la ville se retrouve dans une situation caractéristique de la ville européenne où l'affirmation des intérêts particuliers s'érige en obstacle aux velléités éventuelles de régularisation nouvelle.

Ses nouveaux occupants, familiers des procédures métropolitaines, sont à même d'opposer aux projets de l'administration des résistances efficaces. Ce problème ne trouvera pas à s'exprimer qu'à partir de 1836, dans la mesure où les opérations d'embellissement initiées jusque là se sont limitées à l'alignement des trois rues principales et de la place du Gouvernement. L'ingénieur Poirel en fait le point dans un rapport sur les ouvrages entrepris par son service depuis 1831, qui réduit les travaux urbains à des opérations de voirie, remplacement et installation de pavés, réparations d'égouts ou d'aqueducs, et appropriation des immeubles affectés aux services publics[672].
Une reprise d'envergure des alignements est suscitée, en 1836, par le retour de Clauzel à Alger, qui sanctionne les décisions de l'occupation définitive ; elle se base sur un arrêté pris précédemment par Genty de Bussy, sur le classement des rues de Chartres et des Consuls (cette dernière étant prolongée jusqu'à la rue Bab-el-Oued) en rues de grande voirie, au même titre que les rues Bab-Azoun, Bab-el-Oued et de la Marine en cours d'alignement. Ce classement implique des demandes d'alignement sur lesquelles devaient statuer les conseils de voirie[673], exprimées sur le motif, explicité par Poirel et avec lequel s'accorde le ministre de la Guerre, selon lequel

[671] "Revue départementale", *Le Moniteur Industriel / Gazette des Travaux Publics et du Bâtiment* 3 (83), 10-15 févr. 1835
[672] CAOM, F 80 / 1752, Poirel, Rapport sur les travaux exécutés dans les possessions françaises du nord de l'Afrique depuis l'organisation des Ponts et Chaussées, 31 déc. 1836.
[673] "Arrêté concernant le classement des rues des villes de la Régence en rues de grande et de petite voirie", 27 nov. 1833 ; cf. *Collection des actes du Gouvernement…*, op. cit., p. 347.

> il est non seulement utile mais on peut dire indispensable d'avoir deux rues pour desservir une même communication lorsqu'elles ont le degré d'importance de celles que nous venons de désigner, pour que, lorsqu'une d'elles vient à être interrompue par une de ces nombreuses circonstances qui se sont déjà présentées et qui se reproduiront encore (…) la circulation n'en soit pas pour cela arrêtée.[674]

Poirel propose donc en 1837 un projet qui concerne la partie sud de la ville qui inclut la rue de Chartres, mais ne mentionne la rue des Consuls qu'à titre de référence, même s'il juge son alignement indispensable pour alléger la circulation sur deux des trois grandes rues, en direction du quartier Bab-el-Oued où la « concentration des établissements industriels » augmente chaque jour le volume des transports.
Or, en 1836, il avait déjà soumis au Conseil d'administration, au nom de l'intendance civile, un autre projet spécifique à cette rue, dont le contenu est connu à travers les descriptions qu'en donnent le secrétaire du gouvernement Vattel-Chevigny qui officie au titre d'Intendant civil en attendant l'arrivée de Bresson, et à travers les pétitions des habitants de cette rue.

10-1- Le projet d'alignement de la rue des Consuls

Pour relier directement la porte de la Marine à la porte Bab-el-Oued, il avait été envisagé d'élargir la rue des Consuls à 6 mètres et de poursuivre cet alignement en ligne droite depuis la rue des Lotophages jusqu'à la rue Bisson, à l'endroit de son débouché sur l'intérieur de la porte Bab-el-Oued. C'est de toute évidence, la solution la plus rationnelle qui permet une liaison optimale, mais elle oblige à traverser un îlot de maisons de part en part, sur une distance équivalente à la largeur de la place du Gouvernement ; elle est donc abandonnée au motif « des démolitions et expropriations considérables que son exécution aurait entraîné[675] ».
A la place de la liaison géométrique se substitue une solution adaptative qui se borne à suivre les rues existantes, incluant les rues Traversière et Philippe et rejoignant la rue Bab-el-Oued en amont de la porte du même nom.
Perdant ainsi de toute sa force première puisque l'évitement de cette dernière rue n'est pas réalisé en entier et que les tournants et croisements s'avèrent problématiques, cette solution prend l'allure d'un pis-aller qui ne trouvera de justification, auprès du Conseil et malgré les arguments de Vattel-Chevigny, que par le fait de son classement précédent en grande voirie.

Les oppositions à ce projet s'élèveront de diverses parts, notamment de Lemercier pour le service du Génie et du directeur des Finances Blondel qui exprime, dans un rapport spécial au Conseil, son opinion contraire à celle de Poirel. Reléguant les rues droites et larges aux créations nouvelles, il ne croit d'ailleurs nullement à l'avantage de celles-ci, qui « ne sera acheté que par des inconvénients bien plus grands ».

[674] CAOM, 1 N / 3, Poirel, Exposé du projet de rectification des rues de Chartres et Babazoun avec toutes les rues adjacentes y compris une rue de quai longeant le littoral…, 10 juin 1837.
[675] CAOM , 1 N / 3, Vattel-Chevigny (faisant fonction d'Intendant civil), Rapport au Conseil d'administration, 13 juin 1836.

Faisant par ailleurs allusion au projet de rue du Rempart, une rue carrossable dominant la mer que Lemercier avait suggéré, il dit ne pas voir la nécessité de la doubler à peu de distance.
Il énumère ensuite divers autres arguments qui s'opposent à ceux de Vattel-Chevigny : répartition des transports arrivant de Bab-el-Oued dans la ville au lieu de se diriger vers le port ; existence de la rue de la Pêcherie accessible aux voitures ; et surtout, dévaluation des maisons concernées.
Sa conclusion repose sur les expériences passées qui semblent jouer un rôle décisif dans la mémoire des habitants de la ville :

> Je me souviens que nous avons beaucoup démoli, que nous avons ruiné beaucoup de gens, que nous ne payons personne, que nous avons fatigué la population maure qui s'inquiète peu de l'élargissement de nos rues, qu'il est même en ce genre des travaux beaucoup plus urgens ; que rien ne fait une loi impérieuse de ceux-ci, et par ces motifs je rejette le projet.[676]

L'opinion de Lemercier s'exprime dans une lettre adressée au Ministre sur laquelle celui notera qu' « il faut faire de suite une lettre entièrement conforme aux conclusions du directeur du Génie et reformer la délibération prise en vue de faire des nouvelles rues de grande voirie avant qu'un plan général de la ville eut été présenté ». C'est en effet la conclusion à laquelle le colonel du Génie appelle, mais outre qu'il met en avant l'incertitude du Conseil face à l'existence d'une loi que ses membres n'osent pas contredire, mentionnant au passage la pétition des habitants des rues menacées, il s'attarde aussi sur l'historique des conséquences des démolitions dans la ville :

> Les ravages des rues actuellement en construction, la somme énorme des indemnités à payer et pour lesquelles les propriétaires n'ont encore rien reçu, la ruine que cet état de choses cause à tout le monde et principalement aux Maures dont la plupart sont réduits à la mendicité parce que leurs maisons étaient leur unique ressource, toutes ces considérations (…) (font) que ces doubles débouchés sont inutiles dans une ville comme Alger. En percer d'autres que ceux qui existent, c'est appauvrir le pays au lieu de l'enrichir ; c'est vouloir perpétuer les ruines, les démolitions et la misère dans une ville que nous avons déjà assez mutilée dans tous les sens. [677]

Le ton et le vocabulaire de Lemercier est bien plus amer que dans les moments où il s'opposait au premier tracé de la place du Gouvernement, au cours desquels il semblait être en position de force et pouvait imposer son point de vue. Ici, il exprime avec une aigreur non dissimulée, le sentiment d'une situation qui lui paraît aller à l'encontre des idéaux qu'il nourrissait sur la capacité civilisatrice de la colonisation, désespérant de l'œuvre qu'elle est censée accomplir.
Pour renforcer cette idée, il revient encore sur le projet présenté deux ans auparavant pour les hauteurs de la ville (**Fig. 16 b**), qui n'a pas eu d'échos auprès de la municipalité et des autorités civiles, ni même dans l'administration militaire :

[676] CAOM 1N / 3, Conseil d'administration, opinion du directeur des Finances, 19 juill. 1836.
[677] CAOM 1N / 3, Lemercier au MG, 21 juill. 1836.

> S'il reste quelque chose d'utile à faire pour la circulation, c'est d'ouvrir des rues carrossables pour monter du bas de la ville à la Casbah et à la porte Neuve. Un projet rédigé dans ce but serait un véritable bienfait parce qu'il porterait la vie et le commerce dans un quartier qui, à lui seul, fait les trois quarts de la ville et que personne ne veut habiter à cause de son isolement.
> Voilà le véritable moyen d'augmenter la prospérité d'Alger et de faire aimer notre administration. Mais vouloir abattre toute la partie basse de la ville pour la refaire à la française, c'est n'agir que par ostentation et oublier l'intérêt général qui réclame autre chose de nous. (ibid.).

Cette distinction entre les entreprises ostentatoires, soumises au critère de l'esthétique, censé propager une image extérieure de la ville, et celles qui sont réellement consacrées à son développement, indifférentes à la forme et destinées à asseoir des infrastructures souvent invisibles au regard, est particulièrement chère à Lemercier et au corps du Génie qui en feront l'objet d'un conflit incessant avec l'administration civile, sur de longues décennies.
Ce n'est pas un hasard si elle est encore brandie au moment où, Clauzel étant de retour, les prémisses du conflit initial relatif à la place du Gouvernement est revivifié. En réalité, la lutte à distance, par tribunaux interposés, n'avait jamais vraiment cessé entre le nouveau Maréchal Gouverneur et le Colonel du Génie « son plus fervent contradicteur[678] ».
Pour la villa de l'Agha comme pour la ferme-modèle, Lemercier avait intenté des procès à Clauzel dans le but de récupérer ces propriétés au Domaine, en considérant que leur occupant n'en était que l'usufruitier. Henri Klein relate le déroulement de ces procès en notant que « l'argumentation présenté contre le Maréchal Clauzel ne laissait pas d'être inquiétante pour sa cause », mais, malgré un arrêté d'expropriation pour cause d'utilité publique, il en conservera la propriété[679].

Cette dispute juridique a des prolongements inévitables dans la gestion des affaires immobilières de la ville et dans la lutte pour les nombreux édifices que le Génie occupe depuis que Berthezène lui en a confié la garde. C'est notamment le cas de la mosquée de cette même rue des Consuls qui sert de réserve aux lits militaires, et dont on a déjà vu qu'elle avait été déjà désignée à l'attention du public dans les colonnes du *Moniteur algérien* pour accueillir le théâtre.
C'est pour servir d'hôpital que la municipalité la convoite encore, suite à la démolition en 1834 de la caserne Macaron qui servait d'hôpital civil désormais contraint de répartir ses services et ses malades entre les hôpitaux de Kherratine (ou Caratine), de Bab-Azoun et de la Salpetrière, au Jardin du Dey. L'intendance tente alors de récupérer l'hôpital militaire de Bab-Azoun en exerçant une pression sur le Gouverneur et c'est sur l'intervention du Ministre de la Guerre, qui appuie les objections de Lemercier pour garder un hôpital militaire intra-muros, qu'il est mis fin aux prétentions des autorités civiles ; celle-ci se rabat sur la mosquée de la rue des Consuls après avoir dédaigné la caserne des Lions dont les travaux en cours risquaient de s'éterniser. Après que le Génie eût transféré le contenu de la mosquée et de ses

[678] H. Klein, *Feuillets d'El-Djezaïr*, op. cit., p. 227.
[679] Ibid., p. 229.

dépendances dans la caserne, la municipalité commande un projet d'aménagement à l'architecte de la ville Guiauchain qui en fixe l'estimation des travaux à 33 000 francs[680].

Toutes ces transactions se produisent dans un climat de tension que l'Intendant civil relève en parlant des « difficultés qui avaient empêché l'installation de l'hôpital dans la mosquée » nécessitant l'intervention obligeante de l'Intendant militaire[681], alors que Lemercier fait état des accusations de « fin de non recevoir et de force d'inertie » à l'égard du service du Génie, émanant du même Intendant civil[682].
Mais l'arrière-fond des motivations de ces oppositions sont incarnées par des individus particuliers, notamment Lemercier qui est particulièrement visé. Sa lettre au Ministre permet de juger de la position défensive à laquelle il est réduit, puisqu'elle est destinée à protester de sa bonne volonté face au reproche qui lui est fait de « mettre des entraves à un établissement de première nécessité » ; elle met aussi et singulièrement en lumière une arrogance et un mépris évidents de l'administration et du milieu "coloniste" vis-à-vis de l'avenir :

> Les besoins de la défense leur paraissent étrangers. On entend dire dans les Conseils et dans les conversations : « quand il faudra défendre Alger, il n'y aura plus besoin d'hôpitaux, tout le monde s'embarquera ». Il y a vraiment sur ce pays des illusions incroyables, tous les principes de guerre sont méconnus. Je crains qu'on ne finisse un jour par me faire honte et par me persuader que c'est moi qui me trompe. J'ai vraiment besoin de votre appui, j'espère qu'il ne me manquera pas.[683]

Cet hôpital n'aura pourtant qu'une existence éphémère et dès janvier 1838, l'Intendant Bresson en dresse tous les défauts liés à une exiguïté et une insalubrité particulières, et il trouve de nouveaux arrangements avec le Génie pour faire un transfert inverse, l'hôpital retournant dans une partie de Kherratine et les lits militaires dans la rue des Consuls[684].

La lettre de Lemercier indique un isolement et même une sorte de détresse dans l'appel au soutien du Ministre ; il ne survivra d'ailleurs pas au retour de Clauzel puisqu'il succombe à une « affection des intestins compliquée d'une fièvre pernicieuse[685] », au retour de l'expédition de Constantine qui vaudra au Maréchal, quelques semaines plus tard, son rappel définitif.

La résistance des propriétaires

La condamnation des démolitions urbaines prend donc à Alger la tournure d'une ritournelle sans doute renforcée par la politique patrimoniale qui se développe en Métropole[686] ; elle est

[680] CAOM , 2 N / 60, ERD Conseil municipal (signé Lepasquier), 3 mars 1835.
[681] CAOM , 2 N / 60, Intendant civil Lepasquier au GG, 28 juill. 1836
[682] CAOM, 2 N / 60, Lemercier au MG, 12 sept. 1835.
[683] Ibid.
[684] CAOM, 2 N / 60, Bresson, Intendant civil, Rapport au conseil, 23 janv. 1838
[685] *Le Moniteur algérien* 5 (263), 10 déc. 1836.
[686] voir le "Discours sur la nécessité d'étudier l'histoire de l'art et d'arrêter le vandalisme" par le Dr Giraudet, *Bulletin monumental* vol. 4, 1838, p. 265-272.

d'autant plus forte que les propriétaires européens sont déterminés à défendre leur bien, pied à pied, contre une administration représentée en cette matière par les Ponts et Chaussées.
Dans son exposition au Ministre de la marche à suivre matière d'alignement, Lemercier avait mentionné une pétition des propriétaires de la rue des Consuls qu'il faut maintenant examiner en tant que document dont l'importance en matière de politique urbaine à Alger ne peut être ignorée.
Présentée sur une douzaine de pages où elle résume les tenants et les aboutissants de la méthode d'intervention sur la ville, elle constitue un témoignage sur les procédures urbanistiques du moment, et sur la perception que ses auteurs avaient de la ville en général et de l'architecture locale en particulier.
Son caractère technique et quelque peu "savant" en matière de législation urbaine, indique le statut particulier de ses rédacteurs, en corrélation avec le statut des maisons qui constituent la portion du quartier de la Marine situé à l'extrême nord de la ville, dont il reste aujourd'hui encore, quelques exemples dans l'ensemble conservé du Bastion 23.

Quoique la répartition de la richesse et des palais dans la ville pré-coloniale soit basée sur un schéma qui atténue les ségrégations marquées à l'échelle de la ville, où la distinction entre quartiers riches et quartiers pauvres est compensée par une organisation mixte de l'habitat répondant plus à des critères familiaux ou tribaux, il semble cependant qu'une grande concentration de vastes et riches demeures se rencontre le plus souvent dans cette section de la ville, où s'étaient installés les Consuls de la Régence qui ont donné son nom à la rue en question. Vattel-Chevigny le confirme d'ailleurs dans son rapport : « toutes les maisons de cette rue ont en général beaucoup de profondeur ; en sorte que la minime partie qui sera prise par l'alignement ne saurait être considérée comme une destruction ni une mutilation[687] ».

Les nouveaux habitants de ces maisons qu'Aumerat, dans sa description déjà citée, avait élevé au statut de "notables", confirment leur appartenance sociale dans une rédaction digne de professionnels du bâtiment et du barreau. Résumant les péripéties de la présentation du projet qui leur a laissé peu de temps de réaction, il énumèrent les arguments établissant l'inutilité de cette nouvelle voie centrée d'abord sur une apologie de l'architecture locale :

> En l'absence d'une nécessité pressante, absolue (…) tout doit porter à conserver aux rues d'Alger cette dimension restreinte qui choque d'abord les Européens, mais dont ils ne sont pas long-temps à reconnaître les avantages. La chaleur est insupportable sur les places et dans les grandes rues, la poussière y aveugle, on souffre aussi beaucoup de la chaleur dans les maisons construites à l'européenne, ou dont la construction a du être modifiée ; il n'est pas un habitant d'Alger qui ne reconnaisse la supériorité sous ce climat, des maisons mauresques, prenant jour par la cour qui est au milieu.
> Alger, d'ailleurs, est exposé à des secousses de tremblement de terre ; ses habitants se sont en conséquence appliqués à appuyer leurs maisons les unes sur les autres ; à l'aide des rues étroites, des avant-corps qui se touchent et de quelques étais, ils obtiennent ce résultat qu'une rue large rend impossible ; pourquoi donc détruire ce qui est commode et salutaire, conforme d'ailleurs aux nécessités

[687] Rapport cité du 13 juin 1836.

> du climat, pour y substituer un état de choses susceptible de compromettre la santé des habitants et la solidité des édifices.[688]

Faut-il penser qu'une sensibilité nouvelle s'est constituée relatives aux conditions de vie, à l'adaptation au climat et au contexte local, et en opposition à un schéma théorique construit selon un mode bureaucratique, ou bien s'agit-il seulement d'arguments circonstanciels ? Lespès notera, à propos de ce projet, la « curiosité » du constat selon lequel « l'opinion se prononçait contre les voies larges[689] ».
Néanmoins, poursuivent les pétitionnaires, non seulement l'objectif du projet de réduire la circulation n'est pas atteint, mais il a également le tort de déprécier considérablement la valeur des propriétés qu'il oblige à se resituer par rapport à la rue de plusieurs façons ; d'abord par la fausse équerre introduite dans certains cas ; ensuite par la transformation des pentes des rues qui voient des rez-de-chaussée convertis en étages ; enfin par le processus successif qui fait peser une épée de Damoclès sur l'utilisation future d'éventuels commerces dans une rue vouée à être ponctuée de reculs, coins et recoins :

> Ainsi, d'une part, les maisons de ces rues se trouveraient frappées d'un discrédit qui, non seulement en diminuerait la valeur, mais en rendrait la vente à peu près impossible ; d'autre part, le propriétaire qui voudrait aller au devant de l'obligation de reconstruire, n'obtiendrait, au lieu de l'avantage d'ouvrir sa porte sur une large rue, que le désagrément de s'enfoncer en reculant entre deux maisons voisines.

Le même raisonnement s'applique pour les pentes nécessaires au passage des voitures, et la proposition de l'ingénieur de procéder à leur exécution immédiate rencontre l'obstacle de la menace pesant sur la solidité des maisons. Les pétitionnaires l'accusent même de vouloir accélérer la dégradation de celles-ci pour les mettre dans l'obligation de réaliser les travaux qu'exige la menace de ruine :

> ce moyen ne serait ni légal, ni franc (…) et si la loi autorise l'administration à ne pas permettre de réparer la façade des maisons qui ne sont pas sur l'alignement et à faire abattre celles qui menacent ruine, elle ne lui permet pas de ruiner ces maisons de manière à créer elle-même le danger pour en exciper ensuite contre le propriétaire.
> M. l'ingénieur s'est donc mépris s'il a compté sur ce moyen d'accélérer les constructions nouvelles ; il n'en résulterait, s'il était jamais tenté, qu'une grave responsabilité encourue par l'administration.

La menace de la loi est brandie et ses détours qui n'échappent pas aux pétitionnaires, mettent l'Etat face à ses responsabilités, lui demandant d'assumer ses choix en la matière ; s'il persiste à vouloir exécuter le projet en l'état, il devra s'en référer aux lois qui ne lèsent pas les intérêts des propriétaires : « il faut exproprier pour cause d'utilité publique, en fesant tenir compte de la plus value pour celles des propriétés qui en seront susceptibles ».

---

[688] CAOM, 1 N / 3, Pétition au MG (portant 20 signatures), 30 juill. 1836 ; une autre pétition rédigée par 27 habitants pour le Conseil d'administration est transmise à l'Intendant civil par Vattel-Chevigny (sans date).
[689] *Alger*…, op. cit., p. 214.

Seul ce moyen montrera l'inutilité du projet, car si l'Etat estime qu'il lui en coûterait trop, ce serait la preuve qu'il n'apporte aucune plus-value ni avantage aux habitants.
De toute évidence, la défense des nouveaux riverains des rues des Consuls, Traversière et Philippe, est sans commune mesure avec celle des "Indigènes" évincés de la place du Gouvernement auxquels ils feront allusion que pour reprendre la rengaine anti-destructrice « n'y a-t-il donc pas eu à Alger assez de démolitions ? ».
Leur préoccupation n'est pourtant ni dans leur expropriation éventuelle ni dans l'état de ruine qu'ils attribuent à la ville ; ils s'inquiètent bien plus de la dépréciation immobilière produite par la rumeur qui accompagne chaque projet envisagé pour une rue quelconque du quartier.

10-2- Les arcades de la mosquée

La rue des Consuls est donc laissé en l'état, mais dans le même temps, 1836-1837, un autre exemple de l'instrumentation, à un niveau politique, du style néo-mauresque est donné par le traitement de la façade de la grande mosquée, mettant aux prises des « combinaisons » basées sur un montage financier, aux tentatives métropolitaines de séduction de la population "indigène" traduites à Alger par l'intendant Bresson.
J'ai déjà noté qu'une part de la fonction de celui-ci consistait à surveiller la politique de Clauzel, et la conséquence de ses nouvelles prérogatives résultaient dans un empiètement sur la prépondérance du directeur des Finances Blondel. C'est ainsi qu'il remet en cause le projet particulier de celui-ci relatif à l'occupation de la bande de terrain laissée vacante par l'alignement de la rue de la Marine, le long de la façade de la Grande mosquée.

Blondel avait imaginé de concéder cette langue de terrain à des particuliers qui y installeraient des commerces sur un bail pouvant aller jusqu'à une trentaine d'années, mais avec la contrainte d'y construire des arcades, sur le modèle pratiqué le long de la rue, avant de les livrer à la circulation publique ; et, pour ce faire, il prévoyait de fermer les entrées de la mosquée situées sur la même rue, à l'extrémité des voûtes des nefs, pour ouvrir des entrées latérales sur les cours, obligatoirement plus basses et plus étroites, en suggérant toutefois l'érection d'une porte monumentale qui ne s'ouvrirait qu'une fois les boutiques démolies.
L'opération procède d'un souci financier évident, tablant, comme souvent à Alger, sur l'initiative privée pour réaliser ces ouvrages à caractère public, mais la démarche contourne la procédure habituelle qui fait reposer ce type d'opération sur les fonds de la Caisse des biens religieux (habous), et elle pose aussi, et par ailleurs, la question architecturale de la dissimulation, à défaut de démolition, des monuments arabes dont la présence semble devoir gêner la fonction commerciale impartie à la ville.

Le projet avait été approuvé en octobre 1836 par le ministre Maison qui élevait tout de même des objections sur la « dérogation instable » que constituait l'interruption du passage par les boutiques, déplorant également la condamnation des anciennes portes et les proportions

mesquines des ouvertures latérales, en suggérant d'examiner la possibilité d'élever une porte monumentale au milieu de l'édifice[690].
Jugeant la solution de Blondel inacceptable, Bresson se saisit de l'affaire et dénonce, face au Conseil d'administration, les « inconvénients graves » et les « vices du projet » qu'il impute d'abord au problème du passage dans la rue « par laquelle tout le mouvement du port s'effectue », en faisant dominer les exigences publiques sur les exigences d'économie.
Il reprend les arguments du Ministre et développe ceux qui sont relatifs aux aléas et aux dangers de la cohabitation forcée que les boutiques qui domineraient les cours de la mosquée ne manqueraient pas de provoquer, en référence à des exemples de réclamations déjà adressées par le muphti, et à propos d'incidents survenus avec les chantiers de construction alentours :

> Ce n'est pas calomnier la population qui occupera les boutiques qu'on se propose d'élever, que de dire que, par légèreté, par dénigrement, par méchanceté, il se serait commis fréquemment de ces actes qui, aux yeux des Musulmans, seraient des profanations dignes de toutes les vengeances.[691]

Son attitude tranche avec la pensée dominante et avec les théories de Blondel, et Bresson n'hésite pas à consulter le muphti pour lui soumettre ses propositions. Celles-ci sont fondées sur la découverte de « 19 colonnes de marbre blanc de 3 mètres de hauteur et 50 centimètres de diamètre, dont les chapiteaux sont ornés de sculptures » et de portes également en marbre, faite dans une cour qui sert de dépôt à l'Artillerie.
Apprenant que ces « objets remarquables qui ont beaucoup souffert dans la démolition », provenaient de la mosquée Es-Sayida, et considérant que leur dépôt dans cette cour était encore une source de nouvelles dégradations « affligeantes, sous le rapport de l'art », il conçoit l'idée de leur réutilisation pour les arcades de la grande mosquée :

> C'est le sentiment pénible qu'il a fait naître en moi, qui me donne l'idée de faire servir ces colonnes à la décoration de la Grande mosquée. Elles en formeraient le péristyle. Placées sur l'alignement de la rue de la Marine, elles supporteraient des arcades mauresques qui rappelleraient celles des nefs de l'édifice remarquable dont la reconstruction remonte à une époque antérieure à la domination turque. Les murs de face de ce péristyle seraient surmontés de dentelures comme celles qui se voient sur ceux de la mosquée Hanaffi (…) Le plafond de la galerie serait entre chaque colonne surmonté d'un marabout semblable à ceux qui se trouvent ordinairement sur les bas côtés des nefs des mosquées.[692]

Les références architecturales de Bresson proviennent peut-être de conseils professionnels d'hommes de l'art, et tout laisse penser, dans le contexte du moment, qu'ils sont plutôt redevables à Poirel qu'à Guiauchain. Or, l'initiative de cette opération a souvent été attribuée

[690] CAOM, 2 N / 58, Bresson au MG, Au sujet des constructions à élever devant la Grande mosquée de la rue de la Marine, 26 nov. 1836 ; et Bresson au MG, Au sujet d'un péristyle à élever dans la rue de la Marine, contre la Grande mosquée, 19 déc. 1836.
[691] CAOM, 2 N / 58, Bresson, Rapport au Conseil d'administration, 25 nov. 1836.
[692] Ibid.

à ce dernier, par son fils Georges notamment qui lui attribue l'utilisation de ces colonnes dans l'érection des arcades de la mosquée, sans mentionner les questions de paternité du projet[693]. L'histoire semble avoir quelque peu souffert du souvenir laissé par ses contemporains, et si Guiauchain a visiblement exécuté le projet dans le cadre de ses prérogatives au service des Travaux coloniaux, il paraît tout à fait incohérent et erroné d'en faire l'initiateur, sinon à se demander pourquoi il n'en aurait pas préalablement convaincu Blondel.

Or, les documents que le Gouverneur Clauzel transmet au Ministre en l'informant de la pose de la première pierre de ces travaux par le duc de Nemours, ne laisse pas de doute sur le fait que les plans et les devis sont de la main de l'ingénieur des Ponts et Chaussées : « M. Poirel, chef de service, par qui ils ont été dressés, évalue la dépense à 31 000 fr.[694] »
La partie graphique de ces documents n'est malheureusement pas conservée, à l'inverse de celle du service des Bâtiments civils qui, après sa création et sous la signature de Viala de Sorbier, reprendra les travaux de réparation des deux mosquées en 1849-1850 (**Fig. 46 a, b**). Il ne peut toutefois être exclu que Guiauchain ait contribué à la composition monumentale à partir de laquelle l'alignement est exécuté, qui témoigne d'une conception architecturale sur laquelle je reviendrai à propos de la cathédrale.

Les entrées existantes sont conservées pour ne pas « détruire toute l'économie de l'édifice », et la composition d'ensemble relie le monument aux parcours urbains qui tiennent compte du fléchissement du tracé de la rue de la Marine, établissant à son « point de rupture, une construction sur un pan coupé » sous laquelle est placée la fontaine existante qui fait face au débouché de la rue de la Charte[695].
Considérant le projet sous le point de vue de l'art, Bresson met l'accent sur la mise en valeur de son architecture : « il se rattache au monument, il en prend le caractère, il ne le masque pas comme faisaient les arcades » ; et même si l'axe défini par la création d'une entrée au milieu de l'édifice contredit sa géométrie indifférente à la symétrie en réinterprétant l'architecture locale selon des canons classiques qui marqueront le style néo-mauresque, l'essentiel est, pour Bresson, de réaffirmer cette valeur aux yeux de la population :

> Ce projet que j'ai communiqué au Muphti a été accueilli avec une expression de satisfaction qu'il me serait difficile de rendre. Il y a vu, et la population musulmane toute entière y verra un acte éclatant et bien plus expressif que toutes les paroles du monde, du respect que le Gouvernement porte à son culte. On ne saurait, je crois, employer un moyen plus favorable pour effacer le souvenir de leurs temples envahis et démolis par suite de notre occupation. Les marbres que nous appliquerions à la décoration de la Grande mosquée viennent des mosquées ; ce n'est qu'une restitution quoiqu'elle paraisse une faveur insigne.[696]

[693] G. Guiauchain, *Alger*, op. cit., p. 23.
[694] CAOM, 2 N / 58, GG (Clauzel) au MG, Envoi du plan et du devis de la colonnade qui s'élève devant la Grande mosquée, 11 déc. 1836.
[695] Bresson, Rapport cité du 25 nov. 1836.
[696] Ibid.

Les moyens financiers de sa réalisation seront pris « sur les fonds de la Mecque et Médine, qui sont destinés à la réparation des édifices religieux », dont il note d'ailleurs que la gestion de Blondel aura permis d'en améliorer le rapport à un point jamais atteint sous la domination turque. Et, saisissant l'occasion du voyage du duc de Nemours à Alger, il suggère d'y rattacher « dans la mémoire des Maures et des Arabes, l'érection de ce monument qui parlera à leur imagination et qui conservera son souvenir », tout en constatant la fierté et l'orgueil du muphti devant les tapis reçus en cadeau du duc d'Orléans, signe de la bienveillance et de la protection qu'il avait accordé à son culte.
Ainsi, l'Intendant civil rejoint les objectifs du gouvernement métropolitain en mettant l'art et l'architecture dans la fonction idéologique d'attachement de la sympathie des "Indigènes", un but que s'est fixé le maréchal Maison qui ne manque pas l'occasion d'égratigner quelque peu le directeur des Finances, Blondel :

Les vues développées dans votre rapport sont conformes à celles du gouvernement et c'est dans cet esprit que je désire que les actes de l'administration d'Alger soient toujours conçus. Il ne suffit pas en effet de se montrer bon administrateur ; il faut encore faire tout ce qui est de nature à nous concilier la population indigène, à plaire à ses goûts, à flatter son imagination. Sous ce rapport, la mesure est bonne et je ne puis qu'y applaudir. Je l'approuve également sous le rapport de l'art et de l'utilité publique (…)
Enfin, je trouve avec vous que c'était une pensée politique et heureuse de rattacher au voyage de Mgr. le Duc de Nemours la construction d'un monument destiné à montrer aux Musulmans le respect du gouvernement français pour leur culte.[697]

Le Ministre s'irritera pourtant de la prise d'initiative de Bresson qui organise l'inauguration du chantier et les modalités de son financement sans attendre son aval ; Clauzel admet que « l'édifice sera d'un bel effet » et l'informe que l'inauguration a eu lieu le 9 décembre, « solennité qui a paru faire une profonde impression dans toute la population musulmane[698] » ; cette lettre ne lui parvient que le 18 du mois, et il les informations qu'il tient d'autres sources contribuent à l'expression de sa contrariété : « il ne m'est pas possible d'admettre, d'une part que des travaux de l'importance de ceux dont il s'agit soient ordonnés sans ma sanction préalable, et de l'autre, qu'ils soient commencés sans plan arrêté, sans devis estimatif, sans la détermination de la dépense ni des moyens s'y faire face[699] ».
La méfiance atavique de l'administration centrale vis-à-vis des initiatives locales et de la propension de l'administration civile à s'affranchir de l'autorité militaire, s'exprimera encore à diverses occasions, et il est frappant de constater, dans les courriers échangés entre Alger et Paris, une préoccupation de tous les instants pour les détails des projets qui marquent l'implication du Ministre ou de ses attachés dans les décisions techniques les plus infimes.

Quatre projets auront fini par être envoyés à Paris pour avis et approbation du ministre, dont le contenu est décortiqué, vraisemblablement avec l'expertise de l'architecte Rénié attaché à la Guerre, pour établir un choix qui, à la demande du Ministre, devrait aussi recevoir

[697] CAOM, 2 N / 58, MG à l'Intendant civil (minute), Sur le projet d'érection d'une colonnade…, 15 déc. 1836.
[698] Lettre citée du 11 déc. 1836.
[699] Lettre citée du 15 déc. 1836.

l'agrément du Muphti. Le projet n° 1, envoyé le 11 décembre sous la signature de Poirel est critiqué dans ses caractéristiques formelles :

> Le caractère de la façade n'est pas assez en harmonie avec celui du reste de l'édifice : la galerie supérieure interrompt de manière irrégulière la ligne des terrasses ; au rez-de-chaussée, les saillies, tant dans la galerie intérieure de la mosquée que sur la rue de la Marine, sont trop avancées pour ne pas rétrécir le passage, d'une manière incommode à la circulation ; les piliers sur la rue sont trop massifs et ne laisse pas arriver assez de lumière sous la voûte, et la profondeur des angles donne lieu de craindre qu'ils soient bientôt salis et ne deviennent un dépôt d'immondices.[700]

De même, les projets n° 2 et n° 4 sont également soumis au feu de la critique, et seul le projet n° 3 « se rapproche le plus de l'architecture du monument », à condition de reprendre le plan du projet n° 2 pour le rez-de-chaussée. Un rapport ministériel du 27 septembre précise que les projets n° 2 et n° 3 sont consacrées à l'étude de la porte d'entrée monumentale, alors que le projet n° 4 est une variante de l'ensemble, finalement rejetée parce que son architecture

> est beaucoup moins dans le style religieux du pays ; c'est un mélange peu heureux, du genre mauresque et italien : l'élévation est tourmentée ; la principale porte d'entrée ne serait pas d'un bon effet ; elle interromprait le portique ; la fontaine gênerait la circulation. Ce projet n'est donc, sous aucun rapport, dans le cas d'être adopté.[701]

Les conditions financières de réalisation en retarderont les débuts d'exécution jusqu'à la fin de l'année 1837, les budgets prévus ayant été consommés sur les diverses urgences présentées notamment par la situation sanitaire. Bresson semble même avoir été prêt à y renoncer si l'engagement n'avait pas été pris, au nom d'un prince royal, « d'effacer par des actes d'un bienveillante protection et d'une haute justice, de l'esprit des Indigènes le souvenir des ruines que notre conquête a apporté en Afrique[702] ».
Les futurs événements se chargeront bientôt de mettre fin à cette politique d'ouverture et d'inspiration corrective.

10-3- Le plan Poirel et la rue de Chartres

Si l'alignement de la rue des Consuls ne finit par se réaliser que dans les années 1860, à un moment où le changement de composante sociale en permettra plus facilement l'exécution, c'est que, pour l'heure le ministre de la Guerre y opposera un refus fondé sur le vœu de Lemercier de voir les classements de voirie associés à un plan général référé à la loi de 1807,

[700] CAOM, 2 N / 58, MG minute à l'Intendant civil, Sur le projet de péristyle à élever devant la Grande mosquée…, avril 1837.
[701] CAOM, 2 N / 58, 2e Bureau, rapport fait au Ministre, On propose de prendre 15000 fr. sur les recettes disponibles de Bougie pour la continuation du péristyle…, 27 sept. 1837.
[702] CAOM, 2 N / 58, Bresson au MG, au sujet des moyens de faire face aux dépenses de la construction du péristyle…, 19 août 1937.

dont la rédaction est demandée à plusieurs reprises mais qui ne sera mise à l'œuvre qu'à partir de 1841, la priorité étant donnée au relevé cadastral des communes ceinturant la ville[703].
Le projet que présente Poirel en 1837 en est pourtant une approche qui ne se limite pas aux alignements des rues existantes mais suggère déjà une "sortie" de la ville dont la proposition est restée dans l'ombre et très peu commentée si elle fut connue. Lespès qui rapporte ses propositions pour le front de mer et les rues de Chartres et des Consuls qui soulevèrent « les réclamations des propriétaires menacés[704] », n'y fait aucune allusion, n'ayant sans doute pas consulté les archives du port dans lesquelles elle est conservée.
Ce projet d'extension de la ville à l'extérieur des murailles existantes est en effet conçu en relation avec les propositions que Poirel dessine en même temps pour le port, et sur lesquelles je m'attarderai au prochain chapitre. Son esprit vise à adosser le port à un front de mer qui embrasse la ville ancienne et son extension sur le futur quartier d'Isly dont il dessine les contours généraux (**Fig. 20 a, b**).

A propos de ce type de projet, Antoine Picon discerne chez les ingénieurs des Ponts et Chaussées un engouement pour les travaux maritimes qui leur permet de travailler le prototype de la ville idéale que les quartiers prospères de Nantes ou de Bordeaux, avec leurs bourses et leurs théâtres, représentaient à leurs yeux.
L'ensemble de Poirel approche sans doute de cette vision par une composition qui obéit à « une géométrie sévère, machinique, fondée sur l'identification des tâches à accomplir, des flux et des mouvements[705] ».
Son intérêt réside dans le fait qu'il donne déjà l'image d'une ville dans laquelle vont se juxtaposent les éléments qui constitueront un ensemble dont l'unité est marquée par le fonctionnement du port et la continuité des bâtiments et de la rue formant les quais, avec une jetée intermédiaire articulant l'ancienne ville et la nouvelle.
C'est une première image d'une l'agglomération qui mêle les contraintes de la ville ancienne à celles du territoire chahuté dans laquelle s'insère l'ordre d'une ville nouvelle rationalisée, proposée par l'entremise régulatrice du port. L'esprit de la vision développée par l'Ecole des Ponts et Chaussées dans les cartes élaborées par ses élèves, est encore noté par Picon :

> Unifié par la représentation cartographique, le territoire qu'elles (les cartes) représentent est divisé par les obstacles du relief avant d'être en quelque sorte recousu par le réseau des voies de communication construites par les ingénieurs. Il ne reste plus qu'à rediviser l'espace à des fins de gestion politique et administrative.[706]

C'est un plan qui servira, par la suite, de matrice plus ou moins consciente à l'extension du faubourg Bab-Azoun, mais il a peu de chance d'être adopté dans le contexte du moment, pour deux raisons principales : la spéculation urbaine s'est formée sur la transformation de l'existant et elle a toujours besoin de cette base pour se redéployer dans la ville, malgré les

[703] Cf. R. Lespès, *Alger*…, op. cit., p. 223-225.
[704] Ibid., p. 218.
[705] A. Picon, *L'invention de l'ingénieur moderne*…, op. cit., p. 172, 175.
[706] Ibid., p. 207.

difficultés grandissantes que lui oppose, paradoxalement, les nouveaux propriétaires ; par ailleurs, l'idée d'une extension hors des limites de l'enceinte turque, qui ne sera envisagée qu'à partir de 1840 avec la projection d'une nouvelle enceinte, est donc prématurée compte tenu du climat guerrier et du contexte défensif dans laquelle la ville est placée.
Il reste que ce plan (dont je n'ai pas retrouvé les documents descriptifs) allie une simplicité de composition basée sur la répétition d'îlots rectangulaires dans la partie civique et supérieure de l'extension, avec une articulation liée au port où les espaces et îlots sont plus largement ouverts et étendus.

Dans la deuxième partie du plan consacré aux propositions concernant la ville existante, Poirel ne représente que les voies classées en rues de grande voirie qu'il se propose d'aligner dans l'esprit de dédoublement des communications entre les trois portes de la basse ville. Pourtant, dans le rapport qu'il dresse sur ces travaux, en juin 1837[707], et compte tenu du précédent de la rue des Consuls, il se limite-t-il à la partie sud de celle-ci, suggérant aussi quelques améliorations à la place du Gouvernement. (**Fig. 20 b**)

Ils se composent des éléments suivants :
- 1) la rue de Chartres proprement dite, dont le rôle est de doubler la circulation carrossable entre la porte Bab-Azoun et la partie arrière de la place du Gouvernement ;
- 2) la place de Chartres, sur le parcours de cette rue, à un endroit où l'espace avait déjà été libéré par des démolitions dues au mauvais état des maisons, et destinée à servir de marché pour laisser le caractère d'apparat à celle du Gouvernement ;
- 3) une place au débouché de la rue de Chartres sur la porte Bab-Azoun ;
- 4) une troisième place dénommée de la Pêcherie, face à la mosquée du même nom et à l'entrée de la rue de la Marine, qui prendra le nom de place Mahon ; destinée au marché aux poissons, son fonctionnement est lié aux rampes que Poirel développera par la suite pour le front de mer, s'appuyant sur les projets antérieurs du Génie ;
- 5) enfin, en termes d'espaces urbains, une rue du quai ou du rempart, parallèle à la rue Bab-Azoun, qui deviendra le futur front de mer.

Un plan datant de 1849 permet de figurer ces transformations en relation avec l'état des lieux (**Fig. 42**), mais à ces créations d'espaces urbains, s'ajoutent les bâtiments civils qui se composent : d'un ensemble formant l'îlot compris entre les places de Chartres et du Gouvernement, comprenant la bourse, le tribunal de commerce et les trois théâtres dont j'ai fait mention ; deux bazars destinés aux commerçants "indigènes" situés entre la place de Chartres et la rue Bab-Azoun ; toujours à l'intérieur de la ville, un marché couvert qui aurait

[707] CAOM, 1 N / 3, Poirel, P&C, Exposé du projet de rectification des rues de Chartres et Babazoun avec toutes les rues adjacentes y compris une rue de Quai longeant le littoral derrière la rue Babazoun et les places de Chartres et du Gouvernement, rues des Consuls, Philippe et Traversière, 10 juin 1837 (joint au PV du Conseil d'administration du 20 juin).

dû occuper l'espace de la place de Chartres et encore destiné aux "Indigènes" ; et enfin, à l'extérieur de la porte Bab-Azoun, d'autres marchés aux chevaux, aux bestiaux et un fondouk au grains et aux huiles[708].

En tant que chef du Service des Ponts et Chaussées, les attributions de Poirel, en plus des travaux du port dont il est chargé de la conception et de la réalisation, comprennent aussi les travaux urbains, anciens et nouveaux, qui concernent la voirie ou les bâtiments civils, comme la conversion de l'hôpital Bab-Azoun en collège, de la bibliothèque et du Temple protestant dont il laisse finalement la charge de l'étude à l'architecte de la ville Guiauchain[709].
L'accumulation de cette somme considérable de travail entraîne la nomination à Alger de l'ingénieur Jules-Ernest Don, en résidence à Marseille, qui est mis à la disposition du ministre de la Guerre à partir de décembre 1836[710], pour épauler Poirel dans ses travaux algérois.
Une chute à la mer de celui-ci, qui « a failli lui être fatale » et l'oblige à s'aliter quelque temps, est à l'origine de la demande d'un deuxième ingénieur par l'Intendant Bresson qui fait également état d'un débordement d'activité, à Alger, Oran et Bône[711].
Aussi, l'adjonction de collègues permettra à Poirel de se consacrer à ces projets théoriques qu'il souhaite présenter personnellement au Ministre, sollicitant un congé de trois mois pour se rendre à Paris.

Mais l'empressement dont il fait preuve n'est pas du goût du Ministre partisan, on l'a vu, de la temporisation dans ce genre d'entreprise ; Poirel demande à être accompagné de certains de ses collaborateurs pour le seconder dans ses choix du matériel à acquérir pour les travaux du port, et d'un dessinateur qui procéderait aux éventuelles corrections et modifications qu'exigerait le Ministre pour son plan, de sorte à ce qu'à son retour le projet soit revêtu de son approbation[712].
Son voyage parisien aura peut-être un effet inverse à celui qu'il en escomptait, car non seulement le projet d'extension de la ville ne rencontre aucun écho immédiat, mais ses dessins pour le port seront aussi remis en cause (voir chap. IV). Aussi, malgré le crédit que lui prodigue l'Intendant Bresson pour son « infatigable zèle et le rare mérite que relève la plus sévère probité » en réclamant sa nomination au grade d'ingénieur en chef[713], seules les propositions prosaïques concernant le tissu existant seront prises en compte.

Celles-ci suscitent un échange de courrier entre le Ministre et le Gouverneur général, qui indique la manière dont ces propositions sont perçues. La formation de la petite place près de la porte Bab-Azoun (**Fig. 21**), est jugée très opportune du fait de l'encombrement continuel de

[708] Sur tous ces projets, voir les dossiers concernés in CAOM 1N / 3, F 80 / 1262 et F 80 / 1277.
[709] CAOM, F 80 / 1447, Poirel à l'Intendant civil, 13 avril 1837 ; Intendant civil au MG, 24 avril 1837 ; MG (minute) à l'Intendant civil, 16 mai 1837.
[710] CAOM , F 80 / 1447, Direction générale des Ponts et Chaussées au MG, 17 déc. 1836 ; et Rapport au Ministre (MG), 24 déc. 1836.
[711] CAOM, F 80 / 1447, Intendant civil Bresson au MG, 1er oct. 1836.
[712] Ibid., lettre citée du 13 avril 1837.
[713] Ibid., lettre citée du 1er oct. 1836.

cet espace ; elle occupera l'espace de la mosquée Mezzo-Morto qui venait d'être démolie, et laissera indemne l'ancien hôpital Bab-Azoun dont la façade est prise dans l'alignement de la rue du même nom. La place de la Pêcherie (ou place Mahon) ne soulève pas d'objections d'autant que le terrain qu'elle occupe est déjà libre, et, de la même façon, la rue du quai, en front de mer, est reconnue comme utile puisqu'elle

> embellirait de manière très remarquable cette partie de la ville. Les vastes magasins qui s'y ouvriraient sans doute bientôt, donneraient une grande augmentation de valeur aux maisons de la rue Babazoun situées de ce côté et qui auraient ainsi deux façades, l'une sur la mer, l'autre sur la rue. Les propriétaires qui construisent maintenant sur ce point, sentent si bien l'avantage qui en résulterait pour eux qu'ils demandent avec instance l'alignement du nouveau quai.[714]

En ce qui concerne les bâtiments, j'ai noté l'agrément du théâtre de taille moyenne à la différence des autres, jugés trop grand ou trop petit, dont aucun ne sera pourtant construit. Mais, pour rester dans le domaine urbanistique, c'est le projet d'ouverture de la rue de Chartres qui, à la différence de la rue des Consuls, suscite la plus grande attention pour son « utilité la plus évidente » et l'indispensable nécessité de la double communication avec le centre de la ville. Il est donc adopté en même temps que la place de Chartres dont les justifications sont fonctionnelles et l'emplacement « très central (…) à proximité des quartiers les plus populeux de la ville ».

Enfin, la nature du quartier qui abrite une population majoritairement juive et relativement pauvre, mais où les Européens ne sont cependant pas absents, semble plus propice à l'opération d'alignement puisque quelques morceaux de son tissu ont déjà démolis pour des raisons d'insalubrité ; la synagogue existante et quelques autres maisons pourraient également l'être sans difficulté, « après que l'administration aura fait accepter aux Juifs un autre local convenable pour l'exercice de leur culte », le montant des indemnités d'expropriations étant évalué à 5 000 francs de rentes.

Le Conseil d'administration introduira des restrictions au tracé de la place présenté par Poirel, et dans une délibération prise durant son congé parisien, il en réduit les dimensions d'un sixième au motif de réduire également les indemnités à payer aux expropriés.
Dans son rapport justificatif, Bresson dit avoir été interpellé par les nombreuses réclamations de propriétaires concernés, et que sur la base de celles-ci, il avait jugé que le tracé « était conçu sur des bases beaucoup trop larges, qu'il lésait sans motifs bien graves beaucoup d'intérêts particuliers ». Il fait donc dresser une deuxième projet qui n'occupe plus qu'une superficie de 2500 mètres carrés entraînant la révision du tracé des rues transversales toutes prévues pour être carrossables, en supprimant en outre la nouvelle rue du Marché :

[714] CAOM, 1 N / 3, Rapport au Ministre, Adoption de plusieurs projets de travaux publics exécutés à Alger, 11 oct. 1837 ; la minute d'une lettre écrite par le MG au GG, datée du même jour, reprend quasiment dans les mêmes termes, les éléments de ce rapport.

> J'ai réduit aux proportions des rues de petite voirie 6 rues que le premier projet laissait dans la grande. Mais le Conseil sait que le Ministre s'est souvent élevé contre la tendance qu'on paraissait avoir en Afrique à multiplier les rues carrossables, et d'ailleurs étaient-elles si nécessaires sur ce point où les communications sont mieux assurées que partout ailleurs ? Non, sans doute. Le nouveau projet n'offre plus cette *symétrie*, cette *rectilignité* qui séduisait dans l'ancien, mais il a sur lui l'énorme avantage d'être plus rationnel, de ne pas gêner le budget et de garantir en même tems la fortune particulière.[715]

Une attention nouvelle se manifeste visiblement, dans la conception de la transformation de la ville et à la faveur des expériences précédentes, pour de nouvelles dispositions susceptibles de déformer le schéma géométrique idéal, pour s'adapter à l'existant mais aussi pour satisfaire des paramètres essentiels de ce type d'embellissement : le budget et la fortune particulière.
Pour ce qui est du premier, Bresson s'appuie sur les recommandations même du Ministre à qui il oppose ses propres instructions, lorsque celui-ci affichera sa préférence au premier projet de Poirel : « quelque utile que puisse être un travail, il faudrait bien s'en abstenir si l'on devait manquer absolument de fonds pour le payer[716] ».
Quand au second, la fortune particulière dont la sauvegarde des intérêts déterminera de plus en plus les décisions en matière urbaine, sa pression s'exerce désormais d'une manière à laquelle il devient difficile de ne pas céder :

> Je suis assailli chaque jour par les propriétaires bordiers de la place de Chartres qui me réclament avec insistance le nouvel alignement. Je ne saurai, et dans leur intérêt et dans celui de l'achèvement de cette place, refuser plus longtemps d'accéder à leurs demandes. Enfin, le désir de faire disparaître les ruines qui affligent les regards doit nous porter à abréger les délais autant que possible et comme il s'agit d'accroître et non d'abréger les charges de l'Etat, rien ne semble s'y opposer.[717]

Or, depuis les opérations de l'année précédente, les ambitions du nouveau gouvernement Molé en matière de travaux publics se sont nettement élargies et quoique le Ministre recommande toujours l'impératif d'économie, il considère que la nature du projet mérite une conception qui donne sa place à la prévision du futur : « l'administration manquerait de prévoyance, elle agirait sans esprit d'avenir » si elle ne cédait qu'au motif financier ;
« l'étendue de la place de Chartres doit donc être calculée en vue d'un avenir plus ou moins éloigné, et non pas seulement pour le temps actuel[718] ». (**Fig. 24**)
Il ne lui échappe pas que les enjeux en cause, dans ce quartier et à l'inverse de la rue des Consuls, sont de nature différente ; les propriétaires qui « assaillent » l'intendant ne s'opposeront pas au projet dont ils attendent des plus-values non négligeables pour leur propriétés, et nulle pétition n'est en circulation chez des propriétaires dont l'influence n'est aucunement comparable à celle de leurs pareils du quartier de la Marine.
La nature de ce quartier, son état d'insalubrité, et parfois même de ruine, implique une intervention que les spéculateurs ne pourront qu'encourager. D'autant que le Ministre

[715] CAOM, 1 N / 3, Intendant civil Bresson, Rapport au Conseil, 18 sept. 1837 (je souligne).
[716] CAOM, 1 N / 3, Intendant civil Bresson au MG, 19 oct. 1837.
[717] CAOM, 1 N / 3, Rapport cité au Conseil, 18 sept. 1837.
[718] CAOM, 1 N / 3, Rapport cité au Ministre, 11 oct. 1837.

escompte raisonnablement que sa fonction éminemment commerciale induira son développement inéluctable :

> c'est là que se tiendra le grand marché d'Alger (…) c'est là que se transporteront non seulement les Européens et les Indigènes qui apportent chaque matin leur denrées à la ville, mais encore de nombreux petits marchands dont les nombreuses boutiques mobiles encombrent aujourd'hui la place du Gouvernement qui ne sera plus destinée qu'à la promenade publique et aux revues.

Avec le désir de former l'espace de prestige de cet espace central, apparaît aussi la tentative de reconstituer le noyau commercial de la ville, sérieusement affaibli par l'ouverture de la place du Gouvernement. Le plan de Poirel donne forme au chronotope de l'espace public en s'appuyant sur la multiplication de nouvelles places, ainsi que la promenade du front de mer, mais il s'oriente aussi dans le sens d'une conception fonctionnelle et sociale qui tente de rétablir l'animation populaire de la ville en ce lieu.

Le marché de la place de Chartres

Le marché couvert proposé pour la place de Chartres et destiné au "Indigènes", contient 250 boutiques de 6 pieds carrés chacune, spécifiquement conçu comme opération publique échappant à la spéculation. En l'absence des commentaires de Poirel à ce sujet, ceux de Vallet-Chevigny qui assure encore l'intérim de l'intendance, en traduisent les motivations :

> M. l'Ingénieur l'évalue à 310 000 francs ; il pense, et je suis entièrement de cet avis, qu'il n'y a pas lieu de le confier à l'industrie particulière qui exploiterait ce marché à son profit. Sans doute nos ressources sont faibles et ne permettent pas d'entreprendre de grands travaux ; cependant (…) je ne vois pas qu'il y ait impossibilité de l'élever avec les ressources municipales…
> Je rappellerai au Conseil la position malheureuse dans laquelle se trouvent beaucoup d'Indigènes dont les boutiques ont été expropriées (…) En *louant les boutiques à prix modéré*, l'administration pourra apporter une compensation au préjudice causé (…) C'est pour elle un devoir de saisir l'occasion de leur offrir ce dédommagement. En livrant l'édifice à l'industrie particulière, elle s'en ôterait la possibilité ; elle doit donc faire tous ses efforts pour éviter d'avoir recours à son intervention dans cette construction.[719]

Ce plaidoyer qui traduit les sentiments de Poirel mais également de certains fonctionnaires de l'administration, se place dans un contexte dont il faut souligner la particularité, au lendemain du rappel de Clauzel ; la dénonciation des excès de la spéculation crée, encore une fois, un climat propice à des opérations à caractère social ; l'influence de la doctrine saint-simonienne se fait sentir dans la référence précoce à la notion de « loyer modéré », exercée sous le contrôle de l'Etat, et à l'encontre de la dure loi du marché.
La proposition de Poirel pour la construction du marché est dessinée dans le style mauresque dont je n'ai pas retrouvé les plans ; c'est très probablement la première fois qu'un projet officiel de l'administration française en Algérie est rédigé en ce style, établissant une

[719] CAOM, F 80 / 1262, Vallet-Chevigny, Rapport au Conseil d'administration, Construction d'un marché sur la place de Chartres, 20 juin 1837 (je souligne).

distinction architecturale relative à sa destination, qui sera reprise par Bugeaud dans les projets des militaires, et qui va perdurer jusqu'au XXe siècle.

L'idée en est bien accueillie et son architecture jugée « d'un agréable effet et en rapport avec celle du pays », mais les critiques du Ministre, outre les dimensions trop réduites des boutiques pour l'exercice de plusieurs professions qui renvoient Poirel à de nouvelles études, sont évidemment de nature financières, renvoyant les espérances sociales à l'échéance d'un avenir meilleur pour les finances de l'Etat :

> Mais quelque puissante que soit cette considération, on ne peut, en présence des nombreux et plus urgens travaux que la Ville d'Alger doit entreprendre, et de l'insuffisance de ses ressources, penser à exécuter immédiatement un projet aussi dispendieux. Il doit être ajourné quant à présent, sauf à l'examiner de nouveau lorsque la situation financière de la Ville permettra de s'en occuper sérieusement.[720]

Les ressources sont certes insuffisantes, mais il n'entre surtout pas dans les prérogatives de l'Etat libéral de subventionner l'activité commerciale aux dépends de la concurrence dont on escompte le plus grand développement possible, et aux dépends de l'industrie privée considérée comme gage de la prospérité. L'administration locale est donc encouragée à s'approcher de l'industrie particulière pour étudier les conditions auxquelles la réalisation de cette construction pourrait être conduite, sachant que, « par les produits assurés qu'elle donnerait, (elle) est de nature à éveiller l'attention des spéculateurs ».
De même, les deux bazars proposés pour assurer la jonction urbaine entre la rue Bab-Azoun et la place de Chartres sont repoussés et laissés à l'initiative privée qui « saura bien, si elle y voit de l'avantage, élever une semblable construction sur l'un des deux emplacements désignés », l'autre étant occupé par la caserne des Lions que le Génie souhaite conserver.

Le raisonnement financier préside encore aux décisions qui concernent les rues adjacentes à la rue Bab-Azoun, en infirmant les changements introduits par Bresson et le Conseil dans le projet Poirel. Le Ministre réaffirme les principes adoptés quant au traitement des rues de la ville autres que les « 4 ou 5 principales qu'il était indispensable d'agrandir », en raison des dépenses considérables générées par les indemnités d'expropriation, mais aussi « parce que les rayons du soleil, dont elles sont aujourd'hui garanties, y darderaient pendant plusieurs mois de l'année, de la manière la plus incommode pour les habitants. Il faut une cause d'utilité publique bien démontrée pour changer sous ce rapport l'usage du pays ».
Ces principes sont néanmoins relatifs au critère de l'opportunité financière, et là encore, c'est l'intérêt privé qui peut déterminer la réalisation de certains ouvrages que l'Etat ne peut endosser. Il est donc permis de penser qu'autour de la place de Chartres l'investissement particulier sera suffisant pour supporter l'élargissement et la création de nouvelles rues :

[720] CAOM, 1 N / 3, Rapport cité du 11 oct. 1837.

> L'ouverture de la rue du Marché (…) donnerait aux maisons qui s'y construiront une valeur telle que l'administration pourrait n'en autoriser le percement qu'à la charge, par les propriétaires riverains, d'abandonner, sans aucune indemnité, les portions de terrain nécessaires à la voie publique. [721]

Ainsi, la préoccupation pour l'ouverture à l'initiative libérale et aux lois "régulatrices" et "naturelles" du marché, ne semble pas laisser beaucoup de place aux entreprises à caractère social. Encore que celles-ci, dans le cadre du contexte algérien, ne trouvent un champ d'expression qu'à partir d'un principe réactif qui semble suivre de près les oscillations ou la bascule des expériences de la politique coloniale.
Le plan Poirel peut être associé au gouvernement Damrémont dont la tempérance relative et la recherche de compromis succède à l'esprit de conquête obstiné de son prédécesseur, et pour lequel le mode d'établissement européen est encore conçu selon une politique qui prend encore en ligne de compte la possibilité d'une cohabitation pacifique.
Les événements futurs, la prise de Constantine, le passage des Bibans et le soulèvement d'Abdelkader y mettrons bientôt fin, en reléguant cette politique sociale aux oubliettes de l'histoire, sans pour autant éteindre toutes les velléités d'"association" qui, faute de mieux, tendront plus à s'exprimer en termes formels et stylistiques.

[721] Ibid.

-11 – L'ORGANISATION DES SERVICES

Le Service des Ponts et Chaussées aura connu des débuts pour le moins difficiles à Alger. Sa réputation, en métropole, permettait de penser que son expertise viendrait à bout des problèmes de création des nouvelles infrastructures, qu'il serait un médiateur idéal entre les tendances libérales de l'administration et de la population civile, et les traditions plus conservatrices d'une armée qui a servi de modèle à son organisation.
Or, la rivalité de corps avec le service du Génie semble avoir pris un net ascendant sur la simple collaboration, et la confrontation de Lemercier avec les sentiments libéraux de l'ingénieur en chef Prus, dont l'expérience aurait pu prévaloir dans l'organisation du Service algérien, lui donne un faux départ et infirme ou affaiblit sa position.
En plus du refus général des ingénieurs de s'expatrier dans les colonies, on peut supposer que cet épisode particulier a découragé la venue d'ingénieurs expérimentés qui auraient pu mettre fin à une part de ses difficultés.
Aussi, à la fin de la décennie, son personnel qualifié n'est-il composé que de jeunes gens sans expérience particulière, sous la direction de Poirel, lui-même doté des seuls acquis de sa pratique algéroise, et le plus souvent débordé par l'ampleur de sa tâche.

11-1- Les Ponts et Chaussées vers 1840

En juin 1838, la Chambre vote des crédits extraordinaires pour l'Algérie et alloue aux travaux publics une somme qualifiée de "considérable" par le Ministre de la Guerre qui multiplie les initiatives pour trouver les moyens de justifier de l'emploi de ce budget dans l'exercice de l'année en cours. Il fait, en premier lieu, une demande de deux ingénieurs supplémentaires pour Alger à la direction Supérieure des Ponts et Chaussées, à laquelle il ne sera satisfait que par l'envoi de l'élève Giret, le service ayant été dépouillé par « les Compagnies qui lui enlèvent une partie de ses meilleurs agens[722] ».
L'antenne africaine était jusque-là composée de 4 ingénieurs, Poirel et Don à Alger, Aucour et Laborie, respectivement à Oran et Bône, ainsi que de plusieurs conducteurs dont le nombre atteindra les trente-deux en 1839. L'insuffisance de ce personnel en regard du volume global des travaux engagés dans les divers domaines, maritime, routier et urbain, était notoire, d'autant que s'y ajoutait désormais la question des assèchements des marais, réclamée pour poursuivre la colonisation.

Avec la demande des deux ingénieurs, le ministre fait également celle d'un spécialiste pour une mission destinée à évaluer ces travaux d'assèchement et, du même coup, ceux du port jusque-là assumés par Poirel, donnant une préférence à l'ingénieur Montluisant qui avait déjà

[722] CAOM, F 80 / 1447, MG au directeur des P&C, Demande de deux nouveaux élèves ingénieurs, 4 juill. 1838 et réponse du 25 juillet.

fait une inspection en 1835, suite à la violente tempête qui détruisit une partie de la jetée[723]. L'indisponibilité de celui-ci fera désigner Hyacinte Garella en raison de son expérience dans les marais d'Arles, qui se rendra à Alger entre septembre et novembre 1838[724]. Son rapport adressé au Ministre en décembre, indique qu'il était également chargé d'une autre mission confidentielle, consistant à évaluer la capacité du service algérois à faire face à l'ensemble des travaux qui lui incombent devant l'accélération de l'activité coloniale.
Le tableau qu'il dresse de la situation est relativement sombre et il juge que l'Ingénieur en chef, pris par la multiplicité de ses tâches, est dans l'incapacité de contrôler convenablement le travail de ses subordonnés, d'autant que pour ce faire, il est contraint de se rendre régulièrement à Oran et à Bône ; ceux-ci, jeunes ingénieurs à peine sortis de l'école, sont par ailleurs dépourvus de l'expérience requise par leur isolement obligé. Il recommande en conclusion de séparer le service en deux sections qui comprendraient les travaux maritimes d'une part, et les routes et autres travaux urbains d'autre part.[725]

La remise en cause de Poirel

Un rapport interne au ministère de la Guerre, daté d'un an plus tard (novembre 1839) et dont la teneur est renouvelée dans un deuxième rapport de juin 1840, établit le programme de cette réorganisation en abordant la question des difficultés qui ont surgi avec Poirel et amènent l'ingénieur à demander son rappel en France. Elles sont relatives à la gestion inobservée par l'Ingénieur dans les opérations financières et comptables, qui semble créer un malaise dans ses rapports avec ses collègues subordonnés.
Tout en reconnaissant de grandes qualités à ses études soignées et à ses projets importants, approuvés par le Conseil supérieur des Ponts et Chaussées et par le Ministre qui n'a eu, sous ce rapport, qu'a se féliciter de son travail, une rude critique est portée à l'organisation qu'il donne à son service :

> Mais il a manqué à ce fonctionnaire l'aptitude administrative, l'ordre, la prévoyance, et cet ensemble de vues méthodiques et raisonnées qui fait qu'on peut à chaque instant rendre compte à soi-même et à ses supérieurs de la situation du service qu'on dirige. L'infinie variété des travaux et les difficultés de toute sorte qui entravent tour à tour, et souvent en même tems, la pensée et l'exécution, expliquent sans doute comment sous ce rapport les résultats n'ont pas toujours répondu aux espérances ; mais ce n'est là, pour l'Algérie, qu'une faible part du devoir : dans un pays où chaque jour est marqué par des modifications ou des progrès, le système d'exécution, *par économie*, des travaux publics aurait pu, ce semble, être modifié lui-même ; l'activité remarquée depuis longtems dans les entreprises ou les constructions privées autorisait à l'espérer. Cependant, on aperçoit à peine quelques essais bornés d'améliorations qui devaient prouver à l'autorité des garanties et de notables économies au Trésor.[726]

[723] C.-L.-J. de Montluisant, *Trois pages de la vie d'un Ingénieur*, Valence, Imprimerie Jules Céas & Fils, 1892.
[724] CAOM, F 80 / 1447, MG au directeur des P&C, demande d'un ingénieur chargé d'aller examiner les travaux de dessèchement en Algérie, 11 juill. 1838 ; demande d'un inspecteur général des travaux maritimes chargé d'aller examiner les travaux du port et du môle d'Alger, 11 juill. 1838 et réponse du 17 juill.
[725] CAOM, F 80 / 1447, Garella au MG, 15 déc. 1838.
[726] CAOM, F 80 / 1447, rapport au MG, On propose de compléter l'organisation du service par la nomination d'un ingénieur en chef, nov. 1839 et idem, 24 juin 1840 (souligné dans le texte).

Des deux tâches requises de l'Ingénieur, la conception des projets et leur exécution d'une part, la gestion administrative, de l'autre, il s'acquitte excellemment de la première mais semble devoir se désintéresser de la seconde qui représente pourtant la substance même du souci administratif requis par sa position de chef de service en symbolisant sa capacité à la maîtrise d'une situation particulière.
La référence à l'activité privée montre qu'en outre Poirel ne devait nullement se soucier de favoriser la spéculation et le rabais des prix au moyen de la concurrence en faisant appel à ce secteur, préférant le travail en régie et cumulant les opérations et les dépenses aux prix fort.

A ce propos, les entrepreneurs d'Alger ont adressé une pétition au Ministre en 1840, dans laquelle réclament d'obtenir que « les travaux que l'administration y fait exécuter fussent à l'avenir mis en adjudication publique », à laquelle Guyot se sent dans l'obligation de répondre, même si on peut supposer que son objet vise plus particulièrement la non disposition de Poirel plutôt que celle du directeur de l'Intérieur.
Il y défend également le service des ingénieurs comme celui de l'architecte des Travaux coloniaux, en mettant en avant la nature des travaux spéciaux qui « exigent des connaissances spéciales étendues », le morcellement des budgets qui interdit la répartition de tâches particulières, ou encore la force de l'attachement à des ouvriers particuliers avec lesquels se seraient instaurés des modalités de travail qui se sont révélées satisfaisantes[727].

De manière notoire, Poirel utilisait fréquemment les condamnés militaires dont Berbrugger décrit le mode de vie sous la direction du commandant Marengo, que, dit-il, « les algérois appellent métaphoriquement les Saint-simoniens » ; il rappelle leur contribution aux travaux du port et des routes, ainsi que la création du jardin qui portera leur nom ("des condamnés") avant de prendre celui de leur chef[728]. L'Ingénieur, de sensibilité saint-simonienne, aura peut-être eu un penchant particulier pour leur utilisation, de préférence aux entrepreneurs privés dont il ne devait pas partager le mode de pensée.
Quoi qu'il en soit, Poirel est donc doublement remis en cause, sur un plan politique, par l'administration et la population civiles qui lui reprochent des options anti-libérales, et sur un plan professionnel, pour sa gestion du service et pour sa conception du port.

J'examinerai plus attentivement la question relative au port dans le prochain chapitre, et pour l'heure, il suffit de noter le cumul de ces remises en cause qui interviennent au moment où la guerre contre Abdelkader radicalise les positions "colonistes".
De plus, le Service des Ponts et Chaussées, pris dans la nasse du conflit latent qui oppose les « civils » aux militaires, occupe une position ambiguë entre sa rivalité avec le Génie qui souhaite limiter son indépendance vis-à-vis des autorités locales et du ministère de la Guerre, et la critique des autorités civiles qui préféreraient lui substituer un corps d'architectes plus enclin à favoriser l'initiative privée.

[727] CAOM, F 80 / 1255, Guyot au MG, 23 févr. 1841.
[728] A. Berbrugger, "Variétés", *Le Moniteur algérien*, 5 (225), 25 mars 1836.

La suspicion qui s'élève à propos de la gestion de Poirel n'étonnera donc pas et elle provoque un échange de lettres entre les ministres de la Guerre et des Travaux publics, dans lesquels le premier se justifie des mesures de rigueur qu'il prend vis-à-vis du système adopté en Algérie, alors que le second se plaint d'entendre parler d'un accroissement de cette rigueur par rapport à celle qui a cours dans le corps du Génie militaire :

> Mais il paraît constant du moins qu'elles différent beaucoup du mode suivi à l'intérieur dans le service des Ponts et Chaussées. Il paraît que les formes établies pour le contrôle des opérations du chef de service annoncent une sorte de défiance que les Ingénieurs en chef des départements ne rencontrent pas dans leurs rapports avec les Préfets. C'en est assez pour faire naître, dans l'esprit des Ingénieurs qui sont à même de comparer les deux services, une impression pénible et qui peut exercer une influence fâcheuse sur la mission qu'ils ont à remplir. [729]

Ceci explique sans doute le départ d'Alger de Poirel qui semble s'être élevé non seulement contre des allégations que ses collègues métropolitains sont prêts à condamner dans un même mouvement, mais aussi contre la remise en cause de ses études, refusant d'admettre le rejet de son projet, et sollicitant le retour en France pour en faire prévaloir les qualités au risque de sanctions pour insubordination.

Il sera rappelé à la direction du service désormais indépendant des Travaux hydrauliques, pour conduire le plan de l'Ingénieur Bernard en 1842, et après qu'il eût été nommé Ingénieur en chef et chargé à Caen de la direction du canal maritime.
Pourtant, la réhabilitation de son retour à ce poste n'empêche pas une surveillance du chef du Génie Charon sur la tenue de ses devis, une suspicion des officiers de Marine qui veillent à l'exécution scrupuleuse du projet Bernard, et un harcèlement des milieux libéraux qui combattent encore le système de régie qu'il s'évertue à poursuivre.
Selon son biographe, des bruits calomnieux ne tardent pas à courir sur sa capacité ou sa disponibilité à réellement contrôler ses chantiers, ayant été « éprouvé par ces fièvres » souvent attribuées au climat algérien. Il quittera définitivement Alger en mai 1846 dans le cadre d'une mesure de la Direction des affaires civiles qui prévoyait de « faire cesser sans retour les résistances, les dissentiments et les irrégularités qui embarrassaient la marche de plusieurs services importants[730] ».

Difficultés du Service

En marge du problème de Poirel, cependant, c'est tout le Service des Ponts et Chaussées qui est pris dans une tourmente algérienne où les remises en cause se multiplient. Méquet qui le remplace à la tête du service pour les travaux routiers et urbains, est l'objet des critiques de Bugeaud qui ne peut même pas les lui adresser directement puisque, dit-il, l'ingénieur est alité en attendant de retourner en France pour sa convalescence.
Les observations du directeur de l'intérieur Guyot sur la feuille de notation du personnel ne sont pas plus flatteuses : « malade depuis quelques mois, son travail en souffre. Paraît attacher

[729] CAOM , F 80 / 1447, MTP au MG, 6 août 1840 ; et minute de la réponse du MG, 12 août 1840.

beaucoup d'importance à régulariser l'organisation intérieure de ses bureaux, ce qui l'oblige à négliger les travaux ; aussi, projets et travaux sont-ils fort arriérés, quoique les discours puissent donner à croire qu'ils ne laissent rien à désirer[731] ».
Il semble que le syndrome de la bascule algérienne, un extrême remplaçant un autre, soit encore à l'œuvre, et, dans sa plainte au Ministre, le Gouverneur s'étonne de la contradiction qu'il y aurait à « établir d'une part que le Service des Ponts et Chaussées laisse après lui un arriéré considérable et de l'autre à proposer de réduire le nombre des ingénieurs au moment où tous les travaux reçoivent une plus forte et plus ample impulsion[732] ».

Or, le souhait de réduction du personnel de ce service émane précisément de Guyot qui, au moment ou Poirel repend le service des travaux hydrauliques, émet des objections à sa demande de renfort et à la nomination d'un troisième ingénieur, arguant que ses travaux ne reçoivent pas un développement justifiant l'augmentation du personnel : « quoique le personnel affecté au service proprement dit se trouve réduit d'un aspirant ingénieur (M. Krantz), il n'y a pas lieu à mon avis de demander la désignation d'un nouveau fonctionnaire de ce grade qui viendrait augmenter encore le cadre fort largement fixé suivant moi du personnel des travaux publics en Algérie[733] ».
Cette lettre de Guyot est lourdement annotée par un fonctionnaire du ministère qui remarque qu'il faut donner les moyens à Poirel de faire avancer les travaux, notant que « dans tout cela il y a de la taquinerie passée ou de la rancune », que le ministre avait eu ses raisons de faire appel à cet ingénieur « entrepreneur et volontaire » qu'il ne fallait pas contrarier sans motifs suffisants, ajoutant encore que « tout ce qui peut faire prédominer l'augmentation par M. Guyot de ses architectes, il le met en avant ».

Un combat, qui apparaît clairement avec le retour de Poirel, est donc engagé par le directeur de l'Intérieur pour substituer aux Ponts et Chaussées un service d'architecture dont l'embryon est constitué par la cellule des Travaux coloniaux dirigée par Guiauchain. Sans réduire l'influence des ingénieurs, Guyot finira par imposer un service des Bâtiments civils dont j'examinerai la fonction et l'organisation, après avoir mentionné la difficile situation des ingénieurs dont il ne manque pas l'occasion de faire ressortir la supposée incompétence :

> Allons-nous encore être ballotés longtems sous la menace de MM. les ingénieurs des Ponts et Chaussées ? Demandez-en des nouvelles à M. Blondel puisque je n'ai pas le bonheur d'avoir voix au chapitre. Certes, M. Laborie est le plus habile et le plus zélé de nos jeunes ingénieurs ; eh bien, il a tellement construit la douane de Bône, qu'on ne peut habiter le 2e étage et qu'il faut qu'on commande (illisible) M. Guiauchain en fasse le plan et qu'on démolisse les distributions intérieures pour les reconstruire.[734]

---

[730] M. Gény, *Victor Poirel*…, op. cit. p. 26-27.
[731] CAOM , F 80 / 1447, Etat des notes semestrielles au 31 déc. 1842.
[732] CAOM , F 80 / 1447, GG Bugeaud au MG, 30 août 1842.
[733] CAOM , F 80 / 1447, DI Guyot au MG, 20 août 1842.
[734] SHAT, 1 H / 88, Guyot à Fellman, chef du bureau de l'Algérie, 5 janv. 1843.

Cette lettre informelle fait partie de la correspondance que Guyot entretient avec Georges Fellmann, chef du bureau de l'Algérie au ministère de la Guerre, en marge des missives officielles dans lesquelles il insiste encore sur la jeunesse et l'inexpérience des ingénieurs à peine sorti de l'école, dont il loue le zèle, mais en blâmant l'organisation du générale du service :
« Il y a donc évidemment un vice dans sa constitution actuelle et il ne faut pas, selon moi, le chercher ailleurs que dans sa trop grande centralisation, d'une part, et, de l'autre, dans la position trop indépendante de l'Ingénieur en chef[735] ».
En donnant son avis sur une éventuelle réorganisation, Guyot laisse entendre que toute proposition n'aurait de sens que relativement aux crédits qui l'accompagneraient d'abord, et aussi relativement à la réorganisation administrative du pays :

> Comme il n'a pas encore été question d'ériger en Algérie trois provinces administrées séparément et correspondant directement avec le ministère, on doit supposer l'existence d'un fonctionnaire supérieur résident à Alger, réunissant les pouvoirs civils et devant par conséquence en assumer la responsabilité…[736]

Sa position politique ressort de ce souhait relatif à l'assimilation du pays et sa division en départements ; or, le service des Ponts et Chaussées, pris entre les oppositions algériennes, a le tort d'être inscrit dans la dimension centralisatrice héritée de l'Etat impérial.
Face à la demande libérale de décentralisation, il y a aussi celle du Gouverneur Bugeaud qui réclame sa réorganisation à l'image de celle du Génie.
Un échange avec Soult qui lui recommandait de mentionner, dans une publication, le travail des Ponts et Chaussées sur les routes ouvertes en Algérie, donne le ton de ses espérances :

> Je n'ai aucune intention d'être injuste. Je n'ai jamais donné lieu à un pareil reproche et je l'aurais mérité si j'avais mis les travaux des Ponts et Chaussées sur la même ligne que ceux de l'armée. Les Ponts et Chaussées n'ont ouvert que très peu d'étendue de routes ; ils n'en entretiennent que très peu aussi, et ils les ont prises toutes faites des mains de l'armée. Cependant ils dépensent pour ces travaux mesquins de fort grosses sommes (…) pour faire connaître les travaux de ce corps, je ne saurais trop comment le faire d'une manière laudative, car il n'y a rien que de très ordinaire à entretenir à grands frais quelques bouts de routes (…) Ce n'est pas la faute des Ponts et Chaussées, c'est celle des circonstances d'Afrique ; toutefois, je dirais que j'ai observé, non pas seulement ici, mais en France, que ce corps est loin d'avoir l'activité et l'amour de ses devoirs, que l'on remarque dans le Génie militaire.[737]

Entre les deux positions, Soult tentera de concilier en proposant une réorganisation qui appelle à l'expertise d'ingénieurs en chef dotés d'une expérience plus grande et qui seront placés à la tête des trois provinces, tout en programmant l'envoi annuel d'un inspecteur divisionnaire pour une inspection générale des travaux.
La conciliation, au titre de politique pratiquée par l'administration sous le ministère de Soult, est illustrée par la description que Michel Levallois donne de Fellmann, en référence à des

[735] CAOM , F 80 / 1447, Guyot au MG, 3 avril 1844.
[736] CAOM , F 80 / 1447, Guyot au GG, au sujet de la réorganisation du service…, 17 sept. 1844.
[737] CAOM , F 80 / 1447, Extrait d'une lettre du GG au MG, 29 avril 1844.

témoignages de contemporains, dans une « haute intelligence, écrivain érudit et consciencieux, d'une bonté inépuisable, libéral et juste (…) attaché à tenir la balance entre l'autorité militaire et l'autorité civile, "toutes deux nécessaires, sans compter l'esprit et les mœurs indigènes que la justice et la politique commandent de ménager"[738] ».
Ces positions, justes dans le principe, ne tiennent sans doute pas compte de la force de la sympathie et de la subjectivité qui s'exerce dans des rapports entre des fonctionnaires acquis aux mêmes idéaux, qui finiront inévitablement par acquérir une primauté indéniable en liaison avec les décisions algéroises.

11-2- Guyot, Guiauchain et l'Ecole des Beaux-Arts.

Sous-intendant militaire à Bône jusqu'en 1838, le comte Guyot avait été nommé directeur de l'Intérieur au moment de la création de cette fonction pour remplacer l'intendance civile que le gouverneur Valée jugeait trop indépendante, comme on l'a vu avec Bresson qui faisait de l'ombre à la direction des Finances.
Censés correspondre à la division du territoire en deux parties, civile pour le littoral et les villes à majorité européenne, et militaire pour le reste, ses pouvoirs sont moins étendus que ceux de l'intendant civil, mais il en récupérera une part au fil du temps, quand les domaines des travaux publics et de la colonisation viendront s'accoler à son titre au début des années 1840.
Julien parle de Guyot comme d'un « grand administrateur aussi passionné pour la colonisation civile que son chef (Bugeaud) lui était hostile » et il consacre de longues pages aux actions entreprises sous sa direction pour parsemer le Sahel d'Alger et la Mitidja de villages de la colonisation[739]. Ses relations avec Bugeaud sont relativement cordiales jusqu'en 1845, mais ne cesseront de se dégrader du fait de leurs divergences de vues sur la question des pouvoirs civils qui lui tiennent particulièrement à cœur.

Bien mieux connu comme chef de l'inspecteur de la colonisation Pétrus Borel, pour son *Plan de colonisation de la Province d'Alger*[740] et tous les villages qu'il y implante dont celui de Guyotville (Aïn-Bénian) qui lui sera dédié[741], il aura cependant joué un rôle majeur dans l'urbanisme et l'architecture d'Alger, portant à bout de bras le Service des Bâtiments civils qu'il crée en contrôlant toutes ses productions, du plus humble bâtiment au plan général d'alignement, en même temps qu'il élabore la politique des travaux publics et de la colonisation, dans les territoires civils.

---

[738] M. Levallois, *Ismaÿl Urbain (1812-1884). Une autre conquête de l'Algérie*, Paris, Maisonneuve & Larose, 2001, p. 285.
[739] *Histoire de l'Algérie contemporaine*…, op. cit., p. 239-245.
[740] Direction de l'Intérieur, *Plan de colonisation de la Province d'Alger*, Alger, le 12 mars 1842 (S. l. n. d.).
[741] H. Isnard a consacré un long article à la fondation de ces villages dans laquelle Guyot joue un rôle central, ainsi qu'au projet de ville à Tipaza : "Les entreprises de fondation de villages dans le Sahel d'Alger (1843-1854)", *Revue africaine* 82 (376-377), 3e-4e trim. 1938, p. 241-312.

Ses convictions politiques se déduisent de son opposition à Poirel et aux Ponts et Chaussées, à Bugeaud et au régime militaire, d'autant que ses lettres à Fellmann affichent librement ses opinions et impressions, sur sa vision du Gouvernement général autant que sur les décisions concernant son service, incluant sa lutte obstinée pour la création d'un service d'architecture.

Son opposition aux Ponts et Chaussées se manifeste à propos de la régularisation de la Place du Gouvernement. L'implantation au nord-est de la place de la maison du tailleur Bisarry, devant la mosquée de la Pêcherie et suivant les alignements du plan Lemercier, avait déjà posé problème et avait été condamnée à la démolition par ce service et les Intendants successifs, Lepasquier et Bresson. Il s'agissait sans doute d'une reconstruction européenne sur des structures mauresques, menaçant déjà ruine, mais les lettres de protestation de son propriétaire laissent entendre qu'elle rapportait néanmoins un loyer conséquent : « Il est inconcevable, mon Général, que l'on viole ainsi la propriété (qui, d'après la Charte est inviolable) et qu'on ordonne aussi facilement la démolition d'une propriété d'un rapport de sept mille livres de rentes[742] ».

Or, au moment de finir la place en 1839-1840, le souci de la régularité est encore à l'origine d'une remise en cause des bâtiments qui sont censés fermer la place en ligne droite, devant la mosquée, le résultat obtenu par les constructions autorisées à la place prévue pour le temple chrétien ne donnant pas satisfaction, comme le note l'ingénieur Don :

> Dès cette époque aussi (1837), on s'occupait déjà de l'aliénation des terrains sur lesquels devaient être élevés les deux corps de bâtiment faisant également face à la rue de la Marine, lorsqu'il fut décidé que celui de ces bâtiments le plus rapproché de la mer serait supprimé et qu'on se contenterait de planter des arbres sur l'emplacement qui lui était destiné. Assurément, si l'on avait renoncé en même temps à l'aliénation de la partie en retour du terrain opposé sur lequel se trouve aujourd'hui la maison Lavalène, la place aurait gagné en dimension ce qu'elle perdait en symétrie et l'on n'aurait jamais songé à lui rendre une régularité qu'elle eût perdue pour toujours.[743]

L'observation des effets obtenus par l'érection de ces bâtiments lui faisait donc abandonner les principes de la régularité recherchée dans de la conception de cette place, mais il considère que ce sont les décisions prises en matière d'aliénation des terrains prévue par le plan qui se sont avérées inadéquates :

> Les constructions Bisarry, Wurolt et Lavalène se sont élevées spontanément, les premières laissant derrière elles une petite place (de la Pêcherie) dont l'utilité peut être contestée, la troisième s'avançant inopinément sur la voie publique et comme pour provoquer les critiques amères qu'attire tous les jours sur l'administration locale ce manque apparent de prévoyance et de goût. (ibid.)

[742] CAOM, F 80 / 810, Bisarry au GG (Rapatel), 13 nov. 1836, et lettres de l'intendant civil du 24 nov. 1836 et 6 nov. 1837.
[743] CAOM, 1N / 3, Don (P.&C.), Rapport concernant les travaux indispensables à exécuter pour terminer la place du Gouvernement, 17 déc. 1839.

Pourtant, Don ne remet pas en cause les constructions qui sont supposées assurer la régularité en cachant la mosquée et qui, dans les faits, n'en font qu'amplifier l'asymétrie tout en cachant la vue de la mer à une partie de la place. Il trouve exagérées les craintes nourries sur l'obstruction de cette vue et ne propose qu'un alignement des bâtiments vis-à-vis des débouchés des rues principales.

L'intérêt de cet épisode plutôt anecdotique n'est pas tant dans les conséquences des décisions architecturales découlant des plans précédents que dans les rapports de force qui s'établissent entre les ingénieurs Don et Poirel, d'une part, et le directeur de l'Intérieur de l'autre, qui, en prévision des débats du Conseil d'administration, fait rédiger un autre projet d'aménagement de la place par Guiauchain, officialisant son choix en faveur des études de ce dernier.
Il reproche à Don l'accusation adressée à l'administration des Finances qui n'a fait « que suivre les plans qui ont été préparés par les Ponts et Chaussées et que le ministre paraît avoir approuvés », et condamne la recherche de causes dans le passé en laissant supposer un nouveau départ qui en écarte les contraintes.

Son objectif est donc de montrer l'incompétence architecturale des ingénieurs qui ont dessiné cette place, et il parvient à contrer les propositions de Don avec le plan de Guiauchain qui supprime toutes les constructions placées devant la mosquée, libérant totalement les figures trapézoïdales qui s'ajoutent au rectangle principal de la place, en suggérant de les traiter avec des plantations ou des éléments de "mobilier" urbain :

> Je préfère le projet de l'architecte de la ville. Une balustrade en pierre de taille convenablement couronnée et qui sera ornée de distance en distance de candélabres en bronze supportant des appareils d'éclairage délimitera la place (…) Les deux trapèzes formés par ce mur et l'alignement de la rampe et de la batterie seront plantés, ou si la sûreté des voûtes s'y oppose, gazonnées, et formeront une promenade agréable (…) entre ces deux trapèzes s'élèvera une fontaine d'une architecture harmonisée avec celle de la mosquée dont l'étrangeté contribue certainement à l'agrément de la place. [744]

Il s'y ajoute une réflexion à caractère technique et esthétique sur la situation de la fontaine en relation avec la position symétrique des lignes des divers bâtiments et axes du site, montrant l'influence du langage de l'Ecole des Beaux-Arts, et développant une esthétique sans doute étrangère à l'enseignement et à l'expérience de Don[745]. En ancien élève de cette école, Guiauchain se tient sans doute informé de l'évolution de la création architecturale française, et aurait pu s'inspirer des récents travaux d'Hittorff sur l'aménagement paysager de la place parisienne de la Concorde qui permet de libérer l'espace de la contrainte de sa délimitation verticale par les façades des immeubles alentour.

[744] CAOM, 1N / 3, DI Guyot, Rapport au Conseil, sur le côté est de la place du Gouvernement, 13 janv. 1840.
[745] A. Picon note que l 'architecture enseignée par J.-N.-L. Durand à l'Ecole des Ponts et Chaussées « se réfère à un espace neutre et isotrope, échappant aux règles de la perspective et par conséquent à la subjectivité d'un spectateur privilégié », *L'invention de l'ingénieur*…, op. cit., p. 535.

Or, ce rapport avec l'Ecole des Beaux-Arts semble avoir été bien plus étroit qu'il n'y paraît, comme par exemple dans la relation établie par la suite avec Abel Blouet, architecte des prisons de France qui fait souvent le voyage d'Alger pour suivre l'étude du projet de prison civile[746]. Ce rapport devient évident en examinant certains projets étudiés à l'Ecole, montrant une préoccupation réciproque pour l'évolution de la situation de l'art d'une part, et celle de la conquête, d'autre part.
Le programme élaboré pour la place du Gouvernement et qui comprend, outre la fontaine publique alimentée par l'aqueduc du Hamma, une colonne monumentale en l'honneur de l'armée d'Afrique, représentés dans une perspective dressée par Guiauchain[747], montre des similitudes frappantes avec certains concours d'émulation qui tentent de s'inscrire dans le courant des événements historiques du moment, en reflétant la note de Michel Denès selon laquelle les professeurs de théorie « avaient à cœur de transmettre d'emblée aux élèves une forte dose de réalisme, voire d'opportunisme, comme première vertu de leur future condition d'architecte[748] ».

Le premier d'entre eux, rédigé en 1838 par Baltard père, consiste à imaginer un caravansérail sur la côte d'Afrique, sans que le doute soit possible sur les prémisses dont procède la description préliminaire qui évoque inévitablement le site de la place du Gouvernement :

> Cet établissement est destiné à l'une de nos colonies maritimes sur la côte d'Afrique. Il sera composé de trois corps ou ailes de bâtiments isolés, érigés sur trois des côtés d'une place ouverte et donnant sur la mer. Cette place reposera (?) sur un soubassement ou mur de quai dont la hauteur sera de 3 mètres au dessus des eaux (?). Sur le milieu du mur ou du soubassement, il sera pratiqué des remparts et une tour d'observation servant aussi de phare surmonté et couronné d'un fanal. Au dessous et à la base de ces constructions, on disposera une fontaine à l'usage des vaisseaux…[749]

Deux ans plus tard, en juin 1840, un projet d'hôtel de gouvernement à Alger est proposé aux élèves avec, comme thème principal, le dédoublement de l'administration :

> Cet hôtel sera divisé en deux corps de bâtiments : l'un destiné à l'administration civile ; l'autre à l'autorité militaire. Une grande salle de conseil pour les assemblées générales, et pour les réunions des commissions mixtes, sera placée au centre des distributions. Elle correspondra ainsi que les escaliers, à chacune des deux divisions. Le rez-de-chaussée comprendra les portiques de circulation entre les différents bureaux, soit qu'ils appartiennent à l'administration civile, soit qu'il dépendent de l'Etat-major.[750]

---

[746] Voir "La prison d'Alger", *Akhbar* 10 (1117), 16 nov. 1848.
[747] CAOM, 1N / 3, DI Guyot, Rapport au Conseil, sur l'achèvement de la place du Gouvernement, 31 mars 1840 ; je n'ai malheureusement pas retrouvé le dessin de Guiauchain.
[748] "L'aménagement de Paris à travers les concours d'émulation de l'École des Beaux-Arts" in Karen Bowie (dir), *La modernité avant Haussmann. Formes de l'espace urbain à Paris 1801-1853*, Paris, Éditions Recherches, 2001, p. 306.
[749] CHAN, AJ 52 /128-132, Concours d'émulation du mois de février 1838, 2ème classe, "Un caravansérail"(signé Baltard) ; certains mots de ce texte disponible en microfilm sont illisibles.
[750] Ibid., concours du mois de juin 1840, "Un hôtel du gouvernement à Alger", signé Baltard.

Ce programme qui ne sera réalisé que près d'un siècle plus tard par le petit-fils de Guiauchain, semble déjà constituer, au même titre que le théâtre, une priorité de la société coloniale, mettant l'installation civile au sommet de son administration, dans un partage avec les militaires qui est symbolisé par la grande salle commune des Conseils.

A l'architecture de prestige s'ajoute aussi celle de la colonisation et de la défense militaire et, en août de la même année, une caserne de guerre destinée à devenir un « point d'appui inexpugnable aux opérations militaires et, dans le cas d'agression d'un ennemi hasardeux et téméraire, à servir en même temps de centre protecteur et de retraite à la population », placée sur un ensemble de fortifications dont Baltard fourni le schéma, est supposée répondre aux opérations menées par Abd-el-Kader dans la Mitidja :

> Au premier respect, on pourrait croire que cet édifice d'un genre mixte ne devrait pas trouver place dans la catégorie des constructions civiles ; mais on remarquera cependant qu'il doit conserver dans sa distribution, et par elle, trop de rapports avec l'architecture civile proprement dite pour qu'il ne soit pas très convenable de le traiter architecturalement, sans négliger de lui conserver (son) double caractère…[751]

Il y a là nécessairement matière à une préparation de futurs architectes à l'éventuel exercice de leur profession en Algérie, et l'on pourrait se demander si ces programmes ne sont pas suscités par une autorité qui ne saurait être localisée à la Guerre.

Blouet, qui reprendra la poste de Baltard à l'Ecole, n'y est peut-être pas étranger, et il rédigera d'ailleurs, dans les années 1850, un autre concours spécifiquement destiné à l'Afrique, sous forme d'une maison hospitalière desservie par des religieux, répondant sans doute à l'esprit prosélyte du nouvel évêché, et réitéré à diverses reprises jusque dans les années 1880.

> Située dans nos possessions d'Afrique et entre deux villes dont la distance serait égale à une grande journée de marche, on suppose que cet établissement desservi par des religieux hospitaliers serait un lieu de halte où les voyageurs indigènes et autres, pourraient trouver un abri pendant les heures chaudes du milieu du jour et se reposer suivant l'usage de ces contrées.[752]

Ces concours suivent donc de près l'actualité politique de la colonie, tout en étant l'objet de discussion ou controverses sur le contexte stylistique local et sur la manière de s'adapter éventuellement aux données du pays[753]. Car, les principes classiques de l'Ecole et les idées reçues en matière de composition sont fermement recommandés aux élèves notamment pour ce qui est de l'architecture officielle :

---

[751] Ibid., concours du mois d'août 1840, "Une caserne de guerre".
[752] CHAN, AJ 52 /128-132, "Une maison hospitalière pour l'Algérie" (1838, signé Blouet) ; il sera remporté en août 1875 par Delaire et Quatsous (voir *Intime-Club*, 10 (IX), f. 5, 1876 et 11 (XII), f. 5, 1877).
[753] Un autre exemple de ce concours est donné dans la "Fontaine en Afrique" de style oriental, conçue par Gabriel Ancelet en 1848, et représentée par A. Jacques dans *Les dessins d'architecture du XIXe siècle*, Poitiers, Bibliothèque de l'Image, 1992, p. 40-41.

> On observera, écrit Baltard, que dans la distribution, comme dans toute la composition d'un tel édifice (hôtel de gouvernement), on ne doit pas oublier que sa destination étant toute française, on ne peut introduire aucun élément qui puisse altérer le caractère d'une architecture nationale, telle qu'elle doit dériver du style grec ou romain pris dans sa plus grande pureté.[754]

Cet état d'esprit domine l'architecture pratiquée par le service des Bâtiments civils algérien et malgré les sollicitations des autorités de la Guerre, malgré l'insertion dans un environnement dont « l'étrangeté », comme dit Guyot, est perçue comme n'étant pas toujours dénuée de charme, la dominance du style "national" gardera une force particulière.
La Revue générale confirme cet intérêt de l'Ecole pour l'Afrique en notant que « plusieurs fois le professeur leur a donné à traiter des monuments destinés à notre colonie », et elle résume sous la plume de Labrouste, les résultats de ce concours (1840) qui a attiré des élèves nombreux, en qualifiant de fâcheux leur dédain de la localité et une présentation de bâtiments qui « ressemblaient plutôt à l'hôtel d'un ministre, dans le faubourg Saint-Germain » :

> Est-ce qu'ils ignorent que le climat doit nécessairement exercer une certaine influence sur la forme architecturale des édifices ? Les convenances, ensuite, pour le palais d'un gouvernement tout militaire, sont-elles les mêmes dans un pays conquis que les convenances d'une simple préfecture de département ? Il ne nous a pas semblé que le gouverneur d'Alger se trouverait sainement, dignement et convenablement, ni sûrement casé dans tous ces grands hôtels… [755]

Labrouste singularise pourtant quelques projets et parmi eux, celui de Bailly qui, « bien que non terminé, attirait l'attention par le caractère ferme et grandiose de sa façade, et par une intention bien prononcée de tenir compte, dans l'étude de son projet, et du climat et des matériaux en usage, et des besoins du programme ».
A vrai dire, devant la demande explicite formulée par Baltard, les élèves pouvaient difficilement se livrer à des expérimentations stylistiques ; et deux décennies plus tard, avec le même programme, mais cette fois pour le concours de Rome (1862), les projets orientalistes que livreront Brune et Dutert seront encore écartés en faveur du traitement classique de Chabrol[756]. La protestation s'exprime bien plus vivement sous le Second Empire qui a assimilé la démarche éclectique, et elle est restreinte en 1840 à un cercle métropolitain dont l'influence ne semble pas avoir touché les architectes algérois. De plus, les monuments publics constituent les éléments de la résistance stylistique la plus forte, de la même façon qu'ils seront les vecteurs de l'expression régionaliste au tournant du XXe siècle.

En attendant, l'émergence éclectique exerce ses compromis et ses expérimentations dans les domaines particuliers comme l'habitation, et, au milieu d'un contexte complètement étranger à ses prémisses, l'architecture officielle s'exprime d'abord en tant que symbole de domination culturelle que reflète le discours colonial de Guyot dans son *Plan de colonisation* : celui-ci,

---

[754] CHAN, AJ 52 /128-132, "Un hôtel du gouvernement à Alger" (1840).
[755] H. Labrouste, "Ecole des Beaux-Arts, travaux des élèves de l'Ecole d'architecture de Paris et de l'Académie de France à Rome", *RGATP* I (35), 1840, col. 544.
[756] L. Hautecœur, *Histoire de l'architecture classique*…, op. cit., p. 294.

dit-il, repose sur des « propositions passées maintenant en force de chose jugée, et placées en dehors de toute discussion », parmi lesquelles il pose le principe essentiel de la domination :

> Le gouvernement du Roi, tout en suivant avec une vigilante énergie le progrès de ces établissements coloniaux, exercera sur les tribus arabes situées en dehors de leurs limites, une domination aussi complète et étendue que possible.
> L'Algérie doit dès lors se développer sous l'influence et en raison de cette double impulsion, dominatrice d'un côté, colonisatrice de l'autre.[757]

11-3- L'imposition des Bâtiments civils

L'implantation du service d'architecture aura demandé à Guyot une persévérance sans failles, ponctuée de sollicitations et de manœuvres dont on n'a vu que quelques manifestations.
Après avoir repris en main le domaine de l'aménagement de la ville, organisant autour de Guiauchain et de quelques conducteurs, le service des Travaux coloniaux en 1840[758], il cherche à en étendre les attributions en lui confiant les créations de villages dans toute la Province, ainsi que le service des Eaux de Cherchell et de Blida, provoquant les protestations des ingénieurs en juillet 1842.
Déjà exprimées par l'ingénieur en chef au Conseil d'administration en février de la même année, ces protestations portent sur l'éternelle distinction faite entre les deux corps, assimilant les ingénieurs à la maîtrise des tâches techniques alors que les architectes sont plus aptes aux questions de décoration. Aussi, la protestation des ingénieurs se fonde sur le fait que

> L'aménagement et la conduite des eaux étaient en Afrique une question vitale ne demandant aucune de ces habitudes artistiques et d'ornementation qui sont le propre des architectes et exigeant au contraire d'autres connaissances assez étendues qu'ils n'ont pas en général et qu'ont toujours les ingénieurs (…) en conséquence, il y avait lieu de poser en principe *qu'en Algérie le service de la petite voirie* (eaux, égouts, pavages, alignements, etc.) *devait être fait par les ingénieurs des Ponts et Chaussées et que les attributions des architectes devaient être bornées au service des bâtiments civils*.[759]

Au-delà de la querelle traditionnelle de ces deux corps et du conflit d'attribution technique ou esthétique à propos duquel ils s'efforcent aussi de se montrer à la hauteur, notamment dans le soin apporté à leurs dessins (**Fig. 49**), les ingénieurs ressentent la stigmatisation dont il sont l'objet et la menace qui pèse sur leur service, en tentent maladroitement de justifier les lenteurs et les carences de leur travail :
« de 1837 à 1840, il y a eu, il est vrai, des ingénieurs mais on avait imaginé, quoiqu'ils sortissent à peine de l'école d'application, de les abandonner à eux-mêmes (…) ne rendant à leur chef de service aucun compte régulier ». La solution réside, leur semble-t-il, dans la

[757] *Plan de colonisation de la Province d'Alger*, op. cit., p. 1.
[758] CAOM, F 80 1259, Guyot au GG, avril 1840 ; cinq conducteurs sont affectés respectivement au dessin, aux travaux extérieurs, aux bâtiments en construction, aux conduites d'eau et aux égouts et pavages.
[759] CAOM, F 80 1259, P.&C. (non signée), Observations sur la remise à l'architecte d'Alger du service des eaux de Blidah et Cherchell et sur la proposition de créer un corps d'architectes, juill. 1842 (souligné dans le texte).

« centralisation régulière entre les mains de l'ingénieur en chef » qui se trouve être malheureusement malade. L'allusion est sans doute faite à Méquet qui sera remplacé par Lessore (arrivé en juillet 1843), mais le mal remonte à Poirel qui n'a pas eu un ascendant suffisant sur ses jeunes collègues.

Guyot choisira ce moment pour formuler la demande de création d'un poste d'architecte en second, que Bugeaud transmet à Soult en février 1842 en émettant un avis défavorable, jugeant que l'extension du personnel est inopportune, les dépenses y afférant étant « déjà considérables ». Il dit partager en cela l'avis du Conseil d'administration, mais n'hésite pas à se contredire en affirmant que les agents des Ponts et Chaussées sont suffisamment nombreux et « outillés de manière à exécuter avec célérité toute espèce de travaux », estimant qu'ils devraient garder leurs prérogatives sur toutes les villes en dehors d'Alger (y compris Blida et Cherchell) de manière à « uniformiser les modes d'exécution[760] ».
La demande de Guyot est donc refusée, et, dans sa réponse datée de mai, le Ministre émet un avis similaire en notant « qu'une partie des travaux doivent s'exécuter par voie d'entreprise », suggérant de limiter strictement le travail de Guiauchain à Alger[761].

Le directeur de l'Intérieur ne se décourage pas pour autant et multiplie les initiatives en se voyant soutenu par le chef du 2ème bureau, Vattel-Chevigny, qui propose de soumettre les architectes civils au contrôle d'une Commission spéciale et permanente composée de cinq membres représentant les Ponts et Chaussées (l'Ingénieur en chef en serait le président en droit), le gouvernement (deux fonctionnaires de l'Intérieur et des Finances), un officier du Génie et un membre de la magistrature ou de la population civile.
Le travail des architectes, présenté comme « complètement étranger aux habitudes et aux attributions ordinaires des ingénieurs des Ponts et Chaussées » serait ainsi officialisé, et Vattel-Chevigny s'inscrit dans le cadre prescrit par le Ministre pour étudier des mesures « dans le but d'introduire de l'ordre, de la régularité et des garanties de contrôle dans le service des deux architectes civils dépendant de la direction de l'Intérieur et des Finances[762] ».

Les autorités ne peuvent objecter à la création de cette commission plurielle qui prend exemple sur les modalités observées en métropole, d'autant que Vattel-Chevigny ménage la susceptibilité des ingénieurs en encensant la qualité des travaux réalisés par les architectes :

> Ces travaux, dont les analogues en France sont confiés soit aux architectes des villes, soit aux architectes d'arrondissement et de département, soit aux agents voyers, ne pourraient pas être, du moins on le croit, confiés sans de grands inconvénients, au service des Ponts et Chaussées qui déjà est, en Algérie, surchargé d'attributions, ainsi que paraissent le constater des embarras et des retards multipliés sur

[760] CAOM, F 80 1259, GG au MG (brouillon), Observations tendantes (sic) à faire écarter la proposition de M. le directeur de l'Intérieur pour la création de l'emploi d'architecte en second à Alger, 28 févr. 1842.
[761] CAOM, F 80 1259, MG au GG, au sujet de la nomination d'un architecte en second à Alger, 14 mai 1842.
[762] CAOM, F 80 / 1254, Vattel-Chevigny, Rapport au MG, On propose de soumettre les architectes civils en Algérie au contrôle d'une commission spéciale et permanente, 23 août 1842. La direction des Finances et le service des Domaines sont également pourvus depuis 1836 d'un architecte civil, Stephann, arrivé à Alger au début de 1835 au titre de piqueur aux Ponts et Chaussées (CAOM, F 80 / 1447).

> lesquels l'attention de M. le Gouverneur général vient d'être encore récemment appelée. C'est le cas de remarquer que le service des architectes civils n'a jamais donné lieu à de semblables reproches et que les travaux dont il est chargé, tous multipliés et importants qu'ils soient, surtout ceux de l'architecte de la direction de l'Intérieur, s'exécutent avec exactitude et de manière toute satisfaisante. (ibid.)

Sans reculer devant la contradiction consistant à présenter les projets de ces architectes comme étant déjà soumis, selon leur nature, à l'approbation des corps concernés, Ponts et Chaussées ou Génie militaire, établissant qu'il y déjà a « garantie et contrôle » dans l'accomplissement des travaux qui leur reviennent, la création de cette Commission est donc présentée comme un renforcement de ces garanties et de ces contrôles, laissant toutefois percevoir le fait qu'elle est surtout destinée à « éclairer convenablement la décision suprême du ministre » et de lui faire juger de la nécessité de créer ce corps d'architectes « dans l'intérêt du service et de la bonne exécution des travaux ».

Trois mois plus tard, une note non signée abonde en ce sens mais questionne l'idée de commission mixte, en introduisant la proposition d'une commission des bâtiments civils composée d'architectes. D'un point de vue administratif (aujourd'hui on dirait fonctionnel) le jugement sur la convenance des locaux avec les activités qu'ils abritent ne peut être laissé à un ingénieur, un capitaine, ou un secrétaire qui ne peut s'opposer à son chef, promoteur du projet : « ne sent-on pas combien seraient blessées les convenances administratives par l'attribution à la commission d'un droit de révision dont l'exercice exposerait les directeurs à une critique qui ne peut raisonnablement venir que de plus haut qu'eux ?[763] »

Ceci est un appel à la reconnaissance de la spécificité des "hommes spéciaux" que seraient les architectes, un appel conforté par l'examen du point de vue de l'art : s'il est évident que les fonctionnaires de l'Intérieur ou des finances ne possèdent pas la spécialité qui les qualifieraient pour ce type de jugement, il en va de même des autres :

> Dira-t-on que les Ponts et Chaussées, le Génie et l'Artillerie la possèdent ? En France, elle leur est refusée ; les bâtiments militaires même du ministère de la Guerre, les Invalides, l'Ecole polytechnique, etc., ont leurs architectes civils. Jamais en France, le projet d'un architecte n'a été contrôlé par les Ponts et Chaussées, par les officiers du Génie ou de l'Artillerie ; on ne s'explique pas pourquoi l'on adopterait une marche contraire en Algérie, pourquoi l'on y introduirait un système que l'on n'oserait proposer d'appliquer en France.

L'incompétence d'une commission mixte est aussi démontrée dans le domaine de l'exécution avec la réception finale des bâtiments : un « homme qui n'a pas fait une habitude approfondie de l'art de l'architecture, en un mot, qui n'est point architecte, pourra recevoir, comme bien entendu, un ouvrage qui pêche sous le rapport de l'art, de même qu'il lui arrivera de réputer vicieuses des dispositions d'art dont l'appréciation échappe aux simples constructeurs ».

[763] CAOM, F 80 / 1254, Note (anonyme) sur la mesure qui tendrait à créer une commission mixte spéciale des Bâtiments civils à Alger, 29 nov. 1842.

La spécialité de l'architecture ainsi établie sous le chapeau artistique, il est suggéré en conclusion de créer une commission composée de deux ou trois architectes rattachés à la direction des Affaires de l'Algérie, mais susceptible de procéder à des inspections régulières sur le terrain. De son côté, Guyot continue son entreprise de persuasion auprès de son correspondant Fellmann. En janvier, il reconnaît que la sécurité permise par la guerre que mène Bugeaud permet de se livrer sans inquiétude aux travaux d'édification, mais pour cela il faut des architectes, et aussi des moyens comme ceux qui sont accordés à l'armée :

> Si les chambres nous donnent l'argent, nous pouvons aller très vite, surtout si vous nous donnez du personnel pour l'exécution, car si vous laissez le service d'architecture tel qu'il est, vous auriez beau nous donner des millions, que nous ne ferions pas grand chose ; mais si nous avons un personnel suffisant, nous pouvons créer des villages et des villes en quantité ; nous savons aujourd'hui fabriquer un village comme d'autres font des petits pâtés. Si nous avions, outre cela, les condamnés de ce charlatan de Marengo, pour exécuter les travaux des routes et des fortifications, nous avancerions avec une rapidité miraculeuse.[764]

Il révèle ainsi sa frustration et la rivalité qu'il entretient avec les services militaires, mais à côté de ce genre de notations qu'il réitère successivement dans diverses lettres, il consacrera plusieurs pages, le mois suivant, à expliciter son point de vue :

> Je vous avouerai que je ne comprends pas trop ce que la création d'un corps d'architectes a d'insolite et d'extraordinaire à vos yeux. En le créant, on ne ferait que mettre au grand jour ce qui existe en réalité en France et ce qui existera malgré tout ici, si nous avons des architectes dans quelques localités. Sans doute, en France, il n'existe pas de corps d'architectes dans les départements ; mais voici ce qui s'y passe : chaque arrondissement des sous-préfectures et chaque commune un peu importante a son, ou ses architectes ; tous les projets, plans et devis de ces architectes sont soumis sous tous les rapports à l'approbation du Préfet. Or, comme le Préfet n'est pas architecte, il a près de lui un architecte de confiance qui est en général celui du chef-lieu, qui reçoit les plans et devis et donne son avis d'après lequel se base celui de la Préfecture, de même que vous avez près de vos bureaux, sans aucun doute, un architecte au moins, sur les avis duquel vous vous guidez.

Quoique le système que Guyot voudrait voir s'installer en Algérie soit en quelque sorte calqué sur l'image de celui qui, en France, fonctionne selon des procédures complexes qui ne s'affichent pas en toute clarté, rendues embrouillées par la multiplication des intérêts locaux, il s'en écarte nettement dans la critique qu'il porte sur une décentralisation excessive liée à la défense de ces intérêts qui lui font se demander s'il n'est pas « à la fois plus simple et plus vrai de créer franchement l'organisation et l'emploi qui fonctionneront malgré tout », sachant qu'en Algérie l'organisation administrative est bien moins intriquée :

> mais ici nous n'avons rien de semblable, les localités n'ont pas de caisses particulières, le Conseil d'administration est le grand Conseil municipal de l'Algérie, nos architectes des localités ne seront pas les agents des communes, mais ceux du gouvernement ; quoi donc de plus juste et de plus régulier que leurs travaux, en projets comme en exécution, soient contrôlés ostensiblement par celui qui les contrôlerait de fait. Nos sous-directeurs et nos commissaires civils ne sont pas comme les maires en France, les

[764] SHAT, 1 H / 88, Guyot à Fellmann, 14 janv. 1843.

> administrateurs des revenus communaux, ils n'ont pas à soutenir les droits de ceux qui les ont élus et désignés au choix de l'autorité, ils ne sont que les agents de l'autorité civile ; par suite, nos architectes ne seront pas les agents des communes, choisi et rétribués par elles, mais les agents de la même autorité, sous la direction et la centralisation de l'architecte du chef lieu qui reçoit l'impulsion directe du chef de l'administration. [765]

Le ton avec lequel Guyot demande à Fellmann de convaincre le Ministre indique une certaine certitude dans la justesse de l'argument défendu, suivant l'assurance donnée selon laquelle la toute puissance de l'Etat serait encore défendue en Algérie contre les communes.
Et, effectivement, quelques jours plus tard, une note interne au ministère daté du 10 février 1843, décide de la création du poste d'architecte en second demandé par Guyot, avec pour motivation la multiplication des études et des travaux nécessités par les nombreux villages en cours de création, demandant de plus en plus de bâtiments publics à bâtir, de rues à aligner et paver, de fontaines à établir, etc.
De plus, pour vraisemblablement éviter les erreurs commises au Service des Ponts et Chaussées, des conditions spécifiques sont édictées pour le choix de l'architecte qui sera adjoint à Guiauchain et qui devra nécessairement avoir une trentaine d'années, être doté d'une certaine expérience, avoir déjà suivi des travaux, et être « choisi parmi les anciens élèves des de l'Ecole des Beaux-Arts[766] ».

Les décisions se succèdent bientôt et aboutissent à la création de la commission des bâtiments civils (29 mars) composée des architectes Lebas, Ravoisié et Rénie, alors que le service algérien est mis en place par des décisions du 25 mars et du 5 août de la même année[767].
Guyot réussit donc à imposer ce service sans pour autant réduire celui des ingénieurs, mais il donne ainsi une impulsion importante à la dimension libérale dans laquelle vont se développer l'architecture et l'urbanisme coloniaux.
Des arguments qu'il donnait à Fellmann, on peut déduire une vision de la Colonie comme un terrain d'expérience quasiment vierge qu'il oppose au brouillage et à la perturbation démocratique des institutions françaises, aspirant donc à une reconstruction à neuf à travers une domination qui laisse peu de place à la prise en compte des données afférentes à la constitution de la société "indigène".
En tout cela il rejoint en partie les conceptions de Tocqueville, à ceci près pourtant qu'il adopte, du fait peut-être de son ascendant militaire, les principes de la toute puissance de l'Etat et de la centralisation, même si ses sympathies sont toutes acquises à la société coloniale en formation.

---

[765] SHAT, 1 H / 88, Guyot à Fellmann, 5 févr. 1843.
[766] CAOM, F 80 / 1254, MG, Note pour le 1er Bureau, 10 févr. 1843 ; le choix se fixera sur Auber qui, à la création du Service des Bâtiments civils, prendra la responsabilité de la Province d'Alger alors que Guiauchain en assume la direction.
[767] Voir S. Burth-Leveto qui en résume concrètement les modalités de création et les travaux dans *Le Service des Bâtiments civils en Algérie (1843-1872). Conditions d'émergence d'un style néo-mauresque. Paysage de la création architecturale publique dans l'Algérie du XIXe siècle*, sous la direction de MM. Massu et Ilbert, Université de Provence, Aix-Marseille, 1994.

-12 – L'EMBELLISSEMENT REGULARISATEUR

Dans ses notes de voyage recueillies en Algérie, Tocqueville qui recense les opinions de ses différents interlocuteurs, colons, fonctionnaires ou militaires, porte sur Guyot un jugement significatif, l'estimant « assez médiocre, s'exagérant l'importance du rôle du pouvoir civil, comme d'autres celle du pouvoir militaire ». Il note aussi les contradictions « curieuses » qui caractérisent beaucoup de ces personnages qui adoptent des positions de principe opposées mais tombent ensuite d'accord, « avec quelle passion », sur d'autres points.
Guyot n'échappe pas à ce travers, car, en dépit de son opposition à la représentation démocratique locale et de ses opinions centralisatrices, il ne peut s'empêcher d'exprimer tout son ressentiment et son amertume vis-à-vis de la manière dont « l'ultracentralisation » parisienne s'exerce sur la colonie et sur son travail.
Plus que toute chose, son indignation est provoquée par la suprématie militaire : « Il est plus vif (encore) quand il parle de ses rapports avec l'autorité militaire. On voit qu'il a une rage concentrée de la position subalterne et vraiment humiliante qu'occupe ici le pouvoir civil[768] ».

Ceci explique sans doute son acharnement persévérant à défendre l'architecture face au Génie civil et militaire, mais il éclaire aussi la manière dont le conflit colonial prend maintenant une dimension de politique intérieure française, reléguant la question "indigène" au statut d'un enjeu de lutte interne, servant les uns ou les autres d'autant plus que sa composante urbanisée et comprise dans les territoires civils est réduite à la plus grande passivité.
Tout en préconisant la domination pleine et entière sur ces "Indigènes", Guyot n'hésite pas à brandir l'argument de leurs « intérêts » au moment où le Génie expose son projet de glacis formant esplanade devant la Casbah, conduisant à la construction du boulevard de la Victoire et à la démolition d'une grande quantité de maisons au pied de la citadelle.
Ce projet était déjà dans les cartons du Génie depuis les premières années de l'occupation, et il était le cadre dans lequel Lemercier prévoyait l'ouverture de rues carrossables à l'intérieur de la haute ville, mêlant l'objectif de la défense militaire à celui de la vivification du quartier dont il voyait s'instaurer la ghettoïsation. En 1840, l'éventuelle dimension sociale d'une telle intervention n'était plus qu'un souvenir, et seul l'isolement de la citadelle importait aux stratèges militaires résolus à en sacrifier les îlots d'habitations accolés à ses flancs.

Pourtant, les objectifs de défense vis-à-vis d'un ennemi extérieur ne s'avéraient plus être aussi urgents et impératifs, d'autant que le projet de construction d'une nouvelle enceinte allait être incessamment adopté, en même temps que celui de la construction d'un obstacle continu tout autour du territoire sub-urbain conquis.
Or, la logique militaire obéissait aussi à l'idée de défense contre l'ennemi intérieur ou, autrement dit, contre les habitants de la ville qui, malgré la "douceur" dont ils avaient été

[768] A. de Tocqueville, *Sur l'Algérie*, op. cit., p. 76.

souvent gratifiés, n'en restaient pas moins suspectés d'un possible soulèvement, en raison de leur grande misère et à l'exemple de certaines villes de la Métropole.
Cette logique militaire avait aussi ses propres modes de raisonnement et d'opération qui fixaient ses structures dans un rapport à la ville souvent en décalage avec les évolutions autres que militaires ; la question de « l'embastillement de Paris » en offre une illustration métropolitaine[769] et on en retrouve les projections du débat à Alger, aussi bien pour les fortifications de la ville que pour celles qui devaient entourer la plaine et du Sahel.

Aussi, devant le projet militaire présenté pour la haute Casbah, Guyot enfourche le cheval de la défense des "Indigènes" miséreux pour s'opposer, non pas tant aux causes de cette misère, qu'aux décisions militaires qu'il juge contraires à la logique mercantile et colonisatrice, comme des réminiscences du vandalisme de la période révolutionnaire :

> Refoulés d'un côté par les investigations indiscrètes que la disposition des terrasses permet de faire dans leur intérieur et auxquelles les européens se livrent assez généralement, et de l'autre par la cherté des loyers développés par les besoins toujours croissants du commerce dans cette partie de la ville, la seule qui soit propre à ces opérations, les indigènes se sont portés dans la ville haute dont la tranquillité convient mieux à leurs habitudes et dont les loyers sont plus en rapport avec l'exiguïté, ou pour mieux dire, la presque nullité, de leurs ressources. Il y aurait une sorte de barbarie, M. le Ministre, à leur enlever ce dernier refuge. Il règne à très peu d'exceptions près parmi la population maure une misère vraiment effrayante et que notre occupation a déterminée, soit en augmentant outre mesure le prix de toutes choses, soit en créant au petit commerce des indigènes une concurrence qui l'a en partie tué, soi enfin en rendant nécessaire l'application de mesures administratives dont la réparation n'a point encore été complétée. [770]

Il s'agit en quelque sorte de la défense du ghetto qui permet la « tranquillité » réciproque mais qui a aussi la particularité d'installer la distinction entre ces « deux villes » dont Federico Cresti décrit la coexistence en termes d'affrontement[771] longtemps resté sourd et muet puisque cette deuxième ville des hauteurs n'avait d'existence que fantomatique au regard de l'effervescence économique de la basse ville.

Le discours de Guyot frappe aujourd'hui par le degré de cynisme qui l'amène à défendre, au nom de la civilisation, le dernier refuge que le ghetto représente dans le processus de la « chute » induite par la guerre socio-libérale, en indiquant une lucidité certaine sur les effets du régime libéral, mais qui ne remet nullement en cause une légitimité assumée comme une donnée incontournable, jugeant que la paupérisation de cette population induite par une activité nécessaire devrait être cantonnée dans des lieux qu'il importe de conserver, parce que toute tentative de résorption ou de transformation urbaine devra nécessairement se résoudre en aggravation qui menacerait sans doute l'équilibre du moment :

> Ces malheureux trouvent dans le grand nombre de petites maisons qui avoisinent la Casbah des abris à des prix insignifiants auxquels les aumônes que leur dispense la Mecque ou les faibles bénéfices qu'ils

[769] J.-L. Cohen, A. Lortie, *Des fortifs au Périf. Paris, les seuils de la ville*, Paris, Picard, 1991.
[770] CAOM, 1 N / 1, Guyot au MG, au sujet du glacis projeté au devant de la Casbah, 6 juin 1840.
[771] "Alger 1830-1860 : l'affrontement entre les « deux villes »", *Urbi* VI, oct. 1982, p. XVI-XXIV.

> tirent de quelque petit commerce peuvent pourvoir. Que deviendront-ils lorsque le Génie militaire les en aura privés et que d'ailleurs le prix des immeubles respectés par le projet aura doublé par suite de l'exécution de la communication carrossable qui doit les border ? (…) c'est une éventualité qui m'effraie autant qu'elle m'attriste.[772]

Sans avoir à dédouaner les militaires de leur responsabilité dans la participation à ce processus de ghettoïsation, il faut néanmoins constater qu'un renversement s'est opéré dans l'assignation de la « faute » qui désigne maintenant le Génie comme le « démolisseur » attitré de la colonie.
On pourrait croire un instant que la déploration de cet état de misère est similaire de celle que Lemercier exprimait pour le même quartier jusqu'en 1836 ; pourtant, une différence essentielle sépare les deux attitudes, dans la mesure ou le colonel du Génie préconisait, au contraire, des interventions urbaines qui empêcheraient son isolation, et qui seraient menées par la puissance publique puisque l'initiative privée s'en détournait.
Mais Guyot ne peut s'empêcher de trahir, dans cette même lettre, la motivation réelle de son intérêt pour cette partie de la ville :

> En outre, les démolitions projetées vont encore diminuer la fortune déjà si restreinte de la Mecque qui possède beaucoup de propriétés sur l'emplacement qu'elles doivent affecter : ainsi le projet augmentera les misères actuelles, en développera de nouvelles, et en même tems réduira considérablement les ressources de toute nature applicable à leur soulagement. (ibid.)

Son regret de voir démolir les maisons de la Mecque qui font partie des biens soustraits aux corporations et qui seront définitivement réunis au Domaine en 1843, indique une préoccupation qui est loin d'être suscitée par la seule commisération.
Aussi, au-delà de l'opposition à la logique des projets militaires et de l'intérêt bien compris pour la sauvegarde des biens de l'Etat qui permettent un certain maintien du *statu quo*, ce qui est frappant dans cette réflexion est le positionnement de la ville dans le champ d'action de l'initiative libérale, écartant toute tentative d'intervention administrative et étatique, repoussant les interventions militaires susceptibles d'en perturber la dynamique, pour laisser s'exercer une loi du marché dont les dégâts sont, tant bien que mal, camouflés par la topographie urbaine et par la charité institutionnelle.

12-1- Primauté à l'urbain et laboratoire colonial

Si l'on admet que Guyot est un adepte du contrôle étatique le plus suivi sur les opérations de colonisation, et qu'il met un point d'honneur à l'exercer dans les villages qu'il crée autour d'Alger, il y a là, nécessairement, une contradiction qui marque non seulement la pensée du personnage, mais aussi toute la constellation réflexive de l'aventure coloniale.
Je laisserai l'examen de cette contradiction, ainsi que les tentatives d'explication, aux prochains chapitres pour me contenter d'avancer, pour l'instant, l'idée qu'elle est

[772] Guyot au MG, lettre citée du 6 juin 1840.

probablement liée à la distinction morale qui pèse sur la conception de la ville et de la campagne, la première étant perçue comme le champ naturel d'action pour le capital, alimentée par l'idée selon laquelle « l'homme est un loup pour l'homme », alors que la seconde suscite d'autant plus l'idée d'une rédemption[773].
J'ai noté la condamnation morale qui frappe la spéculation immobilière urbaine en relation avec les descriptions de Tocqueville qui ne manque pas de se situer dans cette distinction :

> Au lieu de s'occuper à cultiver le terres, la plupart des colons d'Alger (…) n'ont songé qu'à spéculer dans l'intérieur des villes. La crise actuelle apprendra à ceux qui voudraient imiter leur exemple que, dans un pays nouveau, il n'y a qu'un moyen efficace de s'enrichir, c'est de produire ; que c'est sur l'agriculture environnante que s'assoit la véritable prospérité des populations urbaines, et qu'il ne saurait y avoir de villes grandes et riches qu'au milieu d'un territoire cultivé et civilisé. [774]

C'est sensiblement le même discours que tient Bugeaud au moment de sa nomination au Gouvernement général, marquant aussi son opposition au libéralisme qui règne dans le domaine de l'immobilier et l'incite à vouloir mettre un frein à la croissance des villes :

> Il est utile et bon sans doute d'augmenter la population des villes et d'y créer des édifices, mais ce n'est pas là coloniser (…) Les villes n'en seront pas moins l'objet de ma sollicitude, mais je les pousserai, autant que je pourrai, à porter leurs industries et leurs capitaux vers les champs ; car avec les villes seules, nous n'aurions que la tête de la colonisation et point le corps.[775]

Ce discours amplement répandu en Algérie comme en France, ne fait que raviver l'ardeur des spéculateurs qui ont conscience que la ville est un lieu privilégié, sinon le *lieu* même où se constitue l'économie libérale, et l'on ne s'étonnera pas de la réfutation de Citati, défenseur officiel de la spéculation algérienne, en conclusion de sa brochure déjà citée :

> On nous a dit que ce n'était point coloniser que de construire des maisons en ville. C'est vrai ; mais la faute n'en est pas aux colons. La confiance des capitalistes se renferme dans la ville, et elle s'y renfermera tant qu'on y trouvera à faire des placemens sur hypothèque, ou en construction, à 10, 12 et 15 pour cent par an. C'est à l'administration d'encourager, par tous les moyens en son pouvoir, le placement de capitaux sur les propriétés rurales.[776]

On peut penser que c'est à ce discours que Guyot est sensible plutôt qu'à la condamnation et à la morale anti-urbaine du discours utopiste ou naturaliste. L'appel de Citati à l'administration est d'ailleurs symptomatique de ce renversement des conceptions historiques dont parleront Deleuze et Guattari en affirmant que « ce n'est plus la campagne qui crée progressivement la

---

[773] Carl E. Schorske a résumé l'évolution du concept de vertu appliqué à la ville et à la campagne dans la culture européenne, dans "La ville dans la pensée européenne : de Voltaire à Spengler", *Urbanisme* 282, mai-juin 1995, p. 88-97, extrait de *The Historian and the City*, Cambridge, Mass., The MIT Press, 1963, p. 95-114.
[774] *Sur l'Algérie*, op. cit., p. 273.
[775] "Proclamation du Lieutenant-Général Bugeaud, Gouverneur général", *Le Moniteur algérien* 10 (424), 23 févr. 1841.
[776] *Des propriétés et des propriétaires d'Alger*, op. cit., p. 31.

ville, c'est la ville qui crée la campagne. Ce n'est pas l'Etat qui suppose un mode de production, mais l'inverse, c'est l'Etat qui fait de la production un "mode"[777] ».

L'exemple algérois semble dériver de ce processus dans lequel, avant d'opérer des sorties hors de l'espace urbain proprement dit, se met en place un « mode de production » de la ville que l'Etat n'a de cesse d'encourager et qui retentira ensuite sur la métropole dans le système de la "régularisation" haussmanienne.
C'est un « mode de production » naturellement basé sur deux principes : la *raison d'état linéaire* d'une part, comme l'ont appelée Deleuze et Guattari en référence à son essence purement géométrique et mathématique et à son origine gréco-romaine ; et la raison du progrès adaptatif associée à la théorie libérale, qui prendra des accents darwiniens dans les dernières décennies du siècle, mais qui pour l'instant s'exprime dans les termes lamarckiens de l'adaptation au milieu. César Daly en résumera la substance d'une manière significative :

> « Rien n'est parfait dans ce monde, tout est mêlé de quelque mal ». Cependant, le progrès est la loi du monde. Il faut marcher, bien que nous sachions que sous le poids de chacun de nos pas demeure écrasé quelque être qui, lui aussi, jouissait de la vie conformément aux lois de sa nature. L'histoire de notre globe se raconte par celle de ses révolutions ; chacune des couches de la terre raconte une crise de son existence, parce qu'elle est la nécropole des races sans nombre qui y ont péri. À ne voir que cette colossale destruction, on n'attribuerait le gouvernement de ce monde qu'aux puissances infernales. Mais que l'horizon s'élargisse, qu'on étende la sphère de ses observations, qu'on embrasse du regard, en même temps que la série des extinctions, celle des créations successives, et l'esprit demeure profondément impressionné de cette vérité, que le progrès a été constant à travers les énormes oscillations de la nature, et que la mort n'est intervenue que pour mieux faire resplendir la vie qui devait lui succéder.[778]

Ces lignes s'appliqueraient idéalement au processus colonial que Daly a certainement observé de près puisqu'il participe à la mise en place des sociétés de colonisation, rédigeant probablement des projets restés pour l'heure non identifiés, et rejetant les « assertions » de Bugeaud en faisant entendre qu'il était plutôt partisan du système Lamoricière basé sur une vision capitaliste de la colonisation[779]. Mais elles sont, en réalité, destinées à justifier la transformation du Paris de Napoléon III, et reflètent sans doute la récente parution de *L'origine des espèces* en Angleterre. On sait l'ampleur exceptionnelle de cette théorie, mais elle s'affirmera d'autant plus dans l'imaginaire colonial, au tournant du siècle notamment, qu'elle est certainement déjà en œuvre dans le contexte pré-darwinien de la conquête et, plus spécifiquement, dans celui de la transformation d'Alger, après que son contrôle en eût été transféré aux services civils.

J'avancerai donc l'hypothèse selon laquelle une grande part des "régularisations" parisiennes, puis métropolitaines, qui s'opèrent sous la houlette de Napoléon III, sont inspirées de la

[777] *Mille plateaux*, op. cit., p. 534.
[778] C. Daly, "Un hôtel, rue du Cherche-midi", *RGATP* XXI (18), 1863, col. 280.
[779] C. Daly, "Salon de 1849", *RGATP* VIII (13), 1849-1850, col. 219-220 ; en rendant compte du projet de colonie de l'architecte Bourla, il mentionne le fait qu'il a, lui même « rédigé le projet d'une série de colonies africaines à l'époque du général Bernard, en 1835, pour la Société de la Colonisation de l'Afrique ».

capacité transformatrice de certains « modes de production », constatée à Alger, notamment lorsqu'ils sont assumés, non plus par des corps de l'Etat comme celui des Ponts et Chaussées, mais par l'initiative libérale inspirée du modèle anglais et qui fait ses preuves en Algérie.

La force de cette inspiration anglo-saxonne, pour les milieux libéraux, est notoire, et l'idée du laboratoire colonial dont on connaît la carrière future au XXe siècle, est déjà amplement présente aux yeux des observateurs et des acteurs les plus prestigieux de l'époque.
Bugeaud l'exprimera en 1848, en référence aux événements métropolitains, laissant entendre que le laboratoire social devrait d'abord s'exercer dans une expérimentation africaine permettant de valider les systèmes les plus aptes à fonctionner en métropole :
« C'est en Afrique, en fondant une société nouvelle, que nos réformateurs doivent faire leurs expériences, et non pas sur notre vieille société, où leurs idées ne peuvent porter que la guerre et la ruine[780] ».
Mais la notion ne provenait pas seulement de la confrontation au terrain et on la retrouve déjà chez Gautier, bien avant son voyage africain, alors qu'il se contente d'en contempler les côtes depuis les rivages de l'Espagne, y percevant le berceau du monde naturel sur lequel il semble vouloir impliquer un retour nécessaire de « notre fausse civilisation » :

> L'Afrique, la terre des prodiges dont les Romains disaient : *Quid novi fert Africa ?* le plus ancien continent, le berceau de la civilisation orientale, le foyer de l'Islam ; le monde où l'ombre absente du ciel se trouve seulement sur les visages, le *laboratoire* mystérieux où la nature qui s'essaie à produire l'homme, transforme d'abord le singe en nègre ![781]

Plus importante que l'affirmation péremptoire, est l'action entreprise et menée patiemment par certains de ces hommes dont les convictions sont éclairées par l'exemple anglo-américain mais aussi par le sentiment de fouler les pas des prédécesseurs romains, en tentant de construire à leur tour l'œuvre impériale qui allie l'histoire et le présent.
Guyot en est un représentant exemplaire dans sa tentative de concilier la "volonté de puissance" du colonisateur moderne et sa poursuite d'une expérimentation rigoureuse et même scientifique, qui procède de la mise en place consciencieuse d'un laboratoire expérimental :

> (…) nous n'en sommes encore qu'aux essais ; ces essais doivent être observés avec le plus grand soin et soumis à une surveillance continuelle ; c'est une de ces tentatives auxquelles les chefs de l'administration eux-mêmes doivent mettre la main, qu'il doivent surveiller de leurs propres yeux, à laquelle ils doivent se former eux-mêmes par l'expérience. Ce n'est pas trop, à coup sûr, de tout l'effort et de toutes les ressources du Gouvernement pour asseoir sur des bases solides une opération aussi compliquée, pour la réduire en pratique, en règles constantes et clairement formulées ; l'exemple une fois donné, il n'y aurait

[780] Mal Bugeaud, "Des travailleurs dans nos grandes villes", *Revue des deux mondes*, 1er juin 1848, réédité in J. Caussé, B. de Cessole (dir.), *Algérie 1830-1962*, Paris, Maisonneuve & Larose / Valmonde, 1999, p. 148.
[781] Th. Gautier, *Tra los montes*, cité par M. Cottin, "Introduction" au *Voyage pittoresque*…, op. cit., p. 14 (je souligne).

> plus qu'à le suivre, qu'à l'étendre partout, et l'expérience acquise servirait à diriger tous les établissements qui se formeraient sur les points les plus éloignés.[782]

Si la création de villages auquel ce texte est destiné, peut être considérée comme une sorte d'opération d'aménagement à l'échelle du territoire d'Alger, pour ce qui concerne le Sahel et la Mitidja, on peut concevoir en quoi la méthode expérimentale de Guyot est également opératoire en matière d'"urbanisme" et en quoi elle se sépare de la pensée "démocratique" de Tocqueville, en mettant l'Etat au cœur de la construction de son laboratoire[783].
Si cette méthode s'adresse à la colonisation proprement dite et à l'ouverture de centres nouveaux sur un terrain, pour ainsi dire, quasiment vierge, en s'appuyant, à l'occasion, sur le réseau des infrastructures romaines que pouvait laisser supposer leurs ruines, il n'y a pas de raison de croire qu'elle s'appliquerait moins à la transformation de la ville dont il s'est acharné à récupérer le contrôle dès sa nomination en 1838, tout de suite après l'approbation des grandes lignes du plan Poirel.

Le retour à celui-ci peut permettre de rappeler que l'essence de sa proposition consistait, d'une manière générale, à régulariser les voies urbaines classées en grande voirie et répondant au principe fonctionnel de liaison circulatoire entre les portes de la ville, la place et le port, la création de marchés dans des espaces résultant de démolitions antérieures, mais surtout la prévision d'une création à l'extérieur des remparts, sur le faubourg Bab-Azoun, d'un quartier neuf, géométrique et régulier, destiné à l'expansion de l'activité coloniale.

J'ai noté le fait que cette proposition, probablement destinée au Ministre et gardant un caractère informel puisqu'elle ne fait pas partie des propositions concrètes visant à l'alignement des rues de la ville[784], ne trouvera aucune faveur auprès de l'administration ou de l'opinion en raison, peut-être, de son positionnement hors les murs à un moment où la menace de guerre avec Abdelkader est pendante.
Elle laisse néanmoins percer un état d'esprit dont les fondements essentiels ne réapparaîtront que dans les années 1850, consistant à envisager l'érection d'une ville nouvelle aux côtés de l'ancienne, offrant le double avantage de « conserver à celle-ci son caractère natif et satisfaire par l'autre aux habitudes européennes[785] ».

Or, dans le contexte guerrier du moment, et compte tenu de la conception spéculative qui tend à concentrer ses investissements là où se concentrent déjà les revenus, une sortie vers l'extérieur de la ville où tout est à reconstruire à partir de zéro est tout à fait inconcevable, d'autant que l'entreprise coloniale avait besoin de s'appuyer sur l'"indigénat" ou sur la

[782] *Plan de colonisation…*, op. cit., p. 3.
[783] H. Isnard ("Les entreprises de fondation de villages dans le Sahel d'Alger", loc. cit., p. 244) note l'hostilité de Guyot à l'intervention de particuliers dans la fondation des villages « car ce mode de colonisation risquait d'échapper à son contrôle » et ce malgré la pression éclectique de Soult qui souhaiter « les embrasser tous ».
[784] Rapport de Poirel du 10 juin 1837 déjà cité
[785] E. Bavoux, *Alger. Voyage politique et descriptif dans le nord de l'Afrique* (1841), cité par Lespès (*Alger*, op. cit., p. 246) qui note que cet auteur ne donne pas de nom pour un projet datant des mêmes années mais qui ne peut, sauf erreur de localisation, être celui de Poirel puisqu'il le situe sur la colline de Mustapha.

« matière » économique, pour reprendre l'expression de Barrachin, susceptible de constituer l'objet expérimental qui doit être modelé au gré de la volonté colonisatrice, non pas tant en termes de force de travail ou d'exploitation en-soi, mais en tant que miroir qui renvoie l'image de la maîtrise exercée sur la nature, et que la culture, en métropole, a rendu impossible.
La « domination aussi complète et étendue que possible » préconisée par Guyot signifie donc, dans le même temps, une distance économique et culturelle qui exclut la solution sociale, et la cohabitation ou la proximité physique qui exige le ghetto et rend la ville neuve inconcevable.

12-2- La fixation du centre et son alignement

L'extension vers la banlieue ne sera officiellement envisagée qu'à partir de 1841, une fois acquise la décision d'ériger une nouvelle enceinte, mais l'expansion périphérique ne concerne, pour le moment, que des activités et des investissements de second plan.
Sa forme se concrétise dans le plan dessiné par Guiauchain, et qui n'est pas loin de reproduire le schéma général du plan de Poirel (**Fig. 20 a**) en s'appuyant sur l'aqueduc existant du Hamma pour former l'axe du quartier qui deviendra la rue d'Isly (**Fig. 23**).
En attendant la montée de l'intérêt pour les terrains extérieurs, c'est au centre de la ville que converge l'attention de Guyot et de son architecte, suivant en cela les polarisations du marché foncier, et qui reconsidèrent les propositions de Poirel en fonction de l'importance qu'ils accordent à la valorisation de ce facteur et à son optimisation.
A ce titre, la place du Gouvernement et les rues adjacentes concentrent leurs préoccupations principales, à l'inverse de Poirel dont la pensée fonctionnaliste consistait à structurer la ville selon la direction des flux, répartissant les alignements et les places en relation avec la circulation, le port, les portes et les activités commerciales.

La logique de Guyot et Guiauchain est d'un donc d'autre ordre et elle consiste à transformer le tissu à partir du vide créé par la place dont la plus-value s'est démultipliée, et à rayonner tout autour par des alignements qui s'appuient sur les bâtiments publics existants (la cathédrale, les différents hôtels de l'administration) et sur ceux qui sont ou à créer, en les ponctuant d'espaces publics sur le devant.
La cathédrale donne le point de départ au processus avec, semble-t-il, la participation de Ravoisié qui transite souvent à Alger dans le cadre de la Mission d'exploration de l'Algérie. Il contribue aux travaux de transformation de l'édifice entrepris par Guiauchain, et à la définition de l'espace qui est ouvert simultanément sur son entrée et sur celle de l'Hôtel mitoyen du Gouvernement.
Très naturellement, ce sont les considérations de type fonctionnel qui sont mises en avant, principalement la circulation, comme le note Guyot dans son rapport au Conseil d'administration qui constate que la seule rue qui desserve directement l'église « convient si

peu à cette destination qu'au moment de la sortie des officiers, il est presque impossible de la remonter tant elle est encombrée[786] ».

Les solutions architecturales appliquées sont celles que propose la tradition classique européenne, basée sur le principe de la « distribution » comme le note Antoine Picon à propos du plan de Metz de Jacques-François Blondel, qui « exprime la souveraineté du prince en prenant possession de la ville et en la façonnant à son image », en établissant une série de « séquences monumentales dont la décoration vient renforcer la cohérence[787] ».
Picon remarque que Blondel dépasse le cadre de la « convenance » et même celui de la distribution pour intégrer la dimension du territoire, comme dans son plan de Strasbourg, mais, il apparaît que son dessin du centre de Metz pourrait avoir servi de référence aux manipulations de son équivalent algérois (**Fig. 52**).
On verra, dans l'examen de la Cathédrale, comment ces principes sont simultanément adaptés au plan intérieur de l'édifice, alors que l'ouverture de la nouvelle place permet de déterminer la distribution de l'espace public sur lequel viendront se superposer d'autres propositions d'espaces plus grands encore, qui provoqueront la réaction indignée du ministre Randon :

> Il me paraît inadmissible d'avoir une grande place à côté d'une énorme place ; de former des îlots irréguliers, à angles aigus, de sacrifier la communication essentielle en ligne droite (…) Son adoption serait une faute irréparable que l'on regretterait vraiment plus tard, comme on regrette aujourd'hui les fautes de même nature que l'on a si souvent commises dans cette pauvre ville d'Alger.[788]

Aussi, la solution proposée en 1839, et qui s'impose à partir du modèle de la distribution monumentale, installe une place de 800 mètres carrés qui réunit en son pourtour l'Hôtel du gouvernement, l'Evêché, le Palais de la Jénina regroupant divers services militaires, l'Hôtel de la direction de l'intérieur, et le Tribunal supérieur, sans compter la cathédrale.
Les arguments de la commodité sont peu de chose devant les moyens de la réalisation et ce sont ceux-là que Guyot mettra en avant, dans sa préoccupation constante du moindre coût : « tous les immeubles à démolir sont la propriété de l'Etat, à l'exception d'une petite maison dont l'acquisition ne reviendrait pas à plus de 500 francs de rente[789] ».

Une note de Guiauchain analyse divers moyens de distribution de cet espace par la liaison avec la place du Gouvernement, examinant d'abord la possibilité de traverser la Jénina, soit en conservant ses voûtes, soit en les démolissant, évaluant les avantages et les inconvénients, les coûts et travaux impliqués, ainsi que les démolitions nécessaires et les solutions alternatives en cas d'impossibilité. Son idée est pourtant arrêtée sur le dénouement qui lui paraît présenter tous les atouts de la solution idéale :

---

[786] CAOM, F 80 / 815, Guyot, Rapport au Conseil , sur la création d'une place devant l'église et les moyens d'en assurer les abords, 11 mars 1839.
[787] *Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières*, op. cit., p. 175.
[788] CAOM, 2PL / 566, Plans de 3 propositions d'alignement de la place de la cathédrale, non daté (vers 1850).
[789] Guyot, Rapport cité du 11 mars 1839.

> Du reste, au lieu d'avoir recours à ces diverses combinaisons, il me semblerait bien plus convenable de percer immédiatement la rue de Chartres depuis la rue Jenné jusqu'à la place du Gouvernement. Ce travail au moins concourrait à l'exécution d'un projet définitif dont la réalisation va devenir presque impérieuse par suite de l'établissement de la place Chartres.

L'idée d'arriver à du « définitif » revient dans le choix alternatif qu'il suggère, dans le cas d'un parcours dévié, évitant les maisons occupées par l'armée : « Tous les immeubles dont cette combinaison nécessite la ruine, tôt ou tard doivent être démolis et je ne vois qu'avantage à ce que ce soit le plus tôt possible car il faut bien arriver à quelque chose de définitif[790] ».

Les aléas que fait surgir l'usage quotidien de ce quartier par toutes les administrations qui s'y réunissent, mais aussi la vision d'un espace possible, géométriquement contrôlé, dont la réalisation est d'autant mieux envisageable que les prix du terrain y sont les plus élevés dans la ville, rendent manifeste la volonté d'une rationalisation que frustre l'obstacle de l'existant, mais aussi la méfiance et la tempérance ministérielle (présente chez tous les ministres successifs), échaudées par les premières expériences spéculatives dans la ville.
La réponse de Cubières à l'envoi de ce projet dont il reçoit les plans en même temps que ceux de la place de Chartres, ne déroge pas à la règle et émet des réserves sur une exécution immédiate même s'il en reconnaît les avantages et se joint à l'approbation du Conseil :

> Il importe, avant tout, que je sois mis à même d'apprécier l'ensemble des dépenses qui en résulteront, soit pour cause de démolition d'immeubles, soit pour la réparation ou reconstruction des parties laissées à découvert (…) soit pour l'élévation de la façade de la cathédrale, soit pour l'ouverture de la nouvelle rue qui doit traverser les bâtiments de la manutention (…) la démolition des immeubles appartenant aux corporations et au Domaine sera une véritable aliénation par diminution de revenus, et fera naître, pour les corporations, un droit d'indemnité dont, tôt ou tard, il sera juste de leur tenir compte.[791]

En rappelant l'importance des obstacles de l'expropriation, Cubières insiste encore sur la nécessité de disposer des plans de la façade de la cathédrale avant de se prononcer : « Je ne puis, jusque-là, donner mon approbation qu'aux dispositions déjà prises ou à prendre dans l'intérêt de la sûreté publique et en vue de ce projet ; je la refuse à toutes celles qui auraient pour but sa réalisation avant qu'il m'ait été possible d'être fixé sur l'ensemble des dépenses qui doivent en résulter et sur les moyens d'y faire face ».

Le jeu de la temporisation ministérielle et celui de la mise devant le fait accompli par l'administration coloniale devient plus évident dans l'échange de courrier qui fait suite à cette réponse. Le Directeur des Affaires d'Afrique au Gouvernement général croit y avoir discerné des critiques et des reproches à son encontre, sur le fait d'avoir cédé au sentiment de l'urgence pour faire exécuter « immédiatement » des plans conçus depuis longtemps :

[790] CAOM, F 80 / 815, Guiauchain, Note sur les divers projets pour l'établissement d'une communication entre la place de l'évêché et celle du Gouvernement, non daté.
[791] CAOM, F 80 / 815, MG au GG, Sur le projet de création d'une place devant la cathédrale, 10 avril 1839.

> Jusqu'à présent, M. le Ministre, je ne vous avais pas donné lieu de reprocher à mon administration trop de précipitation dans ses actes, j'ai toujours pensé au contraire que bien des intérêts ont été compromis en Afrique parce que l'on n'a pas su attendre ou parce que l'on a pas assez étudié et approfondit les questions, et si je me décide à ratifier quelquefois d'urgence les mesures qui me sont proposées, ce n'est jamais que par des motifs de pressant intérêt général suffisamment constatés. [792]

Un repentir lui fait modifier le contenu de ce passage, ne jugeant pas nécessaire de s'engager sur la question des « intérêts compromis » qui pourrait sans doute être diversement interprétée, préférant y substituer le texte suivant : « Je ne croyais pas avoir donné lieu à des reproches de trop de précipitation dans mon administration, j'ai toujours pensé au contraire que le défaut général qui prédomine dans la Colonie est de ne pas assez attendre l'effet du tems ».
En tant qu'obstacle, et au delà de la poursuite d'une politique du fait accompli, il reste la question financière et juridique liée à l'expropriation et à l'indemnisation des propriétés concernées. Paradoxalement, celles des privés ne soulèveront pas de grandes difficultés car, son principe étant reconnu et accepté comme incontournable, des arrangements avec les propriétaires constituent généralement le mode par lequel l'obstacle est aplani.
Les biens des corporations qui avaient un rôle social de soutien aux déshérités, poseront un autre problème à la politique coloniale, jusqu'à ce que Soult, par un arrêté du 23 mars 1843, finisse par mettre en application définitive celui de Clauzel du 7 décembre 1830 dont Berthezène avait refusé l'exécution.
Et parmi tous ces biens qui finiront par intégrer le Domaine, il reste encore ceux qui sont occupés par le Génie militaire et qui constituent l'obstacle le plus grave que la rationalisation foncière de l'administration civile ne peut surmonter sans un conflit majeur découlant de l'état de leurs relations réciproques.

Pour aggraver les difficultés de la politique d'alignement de ce quartier central, il faut souligner que le Génie militaire détient le palais de la Jénina dont la superficie occupe l'équivalent de plusieurs îlots, ainsi que des maisons particulières dont deux sur le parcours des rues projetées.
Nombre d'officiers, parmi les plus gradés, n'étant justement pas disposés à faciliter la politique spéculative de Guyot, il s'ensuivra qu'un contre-projet voit le jour qui est destiné à détourner les parcours des rues proposées (Porte neuve et Jénné) qui portaient tort aux édifices occupés par le casernement militaire ; celui-ci provoque une réfutation de Guiauchain qui perçoit cette opposition avec une certaine aigreur, mais dont l'amertume trouve refuge dans l'argumentation de la régularité du plan :

> Les inconvénients de ces modifications sont d'abord de rompre l'harmonie du plan général de la Place, qui alors n'aurait plus rien d'étudié, et dont les dispositions sembleraient jetées au hasard, et en second lieu de rendre la circulation publique moins commode (…)

[792] CAOM, F 80 / 815, Direction des Affaires d'Afrique (2ème bureau) au MG, sur le projet de création d'une place devant l'église d'Alger (brouillon), 20 avril 1839.

> Si ces immeubles appartenaient à des particuliers, il n'y aurait pas de difficultés et l'expropriation serait sans doute prononcée, du moins il en a été ainsi pour des cas peut-être moins opportuns ; or, ce qui devrait lever toute difficulté est précisément ce qui, dans cette circonstance, en fait naître. S'il y a sacrifice à faire, l'administration doit donner l'exemple, se trouvant si souvent dans l'obligation d'en imposer aux particuliers pour des motifs analogues.[793]

La plainte de Guiauchain est atténuée par la reconnaissance qu'il éprouve pour la résolution prise par le Génie de démolir la maison occupée par l'Etat-major, sur le devant de l'Hôtel du gouvernement, permettant d'agrandir ainsi la place de l'église pour obtenir une « modification heureuse, qui donne à la place un développement plus grand et plus régulier », avantageux pour l'église et pour l'hôtel qui aura façade sur la place.
Il faut d'ailleurs préciser, à propos de cet Hôtel dont les travaux de réfection ont souvent été attribués à Guiauchain, que son aménagement est l'œuvre exclusive du Génie qui prend l'opportunité de l'ouverture de la place pour « construire une façade et une entré dignes de la demeure du représentant du Roi de France en Afrique[794] » (**Fig. 50 ; 51**).

La résistance militaire à l'alignement et la transformation de la ville se manifeste donc encore, mais elle perd du terrain avec l'ampleur qu'acquièrent les propositions de l'administration civile qui use du motif de la sûreté publique, suggéré incidemment par le Ministre Cubières[795], seul à pouvoir permettre les démolitions.
Aussi, le contre-projet proposé par Génie pour les rues du quartier est repoussé par le nouveau Ministre Soult qui aura le loisir d'appliquer sa vision de la politique coloniale sur la longue distance grâce à une longévité à ce poste sera bien plus grande que celle de tous ses prédécesseurs (y compris lui-même), depuis 1830.

La conception de la place de la cathédrale[796] incite Guiauchain à rechercher la régularité par le moyen des liaisons créées avec la grande place du Gouvernement, dans l'extension jusqu'au rempart Bab-el-Oued de la rue de Chartes qui la traverse, et dans l'installation de bâtiments publics qui devront assurer le caractère monumental de ces espaces.
Les rues dont le débouché est contrarié par le Génie sont calculées pour établir des figures symétriques sur les emplacement de la Jénina qui accueilleront un Théâtre et un Palais de justice et selon le programme que reprendra ensuite l'architecte Dupuy.
Guiauchain insiste sur la nécessité de garder le caractère public de ces espaces en évitant de les aliéner à des particuliers :

[793] CAOM, 1N / 3, Guiauchain, Note au sujet des modifications au projet d'alignement du quartier adjacent à la place Royale, présentés par le Génie militaire (non datée).
[794] SHAT, Art. 8, Sec. 1, Carton 6, Apostilles du chef du Génie (Mémoire sur les projets pour 1841), article 9, p. 18-19.
[795] CAOM, F 80 / 815, MG au GG, lettre citée du 10 avril 1839.
[796] que l'architecte, en accord avec Guyot, a proposé d'appeler "place du Gouvernement" alors que celle qui porte ce nom est désignée par celui de place Royale ; pour éviter d'éventuelles confusions, je garde les anciennes dénomination qu'elles reprendront d'ailleurs après 1848.

> Je dis un palais de justice, d'abord parce que, tôt ou tard, un édifice de ce genre, où seront réunis tous les tribunaux français et indigènes, devra être construit à Alger, et en second lieu, parce qu'une construction semblable prête d'avantage que tout autre à l'effet architectural et qu'un théâtre d'un côté, et un palais de justice de l'autre, feraient une ligne qui occuperait, presque en entier le grand côté de la place qui pourrait alors prendre un caractère tout-à-fait monumental ; du reste, je le répète, au lieu d'un palais de justice, on pourrait y mettre un tout autre bâtiment public. Pour l'instant, ce n'est pas là le point essentiel à décider ; mais ce qu'il importe, suivant moi, de décider, c'est que tout cet emplacement soit réservé, et qu'une partie ne sera pas aliénée pour des constructions particulières ainsi que l'on en avait le projet, je crois. [797]

De manière compréhensible, l'aménagement des espace investi en ce endroit implique fatalement la présence de monuments qui font également jouer le chronotope de l'espace public. Or, le mode de production de la ville qui va s'appliquer ici s'oppose dans les faits à cette vision classique de la ville, et il n'implique l'Etat que dans la mesure ou il est justement appelé à s'effacer devant les groupes d'intérêts dont les valeurs libérales divergent de la conception représentative que Guiauchain voudrait matérialiser sur le terrain.
Ce paradoxe se manifestera tout au long des décennies suivantes avec les tentatives d'affecter aux bâtiments publics, des terrains dont la valeur foncière suscite les convoitises et les conflits d'intérêts et provoquent la curieuse valse de leur localisation.

Le modèle du centre urbain immuable qui se reconstruit sur lui même domine la vision de Guiauchain qui voudrait le transformer pour répondre aux besoins du présent, en équilibrant ses pleins et ses vides, en embellissant ses espaces selon le mode de l'apparat et en les distribuant « le plus rationnellement qu'il se peut », comme on le ferait d'un appartement ou d'un quelconque projet architectural, dira Picon[798].
Guiauchain prévoit donc les fonctions de cette distribution et de cet embellissement, mais il ne tient pas compte du fait que l'Etat, qui n'est plus l'Ancien Régime qui inspirait ce type de représentation, n'est pas disposé, - ou n'en a même pas les moyens -, à assumer ce rôle.

> Je sais qu'au moyen des constructions particulières, l'exécution de la place serait bien plus tôt réalisée ; mais, d'un autre côté, il pourrait en résulter des inconvénients graves. En aliénant ces terrains, lorsque l'administration voudra entreprendre des constructions publiques, ce qui, à une époque plus ou moins reculée, arrivera nécessairement, elle se trouvera arrêtée par le manque d'emplacement qu'alors elle serait forcée d'acquérir au moyen d'expropriations excessivement dispendieuses.[799]

La reproduction de l'espace sur lui-même et sur la base d'un renchérissement mercantile incessant, domine donc son idée de la ville qui poursuit la logique introduite par le plan Luvini, mais qui bute aussi sur le décalage introduit par la logique de l'investissement financier indifférente à l'ordre classique. Aussi, en plus de l'espace public central supposé représenter un pouvoir qui n'est plus vraiment celui qu'on imagine, le reste du tissu sur lequel la logique financière est susceptible de s'exercer, celle qui, en d'autres termes, est

[797] CAOM, 1N / 3 et F 80 / 1277, Guiauchain, Rapport sur le projet de rectification d'alignement des quartiers adjacents à la place du Royale et à la rue Bab-el-Oued, 29 déc. 1840.
[798] *Architectes et ingénieurs au siècle des Lumières*, op. cit., p. 175.
[799] CAOM, 1N / 3 et F 80 / 1277, Guiauchain, Rapport cité, 29 déc. 1840.

topographiquement à même de susciter la spéculation urbaine, est pensée comme participant de ce processus de renouvellement.
C'est cette logique que va poursuivre l'intervention urbaine, non pas dans un esprit fonctionnel mais dans celui d'un rehaussement de la valeur foncière des différents quartiers, par la possibilité de les desservir par des rues carrossables et de susciter l'activité et l'investissement dans les parties les plus enclavées, en les reliant physiquement à ce centre, à travers une figure qui n'est pas loin de rappeler celle du rond-point de Tocqueville.
La logique du plan prend une autonomie particulière dans son rapport à l'existant, et aboutira aux tracés baroques qui apparaîtront dans les plans d'alignement et dans les projets des bâtiments civils (Palais de Justice, Lycée) qui en constituent les pôles mais dont la réalisation se heurtera à la dure réalité de la situation financière de la colonie (**Fig. 63a ; 68a ; 69a**).

12-3- Les "régularisations" algéroises

Plusieurs plans de rues sont conçus dans cet esprit par Guiauchain comme par certains promoteurs privés. L'extension de la rue de Chartres (qui prendra le nom de rue Bruce) qu'il poursuit à partir du projet de Poirel, en traversant la place de la cathédrale, jusqu'à atteindre le rempart Bab-el-Oued, parallèlement à la rue du même nom, ne répond plus aux objectifs que s'était fixés son prédécesseur puisqu'elle se termine en cul-de-sac sur le mur de la ville. Sa nécessité est d'ailleurs démentie par le fait qu'elle ne sera jamais achevée malgré quelques démolitions qui en esquissent les débuts. Sa seule justification tient dans la logique géométrique qui est destinée à poursuivre la régularisation du tissu à l'arrière de la place du Gouvernement. Pourtant, Guiauchain a besoin d'y apporter également des motifs de fonctionnalité urbaine et économique :

> Le quartier Bab-el-Oued (entendu à l'intérieur des remparts turcs) est le seul dans lequel il n'y ait pas de voie praticable aux voitures. Le quartier Bab-Azoun a la rue de Chartres, et la quartier de la Marine, les rues des Consuls et Philippe. Cependant le quartier Bab-el-Oued sous tous les rapports, et peut être plus que celui de la Marine, a besoin de grandes voies de communication. Beaucoup de propriétaires ont adressé des réclamations pour l'élargissement des traverses aboutissant à la rue Bab-el-Oued. En effet, dans l'état actuel des choses, aucun entrepôt de marchandises ne peut être fait dans ce quartier à cause des difficultés, ou plutôt, de l'impossibilité des transports. (ibid.)

Le souci d'égaliser les chances de chaque quartier, d'en réduire les rivalités et d'y ouvrir des centres d'activité, ne cache pas le caractère secondaire de ces préoccupations qui n'intéressent ques quelques particuliers.
Ce qui n'échappe nullement à Guiauchain :

> Je sais combien il faut être sobre d'élargissement de rues à Alger, aussi, présenté plus tôt, ce projet eût semblé peut-être ne pas répondre aux besoins de la localité ; mais aujourd'hui, il n'est que l'expression d'une pensée qui a surgi dans l'esprit de tous. La force des choses, un peu plus tôt, un peu plus tard, amènerait infailliblement à ces voies de communication. Il me semble convenable de prendre l'initiative et de favoriser par là, le développement des constructions et de l'embellissement de la ville. (ibid.)

L'expression « un peu plus tôt, un peu plus tard », plusieurs fois répétée dans les citations précédentes, montre chez Guiauchain les influences d'un discours sur une infaillibilité de l'histoire dont il faut prévenir ou prévoir le cours, qui auront un développement florissant dans l'histoire de l'urbanisme et des retombées sur les instruments de la planification, notamment en termes de servitudes. Ainsi, précise-t-il à propos de la traversée de la Jénina, qu'il sait bien que « cette combinaison serait d'une réalisation immédiate fort difficile, par suite des besoins du service militaire ; mais l'adoption du projet ne préjuge rien sur le moment de l'exécution ».
La condamnation du palais étant acquise, l'image de la ville peut être dessinée dans une évolution prévisible :

> un jour donc, cette manutention disparaîtra, et l'emplacement qu'elle occupe sera couvert de constructions publiques ou particulières. Alors seulement, si la chose n'est pas possible avant cette époque, la rue Mahon serait prolongée, mais il convient d'arrêter le projet d'avance, afin d'avoir un but fixe vers lequel on fasse tout concourir pour arriver à une exécution plus facile (ibid.).

Les éléments du discours urbanistique moderne semblent réunis dans cette vision qui, à travers l'idée « d'arrêter le projet d'avance » ou d'avoir un « but fixe vers lequel on fasse tout concourir », ne manque pas de rappeler le discours de la volonté coloniale et de la persévérance dans la poursuite des objectifs donnés, ou encore des « propositions passées maintenant en force de chose jugée et placées en dehors de toute discussion », selon l'expression de Guyot.

J'ai fait, plus haut, allusion à l'écart ou la rupture qui s'insère entre cette conception de l'action et la nécessité ressentie de s'inscrire dans une approche expérimentale extrêmement pointue pour la poursuite des entreprises coloniales, et qui est illustrée par l'exploration scientifique et les études historiques qui se multiplient dans les années 1840-1850, visant à la connaissance du milieu.
Cette rupture méthodologique paraît être à la base de la transformation architecturale et urbaine de la ville, dans la mesure où l'expérience algéroise procède sur une échelle particulièrement inédite en ce domaine.
Si le référent parisien, avec les rues de Rivoli ou Rambuteau, est naturellement présent dans cette entreprise, la singularité algéroise réside cependant dans l'extension progressive qui est donnée jusqu'à atteindre un point de saturation relatif à la capacité financière de la ville à absorber cette transformation.

Les effets de cette rupture ne se manifestent pas seulement à Alger. On est tout aussi enclin, au ministère de la Guerre, à la fixation de plans « arrêtés » quitte à laisser au temps le soin d'en modifier, au besoin, des prémisses fondées, parlementarisme oblige, sur les budgets arrachés au vote de la Chambre.

La rédaction d'un plan général de la ville avait été exigée par le Ministre pour pouvoir arrêter ses décisions dans le projet de la rue des Consuls ; Soult ne tardera pas à réitérer cette demande face à la complexité des problèmes que soulèvent les prévisions intempestives des fonctionnaires algérois.
Il approuve le nouveau plan de Guiauchain en repoussant les objections du Génie et suggère la tenue de conférences mixtes pour « aplanir les difficultés », ne s'opposant en définitive qu'à l'ouverture d'une rue (du Gouvernement) qui traverse la Jénina et l'Evêché, la jugeant dispendieuse et redondante en termes de communications.[800]

Un plan général sous une forme provisoire, reflétant l'incomplétude et le disparate des projets en cours, lui est expédié un mois plus tard par Guiauchain qui s'est immédiatement mis à la tâche. La représentation de l'architecte ne comprend que les projets dont il est chargé et laisse dans l'ombre ceux qui relèvent du Génie ou des Ponts et Chaussées, parmi lesquels la rue des remparts (front de mer), les faubourgs destinés à être enfermés dans la nouvelle enceinte et le glacis de la citadelle, dans la haute Casbah, qui ne sera d'ailleurs représenté que par une ligne hypothétique coupant le tissu ancien, dans le plan définitif de 1846 (**Fig. 32b ; 26**).
Guiauchain y insère néanmoins le faubourg Bab-Azoun qu'il avait dessiné en 1840, mais non celui de Bab-el-Oued, dont les plans ne sont pas encore établis. L'état des lieux de l'aménagement de la ville, également établi dans un rapport daté du 12 avril 1841, permet de constater priorité mise sur l'intervention sur le centre et sur la partie de la ville susceptible d'attirer l'investissement financier :

> (…) quant aux rues de la ville haute, elles ne sont pas fort importantes et il y a peu de modifications à faire aux alignements existants ; de sorte que cette lacune dans notre travail ne présente pas de grands inconvénients.
> Je n'ai projeté d'élargissement de rues ou alignements nouveaux que dans les quartiers de la ville basse, là où ils sont impérativement commandés par les besoins d'une facile circulation.
> Dans les autres parties de la ville, je me suis borné, dans un but de salubrité et de sûreté à rectifier les alignements anciens quand ils étaient par trop irréguliers ou incommodes…[801]

Le désintérêt pour la haute ville et les faubourgs s'explique par l'absence d'attrait spéculatif qui ne s'exprimera qu'à partir de 1844. Soult s'en plaint à Bugeaud en constatant le délaissement dont les faubourgs font l'objet, malgré l'ouverture de terrains à l'entreprise privée (**Fig. 22**). Qu'est-il advenu, s'enquière-t-il, de l'approbation consentie en mars 1840 au plan du prolongement du faubourg Bab-Azoun, adopté par le Conseil d'administration en janvier de la même année ?

> Depuis lors, je n'ai plus entendu parler de tout ce qui se rattache à l'adoption de ce plan appelé à donner une heureuse impulsion aux constructions de toute nature dans une nouvelle partie de la ville qui se trouve en dedans de la nouvelle enceinte

[800] CAOM, 1N / 3 et F 80 / 1277, MG au GG, alignement des quartiers adjacents à la place du Gouvernement et à la rue Bab-el-Oued, 12 mars 1841.
[801] CAOM, 1N / 3, Guiauchain, Rapport sur le plan général d'alignement de la ville d'Alger, 12 avril 1841.

> Des travaux de rectification et de nivellement doivent être exécutés notamment pour prolonger jusqu'à la route du fort l'Empereur la grande avenue du faubourg. Des dispositions on dû être prises dans ce but et au budget de l'année dernière un crédit de 15 000 francs était affecté à cet objet. Un semblable crédit a été porté par moi cette année au budget des services coloniaux pour le présent exercice.[802]

A la décharge de l'administration civile, il noter qu'un nouvel antagonisme avec le Génie s'exerce aussi sur ce terrain où l'armée est fortement implantée. Le Maréchal de camp de Berthois, commandant supérieur de ce corps en Algérie, avait manifesté son opposition à ce projet, qu'il avait fait connaître au Gouverneur et au Ministre en récusant la spéculation que le nouveau quartier ne manquerait pas de générer ; et il suggérait de construire, à la place, « des maisons qui serviront prioritairement de casernes et qui pourraient être vendues plus tard à des particuliers, lorsque le service militaire n'en aurait plus besoin ».

Soult s'est évidemment élevé contre cette idée « inadmissible » sur laquelle il déclare qu'il n'y a pas lieu de s'arrêter en jugeant que « l'Etat ne peut faire de semblables spéculations qui lui seraient d'ailleurs désavantageuses et (que) ce n'est pas au moment où le service du Génie a tant à faire en Algérie que l'on peut songer à lui imposer une nouvelle charge[803] ».
Et, fidèle à sa politique de conciliation, il a diplomatiquement tenté de réduire ce nouveau motif de rivalité en se déclarant en parfait accord avec Berthois sur la nécessité de tirer le meilleur parti de ces nouveaux terrains « dans l'intérêt de la population et de l'embellissement de ce quartier ». Plus d'une année plus tard, ne voyant aucune initiative se porter sur le faubourg Bab-Azoun, il demande donc des comptes à Guyot et exprime comme un rappel à l'ordre face au déséquilibre de la balance spéculative vers le centre de la ville.

Les projets d'ouverture de rues dans la ville
L'initiative privée à l'intérieur de la ville commence précisément, à prendre une certaine ampleur alors qu'en 1841, deux propriétaires s'engagent auprès du directeur des Finances Blondel, à réaliser le percement d'une rue qu'il proposent d'appeler du nom du Général Schramm, dans un îlot du quartier de la Marine situé entre les rues Bab-el-Oued et des Trois couleurs et dont ils semblent posséder une bonne part.
Chargé de rédiger une note à ce sujet, Guiauchain estime que « cette nouvelle rue, telle qu'elle est projetée, présente des avantages incontestables pour la circulation publique, en mettant en communication directe deux quartiers très fréquentés » ; dans les faits, elle est en réalité destinée à mettre en valeur les deux propriétés en traversant l'îlot qu'elles forment en partie, le reste de la rue étant soumis à l'approbation aléatoire de quatre autres propriétaires.

On serait mieux porté à croire l'argument selon lequel « elle aurait, en outre, l'avantage de mettre en valeur des emplacements improductifs (des anciens cimetières et des cours

[802] CAOM, F 80 / 815, MG au GG, Travaux d'alignement et de nivellement du faubourg Bab-Azoun, 22 sept. 1842.
[803] CAOM, F 80 / 815, MG au GG, Terrain compris dans le faubourg Bab Azoun, 20 août 1841.

dépendant du tribunal du Cadi) et d'accroître la valeur de tous les immeubles qui longeraient cette voie[804] ». Dans le plan d'alignement de 1846, cette rue est reprise dans le prolongement de la rue Jénina (ou Djéninah) à l'est de la rue Bab-el-Oued, en tant que traverse aboutissant à la rue des Consuls (**Fig. 26**).
La demande est cependant repoussée par le Conseil d'administration et par Guyot qui laissent aux propriétaires la responsabilité de procéder, à leurs risques et périls, aux travaux les concernant, mais elle met en lumière les motivations qui fondent cet embellissement dont les prémisses sont clairement assumées par l'administration civile.

Dans la perspective de création de nouveaux îlots sur le port, ouverts sur la promenade projetée et sur le paysage de la baie, le Front de mer ne manque pas d'attirer les plus grandes convoitises. Alors que les alignements ne sont qu'à un stade d'esquisse et qu'ils ne seront finalisés qu'au bout d'une vingtaine d'années (voir chap. V), les réclamations pleuvent sur le bureau de Guyot pour « obtenir ou l'autorisation de construire, ou une indemnité de dépossession si leurs fonds doivent tomber dans l'alignement ».
Le souci de celui-ci est de satisfaire au plus tôt ces demandes qui sont un gage de développement de la ville : « Jusqu'à présent, dit-il, je suis parvenu à faire patienter les réclamants, mais leurs demandes deviennent de jour en jour plus vives et il importe que je sois prochainement en mesure de leur donner une solution[805] ».
La pression le pousse, avec son architecte, à tourner le regard vers ce quartier et, en mars 1842, Guiauchain en propose un nouvel alignement qui prend appui sur l'axe est-ouest de la place de Chartres, en prolongeant la rue du Marteau jusqu'aux quais d'une part et jusqu'à la rue porte neuve de l'autre.

Des arguments fonctionnels sont encore avancés, concernant la résolution des problèmes circulatoires, l'assainissement et l'embellissement, mais son caractère financier tendant à « augmenter la valeur de toutes propriétés, sans entraîner l'Etat dans des dépenses notables[806] » prédomine dans le choix de l'étude.
Le rapport qui l'accompagne est centré sur les combinaisons susceptibles d'intéresser les propriétaires concernés, l'un « étant disposé à entrer en arrangement avec le Domaine avec lequel il a quelques enclaves de propriétés dans les environs », d'autres « consentant volontiers à abandonner sans indemnité la partie de leurs immeubles nécessaire pour l'ouverture de la rue », alors qu'un troisième se « trouverait suffisamment indemnisé » par la partie restante d'une maison domaniale mitoyenne.
Dans cette réorganisation cadastrale du projet, les objectifs spécifiquement urbanistiques ou esthétiques, « l'admirable point de vue de la place de Chartres et même de la rue Porte neuve

[804] CAOM, 1N / 3 et F 80 / 815, Guiauchain, Note au sujet de l'ouverture d'une rue projetée par MM Lieutaud et Templer, 20 avril 1841.
[805] CAOM, F 80 / 1535, Guyot au MG (copie), 5 avril 1842.
[806] CAOM, 1N / 3, Guiauchain, Rapport sur le projet de percement de 2 nouvelles rues dans le prolongement de la rue du Marteau, 22 mars 1842.

s'étendant dans le port et en pleine mer, borné seulement à l'horizon par le rideau des montagnes de l'Atlas », semblent un habillement circonstanciel d'une logique plus décisive.

À l'exception de ce projet, les entreprises spéculatives sur ce quartier sont cependant ralenties par les difficultés qui affectent l'alignement du front de mer sur le port. Les attentions restent braquées sur le point central de la ville et sur l'ouverture prochaine du trou béant que représente potentiellement la Jénina.
Cerné par une logique de quadrillage sur tous ses contours, le palais reste provisoirement indemne au milieu des ouvertures de rues et de places successives, qui convergent sur ses parois et sur le caractère potentiel qu'il est censé incarner dans un avenir proche. Sur un plan fonctionnel, la logique s'auto-alimente en engendrant les besoins auxquels elle est censée répondre ; les places créées sont reliées entre-elles par des rues alignées engendrant plus de circulation et en conséquence, plus de places et d'alignements.

Le processus se poursuit avec le projet de place Jénina, dont l'existence est potentiellement esquissée au nord de la place de la cathédrale par le carrefour de la rue Bruce (prolongeant la rue de Chartres) avec les rues Socgémah et Jénina, celle-ci devant donc être rectifiée et élargie jusqu'à la rue Bab-el-Oued.
Un projet de l'architecte et un rapport du directeur de l'Intérieur sont encore présentés au Conseil d'administration énonçant les avantages et les impératifs financiers de sa réalisation, faisant suite à la demande pressante des propriétaires :

> Les constructions qui les couvrent sont en mauvais état et dans le cas d'être démolies dans un délai rapproché, de telle sorte que l'on n'aurait guère à payer que les prix de la superficie du sol. D'un autre côté, le Domaine est possesseur entre les rues Bab-el-Oued, Bruce et celle Jénina projetée, de divers emplacements adjacents à ceux des particuliers à exproprier et avec lesquels sans doute il serait facile dès lors d'entrer en arrangement (…) comme des demandes d'autorisation de construire sur la rue Jénina m'ont été adressées et attendent une solution qu'on ne peut différer, sans inconvénients sérieux, de donner, j'ai l'honneur de prier le Conseil de vouloir bien accorder, d'urgence, son adhésion à ce projet.[807]

La viabilité de ce processus tendant à reproduire la figure abstraite de la ville idéale est pourtant freinée par des considérations fonctionnelles d'ordre plus général, comme l'aspiration des flux de circulation et d'activité vers le sud de la ville, qui donneront un coup d'arrêt définitif au prolongement de la rue de Chartres par la rue Bruce vers Bab-el-Oued, et même à la propension au quadrillage.
Ces déterminations qui se feront sentir au fur et à mesure, avec la prise de conscience de la l'extension nécessaire de la ville et des facilités offertes par la construction extra urbaine, nettement revalorisé par la perspective du front de mer, n'affecteront pourtant pas sensiblement la détermination de Guyot et de Guiauchain dans leurs objectifs de refaire la ville sur la ville.

[807] CAOM, F 80 / 809, Rapport au Conseil d'administration : modification de l'alignement de la Place, de la rue et de l'Impasse Jénina, 24 mars 1843.

Jusqu'en 1846, au moment où sera approuvé le plan d'alignement, le phénomène de focalisation sur cet espace central dont la valeur est instituée par l'ouverture de la place du Gouvernement et par la présence du palais de la Jénina, offre la possibilité de réaliser ce centre idéal et classique symbolisant la ville coloniale.

La logique des projets que proposent Guyot et Guiauchain sous la pression des propriétaires algérois, en plus de réaliser le quadrillage abstrait dont il a été question, consiste aussi à encercler physiquement le palais de la Jénina, à l'enserrer dans ce réseau d'espaces qui le stigmatiser vis-à-vis de leur propre "code" d'existence, avant de l'expulser selon le mode de la ritournelle.
Sachant que « la riposte des milieux au chaos, c'est le rythme[808] », la répétition des alignements de places et de rues constitue le "rythme" suivant lequel le "code" s'installe sur un présumé "chaos". A ce titre, l'expression de cette ritournelle qui tous ses emprunts aux qualités expressives de « l'art territorialisant » assimilé aux chants territoriaux des oiseaux.

12-4- La Commission d'alignement et la question du style

La ritournelle, telle qu'on l'a observée dix ans plus tôt, n'a pas réellement changé d'objet ; seul l'interlocuteur est quelque peu transformé, puisque le Génie militaire, qui fait toujours obstacle à cette codification décisive de l'espace, n'est plus le simple médiateur dans le transfert de la propriété, mais l'occupant même à déloger de cet édifice symbole qu'est la Jénina, dont l'appropriation/démolition signifie sans doute beaucoup plus qu'un simple opération spéculative.
Il est d'ailleurs symptomatique de constater qu'au moment même où l'armée quitte le palais, la focalisation se désintéresse de cet espace pour aller s'exercer plus au sud, vers le front de mer, sur le faubourg Bab-Azoun, et sur de nouvelles ritournelles ; son caractère public et institutionnel se perd quasi instantanément et cesse d'en être la priorité conceptuelle, les programmes de palais du Gouvernement, de palais de Justice ou de Théâtre, s'étant vite délocalisés dans les mêmes directions.

Et, précisément, la ritournelle ayant accompli son rôle en ce lieu, on s'aperçoit que leurs justifications ne sont plus à la hauteur de la logique financière qui les régit. La focalisation avait donc un autre objectif, à caractère politique et idéologique, et on ne s'étonnera pas de constater, en 1843, un an avant l'incendie de la Jénina, une sorte de bégaiement de la communication entre Alger et Paris, preuve d'un nouveau malaise qui a encore trait à la résolution du problème lié à ce palais et à ses abords.
A nouveau, Guiauchain rédige encore projet et un rapport, qui sont relayés par Guyot et le Conseil d'administration, concernant les mêmes endroits et les mêmes rues, en l'occurrence le

[808] *Mille plateaux*, op. cit., p. 385.

prolongement de la rue de Chartres par la rue Bruce et les affectations et localisations des bâtiments publics à construire autour de la place.
A quelques détails près de rectification des alignements, ce nouveau projet n'apporte rien d'essentiel, hormis la fixation d'une attention nouvelle sur le bâtiment de l'évêché, situé vis-à-vis de l'église et faisant traditionnellement partie des bâtiments de la Jénina.

La Jénina, l'évêché et l'affirmation du centre

On se rappelle que Guiauchain avait déjà suggéré l'implantation d'un palais de Justice en cet endroit, un peu au jugé, en notant que « du reste, au lieu d'un palais de justice, on pourrait y mettre un tout autre bâtiment public. Pour l'instant, ce n'est pas là le point essentiel à décider[809] ». Son nouveau projet a donc pour objectif de rectifier cette affectation en proposant une « combinaison » dont il se défend de vouloir être l'initiateur :

> Ici, il n'y a point, de notre part, initiative qui du reste, n'a été prise particulièrement par personne, seulement, le Conseil d'administration, avant de donner suite aux anciennes combinaisons, entre autres à la reconstruction de la façade de l'évêché, a manifesté le désir qu'il lui fut soumis un projet comprenant plusieurs dispositions.[810]

Une parenthèse permettra de remarquer que le Ministre s'était enquit auprès de Guyot, suite à une réclamation de l'évêque, des retards que mettait l'architecte à achever les travaux de restauration de l'évêché, notamment dans la reconstruction de sa façade (**Fig. 47**).
Guiauchain s'en explique en invoquant diverses raisons de ressources financières insuffisantes, d'intempéries, de relogement provisoire de l'évêque (empêché, semble-t-il, par l'occupation de la maison de la Commission scientifique par l'ingénieur Poirel), et surtout par la désir que le Conseil aurait émis de voir transférer l'Evêché dans les locaux de l'Hôtel du gouvernement[811]. Guyot soutient les arguments de l'architecte et abonde dans le sens de ce transfert, poussant le Ministre à s'entretenir avec le Conseil pour « prendre les mesures qu'il juge convenable[812] ».

Il semblerait que l'évêque ne bénéficiait pas d'une grande popularité à Alger et qu'il aurait fait l'objet de pétitions à son encontre, auprès du Pape, de la part « des colons d'Alger et des notables Musulmans[813] » ; ce désamour explique sans doute une part de ses difficultés avec l'administration, mais son éventuel déménagement a cependant d'autres motivations, et qui ne sont pas non plus celles que Guiauchain, dans la justification de son nouveau projet, attribue à l'inadéquation fonctionnelle de l'Hôtel du gouvernement, et au vacarme occasionné par la

[809] CAOM, 1N / 3 et F 80 / 1277, Guiauchain, Rapport cité, 29 déc. 1840.
[810] CAOM, F 80 / 1277, Guiauchain, Note à l'appui du projet de rectification d'alignement de la rue de Chartres prolongée et des quartiers adjacents aux places Royale et du Gouvernement, 30 juin 1843.
[811] CAOM, 1N / 3 et F 80 / 1277, Guiauchain, Au sujet du retard apporté dans le commencement des travaux de reconstruction de la façade de l'évêché, 21 avril 1843.
[812] CAOM, F 80 / 1277, Guyot au GG, 27 avril 1843.
[813] SHAT, 1 H / 78, 17 nov. 1841 (voir J. Nicot, P. Carré, *La conquête de l'Algérie. Inventaire analytique de la sous-série 1H du Service Historique de l'Armée de Terre 1830-1843*, Vincennes, SHAT, 2002, p. 255).

cloche de la cathédrale mitoyenne qui résonnerait aux oreilles des fonctionnaires comme si elle était à l'intérieur même de l'édifice.
De toute évidence, au-delà de la résolution de ces inconvénients, le but recherché dans cette nouvelle mobilisation de l'administration civile est d'une autre nature. Guiauchain l'esquisse dans son rapport en concluant sur la nécessité de construire un palais du Gouvernement, « question (qui) devient un peu plus grave, car il s'agit d'une construction importante et dont la dépense peut être évaluée de prime abord, à plus d'un million », et ne peut trouver d'autre emplacement que sur la place : « il y aurait même impossibilité d'en trouver un autre dans l'enceinte de la ville qui pût mieux satisfaire aux conditions de cette destination ».

Cette nouvelle « combinaison » implique par conséquent la révision des plans précédents, avec l'abandon du projet de palais de Justice dont la situation actuelle se trouve être, à la réflexion, parfaitement adaptée, pour peu que les maisons avoisinantes lui soient annexées[814]. A sa place, le palais du Gouvernement qui nécessite une superficie bien plus vaste, occuperait les terrains dégagés par l'Evêché et une partie de la Jénina, alors que le Théâtre viendrait reposer sur le reste de l'espace libéré, une fois les services de la manutention déménagés[815]. Aux propositions de Guiauchain se joint le rapport de la direction de l'Intérieur qui en approuve les termes en notant le fait que « l'évêché ne peut rester dans son état actuel, et que ce serait faire un mauvais emploi des revenus de la colonie que de les employer à restaurer un local qui devrait être démoli[816] ».

Le compte rendu du Conseil d'administration qui examine ces nouvelles propositions mérite quelque examen puisqu'il met à jour les dissensions entre les différents représentants des secteurs de l'administration. A la lecture des propositions concernant le palais du Gouvernement et de l'Evêché, un des membres (sans doute un militaire) objecte au désir de l'embellissement de la ville « la nécessité réelle de conserver les bâtiments de la Jénina, qui sont indispensables à l'administration militaire », ce qui reviendrait à « ajourner indéfiniment l'exécution » des projet proposés alors même que les raisons d'économie seraient écartées.

L'armée n'a, en d'autres mots, nullement l'intention d'évacuer les locaux de ce palais ; mais ceci ne perturbe nullement Guyot qui ne demande qu'une décision de principe : « il (Guyot) n'a point entendu demander que l'exécution en fut immédiate, bien loin de là. Il pense seulement que le Conseil doit l'adopter pour que dans l'avenir, quand on devra mettre la main à l'œuvre, on puisse opérer d'après des plans arrêtés d'avance » ; il n'en demande pas moins à l'armée d'utiliser les bâtiments militaires situés en dehors de la ville, au plus près du théâtre de la guerre. Un autre membre du Conseil appuie le point de vue militaire :

[814] Le palais de Justice était installé, comme nombre d'administrations, dans une maison domaniale sur laquelle l'entrepreneur Lacroutz avait installé une coupole en fer en 1836 (voir CAOM, F 80 / 1274)
[815] CAOM, F 80 / 1277, Guiauchain, Note citée, 30 juin 1843.
[816] CAOM, F 80 / 1277, de Santeuil (Secrétaire général de la direction de l'Intérieur), Rapport au Conseil, On propose de nouveaux alignements pour les quartiers adjacents aux places Royales et du Gouvernement et la rue à percer jusqu'au rempart nord, juill. 1843

> Il exprime le regret de voir disparaître une construction aussi importante que la Jénina et un hôtel d'une distribution intérieure aussi bien ordonnée et d'un goût aussi charmant que l'hôtel de l'Evêque. Occupons-nous d'abord des choses essentielles, nous en avons beaucoup à faire ; nous songerons après aux constructions de luxe et d'ornement. Vous demandez un million (…) je ne vois nullement la nécessité de grever la caisse coloniale d'une charge aussi lourde pour une construction qui ne répond à aucun besoin réel.

Les objections à ces arguments d'économie se font évidemment entendre en réitérant ceux de la logique libérale : « il s'agit d'une amélioration immense destinée à opérer un mouvement de capitaux tel que, somme toute, la colonie se trouvera en gain » ; et ceci dit, ce sont les points développés par Guiauchain qui reviennent dans le débat, et l'idée de dispenser l'administration de la reconstruction de la façade de l'évêché « semble faire de l'impression sur le Conseil qui verrait avec regret que les fonds de la Colonie fussent employés à une dépense purement de luxe[817] ».
Dans les trois rapports qui viennent d'être mentionnés, il faut noter la forte protestation émise sur l'attribution au Génie de l'exécution du piédestal de la statue équestre du duc d'Orléans, un ouvrage qui, « par sa nature et sa localisation », aurait semblé appartenir à celles de l'architecte.

Quoi qu'il en soit, ces rapports semblent indiquer au Ministre l'état d'un conflit dont l'issue compromet gravement les relations inter-administratives, d'autant que s'y ajoute, cette fois, une lettre de Blondel qui exerce un ascendant et une autorité reconnus sur la colonie.
Dans le débat sur l'aménagement de la ville, son intervention n'est certainement pas innocente, et, de toute évidence, quand le Ministre et les autorités métropolitaines expriment quelque faiblesse dans leur soutien à la politique coloniale, Blondel se charge de leur rappeler les principes qui doivent la guider :

> Les constructions nouvelles en Algérie, n'ont pas seulement l'avantage d'améliorer les villes, de faire arriver des ouvriers, de multiplier le travail et les consommations qui font fructifier les campagnes, elles ont été jusqu'à présent le seul gage qui ait déterminé les capitaux à venir se placer en Afrique. Nous avons battu monnaie en faisant bâtir.
> Ainsi, quand le gouvernement fait des travaux qui excitent les constructions nouvelles, quand l'administration aliène des terrains à charge de bâtir, ils font œuvre éminemment coloniale.[818]

Son allusion au rapport ville campagne est une réponse évidente à la critique de plus en plus audible de la spéculation urbaine exercée au dépends de la colonisation rurale. Mais son objectif est aussi de recadrer les décisions urbanistiques dans la perspective théorique qu'il s'était fixé dans sa brochure de 1836.

---

[817] CAOM, F 80 / 1277, ERD Conseil d'administration, Adoption d'un projet de rectification d'alignement de la rue de Chartres prolongée jusqu'au rempart nord, et des quartiers adjacents aux places Royales et du Gouvernement, 12 juill. 1843.
[818] CAOM, 1N / 3, Blondel au MG, Sur quelques alignements et utilité des travaux de construction, 24 sept. 1843.

Il y aborde aussi bien le front de mer pour lequel il demande l'accélération des études et des décisions, de façon à ce que « le Domaine puisse mettre en vente les propriétés qu'il y possède, ou que les particuliers puissent construire la façade de leurs maisons qui regarde la mer », que la réalisation du palais du Gouvernement, construction qui « n'est peut-être pas la plus nécessaire, mais (qui) est éminemment utile (car) ce sera une dépense productive ; la colonie qui doit la supporter et qui peut le faire, en trouvera bientôt la compensation ».
Il appuie entièrement les propositions de Guyot et de son architecte et écarte le point de vue des militaires par le fait que l'armée est un élément transitoire qui devra nécessairement s'éloigner de la ville, parce « qu'elle habitera plus l'intérieur que le littoral, qu'elle vivra plus des produits vendus par les Arabes que par les Européens », et que l'économie urbaine devra obligatoirement songer à y substituer d'autres éléments par l'attrait du capital :

> Ces travaux changeraient complètement l'aspect de ces quartiers et feraient réellement une belle ville qui prouverait aux Arabes notre puissance et notre richesse : c'est un élément de force ; ils mettraient en circulation au moins *six millions* de plus, augmenteraient le nombre des ouvriers et profiteraient des campagnes qui prospèrent d'autant plus que les villes sont plus riches.
> Les impôts des consommations, le revenu des propriétés, augmenteraient en proportion et donneraient une compensation à la caisse coloniale, en même temps que la colonisation qui se fait mieux par les moyens indirects que par les moyens directs, produisant un nouveau développement. (ibid.)

La logique coloniale impose donc une logique urbaine qui prend des détours inattendus, mais dont la nécessité économique ne peut être discutée. Et cette offensive de l'administration civile sur la question urbaine provoque certainement quelques remous parisiens qui ne tarderont pas à amener de nouvelles décisions. On se rend compte, en effet, que l'essentiel du conflit qui provoque cette inflation de projets et de propositions autour de la Jénina et de la place centrale de la ville provient de cette mésentente chronique entre les services, et de leur incapacité à s'entendre sur des objectifs communs.

Après un temps de réflexion le Ministre consent à donner son avis sur les propositions soumises au début de l'été, et exprime son étonnement de voir revenir dans la discussion des projets qui avaient déjà été discutés en 1841 et auxquels il avait donné son approbation de principe en mars de l'année précédente (1842).
En ce qui concerne les bâtiments occupés militairement et pour lesquels les décisions avaient été ajournées jusqu'à ce que des consultations soient conduites entre les parties concernées, il s'étonne également du manque de concertation avec l'armée et le Génie. Pour lui, la démolition future de la Jénina, qui a encore occupé le Conseil d'administration, est une chose acquise depuis le gouvernorat du maréchal Valée à qui il rappelle avoir écrit que la supposition faite par le Génie que ce bâtiment serait toujours occupé par ses services était « inadmissible » et que la place devrait, dans un temps plus ou moins rapproché, accueillir des établissements publics en accord avec son caractère de plus beau quartier de la ville. Voilà donc qui peut rassurer les « civils » algérois.
Néanmoins, son approbation ne concerne, pour l'instant, que l'alignement du quartier :

> Le projet actuel, auquel le Conseil a donné son adhésion, a, il est vrai, plutôt pour but la fixation de l'alignement des quartiers les plus beaux et les plus populeux d'Alger, que la démolition immédiate de la Jénina, de l'évêché, et encore moins la construction d'un nouveau palais gouvernement ni d'aucun autre édifice public. Ce sont des questions sur lesquelles il sera toujours temps de revenir, et qui ne sauraient d'ailleurs être traitées avant que des projets et des détails estimatifs étudiés avec soin aient été produits. [819]

Soult semble visiblement souffler le chaud et le froid en escomptant une résolution, par le temps, de ces conflits, mais sa suggestion de produire des projets plus concrets ne tombera pas dans des oreilles sourdes. Cependant, en appuyant l'idée d'un départ prochain des militaires, il ne va pas jusqu'à suivre le plan de la table rase que proposent les algérois ; aussi défend-t-il l'évêché en contredisant Guyot qui « condamne d'avance une construction mauresque aussi élégante », lui rétorquant qu'il s'agit de « l'un des édifices les plus remarquables d'Alger » dont il juge la conservation « désirable ».

Mieux encore, il émet une suggestion d'une modernité frappante pour l'époque, qui consiste dans l'insertion architecturale du bâtiment de l'évêché dans le projet du futur palais du gouvernement, en souhaitant que l'administration « s'attache à conserver, autant que possible, les édifices de cette nature ».
A titre de challenge, du moins on le suppose, Soult renvoie l'administration algéroise à son histoire et au projet de Théâtre et de Bourse dressé par Poirel en 1838, visant sans doute à exciter les capacités des "algérois" à produire des projets d'une ampleur qui puisse rivaliser avec celle des Ponts et Chaussées, ce qui permet aussi de constater l'état de ses propres interrogations sur la manière dont a évolué la question de l'aménagement d'Alger dans le temps et d'examiner les conclusions qu'il en tire.

La Commission d'alignement

Deux mois plus tard, il récapitule en effet l'historique des demandes du ministère relatives à la fixation d'un plan d'alignement qu'il rappelle avoir lui-même prescrit de dresser dès janvier 1834, et qui a ensuite fait l'objet « d'une suite de dépêches ministérielles adressées en 1836, 1837, 1838, 1839 et 1840 aux Gouverneurs généraux, Intendants civils, Commandants supérieurs du Génie qui se sont succédés en Algérie, et à M. le Directeur de l'Intérieur ». Constatant que toutes ces demandes n'ont eu un commencement d'effet qu'à partir de 1841, avec le plan incomplet de Guiauchain, il estime nécessaire d'en accélérer la rédaction complète pour arriver à une approbation définitive « dont le besoin se fait sentir tous les jours d'avantage ».

Les études engagés par l'architecte sur l'alignement de certains quartiers évoluant sans cesse, il estime que ce travail d'ensemble pourrait être « indéfiniment prolongé si l'administration

[819] CAOM, 1N / 3, MG au GG, Approbation de la rectification des alignements des quartiers adjacents aux places Royale et du Gouvernement à Alger ; observations sur le projet de démolir la Jénina et l'évêché pour construire un palais du Gouvernement, un théâtre, etc., 3 nov. 1843.

n'adoptait pas, pour arriver à une conclusion prompte et satisfaisante, une marche différente de celle qui a été suivie ».
Or, étant donné la multiplicité des études engagées sur le port, sur les nouvelles fortifications et sur les nouveaux terrains qu'elles délimitent, il considère que les intérêts divers engagés dans cette question exigent d'employer « un moyen plus efficace et plus régulier pour la résoudre » ; et celui-ci doit s'inspirer des termes de la loi de 1807 qui, si elle ne s'applique pas en Algérie, permet néanmoins de déterminer une façon d'opérer « par analogie avec ce qui se fait dans la métropole » :

> Ainsi, pour mettre un terme aux difficultés que les divers services élèvent, chacun de son côté, toutes les fois qu'il s'agit d'alignement, j'ai pensé qu'il convenait de les faire concourir tous à ce travail, en appelant un représentant de chacun d'eux dans une commission spéciale. Mon intention est donc qu'une commission soit formée sur le champ pour la rédaction du plan d'alignement d'Alger ; elle sera composée de la manière suivante :
> Le secrétaire général de la direction de l'Intérieur, président ;
> Le chef du service du Génie ;
> Le maire ;
> Un employé supérieur de la direction des Finances ;
> L'architecte, chef du service des Travaux coloniaux ;
> M. le Directeur de l'Intérieur aura la faculté de se rendre dans le sein de cette commission toutes les fois qu'il jugera à propos d'en prendre la présidence.[820]

Soult insiste notamment sur la nécessité d'avancer les projets du Génie qui touchent plusieurs quartiers et ont une incidence particulière sur la fixation des alignements.
Ses recommandations générales semblent, à titre de conclusion, précisément destinées à atténuer l'opposition militaire à l'aspect libéral des transformations urbaines, en suggérant que la fixation du plan en constituera la limite institutionnelle indispensable :

> Il est très nécessaire que les fonctionnaires civils et militaires se pénètrent de l'importance de cette mesure administrative dont l'objet n'est pas seulement d'embellir la ville, mais aussi d'ajouter à la valeur des immeubles, d'encourager et de faciliter les constructions nouvelles, d'assainir les quartiers sans issues, de mettre en circulation des capitaux considérables et de donner du travail à un grand nombre d'individus.
> Une fois le plan arrêté, l'administration trouvera elle-même l'avantage d'échapper aux prétentions de l'intérêt privé et aux discussions qui en résultent. Elle doit donc, non moins que les propriétaires des maisons, désirer voir terminer une opération qui lui épargnera beaucoup de difficultés. (ibid.)

Naturellement, le Génie objecte sur la composition de cette Commission et sur l'option accordée au directeur de l'Intérieur d'en assurer la présidence selon son bon vouloir.
Charon exprime cette opposition à Bugeaud en lui rappelant que des conférences étaient déjà ouvertes sur l'avenir de la Jénina, qui impliquent la participation des ingénieurs en chef des Ponts et Chaussées (Lessore) et des travaux hydrauliques (Poirel). Etant donné l'importance

[820] CAOM, 1N / 3, MG au GG, Formation d'une commission pour procéder à la rédaction définitive du plan général des alignements d'Alger, 31 déc. 1843.

des travaux du port et ceux des routes, celle de tous les projets relatifs aux fortifications et même celle des emplacements réservés à l'Artillerie, il juge incomplète la désignation faite des membres qui composent la commission.
Il estime avoir lui-même, à l'instar de Guyot, le droit de prendre part à ses délibérations « afin d'éviter une fois le travail rédigé, des contre-projets nécessaires pour mettre une opinion sous les yeux du Ministre, si elle n'était pas conforme à celle de la commission ».
Aussi propose-t-il plutôt l'institution d'une conférence réunissant les différents chefs de service de l'administration civile, de la Marine, du Génie et de l'Artillerie, qui présenterait ensuite ses résultats à une commission où siégerait également l'Intendant militaire aux côtés des fonctionnaires désignés par le Ministre[821].

Soult pousse fermement vers la poursuite de la transformation du quartier de la place du Gouvernement en faisant savoir à Bugeaud qu'il devrait, d'une part, encourager Charon à rechercher des emplacements pour évacuer les services du Génie, et d'autre part, prescrire l'étude des avant-projets d'édifices publics à ériger en cet endroit, suggérant qu'une décision serait prise aussitôt que les plans et devis seraient arrêtés.
Deux pages entières de la minute de cette lettre sont cependant raturées dans tout ce qui concerne spécifiquement les questions relatives au financement de ces projets par la caisse coloniale qui est supposée en supporter le coût.

L'accroissement des dépenses politiques et militaires exclut son imputation à ce budget, comme cela avait été envisagée en 1841, mais c'est une décision que Soult semble avoir quelque difficulté à partager, en l'état actuel des choses, vraisemblablement pour ne pas décourager l'initiative privé par sa diffusion intempestive[822].
Un mois plus tard, il adresse encore une note au service du Génie pour demander son évacuation, le plus tôt possible, des vieux bâtiments de la Jénina, en promettant des budgets extraordinaires qui permettront sa réinstallation, s'ils sont votés[823]. Les événements vont encore s'accélérer à la faveur de l'incendie qui se déclare, le 26 juin, dans les baraques et boutiques qui entourent la Jénina, dont on ne peut s'empêcher, au vu des passions qui se sont déchaînées à son propos, de noter le caractère particulièrement providentiel.

Le style du palais du Gouvernement
Pendant ce temps, Guiauchain avait répondu à la sollicitation de Soult et projeté un palais du Gouvernement dont je n'ai, malheureusement, pu retrouver les dessins qu'il aurait été intéressant de comparer aux études de l'Ecole des Beaux-Arts. On pourra toutefois se référer aux autres projets de bâtiments civils qu'il propose pour juger des conceptions stylistiques conformes aux modèles néo-classiques véhiculés par cette école (**Fig. 63 b, c ; 65 ; 69**).

[821] CAOM, 1N / 3, Charon, directeur des Fortifications au GG, Commission des alignements, 30 janv. 1844.
[822] CAOM, F 80 / 1277, MG minute au GG, Au sujet des édifices publics projetés sur la place Royale et les quartiers adjacents, 14 févr. 1844.
[823] CAOM, F 80 / 1277, MG minute de la note au service du Génie, 14 mars 1844.

Les échanges qui accompagnent cette proposition méritent l'attention puisqu'ils établissent la séparation qui s'opère autour de la question stylistique, à l'aune des débats qui, en Métropole, occupe les classiques et les romantiques ou éclectiques.
Son rapport du 31 mars permet date le projet dont il donne un programme et une estimation globale, chiffrée à 4,2 millions de francs, qui a même le don de décourager son supérieur Guyot ; le rapport revient aussi sur le challenge proposé par le ministre dans la mesure où Guiauchain y reprend son allusion au projet de Poirel pour rappeler que « les conditions d'alignemens et de combinaison dans lesquels ils furent dressés n'existent plus depuis longtemps par suite des modifications et changemens successivement approuvés par M. le Ministre ».

De toute évidence, ces conditions ne sont qu'un prétexte à un enjeu de rivalité auquel l'architecte s'est livré en tout état de cause, saisissant l'occasion de produire un projet dont la magnificence et le coût constituent sans doute une contribution à l'écriture d'une nouvelle strophe de la ritournelle coloniale. Il ne semble nullement croire à l'éventualité de sa réalisation, même à un coût nettement plus réduit. Le projet n'est en fait qu'une sorte de pavé lancé dans la mare spéculative pour tester la volonté gouvernementale, de la même manière que la demande de Soult semblait également vouloir tester l'ardeur de la volonté coloniale. Aussi s'empresse-t-il d'affirmer que

> il importe que l'on soit promptement fixé sur cette question de palais du Gouvernement, car s'il ne devait pas être construit ou du moins s'il ne devait pas l'être sur la place Royale (du Gouvernement), une partie de cet emplacement serait parfaitement disposée pour un théâtre dont l'administration m'a plusieurs fois réclamé le projet et les autres parties pourraient être affectées à différents édifices publics qu'il importe aussi d'étudier.[824]

Le Ministre, tout en reconnaissant le « grandiose » du plan, comprend bien le sens du message véhiculé :

> présenter, surtout dans les circonstances actuelles, pour être exécuté avec les crédits de ce budget (colonial), un projet dont la réalisation exigerait plusieurs millions, c'est le frapper d'avance d'interdit et me mettre dans l'obligation de le rejeter (…) je ne saurais admettre, même comme base du projet à présenter ultérieurement, le travail que vous m'avez adressé…[825]

Comme il est douteux que Guiauchain se fasse beaucoup d'illusions sur sa réalisation, c'est un avertissement à peu de frais et je laisse au prochain chapitre les explications relatives à cette production architecturale à caractère théorique. Pour ce qui concerne son programme, le palais s'organise suivant les deux parties déjà proposées à l'Ecole des Beaux-Arts quelques années plus tôt, un Secrétariat général civil et un Etat-major militaire, autour d'une cour d'honneur et d'une grande salle des fêtes, mais il s'y ajoute une direction des Affaires arabes

[824] CAOM, F 80 / 1259, Guiauchain, Rapport à l'appui d'un projet d'un Palais du Gouvernement, 31 mars 1844.
[825] CAOM, F 80 / 1259, MG au GG, Sur le projet de construction d'un palais du Gouvernement, 30 août 1844.

sanctionnant la division territoriale du pays, un musée d'armes et toutes les dépendances et logements des officiels et des visiteurs.
Le grandiose de son caractère a indubitablement pour but d'illustrer, aux yeux du Ministre, la capacité de l'architecte à maîtriser un projet architectural dont la complexité le met en posture de tenir la comparaison avec les ingénieurs de Ponts et Chaussées.

Mais c'est aussi un projet qui donne l'occasion de porter la question architecturale sur le terrain de la discussion stylistique à laquelle Soult semble être particulièrement sensible, avec la demande qu'il avait précédemment formulée d'intégrer « l'édifice remarquable » de l'Evêché dans le projet.
Guiauchain y oppose un refus obstiné, arguant de « l'impossibilité de la combinaison » au regard des alignements arrêtés, et c'est un refus rendu plus explicite par Guyot qui donne quelques clés architecturales des principes de sa conception : il insiste en premier lieu sur son isolement dans un îlot particulier (délimité par les rues du Soudan, de Chartres, Porte neuve et par la place) « comme devrait l'être une construction de cette importance » ; et si son coût estimé lui fait suggérer d'en réduire le programme et de libérer de la surface dans l'îlot, c'est pour y « disposer des jardins et planter de beaux arbres » :

> Le Conseil jugera ce qu'il y a lieu de décider sous ce rapport, mais en aucun cas, il ne paraît y avoir lieu de se préoccuper du sort de l'Evêché. C'est un beau bâtiment sans doute, mais il s'en faut qu'il ait la solidité désirable et l'on sera, s'il est conservé, continuellement obligé de faire à ses gros murs des réparations qui deviennent à la longue fort coûteuses. Ce serait à tort aussi qu'on le considérerait comme un type du style algérien, car il a été arrangé et embelli par les soins de M. l'architecte au moment où M. l'Evêque a dû en venir prendre possession. [826]

L'influence des principes rationalistes néo-classiques, développés notamment dans l'enseignement de Ledoux et Durand, transparaît plus dans le discours de l'administrateur que dans celui de l'architecte pour lequel ils sont certainement considérés comme allant de soi ; comme dans de nombreuses tentatives de justifier des choix architecturaux par une rationalisation de caractère fonctionnaliste, le passage du style à la structure marque l'argumentation de Guyot.
Faute de justifications qui exigent la référence explicite à l'idéologie, la solidité (et on sait ce qu'il en est puisque ce bâtiment existe toujours) remplace le sentiment d'un choix politique dans la justification culturelle de la ritournelle coloniale.
La domination souhaitée et préconisée par les fonctionnaires coloniaux, doit s'exercer dans toute sa force et s'exprimer, par conséquent dans les produits culturels et artistiques de la colonie, qui ne peut admettre, sous peine d'être questionnée, le départ du style officiel où la possibilité émise d'un style hybride intégrant l'existant.
Le même dispositif est à l'œuvre, qui faisait exiger à Clauzel, et à ses partisans la création *ex nihilo* d'un espace propre légitimant leur présence mais surtout leur prise de pouvoir ; en

[826] CAOM, F 80 / 1259, Guyot, rapport au Conseil d'administration, 3 avril 1844.

termes d'expression architecturale et culturelle, cette prise de pouvoir perdrait sa signification si l'on s'avisait de reconnaître une légitimité quelconque au contexte local.

Un "Souvenir algérien" de l'éditorialiste Aumerat illustre l'imprégnation et la force de la croyance selon laquelle l'architecture algérienne n'aurait eu d'existence qu'à partir du moment où l'Europe et ses architectes s'en sont emparés, et il se remémore sa supposée recherche, à son arrivée à Alger, des noms d'architectes musulmans dans les annuaires, ceux qui, Maures, Turcs ou Coulouglis, auraient bâti les édifices datant d'avant l'occupation. L'ironie de son billet est naturellement vouée à la démontration que « avant comme après la conquête, ce furent toujours des architectes européens qui bâtirent les mosquées et les grandes habitations turques et mauresques », citant à l'appui les légendes des architectes esclaves ou renégats[827].

La ritournelle est adaptative et peut prendre aussi bien les dimensions d'un hymne européen que national, en fonction de la conviction recherchée ; sa pérennité tout au long du XIXe siècle, et sa force essentielle qui lui donne une singularité évidente à l'aune du relativisme grandissant de l'histoire des styles et de la modernité en Occident, ne s'expliquent que par le caractère antagoniste et réactif que suscite le contexte, non pas en termes comparatifs de supériorité culturelle, mais dans ceux de la nécessaire justification toujours renouvelée. Car, si à son origine elle s'élabore selon l'idée axiomatique d'une exportation de la civilisation du conquérant, on ne peut qu'être frappé par le fait, tout à fait paradoxal, que sa survie est surtout tributaire d'une opposition acharnée à la dominance des flux qui s'exercent toujours dans le même sens, depuis la Métropole vers la nouvelle colonie.

Cette dimension contradictoire et irréductible, est vraisemblablement inscrite dans le phénomène colonial même, par lequel les nouveaux occupants se sentent portés à l'obligation de démontrer, non seulement aux "natifs" qu'il veulent subjuguer, mais également à leurs compatriotes restés au pays, la valeur de leurs entreprises civilisatrices et culturelles, réduites à se fixer sur une constellation qui a dominé le moment historique de l'exode.
Pour la Métropole, ou du moins pour les milieux intellectuels qui en marquent l'histoire culturelle, la découverte de l'Afrique fait, d'une manière générale, partie de ce mouvement éclectique à travers lequel la modernité commence à s'insinuer au XIXe siècle, impliquant la recherche dans ses formes culturelles et dans ses traditions de cette dimension manquante qui poussent Delacroix ou Gautier au voyage.
A l'inverse, le réflexe colonial consiste, même après avoir tourné le dos à l'objectif affiché de la mission civilisatrice, à s'appuyer sur ce premier geste, sur la justification initiale de l'exode, pour établir les limites du cadre général de la présence africaine.

Dans le mode d'action de la ritournelle, il s'agit visiblement d'un "trou noir" ou d'une fixation sur une mélodie consécutive à un « effet de fermeture (…) dans des conditions de

[827] "Souvenirs algériens", *La dépêche algérienne* 14 (4753), 3 août 1898.

déterritorialisation précoce et brutale[828] ». Je reviendrai encore sur ce concept de "trou noir", mais on peut déjà en observer les effets à travers la réception de Pétrus Borel à Alger, qui y a vu « l'atmosphère d'une ville provinciale, un monde fermé » où des salons tentent de « former, à l'image de Paris, une vie intellectuelle, hélas, sans éclat ! », n'éprouvant qu'un « ironique dédain devant l'ignorante intelligentsia locale » dont l'existence est marquée par « des petites coteries politiques et littéraires qui suent l'ennui et la médiocrité[829] ».
Or, c'est justement son statut de métropolitain à peine débarqué, ou pire, de parisien mal informé de l'Algérie et de ses réalités, qui provoque les coteries et les attaques et lui renvoie les qualificatifs de médiocrité dans sa tentative de qualifier la culture locale : « M. Pétrus Borel qui ne connaît malheureusement l'Algérie qu'en parisien, est resté beaucoup au dessous de la tâche qu'il s'était imposée… » (p. 242).
Le critère dominant dans l'établissement de ces hiérarchies culturelles se fixe, comme dans certaines approches de l'orientalisme en métropole, sur la question du style dont la force est liée à un phénomène de mode, plutôt qu'au contenu de la démarche architecturale ou artistique qui reste attachée à ses présupposés et à ses chronotopes antiques.
Ce différend occupera le débat entre colonie et métropole, jusqu'à Jonnart et même plus tardivement, et il va se fondre dans la question de l'architecture régionaliste.

Soult qui, depuis Paris, ne devait pas être insensible à cette atmosphère de rivalité vis-à-vis de l'évolution de la culture métropolitaine, sans pourtant en mesurer toute l'importance sur le plan des décisions architecturales ou culturelles, tente vainement d'imposer un style qui devient un enjeu de l'identité coloniale. Dans sa critique du palais du Gouvernement de Guiauchain, il persiste à vouloir corriger les assertions de Guyot et à critiquer sévèrement l'importation européenne :

> La façade du projet (…) laisse peu à désirer sous le rapport du style et des ornements ; mais il y a lieu de se demander si l'étude de l'édifice dont il s'agit ne serais pas une occasion pour essayer d'appliquer le genre mauresque à une œuvre à laquelle, malgré l'économie que je recommande, l'art devra néanmoins prendre quelque part ? On trouverait assurément dans les chefs d'œuvre des Maures en Espagne et dans quelques édifices existants dans le nord de l'Afrique, des modèles à imiter, et la demeure du Gouverneur général de l'Algérie, construite, du moins extérieurement, dans le style oriental, s'harmoniserait peut-être mieux avec l'aspect général du pays, que les lignes sévères de notre architecture, inventée pour un autre climat. [830]

Ce discours ne deviendra consensuel, et même officiel, qu'au bout de plus d'un demi siècle mais il aura cependant eu une fonction importante et alternative dans la fondation de la société coloniale, celle de déplacer, comme en métropole mais d'une manière plus drastique, les préoccupations des acteurs et des observateurs de la colonisation depuis la sphère de son fonctionnement à celle de son style.

[828] *Mille Plateaux*, op. cit., p. 411.
[829] J.-L. Steinmetz, *Pétrus Borel…*, op. cit., p. 241, 245.
[830] CAOM, F 80 / 1259, MG au GG, Lettre citée du 30 août 1844.